HAL
open science

Paysans de passage : les fermiers du mouvement Terre de Liens en France

Elsa Pibou

▶ **To cite this version:**

Elsa Pibou. Paysans de passage : les fermiers du mouvement Terre de Liens en France. Sociologie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2016. Français. NNT : 2016TOU20010 . tel-01880429

HAL Id: tel-01880429

https://theses.hal.science/tel-01880429v1

Submitted on 24 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par l'Université Toulouse – Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :

Elsa PIBOU

Le 5 février 2016

PAYSANS DE PASSAGE
Les fermiers du mouvement Terre de Liens en France

Ecole doctorale et discipline ou spécialité :
ED TESC - Sociologie

Unité de Recherche
Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires – Dynamiques rurales (LISST-DR)

Directrices de Thèse
Anne-Marie GRANIÉ – PR – École nationale de formation agronomique – Toulouse
Yannick SENCÉBÉ – MCF – AgroSup – Dijon

Jury :
Pierre ALPHANDÉRY – CR – INRA – Ivry sur Seine
Geneviève AZAM – Invitée – Université Jean Jaurès – Toulouse II
Florence PINTON – PR – AgroParisTech – Paris (rapporteure)
Jacques PRADES – MCF HDR – Université Jean Jaurès - Toulouse II
Bruno VILLALBA – PR – AgroParisTech – Paris (rapporteur)

SOMMAIRE

SOMMAIRE ..... - 7 -

UN GRAND MERCI ..... - 11 -

INDICATIONS DE LECTURE ..... - 17 -

INTRODUCTION GENERALE ..... - 21 -

PARTIE 1 : LA CONSTITUTION DE TERRE DE LIENS ..... - 35 -

Chapitre 1 : Les fondements institutionnels, sociaux et politiques des modalités contemporaines d'accès au foncier agricole ..... - 39 -

Chapitre 2 : Sociohistoire du mouvement Terre de Liens ..... - 85 -

PARTIE 2 : DE LA SOCIOLOGIE DES AGRICULTEURS A L'ETHNOGRAPHIE D'UNE ORGANISATION MILITANTE ..... - 147 -

Chapitre 3 : L'interface Terre de liens/fermiers de Terre de liens : quelles reconfigurations des identités Socioprofessionnelles ? ..... - 151 -

Chapitre 4 : Du point de vue des fermiers à notre point de vue : l'examen de notre cheminement ethnographique ..... - 199 -

PARTIE 3 : LA FIN, LE RETOUR OU LA RECREATION DES PAYSANS ..... - 233 -

Chapitre 5 : Entre diversité et singularité : examen des parcours de vie des fermiers de Terre de liens ..... - 237 -

Chapitre 6 : Agriculture biologique et paysanne : entre ressources et tensions identitaires ..... - 275 -

Chapitre 7 : L'analyse croisée du rapport À la terre des fermiers et des tensions institutionnelles du mouvement ..... - 315 -

CONCLUSION GENERALE ..... - 361 -

BIBLIOGRAPHIE ..... - 371 -

ANNEXES ..... - 399 -

TABLE DES FIGURES ..... - 477 -

TABLE DES PHOTOGRAPHIES ..... - 481 -

UN GRAND MERCI

À Anne-Marie, pour son soutien et son humanité.

À Yannick, pour son aide et nos précieux échanges, sans qui ce manuscrit ne serait pas terminé.

À Geneviève, à qui je dois mon parcours universitaire, mon goût de la réflexion et ma conscience citoyenne.

Pour votre considération, votre bienveillance, vos corrections et votre engagement continu à mes côtés, mille mercis.

À Dominique, pour son enthousiasme, sa réactivité et pour avoir fait en sorte qu'aucune procédure ne devienne un souci. Aux membres du laboratoire Dynamiques Rurales notamment Corinne, Philippe, Laurence, Mélanie, avec qui j'ai eu l'opportunité et le plaisir de travailler et qui contribuent à rendre la recherche universitaire vivante et passionnante.

Un grand merci au directeur du laboratoire, Bernard Charlery de la Masselière, pour avoir soutenu et encouragé nos projets. Merci également aux (anciens) doctorantes et doctorants du laboratoire Dynamiques Rurales, notamment Aude, Adriana, Sabrina, avec qui j'ai partagé cafés et discussions.

Aux acteurs et salariés des différentes composantes de Terre de Liens, René, Philippe, Jérôme, Séverine, Hélène, Véronique, Vincent et tous les autres qui ont toujours accueilli mon travail avec beaucoup d'enthousiasme.

Aux salariés et bénévoles de l'association Terre de Liens Midi-Pyrénées que j'ai côtoyé avec grand plaisir depuis plus de trois ans et que j'espère côtoyer encore, Patrice, Fabrice, Nino, Juliette, Odile, Thierry, Maëlys, Christian, Jérôme. Une pensée particulière pour Pascal, le nouveau thésard issu de TDL, à qui je souhaite le meilleur pour le travail qui s'annonce.

Aux fermières et fermiers de Terre de Liens pour le précieux temps qu'ils m'ont accordé, pour la qualité de nos échanges et pour finalement m'avoir permis de parler autant d'eux tout au long de cette thèse. Un merci particulier à Mélina et Guillaume, Adeline, Cathy et Jérôme, Sabine et Stéphane, Olivier et Adeline, Aude, Jérôme, Camille, Nessa et Perrine, Nino, Sylvain, Renan, Mickael.

À la clique des DCCE, Marion, Clélia, Jérémy, Jérôme et les autres, qui entre deux formations à la pédagogie universitaire, m'ont montré que les sciences expérimentales étaient aussi des sciences humaines.

Aux compagnons et anciens élus du conseil scientifique ; à Agathe (manamaouuu !) pour nos rires et son don de chat ; à Clément, pour nos mémorables collaborations ; à Fred, pour la malice, les séminaires lotois, le rouge Jaurès ; à Etienne, pour sa finesse et ses traductions. Merci à eux ainsi qu'à Séb, Marc, Fanny et Marine.

Aux compagnons d'infortune avec qui j'ai milité, tracté, alerté, disserté. À Nico, Ariela, Rico, Morgane, Marine et les autres qui travaillent un peu chaque jour à rendre le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche plus humain et respirable.

À Anne-Sophie, pour son estime, sa confiance des premières heures, pour nos goûters. À Léni et au petit Léo, pour leurs bouilles et leurs mimiques. À Greg, ses touilleurs et ses bêtises. À Ben, pour nos pas de danse.

À Raphaëlle, pour sa gentillesse et ses attentions.

À Claudine et Olivier, pour m'avoir offert une agréable parenthèse de calme estival.

À Wafik, pour la géopolitique du soir et l'accueil toujours souriant.

Il fallait que soit remercié le comité de rédaction de Brain Magazine (et particulièrement d'une certaine page) ainsi que la ou les personnes qui se cachent derrière « Ciel mon doctorat ». Merci également à Erwan, Thom, Guy-Manuel et Thomas, Chris, Camille, Héloïse, James, Manu et Manu, Laurynn, Bey, Philippe, Geoffroy, Éric, Pascal et François pour avoir frénétiquement et obsessionnellement rythmé mon travail de rédaction, en boucle, des après-midis durant.

À Ghislaine, pour m'avoir si bien accueillie il y a quelques années et m'avoir donné goût aux questions foncières. À José, pour la qualité de nos discussions.

À Anne et Arnaud, pour leur généreuse amitié.

À Lucie, mon amie, ma collègue de la première heure, ma jumelle, mon binôme, pour son humanité, son réconfort à toute épreuve, son humour piquant et son authenticité. Nous en aurons partagé des thés, des fous rires, des doutes, personnels, scientifiques, des barbotages, des empanadas, des voyages. C'est un grand sentiment de fierté que d'avoir eu à mes côtés une si belle personne durant toutes ces années de thèse.

À Rémi, pour ses paroles prévenantes, le zèle et les étincelles.

À Maud et Anne-Marion, pour leur familiale présence.

À Emilien, pour son écoute, nos cafés du matin à Saint-Cyprien, les confidences et les week-ends aveyronnais.

À Sam, pour les moments de pause, dans le bureau ou en dehors, pour la richesse de nos discussions (et la faiblesse de certains jeux de mots !). Mille mercis pour ton soutien dans les derniers moments. Ce manuscrit ne tiendrait pas aussi joliment debout si tu n'avais pas consacré tout ce temps à sa mise en forme.

À Alex, pour son *english* touch.

À Valentina, pour sa constante bonne humeur, son soutien sans faille, nos voyages passés et à venir. Cette belle amitié traversera les années et l'Atlantique, je n'en doute pas un instant.

À Esteban, pour ses étourderies, sa tête de linotte.

À Erasme, my AK, pour ses « ne me dis pas » et sa sincérité.

À Romain, mon cher Tigou, mon épaule. Merci pour la teneur et la hauteur des heures passées à échanger, pour la présence, la folie. Merci de connaître si bien les phacochères, les ornithorynques et Paola. Merci d'être là et là aussi.

À Louis, pour sa subtilité, les saint-jacques noirs et blancs, Coil et monsieur Ferraille.

À Stéph, pour les photos et les danses rythmées. À Micka, pour le double regard.

À Anthony, Vivien, Picou et Benjamin. À l'ensemble des Galacticks, pour les chalets, la Daurade, le 31, les appartathons, les jeux de mots. Longue vie à Radio Galaxy.

À Julie, ma si chère et précieuse amie, pour son aura, sa douceur, ses mots délicats, les confidences et les beaux moments partagés que j'ai cessés de compter depuis longtemps tant ils sont nombreux.

À Adrien, mon pilier, mon roc, qui a le don de transformer en un rien de temps une journée banale en une journée extraordinaire. Pour son énergie, son audace et le sourire constant de l'amitié indéfectible.

À Julien, pour son air malicieux, ses regards en coin, la Tremblade, les franches rigolades et ce fabuleux coup de main de relecture de mon manuscrit.

À Pascal et Pierre, mes chères et adorables connaissances.

À Christophe, pour les échanges syndicaux et non-syndicaux d'un sage maître de conférences.

À ma Laura, mon petit pilfne, mon premier public, pour les rires aux éclats, sa présence et sa rageuse sagesse. Merci d'avoir supporté mes états d'âme et mes questionnements existentiels pendant une grande partie de ce temps de thèse.

À Fouinette, pour ses caprices et ses chasses à la mouche. Cela devait être pénible à supporter une thésarde en phase de rédaction. J'espère que tu te lèches les babines chez une vieille dame du quartier.

À mon père et à ma mère, pour leurs encouragements, leur compréhension. Merci pour leur constante estime, qui malgré tous les évènements de la vie, n'a jamais failli.

À ma marraine, pour ses égards protecteurs et son sourire.

À ma mamie, pour les petits-soins qui sont des grands.

Un immense merci à Thomas, pour sa tendresse, son soutien quotidien, sa douce ironie, sa capacité à rendre léger ce qui ne l'est pas. Merci d'avoir été là, de m'avoir supporté, encore et toujours, de m'avoir redonné confiance quand je doutais. Merci pour l'infinie patience. Merci de rendre les choses plus jolies.

Merci à tous ceux qui n'apparaitraient pas ici mais qui ont marqué de près ou de loin ces années de thèse.

Une pensée particulière pour mon grand-père, qui m'aurait voulu professeur de mathématiques. Son exigence et son affection ont marqué ma jeunesse, mon parcours scolaire et mon parcours de jeune chercheuse. J'aurais été heureuse de le voir un peu fier.

INDICATIONS DE LECTURE

- Les références

Les citations d'auteurs que nous mobilisons dans notre manuscrit sont notées entre guillemets et en italique. Une note de bas de page indique la source et la page d'où est tirée la citation.

Lorsqu'une note de bas de page indique une référence, sans qu'une citation précise n'ait été utilisée, cela signifie que nous nous sommes appuyée sur une idée, un concept ou la pensée d'un auteur, développés dans une partie précise de l'ouvrage (la page est dans ce cas indiquée) ou de manière générale dans l'ouvrage entier. Nous avons opté pour cette règle de présentation pour fluidifier la lecture et éviter l'accumulation de noms d'auteurs entre parenthèses dans le corps du texte.

Par ailleurs, lorsqu'une référence en note de bas de page est citée une première fois dans une partie, elle mentionne le prénom et le nom de l'auteur, la date de publication et le titre de l'ouvrage ou de l'article. Lorsqu'une référence est de nouveau mobilisée dans une partie, il est seulement indiqué le nom de l'auteur et la mention op. cit. Lorsqu'une même référence est répétée sur une même page, c'est la mention Ibid. qui apparaît. Cette règle a été suivie au sein de chacune des parties du manuscrit, qui fonctionnent donc de manière autonome. Nous renvoyons le lecteur à la bibliographie où apparaissent les références complètes.

Dans le corps du manuscrit, lorsque nous mentionnons un auteur et que son nom apparaît en majuscule (« d'après Estelle DÉLÉAGE »), c'est qu'il s'agit d'un auteur dont nous avons consulté un plusieurs ouvrages et que le lecteur retrouvera dans la bibliographie. Les noms de personnalités historiques ou politiques n'apparaissent pas en majuscules.

En italique, apparaissent t les termes sur lesquels nous attirons l'attention du lecteur, soit parce que notre analyse nous pousse à les mettre en évidence, soit parce qu'il s'agit de néologisme que nous préférons utiliser avec prudence.

Les extraits d'entretiens ou de réunions sont indiqués entre guillemets, en italique et avec une police différente de celle du reste du manuscrit. Une note de bas de page indique systématiquement qu'il s'agit d'un entretien ou d'une réunion et mentionne également le prénom de l'individu utilisé dans le manuscrit (nous n'avons pas utilisé les noms des individus afin de respecter leur anonymat), le lieu de l'entretien ou réunion (Région ou ville) ainsi que l'année de l'entretien ou de la réunion : Entretien avec Émilie, Midi-Pyrénées, 2012.

- Les figures

En dessous de chacune des figures (tableaux, graphiques, ou cartes), apparaissent les sources, qu'il faut lire de la manière suivante. Lorsqu'il s'agit d'une figure que nous avons reprise sans y apporter aucune modification, seule la source apparaît. Lorsque nous avons repris un élément en modifiant non son contenu mais sa forme, nous

indiquons que la « Réalisation » a été faite par nos soins. Enfin, lorsque nous avons mis en forme dans un graphique ou un tableau des données brutes, nous indiquons que nous avons réalisé la « Conception » et la « Réalisation » de la figure.

- Les photos

Quant aux photos, une légende indique systématiquement le lieu et l'auteur de la photo.

INTRODUCTION GENERALE

« Il nous faut reprendre le problème à la source : à partir de la Terre. »

Augustin BERQUE, *Le rural, le sauvage et l'urbain.*

À la fois matière et mythe, pays et petite étendue, patrimoine et outil de travail, terre et Terre, ce que recouvre le mot terre est complexe. La terre est à l'évidence le sol sur lequel nous vivons, que nous habitons, et qui nous fournit nos moyens de subsistance. Généralement considérée comme simple support des activités humaines, elle est convoitée par une multitude d'acteurs en vue d'usages très différents. Parmi ces usages, l'agriculture constitue l'une des activités les plus dépendantes et les plus transformatrices de cette ressource. Parmi ces acteurs, les paysans[1], femmes et hommes qui vivent de cette activité, en sont les plus tributaires.

Le mouvement Terre de Liens (TDL), sur lequel porte notre recherche, poursuit l'objectif de préserver des terres agricoles en installant des agriculteurs développant une agriculture biologique et paysanne. La France est son champ d'action. Son développement au milieu des années 2000 s'inscrit toutefois dans un temps particulier et un contexte international plus large où l'accès des paysans à la terre est fragilisé. Avant de nous intéresser aux *paysans* dont TDL organise le *passage*, attardons-nous donc tout d'abord sur quelques-unes des circonstances déterminant les modalités d'accès à la terre pour les paysans.

Des millions de paysans à l'échelle internationale sont aujourd'hui sans terre. En 2014, on estimait que leur nombre atteignait 500 millions de personnes[2]. « Paysans sans terre » : un oxymore. Un oxymore qui cache une détresse sociale et humaine criante et renvoie au paradoxe suivant : les premiers à souffrir de la faim sont des paysans et des habitants des territoires ruraux[3]. Les émeutes de la faim consécutives aux crises alimen-

[1] Les différentes acceptions et définitions relatives à ceux qui vivent de l'activité agricole - paysan, agriculteur, entrepreneur agricole - ont été longuement analysées au cours de ce travail (notamment dans le Chapitre 3). Nous renvoyons le lecteur à ce chapitre.
[2] Silvia PÉREZ-VITORIA, 2005, *Les paysans sont de retour.*
[3] L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, 2014, « Nous n'avons pas peur. Attaque des défenseurs des droits à la terre qui s'opposent au développement effréné », p. 21.

taires de 2007 et 2008[4], qui ont eu lieu en Indonésie, aux Philippines, en Haïti, au Nigeria, en Mauritanie ou encore au Burkina Faso[5], ont rendu visibles des situations de pénurie alimentaire. Paradoxales au premier abord, ces émeutes ont éclaté dans des pays à fortes potentialités agricoles et ont été principalement le fait de populations urbaines[6]. Au premier abord seulement, car on peut penser que bon nombre d'anciens paysans, exilés dans les villes faute d'accès à la terre, ont rempli les rangs de la révolte. Les populations rurales, dispersées, éloignées des centres de décision, restent, quant à elles, les victimes souvent silencieuses de la faim.

Leur situation dépend de configurations foncières sur lesquelles elles n'ont que peu de prise. Leur insécurité foncière peut prendre des formes diverses : surfaces trop petites pour assurer l'autosuffisance alimentaire de leur famille, précarité des baux qui suspend leur avenir au bon vouloir de propriétaires, expulsion par des grands groupes et exode sur les routes de la faim. Même si la terre, à l'heure de la globalisation économique, est devenue une ressource rare, ces situations ne relèvent pas d'une insuffisance de terre pour abriter tous les paysans du monde, les nourrir et assurer l'approvisionnement des non-paysans.

La faim de terre, symptôme d'une structure foncière inégalitaire, prend ses racines dans les modes de régulation des droits d'accès et d'usages des terres. Affaiblissement des droits coutumiers d'usage collectif des terres, privatisation des communs et généralisation du droit de propriété privée, politiques publiques favorisant ou permettant la concentration de terres dans les mains des plus riches et des plus puissants (système latifundiaire, achat de terres par les géants de l'agro-industrie) ou encore des plus « modernes » et « performants » (révolution verte, « agriculture intelligente »), sont autant de processus dont les soubassements sont constitués par des formes institutionnelles marchandes, étatiques ou hybrides.

Certes les modalités d'accès et d'usage des terres sont très différentes d'un pays à l'autre. Elles sont le fruit de leurs histoires locales et sont soumises à d'infinies variations relatives à des contextes sociaux, politiques et économiques. D'une manière générale, nous observons néanmoins toujours les mêmes grandes formes d'accès à la terre : l'héritage (individuel ou de droits d'usage collectifs), le marché, l'étatisation, la coopéra-

---

[4] Intrinsèquement liées aux crises financières et économiques des mêmes années, ces crises alimentaires sont dues à la flambée des prix des denrées alimentaires. Alors que les stocks mondiaux de céréales étaient au plus bas en 2007 jusqu'au début 2008, les cours des produits alimentaires se sont envolés. En moins d'un an, après une baisse de 60 % en 35 ans, les prix mondiaux des céréales ont doublé en moins d'un an (Marc DUFUMIER, Philippe HUGON, 2008 « Piques et polémiques les « émeutes de la faim » : du sous-investissement agricole à la crise sociopolitique », p. 928).

[5] Ces émeutes ont eu lieu dans des pays présentant des taux de croissance du PIB et des situations agricoles différents. Mais ils avaient en commun une situation caractérisée par une aggravation des inégalités et une exclusion de l'accès aux produits alimentaires des populations situées en dessous du seuil de pauvreté (*Ibid.*, p. 927).

[6] Pierre JANIN, 2009, « Les « émeutes de la faim » : une lecture (géopolitique) du changement (social) », p. 255.

tion, la colonisation. Les réformes agraires, dans leur diversité, mêlent ces différentes formes d'accès à la terre.

La faim de terre s'est accélérée depuis une dizaine d'années avec le phénomène massif d'accaparement de terres[7], désigné également par le terme de *land grabbing*. Les conditions d'accès à la terre et le maintien d'une agriculture familiale en sont bouleversées. Ce phénomène a lieu pour majeure partie en Afrique Subsaharienne (Libéria, Éthiopie, Bénin, Tanzanie, Madagascar) mais touche également l'Asie du Sud (Indonésie, Philippine), l'Amérique Latine (Brésil, Argentine, Uruguay) et d'une manière plus timide l'Europe (notamment l'Europe de l'Est : Roumanie, Ukraine, Serbie et Bulgarie)[8]. Il repose sur l'acquisition ou la location de terres pour une longue durée par des entreprises multinationales, des fonds spéculatifs ou des États (par l'intermédiaire de fonds souverains) et peut prendre des formes diverses : rétrocession d'un État à un autre, d'un État à une entreprise ou encore prise de participation massive dans des entreprises locales[9]. Les entreprises multinationales et les fonds spéculatifs qui s'engagent dans ces accaparements sont mus par l'ambition de contrôler la production de denrées agricoles pour réaliser des profits sur les marchés financiers, en spéculant sur les variations de prix et en spéculant sur la terre elle-même. Quant aux États, qu'il s'agisse de grandes puissances économiques ou de pays émergents (Chine, Corée du Sud, etc.), ils cherchent généralement à assurer leur sécurité alimentaire[10] ou énergétique[11] et à produire ce qui pour diverses raisons (climatiques, stratégiques, politiques) ne peut être produit sur leur territoire. Parce qu'elles permettent à un acteur souvent puissant économiquement de s'approprier des terres, ces opérations d'accaparement peuvent être désignées comme une forme de néo-colonialisme[12] agraire, déguisé et silencieux.

Il est difficile d'avoir une vision précise du phénomène[13] tant ces opérations se réalisent dans des contextes opaques[14] où règne souvent une corruption importante. On estime

---

[7] L'envolée des prix agricoles de 2007-2008 et l'augmentation des prix de l'énergie sont directement à l'origine de cette nouvelle ruée vers les terres agricoles (Michel MERLET, 2010, « Différents régimes d'accès à la terre dans le monde. Le cas de l'Amérique latine », p. 35). Autrement dit la crise alimentaire et l'accaparement massif des terres sont en partie liées à l'affaiblissent la sécurité alimentaire des populations rurales à travers le monde, formant une sorte de cercle vicieux.

[8] Nous n'avons pas dressé une liste exhaustive des pays concernés mais avons choisi d'indiquer ceux qui étaient régulièrement mentionnés dans la littérature.

[9] Ces participations constituent une des formes que peuvent prendre ce qu'on appelle les investissements directs étrangers.

[10] Riz et maïs sont les principales productions concernées.

[11] On trouve parmi les productions agricoles destinées à la production d'énergie le palmier huile, la canne à sucre, etc.

[12] Gérard CHOUQUER, 2011, « Le nouveau commerce triangulaire mondial. Ou les analogies du foncier contemporain », p. 96.

[13] Plusieurs initiatives émanant notamment d'Organisations non gouvernementales (ONG) ont consisté à développer des plateformes d'échanges d'informations permettant de recenser à l'échelle internationale les mouvements fonciers qui relèvent de cet accaparement. C'est par exemple le cas de la plateforme Land Matrix (http://www.landmatrix.org/en/).

pour la seule période 2008-2009, qu'entre 40 et 65 millions d'hectares[15] ont été concernés. L'accaparement a comme corolaire l'exclusion et l'éviction de milliers de paysans des terres qu'ils travaillaient jusqu'alors. Il entraîne l'affaiblissement de l'agriculture paysanne et vivrière au profit d'une agriculture de firme financière ou souverainiste, tournée vers l'exportation[16], et l'abandon de savoir-faire agricoles locaux au profit d'une agriculture gourmande en produits phytosanitaires et en semences hybrides ou génétiquement modifiées[17]. En d'autres termes, les diverses formes d'accaparement aggravent et accélèrent « *les effets destructeurs du libre-échange, de l'agrobusiness et des biotechnologies sur les agricultures paysannes* »[18]. Appauvrissement, marginalisation, accroissement de la vulnérabilité, notamment alimentaire sont autant de conséquences directes dont sont victimes les petits agriculteurs, les paysans sans terre, les métayers, les ouvriers agricoles et les individus tirant leurs ressources de la pêche, de la chasse ou de la garde de troupeaux[19].

La souveraineté alimentaire et notamment « *le droit à une alimentation saine et adaptée à leur culture obtenue par des méthodes de production écologiques et durables, et le droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles* »[20], reconnue comme fondamentale par le conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, est directement mise à mal par ce phénomène. De nombreuses ONG et des militants des droits à la terre alertent l'opinion publique et tentent de résister[21]. Beaucoup ont à ce titre fait l'objet

---

[14] L'opacité constitue un problème largement pointé du doigt par les observateurs. La Banque Mondiale s'estime elle-même victime de cette opacité (Benoît LALLAU, 2012, « Land grabbing *versus* investissements fonciers à grande échelle. Vers un « accaparement responsable ? », p. 23)

[15] Nous utilisons ici l'estimation de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme (*Ibid.*, p. 22). Notons cependant que les estimations varient. Pour la seule année 2015, la plateforme Land Matrix dénombrait plus de 39 millions d'hectares concernés par un accaparement.

[16] Les sociologues Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE considèrent que l'agriculture de firme est caractérisée par la « *multiplicité des unités de prise de décision, chacune ayant ses finalités propres* », par la « *mobilisation conséquente de ressources matérielles et immatérielles nouvelles d'origine non-agricoles* » et par « *le primat du court-terme* » (Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, p. 247.). Selon eux, l'agriculture de firme se décline en plusieurs sous-modèles et notamment *l'agriculture de firme financière* (où l'agro-business contrôle la production de matière première) et enfin *l'agriculture de firme souverainiste* (où des États s'engagent dans des stratégies d'achat foncier leur permettant d'assurer leur sécurité alimentaire) (*Ibid.,* p. 247 à 255).

[17] Les répercussions environnementales du développement de l'agro-business suite aux accaparements de terres sont nombreuses et ont été étudiées : pollutions chimiques, invasions intempestives d'espèces prédatrices ou invasives, perte de biodiversité, dépendance accrue aux énergies fossiles, érosion ou salinisation accélérée des sols, surexploitation des ressources en eau (*Ibid.*, p. 17).

[18] Pierre DARDOT, Christian LAVAL, 2014, *Commun. Essai sur la révolution du XXIème siècle,* p. 100.

[19] Nous reprenons certains des termes utilisés par Benoît LALLAU (*op. cit,* p. 18). Le constat selon lequel le modèle de développement économique en matière agricole et les apports technologiques desquels il s'accompagne ne contribuent pas au progrès mais à l'appauvrissement des paysans avait été identifié par plusieurs auteurs, parmi lesquels François PARTANT (François PARTANT, 2002, *Que la crise s'aggrave*).

[20] CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, 2013, « Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales », p. 4.

[21] On trouve parmi les organisations les plus importantes la *Vía Campesina* (fondée en Belgique en 1993 et qui milite pour la souveraineté alimentaire et le droit des paysans à la terre) ou encore le *Mouvement des Sans-Terre* au Brésil (fondé en 1984 contre l'oppression dont sont victimes les paysans brésiliens en organisant des occupations de terres).

d'harcèlements, de menaces et ont été victimes de violentes attaques[22]. Malgré ces résistances, force est de constater que le phénomène se poursuit.

Ce phénomène d'accaparement massif de terres peut être considéré comme une conséquence directe de l'actuelle mondialisation du capitalisme néo-libéral. « *Ses effets sur l'agriculture paysanne, sur la nature des produits mis en culture, sur l'alimentation des populations locales donnent à penser que cette application directe et brutale du pouvoir du capital mondial sur les terres agricoles des plus pauvres ne fait que répéter la marchandisation de la terre en Europe il y a plusieurs siècles et provoque des conséquences de même nature, mais à une échelle bien plus vaste* »[23]. C'est dans cette logique que le *land grabbing* est qualifié par certains de nouvelle enclosure[24].

Le terme enclosure vient de l'anglais « e*nclosure »,* qui signifie la clôture ou l'action d'enclore un terrain. Le mouvement des enclosures est apparu en Angleterre à la fin du XIIème siècle, mais c'est aux XVIème et XVIIème siècles qu'il s'est étendu et généralisé. Après avoir acheté des terres à la couronne d'Angleterre, la noblesse les a encloses de façon à les transformer en pâturages et à les réserver à l'élevage des brebis. Cela mit fin aux droits d'usage sur les communaux dont dépendaient bon nombre de paysans. Cet évènement a été décisif : ce fut ni plus ni moins une vraie guerre sociale que traversa l'Angleterre[25]. Le paysage agricole anglais en a été profondément modifié. L'essor de l'industrie textile qui a contribué à la prospérité économique de l'Angleterre et au développement des premières machines est directement issu de ces transformations. Ainsi, de manière concomitante, le phénomène des enclosures a contribué au développement du capitalisme industriel et à celui d'un véritable capitalisme agraire. Il a promu l'accaparement privé des terres qui a traversé l'Europe tout au long du XVIIIème siècle.

Si la privatisation des terres agricoles compte parmi ce qui a originellement permis au capitalisme industriel de se développer, il n'est pas étonnant de constater que les terres agricoles ont été soumises à la mondialisation du capitalisme et à sa financiarisation depuis les années 1980. Dans des contextes différents, enclosures hier, *land grabbing* aujourd'hui procèdent d'une même logique. Ceux qui détiennent des capitaux en font usage pour contrôler la production agricole et l'alimentation, pour accumuler ou spécu-

---

[22] Au cours de la période 2011-2014, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme a recensé 106 cas de harcèlement visant 282 défenseurs des droits à la terre et 19 ONG. Le rapport annuel de l'Observatoire met en avant l'ampleur des attaques perpétuées à l'égard de ces défenseurs (*Ibid.*).

[23] DARDOT, LAVAL, *Ibid.*, p. 101.

[24] Michel MERLET, 2013, « Les accaparements de terres dans le monde, une menace pour nous tous », p. 99 ; David BOLLIER, 2014, *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, p. 50.

[25] Parmi les nombreux auteurs et penseurs qui ont commenté le mouvement des enclosures, retenons Thomas MOORE dans *Utopia* (1556) qui s'est attaché à décrire ses conséquences sociales. Pour lui, les troupeaux d'innombrables moutons dévorent « *même les hommes, et dépeuplent les campagnes, les maisons et les villages* ». Quant à Karl POLANYI dont le travail a consisté à analyser les causes historiques et sociales de nos systèmes économiques, il a considéré, en reprenant les termes de Charles Fourier, que les enclosures constituent une « *révolution des riches contre les pauvres* » (Karl POLANYI, 2009 [1944], *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*).

ler sur des terres, comme s'il s'agissait d'une marchandise comme les autres[26]. L'intention première est de réaliser des profits et d'accaparer des ressources naturelles essentielles, devenues rares. La terre est en effet devenue une ressource mobilisée non seulement pour nourrir les populations, mais pour produire de l'énergie ou encore pour capter le carbone. Le travail de la terre est ainsi de plus en plus dissocié de la fonction nourricière du travail des paysans. Les paysans expropriés ou sans terre se trouvent marginalisés lorsqu'ils revendiquent le droit d'accès à la terre.

Le *land grabbing* constitue la toile de fond de notre recherche. Nous le considérons ici comme un terme générique exprimant la transformation de la terre en « capital naturel », en titre financier, en unité de production de services écosystémiques. En ce sens *le land grabbing* accomplit la rupture des liens existant entre la terre et les paysans. Il s'accomplit par l'expropriation des paysans et la dissolution des communs. Ces éléments renouvellent les questions relatives au rapport à la terre, aux modalités d'accès aux terres agricoles, aux liens des paysans à la terre. Ils sont la source de notre interpellation et de notre intérêt pour ce sujet de recherche. Au regard de ses racines historiques, des multiples relations qu'il entretient avec le mouvement européen des enclosures et l'organisation de nos sociétés, le *land grabbing* ne concerne donc pas uniquement les pays du Sud. Il est aussi le nom d'un mouvement accéléré d'artificialisation, d'agrandissement et de concentration des terres. Au fil de nos recherches et parce qu'il s'agissait d'une réalité sociale à laquelle nous avions facilement accès, notre regard s'est porté sur le cas de la France.

Les modalités d'accès aux terres agricoles en France s'inscrivent dans un contexte singulier à différents égards, mais la situation dans laquelle se trouve l'agriculture française est en partie liée aux configurations que nous venons de décrire. D'un côté, les terres agricoles sont l'objet d'une artificialisation croissante. Elles tendent à disparaître au profit de l'extension des villes sur les campagnes et elles se renchérissent ; autant d'éléments qui contribuent à restreindre l'accès à la terre à ceux qui veulent la travailler et à fragiliser le contrôle de ceux qui la travaillent. D'un autre côté, les exploitations agricoles ne cessent de s'agrandir, de s'engager dans un processus de spécialisation et d'industrialisation accrues et de se tourner vers les industriels de l'agroalimentaire[27]. Ce mouvement marginalise ceux qui travaillent sur de petites superficies et pratiquent une

[26] Karl POLANYI considérait que la terre n'est que l'autre nom que l'on donne à la nature et qu'elle est donc une marchandise fictive (*Ibid.,* p. 253).

[27] Pour le sociologue Jan Douwe VAN DER PLOEG, une des caractéristiques de l'agriculture productiviste contemporaine est qu'elle est intrinsèquement dépendante de ce qu'il appelle les empires alimentaires (Jan Douwe VAN DER PLOEG, 2014, *Les paysans du XXIème siècle. Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, p. 144). Ces empires alimentaires « *caractéristiques des schémas d'accumulation actuels* » (*Ibid.*, p. 9) reposent sur la suppression de lien : entre l'espace et le temps de consommation et ceux de la production, entre la production et le contexte territorial et local. Ils sont engagés dans la conquête et le contrôle d'une part toujours plus grande de la production et de la consommation alimentaires mondiales (*Ibid.*, p. 23). D'une manière générale, le contexte français donne à voir des logiques de ce type.

agriculture paysanne et engage toujours plus les agriculteurs dans des stratégies individuelles pour accéder à la terre.

Le contexte français est cependant particulier : l'agriculture est une profession, elle renvoie à un statut et ouvre à des droits sociaux. Parce que la puissance publique, notamment depuis l'engagement de la France dans la construction européenne, n'a eu de cesse de lui donner un cadre, de lui assigner des règles et de la soutenir au travers de divers dispositifs, la profession agricole est codifiée et structurée. Cogérée par l'Etat et les principales organisations syndicales agricoles, soutenue par un véritable système professionnel agricole (mutuelle, assurance, banques, chambres consulaires, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural - SAFER, etc.), elle est le fruit d'un équilibre subtil entre maintien de la base sociale de l'agriculture et engagement de l'agriculture dans les marchés mondiaux.

Cet équilibre est pourtant précaire. La baisse tendancielle du nombre d'actifs agricoles[28] et la sortie de plus en plus forte des « fils d'agriculteurs »[29] en témoignent. La profession agricole ne se transmet plus systématiquement de génération en génération et peine à se renouveler.

Peut-on considérer qu'il existe en France des paysans sans terre ? Ou bien de futurs agriculteurs qui en auraient besoin pour développer leur activité mais qui n'en disposent pas ? Si leur sort ne dépend pas de l'accès à la terre d'une manière aussi vitale et urgente que ceux qui criaient leur faim de terre en 2007-2008 dans de nombreux pays, on trouve en France des individus jeunes et moins jeunes à la recherche de terres à cultiver et qui rencontrent des difficultés dans leur parcours à l'installation. Il n'existe aucune estimation du nombre d'individus concernés par cette situation mais le renchérissement des terres agricoles, leur raréfaction, leur concentration aux mains d'agriculteurs qui les destinent à l'agrandissement et à un modèle agricole productiviste sont autant de signes des difficultés qui peuvent exister pour ceux qui souhaitent s'installer. On remarque de surcroît que les stratégies mises en place par les porteurs de projets agricoles pour aaccéder à la terre sont complexes et aboutissement difficilement[30], notamment lorsqu'ils souhaitent développer un projet atypique ou non-conventionnel et lorsqu'ils n'ont pas d'origine agricole.

C'est sur la base de ce constat que l'association Terre de Liens (TDL), devenue aujourd'hui le mouvement TDL, s'est développée au début des années 2000. Parmi les

[28] En 1955, la France comptait 6,1 millions d'actifs agricoles (on entend par actifs agricoles les chefs d'exploitation et les personnes travaillant sur une exploitation de manière régulière). Selon les chiffres du dernier recensement agricole, en 2010, on en dénombre plus que 966 000 personnes (Agreste Primeur, n° 276, janvier 2012).

[29] Christophe GIRAUD et Jacques RÉMY, 2014, « Être ou ne pas être agriculteur. Capital scolaire et devenir socioprofessionnel des fils d'agriculteurs ».

[30] Marie GILLET, 1999, « Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial » ; Sophie DUBUISSON-QUELLIER et Christophe GIRAUD, 2010, « Les agriculteurs, entre clôtures et passerelles ».

initiatives collectives d'accès aux terres agricoles en France[31], cette dernière est singulière par sa dimension nationale, sa structuration et les moyens financiers dont elle dispose. Après la naissance de l'association TDL en 2003, des outils financiers opérationnels ont été créés afin de mettre en œuvre un des projets des membres fondateurs de TDL : acquérir des terres pour installer des agriculteurs développant des projets agrobiologiques[32] et commercialisant leurs produits *via* des circuits courts (CC). Ce projet nourrit l'ambition de retisser le lien entre les activités agricoles et les territoires en impliquant largement des personnes sensibles à la disparition des terres et des paysans, prêtes à investir financièrement et à s'engager personnellement pour lutter contre cette situation. Pour réaliser ce projet, un outil de collecte de l'épargne (La Foncière-Terre de Liens), un outil de collecte de dons (La Fondation-Terre de Liens) et une association (Association nationale et associations territoriales en région) fonctionnent de concert et forment ce que nous désignons « le mouvement TDL ».

Les deux composantes financières du mouvement TDL, la Foncière et la Fondation, permettent d'engranger des sommes financières lors d'appels publics à épargne et de campagnes de collecte de don, d'acheter des terres et de les louer à des agriculteurs, ainsi libérés du poids financier de l'achat de terre. En contrepartie, les fermiers installés sont tenus au respect d'une charte et des closes prévues en amont dans le Bail Rural Environnemental (BRE), qu'ils signent avec leur propriétaire (Foncière ou Fondation)[33]. À l'heure actuelle, fort d'environ 3 200 adhérents, 9 000 actionnaires et plus de 2 800 de donateurs, TDL a permis l'installation ou le maintien d'environ 180 fermiers sur 80 exploitations dans toute la France métropolitaine. Par ces opérations, l'ambition de TDL est d'extraire la terre de son statut de bien marchand pour la transformer en « bien commun »[34].

Au moment où l'accès à la terre est internationalement dominé par des stratégies financières et par des manœuvres d'États soucieux de maîtriser cette ressource devenue rare, au moment où en France le lien à la terre de la profession agricole relève de stratégies patrimoniales, sous-tendues par le marché foncier et encadrées par l'État, TDL partici-

[31] En France, les expériences alternatives en matière d'accès au foncier agricole sont encore peu développées. Il existe un certain nombre d'outils juridiques (Sociétés Civiles Immobilières et des Groupements Fonciers Agricoles) mais qui demeurent souvent utilisés dans un cadre strictement familial. Les expériences collectives rassemblant au-delà du cercle familial demeurent marginales et peu visibles. Un territoire dans l'hexagone fait exception en matière foncière : le plateau du Larzac dans le département de l'Aveyron en Midi-Pyrénées. Les différentes sociétés civiles qui s'y sont déployées depuis le début des années 1970, dont TDL s'est tour à tour inspiré et détaché, en font un véritable laboratoire du foncier agricole en France.

[32] Nous retenons à ce stade de notre travail la définition de Benoît LEROUX pour qui l'agriculture agrobiologique caractérise l'agriculture n'employant ni produits phytosanitaires de synthèse ni engrais chimiques (Benoît LEROUX, 2006, « Entre la bio et le bio… Quelles normes alimentaires ? », p. 43).

[33] Nous avons utilisé le terme « fermiers de TDL » pour désigner les agriculteurs auxquels TDL s'adresse car ils sont liés auprès du propriétaire par un bail à fermage. Le recours à ce terme s'explique également par ce que nous avons cherché à observer au sein de ce mouvement. En effet, c'est précisément l'étude des relations entre les agriculteurs et leur propriétaire qui a attiré notre attention.

[34] Nous questionnons l'utilisation de ce terme au cours de notre travail.

pe de la mise en visibilité dans l'espace public du lien à la terre en tentant d'y introduire une dimension sociale et citoyenne. Par le projet solidariste qu'il veut développer, par sa structuration hybride, par les outils financiers qu'il mobilise et détourne d'un horizon purement mercantile, par l'engagement citoyen qu'il suscite, ce mouvement s'inscrit dans le champ de l'Économie sociale et solidaire (ESS)[35].

Si le mouvement TDL entend reprendre la terre, à qui entend-il la donner et selon quelles modalités ? Qui sont les agriculteurs dont TDL permet l'installation ? Qu'en est-il des repères identitaires professionnels en jeu dans la mesure où le prisme de la propriété privée a longtemps structuré la profession agricole en France et qu'il domine et caractérise plusieurs des opérations foncières que l'on observe à différentes échelles ? Ce qui se joue entre les fermiers de TDL et le mouvement TDL, les tensions et points de liaison au sein de cette interface constituent notre objet de recherche. Ces interrogations constituent le fil directeur de notre recherche et s'articulent autour de notre objet.

Étudier cet objet ne constitue ni une manière de mesurer si l'expérience de TDL est reproductible ailleurs, si elle est viable ou pérenne, ni de vérifier si le mouvement TDL constitue un rempart efficace aux difficultés d'accès au terres agricoles en France. Il ne s'agit pas non plus de légitimer son action. Il s'agit de la comprendre et de la situer, notamment au regard des potentielles transformations dont le mouvement est porteur pour ceux qui vivent de l'agriculture et dont l'activité professionnelle dépend de la terre.

Parce qu'ils constituent le canevas de notre recherche, le paradigme, le cadre théorique et conceptuel dans lequel nous nous inscrivons, et certains des concepts que nous mobilisons méritent maintenant d'être introduits.

Pour déconstruire la question de l'accès au foncier pour la profession agricole et observer quelques-uns des potentiels bouleversements socioprofessionnels que donne à voir TDL, nous avons choisi un paradigme compréhensif. Cette posture caractérise la manière dont notre pensée s'est structurée et la méthodologie que nous avons déployée pour cerner notre objet. Dans le paradigme compréhensif, aucun phénomène ou objet extérieur n'est considéré indépendamment du sujet qui les perçoit. Les individus sont considérés comme des acteurs et une attention est portée au sens et à la subjectivité qu'ils donnent à leurs agissements. Nous avons considéré que « *les objets de pensée construits par le chercheur en sciences sociales afin de saisir la réalité sociale, doivent être construits par le sens commun des hommes vivant au quotidien dans le monde social (…). Le paradigme compréhensif*

[35] Prise sous le seul angle juridique, l'économie sociale se compose historiquement des associations, des coopératives, des mutuelles et des fondations. Prise sous l'angle des projets qu'elle développe, l'économie solidaire est le fait de structures économiques, quels que soient leurs statuts, dont l'objectif est de lutter contre toute forme d'exclusion et d'intégrer dans la logique du couple marché/État une dimension de solidarité qui dépasse le seul cadre de la redistribution. L'ESS regroupe ces différentes structures et est entendu comme économie au service d'un autre développement tourné vers la recherche d'utilité sociale et environnementale plutôt que vers la recherche de gain financier.

accordera donc une attention aux données qualitatives, intégrera l'observateur et l'observé dans ses procédures d'observation et sera attentif à rechercher les significations des actions auprès des acteurs concernés »[36]. L'immersion dans notre terrain de recherche a découlé de ce choix méthodologique. La participation au mouvement TDL est la conséquence de notre posture compréhensive.

Nous avons également cherché à lier les échelles d'observation micro et macrosociales, à intégrer une dimension historique aux phénomènes observés et à prendre en considération le discours, la réflexivité et les compétences critiques des acteurs rencontrés. Nous avons par ailleurs considéré les dispositions et déterminismes dont ils sont porteurs dans un cadre dynamique, à l'aune des contradictions et des ambivalences que donnent à lire leurs trajectoires.

Pour parvenir à cette entreprise et analyser ce qui d'emblée pourrait être classé dans la catégorie des pratiques économiques alternatives relevant de l'économie sociale et solidaire, nous avons appuyé notre travail sur un corpus théorique empruntant pour majeure partie à la sociologie. Le choix de cette discipline pour examiner comment s'organisent et se structurent l'économie et les hommes qui la font vivre repose sur un postulat initial : celui de considérer les activités économiques et les parcours professionnels comme des constructions sociales.

Notre travail s'inscrit dans le cadre général de la sociologie rurale et dans celui plus spécifique de la sociologie de la profession agricole et des agriculteurs. Il articule des travaux classiques des ruralistes français, des travaux contemporains portant sur les ressorts identitaires de la profession agricole et des travaux de sociologie générale ayant trait aux processus de socialisation et de construction des identités socioprofessionnelles.

D'autres disciplines ont nourri notre analyse, notamment l'histoire, le droit, l'économie et l'anthropologie économique. Notre travail puise dans ces diverses disciplines mais l'inspiration première qui irrigue notre réflexion s'inspire de la démarche adoptée par certains des auteurs de l'anthropologie économique[37]. Ainsi nous avons voulu aborder le rapport à la terre comme un élément relevant de ressorts anthropologiques et la propriété privée de la terre comme une construction socio-historique, relativement récente.

Au regard de l'ensemble des enjeux que suppose la question de l'accès à la terre dont nous avons mis en avant certaines des caractéristiques, si la terre a une matérialité, elle n'est pas pour autant un simple support tangible. Elle a aussi une dimension symbolique forte. C'est pourquoi nous préférons l'usage du concept de foncier agricole. Ce concept se rapporte à la terre en tant que support matériel tout en l'inscrivant dans des

[36] Alex MUCCHIELLI, 2004, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, p. 26 et p. 28.

[37] Nous pensons particulièrement à Marcel MAUSS, Maurice GODELIER, Karl POLANYI, Marshall SALLINS, Louis DUMONT, auteurs incontournables de l'anthropologie économique dont notre réflexion et notre goût pour la recherche se sont inspirés.

agencements complexes de rapports sociaux, économiques, politiques, symboliques et dans des dispositifs d'actions publiques, de normes, de pratiques de groupes humains ou d'institutions[38].

La première partie de ce travail rend compte de la constitution du mouvement TDL. Elle analyse le contexte historique en matière d'accès au foncier afin de saisir les éléments que le mouvement TDL conteste et entend dépasser. Elle présente également le contexte associatif et institutionnel multiforme sur lequel TDL s'est appuyé et met à jour l'organisation tricéphale à partir de laquelle il s'est institutionnalisé.

La deuxième partie caractérise conjointement les crises que traverse la profession agricole et les potentielles transformations dont TDL est porteur pour les agriculteurs qu'il soutient et sur lesquelles se structure notre problématique. C'est également dans cette partie que sont explicités le dispositif méthodologique ethnographique, conversationnel et quantitatif et la posture originale que nous avons eu au sein de TDL.

Enfin, la troisième partie analyse les tenants et les aboutissants de la thèse du « passage » des fermiers de TDL, en s'appuyant sur trois étapes de leurs trajectoires : tout d'abord les parcours socioprofessionnels de ces néo-agriculteurs avant leur installation avec TDL, dans un deuxième temps leur activité agricole paysanne et biologique en relation avec leur rapport leur rapport à terre, et enfin, leur rapport à la propriété, leurs relations au propriétaire singulier avec lequel ils ont à composer et les multiples tensions qui se jouent entre les deux parties.

Notre ambition a donc consisté à appréhender les questions foncières, depuis les racines du contexte relatif aux modalités d'accès au foncier agricole en France jusqu'à ce qui se joue autour de ces questions dans le mouvement TDL. Nous avons donc très largement concentré nos investigations sur la situation française et sur les paysans auxquels s'adresse TDL. Ces paysans ont rencontré des difficultés dans l'accès au foncier, très différentes de celles que connaissent les populations rurales précarisées dans de nombreux pays du Sud, auxquelles nous avons fait référence.

Ces difficultés hétérogènes et multiformes participent toutefois d'un même contexte. Elles expliquent que nous ayons choisi d'éclairer les questions foncières en nous penchant spécifiquement sur ceux dont l'activité dépend de la terre, sur les relations entre ce contexte et leurs activités, et sur le sens que ces acteurs donnent à leur parcours, à leur profession et à leur rapport à la terre.

Qu'il s'intéresse aux paysans attachés à la terre, sans terre ou de passage, notre travail a ainsi consisté à comprendre par quels glissements et selon quelles modalités leur situation s'est transformée et se transforme encore.

---

[38] Nous nous appuyons en partie sur la définition donnée par Yannick SENCÉBÉ, Florence PINTON et Pierre ALPHANDÉRY (2013, « Le contrôle des terres agricoles en France. Le foncier, du gouvernement par les pairs à l'action des experts », p. 252).

PARTIE 1 :

LA CONSTITUTION DE TERRE DE LIENS

Introduction de la Partie 1

L'apparition du mouvement TDL est le signe de divers changements : des changements dans la manière de penser et de mettre en débat la question du foncier agricole, des changements dans la manière d'administrer ce foncier, des changements en matière agricole, dans la mesure où le mouvement promeut une agriculture diamétralement opposée aux schémas productivistes dans lesquels la profession agricole s'est engagée depuis 1945, des changements d'ordre organisationnels et institutionnels, du fait de sa structuration tricéphale particulière, et des changements pour les fermiers qu'il soutient, dans la mesure où ces derniers sont locataires auprès d'un propriétaire particulier, voient leur activité soumise à l'examen de propriétaire et sont partie prenante d'un mouvement aux ambitions diverses. Ces changements sont à plusieurs égards de véritables ruptures.

Aussi, le mouvement TDL est porteur d'une mutation. « *La métaphore de la mutation sert à désigner ce moment où les formes s'effacent sans que d'autres aient pu encore les remplacer ou imposer leur propre évidence. Temps de la transition accélérée, sinon soudaine et totalement imprévisible, durant lequel tout se montre sous l'aspect du mouvement, de la décomposition et de la recomposition aléatoire, de la disparition et de l'irruption continue de l'inédit* »[1].

Cependant pour parvenir à comprendre ce qui se joue entre les fermiers de TDL et TDL, pour arriver à qualifier et saisir la mutation et les ruptures portées par TDL, il est essentiel de nous pencher sur deux éléments. Premièrement, et c'est l'objet du Chapitre 1, nous avons examiné le contexte d'accès au foncier agricole en France à partir des différentes phases en matière de politique foncière qui se sont historiquement succédées depuis l'avènement de la propriété privée jusqu'à celui de l'agriculture de firme. Ce contexte singulier a en effet conduit la profession agricole à une situation de crise. Fruits de ce contexte, les obstacles que plusieurs agriculteurs rencontrent dans l'accès au foncier ont constitué le ressort de mobilisation de TDL. Deuxièmement, nous avons retracé l'histoire de TDL en établissant des liens avec les diverses résistances qui se sont développées en milieu rural pour proposer des alternatives au modèle productiviste et proposer une gestion du foncier agricole sur d'autres bases que celles de l'État ou du marché. Le Chapitre 2 a ainsi été consacré à la réalisation d'une sociohistoire de TDL. Ses origines, sa structuration, la composition des instances qui le font vivre sont abordées au prisme du contexte de résistance dans lequel il s'inscrit.

[1] Georges BALANDIER, 1985, *Le détour. Pouvoir et modernité*, p. 8.

Cette première partie a donc poursuivi l'objectif de contextualiser « la mutation » : en appréhendant d'un côté la constitution de TDL, ce sur quoi il s'est appuyé pour se constituer, et d'un autre côté sa propre constitution, qu'il s'agisse de son fonctionnement et des principes sur lesquels il repose.

CHAPITRE 1 :

LES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS, SOCIAUX ET POLITIQUES DES MODALITES CONTEMPORAINES D'ACCES AU FONCIER AGRICOLE

Introduction du Chapitre 1

« Ce que nous appelons la terre est un élément de la nature qui est inextricablement entrelacé avec les institutions de l'homme. La plus étrange de toutes les entreprises de nos ancêtres a peut-être été de l'isoler et d'en former un marché »

Karl POLANYI, *La grande transformation*
Aux origines politiques et économiques de notre temps.

En France, les modalités d'usage, d'accès et de transmission relatives aux terres agricoles sont actuellement encadrées par différentes institutions. Au travers des syndicats qui les représentent, les agriculteurs[1] sont partie prenante de cette gestion. Qualifiée de *cogestion* car associant État et syndicats, cette organisation est le fruit d'une construction sociale et politique qui a pris corps après la Seconde Guerre mondiale mais dont les racines profondes sont à rechercher bien en amont du XXème siècle. Afin de comprendre le contexte foncier contemporain, il est essentiel de revenir sur cette histoire.

Du fait des successifs bouleversements politiques, sociétaux et économiques qui ont touché le monde agricole, les parcours des agriculteurs ont connu de profondes transformations. Les difficultés que rencontrent ceux qui souhaitent s'installer en agriculture aujourd'hui – qui ont motivé la création du mouvement TDL– sont intrinsèquement liées à ces bouleversements et aux singularités du contexte foncier qui en découlent.

[11] Nous utiliserons ce terme pour désigner ceux qui exercent de manière individuelle ou collective le métier d'agriculteur. Nous nous appuyons pour cela sur la définition issue de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) réalisée par l'INSEE qui précise que « *ce groupe socioprofessionnel est exclusivement consacré au classement des personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole, soit en qualité de chef d'exploitation, soit en qualité d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié* » (Source : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/n1_1.htm). C'est dans une perspective purement descriptive et dégagée de toute visée conceptuelle et théorique que nous utiliserons le terme d'agriculteurs. Si nous avons retenu ce terme, au-delà du cadre que propose l'INSEE, c'est aussi parce que la diversité des adjectifs qu'on accole à l'activité qui lui est liée - l'agriculture, que l'on qualifie de productiviste, de firme, de pointe, familiale, paysanne, de proximité, etc. - nous laissait penser que ce terme était suffisamment neutre pour désigner simplement à lui seul l'exercice de l'activité professionnelle en question.

Qu'il s'agisse du prix élevé des terres agricoles, de leur raréfaction, des relations ambiguës aux Organisations professionnelles agricoles (OPA) en charge de l'appui aux jeunes agriculteurs, la plupart des fermiers de TDL ont rencontré des difficultés dans leurs parcours en vue de l'installation.

Opérer un détour contextuel et procéder dans ce premier chapitre à un examen des transformations des modalités d'accès au foncier agricole constitue donc une étape primordiale pour comprendre l'origine de ces difficultés. Les précédentes configurations et modalités de gestion du foncier agricole réapparaissent et continuent de marquer encore aujourd'hui l'accès à cette ressource. L'examen des tenants et des aboutissants de ces configurations, de ce qui leur est sous-jacent, est révélateur des ambiguïtés de *la question foncière*. En mobilisant les travaux de différents auteurs qui abordent cette question[2], nous procéderons à un examen des phases distinctes qui ont marqué les politiques foncières. Afin de rendre compte de cette histoire de manière synthétique, nous en avons distingué trois. La première phase, qui débute à la fin du XVIIIème et s'étend jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est déterminée par l'institutionnalisation de la propriété privée. La deuxième, qui commence au début des années 1950 pour se terminer au début des années 1980, est marquée par la mise en place de dispositifs institutionnels d'encadrement du foncier agricole, issus de politiques mises au service d'un impératif productif. La troisième phase, qui s'amorce à partir des 1980 et s'étend jusqu'aujourd'hui, est caractérisée par un réinvestissement symbolique et matériel des espaces ruraux par différents groupes d'individus. Ce réinvestissement conduit à une « désagricolisation » de ces espaces et fragilise les agriculteurs. À cela s'ajoute des phénomènes de concentration, d'agrandissement et de spécialisation des exploitations qui rendent caduc le modèle patrimonial de transmission de la terre et restreignent l'accès au foncier agricole pour ceux qui veulent s'installer.

Notre point de départ consistera donc à considérer que « *les rapports entre propriétaires et fermiers qui caractérisent le monde rural actuel sont les héritiers d'une série de transformations qui ont peu à peu façonné la structure foncière des exploitations agricoles françaises* »[3]. En étudiant quelques-unes de ces transformations et en considérant que la modernité et les dernières évolutions agricoles, foncières et celles qui touchent la profession agricole, n'ont pas pour autant fait disparaître ce que le passé a produit, nous effectuerons un *détour* au

[2] Edgard PISANI, 1977, *Utopie foncière* ; Grégoire MADJARIAN, 1991, *L'invention de la propriété : de la terre sacrée à la société marchande ;* Jean-Pierre BOINON, 2011, *Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945* ; Étienne LE ROY, 2012, *La terre de l'autre, une anthropologie des régimes d'appropriation foncière ;* Yannick SENCÉBÉ, 2012, « La Safer – de l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution ».

[3] Romain MELOT, 2012, « Droits de propriété et droits d'usage de la terre. Enquête sur le contentieux du fermage », p. 4

sens où l'entendait Georges BALANDIER[4]. Ces évolutions se révèlent être le fruit d'une histoire, d'une construction sociale et politique s'inscrivant dans un temps long.

1 De la propriété collective à la propriété privée de la terre : héritages du code civil et marginalisation des petits paysans

Retracer l'histoire des modalités de gestion du foncier agricole en France en quelques lignes est une entreprise délicate. Nous avons dressé dans cette partie le tableau d'une époque qui en renferme de nombreuses et dont nous ne parviendrons à restituer ni la richesse, ni l'immense complexité. La première phase que nous avons identifiée s'étale de la fin du XVIIIème siècle au début des années 1950. Le bouleversement le plus manifeste de cette large période est sans conteste celui de l'institutionnalisation de la propriété privée dans le Code Napoléon, issu de l'idéal à la fois égalitariste et individualiste porté par les révolutionnaires de la fin du XVIIIème. Afin d'appréhender les reconfigurations que cette institutionnalisation a exercées sur les sociétés rurales, il nous faut revenir sur ce qui caractérisait la propriété foncière avant ces évènements.

1.1 L'appropriation communautaire du sol durant l'Ancien Régime

D'une manière générale, les sociétés traditionnelles se caractérisent par un usage communautaire du sol[5]. En France, durant l'Ancien Régime[6], le statut et les fonctions de la terre, élément cardinal de l'ordre féodal, étaient déterminées par des règles juridiques et coutumières[7]. Du fait de coutumes séculaires héritées, on dénombrait une très grande diversité d'usages collectifs des terres, qui rend difficile une analyse globale et détaillée du phénomène. Qualifiée d'infinie selon les historiens Georges DUBY et Armand WALLON[8], cette diversité tient à la fois à l'hétérogénéité des formes juridiques des institutions locales, des droits et des coutumes féodales, à l'hétérogénéité des modes de

---

[4] Dans son ouvrage intitulé « Le Détour : pouvoir et modernité» et comme à l'accoutumé dans son travail, Georges BALANDIER procède à un détour anthropologique. Par exemple pour appréhender et cerner ce que le concept de pouvoir renferme, il examine les conditions de réalisation du pouvoir monarchique dans l'Europe occidentale à l'époque féodale et du pouvoir de souverains despotes en Afrique de l'Ouest à une époque plus récente. Le détour que nous opérerons dans ce chapitre ne renvoie pas stricto-sensu au détour qu'entreprend Georges BALANDIER car nous n'avons pas observé ce qu'il se passait dans d'autres sociétés mais sommes restés concentrée sur le cas français. Il s'inscrit cependant dans la même logique et la même dynamique intellectuelle : celle de comprendre et d'éclairer un phénomène à partir de conditions sociétales et historiques différentes.

[5] PISANI, *op. cit.* ; MADJARIAN, *op. cit.* ; Karl POLANYI, [1944] 2009, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps.*

[6] On désigne par ce terme la période allant de la fin du XVème siècle jusqu'à la Révolution, marquée par le système de monarchie absolue.

[7] POLANYI, *op. cit.*

[8] Georges DUBY et Armand WALLON, [1976] 1992, *Histoire de la France rurale.*

répartition de la propriété de la terre entre clergé, noblesse et tiers état, entre bourgeoisie urbaine et masse paysanne[9], et à l'hétérogénéité des structures internes de la paysannerie. De manière générale, retenons cependant quelques éléments. Il existait des biens communaux, c'est à dire des parcelles appartenant à la communauté villageoise, utilisables par tous selon des règles préétablies, qui concernaient généralement des terres difficilement cultivables, tels que des bois, des landes, des garrigues et des terres indivises. À ces communaux, s'ajoutaient des systèmes de droits d'usage collectif qui pouvaient s'exercer sur les mêmes sols : la vaine pâture et le parcours[10], des droits d'usage dans les forêts tels que le droit de grappage[11] et des droits concernant des communaux non-boisés comme le droit de chaume[12] ou encore le droit de glanage[13]. L'ensemble de ces usages collectifs traditionnels, soumis à de grandes variations géographiques mais présent sur l'ensemble du territoire, faisait de la gestion du sol une activité encastrée dans différents agencements sociaux[14]. Ces usages assuraient aux paysans comme aux travailleurs journaliers précaires d'avoir accès à des ressources indispensables à leur survie et à leur reproduction. En d'autres termes, ils constituaient une « *propriété du pauvre* »[15].

Cet « *état de chose traditionnel* »[16], cet « ordre immuable des champs », révèle un élément important : la nature était certes domestiquée et appropriée, mais de manière collective et communautaire. Les diverses coutumes et fêtes de village mettant en avant le caractère sacré voire religieux des rythmes productifs et naturels conféraient à ces règles d'usages communautaires une dimension systémique. Dans ce système entièrement tourné sur sa propre reproduction, la Nature, entendue dans un sens large du terme, ne constituait pas « *une sphère de réalité autonome* »[17] des individus et des groupes qu'ils formaient. Une certaine forme de continuité existait entre les hommes et les objets de leur environnement.

Aussi, les propriétaires terriens, qu'ils soient seigneurs ou exploitants, ne détenaient pas les pleins pouvoirs sur leurs biens. « *Les possesseurs de prairies ou de champs, les détenteurs de*

---

[9] Nous reviendrons plus précisément dans le Chapitre 3 sur l'utilisation du terme paysan, que nous utilisons en tant que figure professionnelle *idéal-typique*, caractéristique du groupe professionnel des agriculteurs. Le glissement sémantique opéré entre paysan, exploitant familial et entrepreneur agricole, qui apparaît dans ce premier chapitre, ne fera pas ici l'objet d'une analyse approfondie.

[10] Il s'agit du droit de faire paître les troupeaux sur des terres une fois la récolte achevée, sur des friches et des terres nues.

[11] Il s'agit du droit de ramasser des fruits et des baies.

[12] Il s'agit du droit de recueillir la paille après la moisson, qui servait de litière au bétail, de matériel d'isolation ou de construction des toitures des habitations.

[13] Le droit de glanage autorise le ramassage de céréales, de pommes de terre, et autres végétaux qui seraient restés sur le sol après récolte.

[14] POLANYI, *op. cit.*

[15] DUBY et WALLON, *op. cit.,* p. 95.

[16] Marc BLOCH, [1931] 1988, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française,* p. 249.

[17] Philippe DESCOLA, 2002, « L'anthropologie de la nature » p. 14.

fonds (…), n'avaient qu'une propriété restreinte et subordonnée au droit de la communauté »[18]. Dans toute la France à partir du nord de la Loire, il était même interdit d'enclore une parcelle. Ce système agraire, « *admirable engrenage* » selon l'historien Marc BLOCH, était issu de la tradition, d'un partage traditionnel, d'un usage immémorial, que de nombreux tribunaux dans des cas de conflits entre propriétaire et usagers étaient forcés de reconnaître encore à la fin du XVIIIème siècle. Pour la grande majorité de la paysannerie, les conditions de vie et de travail n'en demeuraient pas moins sommaires et rudimentaires. La participation de la communauté aux servitudes collectives ne doivent dissimuler ni les inégalités profondes entre individus, ni les innombrables devoirs et dus à la seigneurie : autrement dit les rapports de force et de pouvoir qui ont maintenu ces systèmes fonciers en l'état. Mais la cohésion sociale qui se dégageait de ces systèmes permettait d'assurer la perpétuation de la communauté.

1.2 L'avènement de la propriété privée au service de la révolution bourgeoise

Malgré l'existence de ces droits d'usage commun, jusqu'au à la fin du XVIIIème siècle, c'est la noblesse qui était propriétaire et détenait, juridiquement et matériellement, la majeure partie du territoire. Elle vivait en grande partie grâce aux impôts que le tiers état lui versait pour utiliser les biens sur lesquels elle exerçait son autorité. En partie dépendante de ces versements, soumise aux contingences des droits d'usages collectifs et liés à l'existence des biens communaux, la propriété « féodale » freinait l'activité marchande de la bourgeoisie, qui peinait à se développer, et restreignait ses marges de manœuvres[19]. C'est pourquoi, dès la fin du XVIIIème siècle, elle fit entendre sa voix afin de défendre un nouvel ordre social fondé sur la notion de liberté[20]. La Révolution était avant tout une révolution bourgeoise, fondée sur des principes libéraux et individualistes. Pourtant « *cette grande lutte de l'élite du tiers état contre les privilèges a coïncidé avec l'explosion d'une révolution paysanne largement autonome* »[21]. La paysannerie, « *soumise et écrasée de droits* »[22], condamnée à l'errance et à la mendicité pour la partie d'entre elle qui n'avait plus accès à des terres (du fait de reconfigurations foncières à l'avantage de la noblesse), est alors venue grossir les rangs des contestataires de l'ordre établi. La protection des fermiers contre l'arbitraire des seigneurs, l'allègement du poids des impôts (qui avait beaucoup augmenté durant les années précédant la Révolution) faisaient partie des re-

[18] BLOCH, *op. cit.*, p. 88.
[19] PISANI, *op. cit.*
[20] L'idée de liberté, le désir de devenir propriétaire et celui de pouvoir défendre librement son bien sont des idées qui progressent. Liberté et propriété sont complètement assimilées. Cet amalgame se retrouve dans les deux premiers articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'article 1 énonce que « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* » et l'article 2 précise qu'il existe plusieurs droits imprescriptibles *« la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression* ».
[21] DUBY, *op. cit.*, p. 15.
[22] *Ibid.,* p. 7.

vendications des bourgeois auxquels s'étaient donc naturellement ralliés les paysans, déterminés à se soulever pour un idéal qu'ils croyaient juste. La propriété privée, synonyme d'émancipation et de liberté, était alors considérée comme une des pièces maitresses de cet idéal, *« elle n'aurait pas été acceptée comme loi suprême, si tous n'avaient pas eu le droit d'y accéder»*[23].

Si c'est bien pendant la Révolution française de 1789 que le droit de la propriété s'est « *précisé, affirmé et développé* »[24], « *la révolution n'a pas créé la propriété, ni même la petite propriété, mais elle a consacré la suprématie de l'un des ayants droits sur les autres* »[25] et elle a fait du principe de la propriété un des piliers de la société à venir. Cette suprématie de l'idéologie de l'appropriation individuelle a constitué une véritable rupture sociale et juridique et a profondément touché et transformé les mondes agricoles : elle a fait disparaître une très grande partie des communaux et des droits d'usages collectifs[26]. Autrement dit, le Code civil promulgué en 1804, dont l'article 54 définit le droit de propriété comme celui de « *jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue »*, a donc constitué, par extension, la première grande réforme foncière[27].

« *L'introduction de la propriété unique ne se fit pas facilement ni sans arbitraire. Les conflits d'attribution de la propriété furent longs et nombreux* »[28]. Dans le même temps, ce que l'on désigne sous le terme de sécularisation a transformé les biens de l'Eglise en des biens nationaux, qui ont été principalement vendus à la bourgeoisie. Petits bourgeois et paysans, complices à l'origine, « *apprennent bien vite qu'ils sont en opposition pour la conquête du pouvoir politique et économique. (…) et quant à la définition et la pratique du droit de* propriété »[29]. La bourgeoisie se porte acquéreuse de la majeure partie des terres libérées, sans que les paysans n'aient plus légitimement le droit de les en empêcher. Cette opposition entre bourgeois et paysans, et plus largement entre ceux qui disposaient de capitaux pour accéder à la propriété et ceux qui n'en disposaient pas, a nourri plusieurs révoltes.

Ce qui se réalise en France est singulier mais n'est pas étranger à ce qu'il se passe dans d'autre pays européens. L'origine du phénomène d'appropriation privée des terres est plus particulièrement à rechercher en Angleterre. Le mouvement des *enclosures*[30], apparu plus tôt que la disparition des communaux et des usages collectifs des terres en France,

---

[23] PISANI, *op. cit.*, p. 63.
[24] *Ibid.*, p. 39.
[25] Jacques COMBY, 1990, « L'impossible propriété absolue », p. 3.
[26] La loi de partage du 5 juin 1793 privatise une grande partie de ces communaux.
[27] Jacques COMBY, 2004, « La propriété, de la Déclaration des droits au Code civil » ; Chantal DE CRISENOY, 1988, « De l'origine et du rôle de la politique foncière agricole ».
[28] *Ibid.*, p. 4.
[29] PISANI, *op. cit.*, p. 38.
[30] Le mouvement des enclosures, qui débute au XVIème siècle et qui s'est accéléré à la fin du XVIIème siècle en Angleterre, a mis fin aux droits d'usage sur les communaux dont dépendaient bon nombre d'agriculteurs. Les nobles anglais ont acheté des champs à la couronne d'Angleterre et les ont enclos de façon à en faire des pâturages sur lesquels ils pouvaient faire paître leurs brebis. Cela a alimenté un commerce de la laine en fort développement.

est considéré comme le premier grand mouvement de privatisation de biens. Ce processus de transformation de « communs »[31] en biens privés, qui s'est ensuite étendu à l'ensemble de l'Europe, a contribué à diffuser une nouvelle doctrine en matière économique et constitue un des prémices du développement du capitalisme[32].

Pour revenir à la situation française, le processus de privatisation a accentué les antagonismes entre deux groupes d'individus. D'un côté, le groupe des bourgeois citadins non exploitants, qui disposaient de suffisamment de capitaux pour finir d'acquérir ce qu'il restait de sol disponible, ainsi que les cultivateurs[33] suffisamment développés pour acheter des terres. De l'autre côté, le groupe des paysans précaires, composé notamment de journaliers, fermiers ou métayers qui ne possédaient rien d'autre que leur force de travail[34]. Les baux de courte durée maintenaient ces travailleurs pauvres dans des situations instables et incertaines et les obligeaient à se plier aux choix des propriétaires. Du fait de la suppression d'un bon nombre de communaux et de droits d'usage, ils se sont pour la plupart résolus à abandonner leur métier et leur village pour gagner les villes. L'institutionnalisation de la propriété privée de la terre a donc eu comme premier effet de renforcer la masse de paysans précaires qui ont, progressivement et du fait des successives crises agricoles qui ont jalonné le XIXème siècle[35], quitté les campagnes pour trouver un emploi en ville. Par ailleurs, du fait de ces crises, de la concurrence avec les pays voisins (à l'origine de la hausse de tarifs douaniers[36]) et de la diminution de la rente foncière[37], de nombreux propriétaires fonciers appartenant à la bourgeoisie ont progressivement délaissé l'agriculture et revendu leurs terres pour investir dans l'industrie.

---

[31] Nous préférons l'utilisation du terme « commun » à celle de bien commun, le terme bien commun" renfermant une vision économiciste qui ferait de la terre un bien au sens économique. Le commun est en effet constitué à la fois de la ressource et des règles pour son usage. Nous détaillons l'emploi de ce terme dans le Chapitre 2.

[32] Plusieurs des grands auteurs des XVIIIème et XIXème ont analysé le développement de la propriété privée comme une des bases du capitalisme. C'est cela qui a amené Pierre-Joseph PROUDHON à affirmer que « *la propriété, c'est le vol* » (Pierre-Joseph PROUDHON, 1966 [1840], *Qu'est-ce que la propriété ? Ou recherche sur les principes du droit et du gouvernement*). Ce sont elles qui ont également amené Karl MARX, dans « Le Capital » (1867), à parler de la propriété comme étant à l'origine du déchirement du corps social. Selon lui, le phénomène d'accumulation primitive du capital, qu'il analyse comme la condition de développement du capitalisme, a été possible parce qu'il y a eu appropriation privée de la terre puis appropriation privée des moyens de production. Il n'appuie pas sa théorie sur l'opposition bourgeois-paysans mais sur celle entre prolétaires et capitalistes. Il fonde son raisonnement sur l'Angleterre XIXème où le visage de la paysannerie était très différent à celui de la France, les paysans y étaient bien moins nombreux. Son analyse n'en demeure pas moins intéressante. Pour lui, la petite propriété paysanne est précapitaliste et c'est la raison pour laquelle il considérait que les paysans ne pouvaient pas devenir une classe révolutionnaire.

[33] C'est par ce terme que l'on a l'usage aujourd'hui de désigner « *les plus cossus des paysans* » (DUBY et WALLON, *op. cit.*, p. 85).

[34] Le métayage est un contrat de location qui consiste pour le locataire à verser au propriétaire une somme équivalente à la vente d'une partie de ses récoltes.

[35] Ces crises sont diverses et très variables. Nous retiendrons parmi elles : la dernière famine de 1845-187 qui a amené les révoltes de la faim précédant et accompagnant la révolution de 1848 (DUBY et WALLON, *op. cit.*, p. 10 et p. 129), la crise du phylloxera touchant de nombreux vignobles du sud de la France et la crise de la sériciculture touchant le Midi méditerranéen dans les années 1870, la crise des oléagineux dû au déclin des prix très élevés durant les années 1850, etc.

[36] Plusieurs lois protectionnistes ont été élaborées au cours de ce siècle : en 1819, 1822 et 1882.

[37] La rente foncière correspond au revenu qu'un propriétaire peut retirer de ses terres.

Se sont alors portés acquéreurs de ses terres les cultivateurs précédemment cités, les paysans restés sur place et déjà propriétaires de quelques parcelles qui disposaient des moyens nécessaires pour s'agrandir, mais aussi des paysans qui n'hésitaient pas à lourdement s'endetter pour devenir propriétaire[38]. Malgré les phénomènes d'exode[39], malgré l'exclusion d'une partie des paysans, l'accès à la propriété rendu ainsi incontournable a contribué à une lente constitution d'une propriété paysanne caractéristique du XIXème siècle.

1.3 De l'agrarisme à l'idéal républicain : le processus de naturalisation de l'attachement à la propriété de la terre des agriculteurs

Le processus d'institutionnalisation de la propriété privée de la terre, celui-là même qui a ostracisé et fragilisé les travailleurs de la terre, a paradoxalement fait naître un sentiment d'attachement à la propriété de la terre qui est devenu un modèle, un idéal, une valeur constitutive de l'identité socioprofessionnelle des paysans. Ce sentiment d'attachement n'était pas le reflet d'un goût naturel et immodéré pour la propriété privée de la terre, que l'on prête souvent aux paysans[40] et qui enferme la lecture de la profession dans une vision « naturalisante » de son activité. Cet attachement relevait d'une volonté de préserver le contrôle des terres qu'ils travaillaient et de se protéger de rapport de forces qui leur étaient défavorables[41]. En luttant pour devenir propriétaires, les paysans luttaient également pour gagner l'autonomie qui leur faisait défaut, pour préserver leurs conditions de vie et assurer celles de leurs descendants une fois le patrimoine foncier transmis. Ainsi, plus que d'être un bien marchand, la propriété foncière, devenue nécessaire sinon indispensable, va constituer le patrimoine familial du groupe domestique et va inscrire les paysans dans l'ordre de succession des générations en les soumettant à la double obligation d'hériter et de transmettre. La transmission du patrimoine, loin de se résumer à un processus économique, engage donc anthropologiquement les deux parties[42]. Les biens fonciers et la circulation de ces biens entre généra-

[38] C'est notamment le cas dans le Sud de la France, où un nombre important de paysans ont racheté les terres sur lesquelles ils travaillaient (Marcel JOLLIVET, 1968, « Structures agraires et changement économique en agriculture »).

[39] L'exode rural, dont il est difficile de retracer la chronologie précise à l'échelle de l'hexagone, a connu trois pics importants durant cette phase : un premier pic commençant en 1850 et atteignant son apogée en 1860, qui a davantage concerné les travailleurs pauvres et précaires de la terre, un deuxième pic, plus massif et entrainant des notables ruraux et de nombreux paysans, en 1880 et un dernier pic, aux alentours de 1900 finissant d'achever ce processus de déplacement dans les régions les plus isolées (DUBY et WALLON, *op. cit.*, p. 450).

[40] Cette image est très largement dominante. Georges DUBY et Armand WALLON parlent à ce propos de « la faim de terre traditionnelle des paysans » (DUBY et WALLON, *op. cit.*, p. 26).

[41] C'est ce qu'explique Chantal DE CRISENOY dans son article « De l'origine et du rôle de la politique foncière agricole » (1988).

[42] Dominique JACQUES-JOUVENOT et Florent SCHEPENS, 2007, « Transmettre et reprendre une entreprise : de l'homo œconomicus à l'homo memor ».

tions vont constituer des liens familiaux, leur détention constituera le signe de l'appartenance d'un individu à la profession.

De manière concomitante à la progression de l'appropriation du sol par les paysans (et en lien avec elle), s'est développée une certaine forme « d'*individualisme agraire »*[43]. L'idéologie agrarienne, dont les prémices remontent à l'époque du Directoire[44], s'est véritablement développée à partir des années 1870, durant la Troisième République, pour atteindre son apogée au début du XXème. Cette idéologie s'est construite politiquement autour des spécificités liées au travail de la terre, autour de l'image du paysan attaché à sa terre, qui transmet ses terres et son métier à ses descendants : autrement dit, la question de l'attachement à la propriété privée de la terre et les processus de transmission sont entrés dans le champ du politique. Amené par divers hommes politiques[45], ce mouvement défendait la nécessité d'un développement du monde rural séparé du monde urbain afin qu'il reste fidèle à ses valeurs. En défendant également la nécessité de la propriété paysanne, il a contribué à naturaliser les liens du paysan à la terre et à consolider une vision patrimoniale et familiale du foncier comme référence professionnelle[46]. Deux courants marquent l'agrarisme, l'un corporatiste, nationaliste, emmené par l'aristocratie et plus tard l'Action Française ; l'autre, républicain porté par Jules Méline, disciple de Jules Ferry, et Léon Gambetta, défendant la république des paysans[47]. Le premier courant de défense de l'identité et des valeurs paysannes porte toute les ambivalences de la société paysanne décrite par Henri MENDRAS[48]: une société « avec son identité », sa spécificité, son authenticité, son autonomie mais incluse dans une société englobante et reliée à elle par des notables (qui assurent un certain nombre de liaisons entre les communes rurales et les centres urbains). Rassemblés au tournant de la Première Guerre mondiale, tous les courants politiques du début du siècle n'auront de cesse de réclamer la propriété de la « terre à ceux qui la travaillent ». Cette formule ambiguë, qui ne dit rien des moyens pour y parvenir (le collectivisme pour les socialistes et le retour des grands propriétaires à leurs exploitations pour les conservateurs[49]) a fini de développer l'individualisme agraire.

Le développement de cet idéologie et l'universalisme qu'il sous-tend, empreint d'une certaine forme de jacobinisme, ne doivent pas cacher la diversité des configurations

---

[43] Henri MENDRAS, 1995 [1976], *Sociétés paysannes.*
[44] Le Directoire est le mode de gouvernement de la Première République allant de 1795 à 1799.
[45] Parmi ces hommes, on considère que le premier agrarien était François de Neufchâteau, membre du Directoire et ministre de l'Intérieur issu de la bourgeoisie, qui a contribué à développer les Sociétés d'Agriculture rassemblant des notables, qui encensait le monde rural et valorisait l'agriculture et le travail de la terre (DUBY et WALLON, *op. cit.*, p. 42). Par la suite, Jules Méline, Léon Gambetta, sont ceux qui ont poussé la défense de l'agriculture le plus loin (Pierre BARRAL, 1968, *Les agrariens français de Méline à Pisani*).
[46] Jean-Luc MAYAUD, 2009, « De l'usage du mot paysan », p. 665.
[47] Édouard LYNCH, 2007, « La Première Guerre mondiale : renouvellement et mutations de l'agrarisme français »,
p. 120.
[48] MENDRAS, *op. cit.*
[49] LYNCH, *op. cit.*, p. 133.

foncières qui caractérisait l'hexagone. Loin d'être uniforme, le paysage foncier agricole français était extrêmement diversifié et s'organisait alors autour de ce que Pierre COULOMB désignait par « *systèmes fonciers locaux* ». Il s'agit de systèmes organisés autour d'un ensemble de codes, d'arrangements et de règles connus et reconnus localement qui régulent l'usage, la propriété et la transmission de la terre. Les individus qui s'inscrivent dans ces systèmes entretiennent avec ces codes et ces normes une certaine intimité, proximité, qui fait des rapports d'interconnaissance les vecteurs de la régulation de ces systèmes, sans que l'intervention de médiateurs extérieurs ne soit nécessaire. Ces systèmes fonciers locaux n'étaient pas exclusifs les uns des autres, se combinaient et pouvaient varier dans le temps et dans l'espace[50]. Si la réalité était bien plus complexe que cela, on dénombre toutefois trois grands systèmes fonciers locaux, qui marquaient de leur empreinte plusieurs ensembles géographiques territoriaux. Il y avait le système du château, de la grande propriété foncière qui dominait dans les régions Ouest et Nord-Ouest de la France où de grands propriétaires fonciers louaient leurs terres à de petits fermiers. Dans le Sud de la France, l'on observait généralement un système basé à la fois sur le mode de faire-valoir direct[51] et sur le droit d'aînesse, qui consistait à désigner un successeur parmi l'ensemble des héritiers et éviter, ainsi, un émiettement de la propriété entre chaque génération. Quant au Nord-Est et au Bassin parisien, de nombreux petits propriétaires possédaient des terres, ce qui poussait les fermiers à multiplier les baux auprès de plusieurs d'entre eux.

Malgré l'existence de ces particularismes fonciers territoriaux (ou à cause d'eux), l'idée que l'accès à la propriété privée du foncier constituait la norme à atteindre pour tous les agriculteurs du pays s'est consolidée durant la Troisième République. Ce manifeste revêtait une dimension politique[52] car il renfermait une volonté de responsabiliser les masses paysannes, de voir leur activité se développer[53], de les instruire, de les insérer dans la vie publique et de flatter stratégiquement un électorat devenu une force politique majeure depuis l'instauration du suffrage universel de 1848. La valorisation du petit paysan propriétaire et électeur sur laquelle s'est appuyée la politique républicaine[54], et qui a été reprise plus tard sous d'autres formes par l'idéologie pétainiste[55], continue

---

[50] Pierre COULOMB, 1988, « Les systèmes fonciers locaux. Approche historique des rapports entre formes d'usage du sol et croissance industrielle » ; BOINON, *op. cit.*

[51] On parle de faire-valoir direct lorsqu'un agriculteur exploite les terres dont il est le propriétaire, de faire-valoir indirect lorsqu'il exploite des terres dont il est locataire, et de faire-valoir mixte lorsqu'il exploite à la fois des terres qu'il possède et des terres qu'il loue.

[52] Il faut faire du paysan « une conscience, après en avoir fait un propriétaire » déclare Léon Gambetta dans un discours prononcé le 14 juillet 1872 (CORNU et MAYAUD, *op. cit.*, p. 57).

[53] « *La création du ministère de l'agriculture (1881) et la politique de Jules Méline, toute orientée vers le rattachement et la conversion des masses paysannes à la république grâce à la diffusion de l'instruction, en est la parfaite synthèse* » (Pierre MULLER, 2010, « Les changements d'échelle des politiques agricoles», p. 341).

[54] Bertrand HERVIEU et Jean VIARD, 2001, *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*, p. 44.

[55] La politique menée par le maréchal Pétain incarnait la défense des valeurs familiales, traditionnelles et valorisait l'attachement du paysan à sa terre, à l'origine du bon sens paysan. « *La terre ne ment pas* » avait-il prononcé dans un discours à l'intention des français le 25 juin 1940.

de marquer les mondes agricoles. Ainsi, l'on peut dire qu'à partir de 1870, « *l'extension du faire-valoir direct est généralement présentée comme un objectif en soi* »[56]. Ce que cachait ce mot d'ordre est plus complexe car « *le modèle idéal n'est pas tant le paysan déjà propriétaire mais bien plutôt celui qui va être obligé de le devenir* »[57]. La promotion du faire-valoir direct signifiait de fait pour l'exploitant de dégager des revenus suffisants pour acquérir les terres. « *L'autofinancement nécessaire à l'acquisition de tout bien foncier ainsi que le remboursement des prêts contraignent l'agriculteur concerné à accroitre sa production, sauf accepter une baisse sensible de son revenu disponible* »[58]. L'édification de la propriété privée du foncier comme modèle et le « *triomphe de la démocratie de petits propriétaires* »[59] ont donc eu également comme effet de faire la promotion d'un modèle agricole productiviste et d'accélérer l'adoption de techniques agronomiques plus efficaces[60]. La diffusion de la technique mise au service de la modernisation des exploitations n'aura alors de cesse de transformer la structure des exploitations et parachèvera l'avènement du rêve cartésien de domestication et de maîtrise de la nature.

Cette phase d'institutionnalisation du droit de propriété privée, d'éviction du monde rural d'une partie de la paysannerie, de suppression des droits collectifs d'usage des sols et de développement d'un individualisme agraire est révélatrice d'un certain nombre de déterminants qui marquent, selon d'autres modalités, encore aujourd'hui les identités professionnelles agricoles. Qu'il s'agisse de l'attachement et du rapport à la terre défendus par la profession agricole comme une composante essentielle de leur métier, des revendications d'une partie d'entre elle pour accéder à la terre mais aussi des situations de domination et de pouvoir qu'elle a eu à subir, l'examen de cette période fait écho à ce qui se joue sous d'autres formes de nos jours.

---

[56] DE CRISENOY, *op. cit.*, p. 89.
[57] *Ibid.*, p. 88.
[58] *Ibid.*, p. 89.
[59] DUBY et WALLON, *op. cit.*, p. 467.
[60] À la fin du XIXème siècle, ce développement est en pleine expansion : doublement du parc des faucheuses et des moissonneuses, importation de matériel agricole, utilisation croissante d'engrais et d'éléments fertilisants, etc. (*Ibid.,* p. 427). Notons que le développement du productivisme est paradoxal : il a été rendu entre autre par celui de la propriété privée alors que la petite propriété foncière a plus tard constituer un frein à son développement.

2 Un gouvernement du foncier au service d'une exploitation familiale productive

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale qui avait mobilisé au front et dans les champs une grande partie des travailleurs de la terre, l'agriculture française rencontrait de multiples obstacles qui freinaient son développement. Jugé excessif, le caractère absolu du droit de propriété privée des terres qui prévalait sur les terres agricoles et garantissait aux propriétaires une certaine autonomie a été identifié par la puissance publique comme un levier à mobiliser pour planifier, sous un angle nouveau, le secteur agricole. Le foncier agricole a ainsi vu son statut se modifier pour être appréhendé avant tout comme un outil de travail au service d'une agriculture performante. L'ensemble des dispositifs institutionnels et juridiques relatifs à la gestion foncière, et mis en place après 1945 avec le soutien d'une grande partie des agriculteurs et des représentants des syndicats agricoles, a servi cette ambition productive. L'analyse de la deuxième phase de l'évolution des politiques foncières, du début des années 1950 au début des années 1980, fera apparaître les tenants et les aboutissants de ces dispositifs.

2.1 L'ambition de modernisation

Un certain nombre de déterminants socio-économiques et institutionnels et d'orientations précèdent la mise en place des politiques foncières du début des années 1950 et permettent en amont de mieux comprendre les objectifs qu'elles visaient. Parmi les déterminants socio-économiques figure au premier rang la diffusion d'un modèle d'exploitation familiale fondée sur une approche productiviste de l'activité ; parmi les déterminants institutionnels figure la mise en place d'une cogestion État/profession ; parmi les orientations plus larges figure la diffusion d'un modèle de développement économique et humain.

Au sortir de la guerre, la modernisation agricole est unanimement identifiée comme une des voies du redressement et du développement économique de l'hexagone. La hausse de la productivité des structures agricoles jugée nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire de la population a ainsi été érigée en impératif national. En substance, ce projet productiviste avait commencé bien avant, au XIXème siècle : la disparition progressive des jachères et de l'assolement triennal afin de cultiver toutes les surfaces disponibles[61] ainsi que la diffusion de procédés techniques permettant de meilleurs rendements étaient en cours. De nombreux agriculteurs avaient progressivement mécanisé leur exploitation. Ce ne sont donc pas tant les pratiques des agriculteurs que les discours politiques et syndicaux qui ont évolué et se sont engagés dans la promotion d'un modèle objectivé et résolument moderniste de développement agricole. « *L'évolution de*

[61] BOINON, *op. cit.*, p. 20.

l'agriculture apparaît ainsi le fruit d'un ensemble de choix qui sont aujourd'hui remis en question et c'est aujourd'hui qu'on pense qu'il s'agissait de choix, alors qu'à l'époque on voyait toutes ces innovations comme des nécessités. L'ensemble de ces choix qui supposent des manières de faire, des techniques et de la technologie, une certaine forme d'organisation sociale constitue "un modèle de développement agricole"»[62]. Ce modèle de développement s'est construit sur l'idée qu'il était nécessaire d'accroître la productivité par unité de travail, par unité animale, par unité de surface, qu'il fallait rationnaliser tant les méthodes que les organisations productives, autrement dit industrialiser le secteur agricole et cela au sein d'un cadre : celui de l'exploitation familiale. Aussi les politiques foncières agricoles ont eu tendance à mettre la gestion, l'organisation, la répartition, les échanges, le remembrement et l'équipement du foncier agricole au service de ce modèle.

Les choix modernistes qui ont été encadrés et appuyés par un ensemble de dispositifs juridiques, dont nous allons étudier certaines des caractéristiques ont été définis conjointement par l'État et la profession. C'est en ce sens que nous parlerons de cogestion en matière de foncier agricole avec l'apparition « *d'un processus très poussé d'institutionnalisation de la gestion du foncier au service de la modernisation de l'agriculture et à l'édification du gouvernement*[63] *professionnel des terres agricoles* »[64]. L'édification de ce gouvernement a ceci de particulier qu'il s'est appuyé sur un certain nombre d'acteurs du monde agricole, au premier rang desquels le Cercle national des jeunes agriculteurs (CNJA)[65], issu du mouvement de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), lequel avait initialement porté et défendu un idéal de modernisation dans les campagnes. Les intérêts de l'ensemble des agriculteurs étaient loin d'être tous et unanimement représentés aussi bien par les élites modernistes de la JAC, qui ont rencontré le gouvernement au sortir de la guerre, que par le CNJA, dont les membres étaient presque tous originaires de la JAC, que par ceux de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)[66], qui ensemble formaient un syndical agricole modernisateur. Notons à ce propos qu'au sein même cet ensemble syndical agricole modernisateur, des voix se sont élevées dès le début des années 1950 pour remettre en cause ce processus de modernisation qui laissait de côté les petits producteurs[67]. Pour autant, ce syndicat a été moteur et a contribué voire parfois initié un certain nombre de dispositifs.

Relevons enfin que la législation en matière agricole et foncière ne constitue pas une politique fermée et tournée uniquement vers ce secteur de production mais s'inscrit dans une politique générale. Pour reprendre les propos de Pierre Coulomb, il s'agit d'une « *grande politique* » qui va avoir des répercussions importantes sur les équilibres

---

[62] Bruno JEAN, 1997, *Territoire d'avenir pour une sociologie de la ruralité* p. 282.
[63] Par gouvernement, est entendue l'action d'administrer et de gérer quelque chose.
[64] SENCÉBÉ, *op. cit.*, p. 254.
[65] Créé en 1956, ce syndicat prend le nom de Centre national des jeunes agriculteurs en 1961 pour devenir aujourd'hui celui des Jeunes agriculteurs (JA).
[66] La FNSEA, créée en 1946, constituait et constitue encore aujourd'hui le syndicat agricole majoritaire.
[67] Estelle DELÉAGE, 2011, « Les mouvements agricoles alternatifs », p. 45.

internes et externes du pays[68]. *« La politique foncière agricole, parce qu'elle affecte directement la structuration sociale d'une société et la répartition des pouvoirs sociaux, parce qu'elle est déterminante dans les rapports entre la croissance économique agricole et la croissance industrielle est une grande politique. Elle ne peut être réduite à ses seuls aspects techniques ou technico-économiques. Elle est un véritable projet de société »*[69]. Le modèle productiviste de développement agricole qui se diffuse alors porte en lui les germes de ce projet : celui de l'affranchissement du travail de la terre. En effet, ce modèle agricole n'est pas à isoler des bouleversements affectant les sociétés occidentales au sortir de la guerre. D'un côté, il fait écho aux processus de rationalisation et de recherche de productivité accrue qui a touché tous les secteurs d'activités économiques et qui a fait la force des trente glorieuses fondées sur une croissance intensive. D'un autre côté, le travail de la terre notamment lorsqu'il se déployait sur de petites exploitations dont le fonctionnement ne permettait pas de dégager des revenus importants était jugé avilissant. S'est développée l'idée que c'est par « l'arrachement » à la terre, à des conditions de travail précaires, « l'arrachement » à un travail soumis à de fortes pressions extérieures que les individus allaient pouvoir s'émanciper[70]. Le déracinement d'une partie de la profession était donc vu comme la condition de la libération des individus. Les discours politiques et ceux des syndicats agricoles majoritaires ont défendu une conception de l'activité agricole qui permettrait à ceux qui travaillaient la terre de tirer des revenus équivalents à ceux qu'ils auraient pu obtenir dans d'autres secteurs d'activité[71].

L'accélération des besoins de main d'œuvre des secteurs industriels à partir des années 1950, le développement de cette conception de l'activité agricole débarrassée de ses contraintes naturelles, la promotion du modèle d'exploitation familiale productiviste et la mise en place d'une cogestion du secteur agricole ont ensemble constitué la toile de fond des politiques foncières d'après-guerre.

2.2 L'institutionnalisation de l'accès au foncier agricole

Cependant que le modèle agricole productiviste choisi et défendu par les politiques avait comme objectif de rendre l'agriculture française compétitive sur les marchés, les politiques foncières ont eu comme effet de réduire le poids des règles du marché dans la gestion du foncier agricole. Paradoxalement, le droit de propriété privée, souvent présenté comme « *un rapport social cohérent avec l'industrialisation* »[72], a fait l'objet de restric-

[68] Pierre COULOMB, 1999, « De la terre à l'État. Droit de propriété, théories économiques, politiques foncières », p. 15.
[69] COULOMB, 1999, p. 38.
[70] Comme le note Pierre-Yves DUPONT dans un article « Pourquoi faut-il pleurer les paysans ? » (*Le Débat*, 2005), nombreux sont les historiens et philosophes, comme Marcel Gauchet (1990), Luc Ferry (*Le nouvel ordre écologique*, 1992, Grasset, Paris) ou encore Alain Roger (« Le paysage occidental. Rétrospective et prospective », *Le Débat*, n°65, 1991), qui ont longtemps associés défense de la paysannerie et posture réactionnaire.
[71] COULOMB, 1999.
[72] *Ibid.*, p. 31.

tions et d'encadrement par les politiques foncières. Aussi nous pouvons « *définir les politiques foncières comme l'ensemble des contraintes imposées par l'État à l'exercice du plein droit de propriété* » [73] (qui comme nous l'avons précédemment évoqué ne constitue pas une référence mais plutôt un idéal porté initialement par la bourgeoisie révolutionnaire). Ces mesures institutionnelles dont l'ambition était de « *piloter l'évolution des structures d'exploitation, c'est-à-dire d'écarter l'usage de la terre des règles d'allocation par le marché* »[74] vont normaliser les marchés du foncier en France et permettre au secteur agricole français de mieux s'insérer sur les marchés de produits agricoles. Aussi, « e*n vingt ans, la France a accompli une véritable réforme agraire, sans prononcer le mot ni toucher au principe juridique de la propriété* »[75]. À partir de 1946, avec notamment la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 1960, suivie d'une loi complémentaire en 1962 visant à renforcer la précédente, un ensemble de dispositifs juridiques visant à orienter l'organisation du foncier agricole et à institutionnaliser et codifier le droit d'usage qui lui était associé est mis en place. Ces dispositifs traduisent la volonté du législateur et des élites modernistes qui le soutiennent de développer, d'agrandir et de moderniser l'agriculture française[76].

2.2.1 Les dispositifs d'encadrement des conditions de location

La loi du 13 avril 1946[77], qui encadre sous de nouvelles modalités les statuts jusqu'alors intouchés du métayage et du fermage, constitue une première étape. En effet, ces statuts et notamment celui du fermage, vont encadrer les conditions de location de terres agricoles et apporter aux locataires une certaine forme de sécurité. Ainsi ils n'auront plus à investir dans la constitution d'un capital foncier suffisant pour leur assurer une rente et ils pourront réaliser des investissements productifs permettant à la fois d'approvisionner la population et d'assurer la présence des produits français dans les marchés internationaux. Pour ce faire, il était nécessaire de libérer les locataires des aléas inhérents à leurs conditions et donc de les libérer « *de la tutelle oppressante d'un propriétaire disposant de droits importants sur la gestion foncière et culturale des biens loués* »[78]. Cette réforme des statuts de location des terres agricoles, portée par de nombreuses luttes paysannes et soutenue par les syndicats majoritaires, a constitué une forme de reconnaissance du droit d'usage des terres agricoles. Révisé, le statut du fermage s'est alors assorti d'une série de garanties qui comprend un droit à la qualification du bail – qui consiste à transformer en bail des contrats oraux parfois mal définis –, un droit au renouvellement du bail– qui est assuré jusqu'à la retraite de l'agriculteur si le propriétaire de la terre et ses

---

[73] *Ibid.*, p. 32.
[74] Denis BARTHÉLÉMY, Jean-Pierre BOINON, Martino NIEDDU, 2002, « Le dualisme comportemental des agriculteurs : normativité de l'action ou jeu d'institutions ? », p. 1.
[75] MENDRAS, *op. cit.*, p. 196.
[76] BOINON, *op. cit.*
[77] Elle fut initialement conçue lors du Front populaire mais le Sénat, où siégeaient de nombreux propriétaires terriens influents, l'avait repoussé (Gilles LAFERTÉ, Yannick SENCÉBÉ, 2016, « Le contrôle du foncier en France, entre stratégies familiales et politiques publiques »).
[78] MELOT, *op. cit.,* p. 2.

descendants ne sont pas agriculteurs –, une indemnité de sortie – qui rétribue le locataire de toutes les améliorations culturales qu'il a effectué –, un droit de prolonger l'utilisation des terres louées – qui s'étend au-delà du délai fixé par le bail – et enfin un droit de préemption – qui permet au locataire d'être prioritaire en cas de mise en vente de la parcelle louée par le propriétaire[79]. En outre, la durée minimale du bail, initialement fixée à 9 ans puis prolongée entre 18 et 25 ans en 1970, assure avec l'ensemble des droits mentionnés, une sécurité et une continuité du travail du fermier. C'est dans la même optique que le droit pour le métayer de transformer son bail de métayage en bail à fermage fut promulgué[80]. L'idée était de faire progressivement disparaître le statut du métayage, jugé contraire à la hausse de la productivité. Par ailleurs, ces mesures sont assorties d'un encadrement du montant des fermages[81] par arrêté préfectoral, qui fixe un montant minimum et maximum, indexé sur les prix agricoles et leurs évolutions.

Reconnaissant et codifiant les règles d'usage des terres agricoles, le législateur souhaitait donc stabiliser les structures foncières et garantir au fermier de bénéficier de ses gains de productivité. Ces transformations portées comme une conquête majeure des syndicats agricoles à la Libération[82] constituent à la fois une rupture car elles confèrent au preneur une condition de quasi-propriétaire[83] mais aussi une continuité. Le droit de préemption du fermier permet en effet de fixer comme horizon à l'effort productiviste entrepris la possibilité de faire de la terre à la fois un « outil de travail » et un patrimoine familial. À cet égard, le statut du fermage précise que le bail n'est pas cessible. Il ne peut être « vendu » à un autre fermier, évitant ainsi toute spéculation et insérant la terre louée dans un cadre très étroit, hors marché, délimité en priorité par la famille du propriétaire (lui-même ou ses ayants droit pouvant reprendre la terre pour l'exploiter eux-mêmes) et par celle du fermier (droit de préemption du fermier en place).

2.2.2 La politique des structures, la normalisation de l'exploitation idéale et l'éligibilité aux aides publiques

Afin d'engager l'agriculture française dans le modèle productiviste, il était apparu nécessaire de faciliter l'accès au foncier des structures les plus productives et de celles les plus capables de le devenir. Furent visées ni les grandes exploitations, dont beaucoup jugeaient inutile de les aider, ni les petites exploitations, insuffisamment productives et considérées comme une forme sociale de production qui ne profitait pas à la société, mais les exploitations familiales de taille moyenne. Au travers des LOA de 1960 et 1962, les efforts du législateur vont alors consister à définir cette exploitation modèle et

[79] BOINON, *op. cit.* ; MELOT, *op. cit.*
[80] BOINON, *op. cit.,* p. 22.
[81] Le fermage est l'autre nom donné au loyer que paye le preneur pour l'utilisation des terres et, dans certains cas, il peut englober le loyer des bâtiments agricoles.
[82] MELOT, *op. cit.*, p. 3.
[83] *Ibid.*, p. 2.

mettre en place des dispositifs qui lui seraient spécifiquement dédiés. Cette entreprise sera réalisée de concert avec les représentants des syndicats du CNJA et de la FNSEA.

Tout d'abord, les LOA de 1960 et 1962 vont engager une *politique des structures*[84] dont l'ambition est de restructurer les exploitations afin qu'elles satisfassent aux objectifs productifs. Une surface minimale et une surface maximale d'exploitation sont alors fixées. En 1968, ces normes s'institutionnalisent notamment dans la définition d'une Surface minimale d'installation (SMI) devenue aujourd'hui Unité de Référence (UR). Le contrôle des cumuls va compléter ce dispositif. Ce contrôle suppose une autorisation d'exploiter si l'agrandissement d'une exploitation porte la superficie de celle-ci au-delà d'un plafond défini par département ou région (fixé par arrêté préfectoral comme pour le montant du fermage) ou s'il implique de réduire la surface d'une exploitation existante en deçà du seuil établi. Dans la même logique va être mis en place un critère directement lié à l'usage et au travail de la terre : le législateur va associer à un espace donné un investissement en travail humain. Ce sont les exploitations de 2 unités de travail humain[85], érigé en idéal à atteindre, qui feront l'objet d'une attention toute particulière. L'ambition de cette unité de mesure et du contrôle des structures qui l'englobe était de s'assurer que les agriculteurs disposaient des moyens nécessaires à la mise en valeur d'une exploitation suffisamment grande et efficace pour leur permettre d'accéder à des revenus similaires à ceux qu'ils auraient pu obtenir dans d'autres secteurs professionnels[86]. En outre, sont créées les Indemnités viagères de départ (IVD) financées par le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (FASASA) fondé en 1962. Ces IVD fonctionnaient à la manière d'un complément de retraite pour les agriculteurs de plus de 55 ans qui acceptaient d'arrêter leur activité et de céder leurs terres à des jeunes[87]. Ce dispositif avait l'ambition de réaffecter le plus de terres possibles aux nouvelles générations perçues comme plus à même de mettre en pratique le projet d'industrialisation de l'agriculture.

Plus tard mais dans la même logique, est également élaborée une politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. En 1973, apparaît ainsi la Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA). Initialement réservée aux agriculteurs de moins de 35 ans exerçant une activité agricole dans des zones de montagne jugées défavorisées, cette aide financière élargie en 1976 à l'ensemble du territoire[88] avait pour objectif de doter de suffisamment de moyens les jeunes agriculteurs afin qu'ils acquièrent le patrimoine familial nécessaire à leur autonomie. Les critères d'éligibilité à cette aide, qu'ils concer-

---

[84] COULOMB, 1999b.

[85] Le calcul de ces unités, dont les critères sont fixés à un échelon départemental, est discutable et qualifié d'impossible par certains auteurs (COULOMB, 1999).

[86] *Ibid.*

[87] Estelle DELÉAGE, 2004, *Paysans de la parcelle à la planète. Socio anthropologie du Réseau agriculture durable* ; COULOMB, 1999.

[88] Valérie BERNARDI et Jean-Pierre BOINON, 2009, « L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les commissions départementales d'orientation agricole », p. 81.

nent la taille de la surface à exploiter, le devoir de formation, la réalisation d'étude prévisionnelle d'installation, etc., n'auront alors de cesse de favoriser l'établissement d'une exploitation compétitive.

Alors que ces normes finissent de définir le modèle d'exploitation idéal, la marginalisation de tous ceux dont les activités ne correspondaient pas à la norme établie, notamment les petits paysans, s'accélère, achevant ainsi de concentrer le foncier agricole dans les mains de ceux qui en détenaient déjà une part importante[89]. Notons que bon nombre des seuils et normes définis étaient établis à partir de données purement statistiques (le type de production n'étant par exemple pas pris en compte). Ces seuils ont généralement été fixés à un niveau qui excluait de fait la moitié des agriculteurs en activité[90]. Certes ces dispositifs n'ont pas été appliqués de la même manière dans chaque département[91]. Mais, malgré les réorientations successives voulues par les lois d'orientation qui suivront[92], c'est un véritable arsenal juridique et institutionnel visant à contrôler, codifier l'accès à la terre mais aussi à exclure ceux dont les activités et les ambitions n'allaient pas dans le sens du modèle en vigueur mis en place par les services de l'État. Cet arsenal, ambigu dans sa forme car offrant une certaine sécurité à ceux qui travaillaient la terre, s'avère être au service d'une vision et d'un modèle de développement industriel et productiviste de l'agriculture. De fait, il va également avoir un autre effet important : celui de concourir à la délimitation et à la légitimation d'un cadre spécifique d'exercice de l'activité professionnelle agricole. Il ne s'agit plus d'un statut hérité de père en fils, dans une logique strictement familiale et patrimoniale, mais d'un métier auquel on accède en remplissant certaines conditions : SMI, niveau de formation, projet viable au niveau économique, etc. Les normes ainsi édictées vont participer de la construction de *la profession* agricole, de la construction d'une identité de groupe. Aussi, ces divers éléments consacrent l'apparition de la *profession* agricole et dessinent ses contours. On trouve le même processus de codification et de légitimation dans la définition que le sociologue Everett Cherrington HUGHES donnait au terme de métier. En effet, selon lui, « *un métier existe lorsqu'un groupe de gens s'est fait reconnaître la licence exclusive d'exercer une activité en échange d'argent, de biens ou de services. Ceux qui disposent de cette licence, s'ils ont le sens de la solidarité et de leur propre position, revendiquent un mandat pour définir les comportements que devraient adopter les autres personnes à l'égard de tout ce qui touche à leur travail* »[93].

---

[89] DE CRISENOY, *op. cit.*, p. 87.
[90] *Ibid.*
[91] Ces dispositifs nationaux font l'objet d'une redéfinition et d'une mise en application à un échelon départemental. Nous allons revenir sur ces éléments un peu plus tard dans notre développement.
[92] Les lois de 1990, 1999 et 2006 notamment.
[93] Everett Cherrington HUGHES, 1996, *Le regard sociologique : essais choisis,* p. 99.

2.2.3 Les instances de la cogestion

Nombreuses sont les structures qui ont joué, chacune à leur façon mais de manière très variable, un rôle clé dans la modernisation des exploitations et dans l'encadrement de la profession. On trouve parmi elles les chambres d'agriculture, les syndicats agricoles majoritaires, les instituts de développement technique et les organisations coopératives et de crédit, la mutualité agricole, etc. En matière foncière, ce sont les Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) et les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) cogérées par l'Etat et des organisations professionnelles jugées représentatives qui vont avoir un rôle déterminant, notamment parce que ces structures vont être en charge de l'application des dispositifs fonciers précédemment évoqués. Ensemble, elles interviennent sur le marché du foncier agricole et parachèvent d'encadrer la gestion foncière.

Les SAFER dont le projet de création avait été porté par Michel Debré, premier ministre de l'époque, et de jeunes agriculteurs réunis dans le CNJA, sont en charge d'agir sur le marché foncier pour favoriser les ventes et reprises pour la profession. Véritable arme contre les cumulards[94], leur mise en place est donc apparue comme une entaille au droit de propriété privée. Pour mettre en œuvre ce projet, ces sociétés anonymes à but non lucratif sont dotées par le législateur d'importants pouvoirs[95] :

- sur l'information : lorsqu'une vente est sur le point d'être signée, les notaires se voient dans l'obligation de « notifier » autrement dit d'informer la SAFER de l'opération.
- sur la propriété : elles disposent d'un droit de préemption, de stockage et d'un droit de rétrocession. Il leur est possible de bloquer une vente, de se porter acquéreuses du bien en question, de le stocker et de le rétrocéder au candidat de leur choix. Disposant de cinq ans maximum pour procéder à cette rétrocession, elles peuvent durant ce temps signer des conventions de mise à disposition (CMD) qui permettent à des agriculteurs de travailler et d'exploiter les parcelles concernées.
- sur le prix : elles ont le droit d'opérer des révisions de prix sur les transactions. Lorsqu'il s'agit d'une préemption simple, le prix de départ est conservé. Lorsqu'il s'agit d'une préemption avec contre-offre de prix, la SAFER peut estimer que le prix proposé initialement est supérieur à la valeur réelle de la terre et le réévaluer.
- sur l'usage et la destination du foncier : en cas de rétrocession et dans le cas des CMD précédemment mentionnées, ce sont elles qui choisissent les acquéreurs des terres.

---

[94] Le droit de préemption a été accordé aux SAFER en 1962 auprès d'une Assemblée nationale frileuse sur fond d'une affaire médiatique « Gabin » aux effets retentissants. En effet, Jean Gabin était accusé de cumuler des terres sur son domaine normand, dans l'Orne, alors même que les paysans aux alentours souffraient du manque de terre. Un peu plus de 700 paysans, issus de la JAC, avaient alors envahi le domaine de l'acteur en juillet 1962. Il s'agit d'une des premières affaires médiatiques concernant le monde agricole.
[95] LAFERTÉ, SENCÉBÉ, *op. cit. ;* SENCÉBÉ, *op. cit.*

L'ensemble des droits accordés aux SAFER soustrayant ainsi le foncier agricole des règles traditionnelles d'allocation par le marché sont les marques d'une reconnaissance publique de la spécificité des terres agricoles. Tout indique que l'on n'attribue pas à la terre les caractéristiques d'un bien économique classique. Aussi s'agit-il d'une marchandise fictive[96] au sens où l'entend Karl POLANYI. Aussi en matière de foncier agricole, « *la propriété foncière absolue n'a jamais été qu'un projet, pour ne pas dire un fantasme* »[97]. La conservation de la destination agricole du bien représentait et représente encore ainsi l'une des missions fondamentales des SAFER qui justifie cette entorse au droit de propriété absolu.

Cependant qu'elles sont étroitement encadrées par la puissance publique (elles doivent se soumettre au respect de règles strictes et au contrôle de commissaires de la République), les SAFER sont aux mains de la profession agricole et plus particulièrement aux mains de la partie moderniste de la profession. Le périmètre d'activité de ces structures singulières est l'échelon départemental : il existe des SAFER dans chaque région avec des antennes départementales où les décisions sont prises en comité technique. Ce sont dans les conseils de gouvernance des SAFER que la délégation de service public accordée à une partie de la profession prend tout son sens, car ces conseils sont composés de représentants syndicaux des agriculteurs, de membres des collectivités locales, de représentants des propriétaires ruraux, de membres de la Chambre d'agriculture, de banques, d'assurances et mutuelles agricoles, qui vont peser conjointement sur les orientations suivies. Jusqu'en 1999, au sein de ce qu'il convient de dénommer le « gouvernement professionnel » du foncier, seuls les syndicats majoritaires qui partageaient et défendaient une vision moderniste et productiviste de l'agriculture avaient droit de cité[98]. La faible présence des agriculteurs au regard de la composition générale de ces conseils doublée de l'absence de représentants d'autres syndicats seront vivement décriées, notamment par les syndicats minoritaires[99] qui y voient, pour l'État, une manière de soutenir les gros exploitants au détriment des petits.

Quant aux CDOA, elles sont apparues en 1995 de la fusion de deux commissions : la Commission des structures (chargée de la mise en œuvre de la politique des structures) et la Commission mixte (chargée de la politique d'installation et de modernisation des exploitations). Composées de représentants administratifs, de collectivités locales, d'organisations professionnelles agricoles, du secteur de l'économie agricole, elles définissent, à l'échelle départementale, l'orientation du foncier libéré qu'elles destinent soit

[96] Par marchandise fictive, Karl POLANYI entend désigner les biens qui n'ont pas les caractéristiques de bien économique mais dont on fait reposer l'organisation et les échanges sur la fiction qu'il s'agit de bien marchand comme les autres. Il fait rentrer dans cette catégorie trois biens : la terre, le travail et la monnaie.
[97] COMBY, *op. cit.*, p. 1.
[98] BOINON, *op. cit.*
[99] Paul BONHOMMEAU, 2007, « Réactualiser la question foncière ».

à des agriculteurs souhaitant s'installer, soit à des agriculteurs souhaitant s'agrandir[100]. L'action des CDOA en matière foncière va notamment consister en l'élaboration d'un Schéma directeur départemental des structures (SDDS) qui fixe l'UR (ancienne SMI) et délivre les autorisations d'exploiter (d'installation ou d'agrandissement) au regard de cette unité.

Ainsi, qu'il s'agisse de l'encadrement des conditions de location (statut du fermage, métayage), de la définition d'une référence en matière de taille d'exploitation (politique des structures et autorisation d'exploiter), des incitations au départ des agriculteurs âgés (IVD), des conditions d'accès aux aides à l'installation (DJA) ou encore des prérogatives accordées aux SAFER et aux CDOA, les dispositifs institutionnels pensés et mis en œuvre par le législateur français visent à diriger directement la structuration foncière des exploitations. On assiste au déploiement d'un véritable arsenal juridique au service d'une réforme agraire qui ne dit pas son nom[101]. Un certain nombre de transformations annexes et d'autres dispositifs vont poursuivre les mêmes objectifs sans pour autant agir directement sur les agencements fonciers. « *Certaines dispositions relèvent de la politique foncière au sens propre ; d'autres plans de développement, prêts bonifiés et subventions diverses s'en éloignent. Mais pourtant, ces dispositions se veulent cohérentes autour de l'objectif de développement des exploitations agricoles* »[102]. À cette cohérence des dispositifs à l'échelle nationale, s'ajoute celle que l'on observe entre les politiques agricoles françaises et celles mises en place à l'échelle européenne. La création de la Politique agricole commune (PAC) à l'issue du traité de Rome de 1957 va en effet participer au renforcement d'une agriculture compétitive. Les objectifs que les six États fondateurs avaient fixés à la PAC étaient entre autres l'accroissement de la productivité du secteur et l'amélioration des revenus des agriculteurs. Pour y parvenir, l'absence de droit de douanes qui est alors instaurée sur les produits agricoles échangés entre Etats membres (alors qu'il faudra attendre 1993 pour que cela concerne tous les produits) devait garantir la libre circulation des produits agricoles[103]. On observe ainsi une continuité entre le modèle agricole défendu au niveau européen et celui défendu en France. Elle tient en partie au fait que des hommes politiques français à l'instar d'Edgar Pisani[104] ont été les artisans de la construction de la PAC.

Si ces éléments pris dans leur ensemble n'avaient pas pour ambition initiale d'agir sur la structuration foncière des exploitations, il n'en reste pas moins que c'est le même modèle de développement agricole qui constituait le liant de cette nébuleuse de dispositifs.

---

[100] BERNARDI et BOINON, *op. cit.* p. 84.
[101] BOINON, *op. cit.*
[102] COULOMB, 1999.
[103] Jean-Christophe BUREAU, 2007, *La Politique Agricole Commune.*
[104] L'homme politique français a été Ministre de l'Agriculture sous les gouvernements de Michel Debré en 1961 et de Georges Pompidou de 1962 à 1966.

Même si nombre de ces cadres réglementaires ont évolué, l'étude de la gestion foncière mise en place durant cette phase éclaire les transformations affectant le groupe professionnel des agriculteurs. Le déploiement de ces dispositifs (caractérisés par le modèle productiviste qui leur était sous-jacent) ne s'est pas opéré sans que cela n'affecte et ne bouleverse ce groupe. Pourtant, ces dispositifs fonciers ont été acceptés et soutenus par une large partie de la profession car en modelant l'exploitation idéale de taille moyenne[105], ils promouvaient une exploitation de type familiale. Central dans l'idéologie syndicale majoritaire, le modèle de l'exploitation familiale est resté pendant longtemps le modèle de référence sur lequel se sont concentrées les politiques agricoles en France et le soutien des OPA. Aussi, ce modèle a constitué un *compromis moderniste* qui assurait aux agriculteurs les plus productifs et les plus ouverts à l'utilisation de nouveaux procédés de production d'accéder aux bénéfices de la modernité, tout en préservant ce qui constituait l'assise et l'ancrage social de leur métier, à savoir la dimension familiale et patrimoniale de leur activité, préservée dans l'encadrement d'une taille normalisée d'exploitation. Ce compromis a véritablement façonné les politiques foncières de cette deuxième phase.

L'impératif du « produire » et celui de l'efficacité conformément au processus de rationalisation ont été vécus non sans contradictions et critiques comme un mouvement d'émancipation de la profession agricole et de l'espace rural[106]. C'est pourquoi d'une manière générale, ces cadres réglementaires et cette politique rencontraient « *un consensus assez large auprès de tous les agriculteurs moyens qui espéraient s'agrandir* »[107]. Ils ont produit des normes qui ont contribué symboliquement et matériellement à manifester l'appartenance d'un agriculteur à un groupe professionnel en plein processus de modernisation. Ces normes ont fabriqué les limites d'une identité professionnelle. Aussi le foncier agricole, support patrimonial de la transmission familiale, ne constitue pas uniquement le support physique et matériel nécessaire au développement des activités agricoles mais est devenu un élément clé concourant à la définition et à la stabilisation des identités socioprofessionnelles agricoles. La manière dont cette ressource a été encadrée juridiquement a fini de marquer ce que devait être "la bonne agriculture", de modeler ce que devait être un « bon agriculteur ». Ces éléments ont entraîné un certain nombre d'effets et de transformations, touchant les espaces ruraux et le groupe professionnel des agriculteurs dont nous allons maintenant examiner les modalités.

[105] Selon les références statistiques communément utilisées, une exploitation de taille moyenne est une exploitation dont la superficie est comprise entre 25 à 100 ha.
[106] Marc MORMONT, 2009, « Globalisations et écologisations des campagnes », p. 148.
[107] BOINON, *op. cit.*

3 Le grand détournement : des espaces agricoles qui échappent aux agriculteurs et des agriculteurs qui quittent l'agriculture

Malgré certaines réorientations, les effets de la troisième phase en matière de politique foncière, dont nous datons l'origine au début des années 1980 sont toujours à l'œuvre aujourd'hui. En France, l'utilité sociale de la terre demeure encore principalement agricole[108] mais l'emprise des agriculteurs sur les espaces ruraux[109] recule pour laisser place à d'autres acteurs. Jusqu'alors dominants dans la population rurale, la place et le poids des agriculteurs ont fortement diminué[110] : ils n'apparaissent plus comme le seul groupe socialement légitime d'exercer un pouvoir et un contrôle sur l'organisation et l'occupation physique des territoires ruraux. Aussi assiste-t-on à un affaiblissement de leur maîtrise foncière[111]. Durant cette troisième phase, les dispositifs institutionnels et juridiques d'accès au foncier agricole ne vont pas connaître en eux-mêmes de profondes transformations. Si la LOA de 2006 et la récente loi d'avenir pour l'agriculture adoptée en septembre 2014 apportent certaines modifications en la matière, ce ne sont pas tant les dispositifs que les conditions actuelles d'accès au foncier agricole pour la profession qui vont connaître des bouleversements : les difficultés qui entourent l'accès à l'achat et à la location de foncier agricole sont de plus en plus nombreuses[112]. Davantage issues des effets des dispositifs précédents, elles sont le fait de divers phénomènes externes à la profession (perte de légitimité des agriculteurs, artificialisation des terres, apparition de nouveaux acteurs sur les marchés fonciers agricoles) mais aussi de phénomènes internes à la profession (agrandissement, spécialisation et développement de formes sociétaires d'exploitation). Malgré la multiplication des discours de politiques et de représentants d'OPA appelant à une installation de jeunes agriculteurs, force est de constater que ces déclarations restent vaines. Le modèle patrimonial de transmission des terres se révèle alors pris dans un paradoxe : fer de lance des politiques des années 1960, il a contribué à affaiblir sa propre base sociale.

---

[108] Anne-Marie JOUVE et Gisèle VIANEY, 2012, « Évolution des usages et des droits sur la terre en espace périurbain : conséquences sur l'agriculture (cas de cinq communes des alpes du Nord) ».

[109] Nous préférons l'utilisation du pluriel pour désigner ces espaces afin de rendre compte de leur diversité et leur complexité.

[110] *Ibid.,* p. 24.

[111] *Ibid.* ; Philippe PERRIER-CORNET, 2002a, *À qui appartient l'espace rural ? Enjeux publics et politiques et* 2002b, *Repenser les campagnes* ; MELOT, *op. cit.*

[112] En annexe 6, nous avons réalisé un focus sur les trajectoires des fermiers de TDL et les difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans leur parcours à l'installation.

3.1 Le déclin du pouvoir des agriculteurs et la multiplication des attentes sociales sur les espaces ruraux

Perçues et gérées comme des espaces essentiellement productifs et nourriciers jusqu'à la fin des trente glorieuses, les campagnes françaises tendent progressivement à être appréhendées au travers d'autres dimensions. Sans prétendre à un traitement exhaustif de ces dimensions, celles que nous identifions – environnementale, résidentielle, récréative, patrimoniale et symbolique – éclairent les bouleversements fonciers qui ont eu lieu durant cette troisième phase.

À partir des années 1980, la question des répercussions des activités humaines sur l'environnement commence à émerger. Les regards vont alors se porter sur les espaces qui disposent le plus de ressources naturelles : les espaces ruraux. La préservation de la qualité des ressources présentes dans ces espaces, la protection des espèces qu'ils abritent et la gestion des risques dont ils peuvent être le siège deviennent petit à petit une préoccupation sociétale et politique. À cette dimension environnementale, s'ajoute la question résidentielle. Les campagnes attirent en effet de plus en plus de français qui déclarent vouloir s'y installer[113] et y habiter temporairement ou définitivement. On assiste alors à un véritable essor résidentiel du rural qui se manifeste par la multiplication des zones pavillonnaires. À partir de 1975, l'exode rural s'inverse au profit tout d'abord du périurbain, puis du rural qui se repeuple à partir de la fin des années 1990. Cet investissement, parce qu'il s'opère généralement à proximité des grands centres urbains, est qualifié « *d'urbanisation des campagnes* »[114]. Il ne doit cependant pas cacher la diversité des ressorts de la mobilité entre ville et campagne dues à des effets de ségrégations socio-spatiales qui évincent les classes populaires toujours plus loin à la périphérie des villes. Enfin une autre dimension touristique et de loisir est attribuée aux espaces ruraux. La constante progression de l'offre d'activités touristiques, culturelles et de plein air en est une des marques. Les espaces ruraux sont ainsi appréhendés comme des espaces de loisir, de détente, dont on profite. À ces différentes fonctions viennent s'ajouter un ensemble de valeurs symboliques, patrimoniales et identitaires qui font de l'espace rural un lieu de mémoire, auquel on veut se rattacher. Bon nombre de français ont des racines agricoles ou rurales et associent ces espaces à quelque chose de familier. La promotion des produits de terroir, la conservation du patrimoine naturel et culturel viennent en outre participer de cette dynamique. Les espaces ruraux se trouvent ainsi investis symboliquement et associés à une certaine douceur de vivre, à des conditions de vie agréables, à la quiétude du cadre qu'ils proposent[115].

---

[113] Ces déclarations ont été recueillies lors d'une enquête menée par le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) auprès d'un échantillon de 2000 personnes en 2001 (BIGOT et HATCHUEL, 2001).
[114] MORMONT, *op. cit.*, p. 149.
[115] Régis BIGOT et Georges HATCHUEL, 2001, « Les Français et l'espace rural ».

L'identification des multiples dimensions que la société reconnaît à ces espaces ruraux, saturés de sens et de significations, ont été abondamment analysées[116]. D'aucuns considèrent que ces dimensions conférant au rural un « *caractère polymorphe* » constituent des « *catégories de représentations opérantes* »[117]. La figure de la campagne « productive », la figure de la campagne « réserve de nature », la figure de la campagne « cadre de vie », « *produits du regard et de l'action de l'ensemble de la société sur une catégorie d'espace*»[118] se révèlent être en tension les unes par rapport aux autres. Elles renferment en effet des visions antagonistes de la manière dont les espaces ruraux doivent être gérés. La reconnaissance de ces dimensions a eu comme effet de « *publiciser l'espace des campagnes, c'est-à-dire d'instaurer un droit de regard et d'usage commun à l'ensemble de la société sur un espace qui ne lui appartient pas* »[119]. Ce regard confère ainsi aux terres agricoles une dimension publique et collective qui va avoir des conséquences sur la maîtrise et le pouvoir de ceux qui travaillent ces terres.

3.1.1 La question environnementale

Les effets de l'agriculture sur les paysages et l'environnement vont être progressivement reconnus et pris en compte par le législateur qui a développé à partir des années 1980 modifiant la maîtrise des terres par les agriculteurs. Aussi, sous les bannières du développement durable, de la multifonctionnalité de l'agriculture et aujourd'hui de l'agroécologie[120], ces mesures ont amené la profession agricole à faire sienne, de manière parfois contrainte, la question de la préservation de l'environnement[121]. A l'échelle communautaire comme à l'échelle nationale, la puissance publique encadre *via* différents dispositifs les pratiques de ceux qui utilisent et travaillent les terres. L'importance croissante de la question environnementale transforme les regards portés sur les espaces ruraux en même temps qu'elle transforme les pratiques et conditions d'accès, d'usage et de contrôle du foncier. Pensé comme un élément constitutif de la nature, le législateur va encadrer l'usage de la terre en tentant de tenir compte de son rôle dans la régulation des écosystèmes (biodiversité, eau, lutte contre l'érosion…). C'est ainsi que différents zonages, aires protégées, parcs naturels, vont voir le jour modifiant de facto le pouvoir

---

[116] Bertrand HERVIEU et Jean VIARD, 1996, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)* ; PERRIER-CORNET, 2002a, 2002b ; MORMONT, *op. cit.*

[117] PERRIER-CORNET, 2002b, p. 10-12.

[118] *Ibid.,* p. 13 ; MORMONT, *op. cit.*

[119] HERVIEU et VIARD, 1996, p. 155.

[120] De plus en plus utilisé dans des publications scientifiques, le terme agroécologie est aujourd'hui largement utilisé pour désigner un « *nouveau modèle agricole, qui concilierait les enjeux économiques et environnementaux de l'agriculture* » (Noémie SCHALLER, 2013, « L'agroécologie : des définitions variées des principes communs », p. 1). « *Malgré la diversité et une évolution importante des définitions de l'agroécologie depuis les années 1930, un certain nombre de principes communs peuvent être retenus : s'appuyer au maximum sur les fonctionnalités des écosystèmes, maximiser la biodiversité fonctionnelle et renforcer les régulations biologiques dans les agro-écosystèmes, afin de concilier plus durablement enjeux socio-économiques et enjeux environnementaux* » (*Ibid.,* p.4).

[121] Jacques RÉMY, 2010, « Un métier en transformation », p. 44. Nous reviendrons dans les chapitres suivant sur les mesures impactant plus précisément le travail agricole et nous nous concentrons ici sur les mesures impactant le foncier agricole.

et la marge de manœuvre des utilisateurs de ces terres. Qu'il s'agisse de dispositifs communautaires (directive oiseaux en 1979, directive habitat en 1992, zone Natura 2000, etc.), de dispositifs nationaux (trames vertes et bleues, zones de revitalisation rurale, zones vulnérables, zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique, zones d'intérêt biologique, massifs forestiers et montagneux,…), on assiste à une véritable explosion des zonages territoriaux[122]. À cette multiplication des zonages vient s'ajouter la mise en œuvre de documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols, cartes communales) qui vont orchestrer une qualification et une redistribution des espaces entres les différents publics à l'échelle communale et intercommunale. La terre suppose donc des arbitrages qui permettent de statuer sur son utilisation et son partage. L'ensemble de ces arbitrages et des dispositifs qui en découlent ont un impact fort sur les pratiques des agriculteurs dont les terres sont soumises à ces zonages et participent de la perte de pouvoir, réelle et symbolique, des agriculteurs sur les espaces ruraux.

3.1.2 La recomposition des acteurs du foncier agricole

Les traditionnels acteurs du foncier agricole vont également être amenés à se recomposer. Attardons-nous tout d'abord sur les SAFER, qui connaissent un processus de fragmentation se manifestant tant dans les différentes orientations suivies par chacune de ses composantes que dans les ambitions antagonistes qui animent les publics qu'elles servent[123]. Les SAFER sont désormais soumises à l'articulation de différentes missions, qui les éloignent de celles qu'elles devaient assumer à l'origine (l'installation de jeunes agriculteurs notamment)[124]. L'hybridation de leurs rôles et la fragmentation qui les affectent s'exercent à deux niveaux différents :

- au niveau des modèles promus par les SAFER : il en existe en effet 27 au total sur le territoire français. Chacune de ces entités, autonome financièrement et politiquement, va alors défendre des modèles agricoles souvent différents. Certaines privilégient les projets en agriculture biologique et l'installation d'agriculteurs hors-cadres familiaux[125] alors que d'autres, en lien étroit avec le syndicalisme agricole majoritaire (FNSEA et JA), participent plus ou moins à la course à l'agrandissement dans laquelle une partie de la profession s'est engagée. Entre ces deux extrêmes, l'on observe une variété importante de configurations et d'orientations.

-au niveau des missions qu'elles ont à accomplir : ces missions se sont élargies et s'orientent désormais vers la prise en compte des nouveaux enjeux et fonctions attri-

[122] Christian DEVERRE, Marc MORMONT, Christophe Toussaint SOULARD, 2002, « La question de la nature et ses implications territoriales », p. 228.
[123] SENCÉBÉ, *op. cit.*
[124] Voir précédemment, dans le 2-2-3.
[125] On désigne par ce terme les individus qui s'installent en agriculture qui ne sont pas issus de parents agriculteurs.

bués aux espaces ruraux. Dès lors, les SAFER ont l'injonction de collaborer avec des collectivités locales, de favoriser le développement durable : autant de missions, d'acteurs, d'ambitions qui ne leur incombaient pas en ces termes initialement.

En outre, leurs marges de manœuvre se révèlent extrêmement réduites. D'un côté, le désengagement financier de l'État a contraint les SAFER à effectuer des opérations rentables et à favoriser les meilleurs offreurs lors des ventes[126]. D'un autre côté, il s'avère que la circulation des terres agricoles passe peu par le marché : seul 1 % de la Surface agricole utilisée (SAU) s'y échange chaque année. Initialement créées pour réguler et contribuer à la redistribution sociale du foncier agricole, les SAFER, qui exercent leur droit de préemption uniquement sur le marché, ne peuvent pas véritablement peser sur le paysage foncier.

Par ailleurs le contrôle du foncier s'est ouvert à d'autres acteurs : des experts, des élus ou des membres de collectivités locales. Les bureaux d'étude, en charge d'examiner un territoire, vont être de plus en plus sollicités par les opérateurs publics, dont les SAFER. L'ensemble de ces nouveaux acteurs qui interviennent de manière plus ou moins directe dans la gestion du foncier participe de fait à l'élaboration d'une vision politique de la gestion foncière. On assiste au déplacement des centres de gouvernance et à l'effacement progressif du monde de l'agriculture au sein des collectivités territoriales. Le groupe professionnel des agriculteurs qui avait été jusqu'alors associé aux décisions (dans une certaine mesure car sa diversité et toutes ses voix n'étaient pas représentées) perd donc de son pouvoir. Aussi, « *la gestion du foncier agricole va se retrouver enserrée dans un tissu d'acteurs, de rationalités et de procédures qui dépassent, de loin, le contenu et les contours du gouvernement professionnel des terres agricoles* »[127] qui avait prévalu durant la deuxième phase que nous avons étudiée.

Enfin, lorsqu'on observe le marché du foncier agricole, autrement dit le marché de terres à destinations spécifiquement agricole, il s'avère que les agriculteurs sont de moins en moins présents. « *Les vendeurs de terres agricoles sont majoritairement des retraités non-agriculteurs, des personnes sans profession et d'autres non-agriculteurs* »[128]. L'ensemble des non-agriculteurs actifs sur le marché du foncier agricole sont impliqués dans deux tiers des surfaces échangées.

La fragmentation des SAFER ainsi que la présence d'acteurs extérieurs au monde agricole qu'il s'agisse de contrôle du foncier ou de présence sur les marchés fonciers transforment et recomposent la physionomie des acteurs du fonciers, reléguant à la marge le rôle des agriculteurs.

---

[126] LAFERTÉ et SENCÉBÉ, *op. cit.*
[127] SENCÉBÉ, *op. cit.*
[128] Frédéric COURLEUX, 2011, « Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? », p. 48.

3.1.3 Le processus d'artificialisation des terres agricoles

La manière la plus éclairante de comprendre les restructurations foncières à l'œuvre, d'observer les conditions d'exercice des droits des opérateurs fonciers, de saisir la perte de pouvoir et de maîtrise des agriculteurs sur les espaces ruraux est d'examiner, à l'échelle du territoire français, le processus d'artificialisation des terres agricoles qui a eu lieu durant cette phase. Les discours consensuels fédérant profession agricole, OPA et politiques qui appelaient de leurs vœux l'installation de jeunes agriculteurs, la transmission des terres agricoles entre générations et la préservation des terres agricoles, n'ont en effet pas été suivis d'effets. Pourtant, sans hypostasier les différentes dimensions associées aux espaces ruraux, force est de constater que le recul de l'agriculture en France est important. L'observation de l'artificialisation des sols, phénomène qui désigne la transformation d'une terre agricole, ou potentiellement agricole, à une autre destination qu'un usage agricole[129], est révélatrice de la perte d'influence des agriculteurs sur la maîtrise des terres agricoles. Ce phénomène, qui a commencé réellement à partir des années 1960, n'a cessé de se développer. On compte que « *depuis le maximum d'extension de la SAU en 1960 (34,5 millions d'hectares [ha]) et jusqu'en 2007, la France a perdu 5,1 millions d'ha de terres agricoles, soit une perte moyenne de 111 000 ha par an* »[130]. Si le volume de terres artificialisées n'a cessé de s'amplifier, son rythme a lui aussi augmenté. Entre 2006 et 2009, ce sont 86 000 ha de terres agricoles en moyenne qui disparaissaient par an (soit environ 236 ha par jour). La superficie moyenne d'un département français (soit environ 610 000 ha) est artificialisée tous les sept ans alors que sur la période 1992-2003, ce rythme était bien inférieur (61 000 ha par an soit un département français tous les dix ans)[131]. Les causes de ce phénomène sont directement à chercher dans l'essor résidentiel des espaces ruraux. La construction de maisons individuelles et l'extension de zones industrielles et commerciales en ont été les principaux moteurs[132] ; elles confirment l'essor résidentiel du rural précédemment relevé. En outre, ce processus d'artificialisation concerne d'autant plus directement les agriculteurs que ce sont en premier lieu les terres agricoles de bonne qualité qui sont les plus touchées. 90 % des sols artificialisés entre 2000 et 2006 proviennent de zones agricoles et dans environ la moitié des régions françaises, ce sont les terres présentant les meilleures potentialités agronomiques qui ont été visées[133]. D'une manière globale, alors que l'agriculture occu-

[129] Les espaces qualifiés d'artificialisés englobent les zones urbanisées, industrielles ou commerciales, les réseaux de communication, les mines, décharges et chantiers et les espaces verts urbains.
[130] Philippe POINTEREAU et Frédéric COULON, 2009, « Abandon et artificialisation des terres agricoles », p. 109.
[131] Ces données sont issues d'une enquête Agreste réalisée en 2010 et mobilisant l'enquête Teruti-Lucas.
[132] Agreste Primeur, 2009.
[133] Les zones touchées en premier par l'urbanisation étaient généralement les ceintures vertes ou ceintures maraîchères entourant les villes et se trouvant à proximité de fleuves (Commissariat général au développement durable, Service de l'observation et des statistiques, 2011).

pait 72 % de la superficie du territoire métropolitain en 1950, elle n'en occupe plus aujourd'hui que 59 %[134].

Autrement dit, alors que plusieurs outils et dispositifs juridiques avaient vocation à préserver la destination agricole des terres, l'agriculture ne fait plus le rural : on assiste à une « *désagricolisation des campagnes* » qui marque la perte de pouvoir et de légitimité de ceux qui travaillent les terres[135].

3.2 Les conditions d'accès au foncier agricole des agriculteurs au prisme des transformations de l'agriculture

3.2.1 L'agrandissement et la spécialisation des exploitations agricoles

Ce n'est pas toute la profession qui perd son pouvoir sur le contrôle des terres agricoles et qui pâtit des conditions difficiles d'accès au foncier agricole, car de manière concomitante aux transformations précédemment évoquées, le visage de l'agriculture se transforme. Les nouvelles formes sociales de la production agricole, de plus en plus sociétaires, exigent davantage d'espaces et participent à l'agrandissement tendanciel des structures et à la concentration du foncier. En France, comme nous l'indique l'analyse de Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE[136], les transformations des formes sociales de production agricole sont extrêmement complexes. Si plusieurs mondes agricoles cohabitent, des tendances se dessinent. Dominante jusqu'alors, l'agriculture familiale « spécialisée et standardisée », articulant famille et logique d'entreprise, qui a grandement participé au processus d'agrandissement et de concentration foncière, s'essouffle aujourd'hui du fait des difficultés tenant à la transmission de l'outil d'exploitation et à la lourdeur des investissements à réaliser par de potentiels futurs repreneurs. Le développement de dispositifs sociétaires d'exploitation (Exploitation agricole à responsabilité limitée, Groupement agricole d'exploitation en commun, Entreprise de travaux agricoles, etc.) conduit donc à la transformation de ce modèle en celui d'une exploitation familiale sociétaire. Dissociant travail agricole et capital d'exploitation de la gestion foncière et patrimoniale, ce modèle en plein développement « *oscille entre la tentation d'une approche strictement financière et une conservation de son architecture familiale et patrimoniale* »[137]. Enfin un autre type d'agriculture, encore naissant en France mais présent en Bretagne et dans la Beauce, tend à se développer : celui de l'agriculture de firme par délégation, qui consiste pour l'exploitant à déléguer intégralement le travail agricole à des prestataires mais à conserver son statut et les primes dont il peut bénéficier (comme les Droits à paiement uniques – DPU) devenus en 2015 les Droits à paiement de base –

[134] Maurice DESRIERS, 2007, « L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique », p. 3.
[135] PERRIER-CORNET, 2002a, 2002b.
[136] Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE, 2013, Sociologie des mondes agricoles.
[137] HERVIEU et PURSEIGLE, *op. cit.,* p. 245.

DPB – par exemple). S'appuyant par exemple sur des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) intégrales, le travail agricole est ainsi sous-traité. Cette agriculture, dite de prestation, demeure pour autant difficilement mesurable, dans la mesure où les chefs d'exploitation ne disparaissent pas pour autant. Mais le fait qu'on puisse observer, par exemple, *« que deux à trois mille hectares, relevant de six ou sept exploitations, étaient cultivés par un prestataire non-agriculteur qui assure des économies d'échelle »*[138] constitue des signes de ce développement. Ces nouvelles formes sociales de production agricole, même si elles n'effacent pas complètement d'autres formes (l'agriculture familiale diversifiée, pluriactive et territoriale par exemple) contribuent à transformer l'orientation productive et la taille des exploitations et redessinent le paysage du foncier agricole.

Sous l'influence de la globalisation et de la financiarisation de l'économie, d'une manière générale, l'orientation productive des exploitations françaises va également se modifier : la spécialisation gagne ainsi du terrain. Les grandes cultures d'exportation se sont ainsi développées et ont conquis de plus en plus d'espaces marginalisant les activités maraîchères, la polyculture et la polyculture élevage. Généralement moins consommatrices d'espaces, le nombre d'exploitations développant ces activités a connu une baisse de 10 % entre 1979 et 2000[139]. Les surfaces fourragères[140] ont diminué de 5 millions d'ha en cinquante ans alors que dans le même temps, les activités d'élevage, notamment bovin, porcin et ovin, ont toutes progressé[141]. La production de pommes de terre, qui occupait un million d'ha en 1950, occupe aujourd'hui moins de 150 000 ha[142]. Les cultures céréalières ont quant à elles progressé. Sans pour autant que la superficie agricole utilisée pour ces cultures ne connaisse une augmentation importante (plus 13 % entre 1950 et 1990), les rendements ont, eux, fortement augmenté (plus que triplé en 40 ans). Ce sont surtout les cultures industrielles sur de grandes exploitations qui ont fortement augmenté, notamment celles d'oléagineux[143] et de protéagineux tournées vers les marchés extérieurs[144]. De fait, la spécialisation des productions agricoles est concomitante à un autre phénomène, celui de de la diminution du nombre d'exploitations et de leur agrandissement.

---

[138] *Ibid.,* p. 250.
[139] Thierry LAVOUX et Jacques THEYS, 2003, « La spécialisation des exploitations agricoles et les pratiques de rotations culturales », p. 134.
[140] Il s'agit de productions destinées à l'alimentation des animaux.
[141] On importe à la place des tourteaux de soja (en provenance notamment du Brésil ou de l'Argentine), ce qui rend les élevages français dépendants de ces productions.
[142] DESRIERS, *op. cit.* p. 6.
[143] Le terme oléagineux désigne les productions de plantes destinées à la production d'huile (tournesol, colza, etc.). Le terme de protéagineux désigne la production de plantes riches en protéines (soja, pois, lupin etc.) destinées à l'alimentation animale. On parle souvent d'oléo-protéagineux pour qualifier ces productions.
[144] Agreste Primeur, 2011

Figure 1. Évolution du nombre d'exploitations selon leur dimension économique en France

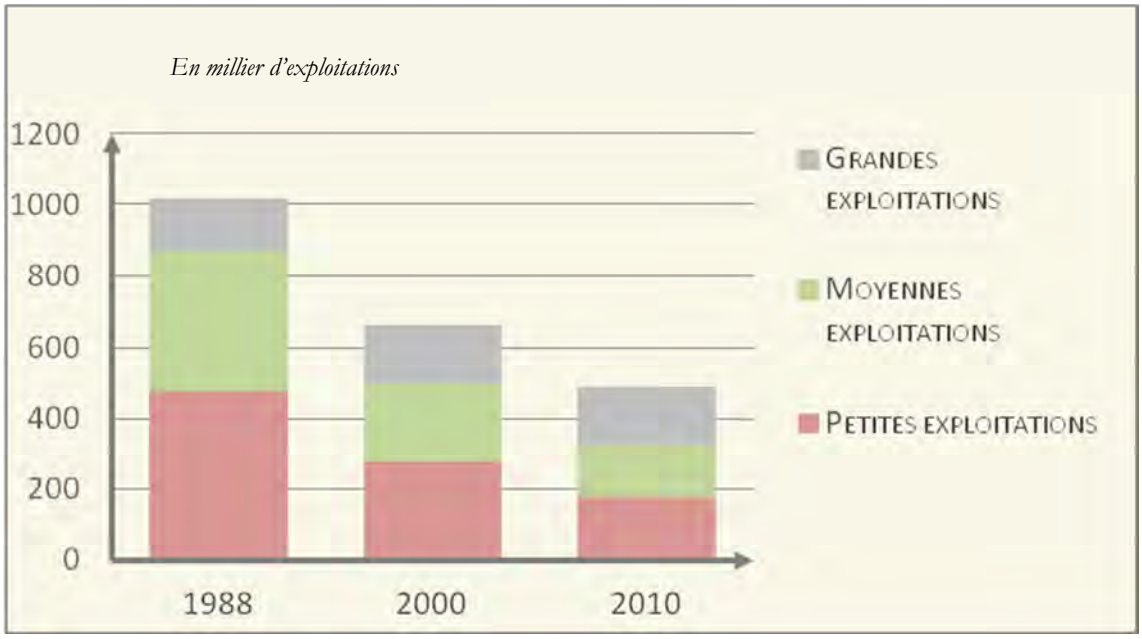

Source : Agreste – Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010.Agreste France – Mémento « Les structures » 2012 – p. 8. Conception et réalisation : Elsa Pibou, 2013.

Comme l'indique la figure 1, d'une manière générale, le nombre d'exploitations en France continue de diminuer. Pour environ 1 016 800 exploitations dénombrées en 1988, on n'en comptait plus qu'environ 490 000 en 2010. Le nombre de petites exploitations de moins de 25 ha est celui qui a subi la plus forte diminution, passant de 477 000 exploitations en 1988 à 178 000 en 2010, soit une diminution de 63 %. Les moyennes exploitations, dont la taille est comprise entre 25 et 100 ha, ne sont pas en reste. Leur nombre a connu une baisse équivalente (62 %) et est passé de 393 000 en 1988 à 151 000 en 2010. Seules les grandes exploitations de 100 à plus de 750 ha ont connu une augmentation de 10 %, passant de 147 000 à 162 000 sur la même période. Cette hausse du nombre de grandes exploitations, significative mais peu importante par rapport aux variations qu'ont connues les petites et moyennes exploitations, doit être mise en regard de la superficie et de la surface agricole utile sur lesquelles elles se déploient.

Figure 2. Proportion de la SAU selon la taille des exploitations en France en 2010.

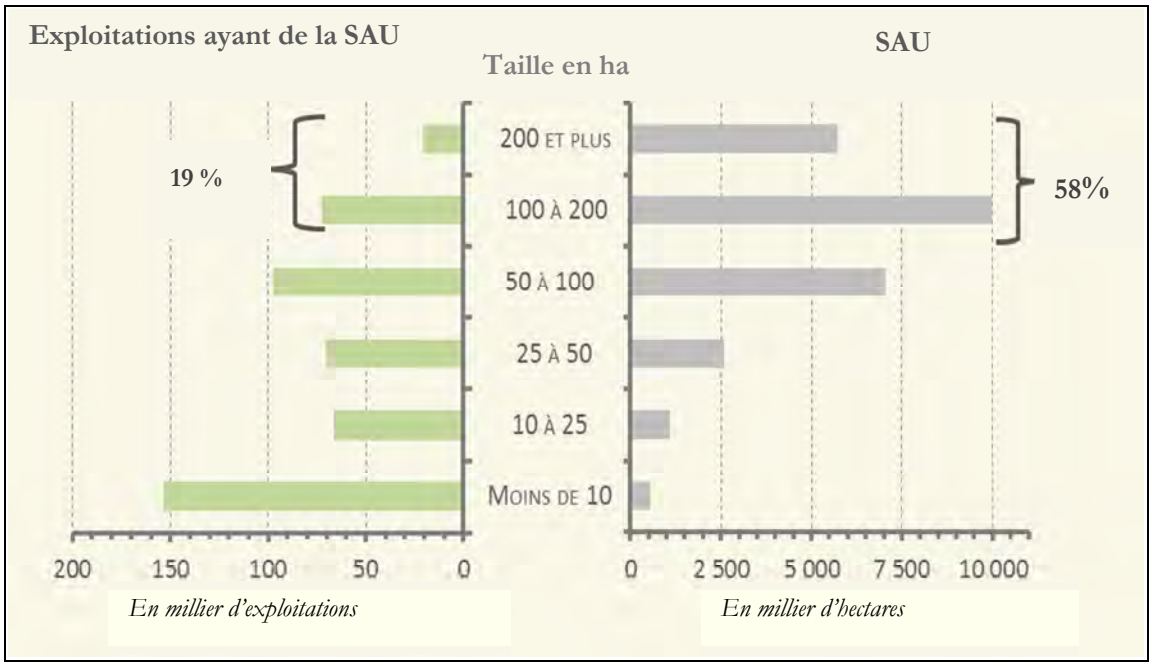

Source : Agreste – Recensement agricole de 2010. Agreste France – Mémento « Les structures » 2012 – p. 8. Conception et réalisation : Elsa Pibou, 2013.

En effet si en 1955 plus de 80 % des exploitations s'étendaient sur un peu moins de 20 ha, en 2000 12 % des exploitations dépassaient 100 ha et utilisaient 46 % de la SAU[145]. Cette tendance se poursuit encore aujourd'hui. L'on observe en effet sur la figure 2 que 19 % des exploitations utilisaient en 2010 plus 58 % de la SAU ; 312 000 moyennes et grandes exploitations répertoriées en 2010 mobilisant même 94 % de la SAU nationale. La profession agricole poursuit son « *agrandissement silencieux* »[146]. Un million d'hectares est libéré chaque année et, sur ce million, environ la moitié est destinée à agrandir des exploitations existantes[147].

Cependant que les forme sociales de la production agricole se transforment, elles participent, renforcent et soutiennent les processus déjà engagés de spécialisation, d'agrandissement et de concentration des exploitations que l'on observe en France depuis plus de cinquante ans. Ces divers phénomènes, qui entretiennent entre eux des relations complexes, participent de la même dynamique et reconfigurent les modes d'accès au foncier agricole pour les agriculteurs et pour ceux qui ne le sont pas encore mais souhaitent s'installer

[145] Il s'agit d'une référence statistique destinée à calculer la superficie de terres consacrée à une utilisation agricole.
[146] Yannick SENCÉBÉ, Florence PINTON, Pierre ALPHANDÉRY, 2013, « Le contrôle des terres agricoles en France. Le foncier, du gouvernement par les pairs à l'action des experts ».
[147] JOUVE et VIANEY, *op. cit.* ; HERVIEU et PURSEIGLE, *op. cit.*

3.2.2 Les difficultés d'accès à l'achat et à la location de foncier agricole pour les agriculteurs

La transformation de l'agriculture et les phénomènes de concentration et de spécialisation des exploitations sont intrinsèquement liés aux conditions d'accès de la profession au foncier agricole. Le phénomène d'artificialisation des terres, précédemment décrit, ainsi que l'apparition d'une concurrence accrue entre tous les usagers de ces espaces (qu'ils soient touristes, résidents, promoteurs immobiliers, industriels ou agriculteurs) ont eu comme effet de renchérir le prix du foncier agricole et de rendre le foncier disponible à l'achat plus difficilement accessible aux agriculteurs.

Figure 3. Évolution du prix à l'hectare des terres labourables et prairies naturelles de 1999 à 2012 en France

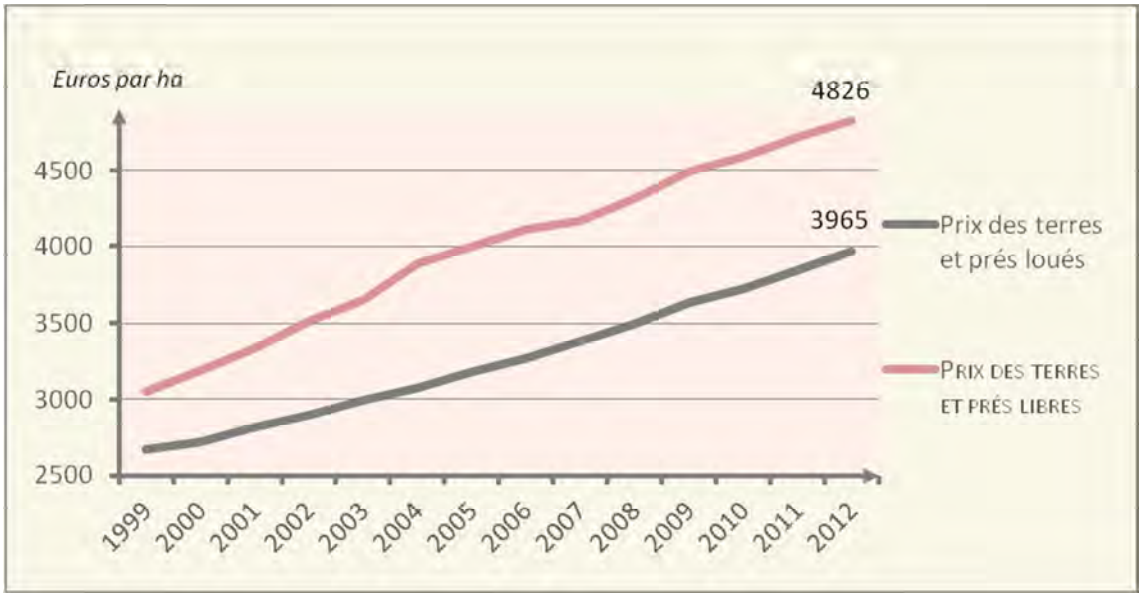

Sources : Données Agreste – La valeur vénale des terres agricoles « prix moyen des terres et prés », nouvelles séries, évolution de 1999 à 2012 ». Conception et réalisation : Elsa Pibou, 2013.

Comme l'atteste la figure 3, les prix des terres et prés libres ont connu une très nette augmentation. Depuis 1999, ils ont en effet augmenté de 63 % en euros courants. Quant aux terres et prés en location au moment de leur cession, l'augmentation est de 67 %. Aujourd'hui, le prix moyen en euros courants d'un ha s'élève à 4 826 euros pour les terres ou près libres et à 3 965 euros pour les terres ou près loués. Ces prix sont soumis à de fortes variations selon les situations géographiques, selon le type de culture qui prédomine dans le département en question, selon que l'on se situe ou non près d'un grand centre urbain. D'un côté, cette tendance témoigne du poids financier que ceux qui souhaitent s'installer en agriculture vont avoir à supporter. D'un autre côté, cette hausse des prix va avoir comme effet d'accentuer les comportements opportu-

nistes pour certains propriétaires fonciers, de favoriser la spéculation foncière[148] et de pousser bon nombre d'agriculteurs, sans successeurs et affaiblis financièrement du fait de l'insuffisance des retraites agricoles, à chercher à vendre au meilleur prix - autrement dit au prix d'un terrain constructible - leurs terres. « *À la figure patriarcale du propriétaire de la rente des fermages se substitue parfois celle d'un propriétaire guidé avant tout par la perspective d'une autre rente, celle liée précisément à la conversion des terres* »[149]. Souvent, l'anticipation du futur changement de destination des terres agricoles précipitent les propriétaires dans ces logiques opportunistes[150]. Les valeurs urbaines contaminent les valeurs agricoles si bien que de nombreux propriétaires, qu'ils exercent ou non une activité agricole, se retrouvent pris dans des stratégies spéculatives[151]. La hausse du prix des terres n'est pas le seul facteur limitant l'accès à l'achat de foncier agricole. Peu de terres agricoles sont disponibles à l'achat. Arrivés en fin de carrière, nombre d'agriculteurs ne se dessaisissent pas des terres qu'ils possèdent, parce qu'ils y sont attachés d'une part, mais aussi parce que le revenu qu'ils tirent de leur location leur permettra de compléter leurs retraites souvent faibles. Du fait de la raréfaction et du coût que représente l'achat de foncier agricole, le mode de faire-valoir direct tend donc, de manière générale, à diminuer[152]. Les politiques foncières mises en place après la Deuxième Guerre mondiale et qui visaient à faciliter l'accès à l'achat de foncier agricole, semblent avoir montré leurs limites.

Cependant que les conditions d'achat de terres agricoles pour la profession ne sont pas optimales, l'accès à des terres agricoles par fermage ne s'avère pas nécessairement favorable pour tous les agriculteurs. D'un côté, malgré la protection qu'offre le statut du fermage, la sécurité juridique du locataire n'est ni complète ni parfaite. Ce statut comporte un certain nombre de failles, qu'exploitent certains propriétaires qui portent leurs contentieux devant les tribunaux[153]. D'un autre côté, les difficultés sont récurrentes lors du changement de propriétaire ou lorsque le bail arrive à son terme. Ce sont particulièrement les décisions en matière d'urbanisme, et notamment celles qui définissent à l'échelle communale et intercommunale qu'une terre agricole devienne une terre constructible, qui sont à l'origine de ces difficultés. Ce changement de statut est en effet généralement synonyme de fin de bail pour le locataire, sans qu'il ne puisse s'opposer juridiquement à la décision. Les contentieux juridiques entre preneur et bailleur cachent sans doute l'expression visible d'autres litiges liés à la concurrence entre exploitants agricoles pour l'accès à des terres mises en location sur le marché foncier[154]. Par ailleurs, sans que cela ne soit systématiquement lié, on assiste à une complexification des configurations des modes de faire-valoir qui se traduit par un phénomène de multi-

[148] BOINON, *op. cit.*
[149] MELOT, *op. cit.,* p. 2.
[150] COURLEUX, *op. cit.,* p. 49.
[151] JOUVE et VIANEY, *op. cit.* p. 27.
[152] COURLEUX, o*p. cit.*
[153] MELOT, *op. cit.,* p. 2.
[154] *Ibid.*, p. 22.

contractualisation. Nombreux sont les cas où un seul exploitant prend à bail des terres agricoles auprès de plusieurs bailleurs (qu'il s'agisse d'un nouveau contrat de bail ou d'échanges fonciers avec d'autres exploitants). Si ces pratiques de multi-contractualisation étaient anciennes et dominaient dans certaines régions (notamment au Nord-Est et dans le bassin parisien), le phénomène s'amplifie et se généralise. Aujourd'hui, certains preneurs détiennent ainsi des parcelles auprès de 20 bailleurs[155]. Souvent, ils louent des terres de plus en plus éloignées de leurs exploitations et multiplient les contrats verbaux. Pour autant, de manière paradoxale, le mode de faire valoir indirect n'est pas uniquement synonyme de dépendance aux propriétaires. On se trouve quelques fois dans des situations de tenure-inversée[156] où un agriculteur va multiplier les locations auprès de petits propriétaires qui héritent de parcelles dont ils ignorent parfois la localisation. Comme l'analyse l'économiste Frédéric COURLEUX, le développement du mode de faire valoir indirect ne doit pas être uniquement interprété comme le signe d'un échec des politiques foncières, mais peut-être comme celui du développement de configurations foncières, certes encore marginales et ne concernant pas tous les agriculteurs, mais à l'avantage de puissants fermiers.

Quoi qu'il en soit, pour maintenir leur activité, la cohérence de leur exploitation ou pour tout simplement ne pas disparaître, les agriculteurs se trouvent souvent dans l'obligation d'acheter des terres, du fait de la vente des terres qu'ils travaillent sur lesquelles ils font valoir leur droit de préemption, ou d'en louer toujours davantage (alors même qu'il y a moins de foncier agricole disponible). Le foncier agricole fait ainsi partie d'un système : même si la charge monétaire allouée au foncier agricole demeure faible en France notamment au regard des autres pays européens[157], et même si c'est parfois la mise en valeur de foncier qui leur permettent d'accéder à des primes, l'agrandissement des structures productives et la spécialisation des exploitations dans laquelle s'engage une très large partie de la profession leur imposent de dégager des masses financières plus importantes par l'augmentation du volume des quantités produites, ce qui aura pour conséquence d'accroitre leur dépendance aux marchés et aux emprunts bancaires[158]. Quelque soit le mode de faire-valoir, le poids du foncier demeure structurant. L'analyse des politiques foncières que Chantal DE CRISENOY proposait à la fin de la décennie 1990 demeure à ce propos toujours d'actualité dans la mesure où « p*eu importe finalement tant la personne du propriétaire, que la forme prise par la charge foncière (achat de terre ou loyer du sol), dès qu'elle pèse sur tous les paysans, et qu'elle est suffisante pour qu'ils délaissent progressivement toute forme autarcique d'exploitation* »[159]. Peu importe également que l'agrandissement s'opère par achat ou location, dans la mesure où la maîtrise et la mise

[155] JOUVE et VIANEY, *op. cit.*
[156] Jean-Philippe COLIN, 2013, « Marchés fonciers et concentration foncière. La configuration de « tenure inversée ».
[157] En France, les prix des terres agricoles demeurent parmi les plus bas d'Europe (BOINON, 2011).
[158] DE CRISENOY, *op. cit.*, p. 86.
[159] *Ibid.*, p. 87.

en valeur d'un grand nombre de terres est synonyme de réussite professionnelle. Ainsi, alors même que les difficultés dans l'accès au foncier sont multiformes, la méritocratie foncière continue de participer à la construction de l'identité socioprofessionnelle des agriculteurs.

3.3 Les vocations agricoles : entre crise et résurgence

L'ensemble des phénomènes que nous avons analysés a eu un impact manifeste sur la population agricole, sa composition et son renouvellement. La mise en place d'un modèle d'agriculture familiale de taille moyenne étroitement encadré par les politiques foncières d'après-guerre et appuyé par une subtile conjugaison entre le statut du fermage et l'horizon de la possible appropriation familiale (dans les limites des deux seuils délimitant sa taille) a participé à l'affaiblissement de la base sociale du monde agricole.

Premièrement, la volonté de professionnaliser et de réduire le nombre de très petites exploitations peu productives, qui constituait une des ambitions du législateur au sortir de la Seconde Guerre mondiale, a eu comme effet de réduire sensiblement la population active agricole. Comme l'indique la figure 4 ci-dessous, si en 1955, la France comptait 6,1 millions d'actifs agricoles, en 2000, on en dénombrait moins d'un million. La tendance s'est poursuivie dans la décennie 2000 mais le rythme de diminution de la population active agricole s'est quelque peu ralenti[160]. Cette évolution tendancielle à la baisse n'en demeure pas moins significative : aucun autre secteur de l'économie n'a connu de pareil phénomène[161].

Figure 4. Évolution de la population active agricole de 1970 à 2005.

Source : INSEE – Enquête emploi
Conception et réalisation : Elsa Pibou, 2013.

[160] Mélanie GAMBINO, LAISNEY Cécile, VERT Julien, 2012, *Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs,* p.20.
[161] *Ibid.*

La « *désagricolisation* » des espaces ruraux est donc allée de pair avec une « *désagricolisation* » de la population active. Ce phénomène, « *faisant d'une majorité une minorité* »[162], s'est accompagné d'un vieillissement de la population agricole. En 2007, on comptait ainsi trois exploitants de plus de 55 ans pour un de moins de 35 ans[163]. Ces cinquante dernières années ont été le théâtre d'une crise de la population agricole due, entres autres facteurs, à un affaiblissement de la transmission familiale du métier et de l'exploitation entre générations.

Alors que la profession s'était construite sur la transmission du capital, de la terre, du métier de père en fils, l'agrandissement des structures a réduit à chaque génération les limites de sa propre communauté. Heurtée aux propres limites de son mode de reproduction endogame, la profession agricole peine à se maintenir et à se renouveler. La volonté à la fois de préserver l'usage agricole des terres et de permettre à des jeunes de s'installer en agriculture, qui avait constitué un des leitmotiv des politiques foncières des années 1960, continue pourtant à être mise en avant. Autrement dit, le contrôle des espaces ruraux par les agriculteurs, s'il s'atténue en réalité, n'est pas remis en question dans les déclarations[164]. Cette volonté va en effet toujours transparaître dans de très nombreux discours politiques et syndicaux, dans les lois d'orientation agricole, dans les programmes d'aménagement, dans les textes cadres des OPA, etc. Encore récemment, le Grenelle 2 de l'environnement, tout comme la loi de modernisation agricole de 2010, entendaient appréhender le foncier agricole comme une ressource rare dont il faut préserver la vocation agricole. L'installation de jeunes agriculteurs fait l'objet du même engouement et du même consensus affiché. Suite à la signature d'une charte par les représentants de l'État et la profession agricole en faveur de l'installation de jeunes en agriculture et de la reprise systématique des exploitations en novembre 1995, l'objectif d'installer des jeunes agriculteurs apparaîtra de manière constante dans les LOA de 1995, 1999, 2006 et dans la loi d'avenir de 2014. Malgré cet affichage consensuel, ces discours ne reflètent pas la réalité de la situation.

D'un côté, la transmission familiale n'est plus systématique : nombre de fils et filles d'agriculteurs ont choisi d'autres métiers (encouragés parfois par leurs parents). D'un autre côté, la transmission hors-cadre familial se réalise avec difficulté et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, l'opacité et le silence règnent en maîtres sur les transmissions de foncier agricole. « *Il apparaît que les liens qu'ont les hommes avec la propriété sont tels que souvent la transmission n'est pas publique : la plupart des transactions foncières se réalisent au sein de réseaux de sociabilité très étroits, cloisonnés et opaques. Bien souvent, le changement de propriétaire n'est connu publiquement qu'une fois la vente réalisée* »[165]. Cependant que la très grande majorité des terres libérées n'arrivent pas jusqu'au marché foncier, celles qui sont acquises le

[162] HERVIEU et PURSEIGLE, *op. cit.* p. 144.
[163] Agreste, Enquête structure, 2007.
[164] BERNARDI et BOINON, *op. cit.* p. 88.
[165] POLANYI, *op. cit.*

sont souvent au sein des réseaux de voisinage[166] et participent à l'agrandissement des structures. L'inaccessibilité de l'information, qui caractérise les modalités d'échanges fonciers, éloigne définitivement la terre de la définition d'un bien marchand classique[167]. Elle fait l'objet de médiations qui s'opèrent autant grâce à des relations d'interconnaissance que par des procédures institutionnalisées[168].

Deuxièmement, les OPA en charge de l'installation faillissent à leur mission. Malgré les diverses procédures spécifiquement dédiées à l'installation de jeunes agriculteurs, mises en place par le législateur et gérées par les OPA[169], l'accès au foncier demeure une difficulté sinon le frein le plus important du processus d'installation, notamment ceux dont le projet ne s'inscrit pas dans le modèle agricole dominant[170]. Ambiguës, les OPA en charge de l'accueil et de l'orientation de candidats à l'installation, notamment les chambres d'agriculture et celles en charge de la gestion foncière (SAFER et CDOA), sous l'influence du syndicalisme majoritaire, ont eu tendance, de manière générale, à privilégier les agrandissements d'exploitations plutôt que les installations. Le contexte institutionnel avec lequel sont amenés à composer les candidats à l'installation, lorsqu'ils ne sont pas issus du monde agricole, ne leur est donc pas favorable. « *Moins aidés financièrement par la profession pour leur installation, moins souvent entourés par un réseau familial proche, avec des intérêts mal représentés dans l'espace syndical agricole, les néo-agriculteurs se heurtent à des portes closes* »[171].

Troisièmement, et il s'agit certainement d'une des explications les plus importantes , la dimension familiale de l'exploitation et du métier continue de marquer les processus de transmission et rend difficile l'accès à des terres et à la profession à des candidats qui ne sont pas issus du monde agricole. Leur légitimité à reprendre une exploitation est souvent à prouver. Ce sont les candidats considérés comme capables et sérieux qui sont retenus[172]. Dans les faits, ces jugements d'aptitude à exercer une activité ne s'appuient sur aucune considération d'ordre technique permettant de tenir compte des réelles compétences du candidat. En effet, est davantage examiné le fait que les candidats aient ou aient eu dans leur famille des liens avec le monde agricole, le fait qu'ils aient évolué

---

[166] Patrick CHAMPAGNE, 2002, *L'Héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, p. 206.
[167] POLANYI, *op. cit.*
[168] SENCÉBÉ *et al.*, *op. cit.*
[169] Les chambres d'agriculture ont en charge d'accueillir et d'informer les agriculteurs en recherche de foncier. Une partie des conseillers rattachés à ces structures ou aux Associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) animent dans chaque département un Répertoire départemental à l'installation (RDI), qui selon les acteurs que nous avons rencontré au cours de notre travail de terrain, sont inopérants et inefficaces. L'opacité que l'on observe autour des échanges fonciers demeure.
[170] On observe en effet que les agriculteurs biologiques ont longtemps été marginalisés par le syndicalisme majoritaire (Madlyne SAMAK, 2013, « Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologiques dans les Alpes-Maritimes », p. 125).
[171] Sophie DUBUISSON-QUELLIER et Christophe GIRAUD, 2010, « Les agriculteurs, entre clôtures et passerelles », p. 114.
[172] Marie GILLET, 1999, « Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial ».

ou résident dans une ville proche de l'exploitation[173], le fait qu'ils souhaitent développer des activités toutes autres que celles qui étaient jusqu'alors pratiquées. Ce sont ces éléments qui influent sur le choix des exploitants de préférer la transmission à un jeune hors-cadre familial plutôt que la vente ou la location à un voisin. *« L'ensemble de ces pratiques fortement ancrées en même temps qu'inconscientes sont un frein important à des possibilités d'installation venant de l'extérieur de la famille»* [174].

Malgré la présence croissante de Hors cadres familiaux (HCF) (un tiers des installations sont aujourd'hui le fait d'individus qui ne sont pas issus du monde agricole, dont les parents n'exerçaient pas cette profession[175]), malgré la multiplication de candidats à l'installation en recherche de foncier[176], malgré les très nombreuses futures cessions d'exploitation qui s'annoncent (le vieillissement de la profession progressant), la profession agricole, empreinte de corporatisme, demeure cloisonnée et difficilement accessible.

[173] *Ibid.*
[174] Gisèle VIANEY, 1998, « Agrandissement des exploitations et difficultés d'installation »p. 12.
[175] Nonna MAYER dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE, Jacques RÉMY, 2010, *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, p 16.
[176] Ce constat est issu d'observations de terrain dont nous avons rendu compte dans les chapitres suivants.

Conclusion du Chapitre 1

L'examen des trois grandes phases qui ont structuré l'évolution des politiques foncières nous a permis d'identifier les fondements institutionnels, sociaux et politiques des modalités contemporaines d'accès au foncier agricole. Dans une première phase, l'affaiblissement des droits d'usage collectifs des terres sacrifiés sur l'hôtel de la modernité et de l'individualisme agraire a attaché les agriculteurs à la propriété privée de la terre. Dans une deuxième phase, un arsenal juridique complexe cogéré par l'Etat et les syndicats majoritaires et répondant aux enjeux productivistes d'après-guerre a attaché les agriculteurs au modèle d'une exploitation familiale de taille moyenne, garant de la dimension patrimoniale de leur activité. Dans une troisième phase, l'accaparement des terres agricoles par d'autres acteurs et pour d'autres usages qu'agricoles et l'agrandissement népotique et silencieux dans lequel s'est engagé une partie de la profession ont détaché les agriculteurs de l'agriculture et ont rendu difficile l'accès à des terres et à la profession à des candidats qui ne sont pas issus du monde agricole.

« *La gravité des problèmes de transmission, le poids des investissements lourds à réaliser et enfin la difficulté d'intégrer en permanence de nouvelles techniques ou technologies conduisent bien des agriculteurs à regarder cette figure de l'exploitation familiale « spécialisée et standardisée* » comme une formule trop étroite. Et ce constat explique, pour une part au moins, que se développent dans de nombreux pays « *des dispositifs sociétaires multiformes appliqués au capital foncier* »[1]. Autrement dit, les multiples difficultés à l'accès au foncier ont amené un nombre d'observateurs à envisager des alternatives.

Cependant, le déclin de la profession agricole et le fait qu'elle attire moins de jeunes ont eu tendance à masquer les projets de ceux qui souhaitaient malgré tout s'installer et à masquer les structures qui, en marge des OPA, ont développé des outils alternatifs pour y parvenir. C'est notamment à l'examen de ces structures qu'une partie du deuxième chapitre est consacrée.

Il est entendu que le constat des difficultés dans l'accès au foncier agricole ne permet à lui seul d'expliquer ni l'apparition de ces outils alternatifs de manière générale (dont les structures qui les portent défendent d'autres projets par ailleurs), ni la structuration du mouvement TDL, ni les positionnements des agriculteurs qu'elle soutient en particulier. Ce constat permet à tout le moins de saisir le contexte délicat dans lequel les porteurs de projets agricoles entendent aujourd'hui développer leur activité. C'est donc par con-

[1] HERVIEU et PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 241.

traste que les éléments que nous avons examinés dans ce chapitre vont éclairer notre deuxième chapitre.

CHAPITRE 2 :

SOCIOHISTOIRE DU MOUVEMENT TERRE DE LIENS

Introduction du Chapitre 2

« Cela ne pèse pas lourd, ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas important ».

Robert CASTEL,
à propos de l'expérience de Terre de Liens.

La situation agricole et foncière contemporaine, dont nous avons analysé la logique de progression sociale et historique dans notre premier chapitre, nous permet de comprendre par contraste les origines du mouvement TDL[1]. Dans un contexte où le modèle industriel et productiviste domine le secteur agricole et fait peser une influence importante sur les OPA et les institutions foncières, un certain nombre de porteurs de projets agricoles ont rencontré des difficultés pour s'installer et accéder à des terres agricoles. Ce sont précisément ces difficultés qui ont motivé l'apparition de TDL.

Le mouvement TDL occupe aujourd'hui une place marginale et singulière dans le paysage foncier : marginale, parce que l'étendue de son action demeure modeste au regard des tendances à l'agrandissement, à la spécialisation et à la raréfaction des terres agricoles, mais singulière dans la mesure où il réalise une synthèse entre la défense de l'agriculture agrobiologique[2] et paysanne et le développement d'une nouvelle gestion foncière. Ces deux caractéristiques ne font pas pour autant de TDL un mouvement isolé. Il fait en effet partie d'une nébuleuse d'initiatives, de structures, d'institutions, d'associations, de syndicats en milieu rural qui œuvrent et militent pour un développement agricole différent du modèle dominant. Il constitue par ailleurs une expérience de gestion collective du foncier agricole parmi d'autres qui se sont développées en France et dans le monde et qui revendiquent, pour certaines, la gestion de la terre comme un « bien commun ». Dans la perspective constructiviste que nous avons choisi d'adopter,

[1] Nous reviendrons plus loin sur l'usage du terme « mouvement » pour désigner TDL.
[2] Entendu dans son sens le plus restrictif, l'agriculture agrobiologique est définie comme l'agriculture n'employant ni produits phytosanitaires de synthèse ni engrais chimiques (Benoît LEROUX, 2006, « Entre la bio et le bio… Quelles normes alimentaires ? », p. 43).

il était important de ne pas réduire TDL à son périmètre déclaré et à ses effets. Il s'est donc avéré essentiel d'appréhender le contexte de résistance dans lequel TDL s'est développé, le « terreau » associatif, militant et alternatif sur lequel il s'est appuyé pour comprendre la logique de son actuel fonctionnement et la manière dont il organise la gestion collective des terres agricoles.

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons donc dépeint le contexte de résistance au modèle agricole productiviste largement dominant dans lequel se sont développées les racines TDL. Plusieurs voix contestataires se sont très tôt levées dans le monde agricole et rural pour contester ce modèle et promouvoir des formes d'agriculture plus respectueuses des êtres humains et de l'environnement. À l'origine syndicales et liées à l'exercice de la profession agricole ces réactions se sont décloisonnées pour s'étendre à des groupes socioprofessionnels hétérogènes et non-agricoles. Une dynamique de contestation défendant l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne et le développement de systèmes agroalimentaires alternatifs s'est développée et avec elle, sont apparues des expériences et des structures diverses. Le mouvement TDL entretient avec ces structures des liens très hétérogènes, soumis à des variations locales. Notre analyse ne s'est pas focalisée sur l'examen de chacun de ces liens mais elle a consisté à appréhender ce qui est commun et ce qui distingue ces structures du mouvement TDL.

Dans une deuxième partie, nous nous sommes penchée sur les expériences de gestion collective du foncier agricole en France dont TDL s'est nourri puis détaché. Nous les avons mises en regard avec d'autres expériences similaires développées à une échelle européenne et internationale. C'est à partir de certaines de ces initiatives qu'Élinor OSTROM a développé une théorie autour de la gestion collective de ressources naturelles que d'aucuns désignent sous le terme de « communs ». À l'aide de diverses données théoriques et de terrain, nous nous sommes donc concentrée sur ce que nous entendons par l'usage du terme « commun ». Cette analyse est en effet une piste qui permet de mieux appréhender ce qui se joue aujourd'hui dans TDL.

Une fois cet examen réalisé, la troisième partie de ce chapitre a été consacrée à une sociohistoire de TDL qui nous a permis de saisir les fils conducteurs de son évolution ainsi que les détours et les directions qui ont jalonné son développement. TDL ne peut pas être considéré comme un objet inerte et immuable: il ne cesse d'évoluer, de se transformer. Ses membres et les différentes instances qui le composent tentent de le redéfinir de manière récurrente. De fait, le regard que nous avons porté sur ce mouvement est nécessairement partiel, fragmentaire et ne reflète qu'une partie de son actuelle réalité. Dans ce contexte mouvant et en perpétuel changement, l'examen de ce qui ne change pas, des racines de TDL et des caractéristiques des structures qui l'ont constitué à l'origine s'est révélé être une base d'analyse essentielle. Malgré les constantes négociations qui entourent les héritages de TDL, cet examen est indispensable tant pour le lecteur que pour l'analyse

1 Les mouvements agricoles alternatifs

Le modèle agricole productiviste est un système autonome et autoréférentiel où l'ensemble des moyens mobilisés est mis au service de l'augmentation des rendements agricoles. Il s'est développé et amplifié à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les structures et organisations qui se sont levées contre ce modèle, que nous désignerons par le terme de *mouvements agricoles alternatifs* emprunté à Estelle DELÉAGE[3] sont anciennes et diverses. Originellement inhérents à la profession agricole et à l'expression syndicale d'une partie de ses membres, ces mouvements se sont progressivement ouverts à des individus extérieurs au monde agricole. Ils se sont déployés sous la forme d'association ou de réseaux. Ce qui relie ces organisations entre elles, ce qui leur donne un caractère systémique, ce qui les inscrit dans un mouvement plus global de résistance en milieu rural et agricole, réside dans la remise en cause des effets sociaux et environnementaux de l'agriculture intensive. S'il a fallu attendre les années 1990 pour que ce modèle productiviste soit massivement pointé du doigt, ses conséquences ont été visibles bien plus tôt et avaient déjà été identifiées par de nombreux acteurs et organisations : qu'il s'agisse de ses conséquences en matière sociale (baisse du nombre d'actifs agricoles, désertification des campagnes, etc.) et environnementale (érosion, pollution, compaction des sols, etc.)

TDL est apparu après un certain nombre de ces mouvements agricoles alternatifs qui ont, d'une certaine manière, préparé la voie de son développement. Il s'inscrit résolument dans cette histoire de résistance et de recherche d'alternative au modèle agricole productiviste. TDL hérite de certaines des modalités de fonctionnement de ces mouvements, telles la place de moins en moins importante qu'occupent en leur sein les agriculteurs, l'apparition d'acteurs urbains dans la gestion de la terre, la convergence des luttes et des solidarités entre mouvement rural, agricole et urbain à différentes échelles. L'analyse historique de la contestation au modèle agricole dominant dans et en dehors du monde rural que nous avons dressée constitue le contexte de l'apparition de TDL.

[3] DELÉAGE, 2011.

1.1 De l'insatisfaction à l'institutionnalisation des pratiques agrobiologiques : la critique du modèle productiviste

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les voix qui s'élèvent contre le modèle agricole productiviste apparaissent au sein des organisations syndicales agricoles majoritaires, elles s'en sont ensuite progressivement détachées[4]. Parmi ces organisations majoritaires, nous trouvons en tout premier lieu la FNSEA[5] créée en 1945 ainsi que le CNJA créé en 1956 (dont les membres sont très largement issus de la JAC, apparue en 1947). Initialement, ces organisations étaient soucieuses de rompre avec la condition paysanne attachée au métier. C'est pourquoi elles ont soutenu les politiques visant à moderniser les exploitations et à diffuser un modèle de développement productiviste, perçu comme la seule voie de progrès digne d'être suivie par la profession. Ces syndicats ont contribué au pilotage de nombreuses LOA, notamment celles de 1960-1962, dont nous avons précédemment décrit les effets. Les organisations syndicales majoritaires ont alors entretenu des liens avec la puissance publique *via* les ministères de l'agriculture dont la solidité perdure encore aujourd'hui.

Pourtant, le projet à la fois moderniste et solidariste[6] qui avait fédéré certains des jeunes agriculteurs réunis dans la JAC puis le CNJA s'est progressivement effrité[7]. En effet, dès les années 1960, le référentiel modernisateur porté par les organisations syndicales majoritaires est l'objet de critique au sein-même de leurs structures. Une voie syndicale dissidente s'est développée et a entraîné une recomposition du paysage syndical agricole[8]. La division d'un certain nombre de Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) notamment du Sud et du Centre a donné naissance en 1959 à un nouveau syndicat : le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF). Les agriculteurs de ce syndicat sont les premiers à avoir remis en cause la diffusion du modèle productiviste et notamment le fait qu'il condamnait de nombreux petits exploitants à abandonner leur activité agricole du fait des réagencements et des restructurations profondes qui lui étaient concomitants.

---

[4] Nous faisons le choix de ne pas examiner de manière détaillée les révoltes paysannes, syndicales ou d'autre nature qui ont pu apparaître avant 1945 et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, nous avons rendu compte d'un certains nombres d'entre elles dans le Chapitre 1. Deuxièmement, compte tenu du développement récent de TDL, cela ne s'avère pas indispensable pour saisir ce qui est réactualisé, hérité et accepté aujourd'hui dans TDL. Enfin, le modèle productiviste agricole, dont la remise en cause constitue la caractéristique commune à ces mouvements agricoles alternatifs, ne s'est institutionnalisé et inscrit dans l'agenda politique qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Nous faisons donc le choix de ne pas les examiner ici, cela ne signifie pas pour autant que ces révoltes et ces soulèvements (qui avaient pris des formes diverses) n'ont pas préparé le terrain de la contestation à venir.

[5] La FNSEA rassemble les Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles.

[6] Nous pouvons qualifier ce projet de solidariste car il s'appuyait sur la reconnaissance commune de l'exercice d'un métier singulier et par la volonté de préserver de manière collective des conditions décentes d'exercice de ce métier.

[7] DELÉAGE, 2011, p. 45.

[8] Jean-Pierre SYLVESTRE, 2002, *Agriculteurs, ruraux et citadins. Les mutations des campagnes françaises.*

À partir des années 1960, les agriculteurs réunis dans le mouvement des paysans travailleurs notamment autour de Bernard Lambert[9] sont venus grossir les rangs de la contestation de ce modèle, en mettant en cause ses effets notamment en termes d'inégalités de classe[10]. Créée en 1987, la Confédération paysanne (CP) est issue de ce processus. La CP résulte de la fusion de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs-paysans (CNSTP) et de la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP). Elle s'est développée comme le syndicat de défense d'une agriculture paysanne, faisant de la contestation du modèle agricole productiviste et de la défense des paysans ses fers de lance. Son poids dans le monde agricole demeure encore aujourd'hui relativement faible[11] mais le discours qu'il porte a été audible et relayé par les médias auprès du grand public, au travers des actions menées par José Bové qui a été son porte-parole de 2000 à 2004 et des actions menées encore récemment en 2014 notamment avec l'arrestation de militants de la CP opposés au projet d'installation d'une très grande laiterie, la ferme des « mille vaches » dans la Somme. Les revendications portées par ce syndicat sont proches des problématiques mises en avant par TDL. Plusieurs des membres de TDL entretiennent des relations étroites avec ce syndicat et de nombreux fermiers de TDL sont membres de la CP[12]. Ce qu'il est particulièrement intéressant de noter, c'est que la CP est notamment aujourd'hui marquée par le développement d'une association, les amis de la CP. Cette association mène un certain nombre d'actions auprès des membres du syndicat mais elle est surtout composée de militants aux origines diverses qui ne sont pas agriculteurs. Que TDL entretiennent des relations étroites avec un syndicat dont un des axes de développement a consisté à permettre l'accès à des questions agricoles à des non-agriculteurs n'est pas anodin, nous y reviendrons.

Pour revenir au contexte des années 1960, dans le même temps où se lèvent ces revendications et réactions d'origines syndicales et professionnelles, les pratiques agricoles sont également remises en question. Une partie de ces insatisfactions a émané notamment de ceux qui ne se retrouvaient pas dans les solutions techniques proposées par les chambres d'agriculture et diffusées par leurs conseillers. Elle s'est exprimée dans le maintien ou le développement de pratiques agricoles peu gourmandes en intrants et produits phytosanitaires. C'est ainsi qu'apparait dans les années 1950 l'agriculture biologique en France[13]. Pour beaucoup d'agriculteurs qui se sont engagés dans cette voie, il s'agissait essentiellement de préserver leurs savoirs et savoir-faire.

---

[9] Ancien secrétaire général de la FDSEA dont il a été évincé, cet orateur connu pour rhétorique, a pris la tête de la CNSTP. Il constitue une des personnalités clefs de luttes des paysans et des travailleurs de la terre des années soixante-dix.

[10] *Ibid.*

[11] La CP a obtenu un peu moins de 20 % des voix lors des dernières élections des Chambres d'agriculture en janvier 2013.

[12] Nous abordons les appartenances syndicales des fermiers de TDL dans le Chapitre 5.

[13] On fait remonter l'apparition de l'agriculture biologique en France aux années 1950. Elle est le résultat de la convergence de différents courants de retour à la nature qui s'étaient développés à partir des années 1920 en

Ce même projet a été porté par deux types de mouvement. Le premier mouvement est constitué du Groupement des agriculteurs biologiques de l'Ouest (GABO), rejoint par Raoul Lemaire et Jean Boucher (qui ont créé la société Lemaire-Boucher en 1963) membres de l'association française pour le retour à une alimentation normale et porteurs d'un discours conservateur sur le plan idéologique. Le deuxième mouvement est constitué de l'association *Nature et Progrès* apparue en 1964 dans un esprit plutôt conservateur à l'origine mais qui a connu un revirement progressiste et s'est ancrée davantage à gauche après le mouvement social de mai 1968[14]. Après 1968, l'association *Nature et Progrès* s'est renforcée par l'arrivée de « *candidats à la mise en place d'une agriculture renouant avec une utopie sociale et paysanne* »[15] mais aussi de non-agriculteurs, souhaitant contester la société de consommation. Il s'agit là d'un des premiers signes qui témoignent de l'intérêt que les questions agricoles et environnementales suscitent chez des personnes professionnellement éloignées du monde agricole. L'association est progressivement devenue le leader légitime de l'agriculture biologique en France et s'est engagée dans un processus d'institutionnalisation. Elle fonctionne à présent à l'image d'un groupe portant une certification. Sous conditions de respecter les conditions inscrites dans son cahier des charges ainsi que les principes de sa charte, l'agriculteur peut commercialiser ses produits et les transformer en leur apposant cette certification. Plusieurs fermiers de TDL disposent aujourd'hui de cette certification. Cela témoigne des liens que le mouvement entretient avec le premier acteur historique de l'agriculture biologique.

L'apparition de l'association *Nature et Progrès* a donc marqué un premier pas dans la reconnaissance de l'agriculture biologique. Si de nos jours la tendance à réduire l'agriculture biologique au label Agriculture biologique (AB) est très marquée, au sens large du terme, nous entendons par agriculture biologique : « *un ensemble de pratiques agricoles qui a été défini dans le cadre d'un mouvement social composé d'agriculteurs, de scientifiques, d'écologistes et de consommateurs contre le système de production dominant de l'agriculture intensive* »[16]. Souvent désignés comme archaïques et réfractaires au progrès, les producteurs défendant l'agriculture biologique ont vu progressivement leurs pratiques reconnues par la puissance publique, notamment par la réglementation de l'agriculture biologique avec la LOA du 4 juillet 1980 dont le cahier des charges a été homologué en 1986. Cette homologation a marqué le passage dans la sphère publique de ce qui relevait à l'origine d'une initiative privée. Le label AB français s'est transformé au fil du temps pour deve-

France et en Allemagne (néoromantiques, anarchistes, végétariens, naturistes), de l'agriculture biodynamique développée en Autriche et en Allemagne, de l'agriculture de qualité désignée aujourd'hui sous le terme d' organobioligique en Suisse, de l'agriculture naturelle développée plus tard au Japon (dont l'approche sera reprise par la permaculture) (Benoît LEROUX, 2014, « Une perspective sociohistorique des agricultures biologiques en France », p. 28-29).

[14] Christine CÉSAR, 2003, « Les métamorphoses des idéologues de l'agriculture biologique. La voix de La Vie Claire (1946-1981)» ; LEROUX, *op. cit.*

[15] LEROUX, *op. cit.*, p. 31.

[16] Aurélie CARDONA, Claire LAMINE, 2011, « L'agriculture biologique : mouvement social pour le développement d'un certain type d'agriculture ou pour un changement plus global ? ».

nir un label homologué à l'échelle européenne, ses exigences ont beaucoup évolué notamment en 2009. Le règlement européen autorise depuis un seuil de 0,9 % de présence fortuite d'Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans les produits issus de l'agriculture biologique ainsi qu'un seuil de 5 % de d'éléments chimiques dans les intrants utilisés pour la production[17].

De manière concomitante à la reconnaissance de l'agriculture biologique à l'échelle communautaire, différentes mesures ont renforcé la reconnaissance institutionnelle des effets environnementaux des pratiques agricoles. Les réformes successives de la PAC de 1992, 1999 et 2003 ont mis en œuvre des Mesures agro-environnementales (MAE), reconnaissant les fonctions de l'agriculture en matière d'environnement. Le 1er pilier de la PAC étant constitué des aides directes allouées aux producteurs, ces mesures ont constitué une partie de son 2ème pilier, largement consacré au développement rural. Elles prévoient des dispositifs de soutien de diverses pratiques agricoles, comme les pratiques extensives ou bien la pratique de l'agriculture biologique. Elles prévoient également le soutien aux agriculteurs s'engageant à préserver des ressources environnementales, comme l'air ou l'eau. En France, ces mesures se sont traduites par les Contrats territoriaux d'exploitations (CTE) issus des LOA de 1999, remplacés aujourd'hui par les Contrats d'agriculture durable (CAD), qui soutiennent financièrement les agriculteurs qui s'engagent pour la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages. Par ces différentes mesures, la responsabilité environnementale du secteur agricole a été institutionnalisée[18].

Le déploiement de TDL s'est donc opéré dans un contexte marqué par une prise en charge publique et institutionnalisée des effets environnementaux de l'agriculture. En effet TDL a fait de la pratique de l'agriculture biologique un critère de sélection des projets agricoles qu'il soutient mais aussi, et nous y revenons par la suite, parce que le contrôle de la certification biologique des fermiers qu'il installe s'opère avec des modalités particulières. TDL fait en effet partie des trois acteurs autorisés par les pouvoirs publics à faire signer des Baux Ruraux Environnementaux (BRE) aux fermiers qu'il soutient, des baux qui comportent un certain nombre de clauses environnementales à respecter. Cela constitue une étape supplémentaire dans le processus de prise en compte des effets environnementaux de l'activité agricole.

[17] La diminution des exigences en matière environnementales qui a accompagné les récents développements du label AB sont à l'origine du refus de certains des fermiers de TDL de s'inscrire dans une démarche sanctionnée uniquement par ce label.

[18] DELÉAGE, 2004 ; Arnaud BERNARD DE RAYMOND et Gilles TÉTART, 2012, « Aux bords du champ. Agricultures et sociétés contemporaines ».

1.2 La contestation professionnelle et la cause écologique : le temps de la synthèse

À côté des réactions syndicales, professionnelles et institutionnelles que nous avons relevées, d'autres contestations se sont levées contre le modèle dominant de développement agricole. Ces voix ont désigné les pratiques agricoles conventionnelles comme faisant partie intégrante d'un agenda économique productiviste (renvoyant la terre à une marchandise comme les autres) et comme étant nuisibles à l'environnement et aux hommes. À partir des années 1970, nombreuses sont les personnalités scientifiques et politiques, auteurs et penseurs militants, qui ont tenté de rendre audible la nécessité de changer de modèle agricole. C'est le cas de René DUMONT (ingénieur agronome, reconnu pour son engagement écologiste et auteur de *La croissance de la famine* en 1975), de Susan GEORGE (militante altermondialiste et auteure de *Comment meurt l'autre moitié du monde* en 1978) ou encore de François De RAVIGNAN (ingénieur agronome spécialiste des questions de la faim dans le monde, auteur *Le nouvel ordre de la* faim en 1977 et de *La faim, pourquoi ?* en 1982)[19]. C'est en outre sur le terreau du mouvement social de mai 1968 qu'a émergé en France un ensemble de mouvements écologistes, d'associations de protection de l'environnement[20]. Ces mouvements sont variés dans leurs formes, les modes d'actions qu'ils adoptent et les domaines qu'ils investissent. C'est ainsi qu'ont été créées en 1970, les Amis de la Terre, une association écologiste d'information et d'action citoyenne, et en 1979, la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN) qui regroupe la Société nationale de protection de la nature, la Ligue de protection des oiseaux et des dizaines d'autres associations à vocation locale ou régionale. Cette sensibilité écologique en développement s'est manifestée par ailleurs par l'organisation de mobilisations ponctuelles. Qu'il s'agisse du rassemblement d'une dizaine de milliers de personnes à Paris en 1972 pour une manifestation à vélo à l'appel des Amis de la terre, de la lutte contre la construction d'une centrale nucléaire aux abords du Rhin en mai de cette même année, ou du rassemblement sur le plateau du Larzac en août 1973 d'environ soixante mille personnes protestant contre l'extension d'un camp militaire et la disparition de terres agricoles, plusieurs temps forts se sont déployés dans l'espace public et ont marqué cette décennie[21].

Comme le donne à voir la diversité des membres présents après 1968 dans l'association Nature et Progrès, les revendications des agriculteurs engagés contre le modèle productiviste et défendant des pratiques agrobiologiques et celles portées par les mouvements écologistes sont rentrées en résonnance. Cette rencontre s'est engagée à la fin des an-

[19] La liste que nous dressons ici n'est pas exhaustive. Les analyses de ces auteurs s'inscrivent dans un mouvement plus large de remise en cause de l'impact des activités humaines (agricoles, industrielles, etc.) sur la planète et l'environnement, qui se développe également à partir des années 1970 et prend différente forme (premier sommet de la terre à Stockholm en 1972, le rapport « Halte à la croissance » du Club de Rome, etc.).
[20] Jean-Paul DELÉAGE, 2004, « Écologistes et alternatifs ».
[21] *Ibid.*

nées 1970 et s'est particulièrement opérée là où la modernisation de l'agriculture avait été particulièrement importante, notamment dans l'ouest de la France[22]. Ces mouvements convergents acquièrent une nouvelle légitimité à partir des années 1990, notamment du fait des crises sanitaires successives qui touchent le secteur de l'agro-alimentaire (crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, volaille à la dioxine, etc.). Ils ont pris à ce moment un nouveau tournant : ce sont en effet les modèles de production agricole et l'agro-industrie qui ont été montrés du doigt. Ils ont suscité de nombreuses insatisfactions qui ont fragilisé le contrat social qui lient les agriculteurs et les consommateurs. La profession agricole a alors été la cible d'accusations qui visaient tant les méthodes de production que l'organisation des filières. Ces accusations pointaient du doigt de manière plus ou moins directe les agriculteurs et elles ont souvent été mal vécues. Le pouvoir confié aux agriculteurs et la légitimité qu'ils exercent sur les espaces ruraux ont donc été renégociés[23]. Prolifération des algues vertes, mise en culture des OGM, pollutions liées aux effluents d'élevage, réintroduction d'espaces protégées et menacées (Loup dans les Cévennes, ours dans les Pyrénées, etc.) : un certain nombre d'épreuves collectives ont remis en question les relations entre activité agricole et environnement.

En écho à ces différentes situations, on a assisté à partir des années 1980 à l'apparition d'une dynamique à la fois associative et institutionnelle, agricole et rurale, marquée par la recherche d'alternatives[24]. C'est grâce à cette dynamique que s'est plus tard déployé le mouvement TDL. Parmi les structures qui ont vu le jour à ce moment-là, on trouve des organismes d'accueil, de formation, de conseil et d'appui aux agriculteurs et aux porteurs de projets en milieu rural. Leurs statuts et leurs missions sont variés mais analogues : toutes entendent à leur façon développer des activités agricoles et rurales respectueuses des êtres humains et de l'environnement mais aussi soutenir et impliquer les agriculteurs afin qu'ils disposent des outils et des moyens nécessaires pour y parvenir. Parmi elles, on trouve par exemple :

- les ADEAR (Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural, apparues au début des années 1980, qui regroupent des paysans généralement issus de la CP, réunis par l'envie de partager leur expérience afin de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne[25] et de soutenir les futurs installés dans leurs démarches)

---

[22] DELÉAGE, 2011.
[23] DUBUISSON-QUELLIER, GIRAUD, *op. cit.*
[24] DELÉAGE, 2011.
[25] Dans le Chapitre 6, nous nous sommes attardée sur ce que l'on entendait aujourd'hui par « agriculture paysanne ». Notons ici au préalable que l'emploi de ce terme renvoie généralement à une agriculture qui relève d'une manière de produire alternative au modèle dominant productiviste. Son objectif est parvenir à ce que de nombreux paysans, installés sur des exploitations de tailles petites ou moyennes, puissent produire des aliments sains, de qualité, tout en respectant les écosystèmes et l'environnement. Une charte de l'agriculture paysanne ainsi qu'une marque (à des fins non-commerciales) ont été développés par la Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR) qui regroupe les ADEAR précédemment

- les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, qui sont des centres d'information et de vulgarisation agricole et ménagère, nés dans les années 1950)
- les AFIP (Associations de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales, qui développent des outils d'appui à la création d'activités et de soutien à des associations en milieu rural)
- le réseau RELIER (Réseau d'expérimentation et de liaisons des initiatives en espace rural, qui anime des échanges et met en réseau des personnes qui font le choix de s'installer ou de travailler en milieu rural).

Ensemble, ces structures participent à la même dynamique. À l'instar du réseau INPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) qui fédère la plupart des structures citées plus haut (parmi lesquelles on retrouve TDL), le fonctionnement en réseau de ces initiatives devient de plus en plus important. Le réseau est d'ailleurs devenu un de modes d'organisation de nos sociétés contemporaines les plus prégnants[26].

TDL hérite de cette dynamique à plusieurs titres : premièrement, d'une manière générale, parce que le mouvement poursuit avec d'autres moyens que nous avons détaillés ultérieurement des objectifs similaires à ces initiatives, deuxièmement parce que localement plusieurs de ces structures collaborent et participent à différents projets avec TDL comme partenaire privilégié, troisièmement parce que le fonctionnement du mouvement s'appuie sur différents réseaux (internes et externes à TDL) et quatrièmement, d'une manière particulière, parce que le réseau RELIER a directement contribué à l'apparition de TDL (nous y revenons plus tard).

À côté du développement de ces initiatives visant le soutien aux agriculteurs, d'autres ont vu le jour. Il s'agit d'expériences ayant pris racine dans les milieux paysans ou ceux de l'agriculture biologique et poursuivant l'objectif de tisser des liens nouveaux entre producteurs et consommateurs. « *Des producteurs se sont alors associés à d'autres groupes sociaux, militants écologistes, consommateurs engagés, collectifs altermondialistes, pour inventer un autre rapport entre agriculture et la société fondé sur des formes de gouvernance qui se veulent partagées, de nouveaux ponts ou passerelles entre groupes professionnels et sociaux* »[27]. Là encore, ces associations ont recouvert différentes formes : magasins de producteurs, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), coopératives d'achat (Ruches par exemple), agritourisme (Accueil Paysan), etc. Savoir ce que l'on consomme, connaître la

mentionnés. Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), qui permettent de relier des groupes de consommateurs et des producteurs, s'appuient également sur cette charte (voir annexe n°8).

[26] Élise DEMEULENAERE et Frédéric GOULET, 2012, « Du singulier au collectif Agriculteurs et objets de la nature dans les réseaux d'agricultures « alternatives ».

[27] DUBUISSON-QUELLIER, GIRAUD, *op. cit.*, p. 112.

provenance des produits, connaître les producteurs et les pratiques qu'ils mettent en œuvre sont devenues des préoccupations sociétales croissantes. Ces différentes expériences concourent au développement de systèmes agroalimentaires alternatifs, définis comme l'ensemble des « *initiatives comportant des allégations de nouveaux liens entre production et consommation ou entre producteurs et consommateurs en rupture avec le système dominant* »[28]. Ce processus demeure timide, se développe à la marge mais il acquiert de plus en plus de visibilité et de légitimité. Il participe à la publicisation et l'ouverture des mondes agricoles décrites dans le chapitre précédent et s'appuie sur de nouvelles formes de solidarités et d'échanges entre urbains et ruraux que nous retrouvons sous diverses formes au sein de TDL[29].

Très divers, à destination de différents publics, ces mouvements n'en partagent pas moins des préoccupations communes. Ils participent ensemble à la critique du modèle agricole dominant et à la critique de ses implications pour les travailleurs agricoles et les espaces ruraux. « *En s'inscrivant en faux à propos des itinéraires techniques comme des formes de reproduction sociale qu'on leur propose ou qu'on leur impose, ces acteurs témoignent de la persistance des capacités, proprement politique, de détournement et d'innovation sociale des mondes agricoles* »[30]. Ces mouvements agricoles alternatifs confrontent l'agriculture à une diversité d'attentes, à une ouverture des possibles[31] et participent d'un certain *ré-enchantement* de l'agriculture[32]. TDL s'inscrit résolument dans cette dynamique selon des modalités et des caractéristiques qui lui sont propres et que nous avons examinées dans la troisième sous partie de ce chapitre.

---

[28] Christian DEVERRE, Claire LAMINE, 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », p. 58.
[29] De nombreux fermiers de TDL commercialisent leurs produits *via* des AMAP. Plusieurs des bénévoles de TDL s'inscrivent dans le mouvement pour développer ce nouveau type de contractualisation. Nous y reviendrons dans des chapitres ultérieurs.
[30] RÉMY, *op. cit.*, p 50.
[31] BERNARD DE RAYMOND, TÉTART, *op. cit.*
[32] Le terme utilisé par Frédéric GOULET (Frédéric GOULET, 2010, « Nature et ré-enchantement du monde ») que nous reprenons ici fait directement référence au processus de désenchantement du monde décrit par Max WEBER dans *Éthique protestante et esprit du capitalisme* (2003 [1905]).

2 De la gestion collective du foncier agricole au commun

Parmi l'ensemble des mouvements agricoles alternatifs, dont nous n'avons pas dressé une liste exhaustive mais dont nous avons mis en avant la logique de développement et les liens qu'ils entretiennent avec TDL, ceux qui concernent le foncier agricole sont singuliers parce ils proposent de nouvelles modalités de partage et de gestion d'une des ressources les plus essentielles à l'activité agricole : la terre.

Alors que certaines des structures qui gèrent collectivement du foncier agricole ont plus de trente ans d'existence notamment en France, de plus en plus d'organisations ayant pour vocation de mettre en avant la question de l'accès au foncier pour les agriculteurs se sont développées au cours de la dernière décennie, à différentes échelles et sur différentes continents. Le phénomène d'accaparement des terres, que nous avons décrit en introduction, a contribué à l'accélération de ce développement. TDL s'inscrit dans cette double dynamique : premièrement, il s'est inspiré des Sociétés civiles immobilières (SCI) et des Groupements fonciers agricoles (GFA), deux structures juridiques permettant la gestion collective de terres agricoles et s'est appuyé sur un réseau de partenaires et d'initiatives en France, et deuxièmement, il s'inscrit également dans la constitution de réseaux européens et internationaux en matière foncière. Notons enfin que plusieurs de ces organisations et mouvements n'ont eu de cesse de réclamer la gestion de la terre en « bien commun ». L'utilisation de ce terme, du fait des enjeux théoriques qui lui sont sous-jacent et parce qu'il constitue aujourd'hui un étendard de ralliement, a donc fait l'objet d'analyse.

2.1 La marginalité et l'exemplarité des initiatives d'accès collectif au foncier agricole en France

2.1.1 Le SCI et les GFA : deux structures juridiques clés

En France, les expériences alternatives en matière d'accès au foncier agricole sont peu développées. Pourtant, un certain nombre d'outils juridiques permettent à la fois l'achat et la gestion collective de foncier agricole et de contourner sinon d'atténuer les difficultés d'installation ou de transmission des exploitations. Il s'agit des Sociétés civiles immobilières (SCI) et des Groupements fonciers agricoles (GFA)[33]. Ces deux types de société civile permettent de gérer du bâti agricole ou des terres en impliquant d'autres acteurs que des agriculteurs[34]. Elles permettent ainsi d'intégrer dans la gestion foncière

[33] Les GFA sont des SCI qui ne s'appliquent qu'aux biens agricoles. Succédant aux Groupements Agricoles Fonciers (GAF) apparues avec la loi d'aout 1962 prévoyant également la création des Groupements agricoles d'exploitation en commun – GAEC, les GFA ont été créés par la loi du 31 décembre 1970 et dépendent du Code Rural (LACHAUD, MANTEAU, 2006).

[34] Gwenaëlle MERTZ, 2010, « Les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) et des Groupements Fonciers Agricoles (GFA) ».

des individus qui se trouvent originellement à l'écart des questions rurales et agricoles. Cela constitue une des caractéristiques des mouvements agricoles alternatifs contemporains, que nous trouvons sous des formes particulières au sein du mouvement TDL et sur lesquelles nous sommes revenues par la suite. Dans ces sociétés, chaque associé détient des parts du capital mais personne ne détient pour autant le titre de propriétaire, le bien en question appartenant à la société. Il s'agit donc d'une rupture avec le modèle de l'appropriation privée des terres agricoles qui a longtemps structuré et structure encore les modalités d'acquisition du foncier pour les agriculteurs. Avec ces sociétés, le bien peut être loué ou mis gratuitement à la disposition d'un des associés. Les prises de décision sont collectives : c'est une assemblée générale qui a le pouvoir de décision. Il existe des GFA familiaux : ils représentent la majeure partie des GFA créés et ont l'avantage de faciliter une transmission familiale progressive (le nouveau preneur rachetant progressivement les parts du cédant). Il existe également des GFA d'investissements détenus par des organismes bancaires, des GFA communaux qui donnent la possibilité à une commune d'acheter des biens fonciers avec des agriculteurs et d'autres acteurs, et enfin des GFA mutuels qui permettent à un ensemble de particuliers de réunir leur épargne pour acheter et installer des agriculteurs. C'est cette dernière forme de GFA qui correspond le mieux à la définition de mouvement agricole alternatif que nous décrivions et qui constitue une forme de gestion collective de foncier ouverte à d'autres acteurs. Les GFA mutuels, immatriculés auprès du greffe du Tribunal de commerce, figurent dans le registre du commerce et des sociétés. Les informations disponibles[35] indiquent qu'il existerait environ en France 80 GFA mutuels, ce qui demeure faible, notamment au vu du nombre important de GFA familiaux (14 000 environ). Pris globalement, les GFA mutuels représentent moins de 1 % des GFA totaux.

En ce qui concerne les SCI, aucune donnée fiable n'est disponible. Dans la mesure où ces structures peuvent concerner non seulement les biens fonciers agricoles mais aussi tout type de bien, il est impossible de réaliser une recherche précise concernant les SCI gérant du foncier agricole. Marginalité et invisibilité caractérisent donc de manière générale le phénomène d'acquisition et de gestion collective de terre agricole à l'échelle de la France. Des SCI et GFA mutuels, créés en vue d'installer des agriculteurs et d'en préserver d'autres, et associant différents apporteurs de parts dont certains sont peu familiers du monde agricole, n'en demeurent pas moins présents sur tout le territoire. À l'échelle locale, ils sont parfois connus et reconnus, à l'instar du GFA Lurra au Pays Basque, de la SCI Terres fertiles sur le plateau de Saclay en Île de France, du GFA de la Tertraie solidaire dans le Morbihan, etc. Ces structures se révèlent marginales, peu étudiées, peu mises en lumière. Souvent prisonnières de leur image d'exemplarité, d'exception à la règle d'achat et d'appropriation privée, elles font partie des structures

[35] http://infogreffe.fr

juridiques dont TDL s'est inspiré avant sa création et dont il défend encore aujourd'hui le développement[36].

2.1.2 Le plateau du Larzac dans l'Aveyron : le laboratoire du foncier agricole en France

Malgré la marginalisation et le manque de visibilité dont souffrent d'une manière générale les sociétés collectives d'accès au foncier, un territoire dans l'hexagone fait exception en matière foncière : le plateau du Larzac dans le département de l'Aveyron en Midi-Pyrénées. Les différentes sociétés civiles qui s'y sont déployées depuis le début des années 1970, dont TDL s'est tour à tour inspiré et détaché[37], en font un véritable laboratoire du foncier agricole en France.

Les GFA Larzac sont apparus dans un contexte particulier : celui de l'annonce par Michel Debré, ministre de la défense nationale, de l'extension du camp militaire du plateau du Larzac en octobre 1971. Le gouvernement entendait élargir le camp militaire du plateau afin qu'il occupe une surface plus de cinq fois supérieure à celle qu'il occupait jusqu'alors. Une fois le projet d'extension reconnu d'utilité publique en 1972, l'administration a entamé deux procédures : l'une de rachat à l'amiable des terres et l'autre d'expropriation des occupants des lieux en leur proposant des indemnités. Ce sont des militants opposés à l'extension du camp, des agriculteurs et éleveurs du plateau ainsi que des sympathisants non-agriculteurs, qui sont à l'origine de la création du premier GFA en 1973. Par la création de cette société, il s'agissait de contrer l'extension du camp militaire. Des parts sociales ont donc été acquises par ces militants au profil et parcours divers et les terres convoitées par l'État ont ainsi pu être achetées par le GFA. Le bras de fer politique engagé par les militants, dont le GFA a constitué un des moyens de lutte parmi d'autres[38], ont permis de contrer le ministère de la défense qui a abandonné le projet d'extension du camp en 1981. Le développement des GFA s'est pourtant prolongé au-delà du contexte singulier de cette lutte. L'objectif n'était alors plus de freiner l'extension du camp mais d'acquérir collectivement des terres afin de favoriser une agriculture paysanne à taille humaine et de maintenir une vie rurale sur le Causse. Un GFA ne pouvant gérer au maximum que 15 SMI, plusieurs GFA ont été successivement créés. Aujourd'hui, il existe quatre GFA sur le plateau qui ensemble

[36] À ce propos, un des premiers travaux auxquels se sont attelés les salariés et membres de TDL a consisté en la réalisation d'un guide méthodologique, présentant les différentes possibilités juridiques permettant l'accès collectif au foncier (GFA, SCI). Ce guide s'est appuyé, entre autres, sur la description de différents exemples de SCI et GFA qui avaient vus le jour en France.

[37] Nous sommes revenue sur les éléments que le mouvement TDL emprunte aux sociétés du Larzac et ceux qu'il rejette dans les parties et chapitres suivants.

[38] Notons qu'entre 1971 et 1973, de nombreuses actions, marches, manifestations ont marqué la lutte contre l'extension du camp militaire. Notons également que plusieurs structures ont organisé et fédéreraient une partie des contestataires : l'association de sauvegarde du Larzac et de son environnement, le comité départemental de sauvegarde du Larzac ou encore l'association pour la promotion de l'agriculture sur le Larzac (APAL).

sont propriétaires et gestionnaires de 1 200 hectares de terres[39] . Ainsi qu'on l'observe traditionnellement avec ce type de société, les gérants des GFA sont élus en assemblée générale pour trois ans, l'assemblée générale étant composée des porteurs de parts, un bail à fermage classique est signé avec les preneurs.

Par ailleurs, une autre société immobilière est détentrice de foncier sur le plateau. Il s'agit de la SCTL (Société civile des terres du Larzac) qui gère actuellement 6 300 hectares. La SCTL a pris le relais de la SAFALT (Société d'aménagement foncier Aveyron Lot-Tarn) qui gérait jusqu'en mai 1985 les terres de l'État sur le plateau. L'État a décidé de rester propriétaire des terres qu'il possédait et d'en confier la gestion non plus au ministère de la défense mais au ministère de l'agriculture. « *Cette nouvelle a été un grand soulagement pour les agriculteurs, pour qui acheter la terre signifie s'endetter pour le restant de ses jours* »[40]. D'un côté, cela a signifié que la lutte entreprise par les habitants du plateau et un certain nombre de militants avait été entendue. D'un autre, les agriculteurs désireux de s'installer ne sont donc pas contraints d'acheter des terres. Le patrimoine détenu par le ministère de l'agriculture a en effet été loué par un bail emphytéotique à la SCTL, un bail qui concède le droit réel au preneur pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans (ce bail ayant été reconduit en 2013). La SCTL, ainsi devenue gestionnaire des biens de l'État, les loue à des agriculteurs et conçoit des « prêts à usage » pour les bâtiments qui n'ont pas une vocation agricole. Les fermiers installés ont été amenés à effectuer des travaux dans ces bâtiments, dont beaucoup étaient alors en mauvais état. Une fois le bail arrivé à son terme, un système innovant et minutieusement élaboré[41] de calcul de la valeur d'usage du bâtiment permet d'établir une évaluation financière, de façon à tenir compte des modifications apportées au bien par le fermier. Ce dernier reçoit alors une rétribution qui compense le coût les travaux accomplis.

Le territoire du Larzac est donc un territoire singulier en matière foncière. La combinaison de plusieurs structures collectives de gestion foncière, la mise en place d'un mode de calcul inédit de la valeur d'usage, dans un contexte de lutte et de défense de l'agriculture paysanne, sur un plateau calcaire aux caractéristiques et conditions météorologiques jugés difficiles à la pratique agricole assoient le caractère singulier de ce territoire. Cette analyse servira, sinon de comparaison, du moins de contrepoint à l'analyse du développement du mouvement TDL

[39] Cela correspond à 420 hectares de terres labourables.
[40] Agnès BONNAUD, 1992, Le Larzac, territoire en jeu. De l'importance des contrôles fonciers dans le développement d'une région défavorisée, p. 60.
[41] Ce sont des administrateurs et salariés de la SCTL et GFA qui ont développé ce système de calcul grâce à l'appui de juristes.

2.1.3 La diversité des initiatives revendiquant l'accès à la terre agricole à ceux qui la travaillent

Le développement de SCI ou de GFA mutuels en France s'est opéré dans un contexte où l'accès au foncier était difficile pour des porteurs de projets peu insérés dans les milieux agricoles traditionnels ou ne disposant pas des moyens financiers nécessaires pour y parvenir. Ces structures ont vu le jour grâce à l'investissement humain et financier de différents acteurs, et notamment de militants citadins non-agriculteurs. À l'initiative de porteurs de projets qui ne trouvaient pas de terres pour s'installer, d'acteurs du monde rural, de paysans et de syndicalistes, plusieurs organismes et associations se sont plus récemment lancés dans la réalisation de campagne d'information et d'alertes à destination des pouvoirs publics ou d'habitants de certaines territoires afin de les sensibiliser aux difficultés inhérentes à ce contexte.

C'est le cas de l'association *Droit paysan,* créée en Ariège en 1998, qui a milité pour la ruralité et le droit à l'espace minimum d'existence. Cette association avait soutenu la création d'une tontine -un système populaire d'épargne et de crédit- qui avait pour vocation de réunir des fonds afin d'installer des paysans. Cette tontine appelée « Terre commune » n'a pas vu le jour. Les fonds qui avaient été réunis ont été donnés à une association : l'ARTIF (Association pour la réhabilitation des terres inutilisées ou en friche) qui a acquis une ferme dans l'Aude. C'est ainsi qu'est apparu le collectif « *Démarches pour l'installation* » qui organisent des marches à travers la Bretagne pour sensibiliser le public et les pouvoirs publics à la difficulté d'accès à la terre. Dans la même logique, un collectif « Droit à la terre » s'est formé dans le Lot[42]. Ce collectif a organisé, en septembre 2007, une marche pour le droit à la terre. Toujours en France, diverses associations écologistes, altermondialistes à l'instar du Collectif de la transition citoyenne, les associations Colibris, l'Association pour la taxation des transactions financières et l'aide au citoyen (ATTAC), les Amis de la Terre, dénoncent régulièrement les phénomènes d'accaparement des terres, tentent d'alerter les citoyens sur les difficultés d'accès au foncier agricole et font état des solutions alternatives lors de manifestations, de réunions, de conférences publiques, etc. À cela s'ajoute également des mouvements urbains qui tentent de préserver l'agriculture péri-urbaine, de réhabiliter l'agriculture en ville par le développement de toits végétaux, par la mise en culture de friches, par l'installation de maraîchers près des centres urbains, par l'installation de jardins potagers collectifs, etc. (« Terre en ville », « Nature en ville », « Incroyables comestibles », etc.). Sans que nous ne puissions avoir une vision complète du phénomène, il n'est pas rare que TDL participe à ces manifestations, de manière officielle ou par le biais de la participation de certains de ses membres (bénévoles, adhérents, souscripteurs, etc.). Prises

[42] Un couple de fermiers locataires de TDL avec qui nous nous sommes entretenus avait activement participé à la coordination de cette action.

ensemble, ces expériences[43], à destination d'agriculteurs (RELIER, ADEAR..) et/ou de citoyens non-agriculteurs, réalisent essentiellement un travail d'information sur l'accès collectif au foncier. Elles forment un véritable réseau d'alerte et de veille dans et hors du monde agricole et rural. Elles sont le signe que l'agriculture est devenue un « objet de concernement » sociétal[44] et que les questions qui se posaient à l'origine dans les espaces ruraux débordent les champs. C'est sur ce terreau que TDL a pris forme.

Aujourd'hui, d'autres outils liés à l'apparition du financement participatif, en anglais *crowdfounding*, permettent de soutenir des agriculteurs dans leur phase d'installation et participent d'une autre manière au décloisonnement des questions agricoles. Grâce à l'épargne d'internautes et de sympathisants, plusieurs agriculteurs ont pu consolider leur apport personnel pour acquérir du foncier, du matériel ou un troupeau. Jusqu'à présent disponibles sur des plateformes de crowdfunding traditionnelles (« Ullule », « KissKiss-BankBank »), une plateforme dédiée aux projets agricoles, « Miimosa » a récemment été développée, elle a permis le financement partiel d'une cinquantaine de projet en France. Dans un esprit similaire, la plateforme Ecobole propose de soutenir financièrement divers projets à caractère environnemental dont certains permettent à des porteurs de projets agricoles de s'installer plus facilement. Autrement dit, les modalités par lesquelles des individus étrangers à l'agriculture peuvent s'investir pour soutenir des projets agricoles continuent de s'étoffer.

2.2 La gestion collective de foncier agricole : un enjeu global

2.2.1 Une alerte globale pour une gestion locale

À une autre échelle et dans une logique plus globale de résistance à la marchandisation et à la spéculation foncière, des mouvements agricoles alternatifs, dont certains sont proches des mouvements altermondialistes, ont investi la thématique de l'accès au foncier. Si comme nous l'avons précédemment évoqué, la question de l'agriculture a tendance à devenir un objet de « concernement » sociétal en France (et comme nous le verrons en Europe), la question spécifique du foncier agricole est devenu un objet d'alerte et de lutte pour de nombreux paysans et mouvements défendant les paysans.

Parmi ces mouvements, on peut distinguer deux types d'organisations : celles dont la mission principale est d'alerter l'opinion, les pouvoirs publics, les institutions internationales, et celles qui gèrent collectivement du foncier agricole pour l'agriculture paysanne.

Parmi les organisations qui ont une mission d'alerte, on trouve plusieurs mouvements, dont certains sont relativement anciens comme le *Mouvement des Sans-Terre* (MST) au Brésil, ou le mouvement *Ekta Parishad* en Inde. Le MST œuvre depuis 1984 contre

[43] Nous ne dressons pas ici une liste complète et exhaustive de toutes les expériences existantes.
[44] BERNARD de RAYMOND, TÉTART, *op. cit.*, p. 6

l'oppression et les expulsions dont sont victimes les paysans brésiliens en organisant des occupations et campements où les modes de production respectueux de l'environnement et divers projets éducatifs sont mis à l'honneur. Il constitue une des références pour nombre de mouvement paysans. Quant au mouvement *Ekta Parishad*, mené par Rajagopal Puthan Veeti (un militant altermondialiste s'inscrivant dans l'héritage de Gandhi), il organise depuis les années 1990 des marches de protestations pacifiques[45] à travers l'Inde pour que les communautés les plus faibles (notamment les Intouchables) puissent accéder aux ressources essentielles à leur subsistance.

L'on trouve dans les mouvements d'alerte plus récents la *Vía Campesina* (littéralement « la Voie Paysanne ») fondée en Belgique en 1993. La *Vía Campesina* milite pour la souveraineté alimentaire et le droit des paysans à la terre. Elle encourage les initiatives d'accès collectif aux ressources nécessaires à l'agriculture et soutient les soulèvements populaires des paysans sans terres. On trouve également le mouvement plus récent *Reclaim the Fields*[46] qui milite pour que l'accès à la terre soit facilité, organise des rencontres à l'échelle européenne, participe à l'occupation de friches et de champs pour promouvoir l'agriculture paysanne.

Ces mouvements sont autant de témoignages de la crise qui touche la question foncière à l'échelle planétaire ; ils rendent particulièrement visible l'opacité et le manque d'information qui entourent les accaparements de terres par des entreprises ou des états.

De plus, plusieurs expériences de gestion agricole foncière collective se sont développées sur tous les continents ; elles sont inspirées par des traditions philosophiques, religieuses, spirituelles ou politiques diverses. Elles entretiennent parfois des liens ténus avec les organisations précédemment citées.

En Inde, l'organisation non gouvernementale (ONG) *Lafti* a repris la tradition de redistribution communautaire de terres lancée en 1951 en Inde par Acharya Vinoba Bhave, disciple de Gandhi[47]. Cette tradition avait consisté à la mise en place dans le Télangana, un état du centre-est de l'Inde, d'un système de don de terre permettant aux paysans les plus pauvres et les moins bien dotés d'accéder à un patrimoine foncier commun.

Aux USA dans les années 1970, un tout autre système de gestion foncière s'est développé. C'est dans l'Etat de Géorgie à Albany, que Robert Swann, un militant activiste pour la paix et un neveu de Martin Luther King, Slate King ont conçu un modèle social, participatif d'accès à la propriété : les *Community Land Trust* (CLT). Les CLT reposent sur la mise en commun de dons dont ils sont les dépositaires perpétuels et qu'ils administrent de manière participative et non lucrative, ces dons permettent de proposer des

[45] Le modèle pacifiste de la marche a été repris par les collectifs lotois et bretons que nous présentions précédemment.
[46] http://www.reclaimthefields.org/
[47] Bénédicte MANIER, 2012, *Un million de révolutions tranquilles.*

biens à des locataires. Il existe aujourd'hui plus de 250 CLT aux USA. Ils concernent pour beaucoup des projets d'habitats mais on trouve également plusieurs fermes développant une agriculture biologique qui ont été acquises grâce à des CLT. Le modèle des CLT a essaimé également en Europe.

Le continent européen n'est pas en reste. Le mouvement TDL a d'ailleurs été moteur dans le développement d'un réseau européen d'échanges : *AccessToLand* et a participé à un travail de recension à l'échelle européenne des initiatives mettant en avant l'agriculture paysanne, agrobiologique, nourricière et proche des consommateurs. Ces initiatives sont désignées sous le terme de « Community-Connected Farming » (littéralement « agriculture connectée à la communauté). Quelques unes d'entre elles, qui portent l'ambition d'installer des agriculteurs apparaissent sur la carte ci-après. Nous reprenons ici des éléments issus du travail réalisé par la coordinatrice du réseau européen de TDL, Véronique Rioufol.

Figure 5. Localisation des initiatives d'accès collectif au foncier et de promotion de l'agriculture agrobiologique en Europe.

Légende :

Fermes appartenant à une communauté ou un organisme sans but lucratif (en France apparaissent les projets installés par TDL).

Fermes appartenant aux pouvoirs publics des pays en question.

Autres fermes engagées dans une démarche CCF.

Siège des organisations civiques dont l'objectif principal ou secondaire est de promouvoir l'accès aux terres.

Source : AccesToLand [48] – Véronique Rioufol.

Dans toute l'Europe, sont présentes des organisations aux statuts juridiques variés, plus ou moins ancrées localement, organisations dont le projet s'est construit autour d'une ferme ou plus généralement autour de la promotion de l'agriculture biologique, de l'installation de paysans et de la recréation de liens entre producteurs et consommateurs. Les organisations qui ont réuni de l'épargne auprès de consommateurs ou

[48] Carte réalisée par Véronique Rioufol sur Google-Map : disponible depuis l'adresse suivante : http://terredeliens.org/alternatives-europeennes-pour-l-acces-au-foncier

d'individus sensibilisés aux questions agricoles et environnementales pour sécuriser ou acheter du foncier agricole se retrouvent généralement dans le Nord de l'Europe (Allemagne, Belgique, Royaume-Uni notamment) comme l'indique les pastilles bleu-foncé sur la carte de la figure 2. Parmi elles, certaines se rapprochent du fonctionnement de TDL.

C'est ainsi qu'en Allemagne, on trouve *Regionalwert* AG (RWAG)[49], une société citoyenne par actions qui défend le développement de la filière biologique autour de Freiburg. Depuis sa création, elle a pu collecter 3 millions d'euros auprès de 600 actionnaires. Ces sommes ont été investies dans des fermes biologiques, des entreprises de transformation, des magasins et un service de livraison de paniers. RWAG a pu ainsi acheter 10 ha de terres et préserver 250 ha. Cette société a développé une méthodologie élaborée pour mesurer l'impact social, économique et environnemental de ses investissements et pour en rendre compte à ses actionnaires.

Née en 2012 du réseau de soutien à l'agriculture paysanne, on trouve en Belgique le mouvement *Terre-en-vue*[50]. Il est directement inspiré par TDL. Il rassemble des citoyens, des organisations et des acteurs publics qui souhaitent faciliter l'accès à la terre en Belgique francophone. Son fonctionnement repose sur une structuration proche de TDL (nous y reviendrons) une association à but non lucratif, une société coopérative à finalité sociale et une fondation composent le mouvement *Terre-en-vue*. Les quelques 30 fermiers soutenus depuis sa création sont membres de la coopérative et donc copropriétaires des terres avec les épargnants solidaires. Ils signent une convention d'usage des terres, de très long terme et à titre gratuit. Toujours en Belgique, *Land-In-Zicht*[51] est une structure flamande qui a été développée par deux fermiers installés en agriculture biologique qui rencontraient des difficultés d'accès à la terre pour s'installer ou maintenir leur activité. Pour pouvoir acquérir des terres, particulièrement onéreuses (25000€/ha en moyenne), ils ont décidé de faire appel à de l'épargne de « citoyens ». Cette épargne a été mobilisée sous la forme de prêt à taux zéro remboursables. Une fondation a également été créée pour acquérir des terres et les maintenir pour toujours à disposition de fermiers bio et biodynamiques. À partir de 2011, *LandUinUzicht* a participé avec d'autres organisations flamandes à la création d'un fond d'ampleur régionale, *Biogrondfonds*, destiné à acquérir des terres et à favoriser l'accès à la terre pour l'agriculture bio en transférant partiellement la propriété.

Au Royaume Uni, la *Soil Association*[52] représente des agriculteurs, transformateurs et consommateurs de produits biologiques. Elle a mis en place un CLT en 2007 *le Soil Association Land Trust*. Les donations et legs de plusieurs grands domaines en agriculture

[49] http://www.regionalwertuag.de/
[50] http://www.terreuenuvue.be/
[51] http://www.landuinuzicht.be/
[52] http://www.soilassociation.org/landtrust

biologique a permis de le constituer. Les missions que poursuit le CLT se rapprochent de celles de TDL. Le CLT a en effet vocation à acquérir et gérer des fermes en agriculture biologique sur le très long terme et à favoriser l'accès à la terre des porteurs de projets désireux de s'installer en agriculture biologique. Les relations entre consommateurs et agriculteurs sont là encore recherchées : des activités et des journées portes ouvertes sur les fermes ont lieu régulièrement. Le *Soil Association Land Trust* détient aujourd'hui plus de 150 ha et a reçu en promesse de legs plus de 1000 ha. Toujours au Royaume-Uni mais davantage centré sur l'acquisition et à la préservation de terres pour l'agriculture biodynamique, le CLT *Biodynamic Land Trust*[53] a été créé fin 2012. Il prend racine à l'origine sur les initiatives citoyennes d'agriculture de proximité (AMAP et assimilées) qui ont pris en compte les problèmes d'accès au foncier. La transmission des fermes biodynamiques et l'installation de nouveaux fermiers constituent ses angles d'approche. Son mode de fonctionnement et sa structure proche d'une coopérative lui permettent de recevoir de l'investissement solidaire, des dons et des legs.

Si les initiatives en matière de gestion collective de foncier agricoles sont moins nombreuses à l'est de l'Europe, elles tendent à se développer. En Lituanie, par exemple, l'association *Viva sol* créée par deux paysans[54] réunit une dizaine d'éleveurs et de consommateurs. *Viva sol* a développé un marché de producteurs à Vilnius, un système d'échange de paniers et mène des formations à l'agriculture écologique et diverses activités d'appui aux petits éleveurs. Afin de sécuriser l'accès à la terre des paysans, elle envisage aujourd'hui la création d'un fonds solidaire d'investissement.

D'autres mouvements, promouvant des ambitions similaires se développent également dans le sud de l'Europe. C'est ainsi qu'en Espagne, le réseau de protection de l'environnement *Xarca de custodia del* territori[55] réunit collectivités locales, propriétaires et usagers du territoire, organisations de la société civile, citoyens et entreprise autour de la gestion responsable des terres. L'association *Rurbans* en Catalogne a quant à elle développé une école de formation de bergers et d'éleveurs et a développé un projet appelé Terra franca[56], qui a vocation à réunir des dons pour acheter du foncier et à mettre en relation des offres et des demandes de terre

En Italie, l'association de l'agriculture biologique[57] (AIAB) basée dans le Lazio se mobilise pour interpeller les pouvoirs publics sur l'enjeu de l'accès au foncier pour l'agriculture biologique et paysanne et ce notamment depuis le décret « Monti » en 2012 qui entend mettre à la vente des terres publiques pour résorber une partie des dettes de l'Etat et des collectivités. Quant à *Campi Aperti*[58], une structure basée à Bologne, elle a

[53] http://www.biodynamiclandtrust.org.uk/
[54] http://www.vivasol.lt/
[55] http://www.custodiaterritori.org
[56] http://www.terrafranca.cat/
[57] http://www.aiab.it/
[58] http://www.campiaperti.org/

permis la création de plusieurs marchés fermiers en Émilie-Romagne et a développé un projet de coopérative d'acquisition de foncier en partenariat avec une banque éthique régionale pour soutenir l'installation de paysans. Sa démarche s'appuie sur les principes de souveraineté alimentaire, de consommation éthique et d'économie solidaire.

Ces quelques exemples d'initiatives françaises, européennes et internationales témoignent de l'articulation et de l'imbrication des questions foncières locales et globales[59]. L'existence de cette multitude d'acteurs aux ambitions différentes, se rassemblant en des collectifs ou structures aux objets singuliers, formalise la critique faite au modèle productiviste et à la gestion des terres agricoles qui lui est consubstantiel. Loin d'être une structure isolée, le mouvement TDL qui a investi la question de l'accès collectif au foncier à l'échelle de la France, s'inscrit donc dans une dynamique de revendication et d'expérimentations bien plus larges en milieu rural, dynamique qui a fait des thèmes de la relocalisation, de la protection de l'environnement, de la défense de droits à la terre à l'usage des « communs », ses fers de lances. À différents égards, cette dynamique a précédé et préparé le développement de TDL, dont il a repris, réutilisé, ré-agencé, un certains nombres d'éléments, d'idées et de pratiques.

2.3 Le « commun » : une co-activité

À Törbel, un village suisse de la vallée de Viège dans le Haut-Valais, on gère des alpages de manière commune et concertée. Ce système soutient fortement l'économie locale. L'accès aux alpages est déterminé en fonction du nombre de bovins des éleveurs (ne sont envoyées en alpage que les vaches que les éleveurs sont en capacité de nourrir l'hiver). Des agents publics sont élus lors d'assemblée communale pour faire appliquer les règles décidées de manière collective. On trouve à côté de ce système d'alpage commun des droits fonciers privés. Il ne s'agit donc pas d'une simple « *prolongation anachronique du passé* »[60]. Le rendement de la terre parait peu élevée mais la ressource a été préservée du surpâturage et a même été améliorée du fait de divers investissements.

C'est à partir de l'étude de ce type d'expériences de gestion collective, qui concerne la ressource foncière dans le cas de Törbel mais qui concerne des systèmes d'irrigation en Espagne ou aux Philippines, ou encore la gestion des pêcheries en Turquie ou au Sri Lanka, qu'Élinor OSTROM a développé la théorie des *Common Pool Ressource* (CPR)[61].

---

[59] Béatrice MÉSINI, 2004, « Résistances et alternatives rurales à la mondialisation ».

60 Élinor OSTROM, 2010, Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, p. 83.

[61] Élinor OSTROM a voulu dresser une liste de principe qui structurent les CPR et permettent de les classer selon leur niveau d'efficience : la définition des limites du CPR et des usagers de la ressource, l'adéquation entre les règles, la ressource et les conditions locales, la participation des individus à l'élaboration des règles et aux constructions de choix, la surveillance des ressources, la définition de sanction graduelle, les mécanisme

Cette économiste et politologue américaine a mené ses recherches sur la base d'une démarche inductive constituée par de multiples études de cas, qu'elle et son équipe ont menées au cours des 40 dernières années. Elle a obtenu avec son collègue, Olivier WILLIAMSON, le prix de la banque de Suède en 2009 (désigné communément et indûment comme étant le prix Nobel d'économie). Ses travaux s'inscrivent dans le cadre de l'analyse néo-institutionnelle[62]. Ils concernent des cas de gestion collective de ressources rares, ayant la caractéristique d'être non exclusives et rivales : on ne peut en restreindre aisément l'accès et l'usage et l'usage ou la consommation de la ressource par des acteurs en prive d'autres. C'est le cas de l'eau, des stocks de poissons, des ressources des forêts, des pâturages, par exemple. Élinor OSTROM se démarque des thèses de Garett HARDIN, qui à montré dans son article fameux « *The Tragedy of the commons* » paru en 1968 dans la revue Science, que le libre accès à des ressources communes, conduisait à leur surexploitation et donc à leur dégradation et disparition. Les communs en effet, insiste Élinor OSTROM, ne sont pas des biens en « libre accès », soumis à l'appétit d'acteurs rationnels cherchant à maximiser leur intérêt individuel. Ils sont en effet à la fois la ressource concrète et les règles et institutions contraignantes qui en assurent l'usage, la gestion et la pérennité. Ils relèvent de situations « *dans lesquelles les appropriateurs ont élaboré et appliqué leurs propres règles et en ont assuré le respect afin de contrôler l'utilisation qui est faite de leurs ressources communes et où des systèmes de ressources et leurs institutions, ont perduré pendant de longues périodes* »[63]. Soulignons que la démarche d'Élinor OSTROM est empirique et n'a pas de « *prétention à déboucher sur un modèle unique, mais simplement à faire ressortir les conditions de possibilité de la gouvernance des communs, sous certaines conditions* »[64].

Elle définit la propriété commune non plus à partir du prisme propriété publique ou privée mais à partir de faisceau de droits (*bundle of rights*) attachés à une ressource. En se penchant sur des formes d'auto-organisation et d'auto-gouvernance de l'action collective, elle s'est ainsi départie d'une vision dichotomique du « tout-marché » ou du « tout-état » qui ne permet pas de comprendre la très grande hétérogénéité d'arrangements institutionnels que les individus peuvent utiliser pour gérer de manière commune des ressources. Selon elle, le marché et l'Etat ne constituent pas les deux seules formes institutionnelles permettant de réguler les problèmes et dilemmes liés à la gestion des res-

---

de résolution de conflits, la reconnaissance de l'auto-organisation par des autorités externes, une organisation multi-niveaux.

[62] L'analyse institutionnelle consiste notamment à repérer des arènes d'action c'est-à-dire des espaces d'interaction sociale où les individus échangent des biens et de services et résolvent ensemble des problèmes (ISAURRALDE, 2015, « L'approche comportementale de l'action collective chez Elinor Ostrom : quels prolongements pour l'économie sociale et solidaire ? », p. 101). Ces arènes d'action sont préalablement soumises à différentes variables : les attributs du monde biophysique auxquels l'action est liée, les attributs de la communauté qui renvoient aux normes et valeurs partagées par un groupe et enfin les règles qui peuvent être formelles ou informelles et forgées à différents niveaux (*Ibid.,* p. 102)

[63] *Ibid.*, p. 77.

[64] *Ibid.*, p. 102.

sources communes. Les communautés locales sont à même de créer de nouvelles formes de gouvernance basées sur l'auto-organisation qui permettent à la fois d'éviter la surexploitation de ressources rares et de gérer ces ressources d'une manière durable. Ce ne sont plus les supposées caractéristiques intrinsèques des ressources qui constituent des biens communs mais les systèmes de règles collectives qui sont mis en place par les acteurs. Aussi, « *Ostrom souligne le caractère socialement et politiquement construit de l'idée d'exclusion/non-exclusion et, par suite, de tout système de propriété* »[65].

Notons qu'en prenant des distance avec les théories du choix rationnel et plus particulièrement avec la catégorie de rationalité pure, son analyse s'inscrit dans le prolongement des apports de Marcel MAUSS et Karl POLANYI. Ces derniers refusent également de réduire les actions humaines à des manifestations d'un intérêt économique individuel et reconnaissent l'existence d'une pluralité de principes guidant l'action économique parmi lesquels le principe de réciprocité. Ce principe suppose que les individus se trouvent dans une situation d'interdépendance.

Au-delà de ces considérations théoriques, l'usage du terme commun pose question. Peut-on dire des différents mouvements agricoles alternatifs portant sur le foncier qu'ils souhaitent gérer la terre comme un bien commun et que cela conduirait naturellement à un usage et à une gestion collective et concertée ?

Le terme commun est apparu dans les luttes locales et internationales dans les années 1990[66] et continue de constituer une référence largement mobilisée. C'est ainsi que les mouvements écologistes entendent protéger les ressources naturelles *communes* alors que les mouvements anti-néolibéraux entendent davantage lutter contre la destruction des biens publics au titre qu'ils constituent un *bien commun*. C'est autour de cette rhétorique que plusieurs mouvements agricoles alternatifs portant sur le foncier ont également construit leur argumentation. Comme le montre le document en figure 3, TDL fait partie de ceux-là. La charte actuelle du mouvement, rédigée en 2011, est à ce propos très explicite. Il y est indiqué que TDL « *souhaite permettre à chacun d'exercer sa responsabilité - individuellement et collectivement - vis-à-vis de la terre qu'il considère au même titre que l'eau et l'air comme un bien commun* »[67]. Il y a là une vision naturaliste qui consiste à considérer que la nature des choses, leur prétendu caractère inappropriable, leur apparente inépuisabilité sont ce qui les rendent communes par nature.

---

[65] Ali DOUAI, 2014, « De la dimension politique de la propriété et des institutions : apports et limites de l'approche d'E. Ostrom », p. 309.
[66] Pierre DARDOT, Christian LAVAL, 2014, *Commun Essai sur la révolution au XXIème siècle*, p. 16.
[67] Voir annexe 1. Notons que les versions précédentes des chartes (annexe 2) ne font pas explicitement référence au terme commun. Même si ce terme n'était pas absent du vocabulaire mobilisé par différents acteurs du mouvement, ce n'est que récemment que TDL a été attentif à inscrire ce terme dans sa charte.

Figure 6. Dépliant issu d'une campagne d'appel à dons de TDL en 2011.

Conception : Années Lumière. Conception-rédaction : Bertrand Chamarty.
Conception graphique : Maya Ca.

Par ailleurs, un paradigme des « communs » a été développé par des auteurs proches des mouvements sociaux globaux comme Naomi Klein qui a écrit en 2001 à la suite du forum mondial anti-globalisation de Seattle le texte « *Reclaiming the commons* ». D'autres auteurs, à l'instar de David BOLLIER[68], s'inscrivent toujours dans ce paradigme. Autrement dit, « *le commun est devenu le nom d'un régime de pratiques, de luttes, d'institutions et de recherches ouvrant sur un avenir non capitaliste* »[69].

Pourtant comme l'indiquent avec force Pierre DARDOT et Christian LAVAL[70], accoler le terme commun à la terre, comme à d'autres ressources, peut toutefois être d'un intérêt limité. Pour ces derniers, par un usage inapproprié du terme, on peut demeurer prisonnier d'une vision étatique ou théologique du commun[71], réifier le commun, l'associer à des éléments extérieurs à l'homme et rester enfermé dans une posture natu-

[68] David BOLLIER, 2014, La renaissances des communs. Pour une société de coopération et de partage.
[69] DARDOT, LAVAL, 2014, p. 17.
[70] *Op. cit.*
[71] Ces deux auteurs parlent du « commun » au singulier et ne l'utilise pas comme adjectif.

raliste ou dans une posture essentialiste (qui consiste à considérer que le commun, universel, serait l'essence de l'homme).

La définition qu'ils proposent du « commun » est à divers égards pertinente pour l'analyse de notre objet. « *En définitive, le commun n'est ni l'humanité comme essence morale ou dignité, ni l'humanité comme espèce, ni l'humanité comme aptitude à sympathiser avec les autres hommes. […] Le commun est à penser comme co-activité, et non comme co-appartenance, co-propriété ou co-possession.* […] *C'est seulement l'activité pratique des hommes qui peut rendre des choses communes, de même que c'est seulement cette activité pratique qui peut produire un nouveau sujet collectif, bien loin qu'un tel sujet puisse préexister à cette activité au titre de titulaire de droits* »[72].

Toutefois, dans le cas de Terre de liens, réduire le commun à une institution conduirait à omettre la particularité de la ressource à gérer. Notons donc pour conclure que les débats relatifs au commun ne sont clos et qu'à ce stade de notre développement, nous ne pouvons que caractériser les termes d'un débat qui constituent une piste d'analyse intéressante.

[72] *Ibid.,* p. 48 et 49.

3 Les origines multiples d'un mouvement protéiforme

Qu'ils portent sur la défense de l'agriculture biologique et paysanne ou qu'ils promeuvent une gestion foncière collective, plusieurs mouvements agricoles alternatifs se sont développés ces trente dernières années. L'apparition de TDL est intrinsèquement liée à ces mouvements, parce que TDL entretient avec certains d'entre eux des liens divers - formels ou informels- et parce qu'il est en prise directe avec le contexte de remise en cause multiforme du modèle agricole productiviste qui constitue leur terreau commun.

La genèse de TDL que nous proposons dans cette sous-partie a été réalisée à partir de divers documents, observations et entretiens avec différents membres du mouvement[73]. Nous poursuivons ici une double ambition descriptive et aussi analytique. Au-delà de la volonté d'établir une histoire de ce mouvement, nous avons montré ce qui dans ses racines et son développement a fait naître de nouveaux questionnements sur la gestion de la ressource foncière et sur une nouvelle manière d'accéder au foncier agricole. L'objectif était d'appréhender la manière dont ce mouvement est porteur non pas simplement d'une redéfinition du statut de la terre mais d'une gestion foncière qui fait « commun » et d'un projet qui l'inscrit dans le champ de l'Économie sociale et solidaire (ESS)[74]. Pour y parvenir, nous avons analysé les composantes qui ont alimenté la création du groupe pionnier, les parcours des individus et membres fondateurs du mouvement ainsi que les objectifs et missions que le mouvement s'est donné pour tâche d'accomplir. Cette sociohistoire constitue une clef d'analyse de TDL pour comprendre ce qu'il est aujourd'hui et comprendre les diverses influences et relations qui se tissent entre ses composantes et les fermiers qu'il a soutenu.

3.1 Des institutions et des hommes : les origines du mouvement Terre de Liens

3.1.1 Des héritages institutionnels multiples

TDL est issu de plusieurs mouvements fondateurs distincts : le mouvement d'éducation populaire avec le réseau RELIER précédemment évoqué, le mouvement d'agriculture biodynamique, l'ESS et plus particulièrement la finance solidaire avec la Nouvelle économie fraternelle (NEF). Ces origines diverses continuent de marquer profondément la gouvernance du mouvement ainsi que les directions qu'il emprunte.

---

[73] Nous nous sommes appuyée sur nos entretiens, notre travail de terrain et d'observation (que nous avons détaillé dans la deuxième partie de la thèse) ainsi que sur le travail réalisé par Loranne VERPILLOT auprès des membres fondateurs de TDL (Loranne VERPILLOT, 2010, *Transmission et valeurs d'usage de la terre dans une association le cas particulier de Terre de liens*).

[74] Comme le relèvent Pierre DARDOT et Christian LAVAL, il n'est pas inintéressant de mettre en regard le « commun » et l'ESS « *que les principes fondamentaux de l'économie sociale et solidaire, héritages d'une protestation contre les formes capitalistes de production, entretiennent des affinités électives avec le principe du commun* » (*Op. cit.*, p. 501).

L'éducation populaire

L'éducation populaire et plus particulièrement l'association RELIER dont le siège se trouve dans la commune de Saint-Affrique en Aveyron, constitue une des trois composantes fondatrices de TDL. Il s'agit d'un pilier qui a joué un des rôles les plus décisifs notamment au moment de la création de TDL. Dès ses origines au XIXème siècle, l'éducation populaire a œuvré pour une transformation sociale sur la base d'un enseignement différent de celui dispensé par les institutions traditionnelles. Les mouvements qui ont composé et composent actuellement l'éducation populaire ont pris différentes formes et différents statuts (parti politique, syndicat, mouvement chrétien, mouvement laïc, etc…). Ils militent cependant tous à leurs façons pour le droit à un enseignement émancipateur pour l'ensemble des individus. Le monde rural de manière générale et le monde agricole en particulier ont constitué des espaces de prédilection de l'éducation populaire. Ses leimotivs étaient l'affranchissement des populations rurales et paysannes de leurs difficiles conditions d'existence et la création d'enseignements agricoles spécifiques. Le mouvement *Peuple et Culture*[75], fédérant ouvriers syndicalistes, ingénieurs, officiers, sous-officiers, étudiants, instituteurs et artistes, tous empreints d'un « esprit de résistance », voit le jour en 1945. Ses ambitions étaient de « *rendre la culture au peuple et le peuple à la culture* » en rompant avec les méthodes d'enseignements scolaires et en permettant la création de foyer, de clubs de loisirs, de centres d'enseignements pratiques ouverts au plus grand nombre. Ce mouvement est directement à l'origine de l'association RELIER, qui a vu le jour en 1984. Cette association a construit son fonctionnement en réseau : elle vise à rassembler des collectifs, des associations, des institutions, des professionnels, des individus impliqués dans la création et l'installation d'activité en milieu rural. RELIER a particulièrement participé à la création et au soutien de projets collectifs portant sur l'agriculture, l'habitat, la forêt et la culture tout en faisant perdurer son héritage d'éducation populaire.

De manière régulière depuis sa création, RELIER a organisé des rencontres dans la ville de Die, dans la Drôme, portant systématiquement sur une question particulière en lien avec les problématiques qu'elle rencontre. Si c'est la ville de Die qui a été choisie (alors que le siège de RELIER se trouve en Aveyron), c'est parce qu'il s'agissait à la fois d'une ville où se croisait de nombreux militants (issus notamment des mouvements de mai 1968 et de la tradition de résistance du massif du Vercors), d'une ville autour de laquelle gravitait plusieurs des personnes fondatrices du groupe. En 1998, l'accès au foncier et les difficultés d'installations de jeunes ruraux a été défini comme un des axes prioritaires du réseau RELIER et comme la thématique de ces rencontres. À l'issue de ces dernières et au vu de la richesse des échanges qui ont eu lieu, un groupe de travail s'est constitué.

[75] La première charte de *Peuple et Culture* remonte à 1945. URL : http://*www.**peuple**-et-**culture**.org/IMG/pdf/doc-72.pdf*

Il s'agit du groupe préfigurant la création de TDL[76]. RELIER a alors mis à la disposition des moyens logistiques, techniques et financiers pour poursuivre leur réflexion. Un salarié de RELIER a été en charge de l'animation du groupe rassemblant ceux qui deviendront les membres fondateurs de TDL ; ce salarié est lui même devenu le président de l'actuelle Fondation de TDL. Le groupe s'est progressivement autonomisé du réseau RELIER et s'est doté de statuts : c'est ainsi qu'est apparue l'association TDL en 2003. Le réseau RELIER demeure aujourd'hui un partenaire privilégié de TDL. Un siège de membre fondateur au sein du Conseil d'administration (CA) de l'Association nationale (AN) de TDL lui est réservé. Toutefois, il ne partage plus le quotidien du mouvement, dont il s'est détaché. RELIER poursuit son action d'accompagnement aux créateurs de projets agri-ruraux et s'est dernièrement concentré sur plusieurs questions, dont celle de l'habitat écologique et partagé en milieu rural et celle de la gestion durable des espaces forestiers.

Au-delà de ce partenariat historique, TDL continue de tisser des liens avec l'éducation populaire en milieu rural notamment avec le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC), héritier de la JAC, qui a récemment obtenu un siège au CA de l'AN de TDL. Par ailleurs, des pratiques et des dispositifs d'apprentissage directement issues de l'éducation populaire[77] sont aujourd'hui très fréquemment utilisés lors des réunions organisées à différentes échelles de TDL (débats mouvants, utilisation interactives de panneaux disposés au mur, travail en groupe restreint…). La volonté constante de TDL d'impliquer les citoyens dans le mouvement, de les sensibiliser aux enjeux qui entourent la question du foncier agricole, de les former afin qu'ils puissent présenter à leur tour ces enjeux à d'autres, semble également être empreinte des principes et des valeurs défendues par l'éducation populaire[78].

La biodynamie et l'agriculture biologique

Parmi les mouvements reconnus comme fondateurs de TDL au sein du CA de l'AN, nous trouvons également le mouvement de l'agriculture biodynamique. Comme nous l'avons précédemment indiqué, il s'agit d'une des toutes premières formes d'agriculture biologique en Europe[79]. Elle est apparue à partir d'un courant spirituel, l'*anthroposophie*, développé par Rudolf Steiner, un penseur et philosophe autrichien. Structuré à l'origine en une société, ce courant a organisé ses activités autour de différents domaines d'application de ses préceptes : éducation, médecine et agriculture. Les écoles liées à ce courant mettent en œuvre une pédagogie particulière – désignée sous le terme de péda-

[76] Nous revenons ultérieurement et plus longuement sur la constitution de ce groupe.
[77] Dans la deuxième partie de notre manuscrit, nous avons détailleront ces dispositifs et la manière dont ils sont mobilisés lors des réunions de TDL.
[78] Notons que pour Guy NEYRET, une des principales sources d'inspiration de l'ESS provient du mouvement d'éducation populaire (Guy NEYRET dans Jean-Noël CHOPART, Guy NEYRET, Daniel RAULT, 2006, *Les dynamiques de l'Économie sociale et solidaire*, p. 14).
[79] CÉSAR, *op. cit.*, p. 195.

gogie Steiner-Waldorf- où les enfants, leurs sentiments et les relations qu'ils entretiennent avec le monde qui les entourent, sont au cœur des dispositifs d'apprentissage. La médecine issue de l'anthroposophie a recours aux plantes et à l'homéopathie pour soigner l'individu, considéré comme un tout issu de la combinaison de différents niveaux fonctionnels (physique, psychique, émotionnel). L'entreprise d'origine suisse *Weleda*, qui commercialise des cosmétiques et des préparations à base de plantes, est issue de ce courant spirituel. En matière agricole, la société d'anthroposophie s'est dotée d'un centre de formation en agriculture biodynamique. Cette dernière accorde une place très importante aux rythmes et saisons biologiques ainsi qu'à la « périphérie cosmique », c'est-à-dire à l'influence des planètes, des étoiles, de la lune. La terre y est considérée comme un élément essentiel à la vie, qu'il faut soigner, entretenir et protéger. Une ferme est perçue comme une entité vivante où hommes, animaux, végétaux sont interdépendants, complémentaires et reliés les uns aux autres. Cette perspective holistique s'oppose en tout point à l'agriculture industrielle, qui pour accroître les rendements, a simplifié, divisé, isolé les éléments constitutifs de la nature. Ce type d'agriculture n'utilise aucun intrants et produits phytosanitaires de synthèse et développe des pratiques qui lui sont propres, comme des préparations à base de minéraux qui sont répandues sur les champs à certains périodes de l'année.

L'agriculture biodynamique est apparue en France en Alsace à partir de 1940 et s'est dotée après la Seconde Guerre mondiale de deux institutions : le Syndicat d'agriculture biodynamique, dont le siège se trouve toujours en Alsace, et le Mouvement de la biodynamie à Paris. Aujourd'hui, c'est l'organisme de contrôle *Demeter* qui est chargé de certifier les exploitations qui respectent le cahier des charges de l'agriculture biodynamique. Les agriculteurs biodynamiques sont très peu nombreux à l'échelle du territoire national. En 2013, selon une estimation de l'Observatoire du Développement de l'INRA de Toulouse, il y avait 430 exploitations engagées en biodynamie dont deux tiers étaient des exploitations viticoles[80]. Il est à noter que les pratiques de l'agriculture biodynamiques, associées au mouvement de l'anthroposophie longtemps considéré comme groupe à tendance sectaire, font l'objet d'un certain rejet et d'une forme de méfiance au sein des milieux agrobiologistes et dans le monde agricole en général. Considérées comme ésotériques et ne s'appuyant sur aucune connaissance scientifique solide, leurs pratiques étaient régulièrement condamnées[81].

Traditionnellement, les agriculteurs biodynamiques sont familiers des structures de gestion collective du foncier agricole comme les SCI et les GFA, ils les ont très tôt développé en France dans l'idée de préserver les terres agricoles des investisseurs qui ne souhaitaient pas la travailler. Dans le groupe de travail issu des conférences sur l'accès

[80] Il existe un label spécifique pour les viticulteurs en biodynamie, le label *Biodynvin*, qui concernait 90 domaines viticoles en 2013.
[81] Notons toutefois que la virulence des critiques adressées à la biodynamie tend à s'atténuer aujourd'hui.

au foncier et porté par RELIER, un agriculteur installé en biodynamie et détenteur de part dans une SCI propriétaire de sa ferme a été particulièrement actif. Il a été reconnu comme membre fondateur du mouvement. Aujourd'hui, au-delà de l'action et de la présence de cette personne, un représentant du Mouvement de l'Agriculture Biodynamique (MAB) siège au CA et porte la voix de l'agriculture biodynamique. Ce partenariat historique a donc toujours une influence au sein de TDL. La philosophie et une partie des représentations et de l'imaginaire véhiculés par l'agriculture biodynamique a trouvé un écho dans le mouvement. À l'heure actuelle, un quart des fermiers installés par TDL pratiquent l'agriculture biodynamique.

La finance solidaire

La dernière branche fondatrice de TDL est celle de la finance solidaire.

La nécessité d'avoir recours à un partenaire financier est apparue lors des premières réflexions du groupe de travail initial. Une sollicitation a été envoyée à plusieurs organismes de finances coopératives ou solidaires. Cette prise de contact n'a été fructueuse qu'auprès d'un organisme : la NEF. Créée en 1988, la NEF est une coopérative de finance solidaire, qui a développé une double activité : la collecte d'épargne et l'octroi de crédit. Elle est un des acteurs importants du secteur de l'ESS. Elle s'est inspirée à l'origine de la pensée anthroposophique de Rudolf Steiner mais déclare être aujourd'hui un organisme indépendant de tout mouvement politique, religieux ou philosophique. Ce sont des projets à dimension environnementale et sociale que soutient la NEF. Si ce partenariat a vu le jour, c'est parce que les valeurs et les principes coopératifs et solidaires développés par la NEF correspondaient à ceux portés par le groupe initial : le premier prêt accordé par la NEF était à destination d'un GFA et à ce moment-là, c'est un agriculteur, sensible aux questions agricoles et à la cause écologique, qui en était le président. Ce partenariat a joué un rôle important notamment au moment de la création de la Foncière-TDL, l'outil financier permettant de réaliser des appels publics à épargne et d'acheter des terres agricoles, et il joue encore aujourd'hui un rôle décisif. Ainsi, de la même manière que les autres initiateurs, un représentant de la NEF siège au CA de l'AN en tant membre fondateur. Cette même personne représente également la NEF au sein de la SARL Terre de liens-Gestion (la société en charge de la gestion des capitaux de la Foncière sur laquelle nous reviendrons) au sein de laquelle elle représente 45 % des voix et constitue un des associés les plus puissants.

Les partenariats tissés par le groupe préfigurant TDL s'inscrivent donc dans des dynamiques similaires, celles des structures de l'ESS ou des mouvements agrobiologiques. Ils inscrivent les liens à la terre dans une réflexion et des pratiques qui ne peuvent se satisfaire d'une relation purement utilitariste et fractionnée à la nature.

3.1.2 Les cheminements individuels des membres fondateurs de Terre de Liens

Au-delà de ces partenariats et des institutions qui ont contribué à créer TDL, le mouvement trouve son origine dans des rencontres humaines autour d'un objectif commun,

celui d'agir pour faciliter l'accès au foncier agricole pour des porteurs de projets agro-biologiques.

« C'est pas des personnes morales qui ont décidé de se mettre ensemble et de fonder, c'est la rencontre d'individus » (…). On y met des valeurs peut-être un peu différentes dans la racine mais c'est ça qu'on a comme socle commun : humus-humain, terre-lien. Ça résume la philosophie de la chose. Avec des connotations spiritualistes pour les uns, religieuses peut-être pour d'autres, pragmatiques pour encore d'autres…(…) Donc on est militant : oui… Laurent, il est à ATTAC Franche-Comté, presque tous les gens que je connais sont engagés dans des mouvements de ci, de là… mais on vient pas à TDL en tant que ATTAC, ou en tant que FNE (France Nature Environnement), ou en tant que mouvement de l'agriculture biodynamique »[82].

Ce n'est donc pas simplement parce qu'ils étaient les représentants de leurs institutions, professions ou groupes d'origine, que ces individus se sont engagés dans le groupe précurseur de TDL. Les sensibilités individuelles qu'ils avaient développées face à ces questions semblent davantage avoir été en jeu.

Parmi la quinzaine d'individus qui composait le groupe d'origine, nous trouvons des profils très variés et divers. Il s'agissait pour la majorité d'acteurs du monde agricole : des agents de développement, des agriculteurs retraités (qui pratiquaient pour la plupart des activités biologiques, biodynamiques, sur des superficies relativement petites), des représentants de GFA. Malgré la diversité de leurs parcours professionnels et de leurs origines, tous s'inscrivaient dans un tissu social singulier, celui de la remise en question du modèle agricole productiviste, des modalités d'accès au foncier privilégiant l'agrandissement à l'installation, de la mise à distance des solutions des OPA qu'ils jugeaient inadaptées. Parmi ces individus, figuraient des personnalités qui ont joué par la suite un rôle clé dans le mouvement. Ils occupent très souvent aujourd'hui un voire plusieurs postes à responsabilités au sein de TDL. Ces personnes reconnues pour la grande majorité d'entre elles comme membres fondateurs de l'AN de TDL (c'est à dire garants de la charte[83] et des valeurs du mouvement) ne se connaissaient pas nécessairement. Pourtant, chacune d'entre elles s'est inscrite à un moment de son parcours dans des réseaux alternatifs et militants. En outre, toutes partageaient des ambitions communes : soustraire les terres agricoles au marché foncier, lutter contre l'artificialisation dont elles étaient l'objet, favoriser l'installation de porteurs de projets souhaitant développer des activités respectueuses de l'environnement, libérer les agriculteurs du poids financier de la propriété foncière. Chacune d'entre elles a apporté au groupe une partie de ses compétences, de ses expériences mais aussi de ses valeurs et de ses représenta-

[82] Entretien avec Bertrand, 2011, Bourgogne-Franche-Comté.

[83] Nous aborderons en détail le contenu de la charte de TDL dans la sous-partie suivante. La charte complexe est se trouve en annexe 1 : elle présente ce qui est désigné comme les valeurs de TDL et les buts poursuivis par TDL.

tions. Aussi, ces membres fondateurs ont trouvé dans TDL un prolongement à un cheminement individuel.

C'est ainsi que l'animateur de RELIER – issu du milieu de l'éducation populaire – qui pilotait le groupe d'origine est devenu le directeur d'un des organes les plus importants du mouvement, la Fondation TDL. Un autre membre fondateur qui a joué un rôle clef dans le mouvement est un ancien agriculteur, producteur de plantes médicinales installé dans la Drôme dans les années 1970, soucieux de la question de la transmission des exploitations. Cette personne a évolué dans des milieux anglo-saxons, où la tradition des fondations[84] est bien plus présente qu'en France et où règne une certaine forme de pragmatisme qu'il décrit comme étant à l'exact opposé des pratiques et des freins à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles en France[85]. Il a occupé et occupe encore aujourd'hui une place particulière dans la gouvernance du mouvement : ancien président de l'AN, associé de la SARL « TDL-Gestion », il est également membre invité au Comité d'Engagement (CE) de la Foncière et vice-président de la Fondation TDL. Ces deux personnes sont souvent désignées comme étant les « *parents de TDL* »[86]. D'autres ont aussi joué un rôle clef. Un ancien paysan installé en Ardèche en biodynamie sur une ferme détenue par une SCI est aujourd'hui président de l'AN, il représente l'association au sein de la SARL Terre de liens-Gestion (qui constitue un associé détenant plus de 45 % des voix) et siège en tant qu'expert au sein du CE de la Foncière. Il est un des fervents défenseurs de l'agriculture biologique et biodynamique au sein du mouvement.

Leur parcours, singuliers et différents à bien des égards, les on conduits à s'investir, porter, soutenir, défendre et développer TDL, qui n'était à l'origine qu'une idée. L'apparition de TDL tient donc pour beaucoup à la rencontre et à l'investissement conjoint de ces personnes. Cela soulève la question de la pérennité du mouvement au-delà de leurs engagements individuels et du maintien sur le long terme des valeurs exprimées originellement. Dans la mesure où certaines de ces personnes ont pendant très longtemps porté à eux-seuls le développement de TDL et où ils ont occupé plusieurs fonctions au sein du mouvement, la question de la démocratie et de la prise de décision collective se pose inévitablement (nous y reviendrons dans les chapitres suivants).

Il n'en demeure pas moins que c'est au sein de ce groupe que TDL trouve ses origines. Autrement dit, la coexistence a précédé la co-activité.

---

[84] Une fondation est une structure juridique qui gère et administre des biens sur le long terme sans but lucratif et en vue de remplir une mission de service général (qu'il s'agisse d'une œuvre de bienfaisance ou d'une mission à visée scientifique et médicale par exemple).

[85] Nous avons eu l'occasion de rencontrer chacun de ces membres fondateurs au cours de notre travail de terrain, sans pour autant nous entretenir dans le cadre d'entretien semi-directifs avec chacun d'entre eux. Nous nous sommes également appuyés sur le travail réalisé par une des anciennes salariées du mouvement, Loranne VERPILLOT, qui les avaient également rencontrés dans le cadre de l'élaboration de son mémoire (VERPILLOT, *op. cit.*).

[86] *Ibid.*

3.2 D'un groupe informel à une structure tricéphale : le processus d'institutionnalisation du mouvement Terre de Liens

3.2.1 Du constat à la formalisation : la formulation des enjeux collectif d'accès au foncier

La naissance de TDL marque simultanément la fin d'un processus de convergence, à la fois individuel (des personnes formant le groupe d'origine) et collectif (des trois structures fondatrices précédemment décrites) et le début d'un processus d'institutionnalisation que nous allons maintenant examiner. Pour appréhender ce processus, il est nécessaire de se pencher sur la manière dont s'articulent les trois composantes actuelles du mouvement : l'Association, la Foncière et la Fondation.

Figure 7. Représentation schématique du mouvement TDL, de ses branches et de ses missions

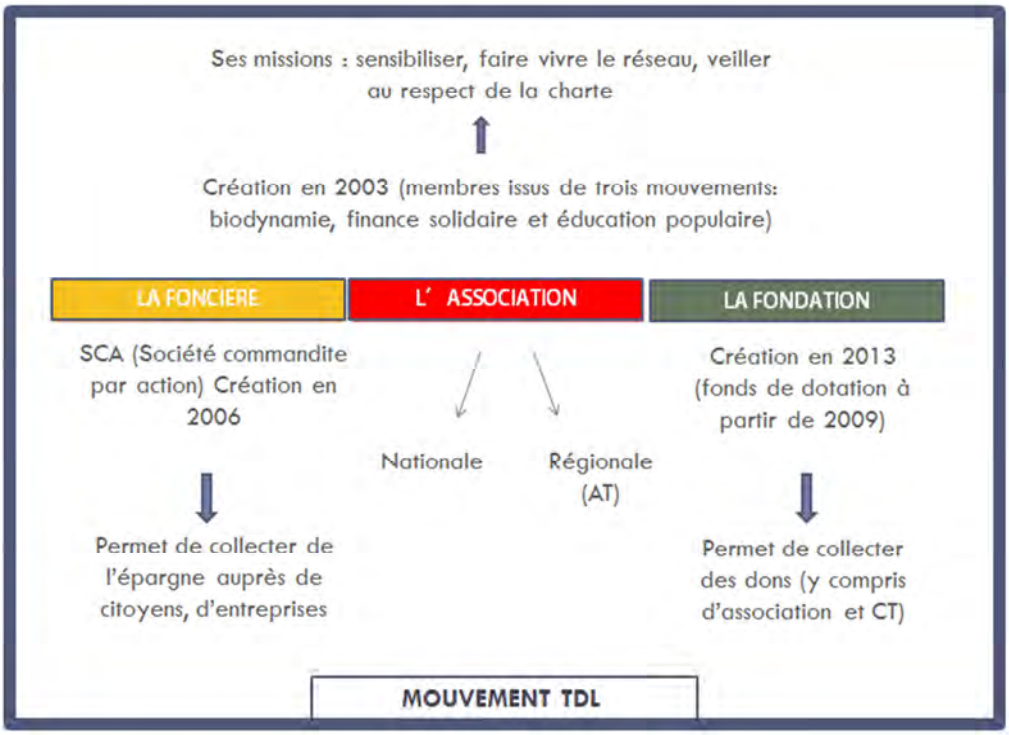

Conception et réalisation : Elsa Pibou, 2014.

Avant de parvenir au *mouvement* TDL, entendu comme la réunion de différents groupes d'individus et organes qui le composent (tel qu'indiqué par la figure 4), le groupe d'origine piloté par RELIER procède à des investigations et « *se forge une véritable expertise sur les questions foncières* »[87]. En effet, à partir de 1998, ce groupe s'était donné pour tâche de recenser et d'étudier à travers la France les différents outils financiers et juridiques

[87] Jacques LE MONNIER, 2013, « Terre de liens, histoire de convergence », p. 294.

permettant un accès collectif au foncier. Faisant le constat que les structures juridiques permettant cet accès – SCI et GFA – n'étaient pas nécessairement connues, il a cherché à en apprendre davantage. Dès lors, les membres du groupe ont procédé à des visites sur le terrain, ont rencontré des juristes et notaires et ont interpellé un certains nombres de ceux qui avaient créé des GFA partout en France. Ils ont notamment convié lors de leurs réunions des représentants du GFA mutuel Lurra au pays Basque, de la SCTL et des GFA-Larzac, du GFA de la Volontarié en Aveyron, des GFA d'Alsace, de Bretagne, etc. Les difficultés que rencontraient ces structures ont été examinées et identifiées comme des freins nuisant à une gestion sécurisée et pérenne du foncier. En effet, le fonctionnement des SCI ou GFA, propriétaires de foncier agricole, repose sur l'apport individuel de capitaux. Les personnes morales ne peuvent en devenir actionnaires. Ceux qui détiennent des parts doivent statutairement être convoqués chaque année en assemblée générale : cela entraîne des lourdeurs de gestion administrative et logistique. De plus, à lui seul, un apporteur peut décider de retirer ses parts et peut ainsi mettre en péril l'ensemble de la structure (le pouvoir de décision étant proportionnel au nombre de part). Enfin, les SCI et les GFA ne sont pas autorisés à procéder à des appels publics à épargne : aucune communication faisant la promotion de ses structures afin d'inciter des particuliers à prendre des parts n'est officiellement permise. Pour autant, les SCI et les GFA n'ont pas été occultés et définitivement considérés comme des solutions inefficaces[88]. Un guide méthodologique, issu de ce travail de recension nationale, présentant ces structures et indiquant les démarches à effectuer pour les mettre en place, a été publié par TDL en 2007.

Faisant état des difficultés inhérentes au fonctionnement de ces outils, le groupe de travail piloté par RELIER a perçu la nécessité de créer un autre dispositif, un autre outil. Plusieurs objectifs ont alors été déterminés par le groupe : il fallait que cet outil puisse à la fois permettre de sortir les terres agricoles du marché et les soustraire définitivement à la spéculation et à l'artificialisation et faciliter l'accès au foncier pour des jeunes agriculteurs désireux de développer une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement. Pour y parvenir, des leviers et moyens d'action ont été identifiés : il s'agissait à la fois d'impliquer un public plus large, notamment des urbains, éloignés du monde agricole qui les nourrit mais prêts à s'engager dans la sauvegarde de terres agricoles et dans une agriculture saine et de qualité, et de trouver des épargnants et donateurs potentiels. Grâce au fonds ainsi levés, la structure en question pourrait acheter et gérer des terres en y impliquant plusieurs acteurs. Pour le groupe initial, les terres agricoles qui seraient gérées ainsi de manière ouverte et collective, retrouveraient un statut de « bien commun ».

[88] Certaines Associations Territoriales (AT) de TDL, notamment l'AT-Bretagne, ont très tôt accompagné certains porteurs de projets à mettre en place des SCI et des GFA. Il s'agit d'une de leur spécificité. En outre, à titre d'exemple, l'AT-Midi-Pyrénées dispense des formations à des jeunes porteurs de projets réunis au sein des ADEAR et présente longuement ces outils juridiques.

Très rapidement, le modèle de la fondation est identifié comme le modèle de gestion sécurisée et pérenne du foncier. Il s'agit en effet d'une structure permettant de recevoir des dons et de gérer des biens sur le très long terme. On retrouve ici l'influence de la tradition anglo-saxonne[89] dans laquelle ont évolué certains des membres d'origine.

Au début de l'année 2000, trois séminaires sur le foncier associant praticiens, fermiers, expériences européennes et représentants des SCI ou de GFA sont organisées par ce groupe dans la région Languedoc-Roussillon. La richesse des débats pousse le groupe à creuser davantage les questions d'appropriation collective de foncier et à commencer à construire et donner corps aux ambitions précédemment décrites. La constitution de TDL est alors en marche.

Faisant état des difficultés inhérentes au fonctionnement de ces outils, le groupe de travail piloté par RELIER a perçu la nécessité de créer un autre dispositif, un autre outil. Plusieurs objectifs ont alors été déterminés par le groupe : il fallait que cet outil puisse à la fois permettre de sortir les terres agricoles du marché et les soustraire définitivement à la spéculation et à l'artificialisation à laquelle elles sont souvent condamnées et qu'il puisse faciliter l'accès au foncier à des jeunes agriculteurs désireux de s'installer pour développer une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement. Pour y parvenir, des leviers et moyens d'action ont été identifiés : il s'agissait de trouver un moyen permettant d'impliquer un public plus large, notamment des urbains, des individus éloignés du monde agricole qui les nourrit mais prêts à s'investir dans la sauvegarde de terres agricoles et dans une agriculture saine et qualité : autrement dit des épargnants et donateurs potentiels. Grâce au fonds ainsi levés, la structure en question pourrait acheter et gérer des terres en y impliquant plusieurs acteurs. Pour le groupe initial, les terres agricoles qui étaient gérées ainsi de manière ouverte et collective, retrouvaient un statut de « bien commun »[90]. Très rapidement, le modèle de la fondation est identifié comme le modèle de gestion sécurisée et pérenne du foncier, il s'agit en effet d'une structure permettant de recevoir des dons et de gérer des biens sur le très long terme, et il fait écho à la tradition anglo-saxonne[91] dans laquelle a évolué certains des membres d'origine.

Au début de l'année 2000, trois séminaires sur le foncier associant praticiens, fermiers, expériences européennes et représentants des SCI ou de GFA sont organisées par ce groupe en Languedoc Roussillon. La richesse des débats pousse le groupe à creuser

[89] Il existe de nombreuses fondations en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède, au Dannemark (EUROPEAN FOUNDATION CENTRE, 2005, « Foundation Facts & Figures Across the EU – Associating Private Wealth for Public Benefit »). Le droit des fondations est notamment plus développé chez nos voisins européens qu'en France.

[90] Nous revenons dans le point 3-3 sur l'utilisation de ce terme.

[91] Il existe de nombreuses fondations en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède, au Dannemark (EUROPEAN FOUNDATION CENTRE, 2005, « Foundation Facts & Figures Across the EU – Associating Private Wealth for Public Benefit »). Le droit des fondations est notamment plus développé chez nos voisins européens qu'en France.

davantage les questions d'appropriation collective de foncier et à commencer à construire et donner corps à aux ambitions précédemment décrites. La constitution de TDL est alors en marche.

3.2.2 La composante associative : la colonne vertébrale de Terre de Liens

Le groupe initial tente dans un premier temps de définir et d'identifier les missions et les orientations qu'il souhaite développer. Il s'agit du début de la co-activité qui va caractériser l'ensemble de son développement. Ce travail s'est formalisé autour de l'élaboration d'une charte. Cette charte, rédigée en 2002 puis successivement modifiée en 2007 et 2011[92], constitue un document de référence pour le mouvement. Les valeurs défendues par TDL y sont identifiées : humanisme, solidarité, confiance, respect et partage sont autant de termes qui apparaissent en préambule. La charte dresse ensuite « *les buts poursuivis par TDL* ». Ces objectifs sont multiples. TDL a en effet l'ambition de recréer du lien entre le monde rural et le monde urbain, en permettant aux citoyens notamment urbains, dont certains détiennent des capitaux, de soutenir le secteur agricole et de mettre en relations les différents acteurs du foncier. TDL souhaite réintroduire une dimension collective dans la gestion des ressources foncières agricoles, stopper l'artificialisation et l'accaparement à des fins autres qu'agricoles et encourager le débat collectif à différentes échelles. TDL se donne également pour mission en installant des paysans de permettre le développement d'une agriculture écologique, biodynamique ou biologique et paysanne, à vocation préférentiellement alimentaire. En lien avec cet objectif, TDL entend aussi « *reconnaître le rôle irremplaçable des paysans dans la société* ». Cette volonté de revalorisation du métier de paysan, dans un contexte qui n'a cessé d'affaiblir et de dévaloriser la base sociale de la profession, de la fonction et de l'activité, constitue un élément important (notamment au regard de notre objet de recherche et de ce qu'il se joue au sein de TDL pour les fermiers qu'il soutient).

Très vite, émerge la nécessité de se doter de statuts ; le choix du statut associatif apparaît alors à l'ensemble des membres comme une évidence. L'association TDL voit le jour en 2003. Bénéficiant de subventions, l'animateur de RELIER devient alors salarié de l'association TDL. Peu de temps après et au vu des questions et des ambitions que veut développer l'association, des antennes régionales de TDL se déploient en Rhône-Alpes, en Ile-de-France et en Picardie. Prises en charge à leurs débuts par des bénévoles, ces antennes sont des relais de l'association. Elles deviennent par la suite des Associations territoriales (AT) indépendantes économiquement mais liées à l'association TDL, qui acquiert de fait une dimension nationale et devient alors l'AN-TDL. Leur développement et leur institutionnalisation permettent l'embauche d'animateurs régionaux. L'essaimage associatif s'intensifie au cours de la période 2008-2011 pour recouvrir

[92] Voir la charte actuelle en annexe 1.

à l'heure actuelle l'ensemble du territoire métropolitain français à l'exception de la Corse. Il existe à l'heure actuelle 19 AT, dont les zones d'influence correspondent approximativement aux régions administratives. Seules les AT Bourgogne-Franche-Comté et Normandie (Haute et Basse-Normandie) regroupent deux régions. La réforme territoriale adoptée en juillet 2015 redéfinissant le périmètre des régions a entrainé un certain nombre de réflexion et d'interrogations au sein des AT qui bénéficient pour une grande majorité d'entre elles de subventions des conseils régionaux.

La composante associative de TDL, rassemblant AN et AT, constitue la colonne vertébrale du mouvement. Horizontalité des échanges, lieu de débat et de partage : les associations de TDL se veulent être les premiers lieux d'incarnation des valeurs et objectifs portés par TDL. Les missions de l'AN et des AT n'en demeurent pas moins différentes. L'AN est chargée d'assurer la cohérence du mouvement notamment en veillant au respect de la charte.

L'AN joue en ce sens un rôle extrêmement important car c'est d'elle que dépend l'élaboration de la stratégie du mouvement. Il s'agit d'une des nombreuses missions transversales qu'elle assure au nom de TDL. Le travail est en effet organisé en différentes missions correspondant à des thématiques, chacune animée par un ou plusieurs coordinateurs salariés de l'AN. Les travaux des missions bénéficient à l'ensemble du mouvement. Animation associative, appui aux AT, communication, système d'information, comptabilité, relations aux membres, relations aux adhérents, gestion du patrimoine bâti, gestion des partenariats français et européens sont les différents domaines d'activités de l'AN. Celle-ci représente par ailleurs le mouvement à un niveau national et international et contribue à la cogestion des deux outils financiers du mouvement, la Foncière et la Fondation.

Les AT sont quant à elles chargées de mettre localement en œuvre le projet de TDL : leurs missions sont très variées. Elles accueillent les porteurs de projets agricoles, les informent et les aiguillent sur les modalités d'accès au foncier. Elles accompagnent et présentent devant le mouvement les projets de fermes qu'elles veulent voir acquérir par TDL. Sur leurs territoires, elles font vivre la dynamique associative, en organisant des réunions d'informations et en sensibilisant les citoyens, en menant une politique d'adhésion, en organisant la collecte et le don au moment des acquisitions et en animant des groupes locaux à l'échelle d'un département ou d'une ferme. Elles entretiennent des relations avec les collectivités territoriales auprès desquelles elles représentent le mouvement, afin notamment d'amener les pouvoirs publics à se saisir de la problématique du foncier et des outils qui sont à leur disposition. Elles développent des partenariats avec d'autres organismes chargés d'informer et de former les porteurs de projets en milieu rural (ADEAR par exemple). Leurs actions se font en lien avec celles de l'AN et de son CA au sein duquel siège un représentant de chaque AT. Chacune des AT est indépendante financièrement, ce qui les oblige à rechercher de manière autonome leurs

propres financements mais qui leur laisse également une certaine autonomie dans le choix des actions qu'elles souhaitent prioriser, développer ou au contraire laisser de côté. Une cotisation à l'AN est demandée chaque année aux AT pour les services mutualisés que l'AN propose (en terme de support de communication, de formation des salariés par exemple)[93]. Le choix de l'indépendance financière des AT tient aux origines du mouvement. Les AT sont en effet apparues là où les bénévoles avaient pu lever des fonds pour se développer et embaucher des salariés. Ce mode de fonctionnement initial perdure encore aujourd'hui.

Néanmoins, malgré ces missions communes, les 19 AT de TDL présentent des fonctionnements très hétérogènes. Les moyens financiers et humains dont elles disposent, les activités qu'elles vont développer ainsi que les modalités de gouvernance et d'ouverture citoyenne dans lesquelles elles vont s'engager sont susceptibles de varier d'une AT à l'autre. Certaines disposent de suffisamment de subventions (provenant des conseils régionaux pour une majeure partie) pour salarier trois animateurs régionaux, alors que d'autres peinent à maintenir un salarié à mi-temps. Certaines développent davantage les outils collectifs d'accès au foncier comme les SCI et les GFA alors que d'autres privilégient les outils de TDL. Le fait que toutes les AT n'aient pas vu le jour au même moment créé parfois des disparités en termes de projets soutenus. À titre d'exemple, l'AT Rhône-Alpes a soutenu pas moins de 13 projets d'acquisitions alors que l'AT Alsace ou l'AT Aquitaine en ont soutenu seulement un. De fait, les problématiques que rencontrent les AT sont très différentes d'une région à l'autre et cela ressurgit de manière tangible lors des CA de l'AN. Par ailleurs, les AT n'adhérent pas de la même manière aux orientations dans lesquelles l'AN et les outils financiers s'engagent. À plusieurs reprises, lors de réunions organisées à une échelle nationale, certaines AT se sont ainsi positionnées contre les décisions de l'AN.

Deux types de profils apparaissent parmi ceux qui font vivre l'AN et les AT, qu'il s'agisse des salariés, des bénévoles, des administrateurs, des adhérents. Les salariés, sont généralement des individus ayant précédemment exercés des professions dans le secteur associatif ou celui du développement local et présentant un profil de professionnel militant. Ils sont en effet pour la grande majorité d'entre eux véritablement « engagés » dans le mouvement, convaincus du projet que défend TDL et animés par l'ambition de développer l'association à différentes échelles. Ils sont dans l'ensemble assez jeunes (généralement entre 35 et 45 ans). Le tissu social dans lequel s'inscrivent les bénévoles, adhérents, donateurs et actionnaires demeure moins évident à caractériser, peu de données sur l'ensemble de ces acteurs (notamment les actionnaires et donateurs) sont en effet disponibles. D'après ce que nous avons observé, les personnes qui s'engagent dans le

[93] Le montant voire le principe même du paiement de cette cotisation des AT à l'AN est régulièrement source de débats et de désaccord. Certaines AT ont manifesté à plusieurs égards leur volonté de se désolidariser de l'AN et « du national » (tel qu'on peut l'entendre souvent en réunion) dont elles ne partagent pas les choix.

mouvement en tant que bénévoles (dans un groupe local, une AT ou à l'AN) sont plus âgés que les salariés. Il s'agit généralement de personnes d'environ 60 ans, à la retraite. Le temps nécessaire à la compréhension du mouvement et le temps nécessaire pour se rendre disponible pour les réunions qui sont organisées dans toute la France expliquent en partie le fait que ne peuvent s'engager facilement et à ce point dans TDL que des personnes qui disposent de temps. Leurs origines socioprofessionnelles et les professions qu'ils exercent ou ont exercé sont très variées, mais pour la très grande majorité d'entre eux, ils ne sont pas agriculteurs et habitent dans des villes de taille moyenne voire grande. Aussi, en donnant la possibilité à des individus originellement étrangers au monde agricole de débattre et de participer très concrètement à l'administration du mouvement, TDL contribue à décloisonner la gestion foncière qui demeure encore essentiellement aujourd'hui aux mains de la profession[94].

Lieu de débat, lieu de décision, lieu de mise en œuvre concrète des missions du mouvement, la composante associative a longtemps constitué l'armature de TDL. Elle conserve une place aujourd'hui essentielle dans le mouvement mais elle est devenue une composante parmi d'autres.

3.2.3 Un outil financier au service du mouvement : la Foncière-Terre de Liens

L'idée de créer une structure à l'échelle nationale, autorisée à effectuer des appels publics à l'épargne et en capacité d'acheter ou de détenir du foncier, s'est très tôt développée. Il s'agissait de la sorte d'apporter un soutien concret aux porteurs de projets en agrobiologie et de donner un contenu opérationnel aux ambitions de l'association. Diverses solutions ont été envisagées comme la création d'une société nationale de collecte de fond qui aurait réinjecté ses fonds dans des SCI régionales mais c'est la fondation qui a finalement été identifiée comme l'outil optimal pour sécuriser à la fois l'accès au foncier agricole et garantir le travail des fermiers sur le long terme. Cependant, l'association s'est heurtée à la législation en vigueur qui n'accorde la mention d'utilité publique qu'à des structures déjà en fonctionnement et ayant fait leurs preuves. Un autre outil a alors être créé : une structure permettant de recueillir de l'épargne. La rencontre de TDL avec *Habitat&Humanisme*, mouvement œuvrant en France pour faciliter l'accès au logement à des personnes en difficulté, s'est alors avéré décisive car c'est son modèle de gouvernance et sa structuration qui ont été retenus et développés par TDL. Afin de gérer les habitations dont elle dispose, *Habitat&Humanisme* a crée une société foncière qui gère de l'épargne et achète des logements destinés à être loués et mis à la disposition d'un public défavorisé. Avec le soutien de la NEF familière des montages financiers, naît alors la Foncière-TDL.

[94] Comme nous l'avons vu précédemment, la loi d'avenir pour l'agriculture adoptée en 2014 a permis d'élargir à des élus la composition des commissions SAFER en charge de l'allocation des terres agricoles qui lui sont notifiées. Cependant, pour l'heure, il est difficile d'observer l'effet de cet élargissement.

La Foncière-TDL (que nous désignerons ensuite sous le terme de Foncière) est une Société Commandite par Actions (SCA). Il s'agit d'un statut de société commerciale de capitaux, hérité de la renaissance italienne, dont un des avantages principaux pour ses créateurs réside en la séparation du pouvoir des actionnaires de celui de gestion[95]. Ainsi ce type de société n'a aucune obligation de réunir l'ensemble des actionnaires avant chaque opération d'utilisation du capital. C'est à un commandité, la SARL TDL-Gestion, que revient le pouvoir de gestion des capitaux. Invoquant à l'origine une commodité et une facilité de gestion, les membres fondateurs ont alors décidé que trois d'entre eux se partageraient ce pouvoir dans la SARL : deux personnes morales -un représentant de la NEF (45 % des voix) et un représentant du MAB (45 % des voix) – et une personne physique (10 %) en qualité de fondateur et président de l'AN. Ce partage des voix, encore en vigueur en 2014, considéré par certains membres du mouvement comme peu démocratique, est en passe d'être modifié. Cela devrait accompagner le changement de statut du commandité en SAS (Société par action simplifiée), permettre à la personne physique de se retirer de la gouvernance de la SARL telle qu'elle le souhaite et mobiliser plus largement de nouveaux associés.

Au sein de la Foncière, comme le précise la figure 8 ci-après, deux autres instances statutaires ont été créées : le Conseil de surveillance (CS) et le CE. Le CS est composé de quatre personnes nommées pour six ans par l'assemblée générale et est chargé de surveiller la gestion du commandité. Le CE est composé d'une dizaine de personnes, reconnues pour leur expertise et désignées par les membres du CS. Il est chargé d'étudier l'ensemble des projets d'acquisition et donne un avis consultatif à la SARL (qui détient le pouvoir final de décision). L'ensemble des personnes désignées le sont sur la base de leur compétence et du temps qu'elles peuvent accorder aux nombreuses réunions qui jalonnent l'année civile. Les individus composant le CS sont d'origine diverse : agriculteur biologique retraité, juriste, expert foncier, spécialiste des questions rurales. Ils entretiennent généralement des liens et des relations avec un ou plusieurs membres de TDL avant d'avoir été désignés. C'est donc à partir de réseaux d'interconnaissance que le mouvement TDL s'est constitué et institutionnalisé. Depuis leurs débuts, il semble que le CS et le CE aient été composés en grande partie des mêmes individus. Chaque année, il leur est demandé de renouveler ou non leur mandat.

[95] De cette manière, la difficulté de réunir l'ensemble des apporteurs que rencontraient certains SCI et GFA est contournée.

Figure 8. Représentation schématique du fonctionnement de la Foncière TDL

Conception : Elsa Pibou. Réalisation : Frédéric Marty

Le 11 décembre 2006, la Foncière possédait un capital de 57 500 euros apportés par environ 130 actionnaires. La valeur de l'action s'élevait à 100 euros[96]. Le montant des capitaux recueillis n'a cessé de croitre, comme le montre la figure 9 ci-après. Fin 2007, la Foncière détenait un capital de 800 000 euros. Les sommes collectées ont permis dès cette année d'acheter des fermes et de les louer à des agriculteurs. De façon générale, TDL acquiert des superficies relativement faibles au regard de ce qui se pratique traditionnellement dans le monde agricole[97] et installent, nous y reviendrons, des agriculteurs qui développent des activités agrobiologiques. En 2008, une acquisition de 6 ha dans la Drôme a ainsi permis à un paysan boulanger de cultiver des céréales en agriculture biologique ; 3 ha acquis dans la Creuse, qui comprenaient serres et maison d'habitation, ont permis à un maraîcher de s'installer en agriculture biodynamique ; 16 ha ont également été acquis en Isère et ont permis l'installation d'un polyculteur-éleveur en agriculture biologique.

La Foncière a rapidement obtenu le label Finansol, qui certifie les organismes de finance solidaire en France. Elle a été également agrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui l'autorise à procéder à des appels publics à épargne et offre aux épargnants la possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux. En novembre 2008, le premier appel public à épargne a été réalisé. Il a été plafonné à 3 millions d'euros. Très hésitants sur le montant de la somme plafond à définir, nombre des membres de l'association craignaient de ne pas parvenir à un tel niveau de collecte. Quelques mois ont suffi pourtant à atteindre ce montant. Au regard des sommes soulevées, la Foncière s'engage alors dans un mouvement de développement accru : la collecte s'intensifie et les instructions de projet et les acquisitions se multiplient. Ce développement important constitue une première phase de son développement. Le capital de la Foncière passe de 12 millions d'euros en 2011, portés par quelques 6 000 actionnaires, à 40,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 pour 9 973 actionnaires[98]. Les achats de fermes se sont poursuivis : en 2011, un peu moins d'une soixantaine d'exploitations ont été acquises ou étaient en cours d'acquisition. Fin 2014, la Foncière était propriétaire de 101 fermes.

Les capitaux sont destinés pour leur majeure partie à l'achat des fermes. Une partie est mise en réserve (25 % du capital) afin de pallier l'éventualité d'un retrait massif de l'épargne par les actionnaires. 25 % des capitaux sont également placés sur des comptes à termes. Enfin, une partie finance les emplois du directeur de la Foncière et d'une équipe de trois salariés (chargés de gestion locative, chargé des relations aux action-

[96] La valeur de l'action s'élève en 2014 à 103 euros.

[97] Nous reviendrons dans les chapitres suivants sur la physionomie des fermes détenues par TDL, physionomie diverse mais qui témoigne de la volonté de défendre un modèle agricole différent (la superficie des fermes acquises par la Foncière en étant une des marques).

[98] Il s'agit des dernières données dont nous disposions au moment de la rédaction de ce manuscrit. Ces chiffres sont susceptibles d'avoir évolué.

naires et chargé de l'instruction et du suivi des acquisitions). Un chargé de gestion du patrimoine, embauché par l'AN, vient également renforcer l'équipe en place.

Figure 9. Évolution du nombre d'actionnaires de la Foncière et de la collecte cumulée par année.

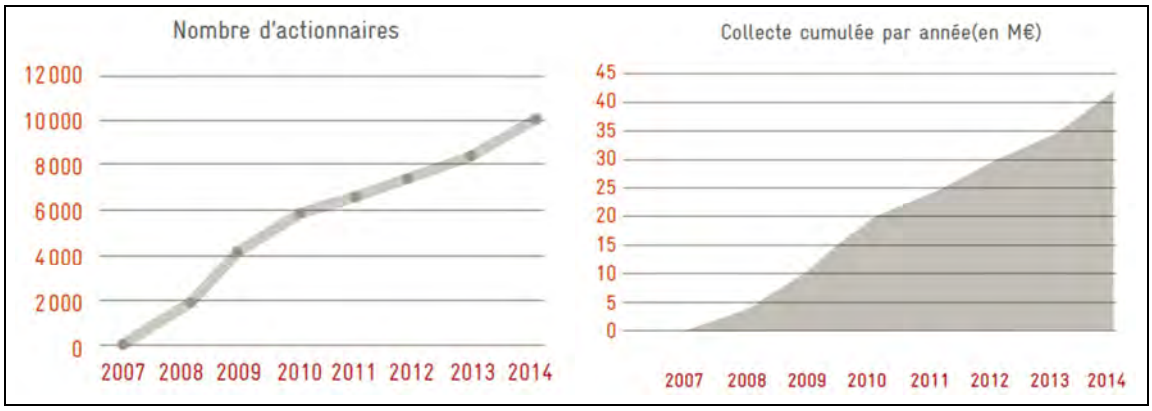

Infographies tirées du rapport de gérance de la Foncière[99] 2013-2014, p. 6.
Conception et graphisme : Nicolas Pruvost.

Notons qu'il est possible pour les actionnaires de choisir la destination de leurs actions. Ils peuvent ainsi décider de soutenir financièrement un projet particulier, les projets d'une région ou de soutenir indistinctement les projets développés par TDL. Pour bénéficier des déductions fiscales[100], les actionnaires sont dans l'obligation de ne pas retirer leur épargne durant cinq ans. La revalorisation de l'action est étudiée tous les ans, mais il n'est pas possible de réaliser de véritables profits ou plus-value avec ces actions. En effet, la Foncière ne procède à aucune rémunération des actionnaires. Les brochures de prises de participation insistent toutes sur cette dimension, sur le fait qu'il s'agit avant tout d'un placement solidaire, de long terme, qui apporte au souscripteur un gage de sécurité et au mouvement le moyen de pérenniser et d'inscrire son action sur le long-terme.

Les fermiers installés par la Foncière signent un Bail Rural Environnemental (BRE)[101]. Ils sont donc locataires d'une structure, qui elle, est propriétaire. Autrement dit, TDL ne transforme pas de manière complète la propriété privée de la terre. La Foncière, certes gouvernée par diverses instances et constituée de l'épargne de plusieurs actionnaires, reste le propriétaire à titre privé de biens dont les fermiers ne sont que les preneurs temporaires. TDL transforme donc davantage le mode de faire-valoir direct et les modalités régissant le droit d'usage des terres agricoles que la propriété privée elle-

[99] Rapport disponible à l'adresse suivante :
http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/tdl_fonciere_rapport_gerance_exercice_2014.pdf?3625/22b22e8708398a2f02afa4753e7018280939e415

[100] Les avantages fiscaux s'appliquent aujourd'hui seulement sur les impôts sur le revenu pour lesquels il est possible de bénéficier d'une réduction de 18 % de la moitié du montant souscrit.

[101] Dans le Chapitre 3, nous analysons ce dispositif et ce qu'il implique pour les locataires de TDL.

même[102]. Cette dimension essentielle sera particulièrement développée dans le chapitre 7.

La rédaction du BRE, ce bail particulier, se fait de manière conjointe entre des représentants de TDL et des porteurs de projet agricole. Ayant inscrits dans ses missions le souhait de favoriser des agricultures respectueuses de l'environnement (agriculture paysanne, biologique, biodynamique,..), ce bail formalise les attentes de TDL en matière environnementale et agronomique. Par la rédaction de clauses environnementales précises, telles que la plantation d'une haie, le curage d'un fossé, la création d'un point d'eau, les fermiers et la Foncière contractualisent leurs attentes respectives. À l'origine, seuls le *World wildlife fund for nature* (WWF)[103], la fondation Nicolas Hulot[104] et TDL étaient habilitées à utiliser le BRE. Initialement réservée aux zones environnementales sensibles, situées dans les trames vertes et bleues[105], ce bail a été étendu en 2007 après un important lobbying de ces organisations auprès de la puissance publique. Prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture adoptée en 2014, il était prévu que le BRE soit étendu à tous les propriétaires. Du fait de différentes pressions syndicales (nous y reviendrons), le décret d'application de cette extension n'a pas vu le jour.

S'il ne s'agissait pas de l'outil que souhaitait initialement créer l'association (le modèle de la fondation permettant de récolter des dons ayant toujours constitué un des objectifs des membres fondateurs), force est de constater que c'est la Foncière qui détient le nombre de ferme le plus important (une centaine) et qui incarne, de fait, une façade visible de réalisation des projets du mouvement. Après une première phase de développement intense des années 2008 à 2011/2012, son rythme de collecte semble cependant diminuer et elle se heurte aujourd'hui à un certain nombre de difficultés, notamment des difficultés financières qui concernent la gestion patrimoniale et locative : la prise en charge de travaux sur le bâti (rénovation, réfection, réaménagement) et le suivi des baux (de la signature aux problèmes d'impayés) posent aujourd'hui problème. Ces difficultés

[102] Plusieurs fermiers de TDL sont propriétaires à titre privée par ailleurs.

[103] WWF est une organisation non gouvernementale internationale de protection de l'environnement et de la nature. Créée en 1973, elle organise ses actions autour de la sensibilisation, l'éducation et l'étude et à la veille juridique relative à la protection de l'environnement. On ne dénombre pas moins 190 000 donateurs en France et pas moins de soixante salariés et collaborateurs. Son poids institutionnel et politique est important et il n'est donc pas étonnant de constater que c'est aux côtés d'elle que TDL ait engagé des actions pour obtenir la possibilité de réaliser des BRE. Toutefois, ses actions et ses liens avec de grands groupes tels que Lafarge, Monsanto ou le Crédit Agricole en font une organisation controversée (Source : http://www.wwf.fr/)

[104] Apparue en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (auparavant appelée Fondation Ushuaïa) recueille des dons dédiés à des actions de sensibilisation à destination des citoyens et des politiques afin d'engager la transition énergétique. Forte d'environ 900 000 donateurs et personnes engagées, elle soulève chaque année plusieurs millions d'euros de dons. L'Oréal, TF1 et Bouygues comptent parmi ses partenaires et soutiens financiers. De la même manière que pour WWF, cela suscite des controverses (Source : http://www.fondation-nicolas-hulot.org/)

[105] Issues des concertations du Grenelle de l'environnement en 2007, les trames vertes et bleues constituent des outils d'aménagement de l'espace en vue de constituer et de préserver des corridors écologiques et à reconstituer des réseaux écologique et de biodiversité cohérents (Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/).

sont en partie issues du développement rapide et intense qu'elle a connu dans un premier temps, développement qui s'est opéré sans que l'ensemble des modalités de gestions patrimoniales et locatives ne soient provisionnées ou stabilisées.

3.2.4 La mise en œuvre du projet initial : la Fondation-Terre de Liens

Comme nous l'avons vu, l'idée de créer une fondation est apparue dès les premiers échanges des membres du groupe précurseur de TDL mais certains blocages juridiques et institutionnels les en ont empêché. Il est en effet nécessaire de rassembler un capital minimum d'un million d'euros et d'avoir acquis une notoriété suffisante pour créer une fondation. En 2008, la loi de modernisation de l'économie a prévu la création d'un nouveau type de structure, plus souple que les fondations, les fonds de dotations. Les fonds de dotation peuvent recueillir des dons monétaires ou en biens matériels (comme des fermes de la part de particuliers). Un tel fonds a donc été créé en attendant de réunir les sommes nécessaires pour développer une fondation et de construire une légitimité suffisante. Apparu en septembre 2009, le fonds de dotation TDL reçoit son premier don de ferme dans le Calvados en 2010 et commence l'instruction de plusieurs projets sur tout le territoire. La moitié d'entre eux correspond à des donations de fermes en agriculture biodynamique.

En janvier 2012, grâce au montant du capital patrimonial des fermes données ou léguées au Fonds, la somme nécessaire à la création de la fondation est réunie. En 2013, la Fondation-TDL[106] voit le jour après examen du dossier par différents cabinets ministériels. Les spécificités de ce type de structure sont nombreuses et marquent une nouvelle étape dans l'institutionnalisation du mouvement. Le CA de la Fondation est constitué de différents collèges. Les membres exercent un mandat de 4 ans : le collège de fondateur, désigné par le conseil d'administration de l'AN, le collège des personnalités qualifiées, cooptées par le CA de la Fondation. Un autre collège regroupe des partenaires institutionnels statutaires parmi lesquels la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Société Française d'Économie Rurale. Ces institutions ont été choisies comme partenaires car leur domaine d'action portent sur les domaines investis par la Fondation (droit rural, gestion du patrimoine bâti, des espaces naturels) et parce que certaines des personnes qui y travaillaient connaissaient l'action de TDL et entretenaient des relations avec des membres de TDL.

En outre, les comptes et les activités de la Fondation sont surveillés annuellement par l'État, par le biais d'un commissaire du gouvernement représentant les deux ministères de tutelle (le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Écologie). Il siège au CA et est chargé de vérifier que les volontés des donateurs sont bien respectées. La gestion de

[106] Lorsque nous utiliserons le terme Fondation avec une majuscule, nous désignerons la Fondation TDL.

la Fondation est assurée par un directeur, l'animateur du groupe initial issu de RELIER, et deux coordinateurs chargés du suivi des dossiers et des instructions.

À l'heure actuelle, sept fermes ont été données à la Fondation, deux sont en cours de donation et une est en cours d'achat grâce à la levée de dons monétaires. De la même manière que pour la Foncière, ce sont des BRE qui lient juridiquement le bailleur aux preneurs. Malgré le nombre encore limité de fermes acquises ou en cours d'achat comparativement à la Foncière, la création de la Fondation a suscité et suscite encore de nombreux espoirs au sein du mouvement TDL. La Fondation espère voir se développer le mécénat d'entreprise, lui permettant d'acquérir de manière plus massive des capitaux. Cette orientation n'est pas sans soulever des débats au sein du mouvement[107]. Elle questionne également les contours et les modalités de développement du mouvement sur lesquels nous reviendrons dans les chapitres suivants. Deux entreprises de l'AB, *Pronatura*, un des leaders de la vente de fruits et légumes bio et *Léa Nature*, grossiste de produits biologiques, se sont engagées à verser des mécénats importants durant les premières années de vie de la Fondation. De plus, de futurs partenariats avec des collectivités sont attendus. Les collectivités peuvent en effet faire des dons ou subventionner la Fondation afin que cette dernière procède à des montages financiers hybrides et innovants, mêlant épargne citoyenne et fonds publics. Un des projets de donation en cours relève d'un partenariat avec le Conseil Général de la Creuse, qui fait don à la Fondation d'une ferme qu'il détenait. Ce type de partenariat est vu comme un des développements les plus importants du mouvement et suscite beaucoup d'espoirs chez les salariés et les administrateurs de TDL. Ces espoirs sont certainement d'autant plus importants que la Fondation constitue la structure imaginée depuis les origines du mouvement et permet au projet initial de prendre corps. Il est impossible pour un donateur de récupérer des biens : les terres ou fermes données à Terre de liens sont définitivement soustraites du marché foncier et les volontés des donateurs de voir leurs fermes transmises à des fermiers dont les pratiques doivent respecter l'environnement sont assurées.

Nous reviendrons sur cette particularité de TDL qui, pour soustraire des terres au marché foncier, imagine de nouvelles formes de propriété et de rapports à la propriété. Il est impossible en effet pour un donateur de récupérer des biens : les terres ou fermes données à Terre de liens sont définitivement soustraites du marché foncier. Pour autant ce don n'est pas unilatéral car la volonté des donateurs de voir leurs fermes transmises à des fermiers qui s'engagent à respecter l'environnement est assurée. Cette disposition, qui peut ne pas aller de soi, traduit la considération de la terre comme un commun, dont l'usage est soumis à des règles collectives.

[107] De vifs débats avaient eu lieu en 2011 lorsque Monoprix avait proposé de soutenir le mouvement TDL Un des membres fondateur avec qui nous nous étions entretenu nous avons rapporté les propos de d'administrateurs et de bénévoles qui s'étaient offusqués : « *mais c'est dégueulasse ce que vous avez fait ! Qui a décidé ?* » (Entretien avec Bertrand, 2011, Bourgogne Franche-Comté).

3.3 Un mouvement de l'économie sociale et solidaire en développement exponentiel : enjeux et perspectives

L'ensemble de ces trois composantes constituent comme nous venons de le voir le mouvement TDL. Son fonctionnement mérite d'être analysé avec prisme des différentes tensions, ambivalences et ambiguïtés qui le traversent : il oscille en effet entre une structure militante et une véritable institution dont le développement exponentiel l'a parfois entraîné à mettre en place des procédures expérimentales, qui ne sont pas stabilisées et qui sont remises en question par certains de ses membres. Son inscription dans le champ de l'ESS constitue un angle d'analyse intéressant pour comprendre quelques-unes de ces tensions.

Comme nous l'avons vu, ce sont des personnes très généralement extérieures au monde agricole, sans compétences particulières, qui composent et administrent le mouvement. Exceptés les membres fondateurs et certaines des instances du mouvement, la majeure partie des membres est issue de mondes socioprofessionnels initialement éloignés de l'agriculture. En rendant possible l'intégration de ces personnes et en leur donnant l'occasion d'être des acteurs dans les questions foncières, en établissant lui-même ses propres règles de fonctionnement, TDL est un mouvement qui fait écho à la définition de commun comme co-activité, telle que le définissent Pierre DARDOT et Christian LAVAL[108]. Ajoutons que cette co-activité concerne une ressource particulière, la terre, non reproductible, raréfiée et dégradée.

L'expérience de TDL permet la soustraction des terres et de leur gestion au marché foncier, sans pour autant s'en remettre à une propriété et une gestion publique, assurées par les institutions étatiques. En ce sens, l'expérience de TDL fait écho au projet porté par l'ESS.

L'expérience de TDL s'est construite en réponse à la faiblesse de l'encadrement et de la régulation foncière, à la tentative réaffirmée de transformer la terre, cette quasi-marchandise au sens de Karl Polanyi, en ressource marchande au service d'un modèle industriel et productiviste de développement, longtemps et encore soutenu et impulsé par la puissance publique. Cette initiative contourne le marché. Les terres achetées par TDL sont en effet soustraites au marché foncier et à la spéculation foncière. Le foncier n'est dès lors plus appréhendé comme un bien économique dont la valeur dépendrait des oscillations du marché, mais comme un commun, associant de manière non séparable des dimensions économiques, sociales, culturelles et écologiques. Pour cette raison également, Terre de liens, et c'est aussi son originalité, ne s'en remet pas à la puissance publique pour administrer cette ressource sociale. Terre de Lien inaugure une transition vers des formes de propriété, de gestion et d'usage de ce commun, engageant

[108] DARDOT, LAVAL, *Op. cit.*

la société, pour apporter une réponse pérenne à la crise de la vocation agricole, aux problèmes environnementaux et sociaux qui découlent de la gestion foncière actuelle. TDL porte ainsi un double mouvement de mise à distance critique des approches étatiques et marchandes et d'expérimentation d'une autre voie pour un système de gestion des terres agricoles.

Son fonctionnement n'en demeure pas moins hybride. TDL s'appuie sur des structures juridiques définies et encadrées par l'État ; son fonctionnement est garanti par l'État (dans le cas de la fondation) ; il a noué des partenariats avec diverses institutions étatiques ; la composante associative du mouvement (AT et AN) reposent sur diverses ressources publiques[109] ; le fonctionnement de la foncière est tributaire de l'AMF qui lui délivre des autorisations d'appels publics à épargne et permet des déductions fiscales pour les épargnants ; les règles juridiques (autrement dit étatiques) entourant le fonctionnement de la Fondation ou de la Foncière privent ces structures de la possibilité de réinjecter facilement des fonds pour soutenir la composante associative du mouvement (ce qui est source d'incompréhension pour certaines AT qui connaissent d'importantes difficultés financières): autant d'éléments qui témoignent de l'existence d'une tension entre l'autonomie de TDL (la manière dont il tente de définir ses propres règles de fonctionnement) et son inscription dans divers modes de régulation étatique.

Cette tension n'est pas inhérente à TDL, elle traverse tout le champ de l'ESS. Elle est sujette à de nombreux débats[110] et montre bien que les frontières des structures de l'ESS sont poreuses et soumises à diverses influences. Par ailleurs, son fonctionnement, et notamment le fonctionnement de la Foncière, fait de TDL une institution qui n'échappe pas complètement au marché et à ses règles (nous y revenons dans le chapitre 7). La manière dont les choix d'investissement et les règles financières et comptables appliquées en matière d'investissement, notamment en cas de travaux sur les fermes, reste dépendante d'un contexte de rationalité économique et d'un univers marchand.

TDL n'en demeure pas moins le fruit d'un projet politique et éthique dont le choix du cadre institutionnel – des associations et deux outils financiers solidaires – renvoie également à l'ESS. La forme associative renferme le projet de société que le mouvement s'est donné de défendre : l'établissement de liens entre ruraux et urbains, entre agriculteurs et non-agriculteurs, entre les humains et la terre. Le choix du nom du mouvement, Terre de *liens*, et le choix du fonctionnement associatif ne sont pas anodins. Le fonctionnement associatif met au cœur de sa dynamique la création de lien social.

[109] TDL va percevoir au titre de sa reconnaissance par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) d'Organisme à vocation agricole et rurale (ONVAR) 200 000 euros par an pendant trois ans.
[110] Voir à ce propos la conclusion du chapitre de Bernard EME (2006, « La question de l'autonomie de l'économie sociale et solidaire par rapport à la sphère publique », p. 200).

« *L'affirmation commune des acteurs associatifs*[111] *est profonde, elle touche au cœur même de la vie en société ; ils ont tous été portés par la conscience d'un manque de lien social dans la construction d'une société démocratique* »[112]. Le mouvement Terre de liens excède cependant cette approche du social en ce qu'il inclut dans les liens sociaux la nécessaire connexion entre les humains et la terre.

Le mouvement TDL, constitué des associations, de la Foncière et de la Fondation, a toutefois connu depuis ses débuts un développement exponentiel résumé dans le schéma chronologique ci-après (figure 10).

[111] Les auteurs (mentionnés dans la note de bas de page ci-dessous) parlent des acteurs associatifs d'une manière générale, sans que ce terme ne désigne un acteur en particulier. Il s'agissait pour eux de comprendre de manière globale ce que le développement d'associations extrêmement diverses et variés an France pouvait signifier d'un point de vue sociologique.

[112] Jean-Louis LAVILLE, Joseph HAERINGER et Renaud SAINSAULIEU, 1997, *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, p. 18.

Figure 10. Représentation chronologique du développement du mouvement TDL.

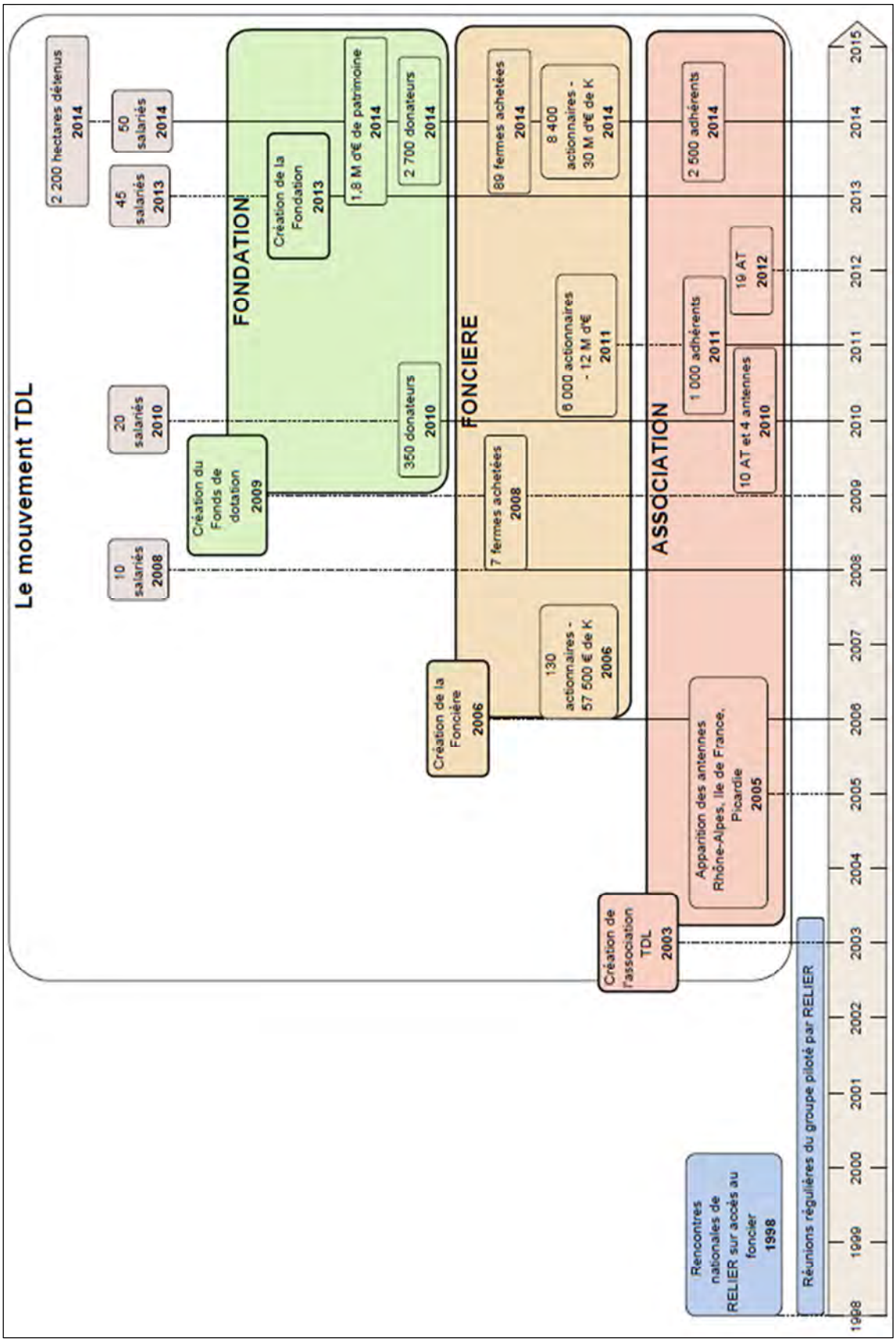

Conception et réalisation : Elsa Pibou, 2014.

Plusieurs éléments indiquent que ce qui était à l'origine un groupe de militant est devenu une véritable institution avec ses codes, ses normes, son langage, ses modus-operandi[113].

Le volume de capitaux détenus par les outils financiers est croissant (comme nous l'avons indiqué précédemment). TDL s'est professionnalisé : le nombre de salariés - environ une cinquantaine aujourd'hui- n'a eu de cesse de progresser. Le nombre d'adhérents (3 200 dans toute la France), d'actionnaires (plus de 9 000) ou de donateurs (2 800 depuis 2009) suit la même logique. De plus, TDL a noué de nombreux partenariats institutionnels qui ont été réalisés à une échelle nationale et locale[114]. Parmi les partenaires de TDL, on trouve des organismes publics (le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, le Fonds Social Européen et les collectivités locales qui soutiennent les AT), des Fondations (MACIF, Patagonia, Fondation pour le progrès de l'homme, Triodos Foundation, Fondation Lemarchand, Fondation Léa Nature, la Fondation Abbé Pierre, la Fondation de France), des entreprises (Biocoop, La NEF, La NEF Gestion, Pronatura, LéaNature) et diverses associations (La NEF association, Collectif de la transition, Bio consom'acteurs, Finansol, Mouvement de l'agriculture bio-dynamique – MABD, Fédération nationale de l'agriculture biologique - FNAB, Mouvement rural de la jeunesse chrétienne – MRJC, RELIER). L'hétérogénéité de ses partenariats est le signe de la reconnaissance du mouvement TDL auprès de différents publics mais aussi d'une logique de développement complexe. Par ailleurs, les outils de communication se sont enrichis (plaquettes, site Internet, vidéos). Quant au nombre de fermes gérées par TDL, comme on peut le voir sur la carte de la figure 11 ci-après, il n'a lui aussi eu de cesse d'augmenter

[113] Ces différents éléments ont été plus longuement analysés dans les chapitres suivants (notamment les Chapitres 4 et 7).

Figure 11. Cartographie des fermes de TDL en France en 2015

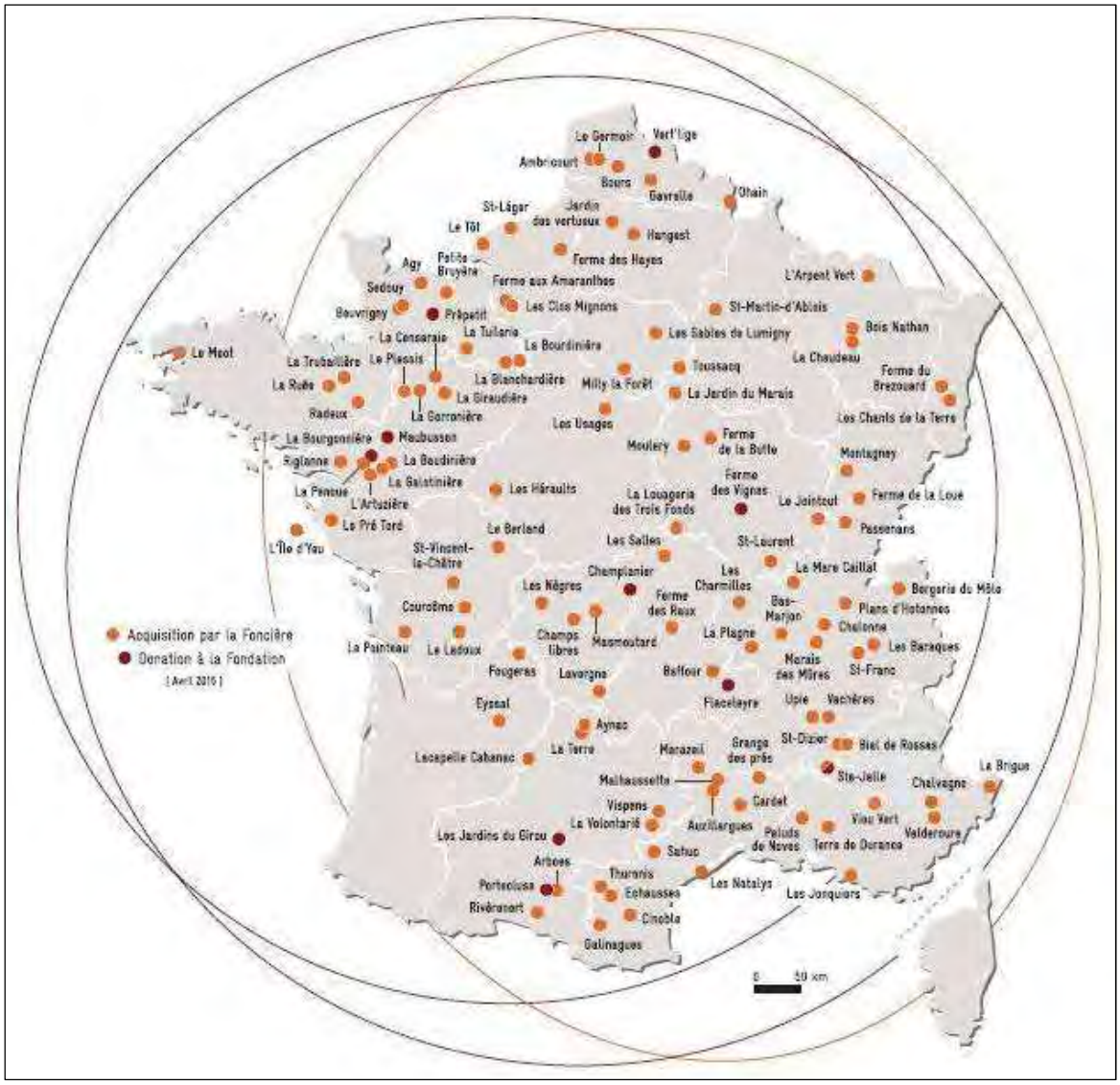

Source : TDL.
Conception et réalisation : Emmanuelle Bournay.

Le développement rapide et continu, et à certains égards enthousiaste et exalté, a de loin dépassé les attentes originelles du groupe initial. Il est d'ailleurs soumis à de nombreuses critiques internes, qui voient dans TDL une « machine foncière », une institution « pieuvre ». Le mouvement se trouve aujourd'hui face à deux problèmes majeurs : d'un côté, les modalités d'organisation et de répartition des missions entre chacune des structures ne sont pas stabilisées (échelle du mouvement) et d'un autre, les trois composantes de TDL sont face à des problèmes qui leur sont spécifiques (échelle des composantes).

L'AN qui assure de nombreuses missions pour la Foncière et la Fondation et mobilise du temps salarié pour ces structures souffre d'un manque de financement. Elle est également traversée par de vifs débats qui concernent le montant de la cotisation que lui

verse les AT en région, la place des fermiers dans le mouvement et l'élaboration de la stratégie du mouvement. La Foncière est soumise à des mouvements de collecte fluctuant, repose sur un modèle économique qui n'est pas stabilisé et souffre des incertitudes passées quant à la gestion patrimoniale et locative. La Fondation est encore en phase de développement et suscite de nombreux espoirs au sein du mouvement, notamment parce qu'elle peut s'associer à la Foncière pour certaines acquisitions en permettant d'impliquer d'autres partenaires (collectivités, associations, etc.) et également auprès des AT ou de l'AN pour qui elle représente un potentiel soutien financier. Ses statuts et les diverses obligations légales auxquels elle est soumise la prive pourtant de réinjecter des fonds auprès de tous les projets et de toutes les structures du mouvement qui en auraient besoin. Plusieurs salariés et membres des AT ou de l'AN ont ainsi l'impression que la Fondation s'engage dans un développement centrée uniquement sur elle-même.

À l'échelle du mouvement, l'articulation entre les trois composantes s'appuie sur deux lieux de concertation : les « trois bureaux » qui réunit les bureaux de l'AN et de la Fondation et la SARL de la Foncière mais sans être décisionnaire et le « codir » qui réunit les directions des trois structures nationales. Cette articulation, opérationnelle, demeure fragile et est encore en construction[115].

Pour conclure, TDL est le fruit d'une expérience humaine avec ses aspérités, ses contradictions, ses tâtonnements. Ce mouvement hybride et complexe se construit en avançant. Parmi les initiatives d'accès au foncier collectif en France, il occupe une place singulière. Au contraire des structures collectives d'accès au foncier comme les SCI ou GFA, son développement national lui a permis d'accéder à une large reconnaissance de ses activités, qui dépasse de loin les frontières de l'hexagone. Identifié par les politiques et les OPA, sollicitée par les collectivités territoriales ou par des associations, TDL est devenu une véritable institution foncière qui confère à la question foncière, du moins en France, une dimension plus générale et sociétale

[115] En 2013, dans le cadre d'un travail sur l'élaboration de son projet stratégique, le mouvement TDL a bénéficié de l'appui d'un DLA (dispositif local d'accompagnement). La réflexion amorcée à cette occasion, qui a donné lieu à la définition de différents scénarios d'organisation du mouvement, se poursuit encore aujourd'hui.

Conclusion du Chapitre 2

Replacer notre objet de recherche dans son environnement et dans le contexte singulier qui l'a vu naître a constitué la trame de ce chapitre. Même si TDL représente un mouvement agricole alternatif parmi d'autres, s'il n'est pas la première structure à avoir soulevé la problématique de l'accès au foncier agricole et qu'il ne constitue pas le seul dispositif permettant l'accès collectif au foncier, TDL n'en est pas moins une structure atypique. Ses racines diverses, le projet que portent les membres du mouvement, les montages juridiques et les choix organisationnels qui ont été opérés, les missions qu'il entreprend et le développement exponentiel qu'il connait font de lui un objet complexe, hybride.

Des liens sont créés autour des questions foncières entre des groupes d'acteurs traditionnellement peu habitués à coopérer ; les questions agricoles sont investies par des acteurs qui ne sont pas issus du monde agricole ; la question des pratiques agricoles et de leurs effets sur l'environnement est posée : TDL a ainsi institué une co-activité là où le corporatisme de la profession agricole et les OPA avaient jusqu'alors cloisonné les questions foncières.

Conclusion de la Première partie

Comme d'autres structures, comme d'autres évènements, TDL constitue la fin d'un processus et le début d'un nouveau. L'étude conjointe du contexte politique, social et juridique d'accès au foncier agricole et du contexte organisationnel qui a structuré l'apparition des mouvements agricoles alternatifs nous a permis de réaliser la généalogie du mouvement TDL. Nous avons identifié les déterminants de son développement : le modèle agricole productiviste contre lequel il s'érige en encourageant des modes de production biologique et paysan ; les difficultés d'accès au foncier pour ceux qui souhaitent s'installer qu'il tente de contourner par la mutualisation de souscripteurs ; le mode de faire-valoir direct qu'il entend remplacer par la mise en place d'un droit d'usage à caractère environnemental et d'un modèle d'appropriation et de gestion collectif et ouvert ; la construction d'un nouvelle espace de dialogue et de coopération opposé à l'opacité qui entoure les questions foncières. L'identification de ces déterminants nous a permis de comprendre les principes de son fonctionnement actuel.

Toutefois, « *dans ce continu qu'est l'évolution des sociétés humaines, les vibrations, de molécule à molécule, se propagent à si longue distance que jamais l'intelligence d'un instant, quel qu'il soit, pris dans le cours du développement, ne s'atteint par le seul examen du moment immédiatement précédent* »[1]. Pour appréhender les transformations potentielles que TDL opère notamment pour les fermiers qu'il installe, l'exploration de la constitution de TDL demeure donc insuffisante. La deuxième partie vise donc à offrir une vision plus complète et globale du *fait paysan*, hors et dans TDL, pour observer et saisir intelligemment ce qui joue et s'est joué à certains instants de son développement.

[1] BLOCH, *op. cit.*, p. 267.

PARTIE 2 :

DE LA SOCIOLOGIE DES AGRICULTEURS A L'ETHNOGRAPHIE D'UNE ORGANISATION MILITANTE

Introduction de la Deuxième partie

L'examen de la constitution de TDL réalisé dans la première partie nous a permis de d'aborder, sous un angle sociohistorique, quelques-unes des tendances qui ont touché le foncier agricole et voire affecté les agriculteurs. Les modalités singulières de gestion foncière que développe TDL, susceptibles de toucher les fermiers qu'il soutient, ont également été mises en avant. En nous focalisant dans cette deuxième partie sur les agriculteurs d'une manière générale et les fermiers de TDL d'une manière plus particulière, nous avons poursuivi et enrichi ce travail d'analyse.

Dans le Chapitre 3, nous avons procédé à une lecture sociologique de la profession agricole et de son rapport à la terre. Nous avons mis en évidence les tenants et les aboutissants de la crise interne et externe qu'elle connaît, affectant son unité et ses repères identitaires. Dans ce contexte, TDL poursuit le bouleversement de quelques-uns de ces repères et notamment l'attachement à la terre et à la propriété de la terre, analysés comme une des plus importants traits de la profession agricole. Notre problématique et notre cadre théorique s'articulent autour de ces bouleversements. Ils permettent d'interroger ce qui se joue à l'interface entre fermiers de TDL et le mouvement TDL.

Pour mieux appréhender cette interface et pour rendre compte le plus fidèlement possible de la manière dont nous l'avons observée, le Chapitre 4 a été consacré à notre positionnement méthodologique. Notre posture d'observatrice et de participante ainsi que les différents dispositifs de recueil de données que nous avons utilisés ont été analysés au prisme des enjeux scientifiques qu'ils supposent.

CHAPITRE 3 :

L'INTERFACE TERRE DE LIENS/FERMIERS DE TERRE DE LIENS : QUELLES RECONFIGURATIONS DES IDENTITES SOCIOPROFESSIONNELLES ?

Introduction du Chapitre 3

« Les agriculteurs sont les éclaireurs des changements en cours »

Nonna MAYER,
Les mondes agricoles en politique.
De la fin des paysans au retour de la question agricole.

Les transformations de l'agriculture française depuis la Seconde Guerre mondiale, dont l'apparition de mouvements agricoles alternatifs comme TDL représente un des récents développements, ne peuvent se lire uniquement à travers l'étude des politiques ou des institutions touchant le monde agricole. Ces transformations ont en effet atteint le système professionnel agricole, autrement dit les femmes et les hommes qui vivaient depuis des générations de l'agriculture. Parmi eux, un grand nombre a délaissé le métier d'agriculteur pour l'industrie, les services où le salariat était la règle. Ceux qui ont poursuivi une activité agricole ont eu à faire face à de profonds bouleversements. La professionnalisation du métier, la mécanisation, la spécialisation des activités, l'agrandissement des exploitations, la recherche d'une plus grande productivité, l'insertion de l'agriculture dans une économie mondialisée hautement compétitive et aujourd'hui l'écologisation des politiques agricoles et les nouvelles attentes sociétales en la matière comptent parmi ces bouleversements. Ils n'ont cependant pas tout emporté sur leur passage : ils ont eu des impacts variables sur les filières, les productions, les territoires et n'ont pas été acceptés par tous. C'est pourquoi le visage de l'agriculture française est aujourd'hui si hétérogène.

Cette hétérogénéité ne doit cependant cacher ni la tendance générale qui a consisté à donner au modèle de l'agriculture spécialisée orientée vers les marchés internationaux et mise en œuvre par des entrepreneurs ruraux une place toujours plus importante, ni celle qui a relégué à la marge l'agriculture paysanne et ceux qui la pratiquaient. Si divers soient-ils, c'est entre ces deux tendances, ces deux pôles, que se déploient les milles visages de l'agriculture française contemporaine.

Du fait des transformations que nous venons d'évoquer, les représentations que les agriculteurs[1] ont de leur métier et de leur rôle au sein de nos sociétés ont elles aussi été bouleversées. Nombreux sont les sociologues qui ont étudié ces transformations, qui se sont penchés sur les sociétés paysannes[2], sur leurs modalités d'adaptation à la modernité[3], sur les reconfigurations des identités professionnelles agricoles[4]. Parmi ces reconfigurations, celles concernant le rapport patrimonial, le rapport d'attachement à la terre, considéré comme naturel et comme un des fondements identitaires de la profession[5], n'a pas fait l'objet d'une attention systématique de la part des chercheurs. Ce rapport a pour autant lui aussi évolué. Sans que la dimension patrimoniale conférée à la terre ne parvienne à disparaitre complétement, une tendance se dessine : celle qui consiste à faire du foncier agricole un outil de travail comme les autres. Dans ce contexte, le cas du mouvement TDL, qui achète et gère de manière collective des terres agricoles afin de les louer à des agriculteurs, pose question. TDL rompt avec ce qui allait de soi jusqu'alors, avec l'idée qu'un paysan travaillait sur *sa* terre, et introduit une dimension collective dans une gestion foncière traditionnellement individuelle et s'inscrivant dans un ordre patrimonial familial.

Avant de rendre compte des évolutions portées par TDL et des potentielles transformations pour le groupe professionnel auquel il s'adresse, nous proposons, dans une première partie de ce chapitre, une lecture sociale de l'évolution et de la construction de la profession agricole en restant particulièrement attentive au rapport à la terre que la dite profession a entretenu à différents moments de son histoire. Après avoir examiné ces évolutions au prisme de trois figures identitaires – celles du paysan, de l'exploitant familial et de l'entrepreneur agricole, nous mettrons en évidence le fait que la profession

---

[1] Nous utiliserons ce terme pour désigner ceux qui exercent de manière individuelle ou collective le métier d'agriculteur. Nous nous appuyons pour cela sur la définition issue de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) réalisée par l'INSEE qui précise que « *ce groupe socioprofessionnel est exclusivement consacré au classement des personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole, soit en qualité de chef d'exploitation, soit en qualité d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié* » (Source : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/n1_1.htm). C'est dans une perspective purement descriptive et dégagée de toute visée conceptuelle et théorique que nous utiliserons le terme d'agriculteurs. Si nous avons retenu ce terme, au-delà du cadre que propose l'INSEE, c'est aussi parce que la diversité des adjectifs qu'on accole à l'activité qui lui est liée : l'agriculture, que l'on qualifie productiviste, de firme, de pointe, familiale, paysanne, de proximité, etc., nous laissait penser que ce terme était suffisamment neutre pour, à lui seul, simplement désigner l'exercice de l'activité professionnelle en question.

[2] Henri MENDRAS, [1976] 1995, *Sociétés paysannes* ; Henri LEFEBVRE, 1949, « Problèmes de sociologie rurale. La communauté paysanne et ses problèmes historico-sociologiques ».

[3] Marcel JOLLIVET et Henri MENDRAS, 1971, *Les collectivités rurales françaises*. Tome I : *Étude comparative de changement social* ; Edgar MORIN, 1967, *Commune en France : la métamorphose de Plodémet*.

[4] Patrick MUNDLER et Jacques RÉMY, 2012, « L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? » ; Bruno LÉMERY, 2003, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture »; Sophie DUBUISSON-QUELLIER et Christophe GIRAUD, 2010 « Les agriculteurs, entre clôtures et passerelles » ; Annie DUFOUR, Cécile BERNARD et Marie-Alix ANGELUCCI, 2003, « Reconstruction des identités professionnelles autour de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'exemple des Coteaux du Lyonnais ».

[5] Marie GILLET, Stéphanie GUIGON et Dominique JACQUES-JOUVENOT, 2002 « Le patrimoine fondement identitaire de la profession agricole »; Jean-Pierre SYLVESTRE, 2002, *Agriculteurs, ruraux et citadins. Les mutations des campagnes françaises*.

agricole est aujourd'hui face à une crise de sens, qui fait écho dans une certaine mesure à la crise globale que traversent nos sociétés occidentales. Cette crise de sens, qui n'est autre qu'une crise du métier d'agriculteur, est multiforme. Elle tend à engager les agriculteurs dans des postures identitaires extrêmement hétérogènes que nous avons interrogées dans une deuxième partie.

Paradoxalement et malgré le constat de cette hétérogénéité, le rapport à la terre et au patrimoine est souvent analysé comme un invariant, comme le fondement identitaire de la profession. Au vu de ces éléments, TDL introduit un ensemble de changements dont nous faisons l'hypothèse qu'ils peuvent constituer des ruptures, des points de friction, d'interrogations, de changements pour les agriculteurs que soutient TDL. En effet, d'un côté, en faisant des professionnels qu'il installe des locataires et en rendant impossible le rachat du foncier en question, TDL porte une transformation du modèle de la propriété privée individuelle, si prégnant dans le monde agricole et constitutif du rapport à la terre. D'un autre, en contractualisant *via* le Bail Rural Environnemental (BRE) un certain nombre d'attentes en matière environnementale, TDL rompt avec une des libertés que la profession pouvait exercer grâce au statut protecteur du fermage, celle de développer les pratiques agricoles qu'elle souhaite. Dans une troisième partie, après avoir introduit et développé ces ruptures potentielles, défini d'un point de vue théorique ce que nous entendons par identités socioprofessionnelles agricoles, nous mettrons en évidence l'intérêt problématique que recèle l'interface TDL/fermiers.

1 D'un état à un statut professionnel : lecture de l'évolution sociale de la profession agricole en France

« *Les situations de crise, de transformations rapides, de développement rapide d'un modèle sont particulièrement favorables pour saisir ce qui d'ordinaire va tellement de soi que cela passe généralement inaperçu, ce qui fonctionne sans problème tendant à se faire de façon quasi inconsciente. Il en va ainsi des mécanismes de reproduction sociale, qui ne suscitent jamais autant d'interrogations que lorsqu'ils se dérèglent ou se modifient* »[6]. En France, depuis le sortir de la Seconde Guerre mondiale, la progressive diffusion et l'institutionnalisation du modèle productiviste en agriculture constituent une des rapides transformations qu'a connu le groupe professionnel des agriculteurs. Cela nous amène à interroger les mécanismes de reproduction sociale de ce groupe. Ceux qui le composaient au début du siècle dernier n'ont a priori plus rien à voir avec ceux qui le composent aujourd'hui et ce, malgré la très grande diversité qui le

[6] Patrick, CHAMPAGNE, 2002, *L'Héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, p. 202

caractérise. « *Le métier de paysan a été plus profondément bouleversé en une génération qu'en plusieurs siècles de lentes mutations* »[7] et ce sont ces bouleversements que nous avons analysés.

Pour parvenir à retracer l'évolution de ce groupe, nous nous sommes inspirée du cadre conceptuel proposé par Jacques RÉMY et Patrick MUNDLER[8], qui mobilisent des figures professionnelles *idéal-typiques*. Ces figures constituent des outils de compréhension d'une réalité sociale historiquement située. De manière schématique, trois figures caractérisant le groupe professionnel des agriculteurs permettent d'apprécier le subtil jeu des identités qui s'est opéré dans les campagnes françaises. Ces figures sont celles du paysan, de l'exploitant familial et de l'entrepreneur agricole. Le recours à ces figures *idéal-typiques*, au sens où l'entendait Max WEBER[9], a l'avantage de schématiser des situations complexes en faisant ressortir des traits saillants. L'inconvénient que leur usage présuppose est de minorer, voire de passer sous silence l'histoire sociale concrète des rapports de domination pour la profession agricole qui ont concerné le statut du foncier, la propriété de la terre et les diverses formes de son institutionnalisation ou de son encadrement.

Aussi, pour rendre compte le plus fidèlement possible de la richesse de chacune de ces figures, nous avons eu le souci d'en éviter une présentation anhistorique[10]. Elles ont eu en effet tendance à davantage marquer certaines époques. Pour autant, nous n'avons pas considéré que ces figures puissent constituer des types qui auraient, chacun, caractérisé une seule époque. Pour reprendre une théorie liée à l'anthropologie sociale, la mise en évidence de ces trois figures ne dissimule en rien une vision *évolutionniste*[11] du temps, dans laquelle ces figures et les identités professionnelles qu'elles révèlent auraient suivi un développement parfaitement linéaire, l'une faisant place à l'autre. Au contraire, ces figures ne s'excluent pas mutuellement : elles ont pu se superposer, s'articuler, se combiner dans le temps et être réinterprétées.

Ces figures identitaires ne constituent pas uniquement des outils conceptuels utiles aux chercheurs ; elles ont été mobilisées, de manière explicite ou non, par un certain nombre d'acteurs collectifs (politiques, différents syndicats agricoles ou groupes professionnels) ou individuels (les professionnels eux-mêmes). Ces différents acteurs les ont

---

[7]Chantal DE CRISENOY, 1988, « De l'origine et du rôle de la politique foncière agricole ».

[8] Jacques RÉMY, 2008, « Paysans, exploitants familiaux, entrepreneurs… : de qui parlons-nous ? » ; Patrick MUNDLER, Jacques RÉMY, 2012, « L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? ».

[9] Un idéaltype constitue une représentation schématique de la réalité. Il s'agit d'un outil conceptuel, qui en grossissant des traits caractéristiques d'un objet social, lui donne un contenu facilement analysable et susceptible d'être comparé à d'autres objets idéaux-typiques.

[10] « *Comme pour toute science généralisante, les abstractions qui sont propres à la sociologie font que ses concepts ne sauraient être que relativement vides en contenu par rapport à la réalité concrète d'ordre historique* » (Max WEBER, [1971] 1995, *Économie et société*, p. 49).

[11] En anthropologie sociale, l'évolutionnisme est une tendance générale, une doctrine, qui consiste à penser que les sociétés se sont succédées dans le temps selon un ordre rigoureux. Elle enferme la lecture du développement des sociétés humaines dans un schéma évolutif figé (Claude LÉVI-STRAUSS, 2011, *L'anthropologie face aux problèmes du monde moderne*).

valorisées, mises en avant ou laissées de côté. Ils ont développé ou remis en question certaines de leurs caractéristiques. Ces figures n'en constituent pas moins des socles de références et de valeurs communes partagées, qui ont créé un, voire des sentiments d'appartenance à un corps professionnel. Nous les avons pensées donc comme des constructions sociales de la réalité[12] et en avons examiné le contenu, les caractéristiques ainsi que les conditions d'expression subjectives et objectives.

Pour chacune de ces figures, nous nous sommes attachée à proposer une analyse du rapport à la terre. Par « rapport à la terre », nous entendons désigner « *le faisceau dense de relations entre un exploitant agricole et la terre qu'il met en valeur* »[13]. Afin de schématiser ce qu'il peut revêtir[14], nous avons décomposé le rapport à la terre en le faisant varier selon différents éléments qui, sans être exhaustifs, rendent compte de la complexité qui lui est sous-jacente. Selon nous, ce rapport peut changer de nature et relever à la fois d'un fort attachement, d'un rapport de dépendance ou d'une certaine forme de désintérêt. Ce rapport est également susceptible de varier selon plusieurs dimensions :

- *patrimoniale et lignagère* (responsabilité vis-à-vis du groupe familial de perpétuation de l'héritage, difficulté ou impossibilité de transmettre),
- *affectuelle*[15] (dimension sensible, connaissance du lieu, sentiment d'attachement, de détachement, d'impuissance),
- *physique* (taille de la surface utilisée, articulation entre le lieu de vie et le lieu de travail, nature des biens acquis),
- *sociale* (position sociale conférée par la terre utilisée aux yeux des pairs, aux yeux des habitants ou des consommateurs ; par les mouvements fonciers d'acquisition, de mise à disposition, de vente réalisés),
- *professionnelle* (reconnaissance technique, prestige accordé par les pairs, rapport entre le foncier détenu, loué, acquis et la nature des activités ; soutien financier apporté),
- *économique* (niveau de la rente foncière, coût de la location, coût de l'achat, répercussions en termes d'emprunts sur le bilan de l'exploitant),
- *juridique* (mode de faire valoir – direct, indirect ou mixte – et évolution de ce mode de faire valoir).

Nous avons considéré que ces dimensions se combinent en de complexes agencements. «*Vouloir dissocier ce qui relève du juridique, de l'économique et du social, et ce qui serait de l'ordre du symbolique, risque d'introduire une segmentation factice dans une relation tissée de dimen-*

---

[12] Peter BERGER et Thomas LUCKMANN, [1966] 2012, *La construction sociale de la réalité.*
[13] Marie-Christine MAUREL, 1997, « Le rapport à la terre des exploitants familiaux en France et en Grèce », p. 250.
[14] Nous reviendrons dans les prochains chapitres sur la décomposition de ce rapport.
[15] Nous empruntons le terme affectuel à Max WEBER, selon qui il constitue une des déterminants de l'action sociale. Par affectuel, il entend les actes qui sont soumis à des passions, à des émotions quelle que soit l'orientation de ces émotions. Nous préférons l'usage de ce terme à celui du terme affectif trop restrictif (WEBER, *op cit.*).

sions multiples. Polymorphe, le rapport à la terre n'est pas réductible à l'une d'entre elles»[16]. Susceptibles de varier selon ces dimensions et les indicateurs qui y sont liés, la nature du rapport à la terre qui se noue est diverse. Ce rapport se révèle être un rapport éminemment social dont la terre est à la fois « *l'assise et l'enjeu* »[17].

Les figures du paysan, de l'exploitant familial et de l'entrepreneur agricole ont donc été examinées en rendant compte des éléments principaux caractérisant le rapport à la terre

1.1 Le paysan

La figure du paysan a pour spécificité la coïncidence de l'activité agricole avec un mode de vie particulier. Les activités productives n'existent pas indépendamment du mode de vie paysan, elles prennent forme dans ce cadre et se développent à travers lui. Autrement dit, en reprenant une idée développée par Karl POLANYI, ces activités sont *encastrées* à ce mode de vie singulier ainsi qu'à un ensemble complexe de relations sociales[18].

Le paysan est défini par son appartenance à un groupe familial et domestique, qui se trouve lui-même inséré dans une collectivité rurale relativement autarcique. Cet ensemble forme ce qu'Henri MENDRAS a désigné comme les sociétés paysannes. «*Les sociétés paysannes, comme la plupart des sociétés agraires, sont organisées en collectivités relativement petites et autonomes installées sur un terroir qu'elles exploitent. Chacune de ces unités forme une totalité fournissant à tous ses membres, qui y passent toute leur existence, tout ce dont ils ont besoin*»[19]. Dans le modèle développé par l'auteur, cinq traits essentiels caractérisent ces sociétés : « *la relative autonomie des collectivités paysannes à l'égard d'une société englobante, qui les domine mais tolère leur originalité ; l'importance structurelle du groupe domestique dans l'organisation de la vie économique et de la vie sociale de la collectivité ; un système économique d'autarcie relative qui ne distingue pas consommation et production et qui entretient des relations avec l'économie englobante ; une collectivité locale caractérisée par des rapports internes d'interconnaissance et de faibles rapports avec les collectivités environnantes ; la fonction décisive des rôles de médiations des notables entre collectivités paysannes et société englobante* »[20].

Au vu de notre objet, c'est l'importance du groupe domestique ou familial et ce qu'il induit en termes de représentation qui nous intéresse particulièrement. Le groupe domestique qui constitue la première unité d'existence du paysan a deux caractéristiques « *sa stabilité et son fondement patrimonial* »[21]. Sa stabilité dépend d'une représentation du temps particulière, marquée non seulement par la répétition de cycles naturels et sai-

[16] MAUREL, *Ibid.*
[17] *Ibid.*
[18] Karl POLANYI, [1944] 2009, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps.*
[19] MENDRAS, [1976] 1995, *op. cit*, p. 94.
[20] *Ibid.*, p. 14.
[21] *Ibid.*, p. 67.

sonniers (temps cyclique) et par l'héritage des civilisations traditionnelles (temps long)[22]. Ce sont alors la perpétuité, la continuité, le renouvellement des générations qui caractérisent cette représentation du temps. Les paysans n'ont cessé d'évoluer, d'innover en constituant des savoirs-locaux multiples renouvelés mais il n'en reste pas moins que leurs cadres temporels de référence sont marqués par la continuité. Ces cadres sont constitutifs du rapport à la terre des paysans. La terre est en effet un bien parmi l'ensemble des biens détenus par la famille dont la transmission de générations en générations permet la reproduction du groupe familial. Donneur et successeur sont ainsi anthropologiquement liés[23]. Avec la transmission du métier, celle de la terre est au cœur des stratégies de perpétuation du groupe familial[24]. La terre représente physiquement et symboliquement le continuum familial, elle constitue le nœud de l'identité familiale.

Aussi, il est d'usage d'attribuer au paysan de forts sentiments d'appartenance et d'attachement à la terre. « *L'attachement (dans les deux sens) des paysans au sol, implantés sur la même terre depuis plusieurs générations est en quelque sorte inscrit dans la nature de leur patrimoine, constitué pour l'essentiel par de la terre* »[25]. Cet attachement est d'autant plus structurant que leur position dans l'espace géographique est ce qui les définit. « *Cette position ne constitue pas seulement pour eux un lieu de résidence ou un lieu de travail ou un moyen de production ou enfin un bien économique, mais, de façon indissociable, tout cela à la fois* »[26]. La connaissance intime des lieux, l'histoire familiale et les projets de vies qui se réalisent sur cet espace nourrissent cet attachement. Dès lors « *tout le monde s'accorde à penser que l'amour de la terre, de sa terre, est caractéristique du paysan partout où il se rencontre* »[27].

Sans taire l'importance de cet attachement sensible, symbolique et *affectuelle*, il n'en demeure pas moins défini par un rapport de dépendance non-réciproque aux lieux. Il ne doit donc pas masquer les profonds rapports de dépendance qui lient les paysans à leurs terres. En effet, sans que le mode de faire-valoir ne fasse varier cette donnée, il apparaît que les paysans dépendent du foncier qu'ils détiennent ou qu'ils mettent en valeur, sans nécessairement pouvoir peser sur son devenir et son maintien. Le fait de disposer de terre, notamment dans les régions où elle est rare, constitue la première condition d'existence du groupe et la condition de sa continuité[28]. En outre, si le monde rural était alors composé majoritairement en France de collectivités paysannes, cela ne signifie pas pour autant que seuls les paysans l'occupaient et le parcouraient. Les rapports sociaux que ce monde donne à voir sont marqués par de profondes inégalités sociales qui défa-

---

[22] *Ibid.,* p. 86.
[23] Denis BARTHÉLÉMY, Jean-Pierre BOINON, Martino NIEDDU, 2002, « Le dualisme comportemental des agriculteurs : normativité de l'action ou jeu d'institutions ? » ; MAUREL, 1997, *op. cit. ;* Dominique JACQUES-JOUVENOT, Florent SCHEPENS, 2007, « Transmettre et reprendre une entreprises : de l'homo œconomicus à l'homo memor ».
[24] Robert LIFRAN, 1988, « Anthropologie économique du patrimoine ».
[25] CHAMPAGNE, *op. cit.*
[26] *Ibid.*, p. 71-72.
[27] MENDRAS, *op. cit.*, p. 160.
[28] MENDRAS, *op. cit.*, p. 67.

vorisent très généralement les paysans. Ceux qui possèdent la terre, ceux qui l'exploitent et ceux qui la travaillent ne constituent pas nécessairement le même groupe d'individus[29]. Les pleins pouvoirs sur l'usage des terres dont disposent les propriétaires en France depuis la fin du XVIIIème jusqu'au milieu du XXème siècle renforcent les inégalités issues de la position que confère l'appartenance à un de ces groupes. Cette inégale répartition des droits d'usage et de propriété ont entraîné à plusieurs reprises des bouleversements dans le paysage agricole : des remembrements successifs, des restructurations de propriété, des mouvements de concentration foncière qui ont alimenté des tensions, des révoltes[30] et ont par la suite légitimé la demande de Michel DEBATISSE, secrétaire général de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), de mettre en place une structure de régulation foncière (la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural – SAFER). Ces tensions constituent autant de rapports de force et de domination qui s'exercent sur les sociétés paysannes. Nombreux sont les paysans qui ne possèdent pas une pleine maîtrise des terres dont ils ont l'usage. L'attachement à la terre doit donc être analysé au prisme de ces rapports de force et ne doit pas cacher le véritable enjeu de maîtrise foncière qu'il peut revêtir.

Notons par ailleurs que si les disparités géographiques en matière de faire valoir étaient importantes, il n'en demeure pas moins que tous les paysans n'étaient pas propriétaires. Pour autant, la représentation selon laquelle « *dans la société française, la paysannerie est représentée par la petite propriété* » demeure[31]. Si cette représentation subsiste, ce serait parce « *la possession de la terre a été de longue date le désir profond des paysans* »[32]. Cette image subjective qui a eu et a encore des effets objectifs n'en reste pas moins le fruit d'une construction sociale et politique. Le pacte républicain de la III° République, empreint d'agrarisme[33], a contribué à l'institutionnalisation de cette représentation en fusionnant plusieurs appartenances en une seule : celle du paysan, du citoyen et du propriétaire. Le paysan propriétaire est devenu un emblème du modèle national français. Avec ce pacte, les travailleurs propriétaires se sont vus octroyer la légitimité et la responsabilité de l'ensemble de l'espace non-bâti. « *C'est en faisant du laboureur un petit propriétaire foncier – enfin bénéficiaire des acquis de 1789 – qu'elle fit chausser aux paysans les sabots de la république conformément au projet imaginé par Gambetta* »[34]. Ce modèle symbolique a résisté au temps, notamment parce que l'accession à la propriété constituait une des meilleures solutions pour le paysan de con-

[29] Bernard WOLFER, 2005, « Identités de la France rurale, la terre, le paysan et l'État ».
[30] Ayant fait l'objet de peu d'attention de la part des historiens du monde contemporain, les révoltes paysannes ont pourtant jalonné les XIXème et XXème siècles. Lors des révoltes des vignerons, de la grève des gemmeurs dans les Landes au tout début du XXème siècle, de la naissance du parti agraire et paysan en 1930, les conditions de vie très sommaires que connaissent beaucoup de paysans, notamment la domination qu'exercent sur eux des propriétaires sont pointés du doigt (YUSTA, LYNCH, 2005).
[31] Gisèle VIANEY, 1998, « Agrandissement des exploitations et difficultés d'installation ».
[32] WOLFER, *op. cit.*
[33] Pour une définition de l'agrarisme, se reporter au Chapitre 1 et notamment au point 1-3- « De l'agrarisme à l'idéal républicain : processus de naturalisation de l'attachement à la propriété de la terre des agriculteurs ».
[34] Bertrand HERVIEU et Jean VIARD, 2001, *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*, p. 44.

trôler, sécuriser et maîtriser l'usage du foncier agricole. Autrement dit, il nous faut retenir deux éléments : d'un côté, l'attachement à la propriété en soi cache un attachement à la propriété pour ce qu'elle confère de maîtrise foncière, d'un autre, le paysan apparaît attaché *à* la terre et *par* la terre à sa condition.

À partir de l'entre deux-guerres, une minorité de paysans modernistes, issue des mouvements catholiques de la jeunesse agricole, a souhaité se défaire des contraintes associées à cette condition paysanne considérée comme archaïque en donnant à l'activité agricole un contenu, une forme et des règles[35]. Minoritaires à l'origine, ces jeunes ont rapidement rallié à leurs causes d'autres paysans. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, leur projet a croisé celui de la puissance publique, décidée à faire de l'agriculture un secteur productif capable de nourrir la population. La progressive diffusion du modèle productiviste dans le monde agricole, qu'il s'agisse de normes, de méthodes de production ou de la taille de référence de l'exploitation, a eu comme effet de mettre en concurrence les uns avec les autres les paysans appartenant à une même communauté villageoise. La mécanisation affectant les besoins d'entraide ponctuels, les réseaux de dépendance des paysans, autrefois très localisés, se sont peu à peu étendus. C'est toute la structure des collectivités paysannes qui s'est transformée : d'un groupe à base locale, nous sommes passés à un groupe soumis aux contraintes d'un champ de concurrence[36]. L'élargissement de l'espace social de référence paysan sous les effets conjoints de la diffusion de l'automobile, de la télévision, de la politique de scolarisation, des fréquents allers-retours à la ville des membres de la communauté villageoise, a reconfiguré les sociétés paysannes. L'ensemble de ces éléments permet de mieux comprendre les ressorts des mouvements d'exode rural massif[37] qui ont alors eu lieu et le départ de paysans des petites surfaces peu productives qu'ils occupaient de manière précaire. De manière paradoxale, l'histoire de la paysannerie et de la figure du paysan s'avère donc autant marquée par son attachement *à* la terre, son attachement à la propriété assurant une maîtrise foncière, que par son « arrachement » à la terre.

En outre, la manière dont cette figure est mobilisée est paradoxale à ce titre qu'elle a alternativement été rejetée car synonyme d'arriération, puis convoquée depuis plus d'une dizaine d'années comme avant-garde du post-modernisme[38].

---

[35] Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*.

[36] CHAMPAGNE, *op. cit.*

[37] Notons que cet exode a constitué avant tout un choix politique d'une modernisation fondée sur l'industrialisation et l'urbanisation de la société.

[38] Dans un ouvrage intitulé « *Les paysans sont de retour* » (2005), l'essayiste Sylvia PÉREZ-VITORIA voit dans la figure du paysan le protagoniste de la postmodernité. On entend par postmodernité un mouvement de perte des illusions modernistes et de transformation sociale sur la base d'une culture basée sur l'éclectisme, l'hédonisme et la consommation destinée à des individus aux identités mouvantes et labiles. Cette définition n'a pas de prétention à être exhaustive ni à tenir compte des nombreux débats qui entourent la définition de la postmodernité.

1.2 L'exploitant familial

« La seconde figure est celle de la naissance de la profession, du passage de l'exploitation paysanne à l'exploitation familiale »[39]. À une rationalité de type traditionnel, qui caractérise la figure du paysan dont les activités se déroulent dans un cadre familial selon une logique de reproduction de l'économie domestique, se substitue une rationalité instrumentale, une rationalité en finalité qui va progressivement caractériser celle de l'exploitant familial. Ce type de rationalité consiste à orienter ses activités en fonction des fins que l'on se fixe et à confronter rationnellement ces fins aux moyens dont on dispose[40]. Dans le cadre de l'exploitant familial, apparait une première étape du processus de rationalisation du travail agricole[41], autrement dit une tentative d'isoler les activités agricoles du mode de vie paysan que leurs réalisations sous-tendaient, afin d'accroître la capacité productive de l'exploitation.

À partir des années 1945, un nouveau modèle professionnel, porté initialement par des paysans formés à la JAC et réunis dans le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) et la FNSEA, s'est constitué autour d'un référentiel sociotechnique productiviste, articulant de manière cohérente des choix techniques, économiques, organisationnels et sociaux[42]. Ces choix ont alors été conjointement portés par une partie de la profession mais aussi par l'État, soucieux d'accroitre la productivité agricole pour atteindre l'autonomie alimentaire. C'est ainsi qu'apparaît le début de la cogestion « profession/État » du secteur agricole.

Mécanisation, intensification de la production, spécialisation des activités et agrandissement des exploitations constituent les principaux choix techniques de ce référentiel qui place en son centre la recherche d'une plus grande productivité des exploitations. Ces choix techniques ont entrainé un certain nombre de restructurations foncières, précédemment décrites (dans le chapitre 1). Alors que les paysans ont exercé sur des espaces relativement restreints une diversité de tâches – de la culture à l'élevage, ils ont été poussés à adopter ces choix techniques, à agrandir les surfaces travaillées, autrement dit, à adapter leur structure à cette ambition productive.

Les choix économiques opérés ont consisté à soutenir financièrement ceux qui s'engageaient dans cette voie, par la mise en place d'un véritable soutien des prix et une cogestion des marchés. En outre, ces choix se sont incarnés dans les règles d'allocation des aides publiques que touchaient les exploitants. Ce sont en effet les exploitations

---

[39] RÉMY, 2008, *op. cit.* (il s'agit d'un extrait de communication, la section de page dont est tirée cette citation n'apparait donc pas).
[40] WEBER, 1995.
[41] Nous reviendrons plus tard sur le fait que cette rationalisation n'est pas complètement aboutie. Beaucoup d'auteurs ont notamment montré la particularité de la figure de cet exploitant familial où travail et famille sont étroitement mêlés.
[42] MUNDLER, RÉMY, *op. cit.*

dont la Surface Minimale d'Installation correspondait à celle fixée par une commission des structures propres à chaque département, qui étaient bénéficiaires du soutien de l'État.

Les choix organisationnels ont quant à eux touché la professionnalisation du travail agricole en en faisant le lieu d'exercice de compétences spécifiques et à la mise en place d'un « *gigantesque appareil de service et d'encadrement de la paysannerie : mutuelle, crédit agricole, coopération d'amont et d'aval, organismes de conseil et de formation* »[43]. Par ailleurs, un certain nombre de structures assurant pour le compte de l'État des missions transversales touchant à l'agriculture ont vu leur rôle renforcé (Chambre d'agriculture, Commission départementale d'orientation de l'agriculture – CDOA, SAFER). Structurées en groupes aux intérêts spécifiques, ces Organisations professionnelles agricoles (OPA) ont noué entre elles des liens organiques et tendent à transcender les intérêts de chaque groupe au sein de l'espace de la représentation professionnelle[44]. Enfin, le ministère dédié à l'agriculture a vu ses activités se renforcer et se développer après la Seconde Guerre mondiale. Soutenu par un solide appareil législatif, ce renforcement a fini de marquer les modalités organisationnelles du secteur[45].

Les choix sociaux que ce référentiel productiviste présuppose ont consisté d'une part, à insérer l'agriculture dans la société globale et l'économie mondialisée et d'autre part, à maintenir la dimension familiale du travail agricole. Il ne s'agissait pas tant d'une rupture radicale avec le passé que d'une mutation englobant des univers jusque-là peu familiers à ceux des paysans. Il s'avère « *qu'au moment où se développaient des thèses favorables à l'industrialisation de l'agriculture, l'exploitation agricole de type familial apparaissait comme la forme la plus répandue et la plus rationnelle de la production agricole (…). L'agriculture moderne concrétise la production de l'exploitant familial* »[46]. Cette connexion d'univers étrangers témoigne d'une certaine habileté des gouvernements qui l'ont entretenue, le producteur attaché à son patrimoine familial constituant le meilleur exploitant de sa propre famille pour accroitre substantiellement le niveau de productivité à l'hectare. Une partie des cadres du CNJA a mis alors en avant l'importance d'une forte solidarité professionnelle, organisée autour des syndicats professionnels et de la cogestion des OPA, pour parvenir à protéger les exploitants familiaux dans un contexte concurrentiel.

Ce référentiel et l'ensemble des choix opérés pour le soutenir ont transformé la profession et ont consacré la figure de l'exploitant familial. Ainsi, « *l'agriculture devient un métier et cesse d'être une condition* »[47]. Nous pouvons lire dans l'adoption de ce référentiel un double processus : un processus de désencastrement des activités agricoles des conditions sociales initiales de leurs réalisations afin de faire rentrer le secteur agricole dans

[43] SYLVESTRE, 2002, *op. cit.,* p. 63.
[44] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.,* p. 129.
[45] MUNDLER, RÉMY, *op. cit.*, p. 167.
[46] Estelle DELÉAGE, 2004, *Paysans de la parcelle à la planète. Socio anthropologie du Réseau agriculture durable*, p. 35.
[47] Marc MORMONT, 2009, « Globalisations et écologisations des campagnes », p. 145.

l'économie mondialisée, contrebalancé par un processus de ré-encastrement politique, d'encadrement politique plus prononcé. « *Cible des politiques agricoles, outil d'analyse, symbole à défendre, l'exploitation agricole familiale est une construction historiquement et géographiquement située qui prend, dans l'après-guerre, la forme d'une véritable institution* »[48].

Parmi les profondes mutations qui affectent les représentations du métier, celles touchant au rapport à la terre sont importantes. Avec la mise à distance des conditions de vie inhérentes au mode de vie paysan, était entendu que « *la séculaire servitude* » de la terre et le rapport de dépendance des paysans à la terre allaient devenir secondaires[49]. La terre s'est transformée aux yeux de la profession et des OPA pour acquérir les caractéristiques d'un outil productif, d'un outil de travail. C'est dans cette optique que le droit d'usage du fermier sur le droit du propriétaire a été affirmé par la création du statut du fermage en 1946 (dont nous avons détaillé les tenants et les aboutissants dans le Chapitre 1). Aussi, « *même lorsque l'agriculteur se comporte de façon rationnelle et économique à l'égard du capital-terre, il n'en conserve pas moins des sentiments diffus et profonds à l'égard d'un sol qu'il identifie intimement à sa famille et à son métier donc à lui-même* » [50]. Les dimensions économiques, professionnelles et juridiques du rapport à la terre se sont donc transformées sans pour autant en affaiblir les dimensions patrimoniales, lignagères et symboliques. Effectivement, si la terre constitue un outil de travail, le désir de l'exploitant familial de la transmettre à ses enfants, pour ce qu'elle représente, continue à faire sens. Ce genre de contradiction enferme l'exploitant agricole dans un « *dualisme comportemental, se référant selon les circonstances à une logique de comportement d'entrepreneur capitaliste, ou à une logique de comportement patrimonial* »[51]. La terre constitue un bien particulier, qui « *par sa dimension de territoire de production, fruit du travail des générations, et pas seulement support d'un procès de production, révèle sa nature ambivalente de bien patrimonial et de bien de production, au point de jonction et parfois de confrontation* » entre ces deux logiques[52].

La figure de l'exploitant familial, ambigu intermédiaire entre ce que les sociétés paysannes ont créé de cadres et ce que l'économie productiviste et le modèle des Trente Glorieuses ont créé d'attentes, a été érigée en idéal à poursuivre par les politiques et les OPA. Les économistes et les sociologues ayant analysé ce nouveau référentiel professionnel ont eux aussi joué un rôle dans sa diffusion[53]. Très tôt, ils se sont penchés sur les freins et les résistances qui nuisaient au changement productiviste considéré comme inéluctable[54]. « *Les raisons de ce retournement brutal paraissaient alors évidentes aux économistes et*

---

[48] MUNDLER, RÉMY, *op. cit.*, p. 162.
[49] Bruno JEAN, 1993, « Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire », p. 295.
[50] Henri MENDRAS, [1967] 1992, *La fin des paysans*, p. 80.
[51] BARTHÉLÉMY *et al.*, *op. cit.*, p. 4.
[52] Hugues LAMARCHE, 1991, *L'agriculture familiale. Une réalité polymorphe*, p. 77.
[53] Yannick SENCÉBÉ, Pierre ALPHANDÉRY et Florence PINTON, 2009, « Partage de l'espace et contrôles du foncier, A qui appartient la terre et à quel espace appartient-on ? ».
[54] CHAMPAGNE, *op. cit.*, p. 11.

à nombre de sociologues ruraux, sans doute parce qu'ils appelaient de leurs vœux ce changement et qu'ils en étaient, pour une part, les agents à peine dissimulés : les économistes participaient en effet activement, depuis les années 1950, à l'introduction sur les exploitations de leur rationalité économique, et certains sociologues ruraux ne cachaient pas leurs liens avec les agriculteurs modernistes, notamment les responsables du CNJA, presque tous formés à la JAC qui furent dans le milieu agricole les acteurs de ce changement »[55]. D'une sociologie des collectivités rurales, marquée par le recours à des monographies menées entre autres par Henri LEFEBVRE, Marcel JOLLIVET, Pierre BOURDIEU, Edgar MORIN et Henri MENDRAS, nous sommes ainsi passés à une sociologie des agriculteurs[56], à une sociologie du groupe professionnel qu'ils constituent. En faisant de l'individu (et non plus du groupe domestique) et de son activité professionnelle (et non plus sa condition) un objet d'analyse, les chercheurs ont d'une certaine manière participé à la consolidation de l'exploitant familial et en ont fait une figure à la fois politique et conceptuelle. Ils ont donc été les artisans de l'objectivation de cette figure, les accompagnateurs d'un changement qu'ils contribuaient à faire advenir[57].

De la même manière qu'avec la figure du paysan, celle de l'exploitant familial n'a cessé d'évoluer et de réapparaitre sous d'autres formes et sous de nouveaux habits. C'est par exemple ainsi, qu'à l'heure où de nombreux observateurs prédisaient sa disparition, l'agriculture familiale a été mise à l'honneur par l'Organisation des Nations Unies (ONU), déclarant l'année 2014 comme année internationale de l'agriculture familiale.

1.3 L'entrepreneur agricole

À partir de la fin des années 1970, sous l'effet de l'intrusion massive des exigences de l'économie de marché dans le monde agricole et de la diffusion d'un modèle de filière agro-industrielle, apparaît une troisième figure, celle de l'entrepreneur agricole. Les politiques nationales et communautaires, conjointement aux organisations professionnelles et syndicales, ont en effet contribué à faire des exploitants familiaux des entrepreneurs comme les autres, débarrassés des contraintes que le groupe familial pouvait encore faire peser sur eux. Après le dés-encastrement des activités agricoles du groupe domestique et du mode de vie paysan, on a assisté à la progressive autonomisation des activités agricoles. Les entrepreneurs agricoles, mus par l'ambition de réaliser des profits et de demeurer compétitifs, ont eu recours à des techniques de pointe, ont poursuivi la mécanisation de leur exploitation et ont investi dans des dispositifs leur permettant de passer le moins de temps possible sur leur exploitation.

---

[55] *Ibid.*, p. 9.

[56] C'est également parce que nous sommes passés à une sociologie des agriculteurs que nous utilisons ce terme de manière générique pour qualifier ceux qui exercent la profession d'agriculteur.

[57] D'après Patrick CHAMPAGNE, il était explicitement demandé en situation d'entretien de ne pas utiliser le terme de paysan mais d'utiliser celui d'agriculteur (*Ibid.*, p.235).

Sans pour autant contester les effets de proximité et les relations qui demeurent entre les entrepreneurs agricoles et leur famille, notamment lorsque les lieux de vie et de travail sont géographiquement proches, le caractère familial de l'exploitation a disparu peu à peu. Longtemps entretenu pour des raisons idéologiques, la confusion entre famille et activité agricole tend à s'effacer. Est apparue l'idée que l'unité familiale ne constituait plus ni l'unité productive la plus efficiente, ni l'unité productive à défendre et à préserver à tout prix. Le développement de formes sociétaires d'exploitations (Exploitations agricoles à responsabilité limitée - EARL, Entreprises de travaux agricoles – ETA, GAEC[58]) a aussi été présenté comme le meilleur moyen de développement du secteur agricole. Cette idée a pris la forme d'un manifeste. C'est ainsi que les leaders du CNJA ont fait de la modernisation et de l'éclatement de la structure familiale jugée archaïque, leurs nouvelles priorités. C'est en sacrifiant la famille paysanne et ses valeurs que l'agriculture allait pouvoir rentrer dans l'ère du progrès[59].

La marginalisation du groupe familial comme forme productive a toutefois suscité des débats, notamment au sein du syndicalisme majoritaire. Cela traduit les ambivalences et les difficultés à passer à un nouveau référentiel où dominerait la figure de l'entrepreneur agricole. Cela témoigne également du fait que ces figures ne sont pas aujourd'hui exclusives les unes des autres. Au congrès de la FNSEA au Mans en 2005, cette tension s'est cristallisée autour de l'adoption du terme « *agriculture d'entreprise* », après de vives discussions autour de l'abandon du terme « *d'exploitation familiale* »[60]. Cette transformation sémantique lourde de signification s'est trouvée ensuite confirmée dans la Loi d'orientation agricole (LOA) du 6 janvier 2006 « *qui a institué en modèle l'entreprise en lieu et place de l'exploitation familiale et a proposé certains instruments juridiques favorisant cette transformation* »[61]. En 2006, sous le ministère de Dominique Bussereau, plusieurs dispositifs législatifs allant dans cette direction ont été votés. Parmi eux, ont été prévus : la création d'un fonds agricole permettant d'estimer la valeur économique de l'entreprise[62], en distinguant cette valeur de celle du patrimoine familial ou privé ; la possibilité pour le fermier de pouvoir céder son bail non en priorité à une personne de sa famille, comme c'était le cas jusqu'alors avec le statut du fermage, mais à une autre personne ; la suppression de l'obligation de lien familial au sein des EARL et des avantages fiscaux encourageant la transmission des exploitations. Ces évolutions législatives, si elles n'ont eu

[58] Notons que les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ont été mis en place en étroite articulation avec la dimension familiale de l'exploitation. Elles permettent d'associer les membres d'une même famille. Les EARL constituent un autre statut juridique permettant le travail commun d'associés tout comme les ETA.

[59] RÉMY, 2008.

[60] MUNDLER, RÉMY, *op. cit.*, p. 170.

[61] *Ibid.*

[62] Il s'agit de reprendre en l'adaptant ce qui existe dans le commerce, le fonds d'entreprise, qui comprend du capital immatériel.

que peu d'effet et si d'autres lois ont été votées depuis[63], sont particulièrement représentatives de la dynamique sous-jacente à la figure de l'entrepreneur agricole.

Pour des raisons de rentabilité et de liberté d'action, le rapport à la terre de l'entrepreneur agricole varie de celui de l'exploitant familial. Ce rapport est en effet marqué par une certaine forme de détachement vis-à-vis de la dimension patrimoniale, symbolique et *affectuelle* qu'elle pouvait encore revêtir pour l'exploitant familial. Volatil, *dépatrimonialisé*, ce rapport à la terre est à l'image des types de production hors-sol qui se sont récemment développées : déconnecté de la matérialité. Aujourd'hui, les stratégies foncières de ceux que l'on qualifie d'entrepreneurs agricoles donnent à lire cette nouvelle logique. Le désir de propriété, socialement construit et rendu nécessaire à une certaine période, en vient à s'effriter : les jeunes entrepreneurs agricoles ou agri-managers considèrent la propriété comme une charge qui n'est pas nécessairement utile. L'idéologie qu'une partie de la nouvelle génération d'agriculteurs est en train de se forger est marquée par la représentation que l'exploitant est déchargé de la propriété de la terre. Les contingences du lien de propriété ne pèsent plus de la même manière sur la dynamique foncière de l'exploitation.

Cette dynamique s'inscrit dans une nouvelle phase du développement du modèle agricole productiviste : celui de l'agriculture de firme[64]. Par agriculture de firme, on désigne un modèle agricole caractérisé par la « *multiplicité des unités de prise de décision, chacune ayant ses finalités propres* », par la « *mobilisation conséquente de ressources matérielles et immatérielles nouvelles d'origine non-agricole* » et par « *le primat du court-terme* »[65]. L'entrepreneur agricole, ou l'agri-manager engagé dans un modèle d'agriculture de firme, soumis à une logique de rationalité instrumentale pure, accorde ainsi peu d'intérêt à son mode de faire valoir. Qu'il soit direct, mixte ou indirect, importe peu[66].

Cette relative indifférence entretient une certaine similitude avec une des récentes caractéristiques du capitalisme que l'économiste Jérémy RIFKIN désigne sous le terme

---

[63] Notons qu'à ce jour, selon notamment le rapport d'évaluation de la loi de 2006, plusieurs de ces dispositifs ont été des échecs. « *Le portage de facteurs de production par des capitaux extérieurs à la famille reste l'exception* » (Jean GAULT, Sylvain MARTY, Jean-Noël MENARD et Jean-Marc PRINGAULT, 2013, « *Évaluation des mesures prises dans le cadre de la Loi d'orientation agricole de 2006* », Tome 1, p. 3.). Quant à la loi d'avenir pour l'agriculture votée en décembre 2014, « *ses dispositions en matière foncière montrent une volonté de rupture avec les avancés libérales de la loi de 2006* » (Gilles LAFERTÉ et Yannick SENCÉBÉ, 2016, « Le contrôle du foncier en France, entre stratégies familiales et politiques publiques »). On ne dispose cependant pas d'assez de recul pour déterminer si elle va avoir des effets.

[64] Notons qu'au sein de ce modèle, les sociologues distinguent trois sous modèles : *l'agriculture de firme* par délégation (où le travail agricole est entièrement délégué et sous-traité, intégré à des formes d'organisations diverses comme des Coopératives d'utilisation de matériel agricole – CUMA – intégrales), *l'agriculture de firme financière* (où l'agro-business contrôle la production de matières premières, d'agro-carburants – la culture du soja en Argentine ou au Brésil quasiment entièrement destinée à l'exportation en est un des exemples) et enfin *l'agriculture de firme souverainiste* (où ce sont des États, du Nord comme plus récemment des États du Sud, qui s'engagent dans des stratégies d'achat foncier leur permettant d'assurer leur sécurité alimentaire) (HERVIEU, PURSEIGLE, *op.cit.*, p. 247 à 255).

[65] HERVIEU, PURSEIGLE, *op.cit.*, p. 247.

[66] LAMARCHE, *op.cit* ; MAUREL, *op. cit.*

« l'âge de l'accès » : la propriété d'un bien semble désormais moins importer que l'accès à un service[67]. À l'instar de ce que l'on observe dans d'autres pays[68], apparaissent des situations de tenure inversée, où les preneurs à bail disposent de capitaux, d'équipements et d'accès au marché beaucoup plus importants que les propriétaires, et s'engagent dans des logiques d'extension de leurs superficies au travers de nouvelles locations. Le déséquilibre traditionnel que l'on observait entre le propriétaire (avantagé) et le locataire (moins avantagé) tend parfois à s'inverser. La part de la Surface agricole utilisée (SAU) qui est utilisée sous formes de fermage tend à augmenter : elle représente aujourd'hui en France 75 % de la SAU[69]. Facteur de production comme un autre, ce n'est plus la terre qui est léguée ou transmise mais le capital économique accumulé, notamment sous formes de parts en ce qui concerne les formes sociétaires d'exploitation.

Ce phénomène est aussi le fait des multiples difficultés que les cédants et preneurs rencontrent au moment de la transmission. En effet, du fait de divers phénomènes internes et externes au groupe professionnel des agriculteurs (cf. Chapitre 1) qui favorisent l'agrandissement des exploitations et la réalisation d'investissements massifs (assurés par des emprunts bancaires), certaines exploitations, de par leur taille, leur configuration et leur structure, sont aujourd'hui difficilement transmissibles. Elles exigent un apport initial en capital très élevé pour le preneur, tant et si bien que l'accès à la propriété (auquel s'ajoute le capital d'exploitation) est difficile, voire impossible pour quelqu'un qui souhaite s'installer sans capital initial. Ce rapport à la terre et au patrimoine cache donc un nouveau rapport de domination, plus diffus car moins visible : un rapport de domination financier, entretenu par la dépendance des agriculteurs vis-à-vis des institutions bancaires, qui les ont encouragés à s'endetter à tel point que les structures agricoles sont intransmissibles.

Parmi ceux qui réussissent à transmettre leur exploitation, la transmission du capital peut se faire par la sortie de la profession et la vente des biens (ou des parts s'il s'agit d'une forme sociétaire d'entreprise), en marquant ainsi son ascension sociale. Quant aux exploitants familiaux, sans successeur ou sans condition viable de succession, ils constituent les « laissés pour-compte » de cette phase de modernisation et les terres qu'ils exploitaient jusqu'alors sont prioritairement destinées à l'agrandissement.

Cependant, notons que les formes sociétaires d'exploitations sont pour beaucoup des sociétés composées de membre d'une même famille. Au sein des familles agricoles, la création de Groupements fonciers agricoles (GFA) familiaux pallie en partie ces difficultés, mais elle soumet l'exploitant aux volontés des autres membres de la famille. Aucune de ces récentes transformations, caractéristiques de la montée en puissance de la

[67] Jérémy RIFKIN, 2000, *L'âge de l'accès. La nouvelle culture du capitalisme.*
[68] Jean-Philippe COLIN, 2013, « Marchés fonciers et concentration foncière. La configuration de « tenure inversée » ».
[69] LAFERTÉ et SENCÉBÉ, *op. cit.*

figure de l'entrepreneur agricole n'ont pour autant anéanti les stratégies foncières familiales et patrimoniales, la dimension patrimoniale de la terre continue de marquer la profession[70]. Autrement dit, nous nous trouvons davantage aujourd'hui dans une situation où deux figures identitaires cohabitent et marquent le rapport à la terre : la figure de l'exploitant familial et celle de l'entrepreneur agricole. Résistance, permanence et transformation caractérisent le visage de l'agriculture contemporaine. C'est en partie pour cette raison que plusieurs auteurs font de la co-existence la nouvelle grille de lecture des mondes agricoles[71].

Les trois figures identitaires que nous venons d'examiner, dont chacun des traits caractéristiques a été exagéré pour en faciliter la lecture, ne se sont pas succédées de manière aussi figée que cette analyse sociale et historique pourrait parfois le laisser croire. Elles ne peuvent à elles seules rendre compte de la complexité sous-jacente aux évolutions du groupe professionnel des agriculteurs. Elles se sont combinées, réagencées, réactualiséees. Leur mise en évidence ne doit ni figer l'analyse, ni la simplifier. Cette analyse nous permet cependant de mieux comprendre les contours de la profession agricole aujourd'hui car elle hérite des transformations et des caractéristiques de chacune de ces trois figures et de la fragmentation historique et sociale des ressorts identitaires qui les caractérisent. En France, le groupe des agricultures est en effet marqué par une très grande hétérogénéité qui est à la fois l'indice d'une crise identitaire et d'une polarisation identitaire.

2 Le groupe des agriculteurs : entre crises et permanences identitaires

2.1 Les origines et la singularité de la crise identitaire de la profession agricole

D'aucuns considèrent que le groupe professionnel des agriculteurs traverse depuis plusieurs décennies une situation de crise, une délicate phase de transition identitaire[72]. Cette idée de crise n'est pourtant pas nouvelle, à chaque changement de référentiel, elle est cependant abordée comme un phénomène nouveau.

La crise de la profession agricole est davantage celle du modèle unitaire de son identité. Ce qui, à un moment donné de son histoire, avait en effet constitué des références identitaires communes et partagées – du moins par le plus grand nombre, ne structure plus aujourd'hui ce groupe de la même manière. Les figures du paysan et de l'exploitant fa-

[70] *Ibid.*
[71] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 269.
[72] SYLVESTRE, *op.cit.*, GILLET *et al., op. cit.*

milial que nous avons examinées au prisme des conditions historiques de leur apparition, qui chacune à leur manière, ont pu créer pour une partie des agriculteurs un sentiment d'appartenance, n'opèrent plus selon les mêmes modalités. Quant au « nous, agriculteurs français », renvoyant à la construction de la profession agricole, mis en avant après la guerre par le syndicalisme majoritaire et les politiques, il ne fait plus écho à la réalité. La diversité des conditions de réalisation du métier rend difficile le partage d'une identité commune. En effet, aujourd'hui en France, de petits exploitants en polyculture-élevage, commercialisant leurs produits en vente directe, côtoient de grands céréaliers ou des éleveurs industriels intégrés aux marchés mondiaux. Des agriculteurs âgés côtoient de jeunes agriculteurs. Des travailleurs salariés et/ou saisonniers côtoient des chefs d'exploitation. Des agriculteurs pratiquant une agriculture conventionnelle, gourmande en intrants et produits phytosanitaires, côtoient des agriculteurs mettant en œuvre des pratiques biologiques. Des propriétaires de petites superficies côtoient des chefs d'exploitation locataires de plusieurs centaines d'hectares, ayant délégué la gestion de leur exploitation à des tiers.

Aussi le paysage agricole est caractérisé par une hétérogénéité et une diversité de pratiques, de structures d'exploitation, d'éclatement de mode de faire valoir, qui en font un espace de coexistence de plusieurs mondes[73], de plusieurs groupes aux caractéristiques distinctes[74]. L'agriculture forme donc un univers très hétérogène auquel il est difficile de donner un sens univoque d'exercice du métier. Il existe « *plusieurs profils professionnels correspondant à la diversité des recompositions des métiers de l'agriculture, des formes d'exploitation agricole et des familles agricoles* »[75].

Les causes de cette fragmentation, à l'origine du constat de crise identitaire du groupe professionnel des agriculteurs, sont multiples. Au cours des soixante dernières années, les deux plus conséquentes transformations structurelles sociales et économiques auxquels les agriculteurs ont été confrontés sont le développement de la modernisation hier et la nouvelle demande sociopolitique relative à l'environnement aujourd'hui[76]. Distinctes à bien des égards, ces deux transformations ont toutefois un effet similaire : celui d'obliger les professionnels à une redéfinition des modes d'exercice de leur métier, des limites de leur travail et de l'idéologie qui cimentaient leur groupe jusqu'alors[77].

La modernisation et l'entrée de l'agriculture dans l'ère du progrès, impulsée par les syndicats majoritaires et les politiques, avait comme vu précédemment, consacré la figure de l'exploitant familial, d'un agriculteur exerçant son activité dans un cadre familial, sur une exploitation de taille moyenne, utilisant des moyens de production modernes

[73] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*
[74]Jacques RÉMY, 1987, « La crise de la professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur ».
[75] *Ibid.*, p. 437.
[76] GILLET *et al.*, 2002, p. 91.
[77] *Ibid.*

(équipements, intrants, etc.). Les différentes conditions d'éligibilité aux aides publiques finirent de délimiter le cadre d'exercice légitime du métier. C'est une agriculture « professionnelle » que la puissance publique et les OPA entendaient soutenir. Le terme « professionnel » n'est pas neutre : « *porteur d'une charge positive dans l'ensemble de la société, impliquant compétence et efficacité, il permet de distinguer, d'élire, et aussi d'éliminer et de marginaliser* »[78]. Il ne s'agit pas seulement d'un slogan ou d'une formule mais l'utilisation de ce terme marque une véritable volonté de reconnaissance de ceux qui l'utilisent[79]. La formalisation de la norme a par conséquent créé du « hors-norme » et a marginalisé ceux qui ne suivent pas strictement le cadre érigé, notamment les petits et moyens agriculteurs. Leur effacement démographique n'aura alors de cesse d'être observé[80]. Les phases successives de modernisation de l'agriculture menant à la consécration de la figure de l'entrepreneur agricole ont eu comme effet constant de redéfinir ces normes, de redéfinir les règles, et donc d'exclure une partie des agriculteurs. En outre, récemment, le développement de l'agriculture hors sol[81], le processus de *dépatrimonialisation* de la terre, le développement des formes sociétaires d'exploitation dissociant capital foncier et capital d'exploitation, le développement des mobilités (des agriculteurs, des capitaux…) tendent à introduire une barrière entre l'activité agricole et le territoire sur lequel elle se déploie. Ces phénomènes participent du drame vécu des agriculteurs français qui ont le sentiment d'une insignifiance et d'une illisibilité[82]. Nous analysons le malaise observé au sein de ce groupe professionnel[83] et le très faible nombre d'installations[84] comme une des marques de ces processus. Selon nous, la consécration d'un modèle d'excellence professionnel dans les années 1950 et son évolution jusqu'à aujourd'hui a constitué et constitue encore une épreuve pour les agriculteurs.

Cependant, et il s'agit d'une des transformations structurelles les plus importantes à laquelle le groupe professionnel des agriculteurs a à faire face, le modèle d'excellence professionnel est remis en question par divers phénomènes internes et externes à l'agriculture. Alors que le progrès et la modernité exerçaient sur le monde agricole une attraction importante, ils sont paradoxalement devenus des facteurs de répulsion. À partir des années 1980, un certain nombre de crises sanitaires et environnementales

---

[78] RÉMY, 1987, *op. cit.,* p. 429.
[79] *Ibid.*
[80] Comme décrit dans le Chapitre 1, le nombre de petites exploitations de moins de 25 ha est celui qui a subi la plus forte diminution, passant de 477 000 exploitations en 1988 à 178 000 en 2010, soit une diminution de 63 % (Source : Agreste Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010, Mémento « Les structures » 2012 – p. 8).
[81] Une partie de la production alimentaire de poulets, œufs et porcs a été délocalisée depuis une vingtaine d'années (HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 151).
[82] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 153-154.
[83] On relève chez les agriculteurs une surmortalité par suicide au regard du reste des CSP. Le rapport dirigé par l'Institut de Veille Sanitaire à ce sujet est alarmant (Claire BOSSARD, Gaëlle SANTIN, Irina GUSEVA CANU, 2013, « Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants »).
[84] En 2010, on comptait 8 500 installations de jeunes de moins de 40 ans (avec ou sans Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs – DJA) alors que le nombre de départs anticipés atteignait le nombre de 2 100 (HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 145).

(poulet à la dioxine, encéphalopathie spongiforme bovine, développement d'algues sur les côtes de l'Ouest, etc.) a contribué à ternir l'image publique des agriculteurs et à remettre en cause leurs pratiques. Une crise de confiance entre la population française et ceux qui la nourrissent s'est progressivement installée. « *On assiste aujourd'hui à une remise en cause généralisée des fondements de la relation à la société et de la confiance en soi des agriculteurs qui étaient liés au modèle de développement agricole jusqu'alors quasi-hégémonique* »[85].

Aussi, le développement d'une agriculture peu polluante, fournissant des aliments de qualité produits sur des territoires qu'elle dynamise, autrement dit la promotion d'une agriculture multifonctionnelle, a constitué la nouvelle demande sociale adressée aux agriculteurs. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture s'est incarnée, au cours de la décennie 1990, à la fois par la mise en avant et la prise en compte – tant sociétale que politique – des différentes contributions de l'activité agricole[86]. Cette reconnaissance a non seulement eu comme effet de transformer des pratiques agricoles, de faire voir le jour à de nouvelles formes de contractualisation (avec l'État, les collectivités locales, les filières) mais elle a plus profondément et de manière plus hétérogène touché ce qui constitue fondamentalement le métier d'agriculteur. « *La construction d'une agriculture multifonctionnelle implique plus qu'une simple adaptation. Elle appelle à une remise en question du métier d'agriculteur, car elle modifie la nature des liens entre les agriculteurs et la société (…). Elle pose aux agriculteurs la question de la reconstruction sociale du sens de leur travail et de leur rôle* »[87].

La promotion de l'agriculture multifonctionnelle et la reconnaissance des différents effets des activités agricoles ont aussi été l'occasion de mettre en avant un des effets les plus directs des activités agricoles : ceux sur l'environnement. Dans certains cas, un dialogue a pu s'installer entre agriculteurs et protecteurs de l'environnement. « *Cette évolution des agriculteurs n'est pas seulement conjoncturelle. Elle exprime aussi la mutation, lente mais profonde, d'une corporation qui, d'abord obligée de composer sur son propre milieu avec d'autres acteurs qu'elle n'est plus en mesure de considérer comme de simples hôtes de passage, ou des étrangers indésirables qu'il faut repousser coûte que coûte, voit son système de représentations, et les principes qui le sous-tendent se combiner et se mêler avec d'autres systèmes de représentation* »[88]. Pour autant que ces systèmes de représentation puissent parfois se combiner et se ré-agencer, généralement, ils se rencontrent, se heurtent. Et si comme nous le relevions précédemment, l'écologisation des politiques agricoles a bien eu lieu, les différentes mesures agro-environnementales mises en place depuis la décennie 1990 n'ayant cessé de se succé-

[85] SYLVESTRE, *op. cit.*, p. 68.
[86] Voir le point 1-1-1 du Chapitre 2 dans lequel nous avons abordé les différentes lois qui ont contribué à formaliser les attentes environnementales du législateur (notamment la loi de 1999 qui a donné naissance aux Contrats territoriaux d'exploitation – CTE).
[87] DUFOUR *et al.*, *op. cit.*, p. 2.
[88] SYLVESTRE, *op. cit.*, p. 67.

der[89], l'écologisation des pratiques agricoles demeure encore très faible[90]. À terme, comme la loi d'avenir pour l'agriculture adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat à la fin de l'été 2014 le prévoit[91], il se pourrait que cette écologisation s'opère de manière plus coercitive[92]. Pour la profession, l'enjeu de l'écologisation contient à la fois celui du changement et de l'adaptation des pratiques elles-mêmes et celui de la transformation de son identité sociale, de son rôle et sa place dans nos sociétés contemporaines. « *La remise en cause du modèle modernisateur et l'incertitude qui l'accompagne entraînent un certain éclatement du modèle de référence professionnel* »[93].

De fait, les successives transformations structurelles touchant le secteur agricole ont entrainé une remise en question du groupe professionnel des agriculteurs, l'entrainant dans une véritable situation de crise. Cette crise est donc issue des paradoxes que comportent ces transformations : la modernisation des structures aujourd'hui poussée à son extrême et l'écologisation des pratiques. Elle est issue de l'ambivalence des signaux qui sont adressés aux agriculteurs : produire *en masse*, rapidement et produire *mieux*, en respectant l'environnement. Aujourd'hui, au vu de la fragmentation du groupe professionnel des agriculteurs, force est de constater que ces derniers n'ont pas réussi à redéfinir d'une même voix des critères stabilisés de définition d'exercice du métier. Cette hétérogénéité et la situation de crise que traverse ce groupe professionnel pose alors la question de l'identité des sous-groupes qui le composent et des ressorts identitaires que ces sous-groupes mobilisent.

2.2 De la crise à la diversité de ses formes identitaires : un groupe professionnel fragmenté

La très grande diversité qui caractérise aujourd'hui le groupe des agriculteurs a ouvert la voie à des analyses sociologiques qui permettent d'éclaircir l'éclatement identitaire auquel il est en proie. C'est ce à quoi se sont notamment attachés Béatrice DÉGRANGE et Bruno LÉMERY, au travers d'une étude menée auprès d'éleveurs bovins en Bourgogne à la fin des années 1990 dont l'objectif était d'identifier des profils d'éleveurs au regard des conceptions qu'ils se font de ce que doit rester ou devenir leur monde pro-

[89] Voir le point 1-1-1 du Chapitre 2 dans lequel nous décrivons ces mesures.
[90] En 2012, les surfaces cultivées en agriculture biologique recouvrent seulement 3,7 % de la SAU totale (Ministère de l'agriculture/Agence Bio).
[91] La loi d'avenir de 2014 prévoit d'étendre à l'ensemble des propriétaires de terres agricoles le droit de faire signer à leurs locataires des baux ruraux environnementaux, les contraignant à adopter des pratiques agroécologiques. Cette loi prévoit également d'encadrer l'utilisation de pesticides aux abords de zones considérées à risque (à proximité d'écoles, de maison de retraites, etc.). À l'heure où nous écrivons ce manuscrit, aucun décret d'application n'a encore vu le jour. Mais nombre d'agriculteurs ont exprimé leur insatisfaction face à ces mesures.
[92] Claire LAMINE, 2011 « Anticiper ou temporiser. Injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture ».
[93] *Ibid.*, p. 76.

fessionnel[94]. Annie DUFOUR, Cécile BERNARD et Marie-Alix ANGELUCCI ont plus récemment mené une étude similaire à partir d'une enquête menée auprès d'agriculteurs des coteaux du Lyonnais qui visait à comprendre leurs représentations du métier au prisme de leurs perceptions de la multifonctionnalité[95].

Malgré les différences d'ordre conceptuel et méthodologique que comportent leurs analyses, leur croisement permet de dégager non pas des figures idéal-typiques comme précédemment définies mais des formes identitaires vers lesquelles tendent les agriculteurs interrogés. La mise en évidence de formes permet une lecture des configurations identitaires moins figée et plus souple que celle des figures. Ces formes rendent compte du caractère instable, évolutif et en perpétuelle construction que revêtent les processus de construction identitaire contemporains[96]. Pour Béatrice DÉGRANGE et Bruno LÉMERY, trois groupes d'éleveurs se distinguent : les éleveurs se réclamant d'un métier condamné dans un univers insensé, les éleveurs animés par le souci d'accéder à un statut de vrais entrepreneurs et les éleveurs en quête d'une revalorisation civique de leur activité. Pour Annie DUFOUR, Cécile BERNARD et Marie-Alix ANGELUCCI, des profils analogues se singularisent : les agriculteurs héritiers d'une culture agricole menacée, les agriculteurs revendiquant un statut d'entrepreneur, les agriculteurs innovateurs dans l'entreprise et sur le territoire. Les caractéristiques propres à chacun des trois groupes identifiés dans chacune de ces deux études se recoupent.

Pour Béatrice DÉGRANGE et Bruno LÉMERY[97], le premier groupe d'éleveurs, se réclamant d'un métier condamné, se réfère au développement de l'agriculture telle qu'elle était encore pratiquée avant les années 1970. Ces héritiers d'un âge d'or disparu, qui s'inscrivent dans des réseaux de connaissances localisés, sont dans une situation de perte de repères et nourrissent un sentiment d'impuissance vis-à-vis de l'avenir. Leur forme d'adhésion au syndicalisme majoritaire, qui s'opère plus par habitude que par conviction, ne leur permet pas de dépasser une certaine méfiance voire un rejet de l'appareil professionnel. Leur manque de structuration, pourtant essentielle pour donner du contenu à leurs discours, est identifié comme la principale tension interne de ce groupe. Pour les auteures de l'étude réalisée sur les coteaux du Lyonnais, les agriculteurs héritiers d'une culture agricole menacée ont davantage subi que choisi d'exercer une activité agricole. Résignés à effectuer le métier de leurs parents, métier qu'ils affectionnent par ailleurs, ils contribuent à entretenir et à développer le patrimoine familial. Attachés à la dimension productive et familiale de leur profession, ils se définissent comme les héritiers de savoir-faire que l'école ne peut leur transmettre. Le caractère

---

[94] Béatrice DÉGRANGE, 2001, *La mise à l'épreuve d'une profession. Le travail de redéfinition du métier d'éleveur charolais* ; LÉMERY, *op. cit.*.
[95] DUFOUR *et al*, op. cit.
[96] Claude DUBAR, 2000*, La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*.
[97] Pour chacun des groupes décrits, nous avons repris les propos et idées de l'auteur et les avons reformulés, condensés, ré-agencés.

prenant et répétitif des tâches qu'ils accomplissent, les contraintes lourdes qui pèsent sur leur quotidien notamment en matière d'emploi du temps, le faible montant de leurs rémunérations ainsi que les incertitudes inhérentes à l'activité productive, les fragilisent et ébranlent la vision qu'ils ont de leur avenir professionnel. Malgré leurs inscriptions dans des réseaux de proximité, il arrive qu'ils se replient sur eux-mêmes. La multifonctionnalité des activités agricoles constitue pour eux, une notion étrangère à leur univers. Nous retrouvons dans ce groupe des traits caractéristiques de la figure du paysan (dimension patrimoniale de la terre et du métier) et la figure de l'exploitant familial (dimension familiale du métier).

Pour Béatrice DÉGRANGE et Bruno LÉMERY, le deuxième groupe d'éleveurs, animés par le souci d'accéder à un statut d'entrepreneur, considère nécessaire de s'engager dans une nouvelle phase de modernisation et de s'adapter aux marchés. Plus jeunes que le groupe précédent, ils s'investissent davantage que le premier groupe dans des structures professionnelles collectives (CUMA, GAEC, etc.) et sont pour la plupart syndiqués à la FNSEA. Ils demeurent soumis à une articulation délicate entre corporatisme et libéralisation toujours plus accrue de leurs activités. Pour Annie DUFOUR, Cécile BERNARD et Marie-Alix ANGELUCCI, le deuxième groupe est également constitué des agriculteurs revendiquant un statut d'entrepreneur. Ils déclarent pratiquer un métier qu'ils ont choisi pour l'autonomie à laquelle ils pouvaient accéder. Considérant que la maîtrise de la technique est indispensable, ils sont à la recherche de rendement, de performance productive et entendent pour cela rationaliser leur production. L'articulation entre logiques familiales et logiques professionnelles est négociée et objectivée. Lorsqu'elle ne constitue pas un enjeu à définir, ils entretiennent une vision instrumentale de la notion de multifonctionnalité. Ce deuxième groupe fait écho à la figure d'entrepreneur agricole, la troisième figure précédemment analysée.

Le troisième groupe d'éleveurs identifié par Béatrice DÉGRANGE et Bruno LÉMERY est celui des éleveurs en quête d'une revalorisation civique de leur activité. Ils adoptent un regard critique sur l'évolution de leur métier. Ils souhaitent rompre avec la modernisation effrénée à laquelle se soumet selon eux la profession et entendent renouer avec une certaine authenticité en valorisant certaines traditions, pratiques et productions. Se sentant investis d'une responsabilité vis-à-vis des consommateurs ou plus généralement de la société, ils ont le souci de satisfaire les demandes sociétales nouvelles. Sans attache syndicale figée, ils se sentent marginalisés au sein de la profession et tirent leur légitimité en dehors du monde agricole. Quant au troisième groupe défini par les auteures, il rassemble les agriculteurs innovateurs dans l'entreprise et sur le territoire. Elles qualifient d'électif leur choix d'exercer ce métier, dans la mesure où il n'est pas définitif et est susceptible d'évoluer avec le temps. Les agriculteurs de ce groupe entendent produire et transformer des produits de qualité sans pour autant sacrifier leur qualité de vie. Le recours à la famille n'est pas systématique et n'est pas exclusif d'insertion dans des collectifs professionnels. Les savoir-faire techniques qu'ils mobilisent évoluent et viennent

souvent s'ajouter à de solides capacités de gestion (des coûts, des marges, etc.). Pour eux, ce travail, qu'ils jugent agréable de réaliser en commun, ne constitue pas une finalité en soi. La multifonctionnalité est à la fois acceptée et comprise. Une partie des nouveaux agriculteurs, des hors-cadres familiaux, de par l'originalité des projets agricoles qu'ils développent, font partie de ce groupe.

L'identification de ces trois groupes révèle la division d'une profession en proie à de nombreuses tensions internes. L'attachement à la tradition héritée, à la cogestion et l'appareil d'État qui l'a soutenue que mobilisent le premier et le deuxième groupe, la volonté de transformation et de développement que partagent le deuxième et troisième groupe[98] constituent autant de représentations et de visions du monde partagées. Mais malgré l'existence de ces points de liaison, la profession agricole n'en demeure pas moins soumise à une fragmentation entre des univers sociaux disjoints, ces groupes ne communiquant peu voire pas du tout entre eux[99]. Elle est tout à la fois composée de ceux qui ne veulent pas voir leur profession changer et de ceux qui le veulent mais selon des modalités différentes.

2.3 Le rapport au patrimoine : une ressource identitaire partagée ?

La profession agricole, prise dans une crise de sens affectant sa capacité à s'auto-définir et se représenter ce qu'elle sera à l'avenir est donc extrêmement hétérogène. Les transformations qui l'affectent conduisent les agriculteurs à constamment se réinventer, à « bricoler », à s'attacher à différentes dimensions de leur activité, qu'il s'agisse de sa dimension productive, technique, naturelle ou bien encore patrimoniale et familiale.

L'éclatement identitaire de la profession agricole pose, par contraste, la question de savoir ce qui est encore partagé, ce qui est encore commun à ceux qui l'exercent. Qu'est-ce qui continue de définir la profession agricole ? Qu'est ce qui fait que ce métier demeure singulier ? Qu'en est-il des rapports à la terre, qui caractérisaient les figures identitaires que nous avons décrites ? Ces rapports se trouvent-ils eux aussi fragmentés, reconfigurés ?

Plusieurs caractéristiques du métier d'agriculteur semblent relativement stables : il s'agit d'activités de transformation de la nature, qui se singularisent généralement par une forte imbrication des sphères familiales et professionnelles et par l'appartenance à des réseaux d'entraide localisés[100]. Cependant, plusieurs analyses font apparaître une autre caractéristique de la profession : celle de son attachement symbolique au patrimoine[101] et sa transmission. À l'heure où la concurrence économique et la mondialisation des

[98] LÉMERY, *op. cit.*
[99] *Ibid.*
[100] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 163.
[101] Par patrimoine, nous entendons l'ensemble des éléments « *qui renvoient fondamentalement à l'univers domestique et à la transmission des biens entre différentes générations d'une famille* » (HUMBERT, LEVEURE, 1992, p. 287).

économies transforment les systèmes agricoles en consacrant toujours davantage la figure de l'entrepreneur agricole, en véhiculant un rapport à la terre *dépatrimonialisé* et vantant les mérites d'une activité débarrassée de toute forme de contraintes, à l'heure où la notion de terre, outil de travail, prend le pas sur la valeur de patrimoine foncier, l'attachement au patrimoine et à sa transmission est paradoxalement analysé comme le fondement identitaire du groupe professionnel des agriculteurs. C'est notamment ce que mettent en avant Marie GILLET, Stéphanie GUIGON et Dominique JACQUES-JOUVENOT[102] dans un chapitre au titre éloquent : « Le patrimoine fondement identitaire de la profession agricole ». Selon elles, hériter et transmettre le métier et l'exploitation avec les terres qui la composent est un impératif auquel doivent se soumettre les agriculteurs, un impératif dont l'intention est avant tout de s'affirmer et d'affirmer sa place dans le corps social et professionnel. « *Quels que soient les rapports que les agriculteurs entretiennent au monde en général, ils ont en commun un mode de rapport au patrimoine qui nous autorise à parler d'identité commune* »[103]. La volonté de transmettre ses terres et avec elles, un métier, des savoirs et des savoir-faire, constituerait une valeur stable et partagée au sein du groupe professionnel des agriculteurs.

Les auteures ne distinguent pas le patrimoine foncier de ce qui constitue plus généralement le patrimoine de l'agriculteur. Mais si nous croisons leur analyse avec celle d'autres auteurs, il apparaît qu'au sein du rapport au patrimoine, le mode de faire valoir jouerait un rôle important. Comme nous l'avions analysé, le mode de faire valoir direct a en effet été érigé en objectif professionnel à atteindre[104]. Même si une grande partie des agriculteurs ne sont que locataires de leurs exploitations[105], le modèle de l'agriculteur-propriétaire issu de l'imaginaire porté par les agrariens et véhiculé au cours de la Troisième République reste prégnant et participe de la dimension patrimoniale de l'activité agricole[106]. La propriété privée de la terre est devenue l'enjeu sinon le désir d'un groupe professionnel. Nombreuses sont les analyses qui soulignent ce trait et le prennent pour acquis[107]. C'est notamment le cas de Gisèle VIANEY qui, à partir d'entretiens sur ce sujet auprès d'agriculteurs de plusieurs communes du canton ardéchois de Villeneuve-de-Berg, rapporte les propos d'un exploitant révélateur de ce désir : « *être agriculteur, c'est être propriétaire* ». Selon elle, « *les exploitants, mettant en valeur une part de leurs terres aujourd'hui en location, souhaitent en devenir propriétaires et n'envisagent pas que leur labeur puisse un jour bénéfi-*

---

[102] GILLET *et al.*, 2002.
[103] *Ibid.*, p. 96.
[104] DE CRISENOY, *op. cit.*, p. 9.
[105] Comme nous l'indiquions dans le Chapitre 1, en 2010, la majeure partie de la SAU, 76 % très exactement, se trouvait sous le statut du fermage. Les exploitants locataires et les exploitants à la fois locataires et propriétaires représentaient respectivement 28 % et 40 % des exploitants agricoles en 2010 (Source : Agreste – Recensement agricole 2010).
[106] WOLFER, *op. cit.*.
[107] JEAN, *op. cit.*, WOLFER, *op. cit.* C'est cette analyse que condamnait notamment Chantal DE CRISENOY pour qui « *l'extension du faire-valoir direct est généralement présentée comme un objectif en soi* » (CRISENOY, *op. cit*, p. 89).

cier à une autre personne. Si la location a été pour eux, à un moment donné, le seul moyen de s'agrandir, ces locataires tenteront de racheter ces terres dès le départ en retraite ou lors du décès du bailleur, le mode de faire valoir direct étant perçu comme seul moyen de reconnaissance professionnelle »[108].

Les transformations progressives du métier d'agriculteur n'auraient donc pas totalement eu raison de sa racine patrimoniale attachée à la transmission[109]. Qualifier le métier de « *patrimonial* » aurait un sens[110]. La très forte hérédité sociale qui caractérise encore le groupe des agriculteurs participe de ce phénomène, la transmission s'opérant encore essentiellement dans un cadre familial[111]. Cette analyse corrobore en partie les thèses de ceux, comme Élisabeth MAUREL, Hugues LAMARCHE ou Bruno JEAN, qui considèrent que l'attachement à la terre des agriculteurs demeure structurant du rapport à la terre du métier et de son identité[112] et que l'agriculture familiale constitue encore une référence voire un modèle d'exploitation à défendre[113]. Derrière ces points de vue se dessine une tendance qui consiste à faire de la figure de l'agriculteur familial « *un invariant de la sociologie agricole qui ne dit pas son nom* »[114] et enferme l'analyse dans « *une perspective idéalisante et diachronique* »[115].

Dans le contexte actuel, mondialisé et déracinant, analyser la transmission du patrimoine familial (et du patrimoine foncier) comme le fondement identitaire des agriculteurs et continuer à observer l'agriculture familiale comme une référence en matière d'organisation du travail, pose de nombreuses questions. Le fait que l'agriculture familiale ait été mise à l'honneur durant l'année 2014 dans le monde et en France[116] témoigne de la teneur politique et idéologique à laquelle elle peut faire référence.

Pour autant, plusieurs phénomènes viennent contrarier l'observation selon laquelle l'agriculture familiale et la figure qui lui est associée continuent de marquer les mondes agricoles et selon laquelle le fondement identitaire se joue bien autour de la transmission patrimoniale.

---

[108] Gisèle VIANEY, 1998, « Agrandissement des exploitations et difficultés d'installation ». (Article consulté en ligne. Lien disponible dans la bibliographie).

[109] Les auteurs de l'étude sur laquelle nous nous appuyons considèrent que la transmission hors cadre familial d'une exploitation, dans la mesure où les agriculteurs sur le départ à la retraite souhaitent impérativement transmettre leur exploitation et où ils accordent à cette transmission une très forte importance, constitue également une forme de transmission patrimoniale. (GILLET *et al.*, 2002).

[110] Le métier d'agriculteur est qualifié de patrimonial sans que ce terme ne renvoie uniquement à l'attachement symbolique au patrimoine foncier. La transmission du métier, des savoirs et savoir-faire qui lui sont inhérents, de certaines valeurs structurent cette dimension patrimoniale (GILLET *et al.*, op.cit.).

[111] Encore en 2004, 75 % des entrants âgés de 15 à 29 ans étaient des fils et filles d'agriculteurs qui reprennent une exploitation au départ à la retraite de leurs parents (GAMBINO *et al.*, 2012).

[112] MAUREL, *op. cit.* ; LAMARCHE, *op. cit.* ; JEAN, 1993, 1997.

[113] JEAN, 1997 ; LAMARCHE, *op. cit.*

[114] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.* , p. 134.

[115] *Ibid.*, p. 136.

[116] De nombreux mouvements et syndicats se sont saisis de cette occasion pour défendre l'agriculture familiale lors de journées et conférences diverses (une conférence intitulée « L'agriculture Familiale : des agricultures d'avenir » a été co-organisée par les JA en septembre 2014 par exemple).

L'évolution sinon la tendance à l'effacement de la dimension familiale du travail agricole[117], le développement des formes sociétaires de travail agricole, la multiplicité des formes de répartition du capital entre associés, le processus de « dé-patrimonialisation » de la terre que nous avons précédemment évoqué, questionnent l'attachement symbolique au patrimoine de la profession, présenté comme un socle identitaire commun, questionnent les processus de transmission familiaux qui lui sont traditionnellement associés et interrogent plus largement les rapports à la terre.

Parmi ces phénomènes, l'installation de plus en plus importante d'agriculteurs en dehors du cadre familial (un tiers des installations s'effectuent en dehors de ce cadre aujourd'hui en France[118]) pose véritablement question : qu'en-est-il de la dimension patrimoniale de la profession lorsque les agriculteurs ne sont pas issus du monde agricole ? Qu'en est-il de ceux qui souhaitent pratiquer un métier que ne pratiquaient pas leurs parents et que ne pratiqueront peut-être pas leurs enfants ? Qu'en est-il de ceux qui s'installent dans des régions où ils connaissent peu de personne et qui travaillent sur des terres qui ne leur appartiennent pas ? Qu'en est-t-il des formes d'organisation sociétaire du travail agricole hors de tout cadre familial ?

Être agriculteur est-il synonyme d'attachement à la terre et au patrimoine ? Les références identitaires professionnelles relèvent-ils d'une mémoire commune qui perdure et est appropriée même par ceux qui ne font pas partie d'un groupe professionnel mais qui y aspirent ?

Alors que le socle identitaire de la profession agricole s'érode, se fragmente, il nous semble important de nous pencher sur les rapports d'attachement à la terre et au patrimoine envisagés généralement jusqu'alors comme une permanence identitaire de la profession et de nous pencher notamment sur ce qui change ou ne change pas pour les agriculteurs installés hors du cadre familial. Ce questionnement préalable prépare celui qui suit et qui concerne l'observation de ces processus dans le cadre du mouvement TDL.

[117] MUNDLER, RÉMY, *op. cit.*
[118] Nonna MAYER dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE, Jacques RÉMY, 2010, *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, p 16.

3 Les fermiers de Terre de Liens : quelles ruptures ? Quelles continuités ?

Parmi les mouvements agricoles alternatifs étudiés dans notre deuxième chapitre, l'initiative de TDL est singulière. Comme nous l'avons vu, TDL achète des terres ou des bâtiments agricoles grâce à de l'épargne et des dons de citoyens et les loue à des agriculteurs tenus au respect de clauses environnementales spécifiques. Locataires d'un bien géré de manière collective, intégrés de fait à une structure associative citoyenne, les fermiers de TDL, désignés par ce terme car signataires d'un bail à fermage, participent à un mouvement porteur de changements.

TDL remet en question l'attachement symbolique au patrimoine des agriculteurs non pour des raisons économiques et financières comme peuvent s'y employer les défenseurs de l'agriculture de firme, mais pour des motifs politiques, sociaux et environnementaux. À ce titre et au vu de son récent et rapide développement en France, TDL constitue l'initiative qui participe à ce phénomène de la manière la plus manifeste, à une grande échelle et selon des modalités singulières et innovantes. Le mouvement de TDL constitue donc un terrain adapté à l'appréhension des reconfigurations des identités socioprofessionnelles agricoles contemporaines. Il offre une fenêtre d'observation des changements en cours pour la profession.

De fait, les fermiers installés par le mouvement TDL constituent un cas très particulier. Nous sommes convaincue que ce sont dans les singularités que se lisent des changements plus globaux et que ce cas n'en demeure donc pas moins révélateur d'un certain nombre de tendances : la publicisation des activités agricoles et de l'ouverture du monde agricole, qu'appellent de leurs vœux certains consommateurs et producteurs ; l'écologisation de l'agriculture, vers laquelle un certain nombre de politiques incitatives souhaitent guider les pratiques agricoles ; la gestion partagée et concertée du foncier agricole, que développent d'autres mouvements agricoles alternatifs. L'analyse de ce qui se joue à une plus petite échelle, entre les fermiers de TDL et le mouvement TDL peut selon nous rendre compte de ces tendances, de leurs délicates mises en œuvre. Notre problématique s'appuie sur cette interface et sur l'articulation entre les enjeux globaux dont TDL est porteur et ce qui se joue à une échelle locale pour les fermiers de TDL.

Cette sous-partie a été consacrée à poursuivre le fil des interrogations autour duquel notre réflexion s'est déployée jusqu'à présent. Elle a vocation à les formaliser en un canevas problématique. D'un point de vue théorique, ce canevas articule l'analyse typologique et celle des formes identitaires de la profession agricole et cela dans une perspective de sociologie rurale comme nous l'avons vu précédemment, avec certaines des théories de la socialisation professionnelle, comme nous allons le voir ci-après. L'ensemble de cet appareil théorique et conceptuel a été mis au service de la compréhension des ruptures que portent TDL pour les fermiers qu'il installe

3.1 L'analyse des changements et des ruptures portés par Terre de Liens

Avant de poursuivre notre développement, il est essentiel de caractériser les changements et les ruptures en matière foncière que TDL donne à voir et notamment ceux qui concernent directement les fermiers. Ces changements sont divers, s'imbriquent les uns aux autres et font écho au projet porté par TDL (cf. Chapitre 2). Nous avons choisi de les analyser autour de trois thématiques : le caractère collectif du propriétaire des terres, l'impératif écologique qu'il exige et le dépassement de la propriété individuelle des terres.

3.1.1 Un propriétaire sans visage pour une gestion collective

Comme c'est le cas d'un grand nombre d'agriculteurs en France sous le statut du fermage[119], les fermiers de TDL travaillent sur des exploitations qui ne leur appartiennent pas ou pas intégralement, TDL pouvant n'avoir acquis seulement qu'une partie de la ferme. Cependant, les fermiers de TDL ont à faire à un bailleur particulier : un mouvement agricole alternatif. Quelle que soit la structure financière propriétaire (la Foncière ou la Fondation), c'est la composante associative et citoyenne (Association territoriale – AT – et Association nationale – AN) qui porte le mouvement et qui donne un caractère particulier au propriétaire. Il peut arriver que les fermiers de TDL puissent connaitre des personnes qui ont souscrit des parts dédiées à leur projet, notamment parce qu'il est prévu que les fermiers aient un rôle majeur dans la collecte de l'épargne ou de don dédié à l'achat de leur exploitation ou des terres qu'ils souhaitent travailler[120]. Ils mobilisent souvent leurs réseaux de connaissance, leur famille, leurs amis, leurs voisins pour réunir une partie de l'épargne qui doit être fléchée vers leur projet. Cependant, ils ne connaissent pas tous les souscripteurs. Parmi eux, beaucoup d'anonymes, de sympathisants ou bénévoles, les connaissent peu voire pas du tout. Ils ont à faire à un mouvement qui dépasse largement la structure financière *de fait* propriétaire. Le propriétaire est un propriétaire sans visage, une structure fédérant un ensemble de propriétaires aux multiples visages, qu'ils ne peuvent tous connaitre. Dimension locale de leurs projets et dimension globale du mouvement TDL s'enchevêtrent.

De plus, TDL fait de l'impossibilité de revente du foncier qu'il détient un principe. Par principe donc, les fermiers de TDL ne peuvent pas racheter les terres ou les bâtiments qu'ils ont à bail auprès de TDL. Si la très grande partie des agriculteurs en France n'accède pas à la propriété et louent les terres qu'ils travaillent (parce que la raréfaction, le prix des terres, l'opacité du marché foncier aux mains de quelques-uns et les difficultés de transmission des exploitations existantes ne leur permet pas d'y avoir accès), cette

[119] Cf. Chapitre 1.

[120] Nous détaillerons le fonctionnement de TDL et la phase du montage du dossier préalable à l'installation des fermiers dans les chapitres suivants.

possibilité ne leur est pas pour autant exclue. Elle est d'autant moins exclue que le statut du fermage[121] va jusqu'à garantir l'accès à la propriété en faisant du fermier en place l'acheteur prioritaire en cas de vente. Ainsi, les agriculteurs « classiques » - si tant est que les fermiers de TDL soient originaux ou constitueraient un groupe d'agriculteur à part - n'ont pas à faire le deuil de la propriété privée[122]. Beaucoup ne deviendront jamais propriétaires mais il n'en reste pas moins que cela leur reste possible. Au sein de TDL, il n'est pas prévu que les fermiers puissent racheter de manière progressive les terres ou les bâtiments qu'ils travaillent et occupent. Cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas se développer sur des terres dont ils sont ou seront propriétaires par ailleurs, ou qu'ils ne pourront racheter des terres qu'ils ont à bail auprès d'autres propriétaires ; mais au sein de TDL, cette possibilité semble encore aujourd'hui exclue. TDL introduit donc une dimension temporelle de long terme (conserver de manière collective les terres agricoles et les soustraire définitivement du marché foncier) qui dépasse de loin le temps plus court des carrières des agriculteurs qu'il installe.

Par ailleurs, les règles de gestion de la ressource foncière mises en place par TDL confèrent à la dimension collective et aux échanges conviviaux une place primordiale. Des évènements et rencontres sont organisés sur les fermes (conseil d'administration des AT, des journées portes-ouvertes, etc.). Ils permettent de faire se rencontrer adhérents, actionnaires, bénévoles et fermiers. Ces évènements sont très variables au sein d'une même région. Ils n'ont aucun caractère obligatoire mais rythment la vie du mouvement. L'originalité de TDL réside en partie dans l'organisation de ces rencontres et dans les différents moments d'échange entre agriculteurs et non-agriculteurs. Cela renvoie aux valeurs et à la charte du mouvement[123] dont les statuts entendent faire discuter, échanger et favoriser les contacts entre les agriculteurs et les citoyens. S'il peut s'agir d'échanges financiers (actionnariat, don, adhésion), il s'agit également d'échange de temps bénévole, de rencontre. TDL ambitionne de transformer la question du devenir des terres agricoles et de leurs utilisations en une préoccupation citoyenne, en « un *objet de concernement* » qui dépasse la catégorie socioprofessionnelle des agriculteurs[124]. En s'ouvrant, le mouvement intègre donc aux échanges de terres agricoles des citoyens qui sont habituellement exclus de leur achat et de leur gestion et tend à recréer des liens sociaux entre des groupes d'individus qui ont peu l'habitude et/ou l'occasion

[121] Pour rappel, le statut du fermage est apparu en 1946. Il s'agit d'un contrat qui lie le propriétaire et le fermier et offre de solides garanties au fermier. Il se caractérise par le blocage d'une trop grande évolution du montant du loyer et par l'impossibilité de mettre fin à la location par le propriétaire. Il a une durée minimale de neuf ans et peut être renouvelé. A la fin du bail, le paysan a droit à des indemnités s'il a apporté des améliorations au bien. Par ailleurs, le fermier est prioritaire en cas de vente mais aussi prioritaire lors de la vente d'un bien qui jouxtait son terrain.

[122] Etant entendu que le désir de devenir propriétaire de son exploitation pour un agriculteur a été construit socialement, comme nous l'avions précédemment analysé.

[123] Nous avons présenté et détaillé la charte de TDL dans le Chapitre 2. La charte se trouve également en annexe 1.

[124] Arnaud BERNARD de RAYMOND, Gilles TÉTART, 2012, « Aux bords du champ. Agricultures et sociétés contemporaines », p. 6.

d'interagir. Les fermiers de TDL ont donc à faire également à une potentielle grande diversité d'interlocuteurs.

Ce qui singularise le mouvement TDL, c'est qu'il institutionnalise l'accès collectif au foncier – tout en sécurisant l'accès à la terre, et créée ainsi un contournement de la propriété individuelle. Observé depuis le marché foncier, le processus relève toujours bien d'une forme d'appropriation à titre privé mais le propriétaire n'est pas un individu, ou un collectif restreint d'individus, mais une structure rattachée à un mouvement associatif à dimension nationale. Le devenir des terres est posé et défini par le mouvement comme un enjeu global au regard des menaces que subissent les terres agricoles et l'environnement (artificialisation, pollution, compaction des sols, perte de biodiversité), enjeu qui nécessite, pour le mouvement, d'envisager différemment les formes d'appropriation du foncier agricole.

L'achat et la gestion du foncier agricole, traditionnellement aux mains de la profession agricole, liés à des trajectoires ou à des stratégies professionnelles individuelles ou familiales locales, sont définis par TDL comme un enjeu global. En ce sens, au sein de TDL, le rapport individuel au foncier agricole est transformé en une question sociétale, politique et globale. Ce basculement d'échelle constitue donc une des premières ruptures instituées par le mouvement.

Au vu des modes de fonctionnement de TDL, les bases de nouvelles relations entre propriétaire/locataire semblent être posées. L'horizontalité des échanges que défend TDL se retrouve-t-elle dans cette relation ? De quelle nature sont les relations que les fermiers entretiennent avec la structure propriétaire ? Comment les fermiers se représentent-ils leur place et leur rôle au sein d'un mouvement défendant les mérites de l'ouverture et les impliquant de fait dans une dynamique humaine locale et citoyenne globale?

3.1.2 L'impératif écologique

Il n'est pas surprenant d'observer que les premières discussions qui ont précédé la création de TDL aient débutées au milieu des années de la décennie 90, autrement dit au moment même où la prise en compte des impacts néfastes des activités agricoles se poursuivait, où la question de la multifonctionnalité de l'agriculture commençait à émerger tant dans les discours scientifiques que politiques. Depuis ses débuts, TDL fait partie des structures dont l'ambition est de contribuer à développer une agriculture biologique, paysanne, respectueuse de l'environnement, des hommes et des écosystèmes. Afin d'y parvenir, le mouvement TDL ne choisit pas au hasard les porteurs de projet qu'il installe. Mais au-delà des premiers échanges entre TDL et les porteurs de projets qui permettent au mouvement de comprendre et de valider le type de projet qui va être développé, TDL a institutionnalisé et traduit de manière tangible ses objectifs agro-environnementaux. Plusieurs dispositifs, plus ou moins systématisés, ont donc été mis en place afin de garantir au mouvement et aux citoyens qui le soutiennent et le finan-

cent que les fermiers qu'il installe développent bien des activités respectueuses de l'environnement. Cela est assuré par : la contractualisation *via* le BRE (systématique), la labellisation ou la transition vers le label Agriculture biologique (AB) (non-systématique), par des états des lieux ou tours de plaines (plus ou moins réguliers selon les régions), dont nous allons maintenant détailler le fonctionnement.

Rédigé de manière conjointe entre des représentants de la future structure propriétaire (Foncière ou Fondation) et les fermiers installés, le BRE formalise les attentes en matière environnementale du mouvement. Ce contrat de bail comporte à la fois un volet général, le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique et peut parfois comporter des clauses environnementales très précises, telles que la plantation d'une haie, le curage d'un fossé, la création d'un point d'eau, etc.[125]. L'obtention du label AB n'est pas rendue obligatoire mais la démarche de labellisation est vivement encouragée notamment dans certaines AT[126]. Il s'agit de prescriptions qui rompent complètement avec la liberté du fermier de développer les activités qu'il désire. Cette liberté, inscrite dans le statut du fermage et obtenue après de nombreuses luttes paysannes avant la stabilisation de ce statut en 1946, est donc reconsidérée par TDL[127].

La rédaction du BRE est réalisée généralement à la suite d'un état des lieux très détaillé. À cela s'ajoute parfois un autre état des lieux, désigné sous le terme de tour de plaine. La tradition des tours de plaine provient du secteur classique de l'agriculture. Ils consistent à effectuer un inventaire agronomique et agrobiologique de l'exploitation en présence de pairs, de personnes qualifiées ou jugées d'expérience. Cela constitue une forme d'évaluation de la profession par elle-même dans une perspective normative d'adoption de pratiques. La particularité de TDL est d'intégrer à ces échanges et à ces discussions, des personnes qui ne sont pas nécessairement qualifiées et/ou issues du monde agricole, comme cela peut-être le cas d'actionnaires, de bénévoles ou d'adhérents. Au cours de cet échange, il s'agit pour l'ensemble du mouvement de porter un regard sur l'adéquation entre qualité des sols travaillés et le travail de l'exploitant. La bienveillance et l'effort de pédagogie qui caractérisent ce dispositif ne parvient pas à dissimuler ses objectifs normatifs : il s'agit d'une forme d'encadrement.

En fin de compte, les dispositifs de contrôle que met en place le mouvement n'ont pas nécessairement de caractère coercitif et varient beaucoup d'une AT à une autre. Il n'en reste pas moins qu'au sein de TDL, les injonctions en matière environnementale sont endogènes alors qu'elles sont généralement exogènes pour l'ensemble des agricul-

[125] Voir le document en annexe 7..

[126] Dans les chapitres suivants, nous ferons état des différences de pratiques ou de discours que nous avons observées entre les AT du mouvement.

[127] Le décret de l'application de la loi d'avenir prévoyant l'extension du BRE à tous les propriétaires de foncier agricole n'est pas paru (la loi d'avenir et les changements qu'elle porte sont brièvement abordés dans la note de bas de page numéro 91 de ce chapitre).

teurs[128]. Si la période modernisatrice a amené les agriculteurs sur un sentier de multiples dépendances encore à l'œuvre[129], ils n'ont pourtant communément eu de cesse de clamer leur autonomie, leur indépendance, notamment aujourd'hui où un sentiment d'aliénation aux attentes sociales grandit[130]. De fait, sans que cela ne constitue une ambition cachée de TDL, l'autonomie des fermiers de TDL, la liberté d'exercer leur profession et le pouvoir décisionnel (dont ils pourraient disposer en dehors de TDL) sont dans une certaine mesure remis en cause[131]. De quelle manière les fermiers de TDL perçoivent-il ces dispositifs ? Sont-ils négociés, acceptés, refusés ? En quoi cela reconfigure leur représentation du métier qu'ils exercent et la place qu'ils occupent ?

3.1.3 Le dépassement de la propriété individuelle du foncier

Le dernier élément que nous avons analysé comme constituant une transformation potentielle pour les fermiers de TDL a trait au rapport à la terre et au sein de ce rapport à deux dimensions : la dimension d'attachement symbolique à la propriété et celle relative à la transmission du patrimoine familial.

En achetant des exploitations ou des morceaux d'exploitations de manière collective et en faisant des agriculteurs des locataires, TDL remet en question l'attachement symbolique à la propriété privée et rompt avec l'image du « paysan sur sa terre ». Cette image, longtemps considérée comme naturelle et constitutive du discours des agrariens comme de celui des responsables politiques et des syndicats agricoles après la Seconde Guerre mondiale, n'a toujours pas disparu aujourd'hui[132]. Si l'attachement à la propriété privée que l'on prête aux agriculteurs est entre autres le fruit d'une construction sociale et politique, il n'en demeure pas moins opérant dans les identités socioprofessionnelles. Pour beaucoup d'agriculteurs, être propriétaire de son exploitation demeure une situation idéale permettant d'atteindre à la fois autonomie, reconnaissance professionnelle et sécurité financière[133].

Jusqu'alors, les agriculteurs avaient tendance à commencer leur carrière en tant que fermier, à progressivement racheter des terres pour devenir bailleur ou pour vendre leur patrimoine et ainsi compléter leurs retraites. Notons à ce propos que les retraites agricoles sont très faibles[134]. La vente ou la location d'une partie des terres et des bâtiments

---

[128] LAMINE, *op. cit.*
[129] Audrey RIVAUD, Jacques MATHÉ, 2011, « Les enjeux cognitifs du défi environnemental dans les exploitations agricoles », p. 27.
[130] LÉMERY, *op. cit.*
[131] Cela va dans le sens des tendances relevées par Antoine BERNARD de RAYMOND et Gilles TÉTART (*op. cit.*).
[132] VIANEY, *op. cit.*, WOLFER, *op. cit.*
[133] GILLET *et al.*, 2003 ; VIANEY, *op. cit.*; WOLFER, *op. cit.*
[134] Selon les chiffres de la Mutualité sociale agricole (MSA) de 2014, « *la pension annuelle moyenne, tous statuts et durées de carrière confondues, des retraités NSA (non-salarié agricole) qui bénéficiaient de la RCO (régime complémentaire obligatoire) avant la mesure 2014 est de 9 834 euros bruts* » (MSA, octobre 2015, « Les retraites du régime des non-salariés agricoles en 2014 », p. 3). Comparées aux 15 672 euros bruts mensuels moyen des retraites de

agricoles constitue une véritable sécurité financière pour beaucoup d'agriculteurs voire une condition de subsistance pour certains. Au sein de TDL, les fermiers (notamment ceux pour qui TDL est propriétaire de l'ensemble de la ferme, bâti, terres et maisons d'habitation) ne pourront pas s'appuyer sur la revente ou la location des terres et du bâti au moment de leur retraite ou au moment de leur départ. Cela constitue un autre changement opéré par TDL.

De plus, TDL rompt avec la dimension familiale de la transmission patrimoniale, non seulement parce qu'il prive les fermiers de racheter et donc de pouvoir revendre ou transmettre l'exploitation à leurs enfants sous le statut de la propriété individuelle, mais aussi, et cela constitue une rupture importante, parce qu'il contourne la transmission familiale prévue dans le statut du fermage. En effet, sous le statut du fermage, en cas de départ à la retraite du preneur, le bail est transmis en priorité aux enfants du locataire à la condition qu'ils choisissent à leur tour d'exercer le métier d'agriculteur. Au sein de TDL, cette automaticité est remise en question : le bail ne sera transmis aux enfants des fermiers seulement si ces derniers adhérent aux valeurs du mouvement et si le projet agricole qu'ils souhaitent développer est en accord avec le type d'agriculture que défend TDL[135]. Il s'agit là d'une transformation majeure que porte le mouvement. Notons que dans certains cas, la Foncière n'achète pas nécessairement les terres, les bâtiments agricoles et la maison d'habitation attenante, et peut n'être propriétaire seulement que de quelques hectares de terres. La transmission familiale n'en demeure pas moins remise en question et avec elle, le rapport au patrimoine. TDL organise ainsi le passage des hommes sur des terres et non plus le passage des terres aux mains des hommes. Le caractère collectif de l'appropriation est-elle un rempart suffisant à l'attachement symbolique du rapport à la terre ? Ébranlant ainsi ce que certains qualifient de socle identitaire du groupe des agriculteurs, TDL est-il un des mouvements où les reconfigurations identitaires sont particulièrement marquées ?

Nous faisons l'hypothèse que les différentes ruptures introduites par TDL sont porteuses de changement pour les fermiers de TDL. Les représentations qu'ils se font de leur métier, de leur rôle, de leur fonction, de leur relation tant au sein et en dehors du monde agricole, qu'au sein et en dehors de TDL, sont autant d'éléments qui nous semblent être liés à ces changements. Ils nous paraissent donc constituer des transformations potentielles, des points de friction ou de négociation potentiels : autrement dit des possibles épreuves identitaires.

Ensemble, ces potentielles épreuves participent de la construction de leur identité socioprofessionnelle. Avant de développer davantage notre questionnement et de formu-

---

l'ensemble de la population française en 2013 (Source : INSEE, Drees, enquêtes annuelles auprès des caisses de retraite), les retraites agricoles sont donc très faibles.

[135] Le mouvement, encore jeune, ne s'est pas à notre connaissance trouver dans une situation de ce type.

ler notre problématique, précisons ce que nous entendons par *identité socioprofessionnelle* et dans quel cadre théorique sociologique plus général nous inscrivons notre réflexion.

3.2 La socialisation professionnelle comme cadre d'analyse

Jusqu'à ce point de notre analyse, nous nous sommes concentrée sur des théories et des outils conceptuels qui s'inscrivent dans le cadre de la sociologie rurale. Nous avons utilisé cependant à diverses reprises le terme d'*identité socioprofessionnelle* pour analyser les transformations identitaires de la profession agricole. Le concept d'identité socioprofessionnelle, parce qu'il constitue une catégorie analytique structurante de notre étude, mérite d'être explicité tout comme le cadre théorique plus général et non spécifique à la sociologie rurale dans lequel nous nous inscrivons.

Parmi les différentes approches de la socialisation, nous nous sommes appuyée sur le concept d'identité professionnelle développée par Claude DUBAR[136] à laquelle nous avons apporté quelques nuances, sur le cadre conceptuel présidant à la théorie sociologique de l'identité qu'il a développée. Nous nous sommes également appuyée sur l'acception d'intégration professionnelle développée par Serge PAUGAM, notamment parce qu'il introduit une dimension essentielle entre rapport au travail et rapport à l'emploi qui nous semble particulièrement pertinente pour comprendre notre objet. Enfin, nous nous sommes appuyée sur une des théories de Bernard LAHIRE et ayant trait à ce qu'il appelle les dispositions que nous avons mises en regard du concept d'habitus de Pierre BOURDIEU.

3.2.1 La profession : une construction sociale entre rapport au travail et rapport à l'emploi

Tout d'abord, nous avons considéré qu'une profession est une construction sociale qui découle à la fois du droit pour des individus d'exercer un métier et de définir ce que peuvent en attendre ceux à qui il s'adresse[137]. Comme nous l'avons précédemment observé, « *la profession agricole est une construction sociale relativement récente, elle renvoie à des définitions de ce que doit être l'agriculture (dimension idéologique), elle s'inscrit dans certains rôles et dans certaines pratiques (dimension de l'habitus[138]) et dans un système de relations internes et externes (dimension de régulation relationnelle)* »[139]. Cette profession a connu plusieurs évolutions qui l'ont conduite à une fragmentation en différents univers de pratiques et de représentations.

---

[136] DUBAR, 2010.
[137] HUGHES, 2006.
[138] Le concept d'habitus développé par Pierre BOURDIEU désigne « *des systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations* » (Pierre BOURDIEU, 1980, *Le sens pratique,* p. 90).
[139] Bruno LÉMERY, 2004, « La Fabrique des Agriculteurs ».

La manière dont les agriculteurs composent et s'intègrent à ces univers mérite d'être étudiée à l'aune du concept d'intégration professionnelle développé par la sociologue Serge PAUGAM[140]. Selon lui, l'intégration professionnelle consiste en l'articulation de deux dimensions distinctes mais intrinsèquement liées : le rapport au travail et le rapport à l'emploi. Alors que le rapport au travail renvoie aux activités, aux tâches accomplies, à la dimension tangible et laborieuse de l'activité de production de biens et de services, le rapport à l'emploi renvoie au statut social et à l'ensemble de droits qui découlent de ce statut. D'après Serge PAUGAM, le rapport au travail a longtemps été marqué par la logique productive de la société industrielle et a conduit les travailleurs à des situations de dépendance et d'aliénation, alors que le rapport à l'emploi était marqué par une logique d'État providence qui était garant des droits sociaux.

À partir de cette analyse, il construit une typologie de l'intégration professionnelle, qu'il décline et fait varier selon le rapport au travail et à l'emploi (figure 12).

Figure 12. Idéaltype de l'intégration professionnelle et ses déviations.

	Satisfaction dans le travail	*Stabilité de l'emploi*
Type idéal : *L'intégration assurée*	+	+
Déviations :		
– *L'intégration incertaine*	+	–
– *L'intégration laborieuse*	–	+
– *L'intégration disqualifiante*	–	–

Source : Serge PAUGAM, Le salarié de la précarité, p. 98.

L'intégration incertaine se caractérise par un rapport au travail satisfaisant mais un rapport à l'emploi instable et insatisfaisant. Cette situation concerne des individus qui s'épanouissent dans leur travail, peuvent y trouver divers intérêts mais qui pour autant, occupent un emploi instable ou qu'ils jugent instable, un emploi précaire. L'intégration laborieuse renvoie à une situation où la stabilité de l'emploi est assurée mais où certaines conditions rendent l'activité productive difficile du fait de la pénibilité des tâches ou encore de l'ambiance qui s'instaure entre les travailleurs et avec leur hiérarchie par exemple. Quant à l'intégration disqualifiante, elle caractérise des situations où instabilité dans l'emploi et difficultés d'accomplissement des tâches se conjuguent. Ce cadre d'analyse a permis à Serge PAUGAM d'analyser et de caractériser certaines des transformations récentes du travail et notamment la précarisation généralisée qui traverse le salariat depuis une vingtaine d'années.

[140] Serge PAUGAM, 2000, *Le salarié de la précarité.*

Même si la profession agricole est une profession singulière, que le recours au salariat n'y est pas systématique, ce cadre nous parait pertinent à mobiliser pour saisir notre objet de recherche. Dans un contexte où la profession agricole est en proie à la fragmentation que nous avons décrite, les rapports au travail et à l'emploi ne sont plus marqués par une même logique. À l'heure où des mouvements et initiatives comme TDL poussent à ce que les pratiques agricoles soient soumises à des impératifs environnementaux et écologiques (rapport au travail) en même temps qu'ils tentent de revaloriser la profession d'agriculteur (rapport à l'emploi), le champ de l'intégration professionnelle agricole nous semble être reconfiguré.

3.2.2 L'identité socioprofessionnelle : quand la trajectoire biographique crée des dispositions

Nous avons eu le souci d'éviter d'enfermer l'analyse dans une approche statique et avons considéré que la construction de l'identité ou plutôt *des* identités socioprofessionnelles des agriculteurs est un processus long, jamais définitif, constamment amené à évoluer, changer, emprunter des détours et se renouveler. C'est pourquoi à l'instar de Béatrice DÉGRANGE et Bruno LÉMERY[141], qui mettent en avant ce concept dans leur analyse des reconfigurations identitaires de groupes d'agriculteurs, nous avons eu recours au concept de *formes identitaires* qu'ils empruntent eux-mêmes à Claude DUBAR. Par formes identitaires, nous entendons les formes d'identification socialement pertinentes dans une sphère d'action déterminée, articulant les deux sens du terme socialisation : non seulement la *socialisation relationnelle* et la *socialisation biographique* (autrement dit marquée par des types de trajectoire empruntés au cours de la vie de travail).

Si nous avons donc préféré l'usage du terme d'identité *socioprofessionnelle* à celui d'identité *sociale*, c'est que nous pensons que d'une manière générale dans les sociétés contemporaines et d'une manière singulière pour ceux qui sont agriculteurs[142], l'identité sociale est aujourd'hui largement définie par l'activité professionnelle occupée[143]. Cependant, contrairement à Claude DUBAR, nous avons préféré l'usage du terme d'identité *socioprofessionnelle* à celui d'identité *professionnelle*[144] parce qu'il revêt de manière plus explicite une référence à la trajectoire biographique des individus (non seulement leur trajectoire au

---

[141] DÉGRANGE, *op. cit* ; LÉMERY, 2003.

[142] À partir de notre enquête auprès des fermiers de TDL, nous reviendrons plus tard sur les singularités du métier d'agriculteur et sur le fait que le choix du métier d'agriculteur constitue pour beaucoup un choix de vie.

[143] Nous sommes revenue plus tard sur ce postulat, partagé par beaucoup d'observateurs, et sur lequel nous nous nous sommes appuyée nous aussi pour les besoins de notre analyse. Si nous adoptons ce cadre analytique, c'est parce que nous pensons que la profession d'agriculteur est une profession singulière, mobilisant entièrement l'individu et cela d'une manière différente que s'il s'agissait d'un salarié dans une entreprise par exemple. Selon nous, faire du travail le lieu de définition de l'identité sociale n'en demeure pas moins dangereux et au service d'une certaine idéologie du travail, dénoncé entre autres par Dominique MÉDA. Selon cette philosophe et sociologue, spécialiste du travail et de la création de richesse, la société du XXème siècle a fait du travail « *sa norme et son mythe, la source du revenu, de l'identité et du contact des individus* » (Dominique MÉDA, 2001, « Centralité du travail, plein emploi de qualité et développement humain », p. 28).

[144] Par ce terme, ce sociologue désigne des manières socialement reconnues pour les individus de s'identifier les uns les autres, dans le champ du travail et de l'emploi.

cours de la vie de travail mais leur trajectoire scolaire, familiale, etc.) et qu'il n'évacue donc pas les effets de la socialisation primaire (sans pour autant en tirer des conclusions déterministes).

La trajectoire biographique des individus nous parait constituer un élément essentiel de l'analyse des identités socioprofessionnelles. Autrement dit, pour comprendre ce qui se joue au cours de la carrière professionnelle d'un individu et pour comprendre l'articulation du rapport au travail et à l'emploi qui caractérise son intégration professionnelle, nous considérons que ses expériences antérieures, le milieu dans lequel il a grandi, les réseaux affinitaires qu'il a développé, les formations qu'il a suivi, sont des éléments dont il faut tenir compte. D'un côté, cette trajectoire et la direction qu'elle suit dit quelque chose de la position sociale occupée par les individus. C'est lors de cette trajectoire que se construisent des manières de voir, de penser et d'agir qui sont susceptibles d'être réactivées, transformées, laissées de côté par les individus et ce notamment dans le champ du travail et de l'emploi. Parler de manière de voir, de penser, d'agir fait écho au concept d'habitus développé par Pierre BOURDIEU. Ce concept désigne « *des systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations* »[145]. Nous n'avons pas choisi d'organiser notre cadre théorique autour de ce concept, cette approche ayant mérité un travail théorique différent de celui que nous avons entrepris, mais lorsque nous nous appuyons sur le concept de disposition développé par Bernard LAHIRE, notre réflexion ne l'évacue par pour autant[146]. Ce choix se justifie au regard de notre objet : les fermier de TDL, qui appartiennent a priori à la catégorie des Hors cadre familiaux, qui se retrouvent par définition non pas dans la reproduction d'une position, d'un habitus de classe ou de métier mais dans des itinéraires inédits.

D'un autre côté, examiner les trajectoires des individus nous permet de comprendre quelles sont les expériences sociales et professionnelles, signifiantes ou corporelles, qu'ils ont vécues, qui peuvent n'avoir aucun lien avec la position sociale occupée, le métier occupé ou encore la pente de la trajectoire, mais qui sont constitutives de leurs dispositions. Autrement dit, à l'instar de Bernard LAHIRE, nous avons considéré que

---

[145] Pierre BOURDIEU, 1980, *Le sens pratique*, p. 88.

[146] Notons à ce propos que Bernard LAHIRE prend beaucoup de distance vis-à-vis du concept d'habitus comme de l'analyse de Peter BERGER et Thomas LUCKMANN. En ce qui concerne le concept d'habitus, il indique que « *le sociologue ne peut réduire l'habitus (dans les raisonnements théoriques généraux) à une formule génératrice que parce qu'il privilégie dans son modèle interprétatif la position sociale (dans l'espace social) et la trajectoire sociale (ascendante, déclinante), bref, l'habitus de classe et de trajectoire, alors qu'un grand nombre de dispositions ne sont pas liées aux conditions d'existence de classe, ni même à la pente de la trajectoire* » (LAHIRE, 2002, p. 405). Il s'oppose également aux théories de l'intériorisation de la réalité de Peter BERGER et Thomas LUCKMANN, où la distribution sociale des connaissances domine leur réflexion. Pour Bernard LAHIRE, ces deux auteurs réduisent l'expérience sociale à de l'apprentissage de connaissances/ ou significations (qui viennent du langage) et négligent les expériences (corporelles et pas seulement signifiantes) et le fait que ces expériences qui se répètent construisent nos manières d'agir.

le passé produit des dispositions et qu'il « *a été, d'une façon ou d'une autre, sédimenté et converti en manières plus ou moins durables de voir, de sentir et d'agir, c'est-à-dire en traits dispositionnels : propensions, inclinations, penchants, habitudes, tendances, manières d'être persistantes...* »[147] et que les diverses expériences d'un individu participent à la construction de ces dispositions. Autrement dit, nous avons considéré « *qu'un individu peut être défini comme « une réalité sociale caractérisée par sa possible (probable) complexité dispositionnelle, complexité qui se manifeste dans la diversité des domaines de pratiques ou des scènes d'action au sein desquels cet individu inscrit ses actions* »[148].

3.2.3 La socialisation et les formes identitaires en tension

Les dispositions des individus sont donc construites autour des différents moments du processus de socialisation. « *La socialisation devient ainsi un processus de construction et déconstruction et reconstruction d'identités liées aux sphères d'activité (notamment professionnelle mais aussi conjugale, religieuse, politique, etc.)* »[149].

La construction des formes identitaires a été analysée au prisme de plusieurs dialectiques que nous empruntons à cet auteur, dialectiques qu'il dépasse ou sur lesquelles il s'appuie : identités collectives/ identités personnelles, identité pour soi/identité pour autrui, forme communautaire/forme sociétaire d'identification.

Premièrement, Claude DUBAR s'attache à ne pas opposer identités collectives et identités personnelles ou, pour le dire autrement, approche holiste et individualiste des identités sociales. L'articulation entre deux transactions, *« une transaction interne à l'individu (transaction subjective) et une transaction externe (transaction objective) entre l'individu et les institutions avec lesquelles il entre en interaction* »[150], nous semble être une clef de lecture particulièrement pertinente pour cerner notre objet et comprendre ce qui se joue entre les fermiers de TDL et le groupe professionnel des agriculteurs, entre les fermiers de TDL et le mouvement TDL et pour comprendre les représentations subjectives des fermiers, leur manière de faire, de penser, et le sens qu'ils donnent à leur rôle et à leur position. Aussi, l'identité socioprofessionnelle est à la fois l'expression d'une *différence*, affirmation d'une individualité, et d'une *appartenance commune*[151]. Pour notre étude, il a été intéressant de considérer que les fermiers de TDL appartenaient à un groupe professionnel large, celui des agriculteurs, et à un sous-groupe singulier celui des fermiers au sein du mouvement TDL, articulant ainsi dimension objective (par exemple, la place occupée par le groupe des fermiers dans l'institution) et la dimension subjective (leurs représentations de la place qu'ils occupent dans l'institution).

---

[147] *Ibid.,* p.19.
[148] Bernard LAHIRE, 2002, *Portraits Sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, p.2.
[149] DUBAR, 2010, p. 10.
[150] Claude DUBAR, 2010, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, p. 103.
[151] DUBAR, 2000.

Deuxièmement, au-delà de cette dialectique et en lien avec elle, nous avons considéré que l'identité socioprofessionnelle s'exprimait de différentes manières et qu'elle relevait à la fois de la construction d'une *identité pour soi* et d'une *identité pour autrui*[152]. L'identité pour soi et l'identité pour autrui sont inséparables l'une de l'autre mais leur liaison est problématique. En effet, aucun individu n'est à même de parvenir à se représenter clairement l'identité qu'autrui lui prête.

Troisièmement, Claude DUBAR distingue plusieurs formes identitaires : une forme communautaire, où les groupements d'individus en communauté visent à la perpétuation et à la reproduction dans le temps d'une place pour chaque individu (cultures, nations, ethnies… constituent alors des ressources d'identification essentielles), une forme sociétaire, où des collectifs éphémères, divers et variables fournissent des ressources d'identification aux individus, et sont considérés comme des choix des individus. Dans l'articulation de ces deux formes identitaires, il nous semble déceler ce qui se joue également au sein du mouvement TDL pour les fermiers : une forme communautaire d'appartenance à une profession qui a ses règles, ses codes, qui s'est construite sur une idéologie singulière et tente de perdurer, et une forme sociétaire d'appartenance à un collectif, celui du mouvement TDL, qui fournit potentiellement des ressources d'identification que notre étude permettra d'analyser.

L'ensemble de ces dialectiques, éclairant les formes identitaires en jeu dans la construction de l'identité socioprofessionnelle des individus, ont été mises au service de notre analyse et de l'analyse des bouleversements potentiels qu'institue TDL et des effets, objectifs et subjectifs, qu'ils entraînent pour les fermiers du mouvement. Ces potentiels bouleversements, parce qu'ils touchent à des éléments qui ont historiquement structuré l'activité agricole et le groupe professionnel des agriculteurs, ont été définis comme de possibles *épreuves identitaires*, des perturbations de relations entre des éléments qui jusqu'à présent variaient peu ou pas : un agriculteur sur une terre qui lui appartient, un agriculteur locataire de ses terres qui aspire à la propriété, un agriculteur qui pouvait transmettre son exploitation à ses enfants, un agriculteur qui pouvait revendre son bien afin d'obtenir un complément de retraite, un agriculteur qui dispose du choix de développer les activités qu'il désire.

3.3 Des ruptures portées par Terre de Liens à ses effets pour le groupe des fermiers : articulation et reconfigurations identitaires ?

Notre problématique porte sur ce qui change ou ne change pas pour une partie du groupe des agriculteurs (le métier, le rapport à la terre, à la propriété, au patrimoine) et a

[152] *Ibid.*

trait au dessin des frontières professionnelles mais aussi à des évolutions sociétales qui les dépassent largement. D'aucuns considèrent que le monde paysan, auquel renvoyait la figure idéal-typique du paysan que nous décrivions au début de ce chapitre, a notamment changé parce que le regard que le monde extérieur portait sur lui (l'identité pour autrui) a profondément affecté le regard qu'il portait sur lui-même (l'identité pour soi)[153]. Le mouvement TDL, en revalorisant le métier d'agriculteur (rapport à l'emploi) mais en instituant des règles de fonctionnement susceptibles de constituer des épreuves identitaires, dont celles du rapport à la terre et au patrimoine appréhendé comme une des spécificités de l'identité des agriculteurs, est le révélateur d'un nouveau regard porté sur ce groupe professionnel. En quoi ce nouveau regard peut-il transformer celui que les agriculteurs installés par TDL portent sur eux-mêmes ?

Les trajectoires biographiques des fermiers de TDL présentent-elles des caractéristiques singulières (dans leur parcours familial, scolaire) qui les distingueraient d'emblée des agriculteurs « classiques », qui les rapprochent du profil des agriculteurs Hors cadres familiaux (HCF) et qui les auraient poussés plus facilement que d'autres à accepter le fonctionnement de TDL ? Avaient-ils par leurs trajectoires, leur représentations et aspirations, intégré (ou incorporé) le changement avant que TDL ne l'institue? Étaient-ils particulièrement disposés à composer avec les transformations que porte TDL ?

Afin d'appréhender ces interrogations et de les ancrer dans des phénomènes concrets et observables, l'interface entre le mouvement et ses bénéficiaires, entre TDL et les fermiers de TDL et ce qui se joue dans cette tension, nous semble constituer une échelle d'analyse intéressante. Cette tension révèle ce qui est en jeu aujourd'hui au sein des mouvements alternatifs agricoles, comme au sein du monde sociopolitique, qui font de l'écologisation des pratiques agricoles une priorité. Elle rompt avec ce qui était naturel jusqu'alors (un agriculteur sur sa terre, qu'il transmettra à ses enfants). L'alternative de TDL pose la question des modalités de gestion d'une ressource naturelle et elle pose la question des relations entre propriétaire et locataires dont elle recrée de nouvelles bases. L'horizontalité des échanges prônée à toutes les échelles au sein du mouvement TDL est-elle caractéristique de ceux qui s'établissent entre la structure propriétaire (la Foncière ou la Fondation) et les fermiers de TDL ?

La manière dont les différentes ruptures qu'institue TDL se traduisent pour le groupe professionnel auquel il s'adresse pose donc différentes questions.

Il nous est possible de les problématiser et de les formuler en ces termes : selon quelles modalités les transformations globales que TDL incarne, qui révèlent une volonté de lutter de manière collective pour la préservation des terres agricoles et de soutenir l'installation de porteurs de projets en agriculture biologique et paysanne, sont susceptibles de se traduire à une échelle locale sur les parcours, le positionnement et les repré-

[153] CHAMPAGNE, *op. cit.*, p. 12.

sentations des fermiers de TDL ? En quoi le caractère collectif de la propriété des terres, l'impératif écologique qu'il exige et le dépassement de la propriété individuelle du foncier modifient-ils les processus d'intégration professionnelle ? Comment s'opère l'articulation et la négociation de ces transformations au sein de l'interface de dialogue et d'interactions existant entre les fermiers et TDL? De quels liens ou de quelles ruptures TDL est-il réellement porteur pour les fermiers qu'il soutient ?

Autrement dit, en quoi au travers de l'exemple de TDL assiste-t-on à une reconfiguration des identités socioprofessionnelles agricoles ? De quelle manière la tentative d'inversion d'appréhension de la propriété de la terre portée par TDL et portée en substance par d'autres mouvements agricoles alternatifs est-elle susceptible de transformer les repères identitaires professionnels? Ce sont l'ensemble de ces questionnements qui guideront notre analyse.

Conclusion du Chapitre 3

À À partir d'une approche socio-historique du groupe professionnel des agriculteurs et de son rapport à la terre ainsi que d'une analyse des processus de crise et de fragmentation identitaire auquel il est en proie aujourd'hui, nous avons analysé quelques-unes des évolutions touchant ce groupe singulier. Malgré ces diverses transformations, nous avons mis en évidence que ce qui était analysé comme le fondement identitaire de la profession était l'attachement symbolique au patrimoine et à la propriété de la terre.

Ces éléments nous ont conduits à caractériser certains des bouleversements dont le mouvement TDL est porteur notamment pour les fermiers dont il permet l'installation. L'attachement symbolique au patrimoine et à la propriété privée et individuelle de la terre, le caractère collectif de la propriété des terres et l'impératif écologique qu'il exige ont été analysés comme les trois changements que portent TDL. L'ensemble de ces bouleversements sont autant de possibles épreuves identitaires pour les fermiers de TDL ainsi amenés à repenser leur métier et leur place, à l'aune de nouvelles considérations, et cela autant au sein de la société qu'au sein même du mouvement TDL.

Pour saisir les effets de ces potentiels changements, nous avons défini un cadre théorique articulant plusieurs approches et concepts : l'analyse typologique et celle des formes identitaires de la profession agricole, le concept de l'intégration professionnelle articulant rapport au travail et à l'emploi et enfin le concept d'identité socioprofessionnelle, s'appuyant sur les trajectoires biographiques comme l'espace de construction de dispositions réinvesties dans le travail, et entendu comme un processus complexe, long et itératif combinant dimension objective et subjective de représentation d'autrui et de soi.

Mise en regard à cet outillage conceptuel, notre problématique repose sur l'articulation des enjeux que portent le mouvement de TDL d'une manière globale et leurs traductions pour les fermiers, à une échelle individuelle, locale et socioprofessionnelle.

CHAPITRE 4 :

DU POINT DE VUE DES FERMIERS A NOTRE POINT DE VUE : L'EXAMEN DE NOTRE CHEMINEMENT ETHNOGRAPHIQUE

Introduction du Chapitre 4

« Il marche dans la plaine immense
Va, vient, lance la graine au loin
Rouvre la main et recommence
Et je médite, obscur témoin »

Victor Hugo,
Saison des semailles, Le soir.

TDL institue une nouvelle gestion foncière. Il soumet l'usage des terres agricole à des règles collectives qui constituent, selon nous, des potentiels bouleversements pour les fermiers qu'il soutient. Avant de parvenir à orienter notre problématique sur ces transformations, nous avons entrepris un long travail de terrain. Notre problématique s'est construite à partir de ce que nous avons observé et entendu au sein de diverses arènes de TDL et au cours de différents temps de la vie du mouvement. La parole des différents acteurs qui le composent en a été le ciment.

Nos choix théoriques et problématiques ne peuvent se comprendre indépendamment du chemin que nous avons parcouru sur notre terrain et de la posture originale qui a été adoptée. L'analyse des dispositifs méthodologiques que nous avons adoptés, de la réalisation de notre premier terrain exploratoire au traitement de nos données, constitue un moment essentiel de notre démarche scientifique. L'explicitation des principes structurant les interactions avec notre milieu d'étude permet de dessiner les contours de notre « *politique de terrain* »[1].

Ce chapitre est consacré à l'analyse de notre cheminement empirique et scientifique. Dans un premier temps, nous avons fait état de notre processus de recherche et de notre parcours dans TDL, nous conduisant à étudier le groupe des fermiers en particulier. Nous avons rendu compte de notre immersion dans notre terrain et de notre

[1] Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN, 1995, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie».

double position d'observatrice et de participante en tant qu'administratrice de l'Association territoriale de Terre de Liens en Midi-Pyrénées (AT TDL-MP). Nos hypothèses se sont consolidées à partir de ce travail ethnographique. Dans un deuxième temps, nous avons décrit plus précisément le type de matériaux que ce travail nous a permis de collecter et la manière dont nous l'avons analysé. Nous avons décrit également l'ensemble des autres dispositifs méthodologiques, qualitatifs et quantitatifs, qui ont nourri cette enquête ethnographique : des entretiens conversationnels[2] avec les fermiers de TDL, une enquête statistique destinée à l'ensemble des fermiers du mouvement et des dispositifs de recueil de données sous la forme de panneaux. Nous avons mis en lumière plusieurs éléments : la manière dont cet appareil méthodologique a été pensé et la logique autour de laquelle il s'est articulé ainsi que la manière dont nous avons traité l'ensemble de nos données pour les mettre au service d'une compréhension fine de l'ensemble de TDL en général et du groupe des fermiers en particulier. Dans une troisième partie, nous avons analysé notre engagement dans TDL et ses implications pour notre analyse. Cela nous a amenée à adopter une posture réflexive, de mise à distance critique de nos présupposés et de la manière dont nous avons observé le mouvement.

1 Notre approche du terrain : la complexité et la place des fermiers

Nous poursuivions à l'origine trois ambitions analytiques : celles de questionner les relations entre usages et usagers qui se partagent l'espace rural, la circulation du don dans et hors de la profession agricole ainsi que les processus de transformation des identités socioprofessionnelles agricoles. Nous voulions appréhender les situations de réciprocité dans le partage du foncier à partir de ces trois entrées problématiques grâce à l'observation de TDL. Notre posture ethnographique ne constituait pas la manière dont nous voulions aborder notre terrain. Nous envisagions initialement de mener une étude qualitative et comparative entre deux AT : celle de Midi-Pyrénées et celle de Bourgogne-Franche-Comté. Les réalités du terrain nous ont progressivement conduite à saisir les enjeux et les intérêts d'une posture ethnographique, participante, tournée vers la compréhension de la place des fermiers.

[2] Par entretien conversationnel, nous entendons des entretiens qui se déroulent sur le ton de la conversation et qui ne répondent pas à la logique de l'entretien semi-directif où enquêteur et enquêté se font face (Anne-Marie GRANIÉ, 2005, *Figures de constructions identitaires. Regards croisés : le film, le réalisateur et le sociologue*).

1.1 L'apprentissage de Terre de Liens

Comme le relève Jean-Pierre OLIVER de SARDAN[3], la réalisation du terrain a un caractère initiatique, où se mêlent intuition, improvisation et bricolage. Lorsque nous nous sommes intéressée au mouvement TDL, nous ne disposions que de données accessibles au grand public. Pour comprendre le fonctionnement de TDL et l'articulation de ses composantes, nous nous sommes laissée guider par notre intuition. Nous ne cherchions pas à vérifier des hypothèses que nous aurions préalablement formulées et qui se seraient ensuite infirmées ou confirmées lors d'un protocole d'enquête strict[4]. Nous cherchions à construire notre objet sociologique peu à peu, par une élaboration théorique progressant de jour en jour à partir d'hypothèses forgées sur le terrain.

Dans un premier temps, nous avons cherché à prendre contact avec l'AT TDL-MP. Il nous semblait que l'AT était le premier échelon à même de nous fournir des informations essentielles, relatives au fonctionnement de TDL, et que son animateur était la première personne ressource vers qui nous tourner. Nos premières sollicitations, de la fin 2010 jusqu'au milieu de l'année 2011, sont cependant restées sans réponses. Ce qui nous semblait relever d'une négligence ou d'un manque de temps des acteurs s'est avéré par la suite constituer l'une des caractéristiques du mouvement TDL. Les demandes d'entretiens, d'informations, de stages, de conseils que reçoit TDL sont constantes et innombrables. Elles concernent toutes les composantes du mouvement. La reconnaissance que TDL a acquise auprès des décideurs politiques, des acteurs du développement rural, des étudiants, des porteurs de projets agricoles est telle qu'il est difficile pour les membres du mouvement de répondre à l'ensemble des demandes le concernant. TDL suscite des espoirs qui sont inversement proportionnels aux moyens humains, techniques, financiers et communicationnels dont il dispose.

Pour pallier cette difficulté, nous avons mobilisé des contacts liés à l'AT TDL-BFC (Bourgogne Franche-Comté) que nous avions pu obtenir par un autre biais. Nous avons ainsi pu mener une première phase de terrain exploratoire auprès de quelques-uns des membres de cette AT au début de l'année 2011. Ce premier travail de terrain avait pour objectif de faire remonter des pistes de recherche, de comprendre la manière dont les différents acteurs de la structure pensent, se représentent et se positionnent vis-à-vis du mouvement TDL. C'est sur la base de l'hétérogénéité de leurs statuts dans TDL que nous avons choisi les six personnes rencontrées au cours de cette première phase de terrain.

Nous avons rencontré l'un des animateurs salariés de l'AT TDL-BFC. Sa mission est tout à la fois d'assurer le suivi administratif de la structure (recherche de financement,

---

[3] OLIVIER de SARDAN, *op. cit.*

[4] Comme l'explique Jean Claude KAUFMANN, ce test est d'ailleurs souvent « *techniquement impossible* » (Jean Claude KAUFMANN, 1996, *L'entretien compréhensif*, p. 23).

suivi comptable de la trésorerie), d'animer l'association (organisation des conseils d'administration, convocation aux assemblées générales), d'accompagner les porteurs de projets agricoles dans la construction de leur projet avec TDL (rencontre, échange, constitution du dossier) et enfin de sensibiliser le grand public et d'éventuels futurs partenaires aux enjeux fonciers. Nous avons donc identifié le rôle central et la place charnière occupée par les animateurs régionaux. Ils se trouvent en effet à l'interaction de plusieurs publics et font vivre au quotidien le projet de TDL.

Nous avons également eu l'occasion de nous entretenir avec des fermiers de TDL basés en Saône et Loire : une jeune éleveuse, en laitier caprin, installée en Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) et associée à un éleveur laitier ovin et un maraîcher. Sur le lieu que nous avons visité, devait se développer un éco-hameau qui s'organisait autour d'une Société civile immobilière (SCI) qui gérait à la fois un bâtiment d'accueil écologique et une association. Ces trois jeunes exploitants, qui ne sont pas issus du monde agricole, travaillent en agriculture biologique et ont fait le choix de vendre leur production de manière « directe » sur les marchés et auprès d'une Association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP). L'ancien fermier qui leur cédait l'exploitation et qui était en place avant que leur projet de rachat de TDL ne voit le jour, vivait encore toujours sur les lieux avec un autre membre de sa famille. Au cours de ce premier entretien, il nous a semblé que les fermiers de TDL étaient des fermiers singuliers au regard de la grande majorité des agriculteurs : ils étaient jeunes, s'installaient hors du cadre familial, avaient à cœur de développer des projets agricoles respectueux de l'environnement et ont trouvé dans TDL un écho à des aspirations de gestion collective qu'ils nourrissaient par ailleurs. Leurs projets agricoles se mêlaient à un véritable projet associatif.

Lors d'un entretien de groupe, nous avons également échangé avec un autre fermier de TDL installé dans le Doubs, un éleveur bovin, en reconversion biologique, qui vend son lait auprès d'une coopérative et s'est installé lui aussi hors du cadre familial ; un autre animateur de l'AT (militant de longue date, travaillant dans le secteur musical et culturel puis dans une Biocoop, il s'était beaucoup investi dans le lancement d'une AMAP) et un autre administrateur (ingénieur agronome de formation, retraité du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts – CEMAGREF – et correspondant régional de la Nouvelle économie fraternelle – NEF – qui est un des partenaires historiques de TDL). Cet entretien a été l'occasion de prendre connaissance des relations qui s'établissaient entre les fermiers, les administrateurs et les salariés. La ferme était d'ailleurs un lieu d'échange et de collaboration entre les différents acteurs du mouvement. Lors de cet entretien, nous avons été les témoins d'une forme singulière de « solidarité à l'œuvre » : un autre des administrateurs de l'association, présent ce jour-là, était venu soutenir le fermier dans la réalisation de plusieurs tâches sur la ferme.

Enfin, au cours de cette première phase de terrain, nous avons eu l'occasion de nous entretenir longuement avec un des membres fondateurs de TDL en Saône et Loire. Ancien agriculteur en biodynamie, il avait travaillé sur une exploitation en Ardèche avant de s'installer sur une ferme où il a participé à la création d'une SCI et d'un GAEC (toujours en activité aujourd'hui). Lorsque nous l'avons rencontré, il était formateur en agrobiologie et en agriculture biodynamique notamment auprès de CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole). Ses casquettes au sein du mouvement étaient et sont encore multiples. Il semblait donner beaucoup de son temps de manière bénévole au mouvement. Notre entretien a été l'occasion de mieux appréhender l'histoire de TDL, ses racines et de saisir les tenants et les aboutissants des débats qui traversent TDL à l'échelle nationale.

Cette première phase de terrain nous a permis d'accéder à une meilleure compréhension de la « *mosaïque* »[5] de TDL. Nous nous sommes familiarisée avec les sigles (CE, CA, AN, AT) qu'utilisent constamment les acteurs que nous rencontrions, avons identifié quelques-uns des acteurs-clefs du mouvement (le noyau dur des membres fondateurs) et plusieurs des procédures qui le caractérisent (instruction des dossiers d'achats de fermes présentés au comité d'engagement de la foncière, les recherches de financement et l'autonomie financière des AT). Cette phase nous a cependant laissé entrevoir la complexité du fonctionnement du mouvement.

D'une manière un peu naïve, nous avions le sentiment d'être confrontée à un objet particulièrement innovant qui recréée des liens entre différents groupes sociaux (agriculteurs et non-agriculteurs, ruraux et citadins) et entre différents univers de pratiques (la finance solidaire, l'agriculture biologique et l'éducation populaire). Ces liens nous semblaient homogènes. Ils nous paraissaient s'établir sur la base d'échanges horizontaux.

Toujours dans l'optique de réaliser une étude comparative, et après être parvenue à rentrer en contact avec l'animateur de l'AT TDL-MP à l'issue de nombreuses tentatives, nous nous sommes rendues à une Assemblée générale (AG) de l'AT, au milieu de l'année 2011. Ouverte à tous, l'AG rassemblait cependant peu de personnes. Comme il est très souvent d'usage de le faire lors de réunions de TDL, un tour de table a permis aux différentes personnes de se présenter. C'est ainsi que nous avons eu l'occasion de partager notre intention de réaliser une thèse qui porterait sur le mouvement TDL. Devant le manque de volontaires au poste d'administrateur de l'association, il nous a été proposé de devenir administratrice. L'enthousiasme et l'accueil chaleureux des personnes présentes, notre volonté d'en apprendre davantage sur un mouvement et une AT que nous avions eue du mal à approcher nous ont fait rapidement accepter cette

[5] Nous reprenons les mots de Jean LE MONIER, le président de la Fondation TDL (Jean LE MONNIER, 2013, « Terre de liens, histoire de convergence »).

responsabilité. Elle était l'occasion de tisser des relations de confiance avec les membres de l'AT mais aussi d'offrir de notre temps à un mouvement que nous souhaitions investir et sur lequel nous tenions à travailler. Nous souhaitions de la sorte pouvoir rendre aux acteurs présents une partie du temps et de l'énergie qu'ils nous consacreraient.

Il existe autant de manières de s'impliquer dans une AT de TDL qu'il y a d'AT et de bénévoles. En ce qui concerne l'AT TDL-MP, le rôle de l'administrateur revient à la participation aux réunions téléphoniques mensuelles et aux réunions physiques bimestrielles réunissant l'ensemble des Conseils d'administration (CA) et l'animateur de l'AT. Les administrateurs participent à la définition du projet stratégique de l'association. Ils assurent, dans la mesure de leur temps et de leurs compétences, certaines tâches touchant au développement externe (par la participation à des manifestations et la tenue de stands présentant TDL) et interne du mouvement (par la possibilité de participer aux rencontres nationales de TDL, aux différentes commissions de travail réunissant les administrateurs de plusieurs AT). En d'autres termes, les administrateurs sont des bénévoles actifs et décisionnaires. Cependant, on observe différents degrés d'implication et différentes phases d'implications relatives à ce statut. Alors que certains administrateurs sont très actifs, d'autres sont plus en retrait, pour des raisons personnelles et professionnelles variées. Nous y revenons par la suite mais cela nous a permis d'avoir une certaine maitrise de notre implication : nous nous sommes parfois beaucoup investie, et nous sommes parfois restée en retrait.

Notre prise de fonction dans TDL s'est révélée décisive et a marqué le travail de terrain que nous avons accompli depuis. Cette place dans le mouvement, cette double posture de chercheuse et d'administratrice, nous a permis d'accéder au fur et à mesure à plusieurs temps qui rythment la vie de TDL. Elle nous a véritablement permis de nous immerger dans le mouvement et d'accéder à un sens que nous n'aurions pas pu saisir autrement. Forte de cette posture d'observatrice et de participante, nous avons parfait la constitution de notre objet de recherche qui s'est progressivement concentré sur la question des fermiers de TDL.

1.2 La place indéterminée des fermiers de Terre de Liens

Notre ambition initiale n'était pas de nous intéresser d'une manière spécifique aux fermiers de TDL. Nous souhaitions appréhender plusieurs des transformations que TDL donnait à voir. Aussi nous sommes nous engagée dans un processus de collecte de données cumulatif. C'est dans cette logique cumulative, que nous avons pris part à de nombreuses réunions de TDL. Nous souhaitions nous laisser « *surprendre par la réalité* »[6].

[6] Romain HUËT, 2013, « Le reportage ethnographique en contexte de conflit armé : restitution d'une expérience de 40 jours au sein d'une cellule de l'armée libre syrienne ».

Notre première participation aux rencontres nationales de TDL en 2012 a toutefois été particulière. Nous avons pu observer le mouvement sous un autre angle. Nous avons en effet assisté à certaines situations de tensions voire de conflits entre différents acteurs de TDL, notamment entre les salariés de l'Association nationale (AN) en charge de l'animation et de l'organisation des rencontres et les représentants et salariés de certaines AT[7]. Ces tensions étaient notamment relatives aux modalités d'organisation des journées. Certains les remettaient alors en question sur le principe qu'elles ne permettaient pas aux acteurs débattre et que les votes au CA (Conseil d'administration) de l'AN ne faisaient qu'entériner des décisions qui étaient prises en amont. D'autres tensions portaient sur l'engagement de TDL dans un projet particulièrement sensible : l'achat par la Foncière de la ferme des Jonquiers à Aubagne dans les Bouches du Rhône (avec la participation de la communauté d'agglomération sur le bâti) pour un montant total de l'opération s'élevant à 680 000 euros. Alors que la décision finale d'investissement revient à la SARL TDL-Gestion (le commandité de la Foncière), beaucoup des membres du CA de l'AN ont manifesté leurs réserves quant à l'implication de TDL dans une opération aussi coûteuse et symbolique. En d'autres termes, ces temps de réunion nous ont permis de discerner quelques une des dissensions qui traversaient l'organisation et de mesurer l'interconnexion de ses composantes. Les frontières qui existent d'un point de vue juridique entre les différentes composantes du mouvement se sont avérées poreuses.

Au cours de ces rencontres, il est d'usage que le travail s'organise en atelier thématique et en groupe restreint : nous avions choisi un atelier portant sur la question de la transmission des fermes et celle des retraites des agriculteurs. Nous avons cependant été surprise de constater qu'aucun fermier n'y participait. Au long des trois jours de réunions, d'échanges en groupe ou en assemblée, nous sommes parvenue à identifier seulement deux fermiers. Il nous semblait que le nouveau système d'achat et de gestion de terres agricoles que développait TDL permettait aux fermiers d'être libérés du poids du foncier et d'envisager leur avenir professionnel d'une autre manière, en nourrissant le souhait de faire vivre TDL et son projet associatif. C'est ce que nous avions perçu lors de notre première phase de terrain exploratoire en BFC. De plus, ce que nous avaient expliqué les fondateurs et salariés du mouvement laissait penser que les fermiers étaient des acteurs-clefs du mouvement. Nous avions le sentiment que TDL contribuait à revaloriser socialement le travail des agriculteurs. Pourquoi étaient-ils alors absents de ce type de rencontre ? Était-ce par manque de temps comme cela avait alors été évoqué ?

Ce qui relevait d'une simple intuition s'est révélé par la suite structurant : les fermiers de TDL étaient peu impliqués dans le mouvement. Ils ne siégeaient pas au CA de l'AN, ne

[7] Comme indiqué dans le Chapitre 2, certaines de ces tensions sont caractéristiques des interactions entre quelques-unes des AT et le reste du mouvement. Ce que nous avons observé au cours de ces rencontres s'est donc révélé par ailleurs structurant de positionnement de certaines AT, qui sont très critiques à l'égard de TDL, votent contre ou s'abstiennent de manière quasi-systématique lors des CA de l'AN.

siégeaient pas au Comité d'engagement (CE) de la Foncière, ni au CA du fonds de dotation (devenu aujourd'hui la Fondation). Alors qu'une des missions de TDL était de recréer des liens autours des fermes et d'installer des porteurs de projets engagés dans le développement d'une agriculture paysanne et biologique, les principaux usagers des terres que TDL soustrayait du marché foncier étaient absents de la gouvernance de plusieurs de ces instances décisionnaires. Il y avait cependant dans les rangs du CA de l'AT TDL-MP à laquelle nous participions plusieurs des fermiers de TDL (les fermes de certains d'entre eux étaient en cours d'acquisition par la Foncière ou la Fondation). Notons également que le mouvement TDL était alors assez jeune (6 ans d'existence pour la Foncière). Nous imaginions que la place des fermiers était en construction et que leur investissement s'opérait à l'échelle des AT de manière provisoire.

Notre curiosité nous a donc conduite à nous pencher davantage sur les fermiers de TDL. Nous avons par la suite réalisé un premier entretien avec un fermier installé en Midi-Pyrénées fin 2012. Cet entretien est venu confirmer quelques uns des éléments que nous avions relevés lors de nos échanges avec les fermiers de BFC : les fermiers de TDL semblaient avoir un profil atypique et militant et nourrir l'ambition de travailler spécifiquement sur des terres détenues par un propriétaire collectif porté par une dynamique citoyenne forte. Nous pencher sur les fermiers nous paraissait donc à plusieurs égards pertinents : malgré plusieurs similitudes relatives à leur profil militant, leur investissement au sein de TDL était variable et en construction. C'est sur la base de ces observations que nous avons finalement formulé nos hypothèses.

1.3 Les fermiers de Terre de Liens dans le champ de la sociologie rurale : nos hypothèses et orientations de recherche

Nous intéresser Nous intéresser aux fermiers de TDL a constitué un changement d'échelle. Nous voulions appréhender non plus TDL dans sa globalité mais nous focaliser sur les usagers des terres. « *Le changement d'échelle ne peut manquer de faire apparaître de la diversité là où l'on présupposait de l'unicité et, inversement, de l'homogénéité là où l'on ne voyait qu'hétérogénéité. (…). Si l'étude des collectifs force souvent à la typification du groupe (de sa culture, de ses propriétés…), la descente progressive vers des individus singuliers amène à voir les différences invisibles de loin, à percevoir l'hétérogénéité qu'une autre vision avait contribué à rendre homogène* »[8]. Jusqu'alors, nous avions cependant développé une vision du profil et de la place des fermiers plutôt homogène. L'élaboration de nos hypothèses s'est appuyée sur cette vision.

Nos hypothèses se sont construites progressivement. Elles ont constitué des orientations qui ont guidé notre regard. Dans la mesure où TDL s'adresse à des porteurs de projets qui veulent développer une activité biologique et à des individus qui rencon-

[8] LAHIRE, 2002, p. 403.

traient des difficultés d'accès au foncier, nous avons imaginé que les agriculteurs soutenus TDL constituent une population singulière, différente de la grande majorité de la base sociale de la profession. Nous avons donc émis l'hypothèse que leur profil se rapproche de celui des agriculteurs installés Hors cadre familial (HCF). La première série d'entretiens que nous avons réalisée auprès de fermiers au cours de notre terrain exploratoire était toutefois trop réduite et concernait trop peu de fermiers pour que nous puissions conclure que tous les fermiers de TDL étaient proches des agriculteurs HCF. Pour parvenir à une vision relativement exhaustive du groupe des fermiers, cette hypothèse a par la suite été déclinée en un certain nombre d'indicateurs relatifs à leurs trajectoires scolaires, personnelles et professionnelles que nous voulions observer *via* des questionnaires à destination de tous les fermiers du mouvement.

Dans la mesure où ces agriculteurs font le choix de s'installer avec TDL, nous avons supposé qu'ils acceptent, comprennent et parviennent à composer avec les changements en matière de gestion foncière que déployait TDL. Autrement dit, nous avons considéré que les fermiers de TDL ont, pour la plupart d'entre eux, renoncé à la propriété privée, accepté que le propriétaire attende d'eux de développer une agriculture paysanne et biologique. Pour appréhender ces dimensions relatives à leurs activités et à leurs représentations de la propriété, il nous a paru essentiel de nous entretenir longuement avec des fermiers.

Dans la mesure où TDL souhaite revaloriser la place et l'image des « paysans », nous avons considéré que TDL fasse ou projette de faire une place aux fermiers dans la gestion de ses instances et leur permette de s'y investir de différentes manières. Si le principal facteur de changement des façons de faire et de penser pour un groupe d'agriculteurs réside dans le développement et l'entretien de relations extérieures, tel que l'analysait Jean Pierre DARRÉ[9], nous avons également émis l'hypothèse que des changements se produisent dans la manière dont les fermiers de TDL perçoivent leur métier, tant l'ouverture des échanges à des citoyens étrangers au monde agricole est valorisée par le mouvement. Pour parvenir à comprendre la place qui été faite aux fermiers dans TDL, il nous a semblé important d'assister aux différents temps d'échanges qui leur étaient consacrés mais aussi aux différentes réunions qui ne leur étaient pas spécifiquement consacrées. Cela permettrait d'apprécier la manière dont s'opèrent les échanges extérieurs des fermiers de TDL, que le mouvement nous semblait internaliser en partie.

Ces hypothèses ont permis d'affiner notre approche disciplinaire, théorique et conceptuelle. Nous avons inscrit notre travail dans le cadre général de la sociologie rurale et dans celui, plus spécifique, de la sociologie de la profession agricole et des agriculteurs.

[9] Jean-Pierre DARRÉ, 1994, *Pairs et experts dans l'agriculture.*

Nous nous sommes également appuyée sur les théories relatives à la socialisation et des identités socioprofessionnelles (cf. Chapitre 3).

2 Un dispositif d'enquête composite

L'école française de sociologie rurale s'est développée à partir d'une tradition d'enquête qui consistait à l'immersion prolongée dans des communes rurales[10]. L'ambition était d'observer les modalités de résistance et d'adaptation des sociétés rurales à la modernité. Dirigés par Edgar MORIN, plusieurs chercheurs avaient par exemple investi une commune du Sud-Finistère en pays bigouden, Plozévet, à la fin des années 1960. Edgar MORIN utilisait le terme de « *présence-participation* » pour désigner cette posture méthodologique On parle aujourd'hui de socio-anthropologie, d'enquête de terrain ou d'enquête ethnographique[11] pour qualifier l'investissement du chercheur de manière prolongée dans son terrain d'étude. Cette posture revient à s'engager dans le développement « *d'une sociologie du présent* »[12]. Nos choix méthodologiques s'inscrivent dans cette dynamique.

Notre dispositif méthodologique n'a toutefois pas uniquement consisté à nous immerger dans notre terrain de recherche. Composite, il s'est construit autour de l'articulation de plusieurs méthodes de recueil de données. Nous pouvons qualifier ce dispositif de :

- *polymorphique*[13] : il a en effet reposé sur l'articulation de plusieurs techniques d'investigation, permettant donc de saisir des actions, des discours et des pratiques selon des modalités multiples ;
- *multi-situé*[14] : nous n'avons, en effet, pas choisi un seul poste d'observation et avons multiplié les lieux d'observation ;
- *barycentré*[15] *:* c'est-à-dire que notre enquête s'est construite autour d'une technique d'investigation particulière (l'observation participante) faisant travailler les autres techniques d'enquête à son service.

Aussi, notre enquête a consisté à « *la combinaison de quatre grandes formes de production de données : l'observation participante (l'insertion prolongée de l'enquêteur dans le milieu de vie des enquêtés), l'entretien (les interactions discursives délibérément suscitées par le chercheur), les procédés de recen-*

[10] Des études dirigées par le CNRS dans les années 1960-1970 ont porté sur l'Aubrac, le Chatillonais ou encore la Corse (Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE, 2013, Sociologie des mondes agricoles, p. 68)
[11] OLIVIER de SARDAN, *op. cit.,* p. 73
[12] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 69.
[13] Laurent BERGER, 2005, *Les nouvelles ethnologies – enjeux et perspective,* p. 87 ; OLIVIER de SARDAN, *op. cit.*
[14] George E. MARCUS, 1995, « Ethnography in/of the World System: the emergence of multi-sited ethnography ».
[15] Laurent BERGER utilise ce terme qu'il emprunte aux sciences mathématiques (BERGER, *op. cit*).

sion (le recours à des dispositifs construits d'investigation systématique), et la collecte de sources écrites »[16].

Nous avons procédé à ce que Jean-Pierre Olivier de SARDAN nomme la *triangulation* (le recoupement des informations et la multiplication des focales), la *circonscription* des sites et des interlocuteurs (qui font de notre enquête un dispositif multi-situé mais orientée vers un objectif) et *l'itération* (les allers-retours entre la théorie et le terrain, notamment lors du traitement des données).

2.1 Les temps de l'observation participante : quand les données affluent

L'*institution* TDL est un univers réglé de pratiques et d'interactions, caractérisé par un ensemble très hétérogène de positions et de rôles. Forte de notre posture d'observatrice et de participante, nous avons pu comprendre cette institution de l'intérieur. Nous avons participé à de nombreuses réunions (photographie 1), à différentes échelles de TDL :

- À l'échelle de l'AT TDL-MP : en tant qu'administratrice, nous avons participé aux CA téléphoniques et aux CA physiques de l'AT (sur un ou deux jours) depuis juin 2011 à ce jour mais aussi à certaines commissions de travail (notamment celles portant sur la gestion du bâti et du patrimoine, en 2012-2013, nous y revenons par la suite).
- À l'échelle inter-régionale (rassemblant animateurs et administrateurs des AT selon quatre zones géographiques Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest[17]) : nous avons pris part aux Réunions inter-régionales (RIR) en 2011 et 2013 dont l'objectif était de définir le projet stratégique du mouvement. Nous avons également assisté aux Réunions inter-budgétaires (RIB) en 2014 et 2015 dont l'ambition était de recenser les différentes situations budgétaires des AT et les missions dans lesquelles elles s'étaient particulièrement engagées (« les métiers » de TDL pour reprendre la terminologie utilisée).

  À l'échelle nationale : nous avons participé aux rencontres nationales du mouvement qui réunissent chaque année toutes les composantes de TDL sur plusieurs jours (Le Quesnoy en Nord-Pas-de-Calais en 2012, Sées en Normandie en 2014, le Mas de l'Euzière en Languedoc Roussillon en 2015). Lors de ces rencontres, nous avons assisté aux AG de la Foncière et aux CA de l'AN. Nous avons également participé aux journées nationales des fermiers de TDL (JNF) à Paris et Montpellier en 2012.

[16] OLIVIER de SARDAN, *op. cit.,* p. 73.

[17] Nous avons participé à celles concernant le grand Sud-Ouest et réunissant les AT Limousin, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Photographie 1. Diverses réunions du mouvement TDL

À gauche : Assemblée générale de la Foncière. Sées,Normandie. 2014.
À droite : Temps de restitution collective. Rencontres nationales de TDL. Sées,Normandie. 2014. Elsa Pibou

Au cours de ces diverses réunions, nous avons eu recours à diverses techniques de recueil de données : enregistrements audio, photographies, dessins et notes manuscrites.

En marge des réunions organisées par les différentes strates du mouvement, beaucoup de temps d'échanges informels et conviviaux sont organisés. Ils tiennent une place particulière dans TDL et participent à la création de liens auxquels nous faisions référence dans le Chapitre 2. On y prend le temps de déguster des produits issus des fermes de TDL, de bavarder. Les CA de l'AT sont rythmés par le partage de repas ; les rencontres nationales sont rythmées par des concerts, des visites de fermes (photographie 2) : autant de moments de sociabilité singuliers. Notre présence régulière auprès des acteurs de TDL nous a nous permis de créer des liens privilégiés avec plusieurs d'entre eux et d'échanger « en situation », hors des temps de réunions formels, de parfaire notre connaissance du mouvement, des enjeux, des débats en cours et de mieux saisir le positionnement de chacun.

Photographie 2. Visite des Vergers d'Ohain

Rencontres nationales de TDL. Ohain, Nord Pas de Calais.
2012 – Elsa Pibou

C'est au sein du CA de l'AT-TDL MP que notre investissement a été le plus important et le plus régulier. Il nous a permis d'accéder à de nombreuses situations impliquant des fermiers de TDL. Au cours des CA, l'un des points généralement à l'ordre du jour concerne l'état d'avancement des projets relatifs à l'achat de fermes, relatifs aux projets ou aux difficultés rencontrées par les fermiers. L'AT constitue la composante la plus proche des fermiers[18]. Les salariés et les administrateurs de l'AT en sont leurs interlocuteurs privilégiés. Les propriétaires (Foncière ou Fondation) sont de fait éloignés géographiquement des fermiers. De plus, comme précédemment indiqué, l'AT TDL-MP est caractérisée par la présence au CA de nombreux fermiers. Elle constitue l'une des régions où il y a également de nombreuses fermes soutenues par la Foncière ou la Fondation. Notre participation nous permettait donc d'être au contact régulier de fermiers et de suivre les projets qui les concernaient.

En outre, notre poste d'administratrice nous a permis de longuement échanger avec l'animateur de l'AT, qui a été une des personnes ressources les plus importantes de notre travail de terrain. Notre implication nous a permis de prendre connaissance des débats et tensions au sein de TDL (mais aussi d'intervenir, nous y reviendrons), de comprendre de l'intérieur le fonctionnement d'une AT.

Au sein de ces différentes échelles, auprès de ces différents acteurs, nous avons donc adopté une posture d'écoute active, orientée dans le sens de la compréhension.

[18] Cela n'est valable que lorsqu'il n'y a pas de groupe local qui s'est constitué autour de la ferme, c'est majoritairement le cas en MP.

Tout au long de ce travail de terrain, cette écoute a consisté également à noter et écrire certains éléments relatifs aux situations dont nous étions témoin. Nous avons tenu plusieurs carnets de terrain, que nous renseignions au moment-même des réunions (figure 15). Nous avons également réalisé des compte-rendu de réunions, *a posteriori*.

Figure 13. Compilation d'en-têtes de carnets de terrain

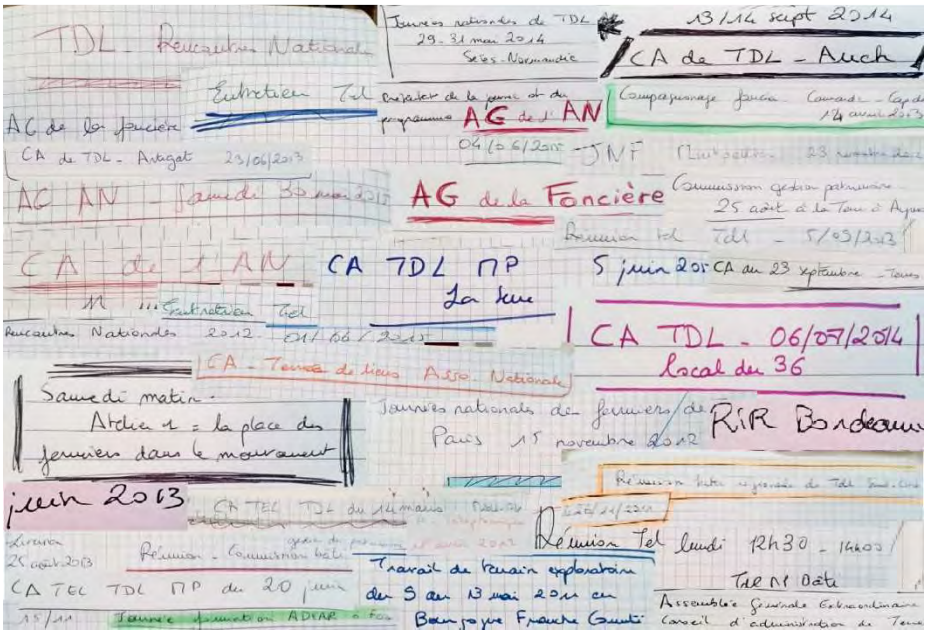

Elsa Pibou

L'écriture immédiate (notes de terrain) et l'écriture a posteriori (compte-rendus) constituent une des ambitions de la démarche ethnographique[19], en tension entre une dimension descriptive et littéraire et une ambition scientifique[20]. L'enjeu de ces textes étant de « *transcrire une expérience pratique de rencontre avec l'altérité dans un texte qui puisse «faire voir» ou «faire apparaître» des représentations* »[21], ils ont servi de base à nombre de nos analyses.).

2.2 Les dispositifs de recueil de données : à la recherche de sens

2.2.1 Les entretiens conversationnels

Notre participation à l'AT nous a permis d'occuper une place privilégiée d'observatrice des relations que les fermiers entretenaient avec le mouvement. Ceci explique que ce soit naturellement vers les fermiers installés en MP (figure 16) que nous avons mené des entretiens conversationnels. Pour parfaire notre compréhension de la place des

[19] L'étymologie du mot ethnographie est significative. Le terme est en effet issu du grec *ethnos*, qui renvoie au peuple, à l'ethnie et du suffixe *graphia* qui signifie écriture.
[20] Lorenzo BONOLI, « Écrire et lire les cultures : l'ethnographie, une réponse littéraire à un défi scientifique », p. 123.
[21] *Ibid.*, p. 113.

fermiers dans TDL et des représentations dont ils sont les porteurs, il nous a semblé important de rencontrer les fermiers de cette région. Nous avons eu l'occasion d'échanger longuement avec la quasi-totalité d'entre eux. Nous avons également eu l'occasion d'échanger avec des fermiers d'autres régions. Nous ne recherchions pas l'exhaustivité mais la diversité des points de vue.

Afin de respecter leur anonymat et parce que beaucoup d'entre eux nous ont accordé leur confiance et se sont librement exprimés, le nom des fermiers de TDL qui figurent dans la thèse ont été modifiés.

Figure 14. Fermes soutenues par TDL en Midi-Pyrénées en 2015

Conception et réalisation : Sébastien Sajas.

La situation d'entretien nous a permis de dialoguer avec les fermiers hors des cadres et des temps organisés par TDL (figure 14). Les entretiens ont été l'occasion d'appréhender la logique de leur trajectoire socioprofessionnelle, de mettre en mot une réalité qu'ils vivent au quotidien : travailler sur des terres agricoles qui ne leur appartiennent pas (ou pas en totalité) et dont le propriétaire est soutenu par un large mouvement associatif. Ils ont permis aux fermiers de se raconter. Ces entretiens ont constitués des temps d'échanges privilégiés et ont été l'occasion de faire état des difficultés et des appréhensions qu'ils pouvaient nourrir à l'égard de TDL.

Photographie 3. Fermiers présentant leurs fermes

À gauche : La ferme de Rivernert. Ariège, Midi-Pyrénées. Elsa Pibou
À droite : La ferme de Vispens. Aveyron, Midi-Pyrénées. Elsa Pibou

Notre guide d'entretien (annexe 4) a été construit sur la logique de progression de leurs positions : de leur situations personnelle et professionnelle avant leur entrée dans le mouvement, à leur rencontre avec TDL, à leurs appréciations de leur activité professionnelle et de leur position de locataire, jusqu'à leurs représentations de leur départ et de ce qu'ils transmettraient.

Le temps de l'entretien est un temps singulier de mise en récit et de mise en scène de soi. Il permet de saisir ce qui relève de l'identité narrative[22]. « Le dialogue avec le chercheur (relances, reprises, tour de parole…) permet d'atteindre de façon idéal-typique, la logique (à la fois cognitive et affective, personnelle et sociale) reconstruite par le sujet pour rendre compte des évènements jugés significatifs, de ce parcours ainsi mis en intrigue par l'entretien biographique »[23]. L'entretien conversationnel, qui consiste à ce que l'interlocuteur raconte son histoire, permet à ce dernier « d'argumenter le fait que son histoire personnelle a un sens »[24] et permet au chercheur d'appréhender ce sens.

2.2.2 Le questionnaire à destination des fermiers de Terre de Liens

À cette démarche ethnographique, s'est ajoutée une démarche socio-descriptive ou sociographique. En effet, alors que notre enquête de terrain et les entretiens que nous réalisions nous permettaient d'accéder au sens que les fermiers donnaient à leurs pratiques et à leurs rôles dans TDL, nous ne disposions pas de données concernant la totalité des fermiers installés en France[25]. En mars 2013, nous avons donc réalisé une en-

[22] Par identité narrative, Pierre RICŒUR désigne une composante de l'identité personnelle qui renvoie à la capacité de d'un individu de mettre en récit les événements de son existence de manière concordante (RICŒUR, 1990, *Soi-même comme un autre*).
[23] DUBAR, 1998, p.78.
[24] DUBAR, 2000, p. 206
[25] Une carte représentant les fermes détenues par la Foncière et la Fondation se trouve dans le Chapitre 2 (figure 8).

quête statistique. Nous ne disposions pas d'un fichier de contact stabilisé, le nombre de fermiers par ferme était variable et nous ne savions pas qui était lié par un bail avec TDL. Nous avons envoyé 175 courriers à destination des 84 fermes que nous avions identifiées en 2013. Depuis, le mouvement TDL a beaucoup évolué et le nombre de fermiers installés n'a cessé de progresser : 24 fermiers se sont installés en 2013 et 48 en 2014. Au cours de l'année 2015, quatre nouvelles fermes étaient également en cours d'acquisition portant à 147 le nombre total de fermiers engagés par un bail avec TDL.

Au total, sur les 147 fermiers installés aujourd'hui, les 63 réponses que nous avons obtenues portent à 42 % la proportion de fermiers de TDL ayant répondu. Le questionnaire était destiné aux signataires d'un bail et éliminait donc de fait les individus qui n'en avaient pas encore signé et ceux qui ne travaillaient pas à titre principal sur les exploitations. Dans le cas des GAEC ou de certaines associations, un seul questionnaire nous a souvent été retourné. Dans le cas des projets portés par une association de réinsertion par l'activité maraîchère, on nous renvoyait généralement le questionnaire vierge assorti d'une note indiquant les raisons pour lesquelles il n'avait pas été renseigné. Plus de la moitié des fermes sont représentées dans nos réponses (59 % exactement) mais au regard du caractère réduit de notre échantillon, nous avons préféré rendre compte de proportions plutôt que de pourcentages. S'exprimer en pourcentages pour appréhender un groupe de moins d'une centaine de personne nous semblait inopportun.

Le questionnaire (annexe 5) avait une ambition sociographique et descriptive mais également une ambition plus analytique et compréhensive[26]. Il articulait des indicateurs sociologiques « classiques » (âge, sexe, CSP, niveau d'études, etc.) avec des questions plus ouvertes, relatives notamment à leur place dans TDL, à leur avis concernant les procédures mises en place (BRE par exemple), à leurs représentations du mouvement, aux motivations qui les avaient poussés à travailler avec TDL.

Ce long questionnaire, que nous avions préalablement testé, a cependant pu induire un certain nombre de biais. L'envoi d'un simple courrier et d'un long questionnaire a pu surprendre certains des fermiers. Nous imaginons également que ceux qui sont en rupture avec TDL ou qui ne se retrouvent pas dans le projet de TDL aient pu se trouver embarrassés. Il nous a cependant permis d'avancer un certain nombre d'éléments concernant les fermiers de TDL, d'avoir une vision plus globale et générale du groupe, de ses caractéristiques homogènes et hétérogènes, et nous a permis de vérifier l'hypothèse concernant leur profil proche des HCF.

[26] Nous n'opposons pas ces deux ambitions mais les distinguons simplement.

2.2.3 Les panneaux « C'est quoi être fermier à Terre de Liens ? »

Comme précédemment indiqué, nous étions à la recherche du sens que les fermiers de TDL donnaient à leurs positions et à leurs pratiques. Pour y parvenir, nous avions développé un autre dispositif méthodologique : des panneaux que nous avions disposés dans la salle de réunion au cours des rencontres nationales des fermiers de TDL (figure 15). Ces rencontres, organisées par des salariés du mouvement (avec la participation de deux fermiers), ont eu lieu à Paris et Montpellier en 2012. Elles avaient vocation à rassembler les fermiers de TDL. Le principe de ces panneaux était de proposer aux fermiers de donner leur avis, sous une forme différente, de se décrire et d'écrire, de réfléchir à ce qu'ils font et ce, de manière libre. L'acte d'écriture demande une précision des termes que l'on utilise. Cela renvoie donc à un engagement fort du sens produit.

Figure 15. Description des panneaux laissés à la disposition des fermiers

Je me définis comme...	**Mode d'emploi :** Je fais autant de choix que je veux à côté de ce qui me semble important et primordial. Je peux ajouter des propositions et faire autant de commentaires que je le souhaite...	**Cela représente pour moi :**
- fermier - gardien - paysan - agriculteur - exploitant biologique ...		- une continuité dans mon rapport à la nature - un changement dans mon rapport à la nature ...

Ce qui est important pour moi :	**Ce qui est le moins évident ou le plus difficile quand on est fermier à TDL c'est :**	**Quand on est fermier à TDL, on se sent :**
- avoir accès au foncier - développer mon activité - m'ancrer dans un lieu ...	- le regard des autres agriculteurs - ne pas savoir ce que l'on fera après ...	- propriétaire - locataire de TDL - autre ...

Conception et réalisation : Elsa Pibou

Nous avons présenté ce dispositif et avons invité les fermiers à le remplir au cours des journées de réunion (photographies 4 et 5). Nous étions présente dans la salle de réunion où se trouvaient les panneaux mais étions en retrait, de manière à laisser les fermiers le soin d'écrire et d'éviter le plus possible qu'ils soient gênés par notre présence. Nous n'avons pas cherché à être exhaustive (d'autant plus que peu de fermiers de TDL étaient présents) mais nous avons voulu saisir un certain nombre de tendances les concernant relatives aux termes qu'ils utilisaient pour se décrire ou à ce que TDL leur apportait, transformait, rendait difficile. Dans la mesure où nous souhaitions saisir des tendances, mais aussi recueillir du sens, nous qualifions ce dispositif d'hybride.

Photographie 4. Panneau en train d'être renseigné

JNF. Paris. 2012. Elsa Pibou.

Photographie 5. Panneau après avoir été renseigné par les fermiers présents 2012.

JNF. Paris. 2012. Elsa Pibou.

2.3 L'analyse des données

À partir de nos carnets de terrain, des retranscriptions de nos entretiens, des commentaires libres laissés sur les questionnaires et sur les panneaux, nous avons procédé à une analyse thématique de données. Cette analyse s'est construite autour de quatre thèmes, déclinés en items, relatifs aux fermiers de TDL : l'activité agricole et le métier d'agriculteur, le rapport à la nature et à la propriété, les relations des fermiers avec TDL (collaboration, place dans le mouvement), leur trajectoire personnelle. Nous avons tenté de restituer la richesse et le sens des propos de nos interlocuteurs, en identifiant notamment au sein de chaque item, des phrases *noyaux de sens*[27], sur lesquelles nous nous sommes appuyée dans la partie 3.

Nous avons croisé un certain nombre de nos données avec les résultats issus de nos questionnaires. Nous avons cherché à vérifier si les résultats auxquels nous étions parvenus à partir de l'analyse de l'ensemble de ces « écrits » se vérifiaient d'un point de vue statistique. Nous avons mené des entretiens et poursuivi notre travail de terrain après la réalisation du questionnaire et après le traitement d'un certain nombre de données. Il y a donc eu plusieurs allers-retours entre le terrain et la théorie, entre l'analyse du questionnaire et notre enquête *in situ*.

Forte de l'analyse de ce corpus composite, s'appuyant largement sur l'empirie, nous sommes parvenue à une compréhension fine du groupe des fermiers, à mettre au jour quelques-unes des tensions identitaires qui le traversent (cf. partie 3) et à parvenir à saisir la dynamique sociale les concernant. « *Il n'y a pas d'autres voies pour avancer dans l'élucidation dans le dynamique sociale que de mettre en relation des analyses objectivantes des « mouvements de mobilité », saisies au niveau « macro » des statistiques et permettant de reconstruire des « trajectoires objectives », avec des analyses compréhensives des « formes de discours biographiques », saisies au niveau « micro » qui sont à la fois des expressions personnelles de « mondes vécus », des « espaces de référence » et des « temporalités subjectives » que nous avons appelés, faute de mieux, « formes identitaires »* »[28].

[27] Laurence BARDIN, 1977, *L'analyse de contenu.*
[28] DUBAR, 1998, p. 82-83.

3 Notre posture de recherche engagée et réflexive

L'engagement du chercheur sur son terrain facilite sinon permet l'observation in situ des logiques et conflits à l'œuvre dans une organisation. On n'observe pas une organisation à la manière d'un botaniste, en l'examinant de près, mais souvent en communiquant[29]. La participation et l'implication directe du chercheur dans un processus en temps réel permet de mobiliser des sources et des matériaux inédits pour la recherche.

De fait, l'enquête ethnographique est un travail nécessairement situé, que ce soit dans le temps, dans l'espace physique et dans l'espace social. La formulation de nos hypothèses et de notre problématique est le fruit de notre participation active au CA de l'AT TDL MP et du développement de « notre » point de vue au sein de cette composante. Revenons donc sur les conditions ce positionnement et les implications de la situation singulière que nous avons occupée[30].

3.1 Les situations de coprésence

L'enjeu d'investissement du terrain est double selon Gérard DERÈZE : l'ethnographe doit en effet se faire connaitre et reconnaitre par les membres de l'organisation (par clarté et déontologie et plus pragmatiquement pour accéder à des données) et à la fois percevoir les difficultés et imaginer les perturbations qu'engendre sa présence[31]. Les motivations relatives à la réalisation de notre thèse n'ont jamais été ignorées des membres de TDL avec lesquels nous nous sommes entretenus ou que nous avons rencontrés. Nous nous présentions souvent en indiquant que nous avions une « double casquette » de chercheuse et de participante. Plusieurs des situations de coprésence avec des membres du mouvement ont cependant été marquées et transformées par ce double positionnement. *« Il est évident que la perception que les membres, les informateurs, les gens vont avoir, ainsi que les réactions à cette perception et à la personne de l'ethnosociologue vont donner une coloration singulière aux situations de coprésence et, parfois, alimenter des conversations et, donc, nourrir des représentations »*[32].

Les fermiers de TDL et membres du mouvement TDL savaient que nous réalisions une thèse. Ils nous connaissaient mais ne savaient pas nécessairement ce que nous cherchions particulièrement à observer. Cela a pu alimenter de la méfiance chez certains d'entre eux. En outre, tout particulièrement en situation d'entretien, certains des fermiers que nous avons rencontrés nous ont à ce point identifié au mouvement qu'ils

[29] François LAPLANTINE, 2002 [1996], *La description ethnographique.*
[30] Ces réflexions ont donné lieu à une communication lors d'un colloque consacré à l'ethnographie organisationnelle (Elsa PIBOU, 2013, « Du caractère innovant et socialement situé de l'ethnographie organisationnelle : l'analyse du mouvement Terre de liens en France »).
[31] Gérard DERÈZE, 1993, « Éléments pour une ethnosociologie des organisations ».
[32] *Ibid.*, p. 8.

pensaient que nous nous exprimions au nom de TDL. C'est ainsi qu'à diverses reprises, on nous a désignée en utilisant « vous » (« *c'est bien ce que vous faites à TDL* »). Nous tentions alors de rectifier en précisant que nous ne représentions pas le mouvement TDL. Nous nous sommes donc retrouvée dans une situation paradoxale : ce qui nous a permis de rentrer dans la structure, de rencontrer et d'échanger avec les fermiers, a fait que nous avons pu avoir des difficultés à les rencontrer dans une situation d'entretien propice à nos recherches, du fait de notre identification au mouvement. Dans l'interlocution, les enquêtés se sont adressés à nous, en tant que chercheuse, mais aussi à nous en tant que chercheuse et administratrice. Le récit produit dans le cadre d'entretien conversationnel est toujours une construction. L'analyse des entretiens a donc également constitué un moment de clarification des situations de coprésence, en relevant certains des signes indiquant ces diverses identifications.

Par ailleurs, le mouvement a pu nourrir vis-à-vis de notre travail, une attente plus ou moins explicite, celle de voir le monde universitaire et scientifique, diffuser et parler de leur expérience à l'ensemble de leurs partenaires, notamment institutionnels. Il nous a parfois été demandé de m'impliquer dans la co-organisation d'évènements et notamment dans la participation à une mission portant sur l'analyse de l'utilité sociale et environnementale de TDL, coordonnée par des salariés du mouvement. Il nous a donc fallu parfois prendre de la distance vis-à-vis de ces attentes, et trouver une juste mesure entre notre implication et notre recherche. Si l'interaction permanente entre l'enquêteur et la société – ou système d'acteurs – qu'il s'est donné pour objet de recherche participe pleinement à la production des évènements, ces quelques exemples montrent que notre posture de chercheuse a parfois été délicate car oscillant entre une posture d'observatrice attentive et une posture de coproductrice et actrice impliquée[33].

3.2 Une manière de défendre les paysans de Terre de Liens?

Le fait d'orienter nos recherches sur le groupe des fermiers dans TDL n'est pas neutre. Il dénote la tournure que notre engagement a pu prendre au sein de TDL mais également celle de notre engagement scientifique.

Notons tout d'abord que peu de recherches sociologiques portaient sur la place et l'identité socioprofessionnelle de ce qui nous semblait être une nouvelle catégorie de paysan, qui plus est dans un mouvement associatif qui instituait une nouvelle gestion foncière. Dans un article consacré à une revue de littérature des travaux portant sur les systèmes agroalimentaires alternatifs[34] (S3A), Christian DEVERRE et Claire LAMINE

[33] DERÈZE*, op. cit.*

[34] Par systèmes agroalimentaire alternatifs, les auteurs désignent « *initiatives comportant des allégations de nouveaux liens entre production et consommation ou entre producteurs et consommateurs en rupture avec le système dominant* » (Christian DEVERRE, Claire LAMINE, 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », p. 58).

remarquent ainsi que certaines dimensions sociales des S3A sont particulièrement peu étudiées. Ils notent que : « *la place et le rôle des producteurs agricoles dans les S3A sont assez peu détaillés, notamment dans ceux visant à instituer de nouveaux collectifs producteurs/consommateurs ou à développer la démocratie alimentaire* ». Ils rajoutent *« ils sont placés dans une position de récepteurs plutôt qu'initiateurs. Il est rare qu'ils soient explicitement inclus dans la communauté qui redéfinit le système alimentaire. On leur donne peu la parole sur les conséquences qu'ont pour eux ce rapprochement entre production et consommation* »[35].

Nous concentrer sur la question des fermiers, avec cette approche théorique et conceptuelle, répondait donc à une double ambition : celle d'analyser d'une manière originale des questionnements relatifs à des groupes sociaux peu étudiés par les chercheurs, mais aussi celle de contribuer à redonner la parole aux fermiers dans une organisation qui nous semblait ne pas leur offrir les conditions nécessaires à leur expression.

C'est dans cette optique que notre participation a pu transformer et influencer notre terrain de recherche. Nous avons en effet participé à plusieurs reprises à des commissions de travail dans le cadre du CA de l'AT-TDL MP portant sur la gestion patrimoniale des fermes. Nous y revenons dans le Chapitre 7, mais notons simplement que cette gestion pose plusieurs problèmes et difficultés aux fermiers concernés. Au cours de ces commissions et de CA de l'AT où il en était question, nous avons parfois directement contribué à la formulation des attentes des fermiers et à la négociation des travaux à réaliser. Par ailleurs, à plusieurs occasions, nous avons travaillé, à notre niveau et avec notre double posture, à ce que les attentes des fermiers et leur diversité soit entendue par le mouvement.

Par ailleurs, le fait d'avoir choisi de travailler sur un groupe de fermier dont l'activité était décrite comme une activité paysanne par les membres de TDL et qui se réclamaient eux-mêmes paysans, n'était pas neutre d'un point de vue scientifique[36].

La parution de l'ouvrage d'Henri MENDRAS[37] constitue peut-être ce qui a achevé de faire disparaitre ce qu'étaient les paysans. Bien qu'il annonce davantage la fin d'un système social basé sur les collectivités villageoises voire de la civilisation paysanne séculaire sans que les hommes et l'ensemble des pratiques agricoles « paysannes » n'aient pour autant disparus, ce que cet auteur a désigné sous le terme de « fin des paysans » a pris l'allure d'une prophétie auto-réalisatrice. Beaucoup de sociologues ont cherché à comprendre les changements de pratiques et les changements identitaires allant dans un sens : celui de la modernité. Dans le même-temps, les résistances paysannes, et notamment les volontés de ceux qui voulaient produire autrement, ont fait l'objet d'attention beaucoup moins systématique de la part des chercheurs.

---

[35] DEVERRE, LAMINE, 2010, p. 63.
[36] Nous reviendrons sur cet élément dans le Chapitre 6.
[37] Henri MENDRAS, 1992 [1967], *La fin des paysans.*

Le rôle de la science dans sa capacité à transformer la société demeure une véritable question que nous n'avons pas la prétention de résoudre dans cette thèse. Force est cependant de constater qu'étudier des individus qui se revendiquent « paysans » contribuait à leur donner une certaine forme de visibilité.

L'ethnographie est une pratique scientifique engagée, elle se positionne aussi parfois contre l'effacement des voix des hommes, participe à rendre visible une partie de ce qui ne l'était pas et contribue à donner une accessibilité et un sens subjectif au monde[38]. Étudier les fermiers de TDL, des fermiers qui se disent paysans, participait donc résolument de cette dynamique.

3.3 Réflexivité et vigilance critique

La construction de notre objet de recherche, les méthodes que nous avons utilisées et notre posture sont donc le fruit d'un positionnement scientifique et d'un engagement dans notre terrain. Elles font de la recherche à l'œuvre un processus socialement situé. « *Ce que vit le chercheur dans sa relation à ses interlocuteurs (ce qu'il refoule, ce qu'il sublime ou ce qu'il chérit), fait partie intégrante de sa recherche* »[39]. Alors que nous aurions pu passer sous-silence ce qui se joue dans nos interactions au terrain et taire les motivations qui ont orienté notre regard, il nous a semblé essentiel de les formuler, de les objectiver. Ce travail d'objectivation nous semble avoir d'autant plus d'importance lorsqu'il s'agit d'analyser une organisation militante.

Le travail d'objectivation de sa posture ne revient pas seulement à décrire la manière dont l'ethnographe a mené son observation participante mais bien comment il a objectivé sa participation. Le concept d'objectivation participante développé par Pierre BOURDIEU nous parait à cet égard très riche. Ce que nous propose cet auteur (et qu'il a développé dans un des séminaires donné à l'EHESS à Paris en 1987) est de dépasser le « *malaise que suscitait au moment de la publication le sentiment d'avoir commis une sorte de déloyauté, en s'instituant en observateur d'un jeu que le chercheur continue à jouer* »[40]. « *Objectiver la position du sujet connaissant qui, quoi qu'il fasse, ne cesse d'être engagé, c'est se donner les moyens de réintroduire dans l'analyse la conscience et des présupposés et des préjugés, associés au point de vue local et localisé de l'observateur* »[41]. Autrement dit, ce n'est pas seulement sa position sociale, son milieu d'origine, son appartenance, son histoire, son âge, son sexe, ses convictions que l'ethnographe rigoureux doit tenter d'objectiver mais aussi sa position dans son champ de recherche[42].

---

[38] HUËT, *op. cit.*
[39] LAPLANTINE, *op. cit.*, p. 23.
[40] Pierre BOURDIEU et Laurent WACQUANT, 1992, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, p. 225.
[41] *Ibid.*
[42] Lorsque Pierre BOURDIEU fait référence au champ de recherche, il entend la place occupée par le chercheur dans le champ scientifique national. «*La pensée de l'anthropologue (ou du sociologue) peut devoir au fait qu'il est*

Selon Pierre BOURDIEU, ce travail n'est pas un simple divertissement narcissique. Il s'agit de se soumettre à une logique de vigilance critique. Dans le développement et l'avancée de notre travail de terrain, cette logique de vigilance critique nous a progressivement et de plus en plus mobilisée. Le chercheur a souvent une relation au terrain empreinte d'une certaine tendresse affective. Il engage dans son travail de recherche un certain nombre de présupposés et de préconstruits.

Aussi, apparaît-il important de ne pas tenter d'éliminer des résultats des recherches ce qui a permis d'y accéder, les traces de l'implication personnelle du chercheur et de ne pas passer sous silence les modalités concrètes de notre participation et notre engagement auprès de ceux que nous observons. « *L'objectivation participante se donne pour objet d'explorer, non « l'expérience vécue » du sujet connaissant, mais les conditions sociales de possibilité (donc les effets et les limites) de cette expérience et, plus précisément, de l'acte d'objectivation. Elle vise à une objectivation du rapport subjectif à l'objet qui, loin d'aboutir à un subjectivisme relativiste et plus ou moins antiscientifique, est une des conditions de l'objectivité scientifique* »[43].

Ce qui permet au chercheur de dépasser ce qu'il observe sur le terrain, autrement dit ce qui fonde la démarche ethnologique, ce sont la capacité de mise à distance des catégories de l'observateur et les diverses précautions méthodologiques qu'il prend. Nous observons armée de façons de penser propres à notre univers, à notre discipline. Notre œil est sélectif et dans les activités d'observation participante auxquelles nous prenons part, il est évident que nous examinons, relevons et enregistrons des discours et des pratiques qu'un autre chercheur n'aurait pas transcrit de la même manière. Comme le souligne Albert PIETTE, dans son ouvrage sur l'ethnographie de l'action, « *de l'observation à la description en passant par la prise de notes et l'élaboration conceptuelle, le chercheur est bien impliqué dans un processus cumulatif de perte de données* »[44]. Quelque part en effet, l'activité de production de connaissance peut-être parfois assimilée à une activité de reconnaissance de ce que le chercheur connait déjà, pas nécessairement par un biais académique.

Lors de nos premières investigations de terrain, nous connaissions et de fait nous nous reconnaissions dans le langage utilisé par le mouvement TDL, nous étions sensible aux solidarités à créer entre monde rural et monde urbain. Nous avions le sentiment d'avoir à faire à une véritable « *innovation institutionnelle* »[45]. Par ailleurs, plus que le regard, plus que l'activité d'observation, l'activité de l'ethnographe consiste en la transformation du regard en langage. Il est essentiel de réfléchir et d'objectiver tant ce que le chercheur

---

inséré dans un champ scientifique national, avec ses traditions, habitudes de pensée, problématiques, évidences partagées, etc., et au fait qu'il y occupe une position particulière (celle du nouvel entrant qui doit faire ses preuves ou celle du maître consacré, etc.), avec des « intérêts » d'un type particulier qui peuvent orienter inconsciemment ses choix scientifiques (de discipline, méthode, objet, etc.) » (Pierre BOURDIEU, 2003, « L'objectivation participante », p. 47).

[43] BOURDIEU, 2003, *op. cit.,* p. 44.

[44] Albert PIETTE, 1998, « Les détails de l'action. Écriture, image et pertinence ethnologique », p. 109.

[45] LE MONNIER, *op. cit*, p. 296.

observe (quels détails retiennent son attention, quels mots, propos, activités, gestes) mais aussi et surtout la manière dont il les retranscrit.

Notre travail de vigilance critique a donc consisté à tenir compte de notre engagement, de notre posture. Nous avons tenu compte de la manière dont nos choix d'observation étaient susceptibles d'affecter ou de modifier la manière dont nous avons recueilli nos données. La diversité des outils méthodologiques que nous avons mis en œuvre répondaient également à cette ambition critique. Par la multiplication de focales et des dispositifs de recueil de données, nous avions comme souci de mettre à distance quelques-uns des présupposés qu'impliquait notre participation. Si cela ne garantit pas en soi une distance suffisante, cette démarche procède d'une certaine vigilance. La succession de différentes séquences de terrain, de la participation à la vie du mouvement aux entretiens conversationnels, entrecoupées de temps dédiés à l'analyse de données et la prise de recul, a également participé de ce travail de vigilance.

Aucun outil ne permet d'évacuer toute trace de l'implication du chercheur dans son travail. Mettre des mots sur son engagement et sur les ambiguïtés inhérentes à sa posture ne permet pas d'évacuer toute forme de subjectivité. Mais il permet toutefois d'engager le travail méthodologique dans une autre dynamique, dans la recherche d'une juste équation intellectuelle[46]. « *Le préconstruit est partout. Le sociologue est littéralement assiégé par lui, comme tout le monde* »[47]. Pour délicate que soit l'entreprise d'objectivation de son propre univers, de réflexivité, d'auto-socio-analyse, de mise à distance de ses présupposés, son importance ressurgit d'une manière accrue lors de la réalisation d'une enquête de type ethnographique.

[46] Nous reprenons un terme utilisé par Pierre PAILLIÉ et Alex MUCHIELLI, 2012, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*.
[47] BOURDIEU, 1992, p. 207.

Conclusion du chapitre 4

Notre entrée progressive dans le mouvement de TDL, notre implication en tant qu'administratrice et notre participation active à la vie de TDL nous ont permis de réaliser une enquête ethnographique *in situ*. Le choix de nous concentrer sur la question de la situation des fermiers de TDL est issu du constat de leur absence d'un certain nombre d'instances du mouvement. À partir de nos observations, nous avons formulé trois grandes hypothèses les concernant, relatives à leur parcours atypique, à leur adhésion aux modus operandi de TDL et à leur volonté de s'impliquer dans le mouvement.

Pour vérifier la pertinence de ces hypothèses, nous avons fait reposer notre travail sur notre enquête ethnographique que nous avons enrichie d'autres dispositifs (statistique, conversationnel, hybride). Ce corpus de données a été analysé à partir du croisement d'une analyse thématique faisant apparaitre des éléments-clefs du discours des acteurs de TDL et du traitement statistique de nos questionnaires.

Notre engagement scientifique et empirique n'est toutefois pas exempt de subjectivité. Nous nous sommes impliquée à côté de fermiers qui ne semblaient pas disposer d'espace d'expression dans le mouvement. En ce sens, « l'*enquêteur n'est pas maître de son enquête : il ne saisit du sens qu'en tant qu'il est saisi par du sens. Le propre du travail de terrain est d'être un savoir qui assume d'être situé* »[1]. Pour mettre à distance notre situation, nous l'avons donc explicitée et avons rendu compte de notre travail réflexif, de mise à distance critique de nos présupposés.

[1] Daniel CEFAÏ, 2003, *L'enquête de terrain*, p. 549.

Conclusion de la Partie 2

Notre positionnement scientifique est le fruit d'une construction. La logique de cette partie, élaborée autour d'un premier volet théorique et problématique et d'un deuxième méthodologique, ne rend que partiellement compte des itérations, entre théorie et terrain, qui n'ont cessé de marquer son développement.

Ainsi nos investigations relatives à la sociologie des agriculteurs, et en particulier à l'étude des figures idéal-typiques de paysan, d'exploitant et d'entrepreneur agricole qui caractérise son évolution, ont nourri notre regard et notre analyse sur les repères des fermiers de TDL, sur les mots qu'ils utilisaient pour se définir, sur les références qu'ils mobilisaient pour mettre en récit leurs parcours professionnels. L'analyse des formes identitaires fragmentées caractérisant aujourd'hui le groupe des agriculteurs nous a amenée à nous pencher sur les éléments de leur métier auxquels ils étaient particulièrement attachés.

Les hypothèses relatives au parcours atypiques des fermiers de TDL ont été construites à rebours des analyses de l'attachement à la terre comme fondement identitaire de la profession. Notre cadre théorique est quant à lui apparu au fur et à mesure de notre cheminement dans le mouvement TDL. Il s'est affiné au regard de la position de repli des fermiers vis-à-vis de TDL que nous laissaient entrevoir nos premiers travaux de terrain.

Aussi, si notre recherche a bien été marquée par le passage d'une sociologie des agriculteurs à l'ethnographie d'une organisation militante, dans un mouvement allant du général au particulier, sa trajectoire a cependant bien été discontinue.

PARTIE 3 :

LA FIN, LE RETOUR OU LA RECREATION DES PAYSANS

Introduction de la Partie 3

Après l'analyse de la constitution de TDL dans la première partie, des transformations de la profession agricole au prisme des singulières modalités de fonctionnement de TDL dans la deuxième, notre regard va se rapprocher des fermiers de TDL dans cette troisième partie. Les dispositifs théoriques et méthodologiques que nous avons mis au service de la compréhension de ce groupe de fermiers ont abouti à la constitution d'un matériau varié. Pour rendre compte le plus fidèlement possible de sa richesse, nous avons organisé notre propos autour d'un fil conducteur : celui du « passage » du fermier de TDL.

Les trois chapitres qui composent cette partie ont donc vocation à s'articuler autour de ce fil pour guider l'appréhension du fait paysan au sein de TDL et saisir ce qui se joue dans ce mouvement particulier. Leurs ambitions sont de répondre aux questions suivantes : qui sont les fermiers de TDL ? Que font-ils ? Et comment composent-ils avec TDL ?

C'est ainsi que le premier chapitre de cette troisième partie, le Chapitre 5, est consacré aux trajectoires sociales et professionnelles des fermiers et au dessin des contours du groupe des fermiers, pour saisir tout à la fois ce qui les distinguent et ce qui les rapprochent, notamment avant qu'ils ne soient soutenus par TDL. Les activités agricoles qu'ils développent et leur rapport à la nature sont l'objet du Chapitre 6 et sont analysés au prisme des divers dispositifs de contrôle qui régissent quelques-uns des échanges entre les fermiers et le mouvement TDL. Leur rapport à la propriété et à leur propriétaire sont l'objet du dernier chapitre, le Chapitre 7, dont l'ambition est de comprendre la teneur des débats au sein de TDL et celle des interrogations auxquelles sont confrontés les fermiers, interrogations relatives à la transmission et à leur avenir.

Le fil que nous déroulons s'appuie sur une logique chronologique – l'avant, le pendant et l'après TDL – mais il n'est pas un récit linéaire et descriptif du passage des fermiers dans TDL. Ce passage complexe a été mis en regard du contexte de fragmentation de la profession agricole, du délitement de sa base sociale, de l'histoire de l'agriculture et de ces récentes transformations. Nous mettons notamment en avant celles concernant les conditions de développement de l'agriculture biologique et paysanne, et de l'histoire des rapports de force et de domination qui pesaient sur les paysans et pèsent aujourd'hui sous des abords potentiellement nouveaux. En analysant la fin, le retour ou la recréation des paysans, nous souhaitons faire ressortir les transformations, dans les marges et par les marges, que l'étude du mouvement TDL donne à lire.

CHAPITRE 5 :

ENTRE DIVERSITE ET SINGULARITE : EXAMEN DES PARCOURS DE VIE DES FERMIERS DE TERRE DE LIENS

Introduction du Chapitre 5

« Les graines sont invisibles.
Elles dorment dans le secret de la terre jusqu'à ce qu'il prenne fantaisie à l'une d'elles de se réveiller... ».

Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince.*

La profession agricole a été structurée par un certain nombre de politiques, de dispositifs institutionnels mais aussi d'images qui ensemble ont contribué à fixer les règles légitimes d'exercice du métier. Accès à la propriété, héritage et transmission dans un cadre familial et engagement dans un modèle productif sont autant d'éléments qui ont historiquement marqué le groupe socioprofessionnel des agriculteurs (cf. Chapitre 1 et 3). Depuis une période plus récente, amorcée à la fin des années 1970, plusieurs bouleversements de ce qui constituait jusqu'alors des repères professionnels relativement stables et partagés ont transformé ce groupe. Il apparait aujourd'hui fragmenté, divisé et extrêmement hétérogène (cf. Chapitre 3).

Les fermiers installés ou soutenus[1] par TDL ont donc commencé à exercer leur activité à un moment de l'histoire où les identités socioprofessionnelles, les trajectoires, les références aux métiers ont évolué. En ce sens, ils portent certainement le changement tout en étant portés et socialisés par un ensemble de représentations du métier déjà en circulation, qui sont liées aux différentes figures (paysan, exploitant familial, entrepreneur agricole[2]) ou formes identitaires précédemment évoquées (les agriculteurs héritiers d'une culture agricole menacée, les agriculteurs revendiquant un statut d'entrepreneur,

[1] Comme nous l'avions précédemment indiqué, certains des fermiers de TDL étaient déjà installés et TDL ont contribué à maintenir l'unité de leur exploitation en achetant des parcelles qui leur étaient nécessaires. Autrement dit, tous les fermiers de TDL ne sont pas tous installés « grâce » à TDL.
[2] Jacques RÉMY, 2008 « Paysans, exploitants familiaux, entrepreneurs… : de qui parlons-nous ? » ; Patrick, MUNDLER et Jacques RÉMY, 2012, « L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? ».

les agriculteurs innovateurs dans l'entreprise et sur le territoire[3]). Mais avant de nous concentrer sur cette hypothèse secondaire, il nous faut éclairer notre première hypothèse qui nous a amenée à considérer que les fermiers de TDL présentent des dispositions[4], des caractéristiques singulières (dans leur parcours familial, scolaire, professionnel) qui les distinguent de la majorité des agriculteurs et qui les auraient poussés plus facilement que d'autres à accepter et composer avec les transformations et les ruptures que porte TDL. S'il s'avère, comme nous le supposons, qu'ils partagent peu de points communs avec la majorité des agriculteurs en France, qu'est-ce qui les en distingue exactement ? En outre, qu'est-ce qui les relie ? En quoi se ressemblent-ils ?

Sans prétendre épuiser la singularité et la réalité complexe de leurs histoires respectives, nous avons procédé dans ce chapitre à une analyse sociographique[5] et sociologique des fermiers de TDL. En saisissant un certain nombre d'éléments caractéristiques de leurs parcours, nous avons déterminé des étapes ou des moments clefs de leurs cheminements dans l'intention d'en restituer leurs logiques. Pour ce faire, nous avons mobilisé différents matériaux. Tirées pour majeure partie du traitement statistique de nos questionnaires, les données sur lesquelles nous nous appuyons sont également issues de l'analyse thématique de notre travail de terrain et des entretiens réalisés auprès des fermiers de TDL. De cette manière, nous nous sommes intéressée aux deux aspects du processus biographique tels que définis par Claude DUBAR. Selon lui, le processus de construction des identités sociales doit être analysé en croisant une trajectoire *objective* définie « *comme la suite de positions sociales occupées durant la vie, mesurée au moyen de catégories statistiques et condensée dans une allure générale* »[6] et une trajectoire *subjective* « *exprimée dans des récits biographiques divers* »[7]. Nous avons donc accordé « *autant d'importance aux catégories langagières utilisées par les acteurs en situation d'entretien de recherche qu'aux catégories institutionnelles fixant des positions objectives (scolaires, professionnelles,…)* »[8].

Pour parvenir à identifier des nœuds dans ces processus, des « *ruptures biographiques* »[9] pour reprendre les termes de Bernard LAHIRE, notre analyse s'est organisée en trois parties. Dans un premier temps, nous avons étudié les éléments tenants à la situation sociale et aux origines socioprofessionnelles des fermiers de TDL. Dans un second temps, nous nous sommes concentrée sur des aspects liés à la formation, aux parcours professionnels qu'ils ont suivis ainsi qu'à leur entrée dans le métier. Dans un troisième et dernier temps, nous avons appréhendé les caractéristiques de leurs réseaux person-

[3] Annie DUFOUR, Cécile BERNARD, Marie-Alix ANGELUCCI, 2003 « Reconstruction des identités professionnelles autour de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'exemple des Coteaux du Lyonnais ».
[4] Bernard LAHIRE, 2002, *Portraits Sociologiques. Dispositions et variations individuelles.*
[5] Par sociographie, nous désignons une branche ou composante de la sociologie qui s'attache à l'observation de phénomènes empiriques.
[6] Claude DUBAR, 1998, « Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques », p. 73.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] LAHIRE, *op. cit.*

nels (situation matrimoniale), militants et professionnels. L'ensemble de ces trois points ont été passés au crible de données à la fois quantitatives (âge d'entrée dans la profession, parcours scolaires, etc.) mais également de données qualitatives (ressentis et représentations de leurs propres parcours). Enfin, notons que les ambitions que nous poursuivons dans ce chapitre sont plurielles. Elles sont à la fois descriptives et analytiques, descriptives car il nous aurait été impossible de faire l'économie de données factuelles qui permettent au lecteur de dessiner les contours du groupe des fermiers de TDL et analytiques car nous avons mis en perspective ces données avec les éléments contextuels relevés dans la première partie et les avons articulés à nos questions de recherche et nos hypothèses abordées dans la deuxième partie de cette thèse.

1 Des néo-agriculteurs

Avant de nous attarder sur les cheminements scolaires et professionnels des fermiers de TDL, arrêtons-nous sur leurs situations sociales que nous observons au prisme de critères très classiques : âge, sexe et origines sociales. Sans emprisonner l'analyse dans une visée déterministe et sans taire le caractère relatif de leurs portées, ces critères n'en demeurent pas moins pertinents pour saisir un segment du renouvellement de la base sociale de l'agriculture. Si d'autres de ces segments relèvent d'une évolution vers l'agriculture à très forte concentration de capitaux, sans doute avec des phénomènes d'embourgeoisement et un alignement sur des profils proches des professions libérales, l'on peut rapprocher les fermiers d'un TDL d'un segment proche de celui des hors cadre familiaux (HCF[10]). Nous avons fait l'hypothèse que TDL était un des acteurs de ce segment et participé avec d'autres mouvements au renouvellement de la base sociale de l'agriculture. Ces transformations vont éclairer par contraste les raisons pour lesquelles les fermiers qui ont été soutenus par TDL ont pu rencontrer des difficultés dans leur parcours à l'installation[11] et particulièrement dans l'accès au foncier.

[10] Nous utilisons le sigle HCF pour qualifier une installation qui s'effectue « hors cadre familial » mais également pour désigner les agriculteurs eux-mêmes, les « hors cadre familiaux ».

[11] Par parcours à l'installation, nous désignons le cheminement et les diverses démarches entreprises par les fermiers du moment où ils ont fait le choix de s'installer jusqu'au moment où ils y parviennent. Nous n'employons donc pas ce terme dans le sens où les chambres d'agriculture ou d'autres Organisations professionnelles agricoles (OPA) peuvent l'employer et pour lesquels il caractérise un cheminement purement institutionnel et désigne l'ensemble des démarches qui permettent aux agriculteurs d'obtenir un statut et de solliciter les aides de l'État.

1.1 Un renouvellement principalement masculin

Une tendance très claire se dégage des données dont nous disposons et confirme ce que nous avions observé lors des différentes réunions auxquelles nous avons participées : il y a plus d'hommes que de femmes chez les fermiers de TDL. Parmi l'ensemble des fermiers, la proportion d'homme atteint 68,9 % contre 31,1 % pour les femmes[12]. Ces proportions donnent à lire une mixité légèrement supérieure à celle que l'on peut observer dans le monde agricole d'une manière générale - seulement 27 % des exploitants et co-exploitants en France en 2010 étaient des femmes - mais elle demeure très faible[13]. La profession agricole reste une profession très masculine, où les discriminations liées au sexe sont très importantes[14]. Au regard de nos observations, TDL ne participe pas de la transformation de la division sexuée de la profession agricole.

Ces données restent toutefois à relativiser dans la mesure où le mouvement a contribué à l'installation ou au maintien d'un certain nombre de collectif, composés d'hommes et de femmes en proportion très variables et sur lesquels nous ne détenons pas d'informations précises. Il n'en demeure pas moins que TDL n'est pas à l'heure actuelle un mouvement qui ait fait de la mixité des installations un critère décisif de soutien. Cela fait écho à ce que de nombreux observateurs, à l'instar de la sociologue Sabrina DAHACHE, relèvent ; à savoir que la profession agricole continue d'attirer beaucoup plus de jeunes hommes que de jeunes femmes d'une manière générale malgré une tendance à la féminisation de la profession et notamment des filières de formation[15].

Cependant que le nombre de femmes demeure inférieur à celui des hommes, les fermiers de TDL sont plus jeunes que la moyenne des agriculteurs en France. Ils ont en moyenne 38 ans, contre 49 ans pour l'ensemble des exploitants agricoles[16]. Parmi ceux qui ont répondu à notre questionnaire, le plus jeune des fermiers a 25 ans et 65 pour le plus âgé

[12] Ces calculs ont été réalisés à partir d'un fichier renseignant des informations sur les 180 fermiers dénombrés en mars 2015. Des proportions très proches se dégageaient des données issues de notre questionnaire (71,4 % d'hommes pour 28,6 % de femmes).

[13] Mélanie GAMBINO, Cécile LAISNEY, Julien VERT, 2012*, Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs.*

[14] Les stéréotypes sexués sont particulièrement forts dans l'agriculture. Pour Sabrina DAHACHE, même si elles ne sont pas totalement démunies, les jeunes agricultrices butent continuellement contre diverses formes de discrimination (Sabrina DAHACHE, 2010, « La singularité des femmes chefs d'exploitation »).

[15] Au sein des filières de formation du secteur de la production, Sabrina DAHACHE observe que les filles représentaient en 2008 37,3 % des élèves (*op. cit.*).

[16] SSP - Agreste - Recensement Agricole 2010

Figure 16. Âge des fermiers de TDL

Classe d'âge	Effectif
25-30	10
30-35	18
35-40	12
40-45	9
45-50	2
50-55	6
55-60	4
60-65	2

Source : Enquête statistique réalisée en 2013.
Conception et réalisation : Elsa Pibou

Ces considérations relatives à l'âge des fermiers sont à relier à trois éléments : le premier concerne les profils de fermiers dans le mouvement TDL et explique que l'on retrouve des postures hétérogènes vis-à-vis de TDL, le deuxième renvoie à la disqualification socioprofessionnelle dont les fermiers de TDL ont pu être victimes hors du cadre de TDL que leur jeune âge a parfois contribué à exacerber, et le troisième concerne leur trajectoire professionnelle.

Premièrement, comme l'indique la figure 16, la répartition des fermiers de TDL en classe d'âge donne à voir que certains fermiers d'un âge avancé et proches de l'âge de la retraite ont pu être soutenus par TDL. Ces derniers appartiennent à un cadre de référence plus classique et ont été soutenu par TDL, non pas parce qu'ils rencontraient des difficultés à s'installer ou s'agrandir, mais parce que leurs activités et leur situation étaient menacées par des mouvements fonciers sur lesquels ils n'avaient pas de prise. Au sein de TDL, l'on trouve donc différentes générations de fermiers. Des générations assez jeunes côtoient des générations de fermiers plus âgés, déjà installés dans la profession depuis plusieurs années, dont les attentes à l'égard du mouvement TDL ne sont pas les mêmes que ceux qui sont sur le point de s'installer. Certes, la grande majorité des fermiers qui ont été soutenus par TDL est plutôt jeune. Plusieurs salariés des composantes nationales du mouvement nous ont indiqué à ce propos, sans avoir de données statistiques précises sur lesquelles s'appuyer, qu'ils avaient le sentiment d'avoir à faire à une population de fermiers assez jeunes. Il n'en demeure pas moins que le mouvement TDL doit composer avec l'hétérogénéité des profils des fermiers. Cette hétérogénéité des attentes explique, en partie du moins, certaines tensions qui traversent le mouvement (cf. Chapitre 7).

Deuxièmement, la distance entre les fermiers de TDL et le milieu local et professionnel dans lequel ils souhaitaient s'installer explique que le critère d'âge ait marqué leur accès au foncier et ait parfois accéléré un processus de disqualification professionnelle. Parmi d'autres éléments, la manière dont ils ont été socialement et professionnellement identi-

fiés et accueillis sur les fermes et les territoires sur lesquels ils ont développé leur projet a pu être fonction de leur âge. C'est qu'ainsi qu'un de nos interlocuteurs, Rémi, expose l'accueil qui a été fait à son groupe en tant que jeunes et nouveaux agriculteurs :

> *« Globalement, ils étaient contents de voir du monde arriver, des jeunes. Pour reprendre leurs termes : " C'est bien, ils vont sortir de la consanguinité sur le plateau ! " 'fin tu vois…. Le mélange est pas facile quoi ! Et là, ils avaient un pool de jeunes, de trucs… Et ça leur plait de voir les campagnes bouger quoi ! Et je pense qu'on est super bien accepté dans le plateau quoi ! »*[17].

Conscients du fait qu'ils sont plus jeunes que la moyenne des agriculteurs locaux, certains en ont fait une force, un atout qu'ils ont mis en avant pour présenter leur projet à l'extérieur. C'est notamment le cas de Joris, qui nous a expliqué la manière dont il « faut » s'y prendre en tant que « jeune » pour parvenir à convaincre des élus ou des habitants d'une commune du bien-fondé de son projet d'installation :

> *« Il vous faut expliquer le fait que vous êtes jeunes, vous avez pas d'argent, vous commencez à vous installer et vous avez besoin de surface agricole pour développer votre production et comment faire pour y arriver et donc expliquez aux gens de la commune et aux habitants, aux élus, qu'y'avait ce système qui existait et que peut-être c'était une occasion pour vous de vous installer et de mettre l'accent sur le point que d'installer un jeune sur une commune en milieu rural, c'est important, ça redynamise la commune et du coup je crois que les élus l'ont compris aussi quoi »*[18].

Ce discours est à resituer dans la marginalité que les fermiers de TDL peuvent ressentir par rapport aux installations classiques. L'on imagine mal en effet un jeune porteur de projet issu du cadre familial devoir ainsi mettre en avant sa jeunesse pour légitimer son installation. Ce qui va de soi dans le cas d'une transmission familiale et d'une logique de filiation du métier, n'a donc pas été évident pour les fermiers de TDL. Ainsi, malgré le fait qu'ils puissent être acceptés en tant que « jeunes » une fois l'installation réalisée et qu'ils puissent en faire occasionnellement un atout, pour plusieurs des fermiers que nous avons rencontrés, leur jeune âge a constitué davantage un handicap qu'une force. Durant la phase de recherche de foncier et celle d'installation, leur légitimité sociale et professionnelle est en jeu car ils sont amenés à rencontrer et présenter leur projet à différents acteurs (élus, agriculteurs, techniciens des chambres consulaires, organismes de crédit, etc.). Leur âge participe des éléments sur lesquels vont reposer cette légitimité. Autrement dit, le fait d'être un jeune porteur de projet peut être un élément pouvant s'ajouter à d'autres (leur origine notamment) et contribuer à les invalider socialement et professionnellement[19].

---

[17] Entretien avec Rémi, Midi-Pyrénées, 2012.
[18] Entretien avec Joris, Midi-Pyrénées, 2012.
[19] L'âge constitue un élément discriminant parmi d'autres. L'origine socioprofessionnelle, l'origine géographique et le contenu du projet agricole lui-même peuvent également faire l'objet de discrimination. Nous y reviendrons plus tard.

Troisièmement, si l'âge moyen des fermiers de TDL est bien inférieur à la moyenne nationale, l'âge moyen d'entrée dans le métier est au contraire légèrement plus élevé. Il est de 32 ans en moyenne (22 ans pour la personne la plus jeune installée et 50 ans pour le plus âgé) alors qu'il est de 28 ans en moyenne pour le reste des agriculteurs. La comparaison avec l'âge moyen d'entrée dans le métier de l'ensemble des agriculteurs est à relativiser dans la mesure où il est soumis à des variations selon les emplois occupés. Les maraîchers par exemple, qui représentent une partie importante des fermiers de TDL[20], ont tendance à rentrer dans le métier en deuxième partie de carrière[21] donc plus tard que la moyenne nationale de la profession. Il n'en reste pas moins que cela nous renseigne quant aux trajectoires professionnelles empruntées par les fermiers de TDL : elles se rapprochent de celles des fermiers installés HCF. Le fait qu'ils entrent dans le métier plus tard peut être le résultat de deux phénomènes qui possiblement se conjuguent : le signe que le choix du métier d'agriculteur intervient plus tardivement et vient sanctionner un parcours professionnel qui n'est pas linéaire et/ou le signe que les difficultés à l'installation sont telles que l'entrée est plus tardive[22].

La diminution et le vieillissement tendanciels de la population agricole contribuent conjointement à l'affaiblissement de la base sociale de l'agriculture (cf. Chapitre 1). Pour autant, les discriminations liées à l'âge et au sexe sont nombreuses et structurent fortement l'entrée dans la profession. Dans ce contexte, il apparait donc que TDL soutienne des individus plus jeunes au regard de la physionomie générale du groupe des agriculteurs, participe au renouvellement des générations agricoles sans pour autant faire de l'équilibre homme/femme une priorité

1.2 La dépendance et l'indépendance du cadre familial chez les fermiers de TDL

Historiquement, le groupe des agriculteurs est marqué par une forte hérédité sociale[23]. Il constitue le secteur dont le recrutement endogène est le plus élevé[24]. Entre 1965 et 1970, 90 % des entrants âgés de 18 à 29 ans étaient des enfants d'agriculteurs. Cela est toujours le cas aujourd'hui : ce groupe socioprofessionnel est considéré *« comme l'un de ceux dont la reproduction s'appuie le plus sur l'héritage (encore aujourd'hui 85 % des agriculteurs ont un père agriculteur)* »[25]. Cette hérédité n'a pas complètement disparu et continue de laisser

[20] Pour la moitié des répondants, il s'agit de la production principale. Le détail des activités des fermiers de TDL sera abordé dans le Chapitre 6.
[21] GAMBINO *et al.*, *op. cit.*
[22] Nous revenons sur ces éléments plus tard dans ce chapitre.
[23] Dominique JACQUES-JOUVENOT, Marie GILLET, 2001, « L'agriculture en Franche-Comté: un métier patrimonial rediscuté ».
[24] Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, p. 158.
[25] Sophie DUBUISSON-QUELLIER, Christophe, GIRAUD, 2010, « Les agriculteurs, entre clôtures et passerelles », p. 111.

des traces. C'est ce qu'indique l'examen des professions et catégories socioprofessinelles d'appartenance des parents des fermiers de TDL.

Figure 17. Origine agricole des fermiers de TDL

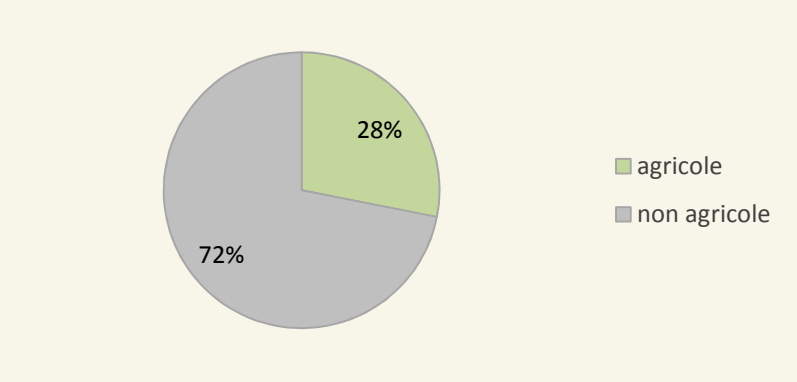

Source : Enquête statistique réalisée en 2013.
Conception et réalisation : Elsa Pibou.

Alors que nous aurions pu nous attendre à ce que la quasi-totalité des fermiers de TDL soient sans origine agricole, plus d'un quart d'entre ont au moins un de leurs parents agriculteur. Cette situation concerne les fermiers de TDL plus âgés que la moyenne, dont l'installation précédait leur rencontre avec TDL, mais également d'autres fermiers (8 répondants exactement). Parmi ceux qui sont d'origine agricole, certains peuvent être considérés comme des HCF. En effet, par hors cadre familial, on désigne les agriculteurs qui n'entretiennent pas de lien de parenté avec les cédants du lieu sur lequel ils s'installent.

La quasi-totalité des répondants sont concernés par cette situation. Autrement dit celles et ceux dont au moins un des deux parents étaient agriculteurs n'ont généralement pas repris les exploitations de leurs parents. Ils ne sont donc pas passés par la voie de la transmission-succession et se sont installés ailleurs. Cela signifie l'importance des problèmes relatifs à la transmission et au changement dans les rangs mêmes de cette profession.

Si l'ascendance agricole n'a pas complètement disparu, elle n'est cependant pas systématique chez les fermiers de TDL. Comme l'indique la figure 17, ils sont une large majorité à n'avoir aucune origine agricole (aucun de leur parent n'est agriculteur). Ce phénomène est le signe du désir d'installation que manifestent de nombreux individus[26] qui n'ont pas de racines agricoles. « *L'attrait pour la terre ne se limite donc plus à ses seuls héritiers*

[26] Le nombre de porteurs de projets que les associations territoriales de TDL aiguillent et conseillent est très variable d'une région à l'autre. Dans la région Midi-Pyrénées sur laquelle nous nous sommes particulièrement concentrée, il s'avère que ces porteurs de projets et futurs agriculteurs potentiels sont particulièrement nombreux. Ce sont environ 300 candidats qui font la démarche de contacter l'association TDL-Midi Pyrénées en moyenne sur une année.

mais gagne d'autres catégories sociales qui affirment plus fortement aujourd'hui leur présence au sein de la population agricole »[27].

Le choix du métier s'est donc majoritairement opéré en dehors de toute contrainte ou injonction familiale liée à la transmission ou à la reprise d'une exploitation. L'orientation vers le métier d'agriculteur s'est faite sans contraintes extérieures, en particulier de pressions familiales. À plusieurs reprises, nos interlocuteurs ont lourdement insisté sur le fait que leurs parents n'appartenaient pas « *du tout, du tout* » au monde agricole, ou qu'ils en étaient vraiment éloignés. « *C'était un choix de m'orienter vers autre chose que ce que faisait mes parents* »[28] nous explique à ce propos Robin.

> *« Moi, j'ai pas du tout été élevé dans les champs ni rien quand j'étais petit. Enfin si, j'allais trainer dans les champs pour me promener mais j'ai jamais travaillé dans l'agricole ni rien »* [29].

Les fermiers de TDL ne sont pas différents en cela des enfants d'agriculteurs qui de plus en plus choisissent de ne pas être agriculteurs[30]. Le choix de l'agriculture s'est réalisé dans un le cadre de système de contre-identification.

Aussi le fait d'avoir vu leurs parents exercer une profession salariée dans une institution ou une entreprise constitue une des raisons qui les a encouragées dans le choix de développer une activité agricole. D'aucuns considèrent en effet le métier d'agriculteur comme un métier leur permettant d'accéder à une certaine autonomie et une souplesse que n'ont pas (ou pas eu) leurs parents. Si leurs familles a pu leur apporter un soutien financier, dans la plupart des cas dans la phase d'installation afin de leur permettre d'investir dans du matériel (tracteur par exemple) ou dans des installations (fromagerie), les fermiers de TDL ne font que peu référence à leurs présences. D'une manière générale, les repères professionnels, les savoirs ou savoir-faire qu'ils ont acquis ne sont pas directement issus de mécanismes de reproduction d'un héritage familial mais bien le fruit d'une socialisation qui se réalise en dehors de son cadre.

Nous pouvons lire dans le choix du métier d'agriculteur et le système de contre-identification dans lequel il s'inscrit l'aboutissement du processus de « normalisation » de la profession, du passage de l'état de paysan qui s'hérite à un statut de « choix professionnel » qui s'acquiert voire se mérite.

---

[27] DUBUISSON-QUELLIER, GIRAUD, *op. cit.,* p. 113.
[28] Entretien avec Robin, Midi-Pyrénées, 2012.
[29] Entretien avec Robin, Midi-Pyrénées, 2012.
[30] Christophe GIRAUD, 2014 « Une distance sociale intime. Hétérogamie parentale et choix de l'agriculture par les fils et filles d'agriculteur ».

1.3 Le cadre familial des hors cadre familiaux : des métiers tournés vers le soin de l'autre

Si l'on observe les professions qu'exercent les parents des fermiers de TDL, au-delà du constat d'une certaine hétérogénéité, une tendance se dégage.

Figure 18. Catégorie Socioprofessionnelle des parents des fermiers de TDL

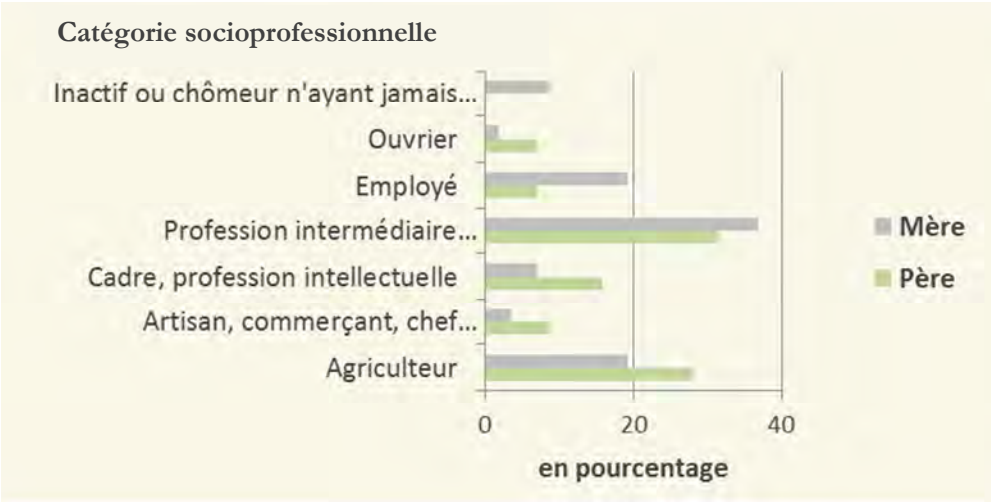

Source : Enquête statistique réalisée en 2013
Conception et réalisation : Elsa Pibou

Comme l'indique la figure 18, la plupart des parents des fermiers de TDL exerce des professions qui rentrent dans la codification « professions intermédiaires » au sens de la nomenclature de l'INSEE. Qu'il s'agisse des secteurs du social, de la santé, de l'enseignement, les fermiers de TDL sont environ plus d'un tiers d'entre eux à avoir un parent qui exerce une profession de ce type. L'on retrouve parmi les professions les plus fréquemment citées celles d'enseignant, d'infirmier et d'assistants du secteur social. Notre échantillon est peu important mais au regard de l'ensemble de la population active, on remarque que les professions intermédiaires représentent 13,5 % des actifs[31].

Dans des proportions légèrement plus faibles, et de manière plus différenciée entre hommes et femmes, les fermiers de TDL ont des parents qui exercent ou ont exercé le métier d'agriculteur. Ils sont moins d'un tiers à avoir un père agriculteur et un peu moins à avoir une mère agricultrice. Pour celles et ceux dont les parents sont agriculteurs, l'héritage paternel de la profession continue donc d'opérer davantage que l'héritage maternel.

[31] INSEE, 2013, enquêtes Emploi. URL : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF02135

Quant aux autres répondants, ils ont des parents qui exercent des professions de cadre ou professions intellectuelles supérieures, d'employés ou dans des proportions peu significatives des professions d'artisans, commerçants, chef d'entreprises ou d'ouvriers.

Au regard de ces résultats, les origines socioprofessionnelles des fermiers de TDL apparaissent simultanément marquées par une forte hétérogénéité et une importante mobilité sociale. Cela est notamment le signe d'une transformation des modalités d'accès au métier, l'héritage et la reproduction ne constituant plus la seule et unique voie d'accès mais une parmi d'autres.

On remarque toutefois qu'une grande majorité des parents des fermiers de TDL exercent des métiers tournés vers le soin, le soutien ou le développement d'autrui (enseignement, secteur sanitaire et social, secteur de la santé). Cela a donc pu participer des valeurs que portent aujourd'hui de nombreux fermiers de TDL.

Si l'on ne peut pas conclure que leur origine socioprofessionnelle a eu une influence directe sur le choix d'exercer le métier d'agriculteur, nous pouvons cependant supposer qu'elle ait pu avoir des incidences. Plus encore, leur origine a pu lourdement peser dans leurs parcours à l'installation. Les fermiers de TDL ont bien identifié que le fait qu'ils n'aient pas de parents agriculteurs ait pu constituer un frein. C'est ce que nous explique Joris :

> *« Au bout du compte, la finalité est la même, c'est de travailler le sol donc euh… moi je me sens pas différent mais après le regard qu'ils ont sur nous oui, là, on se sent différent. De toute façon, on l'a bien vu quand on a fait les réunions SAFER, ça a été compliqué…Aux différentes commissions, siègent des agriculteurs des différents syndicats et c'est vrai que c'est pas évident avec les agriculteurs des syndicats majoritaires (…) Mais bon… c'est comme ça, on est différent quoi. Mais je crois que c'est un peu notre côté, je m'installe hors cadre familial quoi. Eux, au sein de leur ferme, c'est surtout la transmission parents-enfants, eux ont toujours vu leurs parents travailler et souvent ils reprennent l'exploitation des parents telle quelle, sans changer grand-chose, aves les mêmes pratiques de travail donc ils sont dans ce moule-là quoi, ils ont… une idée bien précise de ce que l'agriculture est et la voie qu'elle doit suivre quoi. Mais du coup, nous, en étant hors cadre familial, on a un regard extérieur sur la chose quoi. Moi je suis conscient que y'a une chance sur 20 que mes enfants reprennent une activité agricole j'veux dire. A la vitesse où va la société, y'a de grandes chance qu'elles fassent ce qu'elles [ses deux filles] veulent de leur vie, alors que dans le milieu agricole un peu… le but au bout du compte c'est que ça reste dans la famille quoi, qu'ils partent pas ailleurs quoi, mais ça, ça reste très ancré encore aujourd'hui même chez les jeunes (…) Ouais on est plongé dans un milieu où on se sent parfois totalement exclu quoi »*[32].

Ils sont nombreux à nourrir la représentation d'un monde socioprofessionnel agricole qui leur est globalement hostile. S'ils ne se sentent pas nécessairement différents des

[32] Entretien avec Joris, Midi-Pyrénées, 2012.

agriculteurs, d'une manière générale[33], ils ont tendance à considérer que de nombreux acteurs du monde agricole portent sur eux un regard qui les différencie du reste des agriculteurs. Parmi les acteurs qu'ils citent, on trouve des agriculteurs voisins, des élus, des représentants de la FNSEA, le syndicat agricole majoritaire aujourd'hui en France, les membres qui siègent et composent les CDOA, certains techniciens des SAFER auprès desquelles ils sont amenés à présenter leur projet, des représentants des chambres d'agriculture ; autrement dit, des acteurs institutionnels qui participent à la gestion du foncier agricole. Nous avions indiqué dans notre premier chapitre que les OPA avaient davantage contribué ces dernières années à l'agrandissement d'exploitants déjà en place qu'ils n'avaient contribué à l'installation de nouveaux agriculteurs, notamment des HCF. Au vu de ce contexte, il semble cohérent que les fermiers de TDL nourrissent cette représentation. Le fait que nous trouvions parmi les fermiers une grande majorité de personnes n'ayant pas de racine agricole pourrait donc constituer une raison de leurs difficultés[34].

Par ailleurs, le cadre de vie dans lequel ils ont évolué peut avoir eu une influence plus significative sur leur choix professionnel. Ils sont un peu plus de la moitié à avoir grandi à la campagne dans une commune de moins de 2 000 habitants (plus du tiers des répondants) et ou à avoir grandi dans une commune de moins de 5 000 habitants. Autrement dit, ils ont tendance à avoir grandi en zone rurale une partie de leur enfance. Les écarts sont cependant peu importants et restent à relativiser, mais cela corrobore les données produites par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), et reprises dans une étude réalisée pour le ministère de l'agriculture par Mélanie GAMBINO et d'autres auteurs, selon lesquelles la très grande majorité des HCF sont issus de zone rurale[35]. Grandir en milieu rural ne signifie pas que l'on développe systématiquement un certain attrait pour la nature, une sensibilité pour la campagne ou les activités agricoles. Mais le fait que cela concerne une majorité des répondants nous laisse penser que le cadre de vie dans lequel ils ont évolué a eu une influence et peut en cela constituer un *trait dispositionnel*[36] qui a joué au moment de choisir de s'établir à la campagne pour y développer un projet agricole.

Il n'en reste pas moins que la proportion des fermiers de TDL qui ont grandi en zone urbaine reste importante et mérite d'être relevée car elle est le signe d'une certaine ouverture des portes d'entrée dans le métier. Le fait que certains d'entre eux aient grandi en milieu urbain ne signifie pas qu'ils n'aient pas eu l'occasion de se rendre de manière régulière ou non dans des zones rurales et qu'ils n'aient pu développer un attrait pour

[33] Dans le Chapitre 7, nous revenons sur les raisons qu'ils invoquent pour expliquer ou réfuter ce décalage.
[34] Les éléments qui rendent difficiles l'accès au foncier sont bien entendu pluriels. Nous les avons analysés dans le point 3-2-2- « *Les difficultés d'accès à l'achat et à la location de foncier agricole pour les agriculteurs* » du Chapitre 1.
[35] 71 % des HCF en 2004 étaient issus de zone rurale (GAMBINO *et al.*, *op. cit.,* p. 60).
[36] *LAHIRE, op. cit.,* p.19.

les activités agricoles dans un tout autre cadre (loisir, vacances, stages ou activités professionnelles). Cela révèle par contre que le métier d'agriculteur n'attire plus uniquement des enfants d'agriculteurs pas plus qu'il n'attire exclusivement des individus qui ont grandi en milieu rural.

Au vu de ces premiers résultats, plusieurs tendances se confirment. TDL a contribué à installer ou maintenir plus d'hommes que de femmes, des fermiers plus jeunes que la moyenne, mais installés plus tardivement[37], qui ne sont pas issus du milieu agricole. Même si les raisons qu'ils les ont poussés à se tourner vers TDL sont diverses et ne tiennent pas uniquement aux obstacles qu'ils ont pu rencontrer dans leur recherche de foncier[38], ils sont nombreux à avoir rencontré des difficultés pour trouver des terres agricoles. Ces éléments nous indiquent par contraste que les modalités traditionnelles d'accès au métier et au foncier agricole demeurent très prégnantes parmi les OPA qui encadrent l'accès à la profession et mettent au jour un certain nombre de discriminations liées au sexe, à l'âge, à l'origine socioprofessionnelle. « *Du point de vue du recrutement social des agriculteurs, la porte s'entrouvre pour laisser s'installer de nouveaux acteurs venus d'autres groupes sociaux (les néo-agriculteurs) mais ceux-ci sont souvent l'objet d'une mise à l'écart professionnelle, ce qui montre l'existence de clôture sociales et professionnelles* »[39].

En outre, comme nous l'avons remarqué à plusieurs reprises, cela s'opère dans un contexte où la transmission familiale du métier d'agriculteur est en perte de vitesse, et où le renouvellement de la population agricole demeure timide[40]. Nous sommes donc bien en présence d'une situation de tension dans laquelle se trouve le monde agricole « classique » qui est obligé de s'ouvrir pour assurer sa reproduction sociale mais qui a des difficultés à en accepter les conséquences : l'entrée de personnes étrangères au monde agricole, aux profils et projets divers, dans une profession parmi les plus encadrées qui soient.

TDL donne à lire un double mouvement de rupture : d'un côté se confirme une rupture avec la transmission familiale du métier qui a longtemps structuré la profession mais n'opère plus systématiquement[41], et d'un autre apparait une rupture dans les modalités sociales de recrutement des agriculteurs. L'envie de s'installer et de s'orienter vers le métier d'agriculteur n'est plus réservée aux enfants d'agriculteurs, elle gagne des individus éloignés de la profession. À ce stade de l'analyse, il serait difficile d'identifier les

[37] Il s'agit là certainement aussi d'un effet de structure. TDL est en effet encore un mouvement jeune.
[38] Nous y reviendrons par la suite.
[39] DUBUISSON-QUELLIER, GIRAUD, *op. cit.*, p. 118.
[40] À cet égard, le secteur de l'agriculture est qualifié par Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE de paradoxal dans la mesure où il détient en même temps le plus fort taux d'endorecrutement et le plus fort taux de mobilité par la sortie du milieu familial (HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 158).
[41] Notons que les fermiers de TDL ne s'inscrivent généralement pas dans une reprise d'une exploitation appartenant à leur famille mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne développent pas de liens étroits avec les cédants et ou qu'eux-mêmes n'espèrent pas transmettre leur exploitation un jour à leurs enfants. En ce sens, la démarche de transmission familiale se transforme plus qu'elle ne disparaît, nous y reviendrons dans les chapitres suivants.

fermiers de TDL comme ayant des profils atypiques, singuliers, notamment parce que la population agricole est en proie à une fragmentation qui n'en fait plus un groupe au contour parfaitement homogène. Les fermiers de TDL n'en demeurent pas moins des néo-agriculteurs au regard des caractéristiques principales du groupe socioprofessionnel des agriculteurs.

2 Quand les détours font le chemin. Examen des parcours scolaires et professionnels des fermiers de Terre de Liens

Comment est-ce que des individus plus jeunes que la moyenne des agriculteurs mais rentrés plus tard dans le métier, et qui ne sont en grande majorité pas nés de parents agriculteurs, ont pu nourrir le désir de développer un projet agricole et trouver des terres pour s'établir dans un monde socioprofessionnel qui les considère très souvent comme étranger ? Pour tenter de répondre à cette interrogation, il est essentiel de nous arrêter sur les trajectoires scolaires et professionnelles des fermiers de TDL, qui nous amèneront à appréhender de manière conjointe les motifs qui les a conduits à faire le choix du métier d'agriculteur ainsi que les temporalités dans lesquelles ce choix s'est opéré.

2.1 Des parcours scolaires tournés vers les questions environnementales et agricoles

L'examen du niveau d'étude et des filières empruntées par les fermiers de TDL confirme la tendance au décloisonnement et à l'ouverture du monde de l'agriculture que nous relevions précédemment. D'une manière générale, le niveau de formation de la population agricole demeure plus faible que celui de l'ensemble de la population active mais il n'a eu de cesse de progresser. C'est ainsi qu'en 2010, 17 % des chefs d'exploitation ou coexploitants étaient diplômés du supérieur, contre seulement 11 % dix ans plus tôt, et que les agriculteurs détenteurs d'un diplôme de niveau bac sont passés durant la même période de 16 % à 21 %[42].

Le mouvement TDL a contribué à installer des individus dont le niveau d'études est bien plus élevé que la moyenne nationale. Les fermiers de TDL ont en effet entrepris des études supérieures pour plus de la moitié d'entre eux. Seulement 7 répondants ont indiqué avoir un niveau d'étude inférieur ou égal au bac. Les autres, par nombre de répondants décroissant, ont obtenu un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) (15 répon-

[42] Agreste Primeur, n°281, 2012.

dants), sont diplômés d'une école d'ingénieur (8 répondants), ont obtenu une licence (6 répondants) ou une maîtrise (4 répondants)[43].

À plusieurs égards, ces résultats ne sont pas surprenants. Nous relevions dans la partie précédente que les fermiers de TDL sont plus jeunes que la moyenne des agriculteurs en France. Or les agriculteurs les plus âgés sont ceux qui ont initialement entrepris les moins longues études[44]. Les fermiers de TDL sont donc naturellement plus enclins à avoir entrepris des études plus longues que les professionnels plus âgés. De plus notons que pour bénéficier des aides de la DJA, un niveau de formation équivalent à un baccalauréat professionnel ou un brevet de technicien supérieur agricole est nécessaire. En entreprenant des études supérieures, il s'agissait donc peut-être pour les fermiers de se former à un métier de l'agriculture. Toutefois, ce qui est intéressant de relever est que le niveau d'études des fermiers de TDL apparaît plus élevé que celui de leurs homologues HCF dont le niveau moyen de formation correspond à celui des chefs d'exploitation installés dans un cadre familial[45]. Enfin cela corrobore la tendance à la réalisation d'études longues chez les agriculteurs biologiques[46].

Le fait que le niveau moyen de formation des agriculteurs ait augmenté et que TDL contribue à ce mouvement participe de la transformation de la base sociale de l'agriculture dont le capital culturel, sous sa forme institutionnalisée[47], tend à se développer.

L'analyse du contenu des formations qu'ils ont entreprises nous renseigne sur un autre élément. Les domaines et champs disciplinaires qu'ils ont investis sont divers mais, en se penchant sur les intitulés des formations, on retrouve des thématiques souvent en lien avec la biologie et l'agronomie, la gestion de la nature et le développement rural. Cela concerne à la fois ceux ayant entrepris un BTS ou des études supérieures plus longues. Ainsi, à l'exception d'une seule personne, ceux qui ont effectué une école d'ingénieur sont tous passés par une école d'ingénieur agronome. Les licences effectuées par les fermiers interrogés sont variées (développement local, domaine du vin, biologie, français, aquaculture,…) tout comme les maîtrises (biologie environnementale, anthropisation et écosystèmes, science de la vie et de la terre,…), mais l'on retrouve la même référence à l'environnement.

Quant à ceux ayant entrepris des formations techniques tournées vers le métier d'agriculteur, ils constituent un peu moins du tiers des répondants. Parmi eux, ils sont nombreux à avoir obtenu un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

---

[43] Nous avons également rencontré des fermiers de TDL, non inclus dans l'enquête par questionnaire, qui avaient réalisé un doctorat.
[44] Agreste Primeur, *op. cit.*
[45] GAMBINO *et al.*, *op. cit.*
[46]Madlyne SAMAK, 2013, « Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes », p. 130.
[47] Pierre BOURDIEU, 1979, « Les trois états du capital culturel ».

(BPREA) et dans de très faibles proportions un Brevet Professionnel Agricole (BPA). Notons que ces qualifications sont nécessaires pour obtenir le statut d'exploitant et bénéficier d'aides financières.

Mises bout à bout, les formations suivies par les fermiers de TDL entretiennent une similitude. On retrouve en effet majoritairement une référence au monde végétal, animal, à l'environnement. Cela ne nous dit rien sur le fait qu'ils aient fait le choix du métier d'agriculteur avant d'entreprendre leurs études mais témoigne d'un attrait ou d'une sensibilité particulière pour la nature, le vivant que l'on va retrouver sous différentes formes dans leurs parcours et leurs pratiques professionnelles[48]. Ces choix d'orientation scolaire les ont disposés à confirmer ou à développer un attrait, une inclination pour l'environnement qui s'est vue certainement actualisée dans des domaines de pratiques variés et notamment dans les champs d'activité professionnelle qu'ils ont investis.

2.2 Des détours professionnels nombreux

Les détours professionnels, c'est-à-dire le passage par d'autres voies professionnelles que strictement agricoles avant l'installation, ont tendance à devenir de plus en plus courants chez les agriculteurs mais demeurent timides et sont souvent le fait d'agriculteurs qui travaillent sur des exploitations de grande taille[49]. Dans le cas de TDL, ces détours sont légions.

Avant de s'installer ou d'obtenir le soutien de TDL, une très large majorité de répondants ont exercé des professions autres que celle d'agriculteur. 7 répondants sortaient directement de formation et 20 étaient salariés agricoles. La majorité, 32 répondants exactement, a déclaré exercer une autre activité avant de s'installer. Parmi les professions exercées, on retrouve une très grande diversité. Chargé de mission, commercial, professeur, animateur associatif sont les professions les plus fréquemment retrouvées. Mais d'une manière générale, les activités concernées ont un lien avec le secteur associatif, le développement local, territorial et le secteur agricole.

Leurs parcours professionnels n'ont pas été linéaires[50]. Beaucoup ont exercé différentes activités professionnelles dans différents secteurs avant de choisir de développer un projet agricole. C'est que nous a expliqué Jonas, qui a dressé la liste des formations qu'il avait suivies et des professions qu'il avait exercées :

> *« Après moi je suis passé au début par archi, après j'ai fait les beaux-arts. Après j'ai fait moniteur de plongée, après j'ai fait de l'archéologie, après j'ai fait de la formation, j'ai fait de l'animation, j'ai fait du développement local. Après j'ai travaillé pour la DASS… j'ai dû en*

[48] Nous abordons cela dans le Chapitre 6.
[49] DUBUISSON-QUELLIER, GIRAUD, *op. cit.*, p. 114.
[50] Voir également les courts portraits réalisés en annexe 6.

> *oublier… J'ai fait du BTP aussi… j'ai fait plein de trucs bizarres, partout… des travaux de sous-marins… bref… ah oui et j'ai écrit un mémoire ! »*[51].

Le choix de développer un projet agricole a également été vu par certains comme l'occasion de trouver une stabilité ou de mettre un terme à un parcours professionnel qui ne les satisfaisait pas. C'est le cas de Corinne qui nous a expliqué être lasse d'avoir exercé plusieurs petits boulots :

> *« J'ai été chauffeuse de taxi, vendeuse, j'ai été secrétaire, j'ai… 'fin voilà j'ai fait plein de boulot. J'ai aussi travaillé dans un supermarché pour la mise en rayon parce qu'au début que j'étais dans le coin et je trouvais pas de boulot. J'ai fait taxi ambulance et puis après marre des petits boulots qui rapportent pas »*[52].

Les HCF ont tendance à avoir travaillé entre 7 et 9 ans en moyenne avant de s'installer en agriculture[53]. Même si nous ne disposons pas de données chiffrées quant à la période au cours de laquelle les fermiers de TDL ont exercé d'autres professions que celle d'agriculteur, nous savons qu'ils se sont installés plus tardivement que la moyenne des agriculteurs et qu'ils ont réalisé des études supérieures. En tout état de cause, en ayant exercé une voire plusieurs activités professionnelles avant de s'installer sur leur ferme, les fermiers de TDL ont eu l'occasion de tisser des relations en dehors du monde agricole, de développer des savoir-faire et des compétences liés à l'exercice d'autres professions : autant d'éléments susceptibles de les porter à développer un regard différent de celles et ceux qui n'ont exercé que cette activité et qui participe de l'ouverture et du décloisonnement des horizons professionnels.

Pour la grande majorité des fermiers de TDL, le choix du métier d'agriculteur et l'installation sur une ferme sont venus ponctuer un parcours professionnel mouvant. Au regard de ce qui caractérise la plupart des agriculteurs en France, ils paraissent à cet égard avoir emprunté des chemins professionnels extrêmement différents et atypiques. Leurs dispositions à agir et à se situer dans le champ professionnel de l'agriculture sont donc singulières.

2.3 L'installation en agriculture : une étape d'un processus long

Il est difficile d'identifier le moment où le choix d'une profession s'est imposé à un individu. L'observateur peut simplement essayer de tenter de comprendre certaines des raisons de ce choix, d'appréhender des moments clefs, des éléments importants. En ce qui concerne les fermiers de TDL, notons au préalable que certains avaient décidé de s'installer bien avant leur prise de contact avec des membres de TDL : soit parce qu'ils étaient déjà installés (sur une ferme pour laquelle le soutien de TDL a permis d'étendre,

[51] Entretien avec Jonas, Midi-Pyrénées, 2013.
[52] Entretien avec Corinne, Midi-Pyrénées, 2013.
[53] GAMBINO *et al.*, *op. cit.*

de maintenir ou de sauvegarder la ferme) - c'est le cas de 15 % des répondants de notre questionnaire-, soit parce que TDL a constitué un des acteurs parmi d'autres qu'ils ont rencontré durant leur parcours à l'installation et une opportunité d'accéder à du foncier agricole.

Au-delà de ces considérations, il s'avère que pour une très large majorité des fermiers de TDL, l'envie d'accéder à la profession agricole n'est pas apparue tôt et n'est pas nécessairement le fruit d'une décision ou d'un choix marqué dans le temps mais constitue le résultat d'un processus. Beaucoup de nos interlocuteurs ont insisté sur cette dimension. Ce processus est marqué par différents éléments au premier rang desquels des rencontres humaines (conjoint et agriculteur déjà installés)[54]. C'est le cas par exemple de Joris qui, après avoir réalisé un deug de géographie à Paris, a entrepris un service volontaire européen dans une réserve ornithologique en Allemagne et a rencontré à cette occasion un berger qui avait un troupeau de 200 moutons, a « *accroché avec lui* » et a travaillé deux ans en sa compagnie. De retour en France, après six mois de réflexion, il a décidé de s'engager dans une formation agricole. L'installation en agriculture peut être le fruit de contingences, de configurations faites de hasards.

C'est ce que nous ont expliqué Héloïse et André :

> *« Héloïse : J'ai toujours pris la vie au jour le jour… J'étais pas forcément très réfléchie.*
>
> *André : Et puis c'est les coïncidences quoi, et puis ils cherchaient quelqu'un et puis nous… on cherchait une maison avec un peu plus de jardin et de…*
>
> *Héloïse : Ouais ça été une pure coïncidence en fait… Non et puis autour, ils en avaient bavé depuis un moment et tout puis nous on s'est dit qu'on voulait bien essayer quoi ! (rires) »*[55].

Le fait d'avoir voulu être agriculteur est venu ponctuer un parcours professionnel qui n'était pas pleinement investi, un sentiment d'inachevé, ou est simplement apparu avec le temps comme une profession qui correspondait à des envies latentes. C'est le cas de Rémi :

> *« Ça trottait dans ma tête mais c'était pas euh… c'était pas euh… C'était pas mon entrée quand je suis rentré en école d'ingé. Je me suis pas dit « je vais faire ça quoi » mais ça m'a fourmillé, ça a mené son bout de chemin et puis ça… En fait j'avais envie de bosser dehors et d'être chez moi ! Du coup, le métier de paysan correspondait à mes attentes quoi »*[56].

Le choix du métier d'agriculteur ne doit donc pas être lu comme quelque chose de définitif mais comme une étape dans un parcours de vie. Certains de nos interlocuteurs

[54] Nous revenons dans la sous-partie suivante sur le rôle de ces rencontres, sur leurs caractéristiques. Nous nous concentrons davantage ici sur le choix du métier.
[55] Entretien avec Héloïse et André, Midi-Pyrénées, 2013.
[56] Entretien avec Rémi, Midi-Pyrénées, 2012.

nous ont indiqué ne pas être certains de vouloir exercer ce métier tout au long de leur carrière[57]. C'est ce que nous indique Robin :

> *« Parce que très bien dans dix ans, je pars et j'ai envie d'autre chose et j'en ai marre de travailler en agriculture »58.*

Ces éléments participent de la redéfinition de la profession agricole, qui ne s'inscrit plus de manière systématique ni dans l'obligation d'hériter et transmettre et qui n'a aucun caractère irréversible et définitif. Le mouvement TDL, demeure marginal au regard des tendances qui traversent les mondes agricoles. D'une manière générale en effet, les agriculteurs sont parmi ceux qui quittent leur profession le plus tardivement. Mais depuis les années 1990, on observe une tendance qui pourrait l'infléchir : en 2000, les départs précoces concernaient 40% des départs de l'agriculture[59]. Le nombre de départ de fermiers de TDL est trop faible pour que l'on puisse en tirer des conclusions mais l'on assiste bien à un mouvement tendanciel de sortie de la profession avant l'âge de la retraite. TDL est donc signifiant d'une redéfinition « dans » les marges et « par » les marges de la profession. Il s'agit des germes d'une rupture fondamentale de l'exercice du métier d'agriculteur. À cet égard, les fermiers de TDL sont donc peut-être seulement de passage dans l'agriculture.

Constamment amenés à évoluer, changer, emprunter des détours professionnels, le « passage » des fermiers de TDL dans le métier n'en demeure pas moins le fruit d'un engagement fort et prenant. Les démarches longues et souvent fastidieuses auxquelles ils ont été confrontés les ont résolument inscrits dans une dynamique active d'affirmation de leur volonté de s'installer, d'autant plus que le contexte institutionnel ne leur a souvent pas été favorable.

Le choix du métier n'a en effet pas été synonyme d'installation. C'est la raison pour laquelle nous parlons de parcours à l'installation. Dans ce parcours fait de formations, de stages, et de déplacements, l'accès au foncier a constitué un des principaux freins qu'ils ont rencontré. Plus de 70 % des fermiers interrogés ont déclaré avoir défini un projet bien précis et ne pas disposer de foncier. Le constat que nous faisions dans notre premier chapitre se confirme. Le manque de renouvellement des agriculteurs est en ce sens bien lié aux difficultés d'accès au foncier.

D'après Bernard LAHIRE, le choix d'un métier est *« le produit d'interactions entre d'une part la pluralité des influences extérieures (les différentes personnes de sa constellation qui comptent et pèsent sur sa décision, ces dernières n'ayant pas toutes le même poids) et d'autre part, la pluralité des compétences, appétences, dispositions internes (ces compétences, appétences et dispositions n'étant pas toutes*

---

[57] TDL est déjà confronté à des gens qui partent de collectifs, à des gens qui ont décidé d'arrêter
[58] Entretien avec Robin, Midi-Pyrénées, 2012.
[59] GAMBINO *et al.*, *op. cit,* p. 71

aussi fortement constituées) »[60]. Après avoir tenté d'appréhender certaines des compétences, appétences, dispositions qui ont poussé les fermiers de TDL à s'engager dans la profession agricole[61], tentons désormais de saisir plus précisément le rôle des influences extérieures.

3 De l'importance des réseaux socioprofessionnels chez les fermiers de Terre de Liens

Jusqu'ici, notre analyse a porté sur différents éléments des trajectoires des fermiers de TDL, de leur origine socioprofessionnelle jusqu'à leur parcours scolaire et professionnel, qui les a conduits à identifier la profession agricole comme celle qu'ils voulaient exercer. Nous nous sommes donc jusqu'ici attachée à analyser les processus ayant trait à la dimension biographique de la socialisation[62] et ayant trait à une partie révolue de l'histoire des fermiers de TDL.

Toutefois, pour parvenir à appréhender les logiques de leur parcours, il est essentiel de nous pencher sur les différentes formes de relation qu'ils ont pu tisser et tissent encore. De fait, ces relations ont pu motiver leur choix ou du moins l'influencer et continuent d'opérer aujourd'hui de différentes manières. Dans ce dernier point, nous nous sommes donc intéressée aux caractéristiques inhérentes à leur sphère relationnelle privée et domestique pour nous pencher ensuite sur les sphères publiques et collectives qu'ils ont investies. À l'analyse de leur situation matrimoniale et de la situation professionnelle de leur conjoint, s'est ajoutée celle de leur inscription dans des réseaux associatifs, militants et politiques. Nous ne nous sommes donc pas concentrée comme nous avons pu le faire précédemment sur des phénomènes qui sont advenus, mais sur des phénomènes en cours, qui font écho à notre volonté de saisir l'histoire récente voire immédiate de TDL.

À l'instar de Bernard LAHIRE, nous considérons que « *chaque individu est en quelque sorte le dépositaire de dispositions à penser, à sentir, et à agir qui sont les produits de ses expériences socialisatrices multiples, plus ou moins durables et intenses, dans divers collectifs (des plus petits au plus*

[60] LAHIRE, *op. cit.,* p.32.

[61] Rappelons que notre ambition n'est pas d'identifier de manière précise et exhaustive l'ensemble des éléments qui sont susceptibles d'être entrés en jeu au moment de l'engagement des fermiers de TDL dans la profession. Nous tentons seulement d'en éclaircir certains traits.

[62] Nous reprenons ici un concept développé par Claude DUBAR (Claude DUBAR, 2010, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles)* pour qui la dimension biographique de la socialisation d'un individu renvoie à deux dimensions que l'on ne peut séparer : une dimension « héritée » mais une dimension aussi très largement négociée. Il s'agit d'un processus moins déterminé que l'habitus décrit par Pierre BOURDIEU comme les « *systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations* » (Pierre BOURDIEU, 1980, *Le sens pratique*, p.88).

grands) et dans des formes de rapports sociaux différents »[63]. En outre, si comme le suggérait Jean-Pierre DARRÉ[64], le principal facteur de changement des façons de faire et de penser réside dans le développement et l'entretien de relations extérieures, il est essentiel de nous pencher sur les collectifs investis par les fermiers de TDL, sur les formes de rapports sociaux qu'ils ont développés pour tenter de définir quel type de changement ils portent. En nous questionnant de la sorte, nous commençons à éclairer sur un élément relatif à la première que nous avons formulée, qui consiste à considérer que les fermiers de TDL contribuent à porter un changement tout en étant sans doute portés et socialisés par un ensemble de représentations du métier déjà en circulation.

3.1 Des rencontres humaines décisives

3.1.1 Des conjoints impliqués

La structure familiale des agriculteurs a été très longtemps tournée vers elle-même et ne laissait que peu de place à des individus extérieurs. En 2000, l'indice d'homogamie des agriculteurs, c'est-à-dire la probabilité qu'un agriculteur choisisse une compagne issue du même groupe socioprofessionnel, était toujours 2,4 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population française[65]. Mais l'on observe aujourd'hui une montée de l'hétérogamie sociale et professionnelle : les conjointes d'agriculteurs ont tendance à ne pas être issue du milieu agricole et à ne pas travailler sur l'exploitation[66]. D'après une étude portant sur les professions exercées par les conjointes[67] des agriculteurs toujours en 2000, il apparaît qu'elles ne travaillent plus de manière majoritaire sur l'exploitation avec leur compagnon. Cette réalité ne concerne plus que 44 % d'entre elles. La tendance est donc aujourd'hui au décloisonnement. Pour Sophie DUBUISSON-QUELLIER et Christophe GIRAUD, il s'agit d'un phénomène qui crée des ponts et des passerelles vers d'autres sphères sociales et professionnelles. Ces ponts sont les signes d'une ouverture de la profession qui compose et s'articule « *avec d'autres rythmes, d'autres contraintes et d'autres opportunités* »[68].

Au vu de ce que nous avions relevé jusqu'à présent et mis à part le fait qu'il y ait beaucoup plus d'hommes que de femmes parmi les fermiers de TDL, ils présentent sur la plupart des points que nous avons examinés des profils atypiques, différents de la

---

[63] LAHIRE, *op. cit.*, p.3.
[64] Jean-Pierre DARRÉ voulait comprendre les pratiques et changements de pratiques des agriculteurs à travers des réseaux de dialogue. Il s'est notamment penché sur les groupes d'agriculteurs qui forment ces réseaux de dialogue, où les agriculteurs échangent au quotidien et discutent de leurs problèmes, de leurs façons de faire, de voir. Il s'est attaché à montrer qu'en leur sein, les relations avec d'autres groupes assurées d'une part par les contiguïtés, d'autre part, et surtout par les multi-appartenances constituent le facteur principal de façons de faire (Jean-Pierre DARRÉ, 1994, *Pairs et experts dans l'agriculture*).
[65] DUBUISSON-QUELLIER, GIRAUD, *op. cit.*, p. 115.
[66] Christophe GIRAUD et Jacques RÉMY, 2008, « Les choix des conjoints en agriculture ».
[67] Il était question des conjointes et non pas des conjoints.
[68] *Ibid.*, p 117.

grande majorité des agriculteurs en France. Leur situation matrimoniale ne vient pas contrarier cette tendance. Les fermiers TDL sont toujours atypiques de ce point de vue et en décalage avec le reste de la profession qui vit une « normalisation » (conjointe en dehors de l'agriculture) alors que les fermiers de TDL semblent réactualiser la dimension familiale de leur activité. Dans TDL, plus de la moitié des fermiers de TDL qui se sont déclarés en couple[69] ont en effet un conjoint qui travaille sur l'exploitation. Cela constitue un écart de dix points par rapport à la moyenne nationale précédemment indiquée[70]. L'orientation technique des fermiers de TDL expliquent en partie ce phénomène. Les orientations techniques où les actifs font le plus appel à la main-d'œuvre familiale sont l'élevage de bovins (surtout l'élevage laitier), la polyculture-élevage et les élevages d'herbivores et de granivores peu intensifs sont fortement demandeurs[71].

Les fermiers de TDL qui ont des enfants (soit 64,9 % des répondants) ont des enfants généralement en bas âge ou trop petits pour qu'ils aient pu préciser s'ils se destinaient à une activité agricole[72]. Il est donc difficile de dessiner de manière précise ce que seront les contours des structures familiales des fermiers de TDL mais la dimension familiale demeure importante.

Ce qu'il nous faut retenir est que celles et ceux dont le conjoint travaille sur l'exploitation ont généralement réalisé l'ensemble de leur parcours à l'installation avec leur conjoint, de la définition d'un projet à la recherche de foncier jusqu'à l'établissement sur leur ferme. Pour certains, la rencontre d'un conjoint qui voulait s'installer ou qui exerçait déjà cette profession a été décisive. C'est un des éléments que nous avons retenus de notre entretien avec Emma :

> *« C'était en partie euh... comme Pascal il était maraîcher, c'était du coup "j'ai envie de faire ça !"»*[73].

Beaucoup se sont rencontrés durant leur période de formation, au cours d'un stage et ont trouvé dans l'activité agricole quelque chose qui leur correspondait et pouvait constituer un projet commun :

> *« Et après je suis revenu ici pour retravailler un été donc chez mes anciens maitres d'apprentissage, qui sont au bourg (…) Et donc dans la période où je suis revenue, Julie, elle*

[69] Plus des trois quarts des répondants se sont déclarés en couple. Certains n'ont pas renseigné cette question (nous imaginons volontiers qu'elle ait pu leur paraitre personnelle voire intrusive). Dans la mesure où il s'agit d'une population plus jeune et dans la mesure où tous n'ont pas répondu, nous avons fait le choix de ne pas commenter cette donnée.

[70] Précisons que nous comparons ici une proportion de conjointe qui travaille sur l'exploitation avec leur compagnon, avec une proportion d'individu dont le conjoint, homme ou femme, travaille sur l'exploitation. Certes, il y a plus d'hommes que de femmes parmi les fermiers de TDL (et donc plus de conjointe que de conjoint), mais la comparaison reste à donc relativiser.

[71] GIRAUD, RÉMY, 2008, *op. cit.,* p. 33.

[72] C'est le cas des trois quarts des répondants qui ont déclaré avoir des enfants.

[73] Entretien avec Emma, Bourgogne Franche-Comté, 2011.

commençait son apprentissage là-bas. Donc on s'est rencontré là-bas en fait, sur la ferme. Et on s'est plus quitté ! »[74]

Au vu des données dont nous disposons, il apparait d'une part que l'imbrication entre vie privée et vie familiale (cf. Chapitre n°3) est loin d'avoir disparue et d'autre part, que les rencontres humaines (et parmi elles, les rencontres conjugales pour celles et ceux dont le conjoint travaille sur l'exploitation aujourd'hui) ont joué un rôle essentiel dans les trajectoires professionnelles des fermiers de TDL.

Toutefois, notons qu'une proportion non négligeable de fermiers de TDL sont célibataires et qu'une autre partie plus importante encore parmi ceux qui sont en couple (près de la moitié d'entre eux) ont un conjoint qui travaille en dehors de l'exploitation. En 2000, 51 % des femmes d'agriculteurs exerçaient un travail d'employé et appartenaient pour 21 % d'entre elles à la catégorie de l'INSEE « profession intermédiaire ». Au sein de TDL, on observe là encore une tendance sensiblement différente. Ce sont les conjoints exerçant des professions dans le secteur sanitaire et social et dans l'enseignement qui dominent largement (autrement dit la PCS « profession intermédiaire »). L'on retrouve ici une certaine continuité avec les professions exercées par les parents des fermiers de TDL. Il s'agit d'un aspect important qui participe de la consolidation du capital culturel et de l'ouverture et du décloisonnement entre groupes socioprofessionnels.

3.1.2 Des réseaux divers dans un monde connexionniste

Parmi les rencontres humaines qui ont jalonnées le parcours personnel et professionnel des fermiers de TDL jusqu'à leur installation[75], le rôle des rencontres conjugales a donc été déterminant mais il ne doit pas cacher l'importance que revêt d'autres rencontres, avec d'autres individus. C'est ainsi que la quasi-totalité de nos interlocuteurs ont fait mention d'autres rencontres « clefs » dans leur engagement dans la profession d'agriculteur. C'est ce que nous expliqué Joris, pour qui les agriculteurs chez qui il a réalisé son apprentissage ont beaucoup compté :

« Et après je suis revenu ici pour retravailler un été donc chez mes anciens maîtres d'apprentissage, qui sont au bourg, les Doron en fait, qui sont aussi paysans-boulangers comme nous à côté de Graulhet (…) Oui c'est des gens, c'est des gens avec qui on est très proches. On a toujours été proches même pendant notre apprentissage. C'était des supers maîtres d'apprentissage et eux, donc, ils sont paysans-boulangers depuis 20 ans, une vingtaine d'années à peu près »[76].

Aujourd'hui paysan-boulanger, Joris et Julie se sont rencontrés chez les Doron. Ils travaillent en étroite collaboration avec eux, utilisent leur four à pain et se sont organisés

[74] Entretien avec Joris, Midi-Pyrénées, 2012.
[75] Nous ne pouvons pas rendre compte ni de la totalité ni de la complexité de ces rencontres et de leurs effets. Nous tentons de relever des tendances.
[76] Entretien avec Joris, Midi-Pyrénées, 2013.

de manière à livrer leurs pains à tour de rôle au magasin et marchés des alentours. Les liens tissés entre eux et les Doron sont donc très forts. Pour d'autres fermiers de TDL, c'est la rencontre d'un groupe qui a été déterminante. C'est le cas de Robin :

> *« … Je voulais pas m'installer seul et la recherche, ça a été la recherche de groupes qui veulent s'installer et du coup, c'est une opportunité qui a existé en Aveyron. Mais de part un collègue de travail qui était là hier et qui est plombier ici, et du coup, c'est lui qui m'a dit : " tiens y'a un projet collectif qui démarre dans l'Aveyron, ça peut peut-être t'intéresser, va voir ". Et du coup, on a mis deux ans entre le moment où on s'est rencontré et le moment où on a acheté et je dirais que quand j'ai arrêté mon travail salarié, je savais déjà que ce projet était l'une des possibilités quoi. Après y'en a eu d'autres, on a visité d'autres trucs enfin voilà. On continuait à faire des rencontres avec le groupe ici et puis au bout d'un moment, on s'est dit : « bon il faut se lancer » et on s'est lancé »*[77].

Pour une grande partie d'entre eux, ces rencontres ont été l'occasion de découvrir l'agriculture mais aussi de découvrir des modes de production agro-écologiques, qui mettent le respect de l'environnement et de l'animal au centre de leurs démarches. C'est ainsi qu'Élise nous a expliqué qu'elle a rencontré des agriculteurs dont les modes de production l'ont particulièrement séduites :

> *« J'ai rencontré l'agriculture biodynamique essentiellement à la ferme de la Coume… et ça m'a tellement attrapé que je me suis formée sur le terrain »*[78].

Qu'il s'agisse donc de formateurs, d'amis déjà installés en agriculture, d'agriculteurs auprès desquels ils ont effectué leur stage ou fait du woofing[79], d'un groupe de personnes souhaitant s'établir sur un lieu pour développer des projets de vie agricole, culturels ou en communauté[80], plusieurs rencontres et échanges ont participé à la sensibilisation des fermiers de TDL aux questions et activités agricoles de manière générale et particulièrement aux activités agro-écologiques. Ces rencontres ont pu tout autant être le fruit de hasards, d'opportunités, ou d'une obligation dans le cadre d'une formation par exemple. Les fermiers de TDL ont donc pour beaucoup été marqués par la rencontre d'un ou plusieurs individus. Ces individus les ont parfois introduits dans certains réseaux (ceux de l'agriculture biodynamique par exemple) ou les ont poussés à s'interroger davantage sur le rôle, le sens du métier d'agriculteur, sur ses implications.

---

[77] Entretien avec Rémi, Midi-Pyrénées, 2012.
[78] Entretien avec Élise, Midi-Pyrénées, 2014.
[79] Le woofing, terme dérivé de l'acronyme anglais WWOOF (World-Wide Opportunities on Organic Farms), repose sur la mise en relation d'un individu désireux de participer à des activités agricoles et d'un exploitant qui lui offre en contre partie de ce travail le gîte et le couvert.
[80] Nous reviendrons dans les chapitres suivant sur les contenus et contours développés par les fermiers de TDL, qui sont extrêmement divers.

Au-delà du hasard et des rencontres avec ces personnes « clefs », il est intéressant d'observer la capacité des fermiers de TDL à naviguer dans ces réseaux. Cette capacité est socialement construite et historiquement situé, elle s'inscrit dans un monde connexionniste, comme le décrivent Luc BOLTANSKI et Ève CHIAPELLO. De par la diversité des personnes vers qui ils se sont tournés, il semble que les fermiers de TDL aient intégré cette capacité connexionniste[81] . « *Dans un monde réticulaire, la vie sociale est faite dorénavant d'une multiplication de rencontres et de connexions temporaires, mais réactivables, à des groupes divers, opérées à des distances sociales, professionnelles, géographiques, culturelles très grandes* ». Ce qui aurait pu dans d'autres situations sociales déboucher sur une certaine précarité, trouve ici son point d'ancrage et de stabilité dans des réseaux affinitaires, liés à l'agriculture biologique, biodynamique ou paysanne. Cela dit quelque chose de leur appartenance et participe à faire du « passage » une de leurs caractéristiques socioprofessionnelles. Leur appartenance est plus labile et en même temps plus choisie.

3.2 Des fermiers militants

Parmi les sphères publiques et collectives que les fermiers de TDL ont ainsi choisi d'investir, que ce soit avant, pendant ou après l'installation[82], les réseaux associatifs et militants tiennent une place particulière. 80,7 % d'entre eux participent au moins à une association. À l'instar de ce qu'il est possible d'observer pour des agriculteurs défendant d'autres pratiques[83], les fermiers de TDL s'inscrivent dans des réseaux militants très similaires : ils sont bénévoles, participent, de manière active ou non, et s'engagent dans des structures, qu'il s'agisse d'associations, de réseaux ou de sociétés, qui se ressemblent. Parmi les associations les plus fréquemment citées, l'on en trouve beaucoup dont l'objet a un caractère environnemental et agrobiologique. Il peut s'agir d'association de promotion et de diffusion de l'agriculture biodynamique ou biologique[84] (Nature et Progrès[85], Biocivam[86],...), de structures qui leur permettent de rentrer en relation avec

[81] Luc BOLTANSKI, Ève CHIAPELLO, 2011, *Le nouvel esprit du capitalisme*, p. 251.

[82] Nous ne leur avons pas demandé de manière précise et spécifique à quel moment de leurs parcours ils avaient adhéré, investi ou pris des responsabilités dans des associations ou autres structures. Même s'il aurait pu être intéressant de le savoir, le fait qu'ils aient déclaré avoir été investis dans ces structures en 2013 indique vers où ils se dirigent.

[83] Frédéric GOULET observe que les agriculteurs pratiquant le semi-direct et défendant une agriculture de conservation s'inscrivent dans des réseaux similaires (Frédéric GOULET, 2010, « Nature et ré-enchantement du monde »).

[84] Nous nous penchons de manière plus précise sur les engagements agrobiologiques des fermiers de TDL et sur les démarches qu'ils engagent dans le chapitre suivant.

[85] Pour une description de l'association Nature et Progrès se référer au point 1-1-1 « *De l'insatisfaction professionnelle et syndicale à une progressive institutionnalisation des pratiques agrobiologiques* » du Chapitre 2.

[86] Comme nous l'avions indiqué dans le Chapitre 2, les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) sont des centres d'information et de vulgarisation agricole et ménagère apparus dans les années 1950. Les Biocivam ou CIVAM Bio sont quant à eux des centres qui regroupent des producteurs bio d'un territoire et qui œuvre à la promotion de l'agriculture biologique et au développement de filières biologiques et locales.

des consommateurs (AMAP[87], magasin de producteur), des associations de sauvegarde et de partage de semences paysannes (Kokopelli[88], Réseau Semences paysannes[89]), des associations de défense de l'environnement (Greenpeace[90] et d'autres associations de préservation plus locales) ou altermondialistes (ATTAC[91]).

Malgré la très grande diversité des associations dans lesquelles ils sont investis, qui tient notamment au caractère local et territorial de certaines d'entre elles, leurs missions ont en commun de défendre l'environnement, les pratiques agrobiologiques et de tisser de nouvelles relations entre consommateurs et producteurs.

Parce que nombre de ces associations entendent donc proposer des alternatives au modèle agricole productiviste et participent de la densification des relations entre la société et les agriculteurs[92], nous retrouvons ce que nous décrivions et désignions sous le terme de mouvements agricoles alternatifs dans le chapitre 2. Nous indiquions précédemment que le mouvement TDL s'inscrivait dans cette dynamique. Le fait que les fermiers de TDL entretiennent des liens avec les mêmes associations, les mêmes structures qui participent de la même dynamique que celle dans laquelle s'inscrit le mouvement TDL n'est pas anodin. Il y a une certaine proximité entre d'un côté les valeurs que défendent

---

[87] Les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, dont nous avions déjà fait mention à plusieurs reprises dans le Chapitre 2, sont des associations qui mettent en relation un producteur généralement de fruits et légumes biologiques, avec un groupe de consommateurs. Le groupe de consommateurs s'engage à acheter la production de l'exploitant avant que ce dernier ne les livre et participe à certaines occasions à quelques-unes des activités de l'exploitation. Les AMAP constituent un mode de commercialisation relevant des circuits courts, et plus précisément de la vente directe. Elles reposent sur principes d'engagement mutuel. C'est pourquoi Patrick MUNDLER qui a travaillé sur les AMAP en Rhône-Alpes, la région où les premières AMAP sont apparues et où leur développement a été exponentiel, indique qu'il s'agit d'un modèle de relation « *mi-marchande mi-solidaire* » (Patrick MUNDLER, 2007, « Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité », p. 13).

[88] Crée à la fin des années 1990, Kokopelli est une association qui « *au nom d'une biodiversité vue comme bien commun de l'humanité, milite pour une distribution libre des semences* » (Élise DEMEULENAERE et Christophe BONNEUIL, 2011, « Des Semences en partage », p. 213). L'association propose un catalogue en ligne où il est possible d'acheter des semences. Des agriculteurs désireux se de fournir en semences de qualité, rares, peu cultivées ou en voie de disparition ou de faire partager le fruit de leur travail s'investissent dans l'association.

[89] Le Réseau semence paysannes (RSP) entreprend un travail qui ressemble à plusieurs égards à celui de l'association Kokopelli. Crée en 2003, le réseau participe à la création « *d'un pont entre les revendications d'autonomie semencières des agriculteurs et les initiatives d'amateurs de variétés patrimoniales locales, entre le secteur agricole et un mouvement sociétal plus large de réinvestissement de la diversité végétale* » (Élise DEMEULENAERE et Christophe BONNEUIL, 2010, « Cultiver la biodiversité. Semences et identité paysanne », p. 80).

[90] Fondée en 1971, Greenpeace est une organisation non gouvernementale indépendante qui milite pour la protection de l'environnement, notamment la lutte contre l'énergie nucléaire et la menace de certaines espèces et qui a été rendue célèbre par plusieurs actions de protestation (blocage du ravitaillement de centrale nucléaire par exemple).

[91] Créée en 1998, l'Association pour la taxation des transactions financières et l'aide au citoyen (ATTAC) est une association altermondialiste dont l'objet est de mobiliser et d'informer les individus au sujet des alternatives qui existent pour engager « *une transition vers une société solidaire et respectueuse de la nature* » (Source : https://france.attac.org/).

[92]Nous reprenons les termes utilisés par Sophie DUBUISSON-QUELLIER et Christophe GIRAUD (*Op. cit.*, p. 125).

et promeuvent les fermiers de TDL pris individuellement et celles que défend le mouvement TDL[93].

Celles et ceux qui sont partie prenante de mouvements agricoles alternatifs sont impliqués dans plusieurs de ces mouvements. Rare sont ceux qui adhérent ou participent à la vie d'une seule association. En ce sens, une tendance se dégage : les fermiers de TDL ont tendance à avoir un profil « militant ». Robin est celui de nos interlocuteurs qui a exprimé le plus clairement cette dimension militante de son parcours :

> *« J'étais un an Ariège et un peu dans l'Aude et là, dans l'Aude, on a rencontré le milieu militant et agricole, Nature et Progrès, la confédération paysanne[94], les faucheurs volontaires… tous ces trucs-là. On a commencé à militer de plus en plus à prendre connaissance du problème de l'agriculture. (…) Mais on a fait des expériences d'animation, on a bossé chez des agriculteurs par ci par là, des copains. On était pas mal militant d'associations agricoles donc »[95].*

Cela ne signifie pas que tous les fermiers de TDL l'aient exprimé de cette manière ni qu'ils se reconnaissent dans cette description car à l'inverse, certains des fermiers que nous avons rencontré se sont défendus d'être militants. C'est le cas d'Héloïse et André :

> *« Héloïse : Et puis on était loin, et oui pas de liens avec Terre de liens, ni avec tu vois… Et puis on est pas toujours militant et c'est ça qui est très étrange (rires).*
>
> *André : Ben on a d'autres choses et puis…. Voilà, on avait d'autres priorités. »[96]*

Les sensibilités militantes sont donc loin d'être uniformes et loin d'être partagées par la totalité des fermiers de TDL mais d'une manière générale, les fermiers du mouvement TDL ont tendance à militer et à consacrer une partie de leur temps à des associations.

Différents éléments peuvent expliquer leur investissement associatif : le fait qu'ils aient rencontré des difficultés dans l'accès au foncier et ont eu à faire à des clôtures sociales et professionnelles, le fait qu'ils aient développé un attrait pour le monde agricole, le monde rural et les questions environnementales telles que le laissent penser les formations qu'ils ont suivies et les professions qu'ils ont exercées, le fait qu'ils se sentent éloignés du modèle productiviste agricole et qu'ils souhaitent développer des activités alternatives au modèle dominant, sont autant de raisons susceptibles de les avoir poussés à investir les associations précédemment mentionnées. Les motifs d'engagement associatifs sont donc pluriels.

---

[93] Notons à ce propos que certains fermiers de TDL adhèrent à l'AT TDL de leur région. Nous reviendrons dans le Chapitre 7 sur les tenants et aboutissants de ces adhésions car elles revêtent un caractère politique (non au sens politicien du terme) et disent beaucoup de l'engagement des fermiers de TDL dans TDL.

[94] Nous allons aborder la question de l'appartenance syndicale des fermiers de TDL dans la prochaine sous-partie.

[95] Entretien avec Robin, Midi-Pyrénées, 2012.

[96] Entretien avec Héloïse et André, Midi-Pyrénées, 2013.

Les associations constituent des espaces de socialisation et fournissent à l'ensemble des individus qui les font vivre des ressources d'identification. La très grande proximité entre les associations dans lesquelles sont investis les fermiers de TDL (environnementales, agrobiologiques) et leur profession nous donne à penser qu'elles constituent des collectifs d'identification professionnelle. Aussi, pour la plupart des fermiers de TDL, les frontières entre d'un côté une sphère strictement professionnelle et de l'autre côté une sphère plus privée, citoyenne, militante sont poreuses. C'est ce qu'exprime en d'autres termes Jacques Rémy à partir du développement du Réseau Semences Paysannes étudié par Élise DEMEULENAERE, et Christophe BONNEUIL[97]. Selon lui, « e*xpérimentations parallèles, contournement des offres de conseil et lieux d'échanges établis sur la constitution de nouveau réseaux : ces agriculteurs s'attachent à la fois à marquer leur différence et à partager des identités* »[98].

Si comme le propose Bruno LÉMERY [99] et Jean-Pierre DARRÉ[100], le groupe socioprofessionnel des agriculteurs se transforme et est transformé par les relations extérieures qu'ils entretiennent, nous pouvons avancer que l'ensemble des mouvements agricoles alternatifs dont les fermiers de TDL sont partie prenante fait « système », constitue un système de relations externes. Dans ces différents espaces de socialisation qui repoussent les limites traditionnelles des champs du travail et de l'emploi, se développent des formes sociétaires de socialisation professionnelle, dont on peut désormais avancer qu'elles prêtent les fermiers de TDL, du moins celles et ceux qui ont un profil militant, à davantage accepter et composer avec les transformations et les ruptures que porte TDL.

[97] DEMEULENAERE, BONNEUIL, *op. cit.*
[98] Jacques RÉMY, 2010, « Un métier en transformation. Introduction », p 44.
[99] Pour Bruno LÉMERY, la profession agricole *« s'inscrit dans certains rôles et dans certaines pratiques (dimension de l'habitus) et dans un système de relations internes et externes (dimension de régulation relationnelle)* » (Bruno LÉMERY, 2004, « La fabrique des agriculteurs»).
[100] DARRÉ, *op. cit.*

3.3 Des engagements divers pour des sensibilités politiques similaires

L'implication des fermiers de TDL dans différentes associations à caractère agricole, environnemental et agrobiologique témoigne d'une certaine forme d'engagement. Il s'avère que cet engagement est multiforme et se décline également dans leur inscription syndicale ainsi que dans leur sensibilité politique. Un peu moins de la moitié de répondants sont syndiqués[101]. La majorité des fermiers de TDL n'est donc pas syndiquée mais dans la mesure où le taux de syndicalisation dans le monde agricole est très faible[102], cette donnée mérite notre attention. Ce qu'il est particulièrement intéressant de noter est le fait que celles et ceux qui sont syndiqués le sont quasiment tous à la Confédération paysanne (CP). Le fait d'être syndiqués à la CP semble constituer une norme, un passage quasi-obligé. Ceux qui ne le sont pas s'en défendent. C'est le cas d'André qui se sent différent d'autres fermiers qui se sont installés dans des conditions similaires (sur une petite exploitation, grâce au soutien de TDL et avec l'appui d'un collectif de préservation de la ferme déjà très actif avant leur installation), qui s'est exclamé :

> *« Mais on n'était pas militant à la conf', ça, c'est sûr ! »*[103]

De la même manière, certains ne sont pas syndiqués, mais partent du principe que le seul syndicat qui correspond à leurs engagements divers est la CP. C'est ce que nous explique Rémi :

> *« …. On a pas la carte à la confédération paysanne, plus par manque de temps »*[104].

Il n'y a rien d'étonnant à noter que des fermiers particulièrement sensibilisés à la cause environnementale, ayant éprouvé des difficultés à se faire une place dans le monde agricole dont les OPA qui le composent sont soumises aux diverses influences de la FNSEA, se sentent plus proches de la CP que d'autres syndicats[105]. La ligne directrice de ce syndicat étant de défendre les paysans et ceux dont la situation est fragile ou ne correspond pas aux canons de la profession, d'enrayer la diminution du nombre d'agriculteurs et développant une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement[106]. Cet élément vient donc conforter nos précédentes conclusions[107].

---

[101] Il y a des répondants qui n'ont pas renseigné cette question.
[102] Le poids des syndicats se mesure davantage à la participation des agriculteurs aux élections des chambres d'agriculture qu'à l'aune du nombre d'adhérents qu'ils comptent.
[103] Entretien avec Héloïse et André, Midi-Pyrénées, 2013.
[104] Entretien avec Rémi, Midi-Pyrénées, 2012.
[105] Cet élément est aussi fonction du type de d'agriculture pratiqué car comme l'indique Madlyne SAMAK, les agriculteurs biologiques ont longtemps été marginalisés par le syndicalisme majoritaire et ont souffert d'un manque de légitimité dans l'espace de la représentation professionnelle (Madlyne SAMAK, 2013, « Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologiques dans les Alpes-Maritimes »).
[106] Ivan BRUNEAU, 2010, « Recomposition syndicale et constructions des collectifs militants. À partir d'une enquête sur la Confédération Paysanne », p. 222.

Lorsque nous identifions la majorité des fermiers de TDL comme étant des militants, nous n'entendons pas par-là qu'ils soient des militants au sens politique et traditionnel du terme. Même s'ils déclarent avoir développé des sensibilités ou un intérêt assez fort pour la politique (très peu déclarent s'y intéresser faiblement), ils ne sont pas pour autant militants dans des partis. Toutefois les partis politiques dont ils déclarent se sentir les plus proches ou les moins éloignés témoignent d'une sensibilité de gauche, écologiste très forte au regard des orientations politiques du groupe socioprofessionnel des agriculteurs.

Figure 19. Sensibilité politique des répondants

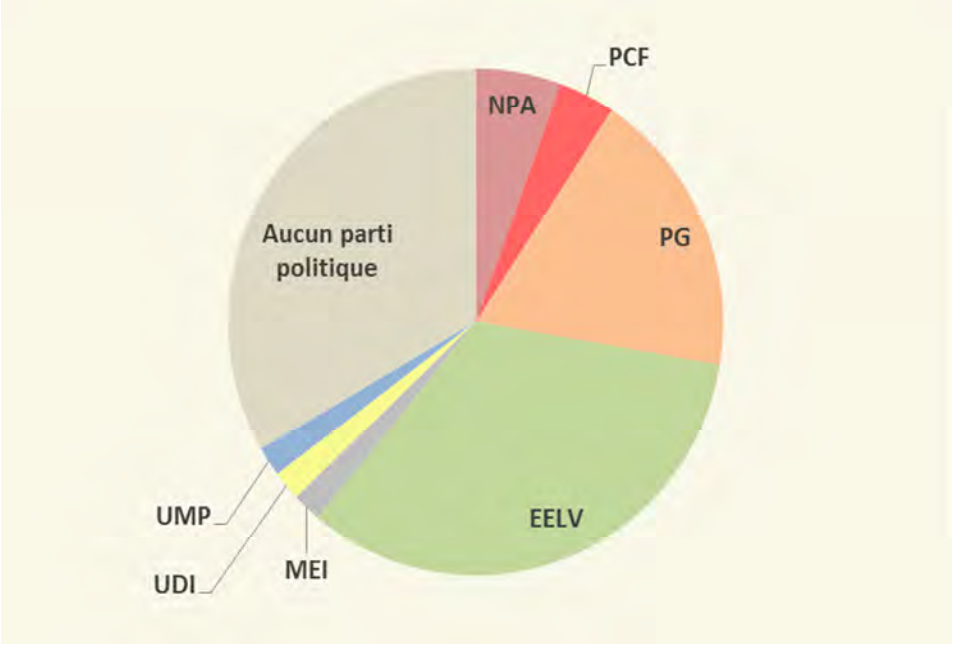

Source : Enquête statistique réalisée en 2013
Conception et réalisation : Elsa Pibou

Généralement, le comportement électoral des agriculteurs est orienté à droite, est très hétérogène et aurait tendance à varier selon différents paramètres et notamment le mode de faire valoir qui lorsqu'il est direct, aurait tendance à être le fait des agriculteurs qui votent à gauche[108]. Au sein de TDL, ce n'est pas l'hétérogénéité qui domine mais bien un vote écologiste et ancré à gauche (figure 19). Cela n'a rien de surprenant au regard des valeurs qu'ils semblent défendre par ailleurs (des valeurs de solidarité, de

[107] Nous revenons dans le Chapitre 6 sur cet élément car le fait que les fermiers de TDL soient majoritairement syndiqués à la CP ne signifie que la CP et le mouvement TDL (du moins la ligne défendue à une échelle nationale de TDL) même s'ils partagent les mêmes diagnostics, se retrouvent sur les solutions à mettre en place pour aider les agriculteurs à s'installer.
[108] Joël GOMBIN et Pierre MAYANCE, 2010, « Tous conservateurs ? Analyse écologique du votre de la population agricole lors de l'élection présidentielle de 2007 ».

partage, d'ouverture du monde agricole) et au regard des orientations qui sont prises par le mouvement TDL[109].

Le profil militant des fermiers de TDL constitue une tendance générale que nous avons pu observer tout au long de notre travail de terrain. Mais à côté de ces fermiers militants, TDL a contribué à installer des fermiers qui ne l'étaient pas, qui ne sont pas syndiqués à la CP, qui ne s'intéressent pas ou peu à la politique et qui ne se sentent pas particulièrement proches des idées portées par des partis politiques écologistes et/ou de gauche. Autrement dit, au sein de TDL, l'on retrouve comme dans les mondes agricoles, d'un côté un certain profil renvoyant à une référence commune et partagée, et des individus qui se sentent parfois éloignés et en décalage vis-à-vis de cette référence. Il s'agit d'un élément important, qui mis en regard avec les attentes qui ont poussées les fermiers à se tourner vers TDL (cf. Chapitre 7), permet de mieux comprendre la diversité des postures dans le mouvement TDL et les origines de certaines des tensions qui le traversent.

[109] Nous y reviendrons par la suite mais la dimension et le caractère éminemment politique que revêt TDL ne sont ni assumés, ni partagés, ni exprimés de la sorte par la totalité des membres qui composent le mouvement.

Conclusion du chapitre 5 :

Au regard des différents éléments et des différentes données dont nous disposons, plusieurs tendances permettant d'appréhender les profils des fermiers de TDL se sont dégagées. Ce sont majoritairement des hommes, jeunes, qui ne sont pas issus du monde agricole mais qui ont en majorité grandi en milieu rural, et qui ont été identifiés par leurs homologues ou par certains acteurs du monde agricole comme différents de la majorité des agriculteurs. En outre, ils ont une tendance plus marquée que le reste de la population agricole à avoir effectué des études supérieures, dans des domaines de formation faisant une place importante aux questions environnementales, rurales et agricoles. Leurs parcours professionnel n'est pas linéaire et ils sont beaucoup à avoir effectué plusieurs professions avant de s'engager en agriculture. Leur choix du métier a été motivé par des raisons variées et est davantage le fruit d'un processus que d'un choix au sens strict. Ce choix n'en demeure pas moins fort au regard des différentes épreuves qui ont très souvent jalonné leur parcours à l'installation, notamment la difficulté à trouver du foncier agricole. Au cours de ces parcours, plusieurs rencontres, individuelles ou collectives, ont compté : qu'il s'agisse de leurs conjoints, d'amis ou d'agriculteurs déjà installés. Ils ont en outre tendance à s'investir dans de nombreuses associations (de défense de l'environnement, de développement de modes de production agrobiologique, de promotion de circuits courts,…), sont pour la plupart adhérents à la CP et politiquement plus proches des mouvements écologistes de gauche.

À partir de ces résultats, nous pouvons tirer plusieurs conclusions et développer de nouvelles interrogations.

Premièrement, les trajectoires qui mènent à la profession agricole se diversifient. Si les différents éléments que nous venons de mettre en exergue pourraient laisser penser que les fermiers de TDL présentent plusieurs similarités, il n'en reste pas moins que leurs origines socioprofessionnelles, les formations, les étapes professionnelles qui ont jalonné leur parcours comme les raisons qui les ont poussés à développer un projet agricole sont diverses. Un des éléments qui les réunit réside donc peut-être aussi dans cette hétérogénéité, dans le fait qu'aucun de leurs parcours ne sont véritablement identiques. La diversité serait-elle donc devenue en quelque sorte un caractère sociologique du groupe d'agriculteurs qui ne s'inscrivent pas dans une transmission familiale du métier, en regard avec la relative linéarité des parcours lié au schéma traditionnel d'installation dans un cadre familial ?

Deuxièmement, au regard de la physionomie générale du monde agricole aujourd'hui, les fermiers de TDL sont à maints égards atypiques. Pour reprendre un concept phare des sociologues interactionnistes de Chicago, ils sont « déviants ». Howard BECKER considère la déviance comme « *le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme* »[1]. Il s'intéresse « *moins aux caractéristiques personnelles et sociales des déviants qu'au processus au terme duquel ils sont considérés comme étrangers au groupe, ainsi qu'à leurs réactions à ce jugement* »[2]. Ainsi, au vu du caractère endogame du renouvellement des générations d'agriculteurs, des différents freins et réticences auxquels ils se sont heurtés au sein du monde agricole et du sentiment de rejet que nombre de nos interlocuteurs ont exprimé, les fermiers de TDL peuvent être considérés comme déviants.

Si les fermiers de TDL sont déviants ou atypiques, ils le sont au regard d'une totalité socioprofessionnelle relativement unifiée. Or comme nous l'avions précédemment analysé, le groupe des agriculteurs se fragmente, le socle identitaire commun de référence est déjà remis en question. En cherchant à intégrer des néo-agriculteurs, des « déviants » dans l'agriculture, TDL participe donc de cette érosion, de l'ébranlement d'une profession qui ne repose plus aujourd'hui sur un même socle identitaire mais sur différentes colonnes parmi lesquelles celle des néo-agriculteurs au profil militant.

Le décloisonnement de la profession qui nous est donné à voir n'est pas pour autant l'apanage de Terre de liens. Les fermiers de TDL ne constituent pas un groupe social à part entière, aucun des éléments que nous avons relevés jusqu'à présent ne les distingue fondamentalement d'autres agriculteurs installés hors du cadre familial. De manière générale, en effet, les mondes agricoles se décloisonnent de manière « *massive et multiforme* »[3]. D'aucuns considèrent que plusieurs mondes agricoles coexistent[4]. Au regard du fait que des agriculteurs aux profils, aux pratiques et aux ambitions extrêmement variés composent ensemble sur certains territoires, le constat d'une certaine coexistence peut se révéler pertinent. Il ne doit cependant cacher ni les discordances, ni les conflits, ni les rapports de force partiaux et arbitraires qui s'exercent en particulier sur celles et ceux qui souhaitent s'installer sans attache ou origine agricole préalable pour développer des projets allant à l'encontre du modèle de développement agricole productiviste dominant. Les fermiers de TDL, de par les difficultés qu'ils ont rencontrées devant l'ostracisme diffus et silencieux que leur ont généralement opposé de nombreux acteurs du monde agricole (dont les OPA), ont en effet parfois été les victimes de cette coexistence politiquement consensuelle dont les institutions professionnelles agricoles se font le relais tout en ne les soutenant qu'à la marge.

---

[1] Howard BECKER, 1985 [1963], *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, p.33.
[2] *Ibid.*
[3] DUBUISSON-QUELLIER, GIRAUD, *op. cit.*, p 112
[4] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*

Enfin relevons qu'une fois installés et partiellement soustraits de ces rapports de force défavorables, les fermiers de TDL ont à composer avec les transformations et ruptures que portent le mouvement TDL. Sont-elles d'autant mieux négociées et appréciées que la majorité des fermiers présente des profils atypiques et militants ? TDL choisit-il des individus mieux à même de composer avec ces ruptures ? Le contenu des projets agricoles des fermiers de TDL et notamment le fait qu'ils envisagent de développer des pratiques agricoles agrobiologiques, respectueuses des écosystèmes, constitue un des critères à l'aune desquels le mouvement TDL a choisi les fermiers. Comment composent-ils pour autant avec ces attentes environnementales ? Ce sont à ces interrogations que notre prochain chapitre sera consacré.

CHAPITRE 6 :

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PAYSANNE : ENTRE RESSOURCES ET TENSIONS IDENTITAIRES

Introduction du Chapitre 6

« Nous ne parviendrons pas à trouver d'issues au rétrécissement du monde sans l'existence de paysans nombreux, de nouveaux paysans. »

Yves DUPONT, *Pourquoi faut-il pleurer les paysans ?*

L'examen des trajectoires des fermiers de TDL nous a permis d'identifier qu'il s'agissait de néo-agriculteurs, plutôt militants et sensibles aux questions environnementales : autant d'éléments qui les distinguent de la grande majorité des agriculteurs aujourd'hui en France mais les associent aux agriculteurs installés hors du cadre familial. Les difficultés qu'ils ont rencontrées dans leurs parcours à l'installation tiennent en partie à ces éléments, au caractère atypique de leurs profils et de leurs trajectoires. Au-delà de cette considération, le contenu même de leurs projets agricoles se révèle non-conventionnel : c'est d'ailleurs sur cette base que le mouvement TDL s'est engagé à les soutenir. Une des ambitions que poursuit le mouvement TDL est en effet de contribuer à installer des agriculteurs engagés dans des démarches biologiques, développant une agriculture paysanne, une agriculture nourricière et proche des consommateurs, créatrice de liens au-delà des mondes agricoles ; autant de caractéristiques qui contribuent à définir un modèle agricole intrinsèquement différent du modèle productiviste dans lequel s'était engagée une très grande partie de la profession depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Une des hypothèses que nous avons formulées est que le caractère atypique et militant du profil des fermiers de TDL les prédisposent à composer et accepter les ruptures que TDL institue en termes de propriété (pas de propriété privée) et de prise en compte de l'environnement dans leurs pratiques agricoles (obligation de signer un bail rural environnemental (BRE) et de respecter, entre autres, le cahier des charges de l'agriculture biologique). Après nous être attachée à réaliser une sociographie des fermiers de TDL, à comprendre ce qui les caractérisait avant qu'ils ne s'installent, nous consacrons ce chapitre à l'étude des activités qu'ils ont mises en place une fois installés, au modèle de

développement agricole qu'ils mettent en œuvre ainsi qu'aux représentations dont ils sont les porteurs. Quel type de projet ont-ils développé ? Dans quelles démarches se sont-ils réellement engagés ? Comment perçoivent-ils le BRE et les autres dispositifs de contrôle de leur activité que le mouvement TDL a institués ? Selon quelles modalités le modèle agricole qu'entend promouvoir TDL se retrouve-t-il dans leurs projets ? Comment se positionnent-ils vis-à-vis du caractère endogène des normes professionnelles que TDL dessine ?

Pour répondre à ces questionnements, nous avons mis en regard les pratiques qu'ils développent avec les discours qu'ils portent, les dimensions ayant trait à leur rapport au travail (activités qu'ils accomplissent) avec des dimensions ayant trait à leur rapport à l'emploi[1] (statut social et professionnel). Cette analyse s'est organisée en deux temps. Dans un premier temps, nous nous sommes concentrée sur la dimension environnementale de leur activité agricole en tentant de qualifier le rapport à la nature qu'ils développent par la mise en œuvre de leurs pratiques professionnelles. Nous avons mis ces éléments en relation avec le BRE grâce auquel le propriétaire (Foncière ou Fondation) et les fermiers de TDL contractualisent leurs engagements ainsi qu'avec les autres dispositifs de contrôle et d'interaction mis en place par TDL. Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressée à d'autres dimensions de leurs activités (modalités de commercialisation, type d'activité, transformation, etc.) qui parachèvent leur inscription dans une démarche d'agriculture paysanne. Nous avons examiné ces pratiques au prisme de l'élément langagier qu'ils utilisent majoritairement pour se définir : le terme de *paysan*. Nous avons ainsi mis en évidence ce qui dans l'usage de ce terme fait référence à la figure de paysan précédemment décrite, pour comprendre ce que signifie être paysan dans nos sociétés contemporaines.

Pour procéder à cette analyse, nous avons interrogé la diachronie ou synchronie entre les ambitions que porte le mouvement TDL d'un côté et les pratiques et discours des fermiers de TDL d'un autre. Nous nous sommes appuyée pour cela sur des données issues du traitement statistique de nos questionnaires mais également et de manière plus importante que précédemment sur des données issues de nos entretiens, de nos observations et des différents dispositifs de recueil de données que nous avons mis en place. Ce que nous avons entendu, vu, noté et consigné, a été mis au service d'une analyse à caractère plus qualitatif que quantitatif, afin de saisir les valeurs et les registres langagiers mobilisés.

[1] Serge PAUGAM, 2000, *Le salarié de la précarité.*

1 La nature faite environnement

Le rapport au travail des agriculteurs et notamment la dimension tangible et matérielle de ce rapport est en prise directe avec des phénomènes biologiques et naturels : les agriculteurs sont producteurs et transformateurs de la nature[2]. Ce que leur *rapport à la nature* peut recouvrir est éminemment complexe. La sociologie et notamment la sociologie rurale s'est emparée de la question de manière timide. Elle a été bien davantage étudiée par des philosophes[3], des anthropologues[4], des ethnologues[5]. En étudiant le rapport à la nature des fermiers de TDL, notre prétention n'a pas consisté à embrasser tous les champs qu'est susceptible de recouvrir ce rapport. Nous nous sommes concentrée sur sa dimension opérationnelle, professionnelle et son sens sociologique. Aussi, nous sommes nous penchée sur l'analyse des démarches agrobiologiques des fermiers de TDL, de leurs mises en scène et sur la manière dont ils composent avec les injonctions environnementales venues d'autres groupes socioprofessionnels. Précisons toutefois que nous n'avons pas cherché à comparer le rapport à la nature des fermiers de TDL avec celui d'autres agriculteurs. Notre étude ne poursuivait pas cet objectif et aucune des données dont nous disposons ne nous a permis de nous engager dans cette voie.

Tout d'abord, l'examen des caractéristiques des projets des fermiers de TDL corrobore une des tendances qui traverse le monde agricole : la rupture avec des activités agricoles conventionnelles orientées vers un modèle productiviste par le développement de modes de production tenant compte des effets de l'agriculture sur l'environnement[6]. Les projets que l'ensemble des fermiers de TDL ont développés s'inscrivent tous en effet dans des pratiques agrobiologiques. Les agriculteurs installés hors cadres familiaux ont également tendance à développer des projets atypiques, à développer une agriculture biologique. Mais dans le cas du mouvement TDL qui intègre à la gestion foncière des non-agriculteurs, cela s'opère de fait selon des modalités différentes. Avant de nous attarder sur ces modalités, intéressons-nous à deux éléments : les démarches dans lesquelles s'inscrivent les fermiers de TDL et la manière dont ils caractérisent leurs activités agricoles et se représentent leur action sur l'environnement.

---

[2] Selon Estelle DELÉAGE, c'est cette activité de transformation de la nature qui les attache à un territoire donné (Estelle DELÉAGE, 2005b, « Mouvements paysans dans l'altermondialisation. Le cas de l'agriculture durable en France »).

[3] Dominique BOURG, 1996, *L'homme artifice* ; Raphaël LARRÈRE, 2002, « Agriculture : artificialisation ou manipulation de la nature ? »; Yves-Charles, ZARKA, 2013, *L'inappropriabilité de la Terre. Principe d'une refondation philosophique.*

[4] Philippe DESCOLA, 2002, « L'anthropologie de la nature » et 2011, *L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature* ; Claude LÉVI-STRAUSS, 2011, *L'anthropologie face aux problèmes du monde moderne.*

[5] Michèle SALMONA, 1994, *Les paysans français. Le travail, les métiers, la transmission des savoirs.*

[6] Benoît LEROUX, 2006, « Entre la bio et le bio… Quelles normes alimentaires ? ».

1.1 Le bio[7] : un modèle de développement agricole tourné vers la préservation et le soin de la nature

Les pratiques des fermiers de TDL partagent un certain nombre de similitudes mais elles restent diverses et sanctionnées par des labels ou certifications hétérogènes[8]. Notons tout d'abord qu'ils déclarent très largement pratiquer des activités conformes au cahier de charges de l'Agriculture Biologique. Parmi les répondants, plus des trois quarts possèdent le label Agriculture biologique (AB)[9]. De nombreux étaient encore en phase de conversion lorsque nous les avons interrogés.

« *Ce fut de l'établissement de nouvelles normes dominantes du développement agricole, notamment l'apport de la chimie de synthèse dans les sols et la perte d'autonomie qu'il engendre pour le paysan contre lesquelles et à partir desquelles se définit l'agriculture biologique* »[10]. C'est dans cette logique, que beaucoup de nos interlocuteurs définissent leur mode de production, c'est à dire à rebours de l'agriculture conventionnelle et productiviste. C'est à partir de ce référentiel et *contre* lui qu'ils présentent généralement leur activité. Nos interlocuteurs (à l'exception des fermiers installés en biodynamie) ne se sont jamais spontanément étendus sur les pratiques qu'ils mettaient en place dès le début de nos entrevues. Le fait de déclarer pratiquer une agriculture biologique, exempte de pesticides, engrais chimiques, constituant une première manière claire et évidente de présenter leurs pratiques agricoles. C'est notamment ce que nous a expliqué Joris, pour qui le passage en agriculture biologique représente une continuité avec les méthodes qu'ils mettaient déjà en place.

> *« Ça a été naturel parce que bon… en fait, depuis le début, on travaille sans pesticides, ni engrais, depuis le début… on était convaincu de ce qu'on voulait faire »*[11].

Dans ce cadre-là, la mise en avant du label AB leur permet de se démarquer, notamment aux yeux du grand public, aux yeux des consommateurs.

---

[7] L'utilisation des termes « le bio » et « la bio » fait directement référence à un article de Benoit LEROUX (2006) pour qui « le masculin renvoie à la seule dimension du mode de production et du marché, tandis qu'au féminin l'expression s'élargirait au "mode de vie, voire à un art de vivre…" » (LEROUX, op. cit., p. 44).

[8] Notre travail n'a pas consisté à étudier les pratiques agricoles des fermiers de TDL d'un point de vue technique. C'est davantage la démarche et la volonté de développement de certaines pratiques que nous avons voulu comprendre.

[9] Notons que certains fermiers de TDL possédant le label AB sont susceptibles d'être engagés dans d'autres démarches (comme l'agriculture biodynamique).

[10] *Ibid.*, p. 43.

[11] Entretien avec Joris, Midi-Pyrénées, 2012.

Photographie 6. Panneau certifiant la labellisation AB sur une ferme

Aveyron, Midi-Pyrénées. Elsa Pibou

L'installation d'un panneau ou d'une bannière aux abords de l'exploitation[12] (photographies 6 et 7), la mise en avant du certificat d'homologation sur les marchés, sont autant de manières de signifier le développement d'une agriculture différente de l'agriculture conventionnelle. Elles constituent des manières de se démarquer, d'être identifiés.

> *« C'était logique à un moment de demander la labellisation bio par rapport surtout à notre clientèle. Parce que c'est vrai que sur les marchés, j'en avais marre de devoir me justifier. Parce que tout le monde me demandait mais vous, vous êtes bios ou pas ? Alors je leur expliquais hein mais ça prenait le temps mais c'est vrai qu'au bout d'un moment l'été, c'est un peu fatiguant quoi, d'expliquer à une personne sur deux… Alors qu'avec le label, tu as déjà beaucoup moins de questions »*[13].

[12] Toutes les fermes de TDL sur lesquelles nous nous sommes rendues ne disposent pas de panneau de ce genre. Mais dans la mesure où il demeure rare que des agriculteurs affichent de la sorte le fait qu'ils pratiquent une agriculture biologique, il nous semblait important de relever cet élément.
[13] Entretien avec Joris, Midi-Pyrénées, 2013.

Photographie 7. Bannière installée devant une ferme TDL en Midi-Pyrénées

Lot, Midi-Pyrénées. Elsa Pibou

Le fait que la majorité des fermiers de TDL soient engagés en agriculture biologique ne signifie pas pour autant qu'ils se contentent de respecter les clauses inscrites dans le cahier des charges de l'AB. Ils remettent souvent en question tant les modalités de labellisation (le fait de payer chaque année un organisme privé à l'instar d'Ecocert) que le contenu de ce référentiel notamment depuis qu'il a fait l'objet d'un alignement sur le label européen à partir de la fin des années 2000[14]. Pour beaucoup, le label AB n'est pas jugé suffisant car il ne va pas assez loin. Il constitue un engagement minimum. C'est ainsi que l'un d'entre eux qualifie son mode de production « *d'entièrement naturel, mieux que bio* »[15].

[14] Thomas POMÉON, Marion DESQUILBET et Sylvette MONIER-DILHAN ont montré le lien entre les évolutions du label bio européen et la relance d'une différenciation au sein du mouvement bio français, au travers notamment de la réactivation et l'émergence de standards privés (Thomas POMÉON, Marion DESQUILBET et Sylvette MONIER-DILHAN, 2014, « Les standards privés dans le développement de l'agriculture biologique »).

[15] Elément indiqué de manière manuscrite sur un questionnaire en réponse à la question n° 7 dans les catégories « autres démarches » (voir questionnaire en annexe 5).

Pour pallier à ce qu'ils jugent être des insuffisances, une partie des fermiers de TDL entreprennent d'autres démarches. C'est ainsi que quelques-uns d'entre eux[16] s'engagent auprès de l'association Nature et Progrès, une des premières associations de promotion et de défense de l'agriculture biologique en France, qui leur délivre une certification attestant de pratiques plus restrictives que le label AB[17]. L'engagement dans la démarche Nature et Progrès ne porte cependant pas uniquement sur des aspects techniques mais aussi sur des aspects sociaux, environnementaux et économiques. Une charte[18] parachève le dispositif et précise que l'association veut promouvoir une dynamique sociétale participative, une économie de partage à dimension humaine, une agriculture paysanne qui respecte les équilibres naturels, des comportements qui respectent l'environnement. Pour les fermiers de TDL concernés, l'ensemble de ces éléments est le signe d'un investissement dans une dynamique agrobiologique plus poussée mais également le signe d'un engagement dans une démarche qui dépasse le simple cadre agronomique.

En outre, une partie plus importante des fermiers de TDL, le quart des répondant-es très exactement, pratique une agriculture biodynamique. Le courant de l'agriculture biodynamique constitue une des trois branches fondatrices du mouvement TDL. Il n'est pas surprenant que certains des agriculteurs ayant été formés à ces pratiques se retrouvent à collaborer avec TDL aujourd'hui. Chez les biodynamistes, la transmission et la perpétuation des activités agricoles et la culture du don constituent des éléments très importants. Très tôt, plusieurs agriculteurs biodynamistes suivaient de près les activités de TDL et connaissaient l'existence du projet de création de la Fondation. Certains nourrissaient l'espoir de voir la ferme sur laquelle ils travaillaient (leurs fermes parfois) être donnée à la Fondation.

Pour celles et ceux qui pratiquent une agriculture biodynamique, il ne s'agit pas simplement d'aller plus loin que le référentiel AB mais bien de développer une agriculture singulière, qui requiert d'envisager la ferme comme une totalité, « *comme un être : un être gouverné par des règnes animal, végétal, astral, humain* »[19] pour reprendre les termes utilisés par une fermière de TDL. Les principes de l'agriculture biodynamique, comme nous l'avions précisé dans le chapitre 2, s'appuient sur l'application des principes philosophiques du courant de l'anthroposophie développé par Rudolph Steiner.

---

[16] D'après les données issues de nos questionnaires, environ 10% des fermiers de TDL ont adhéré et sont certifiés auprès de l'association Nature et Progrès.

[17] Le cahier des charges développé par Nature et Progrès se décline en plusieurs thématiques concernant différentes activités et recouvre de nombreux champs : de l'utilisation de fertilisants, en passant par les méthodes culturales, le transport des animaux, la transformation de produits.

[18] Voir charte en annexe 9

[19] Entretien avec Maria, 2014, Midi-Pyrénées.

Photographie 8. Les activités d'une ferme de la Fondation en biodynamie

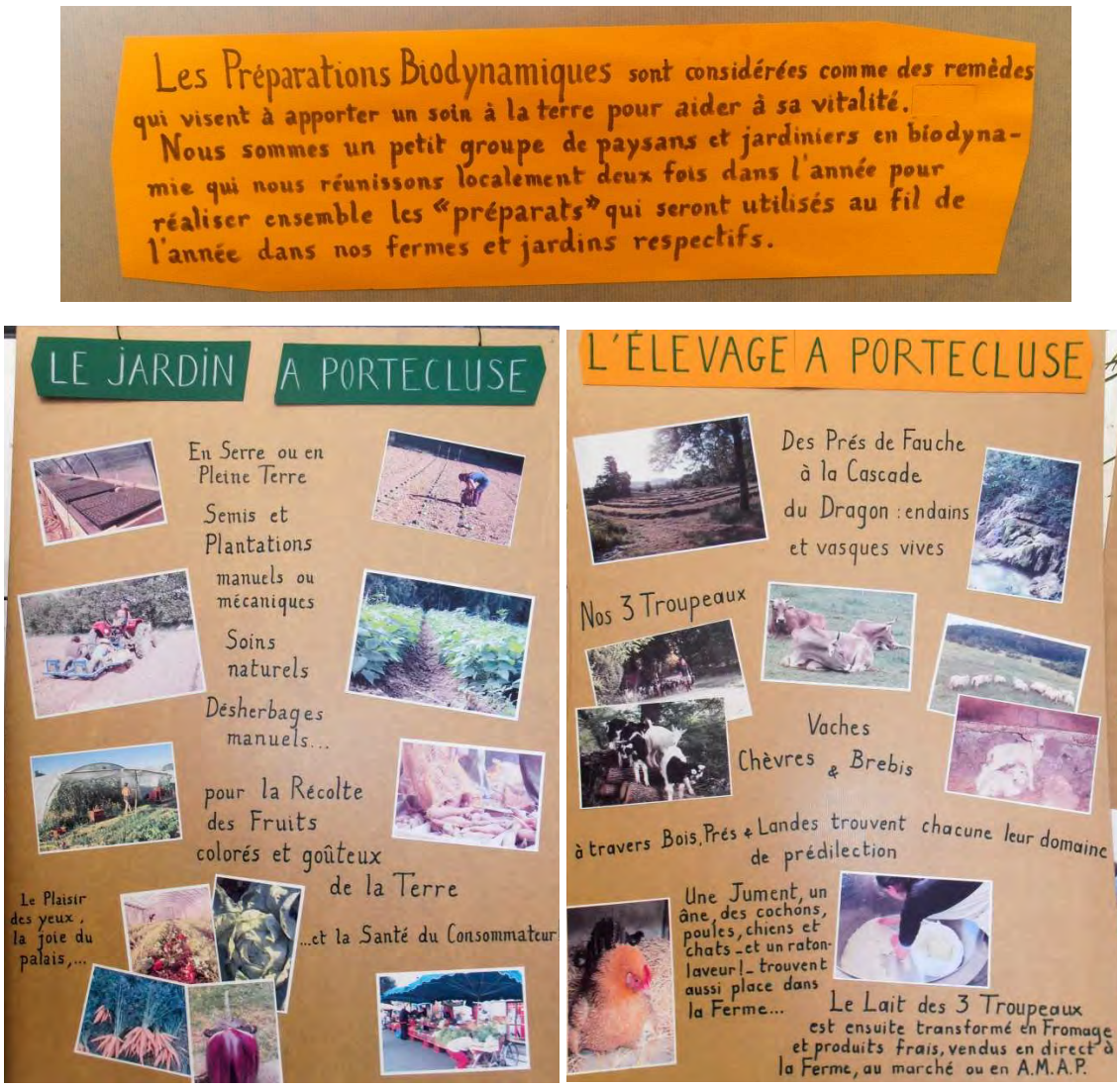

Réalisé par Hervé Gaudu et Camille Mottet.
Ariège, Midi-Pyrénées. Elsa Pibou

Les panneaux qui apparaissent ci-dessus avaient été disposés lors d'un évènement organisé sur la ferme de Portecluse, une ferme en biodynamie dans le département de l'Ariège en Midi-Pyrénées, pour célébrer et officialiser la donation de la ferme à la Fondation-TDL. Ils ont été conjointement réalisés par un enseignant de l'école Steiner qui se trouve sur le lieu et une des fermières. Ils nous renseignent sur la démarche biodynamique. Comme indiqué sur le premier élément de la photographie 8, les pratiques agronomiques mises en œuvre dans le cadre de l'agriculture biodynamique nécessitent le recours à des préparations qui ont vocation à être pulvérisées sur le sol et les plantes. Elles nécessitent par ailleurs le respect du calendrier lunaire et astral. Ces exigences poussent les fermiers de TDL installés en biodynamie vers une approche environnementale autrement singulière que celle de l'agriculture biologique. Sur les deux éléments inférieurs de la figure, apparaissent deux photos de panneaux présentant « Le jardin à

Portecluse » et « l'élevage à Portecluse ». La mise en avant de la complémentarité des différentes activités de la ferme, de la diversité d'animaux élevés (troupeaux ovin, bovin et caprin) ainsi que de pratiques naturelles (désherbages manuels) qui apparait sur les deux panneaux est le signe du caractère global que revêt l'agriculture biodynamique.

Les engagements agrobiologiques des fermiers de TDL, de par les pratiques qu'ils supposent, s'avèrent donc divers. Même si ils partagent un certain nombre de méthodes, il peut y avoir des différences importantes entre un fermier dont la production est certifiée AB et un fermier installé en biodynamie. L'on retrouve ici sous d'autres aspects l'hétérogénéité qui caractérisait les parcours des fermiers de TDL. Cependant, en situation d'entretien, est apparue une dimension qui à l'inverse relie et fédère les fermiers de TDL. Si nous voulons comprendre leur démarches, il est en effet important de relever qu'ils partagent tous une forte volonté : celle de prendre soin de la terre, de minimiser l'impact de l'activité agricole sur l'environnement, de préserver les paysages, de contribuer à en façonner de nouveaux, d'adapter leurs choix productifs à l'environnement du lieu et non l'inverse. Quels que soient les labels ou certifications qui sanctionnent leurs activités, ils sont nombreux à nous avoir expliqué planter des arbres, des haies, à diversifier les variétés les semences plantées sur une prairie et à réaliser des aménagements en vue d'améliorer la diversité des espèces animales et végétales présentes sur leurs fermes. Les propos de Robin à ce propos sont particulièrement éloquents :

> *« Après, j'étais parti du principe que c'était le terrain qui faisait l'adaptation quoi, l'adaptation du choix de production (…). Et puis, j'ai envie de faire évoluer ce lieu, de voir par exemple, cette année la grenouille, c'est la première fois qu'elle vient au jardin. Je sais que c'est grâce à nous, parce qu'on a fait cette mare »*[20].

L'ensemble de ces aménagements et de ces pratiques n'ont pas nécessairement de résultats immédiatement perceptibles. Il est possible que nombre de fermiers de TDL ne demeurent pas suffisamment longtemps sur leur ferme pour en observer la totalité des effets. Conscients de cela, leur engagement est le signe d'une véritable démarche tout à la fois de préservation et d'amélioration environnementale, paysagère et agronomique qui s'inscrit dans le long terme et dans une perspective d'appréhension de la nature comme une globalité. La manière dont ils déclarent appréhender la nature est à cet égard révélatrice. Dans le questionnaire que nous leur avons soumis, il leur était proposé de choisir ce qu'était la nature parmi les choix suivants : un écosystème qui les héberge, un bien commun, un environnement à entretenir, une ressource qui rentre dans le processus de production. Ils ont été une très large majorité à répondre que pour eux, la nature est un écosystème qui les héberge. Le fait qu'ils se tournent vers cette réponse témoigne du caractère englobant et systémique de leur perception de la nature. Ils se

[20] Entretient avec Robin, Midi-Pyrénées, 2012.

sentent faire partie de la nature, appartenir à la nature et n'en être que les habitants de passage.

L'on retrouve dans les choix qui sont opérés par les fermiers de TDL mais aussi dans les termes qu'ils mobilisent pour rendre compte de ces pratiques ce que Raphaël LARRÈRE décrit comme une dynamique de co-construction et de pilotage de processus naturels. « *Les agrosystèmes sont moins des fabrications humaines qu'une co-production entre les hommes et la nature* »[21] notamment parce que les agriculteurs s'appuient sur des écosystèmes soumis à des perturbations naturelles (climat, sol, micro-organismes, parasites ravageurs, patrimoine génétique des plantes). Selon lui, il est essentiel d'établir une distinction entre deux familles technologiques qui interfèrent avec ces agrosystèmes : d'un côté ce qu'il désigne par le terme de pilotage de processus naturels qu'il oppose d'un autre côté à la fabrication ou la construction auquel il réserve le terme d'artificialisation. Le pilotage de processus naturels renvoie au *faire-faire*, au *faire avec*. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait ni recours à la technique et qu'aucune considération économique et commerciale ne préside à l'orientation de certains choix mais bien que les pratiques professionnelles qui visent à transformer la nature s'inscrivent dans une dynamique de respect de la nature et des cycles qui la structurent. C'est bien ce qui caractérise les démarches des fermiers de TDL.

Si diverses que puissent-être les pratiques qu'ils déclarent mettre en œuvre, les fermiers de TDL développent donc des activités qui s'inscrivent dans un tout autre modèle de développement agricole que le modèle productiviste conventionnel. Pris ensemble, ces divers éléments laissent à penser que le rapport à la nature qu'ils entretiennent est marqué par une volonté de préservation, de soin, un sentiment de responsabilité et une forte sensibilité écologique.

1.2 La bio[22] : une ressource identitaire socioprofessionnelle

Comment et à partir de quelles représentations s'est construit ce rapport à la nature ? Comment le développement de pratiques agricoles alternatives qui se veulent être respectueuses de l'environnement et des écosystèmes est mobilisé par les fermiers de TDL ?

Pour Claudine FRIEDBERG, les représentations que les individus ont de leur environnement et les pratiques qu'ils mettent en place pour le modifier interagissent. Selon elle,

---

[21] LARRÈRE, *op. cit.*, p. 159.

[22] Comme indiqué dans la note n°5, nous pouvons différencier le bio et la bio. « Cette distinction révèle assez bien la tendance à une dualisation du champ agrobiologique entre une pratique qui, tout en respectant le cahier des charges officiel, reproduit les schèmes productivistes (spécialisation des cultures, agrandissement des surfaces, recherche du meilleur marché…) et celle défendue par les partisans d'une bio cherchant à dépasser le cadre productif et mercantile » (LEROUX, 2006, p. 44). Les fermiers de TDL s'inscrivent davantage dans la bio que dans le bio.

« *en réalité, les représentations sont elles-mêmes le produit de ces pratiques : elles participent de la production des rapports sociétés/environnement. Pour celui qui y vit, l'environnement n'est pas un décor immuable mais le résultat de ses pratiques, elles sont aussi le reflet du système de représentations qui est lui-même moteur de ces pratiques* »[23]. Partant donc du principe que pratiques et représentations fonctionnent de pair, nous pouvons avancer un certain nombre d'éléments tenant à la construction de ces représentations comme à leur mobilisation dans le cadre professionnel.

Premièrement, dans le cas des fermiers de TDL, le système de représentations qui nourrit les pratiques agrobiologiques qu'ils développent fait écho à leur disposition à investir les questions environnementales. C'est ce qu'indiquent leurs orientations scolaires et leurs choix professionnels antérieurs à leur installation en agriculture analysés dans le chapitre précédent. D'où viennent ces dispositions ? Les réseaux affinitaires auxquels nous faisions référence dans le chapitre 5 ont-ils pu participer à la construction et au renforcement de ce système de représentations ?

Cette disposition est le fait de complexes influences et attraits, qu'ils ont pu développer en situation scolaire ou professionnelle et notamment auprès de différents personnes qu'ils ont rencontrées durant leurs parcours à l'installation mais dont l'origine précise ne peut être identifié. Ce n'est pas parce que les fermiers de TDL ont côtoyé des individus sensibles aux questions environnementales qu'ils ont eux-mêmes développé une certaine sensibilité à l'égard de la nature[24]. Cette sensibilité est le fruit de diverses influences et d'un attrait personnel, qui s'agencent de manière complexe. Cette complexité est apparue de manière régulière en situation d'entretien. C'est ainsi que Robin nous a expliqué à cet égard que ses parents lui avaient transmis une certaine sensibilité environnementale mais que le choix de son métier et son engagement écologique ne sont pas liés à ses parents.

> *« Ils nous ont transmis l'amour de la nature mais après, c'est pas du tout des écolos quoi, dans leurs façons de vivre, ni l'un ni l'autre »*[25].

D'une manière différente, Elise nous a expliqué que c'est sa curiosité vis-à-vis de l'agriculture qui l'a poussée à interroger par la suite les impacts environnementaux de l'activité agricole. Quant à Sophie, ses parents pratiquaient une agriculture intensive et elle a voulu à l'inverse s'engager dans des pratiques agrobiologiques. La sensibilité écologique et environnementale des fermiers de TDL s'enracinent donc dans des contextes différents. D'une part, l'on retrouve donc sous un autre angle une des conclusions que nous avons développées dans le Chapitre 5. D'autre part, ce n'est pas l'origine sociale

---

[23] Claudine FRIEDBERG, 1992, « Représentation, classification : comment l'homme pense ses rapports au milieu naturel ».
[24] Autrement dit, notre analyse nous prête à dépasser le concept d'habitus de Bourdieu pour l'intégrer à un cadre plus large d'analyse des dispositions des individus.
[25] Entretien avec Robin, Midi-Pyrénées, 2012.

des fermiers de TDL qui a déterminé leur choix du métier d'agriculteur, ce n'est pas non plus leur origine sociale qui détermine la sensibilité environnementale et leur engagement écologique qu'ils investissent dans leurs pratiques agricoles. Cela ne signifie pas que leur sensibilité aux questions environnementales ne puisse pas être le fruit de rencontres passées mais que ces dernières n'ont pas eu le caractère déterminant que l'on pourrait instinctivement leur prêter.

Nous pouvons toutefois conclure que les fermiers de TDL ont développé des dispositions à investir les questions environnementales en agriculture et avaient pour la plupart développé un intérêt manifeste pour les questions environnementales avant de s'installer en agriculture. La mise en œuvre de pratiques agrobiologiques constitue donc à la fois un prolongement, un renforcement et une manière de mettre en œuvre un certain nombre de représentations qu'ils portaient déjà, et qu'ils avaient développé au cours de leurs trajectoires. L'espace professionnel est donc un des espaces où l'on réinvestit des dispositions, des intérêts qui se sont construits antérieurement.

Deuxièmement, on peut avancer que ces représentations constituent des ressources identitaires mobilisées dans le cadre professionnel. Dans une étude portant sur deux réseaux, le Réseau Semence Paysanne et les collectifs de promotion des techniques sans labour[26] (BASE – Bretagne Agriculture Sol et Environnement et FNACS – Fondation Nationale pour une Agriculture de Conservation des Sols), Élise DEMEULENAERE et Frédéric GOULET remarquent que les agriculteurs qui s'y engagent et développent donc des pratiques alternatives ne sont plus des agricultures exécutants, qui mettent en œuvre des pratiques formatées et des connaissances génériques[27]. Ils constatent que les individus qu'ils ont interrogés semblent redécouvrir et redonner du sens à leur métier par le développement « *d'un sentiment d'émancipation intellectuelle vis-à-vis des prescripteurs, de l'augmentation des capacités d'appréhension du monde qui les entoure, et de la rencontre effective avec la nature dont ils favorisent l'accomplissement* »[28]. Pour ces deux auteurs, ces réseaux constituent *« le théâtre d'une montée des affirmations individuelles et des singularités de la part des agriculteurs* ». « *Par cette façon de saisir la nature, le travail agricole apparait comme une scène d'affirmation et de construction de soi en tant qu'individu agissant et pensant* »[29]. Les fermiers de TDL, même s'ils n'appartiennent pas aux mêmes réseaux et que leurs pratiques sont différentes à plusieurs égards, s'inscrivent dans une dynamique similaire. En développant des pratiques agrobiologiques et en œuvrant par différents moyens pour préserver les écosystèmes et l'environnement, ils s'affirment et affirment leur singularité. C'est notamment ce qui transparait de l'expression des intérêts des fermiers à exercer leur profession. À la ques-

[26] Le semi-direct (ou les techniques de culture sans labour) est une pratique culturale qui consiste à semer les graines directement dans le sol sans qu'il ne soit préalablement travaillé.
[27] Élise DEMEULENAERE et Frédéric GOULET, 2012, « Du singulier au collectif Agriculteurs et objets de la nature dans les réseaux d'agricultures « alternatives », p. 125.
[28] *Ibid.*, p. 128-129.
[29] *Ibid.*, p. 128.

tion de savoir ce qui était important pour eux, ils ont été une large majorité à répondre qu'il leur importait de développer une activité agricole respectueuse de l'environnement[30].

Continuité de représentations et d'intérêts personnels, scène d'affirmation de soi, le développement de pratiques agrobiologiques est donc susceptible de constituer pour les fermiers une manière d'exprimer une identité socioprofessionnelle *pour eux* (Claude DUBAR parle d'*identité pour soi*[31]) et *pour autrui*. L'emploi du terme d'identité socioprofessionnelle se justifie d'autant plus qu'il permet de rendre compte de la manière dont les trajectoires personnelles des fermiers de TDL et notamment la part faite aux questions environnementales dans leur choix et leurs pratiques professionnelles tournées vers la préservation de l'environnement se sont réciproquement nourries. Pour ces fermiers atypiques et à plusieurs égards déviants[32], la prise en compte de l'environnement fait sens socialement et professionnellement : elle caractérise leur rapport à l'emploi et participe de la construction de leur statut socioprofessionnel.

Photographie 9. Soigner un morceau de terre : un message laissé sur un panneau

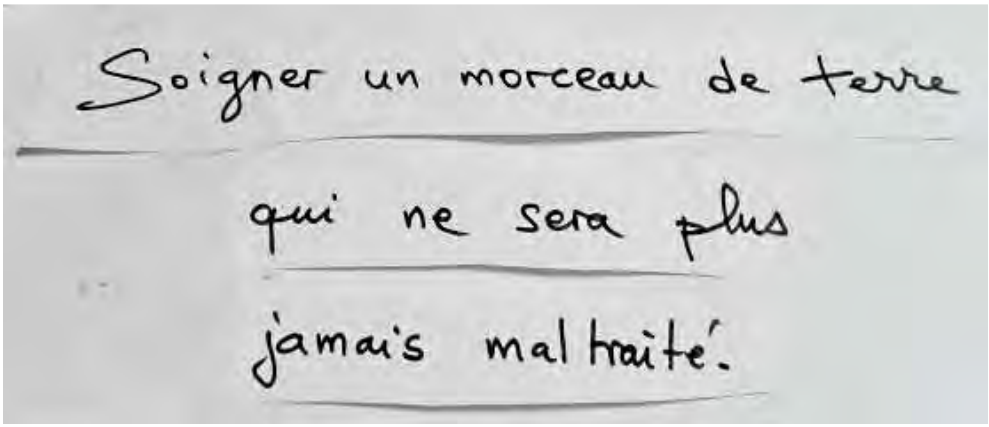

Rencontre des fermiers de TDL, Montpellier, Novembre 2012. Elsa Pibou

Aussi, en développant une agriculture agrobiologique, en voulant prendre soin de la terre et de la nature, comme l'indique de manière éloquente les termes utilisés par un fermier de TDL sur un des panneaux installés lors d'une réunion (photographie 9), les

[30] Dans cette question (question n°32 du questionnaire qui se trouve pour rappel en annexe 5), nous leur avions demandé ce qui était important pour eux : vivre en milieu rural, développer une activité agricole respectueuse de l'environnement, produire des aliments sains et de qualité, vous ancrer dans un lieu, ne pas vous soucier du foncier et vous concentrer sur votre activité agricole, participer à une dynamique associative, tisser des liens hors du monde agricole, agir sur l'opinion publique en rendant visible un autre modèle agricole, participer à la diffusion de savoirs. Plusieurs choix étaient possibles (trois au total). Le nombre que nous avons correspond au résultat des pourcentages cumulés de réponse où ce choix apparaissait au moins une fois. Il s'agit de la modalité la plus sélectionnée.

[31] Claude DUBAR, 2000, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation.*

[32] Nous avons explicité le choix de ce terme dans la conclusion du Chapitre 5.

fermiers de TDL participent à la définition de nouvelles normes d'exercice de l'activité professionnelle et à la construction d'un nouveau système de références identitaires socioprofessionnelles. Ils s'inscrivent ainsi dans le mouvement de fond de remise en question des pratiques agricoles qui s'opère à différentes échelles et dans d'autres sphères que les sphères *agricolo-agricoles*. Ils participent bien entendu à ces dynamiques au même titre que d'autres agriculteurs engagés dans des démarches similaires. Mais ayant la particularité de travailler sur des terres dont ils ne sont pas propriétaires, dont ils savent que leurs enfants n'auront pas nécessairement la jouissance, ils constituent un segment d'une dynamique plus large.

Par cette manière d'apprécier la nature et l'activité agricole, les profils des fermiers de TDL présentent un certain nombre de similitudes avec les formes identitaires étudiées dans le chapitre 3. En rompant avec le modèle agricole productiviste, les fermiers de TDL se rapprochent des « *éleveurs en quête d'une revalorisation civique de leur activité* », qui constituait une des formes identitaires actuelles de la profession selon Béatrice DÉGRANGE et Bruno LÉMERY[33]. Ils se rapprochent également des « *agriculteurs innovateurs dans l'entreprise et sur le territoire* », identifiés par Annie DUFOUR, Cécile BERNARD et Marie-Alix ANGELUCCI comme des agriculteurs souvent hors-cadre familiaux pour qui la multifonctionnalité des activités agricoles est admise, comprise et prise en compte.

Dans un contexte où l'on déplore régulièrement la crise de sens et la perte de repères de la profession agricole, où l'on déplore l'inexorable diminution de la population agricole active, l'inscription dans des démarches agrobiologiques de ces néo-agriculteurs et leur volonté de prendre en compte des effets de l'agriculture sur l'environnement constituent donc une référence identitaire potentielle, un point de repère et un élément qui fait sens pour ceux qui s'engagent dans ces démarches. Aussi, le développement de pratiques agrobiologiques dépasse le strict cadre agronomique pour toucher des dimensions socioprofessionnelles, recouvrir des éléments variés, qui engagent ceux qui les mettent en œuvre dans une posture singulière.

1.3 Une épreuve ou une co-construction ? Les dispositifs de contrôle des projets agricoles mis en place par Terre de Liens

Cependant que les fermiers de TDL s'engagent dans des démarches agrobiologiques, qu'ils ont développé un rapport à la nature singulier et qu'il puisse s'agir pour eux d'une manière de s'affirmer professionnellement, rappelons qu'ils sont signataires avec TDL d'un bail atypique qui prévoit et mentionne de nombreuses des pratiques qu'ils développent. À ce bail, s'ajoute d'autres dispositifs de contrôle plus ou moins systématisés.

[33] Béatrice DÉGRANGE, 2001, *La mise à l'épreuve d'une profession. Le travail de redéfinition du métier d'éleveur charolais* ; Bruno LÉMERY, 2003, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture ».

Ce qui se joue en matière environnementale entre TDL et les fermiers de TDL doit donc faire l'objet d'analyse.

Notons tout d'abord que pour la quasi-totalité des répondants, le fait d'avoir été soutenus par TDL et de travailler pour partie sur des terres qui appartiennent à la Foncière-TDL ou la Fondation-TDL ne modifie pas leur rapport à la nature. À la question de savoir si TDL avait pu avoir une influence sur les pratiques qu'ils mettent en œuvre ou sur leur manière d'appréhender l'environnement, la quasi-totalité d'entre eux (54 exactement) ont répondu par la négative. Si TDL ne transforme pas leurs pratiques, qu'est susceptible de changer la signature d'un BRE ? La réalisation d'un état des lieux intégrant des actionnaires ou des donateurs ? Comment est négocié et appréhendé ce que nous qualifions dans le chapitre 3 d'impératif écologique ? L'hypothèse selon laquelle les fermiers de TDL se sont sciemment engagés dans le mouvement et étaient prédisposés à composer avec les différents dispositifs de contrôle mis en place par TDL n'est qu'en partie validée et cela pour deux raisons : d'une part, aucun des dispositifs de contrôle en question ne sont véritablement aboutis (ils sont encore en phase de développement), et d'autre part, les fermiers de TDL, même s'ils semblent pour une grande majorité d'entre eux composer avec ces dispositifs, ne sont pas sans les craindre et les remettre en question.

En premier lieu, notons que le BRE avec lequel TDL et les fermiers de TDL contractualisent leurs engagements mutuels est un bail rural classique (il peut s'agir d'un bail de 9 ans, d'un bail de carrière, etc.). Il comporte cependant des clauses environnementales très détaillées[34]. Le BRE est un document à l'origine générique, qui dresse une liste identique de clauses à respecter, liste que le bailleur et le preneur à bail modifient toutefois au vu des particularités du lieu, de l'activité agricole développée et une fois un état des lieux réalisé. Pour TDL, la mise en œuvre généralisée du BRE constitue donc un moyen de s'assurer que les activités agricoles des fermiers de TDL s'inscrivent bien dans une démarche agrobiologique, une démarche de respect de l'environnement et des écosystèmes. Les divers messages que les composantes de TDL adressent au grand public et aux souscripteurs ou futurs-souscripteurs mettent en avant cette dimension. « *Protéger les terres* », « *2 485 hectares soustraits à la spéculation et dédiés à une agriculture paysanne et bio* », « *la terre est une ressource précieuse* » sont autant de formules que l'on retrouve sur des plaquettes de présentation des activités de TDL ou sur le site Internet du mouvement. C'est ainsi que sur une des pages du site national du mouvement consacrée à la protection des terres[35], le BRE est même désigné comme un outil permettant de définir des « *règles du jeu* » d'utilisation des fermes acquises par TDL. Il est précisé que le « *le bail rural environnemental doit être respecté par le fermier et la négligence de ces règles du jeu conduit à la rupture du contrat d'occupation des terres* ».

[34] Voir document en annexe n°9.
[35] La page est disponible à l'adresse suivante : http://www.terredeliens.org/-proteger-les-terres-

Or, selon nos observations, la mise en œuvre de ce bail n'est pas effective sur toutes les fermes de TDL et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le bail a pu ne pas être signé immédiatement après l'installation des fermiers, c'est notamment le cas de fermes qui ont été acquises aux prémices du développement de TDL. Parfois, aucun état des lieux n'a été réalisé, cela concerne environ un tiers des acquisitions de TDL et est souvent le fait de fermes dont seulement une partie de l'exploitation a été achetée par TDL ou de fermiers qui étaient installés bien avant l'apparition de TDL. Lorsqu'un état des lieux a été réalisé, la dimension agronomique, faute de la participation de personnes compétentes en la matière, a pu être négligée et dans ces cas, les parties se sont engagées sur la base de clauses environnementales génériques sans qu'elles n'aient pu faire l'objet de négociations préalables. Malgré ses dix ans d'existence en tant que propriétaire de ferme, TDL est un mouvement qui se construit en avançant. Il s'avère que le BRE est un outil dont l'appropriation est encore au stade du développement. Il sera donc nécessaire de garder à l'esprit que la diversité des configurations contractuelles liées au BRE est très importante au sein du mouvement TDL. Il demeure donc difficile de généraliser et d'infirmer ou confirmer notre hypothèse compte tenu de la grande variabilité de mise en œuvre de cet élément du dispositif de contrôle.

Malgré cette très grande variabilité, une posture des fermiers de TDL face au BRE se dégage. Une majorité de fermiers se montre en effet tout à fait favorable au BRE. Ils y voient l'assurance que les aménagements agronomiques ou paysagers qu'ils réalisent ne seront pas détruits ou complètement transformés par ceux qui s'installeront après eux. Pour eux, le bail garantit que l'environnement et les écosystèmes soient préservés sur le long terme. C'est le cas de Rémi pour qui « *tout ce qui était inscrit* [dans le BRE], *ça nous a pas du tout posé problème* »[36]. C'est également le cas de Robin, pour qui le BRE constitue une démarche intéressante, « *évidente* » qui ne lui pose « *aucun cas de conscience* ».

> *« Le fait de pas être propriétaire, ce qui est gênant, c'est de se dire, je pars après mon bail, le propriétaire, il arrache tout, il plante une maison, ou il fait un terrassement, ou il fait une piscine, ou il fait un champ de maïs chimique, tu vois. Nous, on voulait surtout pas ça. Si on veut construire un truc, c'est dans la durée quoi. Et le bail environnemental nous permet ça. On sait que les arbres qu'on va planter, ils resteront avec le prochain. On sait que y'aura pas de produits chimiques. Y'a un certain nombre de pratiques qui vont continuer. Après on verra pour les détails, ce qu'on arrivera à transmettre ou pas mais pour nous, c'était essentiel ça… »*[37].

Le BRE n'est pas le seul des dispositifs à être bien accueilli par les fermiers de TDL. Ils sont à une très large majorité favorable à ce qu'un tour de plaine soit réalisé. Il s'agit d'un état des lieux participatif et impliquant des membres de TDL, bénévoles ou administrateurs des Associations territoriales (AT), ou encore actionnaires et donateurs. Ils sont peu à exprimer des réserves en la matière. Ils y voient à l'inverse la possibilité de

[36] Entretien avec Rémi, Midi-Pyrénées, 2012.
[37] Entretien avec Robin, Midi-Pyrénées, 2012.

sceller d'une autre manière la confiance entre fermier et souscripteur, de développer le caractère ouvert et la dimension associative de leur projet, « *d'impliquer les non-experts-citoyens dans une démarche d'appropriation des réalités et des enjeux agricoles* »[38]. Nous pouvons penser que le fait qu'ils s'inscrivent dans des associations militantes à caractère agricole et environnemental qui sont également tournées vers des non-agriculteurs, et le fait que leurs profils soient atypiques, les amènent à s'ouvrir sans craintes au regard et à la présence (tout du moins ponctuelle) de non-agriculteurs.

Toutefois, notons que d'une manière davantage marquée que pour le BRE, ces tours de plaine sont loin d'être systématiques et ne semblent avoir été réalisés que sur un nombre restreint de fermes. Cette ouverture à des non-agriculteurs et cette tolérance envers ces dispositifs relèvent donc plus de l'accord de principe que de l'expérience.

Une tendance générale ressort donc du traitement statistique des questionnaires : celle de l'acceptation du BRE. Cette tendance doit cependant être mise en regard d'autres postures face au BRE que nous avons davantage observées au cours d'entretiens ou de réunions[39]. Ces postures demeurent minoritaires et nous devons les analyser au prisme de la grande variabilité de mise en œuvre concrète de ce bail, mais elles sont significatives des interrogations suscitées par TDL.

Notons tout d'abord que beaucoup de fermiers que nous avons rencontrés lors de nos entretiens ou lors de réunions entretiennent une forme d'indifférence et de méconnaissance du bail. Certains semblent complètement ignorer qu'ils ont signé un BRE, ignorent le contenu des clauses, pensent que seul le label bio est exigé (alors que le BRE constitue une démarche plus poussée). Le degré de connaissance du mouvement des fermiers de TDL est extrêmement variable et dépend beaucoup de leur posture face à TDL, nous y revenons dans le dernier chapitre. Par ailleurs, certains fermiers s'opposent et remettent en question certaines dispositions du BRE, notamment le fait qu'il prévoit la labellisation AB. C'est le cas de Corinne.

> *« On savait qu'il fallait qu'on soit en bio avec le BRE, ça suivait notre fonctionnement, donc ça on le savait » (…) « On va payer parce que faut être en bio. Mais c'est vrai ça serait que moi, je*

---

[38] Nous reprenons ici une précision qui était demandé à la suite de la question « lors de cet état des lieux, que pensez-vous du fait que des membres de TDL hors équipe salariée et hors agriculteurs, c'est-à-dire bénévoles, adhérents, actionnaires puissent y prendre part ? » (Question 11 de notre questionnaire - voir annexe 5). Il leur avait été demandé de systématiquement préciser quelles étaient les raisons de ce choix (« quelle que soit votre réponse, pouvez-vous expliquer pourquoi »). La précision que nous avons choisi de reproduire ici a été sélectionnée car elle était représentative de l'ensemble des réponses ou des termes utilisés dans les commentaires.

[39] Comme nous l'avions indiqué dans le Chapitre 4, précisons que ceux qui ont répondu au questionnaire étaient peut-être aussi ceux qui connaissaient suffisamment le mouvement TDL ou qui se sentaient assez à l'aise avec les dispositifs que met en place TDL. Sur ce point-là, notre enquête qualitative a nuancé notre enquête quantitative. Nous pouvons également imaginé qu'il est plus difficile de répondre par écrit qu'un dispositif qui vous engage ne vous convienne pas que d'en faire mention à l'oral ou au cours d'échanges plus informels.

virerai qualité bio, je virerai écocert… Moi je suis bio dans ma tête, et bio dans mon système, ça me suffirait ! Mais bon… »[40].

Mais au-delà de l'obligation de développer des activités agrobiologiques, le BRE dans son ensemble et l'implication de souscripteurs ou bénévoles dans des dispositifs de contrôle font l'objet de remises en question récurrentes dans TDL. Le droit de regard que des non-agriculteurs peuvent exercer sur les fermes soulève des craintes et des interrogations. Lors d'un entretien collectif dont nous avons reproduit ci-dessous un extrait, méconnaissances et craintes se mêlent :

« Lucie : « est-ce qu'on peut faire de l'agronomie un projet collectif ? Parce que moi les clauses du BRE, elles me hérissent un peu le poil tu vois. Quand j'entends, les paysans auront pas le droit de labourer, comme si la charrue, c'était…

Clélia : Ah oui… on l'a pas vu ça…

Lucie : Oui dans le BRE un peu modèle que nous a montré X, y'avait ça…

Jonas : Ah ouais ??? On n'avait pas ça nous…

Lucie : Peut-être que c'est un plus récent, qu'on nous a montré. Pas le droit de labourer… Et puis y'avait une réflexion sur les cours d'eau, respecter les haies, les machins, les arbres… ça encore je comprends, c'est du patrimoine paysager… mais bon…

Jonas : Oui et encore ! Tu peux changer de haies, parce que parfois les espèces elles correspondent pas, et c'est pas la bonne haie… tu peux la dégommer et en mettre une … Je suis assez d'accord avec Lucie.

Lucie : Et quand tu vois comment le label il évolue euh… à la limite, je verrai plutôt moi d'être dans une démarche d'agriculture paysanne, parce que là, c'est pas de l'ordre de la démarche de certification mais de l'ordre de la démarche vers, il progresse vers quelque chose… et que dans l'agriculture paysanne, y'a la dimension sociale, y'a la dimension éthique, y'a la dimension économique. Alors que moi quand je lis le BRE de TDL, j'ai l'impression qu'y'a les petits citoyens là, écolos, urbains, qui veulent être sûrs que leur petite épargne va à un projet biologique… ce que je comprends aussi… mais bon… »[41]

Ces éléments sont à mettre en relation avec le fait que différentes générations de fermiers soutenus par TDL composent le groupe des fermiers et que tous ne correspondent pas au profil type du fermier militant que donne à voir TDL. Pour autant, ce ne sont pas nécessairement ceux qui n'ont pas un profil militant qui sont le plus réfractaires aux dispositifs de contrôle mis en place par TDL. Cette méfiance semble être davantage le fait de ceux qui ont rencontré des difficultés avec TDL, de ceux qui ne se sentent pas écoutés, ou de ceux qui tiennent plus pragmatiquement à ce que le proprié-

[40] Entretien avec Corinne, Midi-Pyrénées, 2013.
[41] Entretien avec Jonas et Clélia, Midi-Pyrénées, 2012. Lucie, une fermière proche de TDL était présente à la fin de l'entretien.

taire de terres ne leur impose aucunes contraintes, de quelque nature qu'elles soient. Le BRE constitue donc pour certains fermiers de TDL un dispositif qu'ils observent d'un œil critique.

Si le BRE est donc globalement accepté par les fermiers de TDL, voire même valorisé par certains d'entre eux, son inégale mise en œuvre au sein du mouvement TDL, à laquelle vient s'ajouter la méconnaissance et à la méfiance dont il peut être l'objet pour certains fermiers, est révélateur de ce que cela vient toucher chez les fermiers : leur autonomie et leur capacité à composer avec le prescripteur de la norme. Tous font de la mise en œuvre de pratiques agrobiologiques une dimension importante de leur profession mais le fait que tous ne soient pas à l'aise avec le fait de se voir imposer ces pratiques est significatif des transformations dont ce genre de dispositif est porteur pour les agriculteurs. L'institutionnalisation et le caractère endogène de la norme professionnelle agrobiologique dans TDL fait écho à l'interrogation que pointait Claire LAMINE dans l'un de ces articles[42]. La sociologue se demandait en effet si l'écologisation des pratiques n'allait peut-être pas s'opérer à l'avenir de manière potentiellement coercitive. Au sein du mouvement TDL, le comité d'engagement de la Foncière sélectionne a priori les dossiers de porteurs de projets agricoles qui correspondent aux attentes et au modèle agricole que le mouvement souhaite défendre. Par ailleurs, l'on peut imaginer que les fermiers de TDL n'aient pas été amenés à collaborer de manière forcée avec TDL[43]. Au vu des dynamiques qui traversent le mouvement TDL (la recherche d'horizontalité des échanges, les échanges et discussions constantes, etc.), rien n'indique que les modus operandi du mouvement TDL soient donc a priori coercitifs. Or certains fermiers de TDL sont réfractaires à ce qu'il leur soit indiqué quoi faire et comment le faire.

Ces oppositions au BRE dans les débats internes de TDL font écho à la réception que la récente ouverture et généralisation du BRE a eu au sein de la profession au moment de l'élaboration de la loi d'avenir sur l'agriculture en 2014. Tous les syndicats agricoles, de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) jusqu'à la Confédération paysanne (CP), ont en effet protesté contre l'extension du BRE[44]. Ces oppositions sont révélatrices de la résistance d'une profession agricole dont les instances représentatives se sont historiquement battues pour gagner leur autonomie,

---

[42] Claire LAMINE, 2011, « Anticiper ou temporiser. Injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture ».

[43] Nous revenons dans le chapitre suivant sur les raisons qui ont poussés les fermiers de TDL à se tourner vers TDL.

[44] Voir à ce propos le livre blanc des SAFER réalisé par la Confédération « *SAFER : 50 ans d'opacité. De l'urgence à réorienter la politique foncière et l'aménagement rural* » (2010, p. 8), le bulletin de mars 2014 de la confédération paysanne de PACA (p. 4) (http://paca.confederationpaysanne.fr/sites/18/cs/documents/BULLETIN%205_PAYSANS!_mars%202014.pdf?PHPSESSID=gi6tip5m82efutebvib9ed0c73) ou encore les propos tenues par Sylvie Le Brun, présidente de la Section nationale des fermiers et métayers (SNFM) de la FNSEA, qui « *les clauses environnementales mettent en péril le statut du fermage* » (http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/loi-d-avenir-farouche-opposition-des-fermiers-au-bail-environnemental-83868.html)

mettre fin au métayage et faire du fermage un statut protecteur pour le fermier. Elles sont révélatrices à la fois de la capacité de résistance des mondes agricoles et des tensions et controverses que suscitent la question environnementale, à l'heure où le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement semble pourtant mis à l'agenda des différents gouvernements politiques.

2 « Paysan » : une agriculture et une identité

Pour comprendre ce que portent les fermiers de TDL à travers les activités qu'ils développent, l'examen des pratiques agrobiologiques et de la dimension environnementale de leurs projets est insuffisant : c'est du reste ce que donne à voir la certification de certains fermiers de TDL auprès de Nature et Progrès, dont les exigences dépassent le cadre agronomique et le volet environnemental des activités agricoles. Leurs choix productifs, leurs modalités de développement, de commercialisation les engagent en effet dans une démarche d'agriculture paysanne.

Même si l'hétérogénéité des fermes de TDL peut laisser penser que le modèle agricole que défend le mouvement n'est pas définitivement stabilisé, l'agriculture paysanne est conjointement valorisée par les fermiers de TDL qui se disent paysans et par le mouvement de TDL, qui inscrit dans sa charte et valorise cette dimension paysanne tant au moment de la sélection des dossiers que lorsque les instances de TDL s'adressent aux décideurs politiques ou au grand public.

L'usage du terme paysan revendiqué par les fermiers de TDL et mis en avant par le mouvement fait référence au passé agraire de la profession mais aussi à ce qu'est aujourd'hui l'agriculture paysanne à une échelle internationale, à la place qu'elle occupe dans les mouvements sociaux qui entendent protéger et promouvoir la paysannerie. Comment et pour quels motifs ce terme est approprié et réutilisé par les fermiers de TDL et le mouvement de TDL ? Est-il devenu un outil de transformation ? Comment s'opérationnalise-t-il ?

2.1 Une agriculture paysanne pour plusieurs logiques de développement économique

L'agriculture biologique comme l'agriculture paysanne ont en commun de s'opposer à l'agriculture conventionnelle, productiviste, intensive et hors-sol. Alors que l'agriculture biologique insiste sur des enjeux sanitaires et environnementaux, l'agriculture paysanne met en avant les enjeux économiques et sociaux de l'activité agricole[45]. Les objectifs de l'agriculture paysanne sont de parvenir à ce que de nombreux paysans, installés sur des

[45] Fabrice RIPOLL, 2014, « Quand la bio est soutenue par les défenseurs de l'agriculture paysanne », p. 174.

exploitations de taille petite à moyenne[46], puissent produire des aliments sains, de qualité, variés, tout en redynamisant les territoires occupés et en respectant les écosystèmes et l'environnement. Aujourd'hui, l'agriculture paysanne repose sur une charte[47] et une marque (à des fins non-commerciales) qui ont été développés par la Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR) qui regroupe les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR). Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), qui permettent à des groupes de consommateurs et de producteurs d'échanger, s'appuient également sur cette charte.

Plusieurs éléments indiquent que les fermiers de TDL s'inscrivent dans une démarche similaire. Alors qu'à l'échelle de l'hexagone, l'agrandissement des exploitations est croissant[48], les activités des fermiers de TDL se déploient sur des exploitations de petite taille. Un tiers des exploitations occupent des surfaces de moins de 5 ha et plus de la moitié d'entre elles occupent des surfaces de moins de 20 ha. Au total, les exploitations inférieures à 50 ha représentent la très grande majorité des exploitations soutenues par le mouvement alors que la moyenne nationale des exploitations françaises est aujourd'hui de 55 ha[49]. La taille des exploitations acquises ou soutenues par TDL est cohérente au regard du type majoritaire de production qui y est développé.

En effet, les activités maraîchères prédominent. Pour la moitié des fermiers de TDL, il s'agit de leurs activités principales. L'on trouve ensuite des activités d'élevage (12 répondants[50]) pour la moitié de l'élevage bovin et des productions céréalières (6 répondants). Notons que la polyculture et la polyculture élevage tiennent une place très importante : 48 fermiers ont déclaré réaliser deux types de production principale et la moitié ont déclaré réaliser trois types de production parmi les choix proposés dans notre questionnaire[51]. Notons également que beaucoup de fermiers de TDL sont engagés dans des productions très diverses comme l'apiculture, la vigne, les fruits et petits fruits, les plants, les fleurs, les plantes aromatiques et médicinales, le chanvre, les baies, les orties, etc. Alors qu'une partie de la profession agricole en France a tendance à tou-

---

[46] Si nous reprenons les standards utilisés par la statistique agricole en France, une exploitation de petite taille est une exploitation dont la superficie peut aller jusqu'à 25 ha et une exploitation de taille moyenne est une exploitation dont la superficie peut aller de 25 à 100 ha.

[47] Voir charte en annexe 3.

[48] Anne-Marie JOUVE et Gisèle VIANEY, 2012, « Évolution des usages et des droits sur la terre en espace périurbain : conséquences sur l'agriculture (cas de cinq communes des Alpes du Nord) » ; Thierry LAVOUX et Jacques THEYS, 2003, « La spécialisation des exploitations agricoles et les pratiques de rotations culturales ».

[49] Source : L'agriculture française en 2010 – Premiers résultats du recensement agricole – Septembre 2011 - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire.

[50] Rappelons que nous avons obtenu 63 réponses à notre questionnaire (voir le Chapitre 4 où nous précisons cela).

[51] Il était demandé aux répondants de classer leurs productions parmi les possibilités suivantes : légumes, fruits, céréales et oléo-protéagineux, œufs, lait, viandes, volailles, fleurs, plantes aromatiques et médicinales, vignes, semences et plants, autres (Voir question n°1 du questionnaire en annexe 5).

jours davantage se spécialiser (c'est ce qu'indique le dernier recensement agricole de 2010 où l'on remarque que la polyculture et le poly-élevage continuent à diminuer), l'on observe au contraire chez les fermiers de TDL et les défenseurs de l'agriculture paysanne d'une manière générale le développement d'activités agricoles très hétérogènes et généralement directement destinées à l'alimentation humaine.

C'est dans cette logique nourricière et tournée vers la valorisation directe de produits sans l'intervention d'intermédiaires que l'on note que 53 des fermiers de TDL que nous avons interrogés transforment eux-mêmes leurs productions. C'est ainsi qu'à de rares exceptions, quasiment tous ceux qui produisent du lait font du fromage, que tous ceux qui produisent des céréales font de la farine, du pain et de l'huile et que tous ceux qui produisent des légumes ou des fruits font des conserves, du jus de fruits, des confitures, etc. Le processus de production des fermiers de TDL est donc généralement marqué par la recherche d'autonomie.

Cette autonomie se retrouve également dans le développement d'activités complémentaires, qui permettent d'apporter un supplément de revenu et qui témoignent de l'ouverture des activités des fermiers de TDL. Aussi, beaucoup des fermiers de TDL ont développé d'autres activités que des activités strictement agricoles. Qu'il s'agisse d'accueil à la ferme, de centre de formation, de couveuse d'activités, plus d'un tiers des fermiers s'est engé dans la réalisation d'activités agri-rurales.

Enfin, les modes de commercialisation dans lesquels se sont engagés les fermiers de TDL s'avèrent là encore caractéristiques de la démarche paysanne. Les marchés contrôlés par les empires alimentaires[52], les circuits de vente et de commercialisation conventionnels sont en effet délaissés. 58 des répondants au questionnaire ont déclaré commercialiser leurs productions autrement qu'auprès de grossistes ou de coopératives et s'engagent dans des marchés de niche.

[52] Comme nous l'avions précédemment indiqué, les empires alimentaires décrits par Jan Douwe VAN DER PLOEG sont « *caractéristiques des schémas d'accumulation actuels* » (Jan Douwe VAN DER PLOEG, 2014, *Les paysans du XXIème siècle. Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, p. 9) reposent sur la suppression de liens : entre l'espace et le temps de consommation et ceux de la production, entre la production et le contexte territorial et local. Ces empires sont également engagés dans la conquête et le contrôle d'une part toujours plus grande de la production et de la consommation alimentaires mondiales (*Ibid.*, p. 23).

Photographie 10. Devanture d'un magasin à la ferme

Visite d'une ferme lors des rencontres nationales TDL.
Nord-Pas-de-Calais. Avril 2012. Elsa Pibou

Ils sont plus de la moitié à pratiquer la vente directe à la ferme (comme l'indique le panneau installé à l'entrée du magasin les Vergers Bio d'Ohain dans le Nord-Pas-de-Calais visible sur la photographie 10), *via* un magasin de producteurs ou des marchés et ils sont un quart à s'être engagés dans des Circuits courts (CC) de type AMAP. Il s'agit là de modalités commerciales qui favorisent la proximité avec les consommateurs et réinscrit l'agriculture dans les territoires[53]. « *Les CC constituent pour l'agriculteur une façon de reprendre la main sur la gestion de l'exploitation, garder son indépendance, et acquérir une nouvelle autonomie dans le travail (…). Il amène donc le producteur à se déplacer de son « terrain » traditionnel, au sens propre (pour aller à la rencontre du consommateur) comme au sens figuré (développement d'aptitudes relationnelles et commerciales)* »[54].

Alors que l'on aurait pu imaginer que le travail de groupe ou le travail collectif prenne une place prépondérante au sein de TDL, nos observations sont plus nuancées. Les fermiers de TDL sont en majorité installés avec le statut d'exploitant individuel, c'est le

[53] François PAPY, Nicole MATHIEU et Christian FÉRAULT, 2012, *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*.
[54] Annie DUFOUR, Emilie LANCIANO, 2012, « Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? », p. 157.

cas de 40 des fermiers interrogés par questionnaire. 14 sont installés en Groupements Agricoles d'Exploitations en Commun (sociétés civiles agricoles regroupant entre 2 et 10 personnes ayant ou non des liens de parenté). Au total, ils sont un peu moins d'un tiers à avoir un associé. Lorsqu'ils travaillent à plusieurs, l'on retrouve davantage la configuration où deux couples travaillent sur l'exploitation et sont chacun responsables d'une activité agricole (le statut de Groupement agricole d'exploitation en commun – GAEC – est généralement choisi dans ces cas). À l'échelle du mouvement et de manière plus marquée dans certaines régions, notamment en Languedoc-Roussillon[55], l'on trouve de véritables collectifs qui se sont créés autour d'une ferme, de projets extrêmement variés (culturel, éducatif, projet de vie en communauté). Cela concerne cependant moins de 15% des quelques 126 fermes que l'on dénombrait en 2014.

À partir de cette description des activités des fermiers de TDL, nous pouvons tirer trois conclusions. Premièrement, les caractéristiques des projets des fermiers de TDL sont celles qui caractérisent les types de production des agriculteurs installés hors du cadre familial. C'est ce que relevaient Mélanie GAMBINO et ses collègues : « *Ces nouveaux profils d'agriculteurs HCF* [Hors cadre familial] *et personnes non issues du monde agricole s'orientent depuis les années 2000 vers des production à haute valeur ajoutée, notamment l'agriculture biologique et des systèmes combinant cultures végétales et élevage. Ils développent aussi davantage de productions atypiques que leurs homologues issus du milieu agricole. Ils s'orientent vers des systèmes de production impliquant de moindres coûts d'installations (maraîchage), ainsi que vers des modes de commercialisation en circuits courts. Enfin ils intègrent davantage de diversifications dans leurs projets : transformation, activité de service, etc. La surface agricole utile (SAU) moyenne d'installation HCF est deux fois inférieure à celle des installations dans le cadre familial* »[56]. Dans la même logique, on remarque que les agriculteurs HCF ne choisissent pas davantage que leurs homologues installés dans le cadre familial des statuts leur permettant de travailler en groupe : en 2004, les deux tiers des HCF préféraient s'installer seuls[57]. Au regard de ces éléments, des profils ainsi que des trajectoires des fermiers de TDL que nous avons analysés dans le chapitre précédent, les fermiers de TDL semblent représentatifs de ce que sont aujourd'hui les HCF dans le paysage agricole français.

Deuxièmement, au vu de ces considérations, le souhait initial du mouvement TDL, qui consistait à favoriser des activités agricoles paysannes, locales et nourricières, est globa-

[55] Comme nous l'avions remarqué dans le Chapitre 2, au sein de TDL, les AT ne se ressemblent pas, n'adoptent pas les mêmes objectifs stratégiques et de fait, certaines développent des particularités qui tiennent à des contextes locaux (l'AT Bretagne, par exemple, développe le soutien à la création de SCI et de GFA dans un contexte breton où ces sociétés civiles étaient déjà bien implantées). C'est également le cas de l'AT Languedoc-Roussillon, dont le développement a été marqué par l'accompagnement de plusieurs installations à caractère collectif, dont l'emblématique ferme « la Grange des près » dans la commune de Barjac dans le Gard où la municipalité portait le projet d'installer des paysans capables de fournir les produits nécessaires à une restauration collective. Ce projet a été mis à l'honneur dans le documentaire « Nos enfants nous accuseront » (réalisé par Jean-Paul Jaud et sorti en salles en 2008).
[56] GAMBINO, *op. cit.*, p. 62.
[57] *Ibid.*, p. 68.

lement atteint. Par les choix productifs et commerciaux qu'entreprennent les fermiers de TDL, se dessine la volonté de porter une autre agriculture, différente du modèle de développement agricole dominant. Il ne s'agit pas en soi d'une *nouvelle* agriculture mais elle détonne avec ce que l'on observe par ailleurs et prend place au sein d'un mouvement qui est lui-même singulier et particulier car détenteur de toute ou partie des exploitations en question. Plus que de simples caractéristiques productives ou commerciales, ces éléments sont revendiqués et portés par les personnes que nous avons interrogées et rencontrées. Beaucoup de fermiers de TDL déclarent être mus par l'ambition de faire connaître au grand public qu'un autre modèle agricole et que d'autres pratiques sont possibles. Ils sont très attachés à développer une agriculture paysanne, qui représente pour eux une manière de concrétiser et de donner chair à des valeurs de développement social, solidaire, qu'ils portent par ailleurs. Aussi, pour les fermiers de TDL, l'activité agricole permet la convergence entre philosophie et pratiques[58] et fait que leur système professionnel est cohérent au regard de ce qu'ils défendent dans d'autres sphères.

Enfin, troisièmement, malgré la relative unité des activités des fermiers de TDL que nous avons dépeinte, aucun des projets soutenus n'est identique. Certes ils s'inscrivent bien globalement dans une démarche d'agriculture biologique et paysanne. Cette démarche est structurante et constitue la référence pour TDL comme pour les fermiers de TDL. Toutefois, le modèle économique sur lequel ces activités reposent, le revenu que parviennent à en tirer les fermiers de TDL, la logique de développement dans laquelle ils s'inscrivent peuvent être extrêmement différents. D'après notre enquête[59], trois logiques structurent les activités des fermiers de TDL : une logique de développement économique proche d'une logique de filière, une logique pluriactive et territoriale et une logique de subsistance et d'autonomie. Ces logiques se combinent et ne sont pas exclusives les unes des autres mais elles dénotent la très grande variété que peut recouvrir l'agriculture paysanne et biologique.

Les fermiers de TDL engagés dans une logique de développement économique proche d'une logique de filière réalisent des chiffres d'affaires suffisamment importants pour embaucher et faire cohabiter sur l'exploitation plusieurs salariés ou sociétaires. Tout en tentant de contenir leurs coûts et leurs charges, ils ont à cœur de proposer des aliments bios, sains, de qualité dans un contexte dont ils tentent de comprendre la concurrence

[58] Nous reprenons ici une des dimensions de l'analyse d'Annie DUFOUR et Emilie LANCIANO qui interrogeaient la pertinence de l'analyse du retour de « l'acteur paysan » au travers le développement de circuits-courts (2012, p. 160).

[59] Pour parvenir à ce résultat, nous avons croisé des données relevant de nos questionnaires (voir annexe 5). Nous avons observé qui étaient les fermiers qui destinaient plusieurs de leurs produits transformés à la vente (question 2), développaient des activités autres que strictement agricoles (question 3), qui d'entre eux avaient développé plusieurs modalités de commercialisation (question 6). Nous avons également tenu compte du statut juridique de leurs exploitations et du nombre d'associés (la plupart des fermiers engagés dans des logiques de subsistance travaillent au sein de collectif). Nous avons parfait la définition de ces groupes au regard de nos observations de terrain et notamment de celles des fermes sur lesquelles nous avons pu nous rendre.

et ses enjeux. Ils peuvent diversifier leurs produits comme leurs modes de commercialisation mais demeurent cependant plus spécialisés que leurs homologues engagés dans d'autres logiques. Ils réfléchissent également à tenir compte du contexte local pour se structurer, dans une logique de filière.

Les fermiers de TDL engagés dans une logique pluriactive et territoriale réalisent des productions plus diversifiées et se tournent davantage vers la transformation de leurs produits. Ils commercialisent généralement leurs produits localement, sur leur ferme, sur des marchés, des épiceries biologiques, ou des AMAP (autrement dit, des circuits plus courts que les fermiers engagés dans d'autres logiques). Ils s'engagent également dans des activités d'accueil, de gîte, ou des projets culturels, parce que cela leur permet d'apporter un complément de revenu mais aussi parce que cela leur permet de s'ancrer davantage dans un tissu social local et de participer au développement local. Ils parviennent à dégager des revenus suffisants pour vivre mais généralement insuffisants pour bénéficier de marge de manœuvre financière conséquente pour investir ou améliorer leur confort de vie.

Les fermiers de TDL engagés dans une logique de subsistance et d'autonomie réalisent également des productions diversifiées, qu'ils peuvent aussi transformer, mais dont seul le surplus de production sera commercialisé et permettra d'acheter les produits qu'ils ne font pas eux-mêmes. Généralement, se combinent une activité d'élevage et une activité plus potagère que maraîchère. Les fermiers engagés dans cette logique parviennent tout juste à vivre de leur production. Certains bénéficient généralement du revenu de solidarité active, qui constitue une de leur ressource principale et essentielle. L'équilibre économique des projets engagés dans ces projets est fragile voire précaire si on les observe au prisme de critères économiques traditionnels (chiffre d'affaire, bénéfices, salaires que les fermiers parviennent à tirer de leur activité). Pourtant les fermiers engagés dans ces projets font état de leur volonté de s'émanciper du secteur marchand. Il ne s'agit donc pas de choix nécessairement contraints.

Si les deux premières logiques sont celles qui caractérisent le plus de projets soutenus par TDL, il n'en reste pas moins que la dernière logique caractérise plusieurs des fermes détenues par TDL. Leur identification donne donc à voir l'hétérogénéité des projets soutenus par TDL.

TDL est un mouvement pourtant récent, dont la taille demeure modeste et le champ d'action marginal. En son sein, coexistent donc des fermiers dont les activités s'inscrivent certes dans une même démarche (paysanne et biologique) mais dont les logiques de développement sont diverses. La coexistence de modes d'organisation et de production s'observe donc à petite échelle. Elle fait écho au constat qu'avancent Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE[60] pour qui la coexistence constitue une des

[60] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*

caractéristiques des mondes agricoles contemporains. Toutefois, le constat de cette coexistence étant posé, demeurent les tensions : celles qui peuvent s'instaurer entre les fermiers de TDL et le mouvement de TDL du fait de leurs engagements dans des logiques de développement différentes.

En effet, au moment où se pose la question de la responsabilité et de la prise en charge financière des travaux à effectuer sur un certain nombre de fermes de TDL, la question des marges de manœuvre financière des fermiers de TDL apparait et avec elle, toutes les ambiguïtés et ambivalences d'un mouvement en plein développement. S'il semble acquis que TDL a choisi des fermes et des fermiers qui correspondaient à un modèle agricole paysan et biologique, TDL n'a pas été en mesure de clarifier initialement l'ensemble de ses attentes (nous y revenons dans le Chapitre 7), si bien qu'aujourd'hui, certains des fermiers, parce qu'ils s'inscrivent dans une logique d'autonomie et de subsistance et parce que leur modèle économique ne permet pas de dégager des revenus suffisants, se retrouvent face à de sérieuses difficultés voire en conflit avec TDL-Propriétaire. Ces conflits portent sur la fixation du montant du loyer, le paiement du loyer et la répartition de la prise en charge de certains travaux. D'autres tensions concernant le modèle de développement que TDL veut promouvoir s'opposent au sein même du mouvement. Pour certains des membres du mouvement (nous faisons référence aux souscripteurs, administrateurs des AT, bénévoles et salariés), TDL se doit d'installer des porteurs de projets dont l'ambition est de développer une agriculture nourricière, qui fournit des produits sains et biologiques à divers consommateurs. Pour d'autres, le fait de contribuer à installer des porteurs de projets dont l'ambition est d'être autonomes d'un point de vue alimentaire et dont le projet de vie et de cohabitation avec d'autres non-agriculteurs permet de redynamiser les territoires ruraux et l'ensemble des services qui y sont proposés (écoles, transport, etc.) est tout aussi légitime. De fait, TDL a installé davantage de projets qui s'inscrivent dans les deux premières logiques que nous avons décrites (logique de filière et logique pluriactive et territoriale), mais les projets relevant d'une logique de subsistance et d'autonomie constituent une réalité du mouvement, avec lequel il doit composer.

Il n'en demeure pas moins que la diversité des logiques dans lesquelles s'engagent les fermiers de TDL témoigne de la richesse et de la complexité des formes que peuvent prendre l'agriculture paysanne aujourd'hui. Ce que revêt ce terme n'est donc ni stable, ni unifié.

2.2 L'usage du mot « paysan » : un manifeste

Que ceux qui mettent en œuvre les principes de l'agriculture paysanne se disent paysans n'est de prime abord pas surprenant. Mais au regard de ce que renferme ce terme, des différentes connotations qui lui sont traditionnellement associés, se déclarer « paysan » aujourd'hui n'est pas anodin[61]. Ce choix lexical est porteur de significations.

Les fermiers de TDL que nous avons rencontrés, interrogés par différents biais, ont à de rares exceptions près identifié le terme « paysan » comme celui qui était le plus représentatif de leur situation. C'est ce qu'indiquent les panneaux que nous avions disposés dans les salles de réunions lors des rencontres nationales des fermiers en 2012, dont une partie apparaît dans la photographie 11 ci-après. C'est ce qu'indiquent également les réponses obtenues par questionnaire : les fermiers de TDL sont deux tiers à se dire paysan contre environ un tiers à se dire agriculteur. Seuls trois répondants ont indiqué se définir comme exploitant[62].

Photographie 11. Le choix du terme « paysans ».

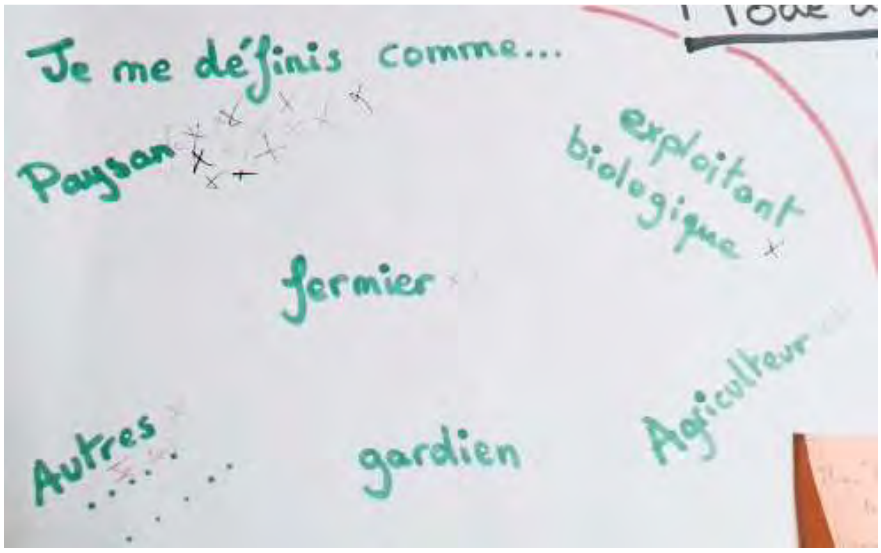

Extrait d'un panneau disposé lors d'une rencontre des fermiers de TDL.
Paris. Novembre 2012
Elsa Pibou

Le choix majoritaire de ce terme paysan est significatif d'une manière de se raconter, de se présenter et en cela, il dit quelque chose de l'identité socioprofessionnelle du groupe étudié.

[61] C'est en substance le constat que faisaient Elise DEMEULAENAERE et Christophe BONNEUIL à propos de l'emploi du terme paysan par les membres du réseau Semences Paysanne (DEMEULAENAERE, BONNEUIL, 2010).
[62] Il s'avère que les trois personnes qui ont répondu être exploitante ont toutes un père agriculteur.

Restons cependant prudente sur les conclusions que nous pouvons tirer de cet usage lexical. Pour Bernard LAHIRE, lorsqu'on s'interroge sur les identités mobilisables par les acteurs, plusieurs risques apparaissent. « *On précise rarement les situations dans lesquelles l'acteur proclame haut et fort ou évoque plus fugacement et discrètement une telle identité : est-ce en situation d'entretien, lorsqu'on lui demande de façon toute scolastique de « se définir », de décliner son « identité » ou lorsqu'on lui demande plus indirectement de faire le récit de sa vie ou de certaines de ses pratiques ? Est-ce dans les interactions ordinaires variés ? Ou bien encore dans des actions publiques de revendication ? La même personne peut se sentir, se présenter ou se dire différemment dans des configurations aussi variées (…). Le risque est de caractériser l'enquêté (se prêtant parfois gentiment à ce jeu de classement) par des attributs ou des propriétés bien réels, mais qui ne sont pas constitutifs d'une quelconque « identité subjective » : on peut très bien appartenir à un groupe ou posséder un attribut et ne pas « se définir » par cette appartenance ou cette propriété. L'appartenance ou la propriété, même si elle peut être déterminante dans les comportements et attitudes, ne fait cependant pas forcément l'identité* »[63].

Avant d'avancer en quoi l'usage du terme paysan par les fermiers de TDL peut avoir du sens, précisons donc certains éléments. Premièrement, ce terme n'a été utilisé que lorsque nous avons explicitement demandé aux fermiers de TDL de choisir un terme qui les représentaient le mieux. En situation d'entretien, sans que nous ne posions précisément la question, il a rarement été prononcé. De la même manière, il est plus utilisé lors de réunions à caractère public que lors de réunions internes au mouvement TDL où l'on emploie plus généralement le terme « fermier » pour parler des fermiers de TDL[64]. Par ailleurs, le fait que les fermiers de TDL puissent recourir au terme paysan dans certaines situations ne signifie pas pour autant qu'ils se présentent comme tels dans toutes les situations qu'ils rencontrent (auprès de consommateurs, auprès d'élus, auprès de voisins agriculteurs, etc.).

Une fois ces précisions et nuances posées, il n'en demeure pas moins que le fait de se désigner de manière préférentiellement par le terme de paysan lorsqu'il leur est explicitement demandé de le faire a une signification. Selon Claude DUBAR, « *les questions d'identité sont fondamentalement des questions de langage. S'identifier ou être identifié, ce n'est pas seulement se projeter sur ou s'assimiler à, c'est d'abord se mettre en mots* »[65].

Dans l'usage du terme paysan, « *on retrouve quelques éléments de la description des sociétés paysannes faite par Henri Mendras en 1976 : une autonomie relative par rapport à la société englobante ; une certaine autarcie économique – matérialisée de nos jours par la volonté de relocaliser les échanges- ; des rapports d'interconnaissance, qui entretiennent le tissu social local et participent au développement local. Sur d'autres points (le rôle du groupe domestique dans la structuration de la vie économique et sociale, le rôle de médiateurs des notables qui assurent les rapports politiques, économiques, culturels et*

[63] LAHIRE, *op. cit.* p. 395.
[64] L'utilisation de l'élément de langage dans TDL est étudiée dans le Chapitre7.
[65] DUBAR, 2000, p. 205

religieux avec la société englobante), le modèle de l'agriculture paysanne actuel se démarque clairement du modèle des sociétés paysannes françaises des années 1950 »[66]. Aujourd'hui ce n'est plus en effet l'appartenance à une société paysanne qui définit le paysan. Que faut-il lire dans ce terme ? Parmi quelques-uns des observateurs qui se sont saisis de cette question, une division dans l'appréhension du problème demeure.

Par exemple, d'après Estelle DELÉAGE[67] et Pierre-Yves DUPONT[68], il y a dans les mouvements paysans actuels une réactivation du fait paysan, un désir de faire perdurer l'héritage paysan tout en y introduisant des éléments nouveaux et modernes. Sans être pour autant prisonniers de la tradition ou fermés aux apports de la modernité, il n'en reste pas moins que le moteur des mouvements paysans pour ces auteurs demeureraient la volonté de maintenir un lien avec les traits caractéristiques de la paysannerie traditionnelle.

À l'inverse, pour Élise DEMEULENAERE et Christophe BONNEUIL[69], c'est la volonté de rompre avec le modèle productiviste qui conduirait certains agriculteurs à se rattacher et à mettre en avant des éléments de la paysannerie millénaire. Pour eux, le choix du terme paysan porte les marques d'une opposition et d'une remise en question du modèle productiviste, « *qui ne se borne pas à une révision dans la marge de pratiques devenues inadaptées aux nouvelles exigences sociétales en matière de qualité environnementale et sanitaire, mais qui touche le cœur de l'identité des producteurs, leur rapport à leur travail, à la société et au vivant* »[70]. Dans l'emploi du terme « paysan », il faut davantage lire une volonté de rupture avec ce qu'est l'exploitant agricole conventionnel qu'une véritable continuité avec ce qu'était la paysannerie d'avant-guerre. Selon eux, « *au cours du temps, s'esquissent des identités provisoires, en permanence renégociées, dans lesquelles la filiation réelle avec le passé est secondaire* »[71].

Au vu de ce que nous avons observé, ces deux manières d'éclairer la réalité ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Se rattacher au fait paysan et rompre avec le modèle productiviste ne constituent pas des éléments que les acteurs, consciemment ou non, hiérarchisent. Dans le fait de se revendiquer paysan aujourd'hui, il y a tout à la fois une volonté de faire vivre et faire perdurer certains des traits de la paysannerie traditionnelle et notamment les éléments que nous avions relevés précédemment et qui caractérisent la figure du paysan[72], notamment un rapport sensible à la nature, une connaissance intime des lieux (que notre travail de terrain a mis en évidence de différente manières) et une autonomie vis-à-vis de la société marchande. Cette autonomie s'incarne par une relocalisation des activités de transformation et d'échanges, une volonté de ne dépendre ni

[66] Élise DEMEULENAERE et Christophe BONNEUIL, 2010, « Cultiver la biodiversité. Semences et identité paysanne », p.74.
[67] Estelle DELÉAGE, 2005a, « Paysans malgré tout ! ».
[68] DUPONT, *op. cit.*
[69] *Ibid.*
[70] *Ibid.* p.73.
[71] *Ibid.*
[72] MUNDLER, RÉMY, 2008 et 2012, *op. cit.*

des organismes de crédits, ni des systèmes techniques proposés par les semenciers et les entreprises fournissant intrants et engrais chimiques, une volonté de ne pas dépendre d'un seul client et pour certains fermiers, dans une volonté de ne pas dépendre des aides financières de l'Etat[73]. Se revendiquer paysan aujourd'hui constitue donc une manière de résister aux transformations productivistes et industrielles de l'agriculture et de défendre la réalisation d'activités qui ont un lien avec la paysannerie millénaire, sans qu'aucune de ces dimensions ne soit considérée comme primaires ou secondaires et ne s'exclue mutuellement. À l'inverse, continuité et rupture se combinent.

Loin de constituer une résurgence passéiste ou une simple référence à un passé agraire[74] , ce terme sonne à la fois comme une manière d'affirmer sa légitimité et comme un manifeste[75] : celui de promotion de l'agriculture paysanne. Il est intéressant de voir que le terme utilisé par les fermiers de TDL est en effet celui que nombre d'organisations défendent de la Confédération Paysanne au sein de laquelle l'on trouve de nombreux des fermiers de TDL, en passant par le Réseau de développement durable, jusqu'à des mouvements qui officient à d'autres échelles, à l'instar notamment de la *Vía Campesina* ou des mouvements de paysans sans terre. Se déclarer paysan revient à brandir localement ce qui fait référence à un mouvement de revendication et de résistance globale.

« *Les sociétés paysannes ont disparu, mais le paysan reste une référence, aussi bien dans le milieu agricole que dans les autres milieux* »[76]. Se déclarer paysan notamment dans d'autres milieux qu'agricoles participe donc de la construction d'une identité socioprofessionnelle qui en appelant à l'imaginaire collectif, valorise certains aspects du mode de vie paysan[77]. Ce terme a donc plusieurs significations dans l'espace public. Invoquer la figure du paysan revient donc à composer avec « *l'attachement d'une partie des Français à une conception patrimoniale et identitaire du territoire dans laquelle les paysans continuent d'occuper une place particulière, celle de producteurs d'aliments qui prennent soin de l'espace qu'ils cultivent* »[78]. La figure du paysan fait également écho à un mode de gestion des ressources naturelles qui fait sens pour les promoteurs du développement durable[79], pour les mouvements écologistes.

---

[73] Notons cependant que ce n'est pas majoritairement le cas des fermiers de TDL. Parmi eux en 2015, plus de 60 % touchaient la Dotation d'installation aux Jeunes agriculteurs (DJA). Parmi ceux qui ne touchent pas cette aide, beaucoup n'y sont simplement plus éligibles du fait de leur âge. Il s'avère que les fermiers de TDL éligibles sont peu nombreux à refuser la DJA.

[74] Marc MORMONT, 2009, « Globalisations et écologisations des campagnes », p. 147.

[75] DEMEULENAERE, BONNEUIL, 2010.

[76] Pierre ALPHANDÉRY et Jean-Paul BILLAUD, 2009, « Retour sur la sociologie rurale. Introduction », p. 12.

[77] Notons que tout dans l'image du paysan n'a pas toujours été valorisé. « *Selon les époques et les idéologies défendues, les discours ont constamment oscillé entre rejet et survalorisation de l'identité paysanne* » (Catherine AUBERTIN et Florence PINTON, 2006, « Les paysans : figure emblématique du développement durable ? », p. 23).

[78] *Ibid.,* p. 24-25.

[79] *Ibid.,* p. 15.

Les dialectiques[80] que s'attachaient à dépasser Claude DUBAR dans son analyse des identités sociales s'avèrent particulièrement opérantes pour comprendre ce qui se joue. D'après ce que nous avons observé, nous ne pouvons en effet opposer la manière dont les fermiers de TDL conçoivent leurs activités, la manière dont ils en parlent et la manière dont ils se présentent. Identités individuelles et collectives fonctionnent de pair. Elles forment un tout.

Il est entendu que la construction identitaire en tant que telle est un processus évolutif. L'observateur ne peut identifier que des chemins, des nœuds au travers les manières de faire et de se raconter de la part des acteurs observés. Si le caractère évolutif de ce processus complexifie l'analyse, une difficulté supplémentaire s'ajoute dans notre cas du fait du caractère profondément instable et en construction d'une « identité paysanne contemporaine ».

2.3 De la fin des paysans à la fin d'un paradigme

Comment saisir cette identité paysanne contemporaine ? En France, Henri MENDRAS annonçait la fin des paysans dans un contexte singulier : celui d'une industrialisation croissante et d'un exode rural important. Ceux qui avant lui et à sa suite reprennent son propos et annoncent le déclin de la société paysanne sont alors nombreux. Plusieurs des ouvrages successivement parus en témoignent : « Une France sans paysans » (GERVAIS, SERVOLIN, WEIL, 1965), « La fin de la France paysanne » (GERVAIS, JOLLIVET, TAVERNIER, 1976). Certains historiens ou philosophes célébraient même la fin des paysans, à l'instar de Marcel GAUCHET, pour qui cette « *disparition en perspective se joue sans drame, dans l'indifférence générale, alors qu'elle mériterait d'être fêtée comme une date dans l'histoire de l'émancipation humaine* »[81]. Nombreux sont les sociologues qui se sont donc risqués et aventurés sur « le *terrain de la prédiction – et souvent de la déploration d'une dissolution annoncée du monde paysan* »[82]. Pourtant, lorsqu'Henri MENDRAS évoque la fin des paysans, ce ne sont pas tant les hommes qui constituaient la société paysanne qui auraient disparu à la suite des effets de la modernisation de l'agriculture mais bien le système social qu'il décrit : chacun des points qui le définit a en effet disparu. Il dépeint davantage la mort de la civilisation paysanne que la fin des paysans.

Les auteurs qui analysent le recours au terme de paysan dans nos sociétés contemporaines ne devraient-ils pas se départir de la définition donnée par Henri MENDRAS de la société paysanne et appréhender les recompositions des paysanneries autrement que par le paradigme de la fin des paysans ? De la même manière que Jan Douwe VAN

[80] Claude DUBAR analyse la construction des identités sociales au prisme de certaines dialectiques : identité pour soi/ identité pour autrui, identité individuelle / identités collectives, qu'ils proposent de dépasser pour comprendre ce qui les relie, ce qui est problématique dans leur liaison (DUBAR, 2000 et 2010, *op. cit.*).
[81] Marcel GAUCHET, 1990, « Pleurer les paysans ? », p. 281.
[82] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 56.

DER PLOEG nous considérons que les résultats de cette longue tradition d'études sur la paysannerie sont « *inadaptés pour appréhender pleinement la présence, l'importance, les problèmes et les potentiels des paysanneries aujourd'hui et notamment celles qui vivent et travaillent dans des conditions imposées par les empires alimentaires* »[83].

Premièrement, il y a une confusion, une confusion des individus avec le système social qu'ils composent. Ce n'est plus l'appartenance à une communauté locale autonome, autarcique, marquée par la nécessaire concordance symbiotique de la famille et de l'activité (même si l'activité demeure souvent en prise avec le cadre familial, cela n'est pas systématique), marquée par la liaison effectuée par des notables entre la communauté villageoise et le reste de la société qui font le paysan. C'est davantage un rapport aux activités économiques fondé sur la recherche d'autonomie et un rapport à la nature fondé sur un principe de préservation. C'est ce que nous donne à voir les pratiques agricoles des fermiers de TDL comme la manière qu'ils ont de se définir.

Deuxièmement, une contradiction persiste. D'un côté, il semblerait que le déclin des paysans dans les pays occidentaux soit achevé alors que d'un autre côté, l'agriculture paysanne constitue la réalité de l'agriculture mondiale[84] et est même promue et défendue par des organisations internationales. C'est ce qui apparait à la lecture du dernier rapport du droit à l'alimentation réalisé par pour la 25ème session du conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies par Olivier de Schutter, qui reprend et appui les déclarations formulées par le réseau international des organisations paysannes, la *Vía Campesina*, adoptée en 2008[85].

Pour poursuivre une réflexion développée par Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE dans leur ouvrage « Sociologie des mondes agricoles », les outils mis en place par les sociologues pour « *rendre compte de la mutation du paysan en agriculteur peinent aujourd'hui à appréhender la place nouvelle des agriculteurs* »[86]. Cela est peut-être dû au fait que leurs outils, s'ils ont pu rendre compte de la transformation du paysan en agriculteur permettent difficilement d'appréhender le basculement de l'agriculteur au paysan dans nos sociétés occidentales. Quels que soient ces outils, l'étude de l'expérience de TDL nous invite à investir les problématiques de recompositions des identités socioprofessionnelles agricoles contemporaines et notamment les processus de construction de l'identité paysanne contemporaine.

Parmi les éléments qu'il semble essentiel d'analyser, il y a les croyances et les représentations dont ceux qui se déclarent être paysans sont les porteurs. C'est ce que propose Patrick CHAMPAGNE qui comprend la crise de la reproduction paysanne comme

---

[83] VAN DER PLOEG, *op. cit.*, p. 47.
[84] *Ibid.*, p. 237. Selon Jan Douwe VAN DER PLOEG (2014), ils seraient 1,25 milliards en 2014.
[85] Olivier DE SCHUTTER, 2014, « Le droit à l'alimentation, facteur de changement », p. 14.
URL : http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310_finalreport_fr.pdf
[86] HERVIEU, PURSEIGLE, *op. cit.*, p. 7.

celle de son identité. Cette crise ne serait donc pas tant liée à des facteurs purement économiques mais essentiellement à des facteurs sociaux. « *Pour qu'un paysan traditionnel puisse se reproduire comme tel, il est nécessaire que celui-ci croit que le mode de vie traditionnel mérite encore d'être vécu* »[87]. Il s'avère que ces représentations tiennent une grande importance dans les choix agricoles, techniques et commerciaux entrepris par les fermiers de TDL. C'est ce qui transparait dans les propos tenus par Robin :

> *« Je sais que je suis paysan, ça y est je peux le dire, ça me plait beaucoup ce terme, parce que pour moi, c'est vachement noble. On a eu du mal tous les deux à le dire. Mais maintenant ouais je dis, je suis paysan ouais [88]».*

S'ils se revendiquent paysans, c'est bien parce qu'ils jugent que leur métier et les pratiques qu'il suppose méritent d'être mis en œuvre. Dans des mondes agricoles dominés par l'emprise de multinationales, de l'industrie agroalimentaire jusqu'aux semenciers, les fermiers de TDL, parce qu'ils s'inscrivent dans une démarche d'agriculture paysanne, participent de la redéfinition et de la promotion du principe paysan[89]. Selon Jan Douwe VAN DER PLOEG, qui s'est évertué à théoriser la condition paysanne contemporaine, « *de nouveaux dispositifs institutionnels (tels que Terre de Liens[90]) renforceront probablement ce processus. […] Le principe paysan, à savoir la construction de l'autonomie afin de modeler de nouvelles façons d'avancer, orientera et inspirera de nombreuses initiatives de la base et guidera de nouveaux processus de repaysanisation dans les pays en développement comme dans les nations industrialisés* »[91].

---

[87] Patrick CHAMPAGNE, 2002, *L'Héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, p. 255.
[88] Entretien avec Robin, Midi-Pyrénées, 2012.
[89] VAN DER PLOEG, *op. cit.*, p. 177.
[90] Jan Douwe VAN DER PLOEG fait référence à Terre de liens dans son ouvrage. Il s'appuie sur une étude menée par TDL à l'échelle européenne réalisée par Véronique Rioufol, la coordinatrice du réseau européen de TDL.
[91] *Ibid.*, p. 196.

Conclusion du Chapitre 6

Après examen des activités dans lesquelles s'engagent les fermiers de TDL, deux éléments essentiels apparaissent : ils développent des activités agrobiologiques, respectueuses de l'environnement et des écosystèmes, et s'inscrivent dans une démarche d'agriculture paysanne, qui reprend les principes de l'agriculture biologique et les enrichit d'une posture économique, commerciale, sociale tournée vers la recherche d'autonomie et de développement local. Ces principes de développement agricole sont autant d'éléments qu'ils mettent en avant, dont ils se réclament et qui participent de la construction de leur identité socioprofessionnelle en même temps qu'elle dessine les contours de ce qu'est le principe paysan dans nos sociétés contemporaines.

En développant des activités qui font écho à un mouvement de revendication international, écologiste, qui dépassent les frontières des mondes agricoles, ces néo-agriculteurs militants participent en effet à l'une des transformations des mondes agricoles, parmi lesquelles le développement de l'agriculture de firme constitue le modèle de développement qui leur est le plus opposé. C'est donc dans une logique de résistance à l'agriculture de firme et au modèle productiviste qui le sous-tend, de résistance aux empires alimentaires pour reprendre les mots de Jan Douwe VAN DER PLOEG et aussi dans une logique de promotion de l'agriculture paysanne et biologique que les fermiers de TDL inscrivent leurs projets.

Cependant, comme nous l'avons soulevé à plusieurs reprises dans ce chapitre, la réalité des activités agricoles des fermiers de TDL vient à la marge mais sur différents points se heurter aux modus operandi de TDL. Si d'une manière générale, les fermiers de TDL respectent et valorisent les dispositifs mis en place par TDL, certains, comme le BRE, suscitent des interrogations, des craintes, des tensions. Par ailleurs, l'agriculture paysanne qu'ils mettent en œuvre n'est pas caractérisée par une seule et même logique de développement économique. A l'échelle de TDL, nous avons pu observer que trois logiques se distinguent : une logique de filière, une logique pluriactive et territoriale et une logique de subsistance et d'autonomie. Leurs différences voire leurs antagonismes réapparaissent au moment de la négociation de plusieurs dispositifs au sein de TDL.

Autrement dit, aucun des processus de transformations de l'activité agricole et des identités socioprofessionnelles que donnent à voir TDL ne poursuit une logique de développement linéaire, sans obstacles. L'étude de ces processus nous a permis de comprendre que ni l'agriculture biologique et paysanne, ni le fait de se réclamer être les ac-

teurs de cette agriculture ne constituent des éléments stables et univoques. Ils nous permettent d'identifier également les résistances à ces processus et notamment le désir de liberté et d'autonomie (des pratiques agrobiologiques jusqu'au modèle de développement économique) dont témoignent certains des fermiers de TDL.

CHAPITRE 7 :

L'ANALYSE CROISEE DU RAPPORT À LA TERRE DES FERMIERS ET DES TENSIONS INSTITUTIONNELLES DU MOUVEMENT

Introduction du Chapitre 7

> « Le paysan n'est pas curieux de savoir d'où la terre est venue, mais comment elle a été distribuée, comment les propriétaires ont arraché la terre de dessous les pieds du peuple. Qu'elle tourne ou qu'elle soit immobile, qu'importe ! »
>
> Maxime GORKI, *La mère*.

Pour les fermiers de TDL, utiliser le terme « paysan » constitue une manière de se raconter, de mettre en mot une réalité qu'ils vivent et expérimentent : l'agriculture paysanne. Il est cependant un élément constitutif de cette réalité que nous n'avons pas encore analysé : celui du rapport à la terre de ces nouveaux paysans et des différentes dimensions qu'il recouvre : juridique, patrimoniale et lignagère, *affectuelle*[1], professionnelle, économique, physique et sociale[2].

Historiquement, les paysans sont attachés à la terre et par la terre à leur condition. Cela renvoie à la figure idéal-typique du paysan que nous avions précédemment décrite[3]. Leurs trajectoires familiales et professionnelles sont soumises à des configurations foncières dont ils peuvent avoir une certaine maîtrise lorsqu'ils sont propriétaires mais qui leur échappent généralement, notamment lorsqu'ils ne le sont pas ou pas de toutes les terres. Ils se retrouvent alors dans des situations de dépendance vis-à-vis d'autres propriétaires et vis-à-vis de réagencements fonciers sur lesquels ils ont peu de pouvoir. Leur rapport à la terre cache donc autant une forme d'attachement symbolique et intrinsèque à la terre qu'un attachement à la maitrise de ces configurations foncières dont

[1] Comme précédemment indiqué (cf. Chapitre 3), nous empruntons ce terme à Max WEBER ([1971] 1995, *Économie et société*) qu'il utilise pour désigner un déterminant de l'action sociale orienté par les passions et les sentiments.

[2] Nous avons abordé ce que nous entendions par rapport à la terre dans le Chapitre 3. Nous y avions décrit ce à quoi renvoyaient les différentes dimensions du rapport à la terre. Nous renvoyons donc le lecteur au point « 3 1 - *D'un état à un statut professionnel : lecture de l'évolution sociale de la profession agricole en France* ».

[3] Voir dans le Chapitre 3 la partie consacrée à la lecture sociale de l'évolution de la profession et plus particulièrement le point 1-1-1 « *Paysan* ».

dépendent directement leurs situations. On peut donc s'interroger : l'usage du terme paysan aujourd'hui, notamment au sein de TDL, constitue-t-il une manière de réactualiser les rapports à la terre de la paysannerie ? Assiste-t-on à un effacement ou à une transformation des rapports de dépendance à la terre ?

En outre, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le statut du fermage avait permis de réintroduire une garantie pour les fermiers à travers le bail rural en leur permettant d'accéder de manière prioritaire à la propriété en cas de vente et d'être assurés d'une maitrise totale sur les terres (garantie de reconduction du bail, de récupérer ses investissements en cas de départ, relative liberté culturale et d'aménagement). C'est pourquoi Frédéric COURLEUX parle à ce propos de quasi propriété culturale et c'est ce qui explique également que la grande majorité de la SAU (Surface agricole utile) soit aujourd'hui en fermage[4]. En détournant un certain nombre de ces clauses, TDL remet en cause ce statut, la garantie de maitrise foncière en cas de vente ou de transmission, pour assurer lui-même et au nom de la préservation de la terre et de l'agriculture paysanne, une nouvelle maitrise foncière collective.

Ainsi, TDL est un mouvement qui organise le passage des hommes sur des terres et non plus le passage des terres aux mains des hommes. Il remet en question cette quasi propriété individuelle de la terre et la transmission familiale du patrimoine foncier qui ont structuré la profession agricole. Comment les fermiers de TDL composent-ils avec le fait de travailler (pour partie du moins) sur des terres qui ne leur appartiennent pas et sur lesquelles ils n'ont pas la même maitrise qu'auprès d'autres propriétaires ? Cela change-t-il quelque chose dans la manière de concevoir leur profession ? Le caractère collectif de l'appropriation est-elle un rempart à l'attachement symbolique du rapport à la terre ? La gestion foncière singulière que développe le mouvement TDL suscite-t-elle des interrogations et des craintes en ce qu'elle touche à la propriété privée de la terre et aux garanties jusque là accordées par le statut du fermage ? Comment les fermiers de TDL se représentent ce qu'ils vont transmettre une fois leur bail arrivé à échéance ?

Quels types de relations s'installent entre les fermiers de TDL et leur propriétaire ? Qu'est ce qui change ou ne change pas pour les fermiers dans la mesure où le propriétaire est un propriétaire collectif, porté par un mouvement associatif et citoyen ? Cette dimension associative que TDL n'a de cesse de vouloir ouverte se retrouve-t-elle dans les arènes de discussion où se réunissent les fermiers ? Que sont-ils en mesure de négocier et dans quel espace ?

Nous avons précédemment émis plusieurs hypothèses relatives à ces questions. Selon nous, les fermiers de TDL ont fait le deuil de la propriété privée, du moins en partie, et

[4] Frédéric COURLEUX, 2011, « Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? »

ne sont pas attachés au mode de faire-valoir direct[5]. Le fait qu'ils ne puissent transmettre automatiquement leur bail à leurs enfants ne constitue pas une difficulté[6]. Nous avons également émis l'hypothèse qu'ils s'engagent auprès de TDL en toute conscience et qu'ils n'ont pas de difficulté à composer avec le propriétaire collectif et le mouvement associatif citoyen qui le soutient[7]. Enfin, nous avons fait l'hypothèse que le mouvement TDL leur permet de participer à la co-construction des règles entourant cette nouvelle gestion foncière et qu'ils sont partie prenante du mouvement TDL.

Les deux chapitres précédents nous ont permis de conclure sur plusieurs éléments relatifs aux fermiers de TDL. Nous avons ainsi identifié que les fermiers de TDL sont des néo-agriculteurs plutôt militants dont le profil correspond à celui des HCF installés aujourd'hui en France. Ils pratiquent une agriculture biologique et paysanne qu'ils défendent à travers une posture d'engagement professionnel singulière. À ce stade de l'analyse, nous aurions pu imaginer que les diverses hypothèses ci-dessus, relatives au rapport à la terre et au rapport au propriétaire, se confirment sur le terrain. Autrement dit, au regard du caractère atypique de leur profil, de leur trajectoire professionnelle et du fait qu'ils n'ont majoritairement pas d'origine agricole, nous aurions dû vérifier qu'ils ne sont pas attachés à la propriété privée et que leur participation au mouvement TDL leur convient. Or nos investigations ont mis en évidence plusieurs éléments qui infirment ces suppositions. Sur plusieurs de ces points, des divergences et des ambiguïtés entre les attentes des fermiers de TDL et celles de TDL apparaissent. Notre attention s'est concentrée sur ces tensions car elles sont révélatrices de ce qui se joue dans TDL.

Plusieurs de ces ambiguïtés sont issues de l'observation de certaines situations dans TDL. Ces situations font écho au concept de configuration tel que l'a développé Norbert ELIAS. Selon le sociologue, la notion de configuration permet de tenir compte simultanément « *des structures institutionnelles et de l'expérience vécue qu'ont les individus de ces structures* »[8]. Nous nous inscrivons dans cette démarche et nous nous sommes penchées sur quelques unes des configurations inhérentes à l'interface TDL/fermiers de TDL. Nous avons également considéré qu'il n'y a pas de détermination mécanique des subjectivités par des « *conditions objectives* » mais plutôt des situations de « *dépendances partielles, d'autonomie irréductibles, de médiations complexes, de cohérences fragiles, de décalage multiples et d'indéterminations tenaces* »[9]. En d'autres termes, nous avons considéré que ce n'est pas parce que TDL tente de transformer certaines des conditions objectives de la gestion foncière traditionnelle que les conditions subjectives relatives à cette nouvelle gestion,

[5] Cela fait référence à la dimension juridique du rapport à la terre.
[6] Cela renvoie à la dimension patrimoniale et lignagère du rapport à la terre.
[7] Cela correspond à la dimension professionnelle et sociale du rapport à la terre.
[8] Claude DUBAR, 1998, « Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques », p. 93 qui cite lui-même Norbert ELIAS, 1993, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Pocket, Paris).
[9] *Ibid.*

qui concernent en premier lieu les fermiers de TDL, se transforment selon un même processus et selon une même dynamique.

Pour rendre compte de ces configurations, nous avons procédé en plusieurs temps. Dans un premier temps, nous nous sommes concentrée sur les raisons qui ont poussé les fermiers de TDL à travailler avec TDL. Dans un deuxième temps, nous nous sommes attachée à l'étude de leur statut de propriétaire et de locataire hors et dans TDL. Dans un troisième temps, nous nous sommes penchée sur l'attachement à la terre et sur la place que les fermiers de TDL accordent à la transmission dans TDL. Dans un quatrième et dernier temps, nous nous sommes focalisée sur le rapport qu'entretiennent les fermiers avec leur propriétaire, TDL.

1 Les fermiers et Terre de Liens : une rencontre sous contraintes pour des postures diverses

Le rapport à la terre désigne « *le faisceau dense de relations entre un exploitant agricole et la terre qu'il met en valeur* »[10]. Il s'inscrit dans un temps long et ne peut être appréhendé à la seule lumière de ce qui se joue à un moment précis. Le seul moyen dont nous disposions pour saisir ce rapport à la terre était de nous concentrer sur certaines de ses dimensions. Comme précédemment indiqué, ses dimensions s'articulent en agencements complexes et peuvent relever d'un fort attachement, d'un rapport de dépendance, d'une forme de désintérêt. Par les diverses modalités de gestion des terres agricoles qu'il met en place, TDL participe à la transformation de plusieurs des dimensions du rapport à la terre. Pour étudier les effets de ces transformations sur les fermiers qu'il contribue à installer, nous avons analysé en premier lieu les justifications, les choix, les renoncements qui ont précédé l'entrée des fermiers dans le mouvement TDL. Nous avons examiné les conditions de la rencontre entre TDL et ses fermiers et les raisons que ceux-ci invoquent quant à leur choix de s'être tournés vers le mouvement. Ces motifs et leurs postures initiales sont parfois à l'origine de situations d'incompréhension réciproque. Ils ont des effets sur les modalités de gestion foncière, sur les relations entre fermiers et propriétaire mais aussi sur les représentations relatives à la propriété et à la transmission.

[10] Marie-Christine MAUREL, 1997, « Le rapport à la terre des exploitants familiaux en France et en Grèce », p. 250.

1.1 Les difficultés d'accès à la terre : le moteur de l'engagement dans Terre de Liens ?

Les porteurs de projet dont le dossier est défendu par les AT, accepté et validé par le comité d'engagement de la Foncière ou de la Fondation, ne sont pas choisis au hasard. Une étude préalable de tous les projets soutenus par TDL est réalisée et consiste à examiner leurs objectifs économiques, le parcellaire, l'évaluation précise des biens achetés ainsi que le profil des candidats à partir de leur CV. De plus, aucun dossier n'est présenté aux futures instances propriétaires sans que le CA de l'AT de la région où s'installe le candidat n'ait également validé leur projet. Pour cela, le salarié de l'AT rencontre à plusieurs reprises les candidats quand les candidats en question ne se présentent pas directement lors d'un CA de l'AT. A priori, TDL connait donc d'une manière générale les candidats qu'il va soutenir. Quant aux candidats à l'installation, au vu des dossiers qu'ils remplissent et de leurs différentes rencontres avec le salarié et/ou l'AT[11], ils connaissent et comprennent a priori d'une manière générale comment fonctionne TDL.

D'après ce que nous avons observé, une grande majorité des fermiers de TDL ont un profil militant : qu'il s'agisse de leur participation à des mouvements agrobiologiques, à des associations de défense de l'environnement, de développement de circuits courts, ou de leurs orientations syndicales et politiques, les fermiers de TDL sont majoritairement des fermiers engagés. Pourtant, ce n'est pas de manière systématique le militantisme et l'engagement originel des fermiers de TDL qui les a conduits à se tourner vers la structure. Ainsi, si la plupart d'entre eux ont affirmé avoir délibérément choisi de rester locataire, une partie non négligeable des répondants ont déclaré avoir réalisé ce choix sous contrainte, parce qu'aucune autre solution ne leur était possible. Dans la même perspective, pour environ un tiers d'entre eux, il s'avère que c'est un calcul pragmatique et économique qui les a poussés à travailler avec TDL. C'est notamment le cas de certaines acquisitions qui ont eu lieu après la mobilisation d'un groupe local de consommateurs qui s'était tourné vers TDL[12] sans que les fermiers ne choisissent ce bailleur en particulier. En fin de compte, un peu moins de la moitié des répondants au questionnaire[13] a déclaré s'être tourné vers TDL par nécessité. Comme nous l'avons précédemment indiqué (cf. Chapitre 5), les difficultés que les fermiers de TDL ont rencontrées au cours de leur recherche de foncier sont multiformes et tiennent à la fois au caractère atypique de leur profil et de leur projet agricole et au contexte

[11] Un groupe local soutenant les fermiers dans leurs projets et faisant le lien avec l'AT a également pu se constituer dès le départ du processus.

[12] Un commentaire libre laissé sur un questionnaire indiquait que « l'*acquisition des terres par Terre de liens a été faite à l'initiative des amapiens* » (2013). Cela nous laisse entrevoir que les fermiers puissent ne pas avoir choisi de travailler spécifiquement avec TDL.

[13] Il s'agissait de la question 18 du questionnaire (voir annexe 5). La question était formulée ainsi : « demeurer locataire de votre ferme durant votre activité », « ce n'est pas ce que je désirais, mais je n'avais aucune autre solution » (choix 1), « après calcul, c'était la solution la plus viable économiquement » (choix 2, « rester locataire est un choix » (choix 3).

d'artificialisation et d'agrandissement des exploitations (cf. Chapitre 1). Il n'en reste pas moins que ce sont bien ces difficultés qui ont constitué un moteur de leur rencontre avec TDL. Les fermiers de TDL étaient en grande majorité des personnes engagées et militantes avant leur installation mais tous ne se sont pas initialement tournés vers TDL avec une posture militante et avec le souhait de ne travailler que sur des terres qui appartiendraient à TDL. D'une manière générale, leur démarche et leur posture initiale ne sont donc pas marquées par la volonté de travailler de manière exclusive avec TDL.

En outre, rappelons que les origines socioprofessionnelles des fermiers de TDL sont diverses, que plusieurs générations de fermiers composent ce groupe. Aussi, une partie d'entre eux ne correspondent pas au profil du fermier militant que donne à voir TDL. Pour ces derniers, le choix de se tourner vers TDL constituait une opportunité qu'ils ne pouvaient pas refuser.

Ces éléments infirment donc une nos hypothèses et sont importants pour appréhender l'analyse qui suit.

1.2 L'opportunisme, le pragmatisme et le militantisme : les ressorts de la mobilisation des fermiers de Terre de Liens

Les ressorts de la mobilisation des fermiers dans TDL sont toutefois divers. Nous avons identifié plusieurs groupes de fermiers[14] : trois positionnements se dégagent.

Le premier groupe[15] se compose de ceux qui après plusieurs tentatives, plusieurs mois de recherche de foncier ou de recherche de financement, ont trouvé dans le mouvement TDL une opportunité de s'installer et de faire acheter des terres à un bailleur qui en avait les moyens. Ils n'avaient pas pour autant nourri au préalable le souhait de s'installer sur des terres gérées de manière collective. S'ils avaient disposé des moyens nécessaires ou s'ils en avaient eu la possibilité, ils auraient acheté ou loué des terres sans passer par TDL. On trouve dans ce groupe plusieurs des fermiers dont les fermes ont été acquises au cours des premières phases de développement du mouvement, alors que TDL n'en était qu'à ses balbutiements et qu'il était dans une phase de développement accru.

Le deuxième groupe est composé de ceux qui rencontraient des difficultés similaires. Cependant, après avoir eu connaissance des modalités d'action de TDL, ils se sont retrouvés dans les valeurs et le projet défendu par le mouvement. Ils ne nourrissaient pas nécessairement le souhait de devenir propriétaires, sans pour autant exclure cette possi-

[14] Pour identifier ces groupes, nous avons croisé des données issues de nos questionnaires (annexe 5) : l'année de leur installation (question 12), leur volonté d'être propriétaire s'ils en avaient eu les moyens (question 17) et de rester locataire (question 18).

[15] Par la suite, nous désignerons ces groupes en parlant du premier, deuxième et troisième groupe.

bilité, et avaient parfois envisagé différentes possibilités d'accès au foncier (notamment le développement de structures de gestion collective comme des SCI ou des GFA).

Le troisième groupe est composé de ceux qui n'envisageaient pas de devenir propriétaires à titre privé et pour lesquels travailler sur des terres achetées et gérées de manière collective constituait une priorité. Ils connaissaient le mouvement TDL avant de développer un projet d'installation ou se sont rapprochés de TDL au cours du montage de leur projet. Ils ont vu en TDL la possibilité de mettre en œuvre des valeurs qu'ils portaient et qui leur tenaient déjà à cœur. Pour ces fermiers, travailler avec TDL constituait un certain aboutissement.

Alors que certains fermiers ne se sentent pas particulièrement proches de TDL ou ne se sentent pas appartenir au mouvement TDL qu'ils considèrent être un bailleur parmi d'autres (premier groupe), certains considèrent qu'être fermier de TDL, ce n'est pas être un fermier comme les autres (troisième groupe). Les frontières entre ces groupes sont poreuses et aucun des positionnements initiaux des fermiers de TDL ne déterminent de manière automatique aujourd'hui leur place et leur vision du mouvement. Leur identification n'en reste pas moins essentielle pour comprendre la teneur des débats et des interrogations que suscitent certaines procédures dans TDL, comme la prise en charge des travaux sur les fermes, les modalités de transmission ou encore la place des fermiers dans le mouvement TDL.

2 Locataires, propriétaires, usagers : de multiples casquettes pour de multiples tensions

Les fermiers de TDL n'avaient pas tous la même démarche et le même positionnement initial mais ils avaient cependant tous connaissance qu'une des ambitions du mouvement était de retirer les terres agricoles du marché foncier pour les préserver et les confier à des agriculteurs qui en seraient locataires. Autrement dit, même si les fermiers de TDL ne connaissaient pas de manière approfondie tous les mécanismes et rouages du mouvement avant d'y rentrer, ils connaissaient tous son fonctionnement dans ses grandes lignes. Ils n'ignoraient pas qu'ils allaient avoir l'usage de terres, de bâtiments, ou parfois de maisons d'habitations qui appartiendraient à un mouvement collectif et qu'ils n'en seraient que les locataires temporaires.

Cependant, alors qu'on aurait pu imaginer que leur statut de locataire de TDL ait supposé qu'ils aient préalablement renoncé à la propriété privée, la réalité est différente et donne à voir un rapport à la terre et à la propriété fait de nuances, d'ambiguïtés et de multiples décalages qui renvoient à leur positionnements mais aussi à l'hétérogénéité de leurs statuts.

2.1 La terre : un outil de travail mis au service d'un usage agrobiologique

Plusieurs considérations doivent être prises en compte pour saisir le rapport à la terre de ces fermiers. Premièrement, un peu plus de la moitié des fermiers interrogés par questionnaire se considèrent comme locataires de TDL (sans faire référence à l'une des deux structures propriétaires en particulier). Le bailleur est donc généralement identifié comme un bailleur singulier. Cependant plus d'un tiers des répondants se considèrent comme propriétaires et locataires. Cela concerne notamment ceux qui détiennent à titre privé leur maison d'habitation, des bâtiments agricoles ou bien des terres. Comme précédemment indiqué, l'expérience de TDL ne rompt donc pas tant avec la propriété privée qu'avec le mode de faire valoir direct en instaurant de nouvelles modalités de gestion foncière. De fait, la majorité des fermiers de TDL n'ont pas eu à renoncer à la propriété privée en se tournant vers TDL. Un faible nombre d'entre eux n'étaient pas déjà propriétaires par ailleurs (d'une maison, d'un appartement, des bâtiments d'exploitations, de terres) quand certains ne projetaient simplement pas de le devenir un jour. Les fermiers de TDL ne sont donc en cela pas différents des autres fermiers en France. Nous revenons sur cet élément par la suite mais retenons à ce stade de l'analyse, que les configurations relatives à la propriété des fermiers de TDL sont très variables d'un fermier à l'autre, d'une ferme à l'autre et que dans beaucoup de cas, il est rare que la ferme en totalité soit détenue par TDL.

Deuxièmement, malgré ces variations inhérentes à leur statut de propriétaire, les fermiers de TDL considèrent majoritairement la terre comme un outil de travail. Ils sont nombreux à avoir mis en évidence le fait qu'être propriétaire ne constituait pas une priorité absolue. Le message ci-dessous, noté sur un des panneaux que nous avions disposé lors d'une rencontre nationale de fermiers de TDL[16] reflète cet élément.

[16] L'ensemble des dispositifs de recueil de données que nous avons développés sont présentés et analysés dans le Chapitre 4.

Figure 20. La ferme est un outil de travail

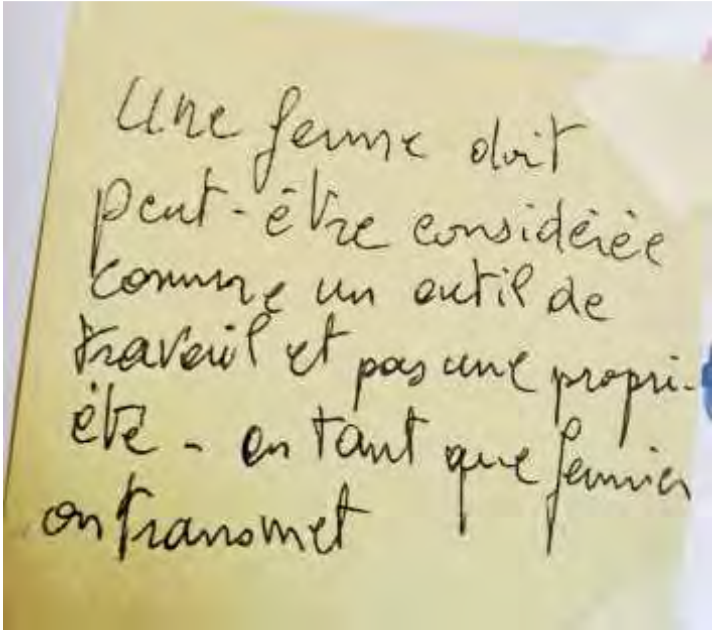

Extrait d'un un panneau. Rencontre des fermiers de TDL.
Paris. Novembre 2012. Elsa Pibou.

Les fermiers de TDL considèrent de manière générale que la terre est un moyen de production dont ils ont l'usage. C'est ce sur quoi Joris a particulièrement insisté :

> *« L'outil de travail pour l'agriculteur, c'est la terre. Nous le côté pécuniaire de dire et bien je vais devenir propriétaire de ma terre, je vais me l'approprier en tant que propriétaire, ça m'intéresse pas du tout…. Ça à la limite c'est secondaire, tertiaire, ça… Et c'est ce qu'on a mis en avant dans toutes les réunions publiques qu'on a faites. Nous, ça nous intéresse pas d'être propriétaire de quoi que ce soit, nous ce qu'on veut, c'est un outil de travail pour développer notre exploitation à l'heure actuelle (…) Moi j'ai pas de rapport au foncier quoi, je me dis pas c'est pas mes parcelles, je fais que les louer, je suis que locataire, je suis de passage (…). Enfin moi, c'est peut être mon côté urbain qui fait que, j'ai pas ce côté rural de dire… très attaché au foncier et à la terre. Mais moi, pour moi, dans ma tête, ça faisait aucune différence d'être propriétaire ou locataire, du moment que je peux travailler sur ces terres-là. Moi, pour moi, c'est pareil, c'est du pareil au même quoi »*[17].

Pour les fermiers de TDL, la terre n'est cependant pas un outil de travail comme les autres. En situation de réunion, un des fermiers de TDL s'est ainsi présenté comme le « *tuteur de la terre* » [18]. Les fermiers de TDL gèrent en effet cet outil en conscience, ils se sentent responsables de la terre et considèrent en être les dépositaires temporaires. Ils la travaillent, l'aménagent et entretiennent une certaine sensibilité à son égard. On re-

[17] Entretien avec Joris, Midi-Pyrénées, 2013.
[18] Journée nationale des fermiers de TDL, 15 novembre 2012, Paris.

trouve ici quelques-uns des éléments caractéristiques de leur rapport à la nature marqué par une volonté de préservation, de soin et une forte sensibilité écologique. Le sentiment de responsabilité caractérise donc conjointement rapport à la terre et à la nature. Certains n'hésitent cependant pas à déclarer qu'ils agissent « comme si » ils en étaient les propriétaires et à associer donc responsabilité et propriété.

Le fait que l'accès à la propriété de la terre ne constitue pas une priorité des fermiers de TDL fait écho à leur trajectoire personnelle et professionnelle faite de « *détours »*[19], de changements professionnels et de déménagements. Plusieurs éléments caractéristiques de leur parcours à l'installation témoignent en effet d'une certaine culture du changement. Les recherches de foncier entreprises par les fermiers de TDL avant leur installation s'étendaient généralement sur un périmètre assez large. Rares sont ceux à s'être installés dans le département où ils sont nés et à avoir circonscrit leurs recherches à un périmètre restreint. Par ailleurs, le choix du métier d'agriculteur constitue le résultat d'un processus professionnel au cours duquel les fermiers de TDL ont exercé d'autres professions (cf. Chapitre 5). De surcroit, de manière majoritaire, leurs parents n'exerçaient pas le métier d'agriculteur. L'ensemble de ces éléments témoignent donc des différentes formes de mobilités (géographiques, professionnelles et sociales) qui caractérisent leurs trajectoires.

Les fermiers de TDL semblent donc également appartenir à une génération socialisée dans la *cité par projet*, telle que l'explique Luc BOLTANSKI et Ève CHIAPELLO[20]. Dans ce cadre, l'injonction à la mobilité est forte et l'on remarque une absence de certitude quant à la stabilité professionnelle, familiale et résidentielle. Au regard de ces éléments, il n'est pas surprenant que la propriété privée de la terre, qui est synonyme d'un ancrage territorial sur le moyen et long terme, ne constitue pas un objectif pour les fermiers de TDL. À l'inverse, la non-propriété privée de la terre permet d'éviter une situation de dépendance et leur permet de conserver liberté et autonomie. C'est ce qu'exprime Jonas lorsqu'il utilise les qualificatifs de lourd et de léger pour désigner la propriété :

> *« Jonas : y'a… c'est pas pour frimer mais ce refus d'accès à la propriété, il donne un petit quelque chose à la vie, il donne un petit… moi j'ai beaucoup bougé, j'ai fait plein de trucs, et je reste un peu dans ce schéma qui me correspond bien…. De mobilité, de me sentir un peu léger, même si ça peut paraitre un peu lourd, je trouve ça léger, ne pas être propriétaire on se sent plus léger, si j'étais propriétaire, ça serait peut-être un peu plus lourd »*[21].

Ainsi, le constat concernant l'attachement des agriculteurs à leur terre que nous avions repris à maintes reprises est une fois de plus infirmé: les agriculteurs ne sont pas tous

[19] Sophie DUBUISSON-QUELLIER, Christophe GIRAUD, 2010, « Les agriculteurs, entre clôtures et passerelles ».
[20] Luc BOLTANSKI, Ève CHIAPELLO, 2011, *Le nouvel esprit du capitalisme*, p. 251.
[21] Entretien avec Jonas et Clélia, Midi-Pyrénées, 2012.

viscéralement attachés à la propriété de la terre. Dans le cas des fermiers de TDL dont les profils et les trajectoires sont à plusieurs égards significatifs de ceux des hors-cadre familiaux, la propriété privée de la terre n'est pas une priorité.

2.2 L'épineuse question des bâtiments et la prise en charge des travaux

Cependant que le statut de locataire de terres détenues par TDL ne pose généralement pas de question particulière aux fermiers de TDL[22], le statut de locataire de bâtiments agricoles et de bâtiments d'habitation est davantage problématique. Les fermiers établissent une différence entre ce qui relève de la propriété collective de terre et celle des bâtiments. Dans un travail portant sur les HCF, Marie GILLET montre à cet égard que le patrimoine est compartimenté, « saucissonné »[23] : il y a le patrimoine professionnel qui se vend (cheptel et bâtiment), le patrimoine familial qui se loue (les terres en propriété) et les terres louées (patrimoine familial mais qui peut entrer dans le patrimoine professionnel lorsqu'elles sont une condition de pérennité de l'exploitation). Ainsi les fermiers TDL vivent ici une véritable rupture, avec l'entrée des bâtiments dans le patrimoine collectif (ce qui ne se vend pas et ne peut être approprié par le fermier). Ils ne peuvent donc pas y donner un sens en s'appuyant sur des référentiels déjà existants et relatifs à cette expérience qui les isole du reste de la profession.

> *« Demeurer locataire n'est pas ce que je désirais surtout concernant les bâtiments mais je n'avais pas la patience d'attendre d'avoir une autre opportunité qui correspondrait à mes souhaits »*[24]

Parmi les difficultés qui participent à cette expérience, l'une des principales réside dans la désignation du responsable en charge des travaux de réfection ou de réaménagement des bâtiments agricoles ou des maisons d'habitation au sein de TDL.

La Foncière (et dans une moindre mesure la Fondation[25]) a procédé à des acquisitions non-seulement de terres mais de corps de ferme, de maisons d'habitation, de dépendances, de granges. Elle se retrouve donc propriétaire de très nombreux bâtiments agricoles et de plusieurs logements[26]. Dans de nombreux cas, la ferme dans son intégralité

---

[22] Nous généralisons car dans certains cas, certains fermiers de TDL ont coupé et commercialisé du bois (d'essences remarquables) sans que le propriétaire n'en soit averti.
[23] Marie GILLET, 1999, « Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial », p. 89.
[24] Commentaire libre laissé sur un questionnaire, 2013.
[25] Pour rappel, la Foncière est aujourd'hui le premier propriétaire de TDL. Elle détenait en 2014 101 fermes contre 6 pour la Fondation dont la création est plus récente. C'est pourquoi nous parlons davantage de la Foncière propriétaire que de la Fondation propriétaire.
[26] Nous disposons d'une estimation chiffrée du nombre de bâtiments agricoles et du nombre moyen de logements détenus par la Foncière et la Fondation. Nous avons eu accès à une des récentes notices d'information interne à destination des salariés et des administrateurs de TDL qui mentionnait ces estimations. Dans la mesure où il était précisé de ne pas diffuser ou de communiquer ces données avec précaution, nous avons préféré de ne pas les indiquer. La compréhension de ce qu'il se joue dans TDL ne tient cependant pas à ces données.

était en vente et il était cohérent pour TDL d'acheter l'ensemble du bâti attenant aux terres pour former de véritables unités productives qui seraient transmissibles aux fermiers suivants (photographie 12). Ces achats de terres et de bâtiments ont notamment eu lieu lors de la première phase de développement de la Foncière[27]. Cette première phase de développement s'est étalée de 2006 aux années 2012. Elle a été marquée par un rythme d'acquisitions très élevé qui s'est considérablement ralenti depuis. Ce développement d'acquisitions a eu lieu dans un contexte où la Foncière était parvenue à soulever des sommes conséquentes et où les achats de fermes venaient finaliser et concrétiser des projets qui suscitaient de nombreux espoirs et qui étaient vivement attendus par certains des acteurs de TDL en région.

Or ce développement a eu lieu alors que les outils de gestion locative (signature des baux, suivi des baux) et de gestion patrimoniale (suivi des travaux à réaliser, planification, maitrise d'ouvrage, investissement, répercussion des investissements sur le montant du fermage, etc.) n'étaient qu'à leurs balbutiements[28]. La Foncière s'est donc retrouvée propriétaire de fermes sur lesquelles il y avait de lourds travaux de réfection, de réaménagement, de réhabilitation énergétique à réaliser sans que son modèle économique, ses ressources financières et ses modalités de gestion ne lui permettent ni de prendre en charge la totalité des travaux sur le court terme, ni d'anticiper les investissements à réaliser sur le long terme.

Photographie 12. Une grange sur la ferme de « La Terre » détenue par la Foncière

Lot, en Midi-Pyrénées. Elsa Pibou

[27] Dans le Chapitre 2, nous avons décrit les différentes phases de développement du mouvement TDL et notamment le rythme de croissance et d'acquisition de fermes de la Foncière (voir le point 3-2-3- « *Un outil financier au service du mouvement : la Foncière-TDL* »).

[28] Des fermiers de TDL ont ainsi pu travailler longtemps sur leur ferme sans qu'un état des lieux ne soit réalisé ou qu'un bail n'ait été signé. Certains retards dans la signature des baux ont parfois mis en péril l'obtention de soutien financier (DJA) pour les fermiers de TDL. Par ailleurs, beaucoup de fermiers se sont plaints des lenteurs et des difficultés à rentrer en contact avec la Foncière, autant de signes témoignant du caractère instable des procédures mises en place par la Foncière, qui sont notamment caractéristiques de sa première phase de développement.

La gestion délicate de ce problème par TDL s'est déclinée deux volets.

Premièrement, TDL n'a pas renoncé à acquérir des bâtiments mais a transformé les conditions d'instruction des projets. Ils doivent aujourd'hui comporter un prévisionnel très précis des travaux à réaliser sur la ferme, un état des lieux réalisé par un professionnel. Cela alourdit le montage du projet pour le futur fermier et l'AT qui l'accompagne mais permet à la Foncière de se prémunir d'un certain nombre de problèmes et d'identifier précisément l'état du patrimoine et l'ampleur des travaux potentiels à réaliser avant que l'achat ne soit acté.

Deuxièmement, pour gérer les difficultés existantes, TDL a embauché une personne chargée de la gestion patrimoniale[29] dont le travail a consisté à prioriser les fermes où les travaux d'aménagement et de réfection étaient les plus urgents et à rencontrer plusieurs des fermiers concernés[30]. Dans certains cas, il a été convenu que TDL finance une partie des matériaux nécessaires aux travaux et que les fermiers se chargent de les réaliser[31]. Dans d'autres cas, lorsqu'il s'agissait de travaux que ne pouvaient accomplir les fermiers (un changement de toiture par exemple), plusieurs solutions ont été proposées[32]. Une première consiste à ce que la Foncière prenne à sa charge le coût complet des travaux et reporte ce coût sur le montant du loyer demandé au fermier[33]. Une deuxième consiste à ce que le fermier parvienne à réaliser les travaux à sa charge ou en cherchant des solutions (financement public, chantier participatif, etc.). Cependant, dans ce dernier cas, et notamment pour diverses raisons juridiques sur lesquelles nous revenons ensuite, la Foncière ne peut pas garantir que le montant récupéré par le fermier en fin de bail soit à la hauteur des investissements réalisés, du temps qu'il a consacré aux travaux ou aux recherches de financements.

Notons que ces décisions sont variables d'une ferme à l'autre, elles font l'objet de négociations entre le propriétaire et le fermier et sont dépendantes du caractère urgent des travaux à réaliser[34]. L'AT peut parfois jouer un rôle de médiateur essentiel dans ces négociations, notamment lorsqu'elles sont difficiles. Toutefois, dans la mesure où les relations entre les AT et la Foncière ne font pas l'objet d'une procédure claire et précise, où

---

[29] La personne a consacré une grande partie de son temps à la Foncière mais son poste dépendait de l'AN.

[30] On voit bien à partir de cet exemple d'embauche que TDL est un mouvement qui s'inscrit dans une dynamique de développement. Il avance et tente de mobiliser les compétences les plus à mêmes de gérer les difficultés qu'il rencontre. Pour nombre d'acteurs de TDL, il n'en reste pas moins que les procédures internes manquent toutefois de précision et d'anticipation.

[31] Nous ne faisons pas référence aux travaux d'entretien courants qui ne doivent faire l'objet d'aucune notification ou autorisation du bailleur.

[32] Nous ne rentrons pas dans les détails juridiques de chacune de ces solutions.

[33] L'augmentation du loyer proposé a pu consister en une augmentation minime jusqu'à parfois un doublement du loyer.

[34] Dans certains cas, les maisons d'habitation détenues par TDL et dans lesquelles vivaient des fermiers et leurs familles étaient insalubres et dangereuses (problèmes d'humidité, problèmes électriques, etc.). Dans d'autres cas, la production agricole était menacée par des bâtiments qui risquaient de s'effondrer.

la répartition des tâches n'est pas figée et que beaucoup de ces questions sont gérées au cas par cas, des frustrations et interrogations peuvent apparaître de part et d'autre.

Pour les fermiers concernés par de lourds travaux, plusieurs questions se posent : choisir de participer activement à la réalisation des travaux ou voir son loyer augmenter ? Dans le premier cas, cela signifie pour le fermier de s'organiser de manière à dégager le temps nécessaire aux travaux. Le métier d'agriculteur implique généralement la réalisation d'un ensemble d'activités annexes qui consistent à aménager l'espace (clôtures), les bâtiments (monter des serres, rénover et transformer des bâtiments), à entretenir toute une série d'équipements, d'outils nécessaires à la production (outils de transformation, de transport, de travail de la terre) ou encore à commercialiser leurs produits. Ces tâches ne concernent pas d'une manière directe le travail de production mais elles constituent une grande partie du temps de travail des agriculteurs. Qu'elles se réalisent sur une ferme détenue par un propriétaire collectif, un mouvement citoyen, est source d'inquiétude. Voici quelques unes des questions que se posent certains des fermiers concernés : pourquoi s'engager à effectuer des travaux dont on ne peut être sûrs de récupérer les investissements réalisés ? Comment avoir la garantie que ce travail soit pris en compte par le propriétaire au moment de la fin du bail[35] ? Comment se protéger juridiquement alors même que le code civil et le code rural restent flous à ce sujet et sont parfois contradictoires ?[36]

Un droit à l'indemnité s'applique aux baux signés par TDL. Cependant, de nombreux travaux ont été réalisés par les fermiers, dans un contexte où la Foncière n'a pas provisionné l'ensemble des fonds qu'elle devra débloquer en cas d'expiration du bail et dans un contexte où sa fragilité économique est importante, où les amortissements qu'elle doit faire pèsent sur son bilan comptable. La dimension juridique du nouveau rapport à la terre que TDL tente de mettre en œuvre n'est pas stabilisée et peut constituer pour certains fermiers une source d'incertitude professionnelle, qui va peser sur d'autres dimensions de leurs activités (sur les investissements par exemple). Cela constitue une rupture très forte avec les garanties apportées par le statut du fermage.

Dans le deuxième cas, celui de l'augmentation du loyer, d'autres problèmes apparaissent. Ils concernent notamment le modèle de développement économique des fermiers de TDL. Nous avons précédemment identifié trois logiques de développement dans lesquelles sont engagées les fermiers : une logique de filière, une logique pluriactive et territoriale et une logique de subsistance et d'autonomie. Les fermiers engagés dans la dernière logique (et dans une moindre mesure pour ceux engagés dans la deuxième) ne disposent pas nécessairement de marge de manœuvre financière suffisante pour voir

[35] En vertu de l'article L 411-69 du code rural, « le preneur qui par son travail ou par ses investissements a apporté des améliorations a droit, à l'expiration du bail, à une indemnité ».
[36] Notons qu'à ce jour en France, seul le système développé par la Société civile des terres du Larzac permet une prise en compte minutieuse des améliorations apportées sur le bâti.

leur loyer augmenter. Même si le montant des fermages reste encadré par des arrêtés préfectoraux et que les gestionnaires de la Foncière demeurent attentifs à ce que le montant du loyer reste correct[37], il n'est pas rare que certains fermiers de TDL ne puissent pas assumer cette charge financière. Ils ont d'autant plus de difficultés à l'assumer dans la mesure où leur modèle d'exploitation et celui pour lequel leur projet avait été validé à l'origine ne posait pas de problèmes particuliers à TDL. Dans certaines situations[38], notamment où aucun accord ne se dégageait facilement, la Foncière a pu remettre en question le modèle de développement des fermiers, en suggérant d'augmenter le cheptel pour des éleveurs par exemple. Cela a parfois été vécu comme une intrusion du propriétaire dans la gestion et l'organisation de la ferme. C'est ainsi qu'André, concerné par d'importants travaux et une conséquente augmentation de loyer qu'il peine à accepter, nous a expliqué que « *les paysans, ça gagne pas assez pour eux* [pour TDL] »[39].

On voit bien ici que le droit de regard du propriétaire sur l'organisation de la ferme dépasse l'injonction environnementale et la simple signature du BRE et s'étend à des dimensions économiques plus larges.

Ces diverses tensions et situations peuvent faire écho à des questions plus sociales et politiques relatives à la place réservée aux fermiers et à leur situation professionnelle. Voici en substance la question que se posent certains des fermiers de TDL : est-il socialement juste que des fermiers de TDL, dont la retraite agricole sera a priori faible[40], participent à l'amélioration de bâtiments dont ils n'auront qu'une jouissance éphémère et qu'ils transmettront aux fermiers suivants sans l'assurance de bénéficier d'une compensation ?

L'ensemble des échanges au sein de TDL est caractérisé par un climat de bienveillance réciproque mais dans certaines situations relatives à ce que nous venons de décrire, certains des échanges entre fermiers et propriétaires ont parfois eu lieu dans un climat de tension accru. La gestion collective de bâtiments agricoles et de maisons d'habitation soulève des questions que ne soulève qu'à la marge la gestion collective de terres. Le caractère collectif de cette gestion ne préserve aucune des parties de potentiels conflits.

---

[37] Le montant du fermage moyen par hectare et par an pour les terres et le bâti s'élève à 102 euros pour la Foncière et 63 euros pour la Fondation.
[38] Nous avons délibérément choisi de ne pas être plus précise et de ne pas donner de détails relatifs aux fermiers et aux fermes concernées par ces situations de conflits afin de respecter la parole de nos interlocuteurs.
[39] Entretien avec André, Midi-Pyrénées, 2013.
[40] MSA, octobre 2015, « Les retraites du régime des non-salariés agricoles en 2014 ».

2.3 La multiplicité des décalages au sein de Terre de Liens et hors de Terre de Liens

Notons que ces tensions varient en fonction du positionnement initial du fermier à l'égard de TDL. Le groupe le plus proche et celui le plus éloigné de TDL s'avèrent être les plus critiques à l'égard des modalités de gestion locative et patrimoniale de TDL.

Au sein du groupe des fermiers les plus éloignés de TDL à l'origine[41], on observe une certaine méfiance et incompréhension à l'égard des procédures mises en place par TDL et des enjeux que suppose la gestion collective. Certains des fermiers ne comprennent pas ce qu'ils ont ou non le droit de faire. Ils demeurent parfois circonspects devant les propositions de la Foncière pour réaliser des travaux, notamment lorsqu'elles consistent à attendre d'eux qu'ils s'investissent dans la recherche de solutions financières ou de mobilisations participatives et citoyennes dont ils sont peu familiers. Ils ont parfois été déroutés et ne savaient pas à qui s'adresser (propriétaire, AT, groupe local).

Le groupe le plus proche de TDL est composé des fermiers qui souhaitaient travailler sur des terres gérées de manière collective. Le fait que le propriétaire soit un mouvement citoyen ouvert qui n'est pas pour autant parvenu à régler et stabiliser certains problèmes juridiques et comptables liés au bâti a pu faire naitre un fort sentiment de désillusion. Ils plaçaient beaucoup d'espoirs dans le fait que TDL ne soit pas un propriétaire comme les autres, dans le fait qu'il puisse trouver des solutions qui conviennent à leurs situations et qu'il soutienne leurs projets de travail et de vie. La lenteur, le caractère gestionnaire et comptable de certaines procédures de la Foncière, dont l'ambition est d'amortir des bâtiments, de provisionner les travaux à engager, ont été sources de frustration.

Nous dépeignons ici des situations de conflits, parce qu'elles nous permettent de saisir ce qui est en jeu. Les fermiers dont l'intégralité ou seulement une partie des terres sont détenues par TDL ne rencontrent majoritairement pas de difficultés de ce type. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'en rencontrent aucune (en fonction des arbres, arbustes ou végétaux qui sont plantés, le propriétaire a un droit de regard et le fermier des obligations qui sont potentiellement conflictuelles) et cela ne signifie pas non plus que TDL ne rencontre à l'avenir aucune difficulté de gestion (comment transmettre une ferme appartenant partiellement à TDL ?).

Précisons cependant que dans plusieurs situations où des travaux étaient à réaliser, les fermiers et la Foncière n'ont rencontré aucune difficulté. Certains fermiers, notamment

[41] Ces fermiers sont ceux qui ne souhaitaient pas s'installer sur des terres gérées de manière collective et auraient préféré être en mesure d'acquérir le foncier par leurs propres moyens.

ceux dont le positionnement initial les rapproche du deuxième groupe[42], ont réalisé des travaux, parfois conséquents, sans crainte de problèmes concernant l'indemnisation. C'est ainsi que lors d'une réunion consacrée aux travaux, un fermier déclarait : « *on est pas à TDL par hasard et il ne faut pas attendre des solutions toute crues* »[43]. Certains ont organisé des chantiers collectifs pour rétablir des murets en pierre par exemple, d'autres rénovent des bâtiments anciens avec l'appui d'associations d'écoconstruction locales, d'autres encore réalisent des travaux d'aménagement et projettent de trouver, à l'avenir, des solutions avec le mouvement TDL. S'il peut y avoir beaucoup de méfiance, TDL suscite donc également beaucoup de confiance.

Nombre de conflits et de tensions que nous avons décrits sont issus de décalages entre les attentes des fermiers – la prise en charge des travaux par le propriétaire et la garantie d'un loyer correspondant à leur modèle économique –, les attentes de TDL à l'égard des fermiers – l'engagement proactif des fermiers dans la recherche de solutions – et les réalités du modèle économique de la Foncière encore fragile car l'équilibre des comptes n'a pas encore été trouvé. Il s'agit de tensions humaines et organisationnelles qui ont des conséquences parfois lourdes.

Ces tensions témoignent également de l'imbrication des questions qui se posent à TDL et du contexte plus général de l'agriculture en France. Elles portent en effet sur des éléments qui dépassent le périmètre de TDL. Elles mettent au jour l'hétérogénéité des formes de l'agriculture paysanne, dont certains des acteurs ne parviennent pas à dégager les moyens nécessaires pour répondre aux exigences comptables et financières issues d'un univers marchand. Elles mettent également au jour la fragilité et l'insécurité inhérente à l'exercice d'une activité agricole paysanne qui ne permet pas aux agriculteurs de s'assurer d'une retraite correcte. Les logiques patrimoniales traditionnelles que l'on observe dans le monde agricole et qui consistent à louer et à vendre des biens acquis et transformés au cours du temps demeurent une référence. En outre, ces tensions témoignent de la difficulté d'une organisation de l'économie sociale et solidaire qui tente de s'inscrire hors du cadre du marché, en détourne certains des outils mais demeure toujours en prise avec une logique marchande, managériale et comptable dont elle ne parvient pas à s'extraire[44].

Ces tensions montrent en quoi le positionnement des fermiers à l'égard de TDL est source d'enjeux et structure les relations qui se jouent actuellement dans TDL. Ces tensions donnent enfin à voir le repli de chacun des acteurs en présence en cas de difficultés sur leur statut juridique : les fermiers de TDL adoptent une position de locataire, la

---

[42] Comme décrit plus-haut, il s'agit de fermiers qui rencontraient des difficultés dans l'accès au foncier, qui n'avaient pas pour projet initial de travailler spécifiquement sur des fermes détenues par TDL, mais qui se sont retrouvés dans les valeurs et le projet défendus par le mouvement.
[43] Journée nationale des fermiers, 2012, Paris.
[44] BOLTANSKI, CHIAPELLO, *op. cit. ;* Vincent de GAULEJAC, 2006, *La société malade de la gestion ;* Danièle LINHART, 2009, « Modernisation et précarisation de la vie au travail ».

Foncière une position de propriétaire. Reste les AT dont la position demeure ambivalente : elles constituent un échelon où des relations entre les fermiers et le mouvement TDL peuvent se développer et où les questions de la gestion locative et patrimoniale sont posées, identifiées et débattues. Mais les AT ne sont pas des instances décisionnaires en matière de gestion et leur rôle vis-à-vis des fermiers, notamment en cas de conflits, peuvent être très différents : elles peuvent soutenir les fermiers et s'engager à ce que le propriétaire change d'avis ou se replier derrière le propriétaire. Entre ces deux positions diamétralement opposées, on trouve plusieurs situations intermédiaires.

Comme nous avons pu le voir, les rapports à la propriété des fermiers de TDL sont intrinsèquement liés à d'autres éléments : leur éventuel statut de propriétaire par ailleurs, leur mobilité socioprofessionnelle, les éventuels problèmes qu'ils ont rencontrés concernant la réalisation de travaux sur les bâtiments et des maisons d'habitations, leur positionnement initial vis-à-vis de TDL et la nature du bien concerné (terres ou bâtiments).

L'imbrication et la variation de ces éléments montrent la complexité inhérente aux questions de propriété et à ses caractéristiques polymorphiques. Cette complexité tient aux différentes casquettes des fermiers de TDL et nous amène à interroger un autre phénomène qui fait question au sein du mouvement et qui renvoie aux questions de propriété : les processus d'attachement et de transmission.

3 Le don et le contre-don de terres préservées : l'attachement et la transmission de la terre au sein de Terre de Liens

Au sein de TDL, la gestion du bâti pose plusieurs questions dont celle de la transmission qui constitue une des dimensions sous-jacentes du rapport à la terre. Penchons-nous donc maintenant sur les positionnements des fermiers de TDL vis-à-vis de la transmission

Que transmettra TDL lorsqu'il installera de nouveaux fermiers dont les besoins et la production agricole nécessiteront des aménagements différents de ceux réalisés par les premiers occupants ? Que transmettront les fermiers de TDL dans les cas où TDL n'est propriétaire que d'une partie de la ferme ? Comment se réalisera la transmission et à qui bénéficiera-t-elle compte tenu du point d'honneur que met TDL à ce que seuls les fermiers dont ils valideront le projet puissent reprendre le bail ? Où vivront les fermiers de TDL une fois leur carrière terminée ? Comment financeront-ils leur retraite (notam-

ment ceux dont la ferme est détenue en totalité par TDL et dont la revente aurait pu constituer un capital important) ?[45]

Voici quelques unes des interrogations qui traversent TDL. Beaucoup demeurent encore aujourd'hui sans réponse. Elles ne font pas partie des priorités immédiates des acteurs de TDL notamment parce qu'elles portent sur le long terme[46]. En situation d'entretien et *via* les questionnaires que nous leur avons soumis, nous avons cependant tenté d'appréhender quelques-unes des transformations que suppose la rupture de la transmission familiale du métier et de l'attachement individuel à la terre pour les fermiers. Nous pensons en effet que malgré l'incapacité à prévoir ce qu'il va advenir au sein de TDL, leurs projections sont constitutives de leur identité socioprofessionnelle « ici et maintenant ».

3.1 D'un attachement à la terre…

Le fait que les fermiers de TDL aient été nombreux à exercer d'autres professions avant de s'installer, qu'ils ne soient majoritairement pas issus du monde agricole et qu'ils ne s'inscrivent pas dans une dynamique de transmission familiale sont autant d'éléments qui participent du relatif désintérêt à l'égard de la propriété de la terre. Cependant, cette réalité ne dit rien de l'attachement à la terre. Cela corrobore ce qu'avançait Marie-Christine MAUREL qui avait analysé les rapports à la terre des paysans en France. Pour elle, « *les terrains français se caractérisent par une réelle indifférence de la dynamique foncière à l'égard des rapports juridiques à la terre. La dynamique foncière de l'exploitation familiale apparait détachée des contingences du lien de propriété* »[47]. L'auteur relevait « *un désintérêt relatif des agriculteurs français en matière d'investissement foncier qui s'accompagne pourtant d'un vrai attachement à la terre* »[48]. Si les fermiers considèrent la terre comme un outil de travail, qu'ils ne sentent pas particulièrement attachés à la propriété de la terre, cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne sont pas attachés à la terre.

L'attachement symbolique et intrinsèque à la terre est une dimension qui a souvent été mise en avant par nos interlocuteurs. L'extrait d'entretien que nous reproduisons ci-dessous est significatif de ce que revêt cet attachement :

---

[45] Les pensions de retraites de la profession agricole comptent parmi les plus basses de la population française (MSA, octobre 2015, « Les retraites du régime des non-salariés agricoles en 2014 »). Pour plus de précision, se référer au Chapitre 3 et particulièrement au point 3-1-3 « *Dépassement de la propriété individuelle du foncier* ».

[46] Nous utilisons de manière volontaire le terme « relativement » car il y a eu à ce jour une dizaine de cas de ruptures de bail à TDL.

[47] MAUREL, *op. cit.*, p. 266.

[48] (*Ibid.*, p. 267). L'auteur avait mené une étude comparative entre la France et la Grèce et avait observé qu'en Grèce, l'attachement à la propriété foncière était très fort et symbolisait le continuum familial. En France, le statut du fermage (plus protecteur qu'en Grèce) assurait ce continuum et expliquait que les agriculteurs soient moins attachés à la propriété privée de la terre.

> *« Après pour revenir au foncier, vraiment je trouve que c'est… qu'il y a quelque chose d'impalpable qui lie au foncier. Donc on n'arrive pas forcément à mettre des mots dessus... Y'a du social, y'a des trucs, y'a des traditions qui sont en nous, encore ancrées, qu'on le veuille ou non, parce qu'on est tous un peu issu du monde paysan, parce que ça soit le grand-père ou l'arrière-grand-père, ou que ce soit quelques familles bourgeoises mais dans l'ensemble, c'est tout ça. Et donc on sait pas qu'est ce qui est de ça, qu'est ce qui est de l'affectif par rapport à la nature, etc... et puis ouais ce truc impalpable, qui fait que ouais voilà, la terre, t'y es accroché »*[49].

Le sentiment d'attachement à la terre est ambivalent : il s'agit à la fois d'un attachement physique et tangible qui renvoie à l'exercice de tâches quotidiennes précises, d'un attachement à son lieu de vie et de travail et au tissu social dans lequel s'inscrivent les fermiers, mais aussi d'un sentiment d'appartenance à une profession. Les fermes sur lesquelles évoluent les fermiers de TDL représentent un espace de vie, un espace de production, un espace social (photographie 13) : autrement dit un espace vécu pour reprendre un concept géographique[50]. L'espace auquel la terre peut renvoyer est pluridimensionnel.

Photographie 13. Vue d'ensemble de la ferme de Rivernert

Ariège, Midi-Pyrénées. Site Internet TDL.

« *Par l'énergie, le temps, la fatigue qu'on lui consacre – sans mesure, car on a de la conviction de travailler avant tout pour soi –, on se l'incorpore* [la terre] *; elle fait progressivement partie de soi. En ces*

[49] Entretien avec Robin, Midi-Pyrénées, 2012.

[50] Guy DI MÉO distingue l'espace de vie – l'espace sur lequel on évolue régulièrement, les lieux que l'on fréquente, l'espace qu'on pratique – et l'espace perçu – la manière dont l'individu perçoit son sens, la subjectivité que l'individu égocentré lui associe –. Quant à l'espace vécu, il s'agit de l'entrecroisement de l'espace concrètement pratiqué et de l'espace imaginé. L'espace vécu renvoie à l'expérience humaine (Guy DI MÉO, 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace »).

sens, le rapport quotidien vécu des « installés » à la terre et au travail n'est pas substantiellement différent de celui des paysans de souche »[51]. En situation d'entretien, la disjonction entre le lieu et la tâche que les fermiers se sont donnés d'accomplir n'est que rarement apparue. Les fermiers de TDL s'identifient à leur terre et au travail qu'ils y réalisent.

De par la particularité du travail agricole et la particularité du travail des fermiers de TDL, qui tentent de préserver et d'aménager le lieu dans un souci constant d'amélioration, rien ne présage que le moment de la transmission ne soit pas l'occasion de voir cet attachement à la terre invoqué et ce travail quotidien mis en avant. Comment dans ces conditions imaginent-ils la transmission de leur ferme ?

3.2 …à un attachement fort à la transmission

Les fermiers de TDL se sentent attachés à la terre. Si certains nous ont confié qu'ils imaginaient que cela puisse être difficile de laisser leur exploitation à d'autres fermiers après eux, ils sont très largement attachés à l'idée de transmission. Là réside un autre des ressorts identitaires qu'ils mobilisent : être fermier de TDL est pour eux synonyme de transmission de leur ferme. C'est ainsi que Bertrand nous a expliqué être satisfait du projet de TDL sur le long terme. *« D'autant plus que moi, je sais que le jour où je dois partir à la retraite, j'aurais toutes les cartes en main pour transmettre ma ferme, grâce à TDL»*[52]. Ce qui est important aux yeux des fermiers de TDL est que leur successeur poursuive le travail qu'ils réalisent, dans une logique similaire. Ils accordent beaucoup d'importance à l'idée de transmettre leur ferme à quelqu'un qui développera un projet agrobiologique.

« Moi, je veux que ça reste en bio après. Je veux que ça soit possible pour d'autres après nous de reprendre »[53].

Cela inscrit le travail qu'ils réalisent sur leur exploitation dans une perspective socioprofessionnelle particulière : une perspective de don/contre-don, pour reprendre la terminologie utilisée par Marcel MAUSS[54]. TDL leur a donné la possibilité de s'installer et ils souhaitent transmettre aux prochains fermiers un outil de travail qu'ils auront pris soin de transformer du mieux qu'ils pouvaient.

Traditionnellement, les sociétés paysannes constituent des sociétés privilégiées d'expression et de circulation du don. « *Le mélange d'obligation et de liberté, qui caractérise les trois moments de l'échange : donner, recevoir et rendre* »[55] renvoie pour les paysans à l'obligation de recevoir la ferme familiale de ses parents, de développer une activité agricole et de

---

[51] Bertrand HERVIEU et Danièle HERVIEU-LEGER, 2005, *Le retour à la nature. « Au fond de la forêt… l'État »*, p. 95.
[52] Entretien avec Bertrand, Bourgogne Franche-Comté, 2011.
[53] Entretien avec Emma, Bourgogne-Franche-Comté, 2011.
[54] Marcel MAUSS, 2001 [1923-1924], *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques.*
[55] *Ibid.*

rendre la ferme à la génération suivante[56]. La transmission du patrimoine demeure toujours une référence structurante dans les mondes agricoles contemporains, mais force est de constater qu'elle ne s'effectue plus selon la même logique et ne répond plus nécessairement aux mêmes objectifs. Beaucoup d'exploitations sont aujourd'hui intransmissibles du fait du capital extrêmement élevé qu'elles exigent pour le repreneur et beaucoup de transmissions se réalisent sous le contrôle de grandes familles agricoles et contribuent toujours davantage à l'agrandissement des exploitations[57]. La transmission a donc eu tendance à devenir une affaire de capital, une affaire financière et encore à la marge une affaire de famille.

En ce qui concerne TDL, les fermiers auront un capital d'exploitation[58] à transmettre et pour certains, une partie des bâtiments et des terres qu'ils détiennent à titre privé. Toutefois, ce qui leur parait aujourd'hui essentiel est de préserver l'unité de leurs fermes, de préserver la vocation agricole des fermes et de transmettre à des fermiers qui prendront soin de la terre. Cela corrobore l'idée que la transmission du patrimoine dans le monde agricole ne revêt pas qu'une dimension familiale et pécuniaire mais bien d'autres éléments. Ce qui se transmet, ce n'est pas que des biens matériels, c'est une « vision du monde », une « conception du métier », un « rapport plus ou moins optimiste en l'avenir »[59].

Photographie 14. La terre ne nous appartient pas

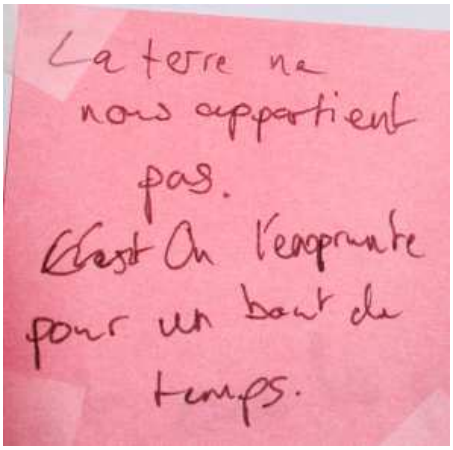

Extraits d'un panneau. Rencontre nationale des fermiers de TDL.
Paris. Novembre 2012. Elsa Pibou

[56] Dominique JACQUES-JOUVENOT et Florent SCHEPENS, 2007, « Transmettre et reprendre une entreprise : de l'homo œconomicus à l'homo memor ».
[57] Gilles LAFERTÉ et Yannick SENCÉBÉ, 2016, « Le contrôle du foncier en France, entre stratégies familiales et politiques publiques ».
[58] Le capital d'exploitation agricole est composé des équipements de production, des bâtiments, du fond de roulement, etc.
[59] Patrick CHAMPAGNE, 2002, *L'Héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*.

Plusieurs d'entre eux nous ont expliqué à cet égard qu'ils avaient le sentiment de n'être que de passage sur leurs fermes, que leur travail et leur présence n'étaient que temporaires et qu'il était donc essentiel de transmettre (photographie 14). Autrement dit, il nous semble que les fermiers de TDL participent à un processus d'élargissement de l'espace traditionnel du don qui n'est plus circonscrit à la famille et ne répond pas une logique utilitariste mais s'ouvre à une communauté d'usagers pour qui le développement de pratiques agrobiologiques constitue une priorité.

En cela, l'expérience de TDL institue une rupture : elle permet de transmettre ce qui n'appartient pas aux fermiers – au-delà donc de la propriété –, de transmettre un certain rapport à la nature tout en s'inscrivant dans la continuité des anciens paysans qui ont dû transmettre à des HCF car ils étaient sans successeur[60]. Ainsi les fermiers de TDL, futurs cédants, s'inscrivent dès à présent dans une histoire professionnelle où plus que la dimension économique, c'est la mémoire et la reconnaissance d'une dette professionnelle, qui oriente la transmission. Pour rependre les mots de Dominique JACQUES-JOUVENOT et Florent SCHEPENS, l'h*omo memor* prend le pas sur l'*homo œconomicus*.

Des fermiers de TDL ont quelque part fait l'expérience de cette nouvelle transmission. Certains s'inscrivent en effet dans une reprise d'une ferme qui appartenait à d'autres fermiers, sur laquelle travaillaient avant eux d'autres agriculteurs et qui était parfois encore occupée. Un des membres fondateurs du mouvement ironisait d'ailleurs à ce propos et nous expliquait : « *on a acheté une ferme avec une grand-mère dedans* ». Malgré certains accros et certaines tensions ponctuelles, la majorité des fermiers qualifient de « bonnes » les relations qu'ils ont avec les cédants. Notons qu'une grande partie des cédants concernés avaient le souhait de transmettre leur ferme à TDL et le souhait d'y voir travailler des individus désirant développer un projet agricole similaire au leur. Nous n'en avons rencontré que quelques uns mais tout indique que les cédants concernés font partie de la communauté d'usagers à laquelle nous venons de faire référence. Elle dépasse donc le périmètre de TDL.

Cependant une partie non négligeable des fermiers de TDL nourrissent l'espoir de finir leurs jours sur les terres qu'ils ont travaillées et de transmettre leurs exploitations à leurs enfants[61], alors même que la priorité donnée à la famille en cas de transmission n'est pas considérée comme automatique au sein de TDL. Certains d'entre eux semblaient même ignorer cette règle.

> *« Vous auriez envie de leur transmettre l'exploitation [à vos enfants] ?*
>
> *Corinne : Ah ouais ! Vu qu'on a signé un bail, nous ce qu'on aimerait qu'y'en ait un qui reprenne oui… ou qu'ils reprennent tous… voir tous… qu'ils se fassent un petit chalet… bon*

[60] GILLET, *op. cit.*

[61] 13 répondants au questionnaire ont indiqué qu'ils souhaitaient transmettre leurs fermes à leurs enfants. Cela représente 20 % des personnes interrogées par questionnaire.

après, ça sera leur choix. (...) Nous on veut se prendre un bout de terre pour se faire un petit chalet et finir nos jours là-bas »[62].

Ces situations sont davantage le fait des fermiers qui étaient initialement éloignés de TDL et qui appartiennent au premier groupe que nous décrivions précédemment. Mais elles peuvent également concerner d'autres fermiers, pour qui la dimension collective de l'appropriation et la non-systématicité de transmission familiale étaient des éléments dont ils avaient parfaitement connaissance. À une large majorité, notons cependant que les fermiers de TDL déclarent ne pas accorder d'importance au choix des personnes qui prendront leur succession.

À partir de ces observations, nous pouvons avancer un certain nombre d'enseignements.

Premièrement, on comprend que si la référence à la transmission dans un cadre familial demeure encore structurante pour certains fermiers de TDL, elle ne constitue pas une priorité pour la grande majorité d'entre eux, notamment parce qu'ils se sont eux-mêmes installés pour la quasi-totalité hors du cadre familial. Les fermiers de TDL s'inscrivent dans des transmissions qui dépassent ce cadre qui constitue toujours par ailleurs la référence dans le milieu agricole[63]. Quant aux processus de transmission entre des fermiers de TDL déjà installés et leurs successeurs, nous n'avons pas pu observer et rencontrer d'acteurs concernés par cette situation.

Cependant, tout semble indiquer un élargissement des frontières de la transmission de l'activité agricole qui se réalisait majoritairement dans le cadre familial. Elle s'étend aujourd'hui aux valeurs, aux représentations, à une certaine éthique du métier et participe du renouvellement des modalités de don/contre-don dans la profession.

Toutefois, la question de l'indemnisation des fermiers, de la constitution de leur capital-retraite reste entière tout comme celle de l'endroit où ils vont vivre une fois leur bail achevé. Pour certains fermiers, il n'incombe pas à TDL de régler la question de la faiblesse des retraites agricoles. Pour d'autres, le mouvement TDL ne pourra faire l'impasse de ce type de débat. Examinons donc maintenant les conditions de négociations et de débats au sein de TDL et notamment la place qui est laissée aux fermiers.

[62] Entretien avec Corinne, Midi-Pyrénées, 2012.
[63] Nous renvoyons le lecteur au Chapitre 5 où cet élément a été analysé.

4 Le rapport au propriétaire : les fermiers dans le mouvement

La question de la place des fermiers dans TDL, des relations qu'ils entretiennent avec le mouvement pris dans son ensemble et avec leur propriétaire en particulier - Foncière ou Fondation – est apparue en filigrane tout au long de nos analyses. Des tensions relatives au modèle agrobiologique que TDL leur demande de développer à la logique économique qu'ils choisissent d'emprunter, en passant par les tensions relatives à la prise en charge des travaux et aux modalités de transmission des fermes : nous avons à plusieurs reprises identifié des nœuds problématiques autour desquels TDL et les fermiers de TDL nourrissaient des désaccords et des incompréhensions réciproques.

Alors que nous avions imaginé que la place occupée par les fermiers de TDL soit une place importante et que le mouvement TDL se construise aussi par et pour les fermiers qu'il soutient, plusieurs de nos observations nous ont conduite à un constat inverse. De fait, les fermiers de TDL occupent une place marginale dans la gouvernance de TDL. Cela ne signifie pas qu'ils en sont complètement absents, qu'ils n'ont pas tenté de s'organiser et qu'on leur interdise formellement l'accès aux instances de décision. Mais ils ne constituent simplement pas aujourd'hui une force qui pèse sur les modalités d'organisation de TDL. Leur absence nous semble dire quelque chose de la place que d'autres acteurs, notamment les non-agriculteurs, leur assignent.

Si nous avons donc choisi d'aborder cette question en dernier ordre, c'est parce qu'elle permet d'ouvrir sur des débats concernant plus largement la place des paysans dans cette nouvelle gestion collective du foncier que donne à voir TDL et la place des paysans dans nos sociétés contemporaines.

4.1 Les fermiers de Terre de Liens : les grands absents de l'institution

Nous avons précédemment identifié la forme associative comme la forme de gouvernance caractéristique du mouvement TDL[64]. Nous avons précisé que c'était également autour de la composante associative que s'était structuré TDL et qu'il était tourné vers l'éducation populaire de citoyens. Il n'en reste pas moins que TDL est aujourd'hui une véritable institution traversée par une dynamique de formalisation poussée qui remet en question cette structuration et cette ambition initiale lorsqu'on observe ce qu'il s'y passe en interne.

TDL a en effet multiplié les structures de gouvernance, qu'il s'agisse des associations qui le composent, des instances décisionnaires, de débats, des organes qui l'orientent et

[64] Voir le Chapitre 2 et particulièrement le point 3-2-2-« *La composante associative : la colonne vertébrale de TDL* ».

le dirigent. Le mouvement est ainsi composé d'une myriade d'arènes où plusieurs de ses modalités d'action sont débattues et définies. À l'origine composée de bénévole, TDL a été l'objet d'un mouvement de salarisation et de professionnalisation croissant. Cela a eu pour conséquence d'instaurer une différence entre d'un côté les spécialistes de TDL (les dirigeants, les salariés et certains administrateurs) et de l'autre les non-spécialistes de TDL (souvent des bénévoles, des souscripteurs mais aussi des fermiers)[65]. Dans la même logique, les procédures d'instruction des dossiers d'acquisition des fermes qui initialement se faisaient « *entre copains* »[66] et s'appuyaient pour une grande partie sur des rapports d'interconnaissances et des procédures peu contraignantes se sont progressivement formalisées pour devenir aux yeux de certains de nos interlocuteurs des dossiers d'une grande complexité technique. En outre, le mouvement tend progressivement à s'imposer dans le débat public et se voit reconnaitre une expertise auprès des opérateurs fonciers traditionnels (SAFER, les chambres d'agriculture...) et auprès de décideurs politiques (collectivités territoriales, ministère en charge de l'écologie). TDL occupe donc aujourd'hui une place dans le paysage des OPA et des mouvements agricoles alternatifs. Il suscite de nombreuses sollicitations et espoirs à l'extérieur, alors même que son fonctionnement interne notamment les modalités d'articulation entre ses composantes et son modèle économique s'avèrent fragiles.

Le processus de formalisation et d'institutionnalisation qu'il connait conduit un certain nombre d'acteurs du mouvement (des fermiers, des salariés des AT) à s'interroger sur l'adéquation entre les ambitions initiales du mouvement et ses actuelles réalisations, ou encore sur l'adéquation entre les stratégies développées à une échelle nationale et les besoins des associations en région. À l'instar de mouvements écologistes qui ont pu être l'objet de critiques au sein de leurs propres rangs, d'organisations dont le développement exponentiel met les membres qui les composent devant des choix auxquels ils étaient mal ou pas préparés, TDL est le théâtre de vifs débats et se révèle ainsi au cœur d'une tension entre mouvement social et institution. Cette tension est particulièrement visible lorsque l'on examine la relative autonomie de fonctionnement de la Foncière et de la Fondation (les bénévoles et les associations ont encore récemment pointé du doigt cette autonomie en rappelant que la composante associative ne doit pas être oubliée et doit être soutenue et financée) mais aussi la place occupée par les fermiers de TDL au sein du mouvement.

Force est de constater que les fermiers sont en effet peu présents dans les composantes de régulation de TDL et participent peu à la vie du mouvement. De l'année 2006 – date

[65] Le sociologue italien Robert Michels a mis en évidence « *comment, même dans une organisation qui a des prétentions démocratiques, la division du travail favorise la domination des spécialistes sur les non-spécialistes, et donc des dirigeants sur les adhérents. C'est ce qu'il a appelé « la loi de la nécessité historique de l'oligarchie* » » (Philippe CORCUFF et Lilian MATHIEU, 2009, « Partis et mouvements sociaux : des illusions de « l'actualité » à une mise en perspective sociologique », p. 69 reprenant les propos de Robert MICHELS, 1971, *Les partis politiques*, Flammarion, Paris, coll. « Champs »).

[66] Entretien téléphonique avec une personne salariée, 2015.

de l'achat de la première ferme par la Foncière – jusqu'à l'année 2014, ils ne disposaient ni d'une place officielle ni d'un droit de vote dans les instances de régulation de TDL. Leur implication a pu passer cependant par leur engagement dans les AT, où ils peuvent occuper une place d'administrateur au même titre que toute autre personne. Mais aucune place particulière ne leur est réservée et de fait, leur participation au sein des AT est assez faible globalement et extrêmement variable. Alors que des associations comme l'AT Midi-Pyrénées ont compté dans leurs rangs jusqu'à cinq fermiers parmi les administrateurs et que c'est un fermier qui en est depuis plus de trois ans le président, beaucoup d'associations en région ne comptent aucun fermier.

Notons qu'ils sont moins nombreux que d'autres acteurs de TDL. Au regard de la soixantaine de salariés qui font TDL au quotidien, de la participation de plus de 270 d'administrateurs toutes associations confondues (dont très peu de fermiers), de l'implication (plus ou moins variable) de plusieurs centaines de bénévoles[67], il y a peu de fermiers : on en comptait 147 en octobre 2015 qui étaient liés à TDL *via* la signature d'un bail. Ils sont donc assez peu nombreux au regard de la totalité d'acteurs qui, pris ensemble, composent TDL. Il s'agissait d'ailleurs bien d'une ambition que portait le mouvement dès le départ : développer un mouvement citoyen largement ouvert sur l'implication, la participation de personnes extérieures à l'agriculture et ne plus laisser la question foncière entre les mains des agriculteurs. Cependant, il s'avère que le « lien » avec les fermiers du mouvement fait défaut.

Face à leur faible implication et au constat d'une méconnaissance partielle à complète entre les fermiers et le mouvement, des salariés de l'AN, de la Foncière et de la Fondation ont organisé à plusieurs reprises des journées réunissant les fermiers de TDL. L'ambition de ces rencontres était de créer un lieu d'échange entre les fermiers et TDL et de faire émerger des débats en les y intégrant. « *Recueillir des témoignages de fermiers, aller à leur rencontre, avoir un contact physique, créer du lien* » en étaient les objectifs affichés. C'est ainsi que durant trois ans (2010, 2011 et 2012) ont eu lieu les Journées nationales des fermiers (JNF) de TDL. Elles ont cependant rassemblé peu de participants, généralement une vingtaine de personnes[68], souvent plus de salariés que de fermiers[69], et ont été le théâtre de rapports de force et de quiproquos, notamment parce qu'elles étaient pilotées et coordonnées par des salariés dont les attentes n'étaient pas nécessairement celles des fermiers.

---

[67] Nous ne mentionnons pas ici les très nombreux souscripteurs et d'adhérents de TDL car ils ne participent que de manière indirecte et sporadique à la gouvernance du mouvement. Quant aux bénévoles actifs, TDL a récemment proposé une estimation de leur nombre mais cette donnée n'est pas diffusable à ce jour.

[68] Les JNF de 2012 ont eu lieu à Paris et à Montpellier de manière à permettre aux fermiers de se déplacer plus facilement. Chacune d'entre elles ont réuni entre 10 et 15 fermiers.

[69] Un salarié s'en était inquiété et s'interrogeait en début de réunion : « *est-ce que les fermiers vont venir* ? ».

La photographie 15) a été prise lors d'une de ces JNF en 2012, avant que les participants ne rejoignent la salle. Nous avions disposé un de nos panneaux qui posait la question suivante : « *C'est quoi être fermier à TDL* ? ». La photographie est donc forte de sens dans la mesure où être fermier à TDL n'est pas synonyme de participation au mouvement TDL, comme en témoignent symboliquement les chaises vides en dessous du panneau.

Photographie 15. Salle de réunion avant l'arrivée des participants

JNF. Montpellier. Novembre 2012. Elsa Pibou.

À l'occasion des JNF de 2012, les difficultés relatives à la gestion du bâti dont souffraient la Foncière ont été abordées par les salariés de cette entité. Lors d'un temps d'échange assez court, l'amortissement et le provisionnement des charges liées au bâti ont été présentés aux fermiers comme un handicap pesant sur le bilan comptable de la Foncière. Plusieurs fermiers ont vivement réagi à ce qu'ils ont alors perçu comme un désengagement de la Foncière des travaux à réaliser sur les fermes, celle-ci se repliant derrière une logique comptable et gestionnaire. Ils ne comprenaient pas que les solutions envisagées puissent consister en une forte augmentation du loyer ou en une prise en charge citoyenne et participative des travaux pour lesquels la Foncière n'allait pas les soutenir, les confiant aux AT et aux fermiers.

À l'issue de ces journées de 2012, sept des fermiers présents ont décidé de coordonner de nouvelles rencontres sur la base d'une organisation différente, pilotée cette fois inté-

gralement par des fermiers[70]. C'est ainsi qu'à partir de 2013, un groupe moteur d'une vingtaine de fermiers s'est réuni autour de l'organisation de rencontres leur permettant d'échanger avec les membres des différentes composantes de TDL durant une première journée, puis d'échanger entre eux au cours d'une deuxième journée. De ces échanges, est née l'association des Fermiers, comptant plus d'une vingtaine d'adhérents. Parmi ses membres–, on trouve des fermiers qui rencontraient des difficultés concernant la gestion du bâti avec la Foncière, des fermiers démunis et ne sachant pas auprès de quel interlocuteur faire entendre leurs voix, des fermiers qui souhaitaient participer à la co-construction du mouvement TDL et qui s'en sentaient éloignés, des fermiers qui avaient envie de constituer une véritable force de proposition dans le mouvement en se faisant reconnaitre une place de droit à différentes échelles.

L'association des Fermiers a pour objet de permettre l'organisation annuelle de rencontres de fermiers, de peser dans la gouvernance de TDL et d'investir différents lieux de décision. Elle a alerté différentes instances du mouvement, *via* des courriers notamment, en leur demandant que lui soit réservé un siège aux organes décisionnaires de TDL et notamment au sein de l'associé commandité de la Foncière. Ses demandes ont été partiellement entendues : depuis début 2015, une place au sein du CA de l'AN leur a été faite : deux fermiers y siègent. Par ailleurs, pour la première fois en juin 2015, deux fermiers de l'association ont été conviés à une réunion de l'associé commandité. Pour une personne salariée avec qui nous nous sommes entretenue, il s'agissait de tendre une main aux fermiers, de leur dire : « *on vous invite, venez voir* » et aussi de « *démystifier et qu'ils se rendent compte de la lourdeur technique* » [71] de gestion des dossiers.

Le développement autonome de cette association révèle à la fois de l'absence d'arènes d'échanges entre fermiers de TDL et l'absence de place définie pour cette catégorie d'acteur au sein du mouvement. L'émergence de cette association a fait l'objet de craintes et de réserves de la part des salariés de TDL. Ils y ont davantage vu la manifestation d'une force d'opposition syndicale de fermiers déçus ou en conflit avec leur propriétaire que l'expression large et ouverte de l'ensemble des fermiers. Leur demande de droit de vote au CA de l'AN a fait l'objet de discussions. Est notamment opposé à l'association le fait qu'elle ne soit pas représentative de l'ensemble des fermiers de TDL et que ses statuts et le ton de certaines de ses demandes laissent entrevoir des postures revendicatives et politiques trop marquées. L'association poursuit ses travaux et rien n'indique que les positionnements mutuels et parfois opposés de l'association et du reste du mouvement n'évoluent pas de manière rapide, comme cela a été le cas du mouvement de TDL tout au long de notre travail de terrain. Le climat des échanges

[70] Notons que quelques fermiers qui s'étaient portés volontaires avaient précédemment pris part à l'organisation des JNF pilotées par les salariés de TDL.
[71] Entretien téléphonique, 2015.

entre l'association des Fermiers et le mouvement TDL demeure cependant tendu et véritablement marqué par une défiance réciproque.

Le développement de l'association des Fermiers de TDL demeure toutefois l'expression d'une position conjointe de prise de parole, de défense des intérêts des fermiers alors qu'à l'échelle du mouvement un grand nombre de fermiers demeurent dans une position de repli. Il est une manifestation de la volonté de certains d'entre eux de prendre en main leur destinée pour ne pas avoir le sentiment que les décisions se prennent sans eux et que le mouvement TDL évolue sans eux (photographie 16). Enfin, il traduit le processus de construction d'une identité socioprofessionnelle collective au sein de TDL là où jusqu'alors il n'était question que de « dossiers » et de gestion au cas par cas.

4.2 Les raisons du repli à la « juste » place des fermiers dans le mouvement : analyse de la distance symbolique entre les fermiers et Terre de Liens

Pour quelles raisons les fermiers de TDL ont été si peu intégrés aux modalités de gestion de TDL ? Comment comprendre le développement autonome et tardif de l'association des fermiers de TDL dans un mouvement faisant pourtant la part belle aux instances de débat ? Au constat général de la distance qui s'est instituée de fait entre les fermiers de TDL et TDL et qui a fait dire à une personne salariée d'une des deux structures propriétaires « *qu'être propriétaire à distance, c'est compliqué* »[72], s'ajoute celui de la distance symbolique qui a pu s'installer entre le mouvement TDL et ses principaux bénéficiaires.

Photographie 16. Trouver une place pour les fermiers dans le mouvement.

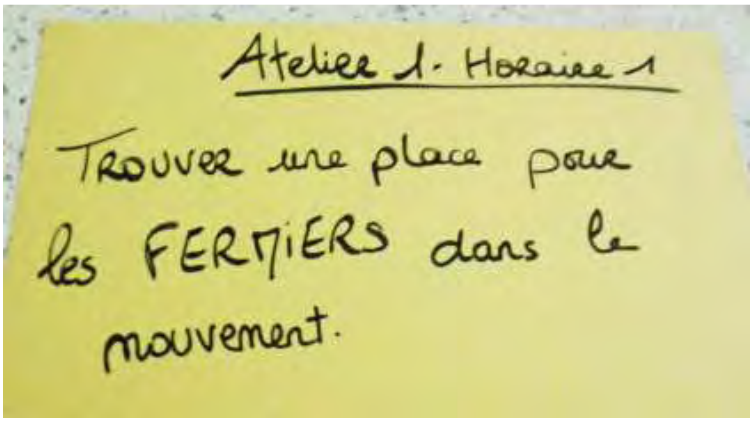

Annonce d'un atelier animé par un fermier. Rencontre nationale de TDL. Sées, Normandie. 2014. Elsa Pibou.

[72] Entretien téléphonique, 2015.

Premièrement, notons que si peu de fermiers s'impliquent dans TDL, que l'association de Fermiers ne regroupe encore que peu de membres, c'est que les fermiers de TDL ne constituent pas un groupe homogène de personnes mais un ensemble d'individus aux attentes et aux positionnements hétérogènes. Comme nous le relevions au début de ce chapitre, plusieurs fermiers se sont tournés vers TDL par pragmatisme et sans volonté de participer au développement de TDL autrement que par la réalisation de leur projet agricole. Une fois le foncier acquis, il n'était pas évident qu'ils s'impliquent et s'engagent dans le fonctionnement de TDL, de leur AT ou d'un groupe local. Le manque d'information de la part de TDL que plusieurs fermiers nous ont expliqué percevoir, notamment lorsqu'ils ne sont pas adhérents de manière individuelle dans une AT, a pu accentuer leur sentiment d'isolement vis-à-vis du reste du mouvement. Parmi les motifs relatifs à cette position de repli, notons donc que plusieurs fermiers de TDL ignorent encore aujourd'hui la manière dont TDL fonctionne[73], ignorent les débats qui traversent TDL. Du fait de l'ambiguïté des relations entre les AT et la Foncière, ils ne parviennent pas à clairement identifier la répartition des rôles de chacun et à distinguer le propriétaire d'un point de vue juridique de la composante associative de TDL. Aussi, ceux qui s'investissent aujourd'hui sont ceux qui ont fait seuls la démarche de s'intéresser au fonctionnement de TDL et/ou qui disposaient déjà d'une certaine capacité à prendre la parole en public et/ou qui disposaient déjà d'une certaine capacité à traduire leurs intérêts particuliers en intérêt général. Autrement dit, certaines dispositions et certains attraits inhérents à leur positionnement originel peuvent expliquer en partie, d'un côté le repli d'une grande partie des fermiers vis-à-vis de TDL et d'un autre l'autre, le récent investissement de ceux qui ont créé l'association des Fermiers. L'entrée des fermiers dans TDL ne diminue pas les inégalités liées à leurs positions initiales (capacité à prendre la parole, à s'investir, à monter en généralité) mais les exacerbe en partie.

Deuxièmement, alors que TDL tente de développer une gestion foncière sur de nouvelles bases, il n'a pas contribué à renouveler les pratiques agricoles et les modalités de gestion interne des fermes. TDL se concentre sur la terre et finit par laisser de côté ceux qui la travaillent qu'il s'agisse d'une volonté de les écarter ou d'une volonté de leur laisser une certaine autonomie. Certes, son ambition était de revaloriser et de reconnaitre la place essentielle des paysans dans nos sociétés mais il ne s'agissait pas de transformer les manières de gérer et d'organiser le travail agricole sur les fermes. TDL n'a pas créé les conditions de leur participation et de leur investissement dans le mouvement. Aussi beaucoup des fermiers de TDL sont de fait totalement mobilisés par l'exercice de leur

[73] Lors de notre travail de terrain, nous avons été témoin de plusieurs situations où les fermiers ignoraient la manière dont TDL fonctionnait. C'est ainsi que certains ne savaient pas qu'ils n'allaient pas pouvoir transmettre leurs fermes à leurs enfants en priorité, qu'ils devaient signer un BRE (un fermier pensait que la seule exigence de TDL consistait au suivi de la charte de l'agriculture paysanne), que la collecte d'épargne dédiée à leur projets n'était pas close, etc.

activité professionnelle. Ils ont souvent peu de temps à accorder à un investissement militant ou associatif régulier. À l'heure où aucun service de remplacement systématique et facile d'accès n'a été développé par TDL, et où l'implication dans TDL se révèle très chronophage, les fermiers peinent à quitter leurs fermes pour se déplacer dans toute la France et assister à des réunions de TDL.

Troisièmement, plusieurs fermiers ne se reconnaissent pas dans TDL, dans le langage utilisé par les instances de TDL et dans les modalités de dialogue qu'elles mettent en place. À maintes reprises, nous avons pu observer différents décalages entre les registres langagiers utilisés par les salariés du mouvement (les spécialistes de TDL) et ceux des autres membres du mouvement (les non-spécialistes de TDL). Les salariés et les administrateurs mobilisent parfois un langage technique, utilisent des sigles et des abréviations qui peuvent constituer de véritables freins à une compréhension claire du mouvement. TDL est par ailleurs un mouvement complexe qui demande beaucoup de temps pour être appréhendé dans sa globalité. En outre, lors de plusieurs réunions de TDL organisées par l'AN (dont les JNF), des outils d'organisation de réunions issus de l'éducation populaire[74] ont été utilisés. De débats mouvants[75], de l'organisation de discussions « en pétale », de l'utilisation de dessins[76], au recours à différents supports (gommettes, ficelles, etc.), l'éventail de dispositifs régissant l'interaction entre les membres de TDL est large et divers (photographie 17). Il est potentiellement source de frustrations, notamment pour les fermiers qui se déplacent jusqu'au lieu de réunion et veulent parfois aborder les problèmes qu'ils rencontrent et mettre en mots « sans attendre » leurs difficultés et leurs interrogations.

[74] Rappelons que l'éducation populaire et particulièrement le réseau RELIER est un des mouvements fondateurs de TDL.

[75] Lors d'un débat mouvant, une question ou une proposition est posée aux participants et il leur est demandé de se déplacer en fonction de la réponse qu'ils choisissent. Au cours du débat, deux parties se constituent, avancent plusieurs arguments et tentent de préciser leur réponse. Il est laissé la possibilité aux participants de changer de camp s'ils sont convaincus par le camp opposé. Une des propositions qui avait été soumise lors d'une JNF était : « *un fermier administrateur dans chaque asso régionale, ça suffit pour représenter les fermiers* ».

[76] Lors des JNF de 2012, il avait été demandé aux fermiers de TDL de dessiner un animal ou un objet représentant le mieux leur relation avec TDL. Les fermiers présents se sont tous pliés à l'exercice mais beaucoup ont fait part de leur interrogation quant à l'intérêt de ce genre de dispositif.

Photographie 17. Dispositifs issus ou inspirés de l'éducation populaire.

À gauche : Un débat mouvant. JNF. Paris. 2012.
À droite : Une suite d'éléments découpés, représentant les instances du mouvement à relier par des bouts de ficelles à des cartons présentant les actions de TDL. Rencontres nationales de TDL.
Le Quesnoy, Nord Pas de Calais. 2012. Elsa Pibou.

Enfin, la lourdeur et la complexité de certaines questions soulevées par TDL, qui le dépasse largement (les retraites agricoles par exemple) et les temps parfois courts et très restreints qui sont consacrés à ces questions sont également sources de frustration pour les fermiers.

Quatrièmement, la place des fermiers dans le mouvement demeure restreinte parce que les fermiers sont considérés comme des acteurs de TDL au même titre que tout autre individu. Nombre d'administrateurs et de salariés que nous avons côtoyés (autrement dit des personnes qui dirigent et orientent le mouvement) considèrent que la juste place des fermiers de TDL se trouve donc dans les AT, à côté d'autres administrateurs, de non-agriculteurs, de bénévoles, et de tous ceux qui composent TDL. Il s'agit d'une position assez largement partagée dans le mouvement. Selon cette position, il n'est pas essentiel que les fermiers participent à la gouvernance de leur « propre propriété » et intègrent des instances de régulation dont ils pourraient entraver le fonctionnement de par leur position partisane de fermier. C'est en substance la réponse qui a été faite à l'association des Fermiers lorsque cette dernière demandait de devenir un des associés de la future SAS (Société par actions simplifiée) commandité de la Foncière. À plusieurs reprises, il leur a été indiqué que leur statut de fermier ne devait pas constituer en soi un droit à la parole dans TDL et que pour participer à TDL, ils devaient adhérer à l'AT de leur région et prendre place aux côtés d'autres bénévoles.

Un double discours est cependant porté : la nécessité de laisser de côté les statuts de chacun pour amorcer un dialogue serein entre les différentes parties et l'affirmation d'une position de propriétaire parfois très marquée. Selon une personne salariée, dans les cas de conflits, « *il faut retrouver une posture de propriétaire. C'est nous qui décidons. C'est délicat et compliqué à TDL parce qu'on est dans une relation d'amitié parfois, mais faut savoir pren-*

dre notre titre de propriétaire et défendre nos intérêts »[77]. Dans la mesure où les fermiers n'avaient jusqu'à récemment aucun espace de rencontre qui leur soit destiné, aucun espace qui leur permette de défendre leurs propres intérêts, on peut imaginer qu'ils se soient majoritairement repliés ou bien engagés dans une posture plus revendicative. Enfin, la place des fermiers demeure également restreinte parce que ce qui compte aux yeux de ceux qui sont salariés et administrateurs, ce sont avant tout les fermes. « *On parle d'abord de la terre, du bâti et ensuite on crée des liens et tous les interlocuteurs transitent autour, pas plus les fermiers que d'autres acteurs* »[78] nous expliquait un des salariés d'une structure propriétaire.

L'ensemble de ces éléments participent au développement d'une distance symbolique entre les fermiers de TDL et TDL. Cette distance a parfois les traits d'une véritable *violence symbolique*[79], qui malgré la volonté de « co-construction » constamment réaffirmée à différentes échelles du mouvement, marque les processus de dialogue et de négociation au sein de TDL.

4.3 Entre domination et reconnaissance : quelle place pour ces nouveaux paysans ?

Ces constats nous amènent à proposer deux pistes réflexions concernant le recours au terme commun et la transformation des processus de domination qui s'exercent sur les paysans. Ces réflexions sont des invitations à l'ouverture de débat.

Tout d'abord, il est important de reconsidérer l'utilisation du concept de commun pour qualifier les modalités de gestion foncière de TDL. Ce concept ne s'applique pas à la réalité de TDL. Si les modalités de gestion foncière que développe TDL sont bien des modalités innovantes dans le contexte français et des modalités collectives parce qu'intégrant différents acteurs, elles n'englobent pourtant pas les usagers du foncier. Or, il n'y a de commun ou de gestion commune que lorsque ceux qui ont le droit d'usage participent à l'élaboration des règles de l'usage commun. « *Le droit d'usage n'a aucune effectivité s'il est coupé du droit de coproduire les règles de l'usage commun ; il est alors un droit parfaitement inoffensif de consommer sa propre part individuelle d'un « bien » dont le sort dépend avant tout du bon vouloir de ses propriétaires ou, au mieux, un droit de gérer une « ressource » sous le contrôle d'une instance qui est seule habilitée à prendre des décisions. […] Il est au plus haut point décisif que l'usage commun soit lié à la codécision relative aux règles et à la co-obligation qui en résulte. (…) Pour être commun, l'usage doit impliquer la délibération et la détermination collectives, par les intéressées eux-*

[77] Entretien téléphonique, 2015.
[78] Entretien téléphonique, 2015.
[79] Par violence symbolique, on entend le processus par lequel les dominés reconnaissent comme légitime le pouvoir qui les oppressent et participent à leur propre domination par leur consentement implicite (Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, 1970, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*).

mêmes, de cette destination »[80]. Autrement dit, malgré la volonté de TDL de gérer la terre en « bien commun », les premiers bénéficiaires et usagers du bien en question en sont de fait exclus. L'usage de ce terme doit donc être manié avec précaution. Aussi est-il essentiel d'analyser les dispositifs de gestion collective du foncier agricole, que nous avons partiellement étudié dans la première partie, au crible de la place que les usagers des biens occupent dans leur gouvernance.

Enfin, comme nous l'avons vu, un certain nombre de tensions identitaires et statutaires apparaissent au sein de TDL et questionnent le degré de liberté et d'autonomie des fermiers qui y sont impliqués. L'utilisation des termes « fermier » et « paysan » dans TDL est à ce titre révélatrice des tensions en jeu. Ainsi que nous l'avons relevé dans le Chapitre 6, « paysan » est le terme utilisé autant par les fermiers lorsqu'on leur demande de se définir que par TDL, qui revendique dans sa communication externe « l'installation de paysans » sur les fermes qu'il détient. Or dans TDL, en interne cette fois, on parle généralement de fermiers. Ce double jeu (et double-je) est significatif d'une tension entre d'un côté l'acquisition d'une autonomie paysanne dans l'activité agricole et d'un autre côté l'inscription des fermiers dans une situation de dépendance vis-à-vis d'un mouvement qui n'est pas un mouvement d'auto-organisation de producteurs mais bien un mouvement qui se développe en marge de l'agriculture[81].

Si la période modernisatrice a amené les agriculteurs sur un sentier de multiples dépendances encore à l'œuvre[82], ils n'ont pourtant eu de cesse de clamer leur autonomie, leur indépendance, notamment aujourd'hui où un sentiment d'aliénation face aux attentes sociales grandit[83]. De fait, sans que cela ne constitue une ambition cachée du mouvement, l'autonomie des fermiers de TDL, leur liberté d'exercer leur profession et leur pouvoir décisionnel sont dans une certaine mesure remis en cause[84]. Ils sont remis en cause au nom d'une gestion foncière tournée vers d'autres acteurs et au nom d'impératifs écologiques. La place qui leur est réservée au sein du mouvement, même si elle est encore en construction et sera peut-être amenée à évoluer, est symptomatique de ce phénomène.

---

[80] Pierre DARDOT et Christian LAVAL, 2014, *Commun. Essai sur la révolution du XXIème siècle*, p. 478.

[81] C'est bien d'ailleurs sur ces points que TDL est l'objet de critiques, notamment au sein de la Confédération paysanne.

[82] Audrey RIVAUD et Jacques MATHÉ, 2011, « Les enjeux cognitifs du défi environnemental dans les exploitations agricoles », p. 27.

[83] Bruno LÉMERY, 2003, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture ».

[84] Cela va dans le sens des tendances relevées par Antoine BERNARD DE RAYMOND et Gilles TÉTART (2012, « Aux bords du champ. Agricultures et sociétés contemporaines »).

Les agriculteurs sont-ils condamnés à se libérer à chaque époque de nouveaux jougs en se liant à de nouvelles chaines ? Avant-hier le notable[85], hier la technologie[86] et aujourd'hui le contrôle par l'urbain ?

N'assistons-nous pas à une transition entre un modèle de domination des OPA à un modèle de domination où les citoyens se substituent aux OPA ? N'assistons-nous pas à l'apparition d'une nouvelle « *classe objet* » de fermiers dépendants d'un mouvement foncier solidaire?

Pierre BOURDIEU, dans « *un article aux allures conclusives* »[87] est revenu sur la domination symbolique qui s'exerce sur le monde paysan[88]. Certes il s'agissait pour lui de décrire les processus d'effondrement de la société paysanne et de dépeindre le poids des forces (urbaines, financières, politiques) qui s'exerçaient sur elle. Il n'en demeure pas moins qu'il a fait des paysans l'idéaltype de la classe objet. « *Dominée jusque dans la production de leur image du monde social et par conséquent de leur identité sociale, les classes dominées ne parlent pas, elles sont parlées (…) Entre tous les groupes dominés la classe paysanne, sans doute parce qu'elle ne s'est jamais donnée ou qu'on ne lui a jamais donné le contre discours capable de la constituer en sujet de sa propre vérité, et l'exemple par excellence de la classe-objet, contrainte de se former sa propre subjectivité à partir de son objectivation* »[89]. Pierre BOURDIEU relève également dans les éléments langagiers utilisés pour décrire les paysans les marques de cette domination, domination et éléments langagiers repris par les paysans eux-mêmes.

Dans la manière dont s'organise la nouvelle gestion foncière que développe TDL, il nous semble qu'apparait une nouvelle forme de relation entre d'un côté des paysans et d'un autre des prescripteurs, pour la plupart non-agriculteurs, qui indiquent quel doit être le bon usage du foncier au nom de la préservation des terres agricoles et du développement d'une agriculture paysanne et biologique. Au sein de TDL, cette relation est généralement caractérisée par un dialogue et une ouverture réciproque et bienveillante mais elle peut parfois glisser vers des formes de domination symbolique, qui consistent à parler en lieu et place des paysans souvent absents des arènes de débats et à orienter un mouvement en fonction d'un intérêt général supérieur dont ils sont de fait exclus de la définition.

L'enthousiasme et l'espoir que suscite Terre de liens, notamment chez les porteurs de projets agricoles qui projettent de s'installer grâce au mouvement ou chez ceux qui sont

[85] Dans les sociétés paysannes, les notables, selon Henri MENDRAS, étaient les médiateurs qui assuraient les rapports politiques, économiques, culturels et religieux des paysans avec la société englobante (Henri MENDRAS, 1995 [1976], *Sociétés paysannes*).
[86] Nous avons vu dans le Chapitre 1 en quoi le recours massif à la technologie en agriculture constituait un élément important du modèle productiviste agricole.
[87] Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE, 2013, *Sociologie des mondes* agricoles, p. 67.
[88] Pierre BOURDIEU, 1977, « Une classe objet ».
[89] *Ibid.*, p.4.

déjà installés par TDL, sont réels. « *Merci à Terre de liens* » et « *Longue vie à Terre de liens* »[90] sont autant de messages que des fermiers ont laissé en commentaire sur les questionnaires que nous leur avons envoyés.

TDL est un mouvement qui se construit en avançant et on peut imaginer que certaines des tensions que nous avons relevées et certaines de ses fragilités se transforment. Mais il n'en reste pas moins qu'elles sont les témoins d'une des mutations des mondes agricoles contemporains, où la place des agriculteurs et ses missions sont redéfinies par des individus extérieurs au monde agricole.

[90] Commentaire libre laissé sur un questionnaire, 2013.

Conclusion du Chapitre 7

Après l'examen des diverses dimensions qu'il recouvre, le rapport à la terre des fermiers de TDL nous paraît à divers égards ambigus. Conscients qu'ils ne sont que locataires, ils ne renoncent pas pour autant complètement à la propriété privée. Ils restent très attachés à conserver une certaine maitrise foncière, notamment des bâtiments qu'ils utilisent et occupent, mais ont le souhait de participer au développement de modalités de transmission plus éthiques, solidaires et environnementales. S'ils sont attachés à la terre, ils sont donc tout autant attachés à l'idée de pouvoir transmettre leur exploitation à des fermiers engagés en agriculture biologique.

Toutefois plusieurs tensions traversent le mouvement TDL. Elles concernent la gestion du bâti et expliquent que les fermiers et leur propriétaire se soient parfois repliés sur leurs positions contractuelles. Elles sont à l'origine de situations d'incompréhensions mutuelles qui pèsent sur les conditions du dialogue entre les deux parties. Ce dialogue s'opère en outre selon des modalités singulières tant les fermiers, dont des postures initiales sont par ailleurs très variées, sont absents des instances de régulation et des lieux de débats au sein de TDL. Une association des fermiers de TDL tente d'organiser leur représentation et leur prise de parole mais elle demeure marginale et exacerbe parfois la défiance latente entre les fermiers et le reste du mouvement. Au vu de ces conditions et de la place secondaire que les fermiers occupent dans cette nouvelle gestion foncière, il nous semble qu'apparaissent de nouvelles de formes domination symbolique qui s'exerce sur les paysans.

Conclusion de la Partie 3

Nous nous sommes arrêtée sur les parcours de vie des fermiers de TDL afin de comprendre la logique de leur trajectoire et déterminer les étapes et moments-clefs dans leur cheminement. Beaucoup ont suivi les mêmes formations, n'ont pas eu de parents agriculteurs, ont été très mobiles, ont rencontré des difficultés dans leur parcours à l'installation, et militent et s'engagent dans des organisations à caractère environnemental. La majorité des fermiers de TDL sont des néo-agriculteurs militants, des hors-cadre familiaux au profil atypique et déviant au regard de la composition générale de la profession agricole. Il participe ainsi de son renouvellement.

Nous avons étudié les pratiques agrobiologiques des fermiers en tentant d'appréhender leur rapport à la nature et en mettant ces pratiques en regard des attentes environnementales et des dispositifs de contrôle mis en place par TDL. Il s'avère que tous les fermiers de TDL pratiquent une agriculture biologique (toutefois pas systématiquement labellisée), font de la préservation de l'environnement une priorité mais sont parfois réticents à l'égard du bail rural environnemental. Dans un deuxième temps, d'autres aspects de leur production (orientation productive, commercialisation, etc.) ont été analysés. Les fermiers de TDL s'inscrivent dans des démarches d'agriculture paysanne mais leurs logiques de développement productives sont très diverses. Nous avons questionné l'usage du terme paysan dont les fermiers se réclament à une large majorité et avons questionné la réactivation de la figure idéal-typique du paysan telle que la sociologie rurale la mobilise.

Dans le dernier chapitre, nous nous sommes attachée à l'analyse du rapport à la terre des fermiers de TDL. Nous avons questionné leur attachement à la transmission, en mettant en évidence la distinction qu'ils opèrent entre la terre et le bâti. Alors que les questions relatives à la prise en charge des travaux sur le bâti ne sont pas stabilisées et créent des tensions entre les deux parties, la garantie que les terres qu'ils travaillent soient transmises à des agriculteurs qui s'engagent à y développer une activité agricole biologique représente quelque chose d'important. Par ailleurs, TDL est le théâtre d'interactions où les fermiers occupent une place très marginale. Ils ont tenté de s'organiser et ont créé une association, qui porte la parole de certains d'entre eux.

La présence et l'investissement de non-agriculteurs dans l'achat et la gestion des terres formalisent le droit de regard que l'ensemble de la société pose sur les espaces ruraux et agricoles. Au nom d'une nouvelle gestion foncière collective, partagée et ouverte à des enjeux environnementaux, les fermiers de TDL ne sont plus les premiers acteurs du foncier agricole qu'ils travaillent, ils sont des acteurs parmi d'autres. Les recompositions

des organisations comme TDL peuvent donc sous-tendre un affaiblissement de la maîtrise foncière des agriculteurs.

De plus la trajectoire et le passage des fermiers dans TDL ne comportent pas de garanties solides, ni de sécurités quant à ce qu'ils transmettront et la manière dont se réalisera la transmission. Certes l'activité agricole demeure une activité à risque, soumise à de nombreux aléas, que ce soit dans ou hors TDL, et rien n'indique à ce jour que ces transmissions soient particulièrement difficiles ou conflictuelles. Cependant le simple fait que la gestion locative et patrimoniale soit encore en construction dans TDL est source d'incertitude. TDL ne vise pas une sécurisation de leur situation professionnelle, il sécurise avant tout les terres et assure leur préservation.

Si l'on met en regard ces résultats avec la construction idéal-typique de l'intégration professionnelle développée par Serge PAUGAM, il s'avère que l'intégration incertaine caractérise certaines des situations que nous avons rencontrées[1]. L'intégration incertaine renvoie à un rapport au travail satisfaisant mais avec un rapport à l'emploi instable et insatisfaisant. Cette situation concerne des individus qui s'épanouissent dans leur travail, peuvent y trouver divers intérêts, mais qui pour autant occupent un emploi instable ou qu'ils jugent instable. Selon l'auteur, cette forme d'intégration est représentative des mouvements de précarisation de l'emploi.

Par certains abords, ce type d'intégration peut également être relié à au concept de précarité subjective développé par Danièle LINHART[2]. La sociologue entend dépasser la distinction objective/subjective des critères de définition traditionnels de la précarité. Pour elle, la précarité subjective qualifie la situation de travailleurs dont le contrat de travail peut être stable mais qui n'en demeurent pas moins confrontés à des situations de précarité « vécues » et « éprouvées ». L'analyse de ces deux auteurs ne concerne pas le secteur professionnel de l'agriculture et avait vocation à décrire des tendances de fond qui transforme le monde du travail. Mais elle permet d'éclairer notre travail sous un autre angle, celui de la situation d'instabilité dans laquelle se trouvent, comme nombre d'agriculteurs mais d'une manière différente, certains fermiers de TDL.

Nous avons donc observé plusieurs éléments relatifs à la situation des fermiers de TDL qui éclaire l'analyse des mondes agricoles : une rupture du renouvellement endogame de la profession qui s'ouvre à de nouveaux entrants HCF (fin des paysans) ; le développement en marge des grandes tendances de l'agriculture de modes de production biologiques et paysans auxquels agriculteurs et citoyens accordent une valeur forte (recréation des paysans) ; et le développement de systèmes de coopération entre citoyens et agriculteurs qui peuvent exclure ces derniers de leurs gouvernances[3] et parti-

[1] Serge PAUGAM, 2000, *Le salarié de la précarité*.
[2] Danièle LINHART, 2009, « Modernisation et précarisation de la vie au travail ».
[3] Nous reprenons ici une tendance qui a été observée par Christian DEVERRE et Claire LAMINE (2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales »).

ciper au retour de certaines formes de domination parées sous de nouveaux habits (retour des paysans).

CONCLUSION GENERALE

Notre recherche a appréhendé la question foncière au moyen d'une enquête socio-ethnographique du mouvement TDL en France et à partir de l'entrée particulière des usagers des terres agricoles administrées par ce mouvement. Le choix du terme *paysan de passage* pour qualifier les fermiers de TDL porte le message de la thèse que nous défendons. Ce terme renvoie à différents éléments relatifs aux parcours et aux positions des fermiers au sein de TDL et à des mouvements de transformation de la profession agricole, de l'agriculture et de la gestion foncière dont TDL et les agriculteurs qu'il soutient sont des acteurs contemporains.

Nous pouvons relier nos principaux résultats à la symbolique du passage, en les déclinant en cinq points caractérisant le processus de transformation que connaît la profession agricole : une plus grande mobilité socioprofessionnelle, une mobilité spatiale qui bouleverse les rapports d'attachement aux lieux, la régulation de la transmission dans et au dehors des mondes agricoles, une résistance paysanne et citoyenne face à la mondialisation néolibérale déterritorialisante, et enfin la formulation d'un nouveau pacte entre agriculteurs et citoyens qui pose la question de leur participation à la négociation de ses règles.

Le passage symbolise en premier lieu la mobilité socioprofessionnelle. TDL fait partie des mouvements agricoles alternatifs qui, au nom des biens communs et de la préservation de la terre, participent à la transformation des trajectoires professionnelles des agriculteurs. Il organise en effet la circulation des hommes sur la terre et non plus la circulation des terres entre les mains de quelques hommes. C'est une transformation majeure qui modifie le rapport à la propriété. En régissant l'usage de terres, il permet l'accès au foncier et l'entrée dans le métier à des porteurs de projets agricoles qui souhaitent s'installer en dehors du cadre familial. Ces derniers s'étaient pour la plupart préalablement heurtés à diverses difficultés pour accéder au foncier, difficultés tenant en partie à leur profil atypique et au caractère non-conventionnel de leur projet. TDL s'adresse ainsi à des néo-agriculteurs déviants au regard de la base sociale de l'agriculture. Il s'inscrit ainsi dans la transformation de la profession agricole, en proie à une crise multiforme, interne et externe, affectant sa capacité à se renouveler. Cette crise est le reflet de sa fragmentation en différents groupes et met à mal son unité. Alors que le statut d'agriculteur fut tout d'abord un héritage intergénérationnel (cf. les paysans d'Henri MENDRAS) avant de devenir une profession articulant tout à la fois de nouvelles exigences pour entrer dans le métier et l'héritage d'un milieu familial comme prédestination (le chef d'exploitation familiale modernisée), il a tendance à l'heure actuelle à être choisi et exercé après un parcours professionnel fait de diverses expériences. La profession agricole est aujourd'hui composée pour un tiers d'agriculteurs hors cadre familiaux.

Les logiques classiques du passage empruntant la voie intergénérationnelle sont bouleversées et laissent place à des logiques d'adoption du métier d'agriculteur[1], indépendamment de la transmission entre générations. TDL participe de ce phénomène. Il interroge en effet le récit traditionnel d'un agriculteur éternellement rivé à sa terre, soumis aux règles d'une transmission du foncier à l'intérieur du strict cadre familial. Il prend part à la transformation du socle identitaire sur lequel s'était constituée la profession en France. Ce socle est aujourd'hui en proie à un processus de transformation et de délitement interne. La tendance à l'agrandissement, la sophistication capitalistique des portages du foncier et des formes juridiques marquant le cœur de l'agriculture familiale étaient déjà présentes en germes dans les lois et politiques qui ont présidé à sa modernisation et à son intégration dans le secteur industriel. Dans ce contexte, TDL est un mouvement qui déborde ces transformations. Il cherche à occuper les vides et les failles de ce modèle professionnel qui expulse dans ses marges un peu plus chaque jour les agriculteurs pas assez grands et ni modernes pour se maintenir dans la course.

En organisant le passage des paysans sur les terres agricoles, TDL œuvre également à l'institutionnalisation d'une représentation du temps différente, dans le sens d'un temps professionnel plus court. La mobilité socioprofessionnelle qu'elle suppose a pour corolaire une certaine forme d'autonomie[2] : celle d'aller et venir et de ne pas être attaché au foncier, comme ont pu l'être des générations d'agriculteurs qui étaient à la fois dépendants du travail agricole et prisonniers d'une logique productive au service des organismes bancaires auprès desquels ils s'endettaient lourdement. TDL donne à voir l'exercice d'une profession qui n'enferme pas, qui peut n'être qu'une étape. Elle peut être un passage dans des parcours professionnels diversifiés, faits de multiples détours ; une profession pour laquelle il y a des portes de sorties, même si, comme nous avons pu le voir, les conditions de la sortie des fermiers ne sont pas stabilisées.

Le passage symbolise en deuxième lieu la mobilité spatiale. Il met au jour les tensions que cette mobilité peut revêtir pour ceux qui travaillent la terre. Les fermiers de TDL s'investissent sur leur ferme, développent différents projets relatifs à la production agricole, à l'aménagement des bâtiments qu'ils utilisent et des maisons d'habitation dans lesquelles ils vivent. Ils transforment ainsi leur ferme et leur milieu de vie. Ils s'inscrivent également dans des dynamiques associatives et prennent part à la vie de leurs territoires. À travers ces diverses activités quotidiennes, ils s'attachent aux lieux. Ces lieux sont des espaces vécus, des lieux pratiqués[3] : il existe une « *interdépendance de l'espace et du temps qui donne sa cohérence et sa structure à la vie sociale. Nous ne sommes qu'un es-*

[1] Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, p. 268.
[2] Nous préférons l'usage du concept d'autonomie à celui plus flou et abstrait de liberté, dont le contenu n'est pas univoque. L'autonomie renvoie au contraire à la dimension sociale de la question de liberté et n'évacue pas le discours de l'autre (Cornelius CASTORIADIS, 1975, *L'institution imaginaire de la société,* p. 152).
[3] Michel de CERTEAU, 1990, « Pratiques d'espace », *L'invention du quotidien*, p. 172.

pace en devenir, l'espace que nous investissons de nos pratiques »[4]. Ce travail régulier participe de leur ancrage et de leur enracinement, que d'aucuns considèrent comme constitutifs des besoins humains, des besoins de l'âme pour reprendre les mots de Simone WEIL[5] . La tension entre ce besoin d'habiter durablement un territoire et le passage éphémère sur les terres est constitutive de l'expérience de TDL.

C'est pourquoi les fermiers de TDL se reconnaissent comme des paysans. Leur activité agricole les inscrit sur un territoire en les y intégrant comme partie prenante de ce lieu de vie et de travail. La nouvelle gestion foncière que développe TDL bouleverse cependant cet enracinement en lui conférant des règles et une fin. En ce sens, TDL est-il le reflet d'une certaine modernité liquide[6], d'un âge de l'accès[7], où les hommes circuleraient sans attaches, où la mobilité remplacerait la sédentarité ? La question des permanences et des sécurités nécessaires à toute autonomie et à toute émancipation est posée. Alors que l'activité agricole est caractérisée depuis la fin du XXème siècle par la mobilité des capitaux et de la production, par la circulation des hommes, et notamment celle de la main-d'œuvre agricole[8], TDL œuvre dans une direction similaire mais au nom d'une logique différente : celle de la reterritorialisation de l'agriculture et de l'écologisation des modes de productions. On comprend toutefois qu'il s'agit davantage de reterritorialiser l'activité agricole que de garantir l'enracinement de lignées d'agriculteurs. Réside ici une délicate équation qui n'est pas encore résolue.

Le passage symbolise également la transmission entre les mains des agriculteurs. Les fermiers de TDL ont en effet à cœur de transmettre leur exploitation à des personnes qui s'inscriront dans une même dynamique de protection de l'environnement et des écosystèmes que la leur. Ils se considèrent comme des fermiers *de TDL* et sont satisfaits de prendre part à un mouvement qui leur assure que le travail qu'ils réalisent sera poursuivi après leur passage. Ils veulent transmettre un outil de travail viable et préservé, dont ils se sentent responsables. Leur passage sur la ferme s'inscrit dans le cycle du don/contre don[9] ; il réintroduit une dimension d'échange entre les générations d'agriculteurs. Si les fermiers ne sont que de passage, on reconnait que leurs choix productifs présents ont des conséquences à long terme et qu'il est nécessaire de garantir une gestion pérenne des fermes. Alors que les temps professionnels sont plus courts, que la transmission familiale n'opère plus, le nouveau système de gestion foncière mis en place par TDL inscrit donc paradoxalement l'usage des terres dans un temps plus long, un temps cyclique qui voit se succéder des paysans qui n'appartiennent pas nécessairement à la même famille. Ce passage peut être mal vécu et être à la source

[4] Sophie LE FLOCH, 2008, « L'espace, une propriété des projets collectifs locaux : un exemple sur le plateau de Millevaches », p. 180.
[5] Simone WEIL, 1949, *L'enracinement*.
[6] Zygmunt BAUMAN, 2007, *Le présent liquide*.
[7] Jérémy RIFKIN, 2000, *L'âge de l'accès. La nouvelle culture du capitalisme*.
[8] HERVIEU, PURSEILGE, *op. cit.*, p. 270.
[9] Marcel MAUSS, 2001 [1923-1924], *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*.

d'interrogations, même pour ceux qui ont choisi délibérément choisi cette trajectoire. Notre approche ethnographique nous a permis de mettre en lumière plusieurs tensions relatives à ce basculement. Le passage symbolise en effet la liaison mais aussi la co-obligation. Les fermiers de TDL sont liés à un mouvement qui se développe à différentes échelles, dont les ambitions portent sur des changements globaux d'appréhension et de gestion des terres. Ce mouvement les soutient en même temps qu'il les oblige à observer certaines règles, notamment celles du bail rural environnemental (BRE).

Le passage symbolise également les nombreuses transformations de l'agriculture et de la gestion foncière auxquelles TDL participe à son échelle. En instituant une nouvelle gestion foncière, le mouvement tente de briser la toute-puissance des Organisations professionnelles agricoles dominantes (OPA) qui contrôlent la gestion du foncier. Il tente ainsi de reprendre la maîtrise des terres des mains des agriculteurs considérés comme incapables d'en assurer une bonne gouvernance, du fait de leur attachement à leur patrimoine familial et à son accroissement. Il s'agit également de résister à l'échelle de la France à des processus d'artificialisation et d'accaparement des terres qui fragilisent l'activité agricole, de prendre acte des limites inhérentes à nos modèles de développement et relatives à l'environnement[10], et d'inscrire son action dans un contexte de résistance plus large en milieu rural.

L'agriculture paysanne et biologique que développent les fermiers de TDL en fait les acteurs d'une des tendances qui traversent les mondes agricoles : celle de la remise en cause d'une agriculture productiviste et financiarisée, d'une agriculture de firme tournée vers les empires agro-alimentaires[11], au profit d'une l'agriculture respectueuse de l'environnement, localisée, nourricière et développant des circuits courts de production et de commercialisation. En ce sens, l'expérience de TDL vise le passage d'un mode d'administration de l'agriculture où on laissait aux OPA et à la profession le choix de l'orientation des logiques productives, à un autre où des citoyens d'horizons divers, agriculteurs et non-agriculteurs, participent à l'orientation de pratiques agricoles vers un horizon qualitatif et agrobiologique.

Ces transformations ne se réalisent toutefois pas sans difficultés. Si les fermiers de TDL développent tous des activités biologiques et acceptent à une très large majorité les règles instaurées par TDL, ils ne vivent pas les dispositifs de contrôle mis en place de la même manière (comme le BRE par exemple). Quant au développement d'une agriculture paysanne, il est caractérisé par des logiques d'insertion économique très différentes. À l'échelle de TDL, nous avons pu en distinguer trois : une logique de filière, une logique pluriactive et territoriale et une logique de subsistance et d'autonomie. Le choix

[10] Geneviève AZAM, 2010, *Le temps du monde fini : vers l'après capitalisme.*
[11] Jan Douwe VAN DER PLOEG, 2014, *Les paysans du XXIème siècle. Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, p. 9 et p. 23.

de cette dernière pose question au sein de TDL, parce qu'elle va à l'encontre de la vocation nourricière tournée vers des consommateurs que tente de développer TDL. Elle peut aussi fragiliser les paysans et ne pas leur permettre de participer à la réalisation de travaux dans la mesure où leurs marges de manœuvre financières sont parfois très faibles. L'agriculture paysanne n'a donc pas un contenu stable et univoque.

Le passage peut également renvoyer à l'idée d'un affaiblissement de la capacité des paysans à être partie-prenante des choix liés à leur situation. Sont-ils alors à ce point des paysans de passage qu'ils n'ont plus d'influence sur leur destinée ? Sur leur capacité à définir les règles d'usages collectives des terres ? Du fait de la participation citoyenne et du décloisonnement des questions agricoles, on assiste à la montée en puissance d'acteurs urbains, à l'origine éloignés de l'agriculture. Ils deviennent de nouveaux prescripteurs de normes professionnelles pour les agriculteurs. Ils prennent part à la définition de la « bonne » agriculture. Par ses modalités de fonctionnement, le mouvement TDL alimente cette dynamique. C'est ainsi que les salariés, les bénévoles, les administrateurs de TDL contribuent à formuler et à rendre visible des enjeux globaux de préservation des terres, de développement d'une agriculture paysanne, nourricière et ancrée dans les territoires. Ce mouvement participe ainsi de la reconfiguration des arènes de débat et des lieux de gouvernance de la profession agricole. On retrouve cette dynamique dans d'autres initiatives comme par exemple les AMAP ou encore dans d'autres formes participatives de gestion de la terre, qui contribuent à faire émerger un nouveau pacte liant consommateur et agriculteur.

La question de la représentation sociale et politique des agriculteurs dans le nouveau jeu de ces organisations, d'associations de consommateurs ou de défense de l'environnement, reste cependant entière. L'enjeu écologique contribue-t-il à l'adoption de règles restrictives à l'autonomie des agriculteurs au nom même de leur libération et de leur accès à la terre ? Au sein de TDL, les fermiers sont majoritairement absents des instances de régulation et des lieux de débats. Certaines négociations relatives à la gestion patrimoniale et locative sont parfois conflictuelles. Le dialogue avec leur propriétaire – Foncière et Fondation – demeure souvent individualisé, les problèmes se règlant généralement au cas par cas. Si TDL valorise l'autonomie de ses fermiers, leur capacité à se prendre en charge et à parvenir à la résolution de certains problèmes liés au bâti, il leur est difficile d'avoir une parole collective. Alors qu'une association des fermiers rassemblent certains de ceux qui veulent participer au mouvement et parvenir à trouver des issues collectives à leurs problèmes singuliers, certains salariés et administrateurs de TDL lui reprochent une posture revendicative et un caractère politique. Une défiance réciproque s'immisce donc entre les usagers et les administrateurs de terres agricoles gérées en tant que *bien commun*.

Nous lisons ces processus comme porteurs d'un risque : celui d'une domination symbolique qui s'exercerait sur ces nouveaux paysans. Leur situations socioprofessionnelles s'apparentent à des formes de précarité subjective et sont caractérisées par une intégra-

tion incertaine. Cette transition nous semble donc devoir reposer sur des formes de délibération collective et non sur une simple imposition issue de la supposée clairvoyance de quelques-uns. Les bases du nouveau pacte entre les agriculteurs et leurs concitoyens ne pourront s'établir sans que les agriculteurs participent à l'élaboration des règles collectives les concernant directement. Cette situation fait écho, toute proportion gardée, à celle de paysans que nous avons dépeint dans l'introduction à une autre échelle : des paysans dépendants directement de la terre mais exclus de leur maîtrise par des formes d'accaparement qui leur échappent.

À divers égards, les fermiers de TDL se révèlent donc des paysans de passage, d'un passage encore non stabilisé vers d'autres horizons agricoles et professionnels.

Ce travail de recherche a donc mis en évidence un certain nombre de mutations relatives à une gestion foncière ouverte à de nouveaux acteurs, à la profession agricole et au renouvellement de sa base sociale, et à la définition des normes professionnelles agrobiologiques et paysannes. Notre enquête ethnographique au sein de TDL et la posture d'observatrice et de participante que nous avons adoptée ont permis d'éclairer ces processus à partir des expériences des acteurs qui prennent part à leur régulation. Certaines des questions que nous avons abordées mériteraient toutefois d'être approfondies.

Nous avons pris la mesure de la complexité et de l'enchevêtrement des enjeux professionnels relatifs au rapport à la terre. Nous avons décliné ce rapport en de multiples dimensions les synthétisants. Cet embryon de modèle conceptuel mériterait toutefois d'être développé et précisé, en étendant la recherche auprès d'autres groupes d'acteurs. En outre, en nous concentrant sur des dimensions relatives au profil sociologique des fermiers de TDL et à leur positionnement dans le mouvement, nous avons également partiellement laissé de côté l'analyse des relations nature-culture que donnait à voir notre objet de recherche. La critique du dualisme constitutif d'une vision anthropocentrique du monde, séparant la nature et les sociétés, devrait être davantage prise en compte pour comprendre la relation à la terre des agriculteurs. La déconstruction de ce dualisme, la reconnaissance des liens et des continuités entre la nature et les humains, affineraient et éclaireraient le rapport à la terre des agriculteurs abandonnant les modèles d'agriculture industrielle, quasiment hors sol.

En analysant les conditions d'expression des fermiers de TDL dans le mouvement et les tensions entre institution et mouvement social qui le traverse, nous aurions pu nous appuyer sur la sociologie des organisations. De même, pour questionner les ressorts des interactions entre les initiés de TDL, les développeurs de TDL et les développés[12] et

[12] Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN, 2008, « Le développement comme champ politique local ».

questionner le discours très pédagogique[13] relatif à la gestion foncière, la sociologie des savoirs pourrait être mobilisée. Une attention aurait pu également être portée à la composition du mouvement TDL et à la réalisation d'une sociologie générale des acteurs de TDL. Ces éléments constituent de futures pistes de recherche.

Enfin, nos recherches appellent à être poursuivies au-delà du cadre très singulier du mouvement TDL pour s'ouvrir à d'autres modalités de financement participatif du foncier agricole, à l'instar des récentes plateformes de *crowdfunding* qui se sont développées en France[14], ou à d'autres initiatives de gestion collective des terres en Europe[15]. Ces diverses expériences participent en effet au développement de nouvelles formes de coopération entre citoyens et agriculteurs et interrogent les modalités de régulation de ces nouveaux systèmes d'échanges.

Chemin faisant, notre recherche nous a toutefois enseigné que l'étude de ces mouvements ne peut se réaliser sans qu'une attention particulière ne soit portée à ceux qui les incarnent au quotidien et qui vivent de manière choisie ou subie ces bouleversements. Si d'aucuns considèrent que la ruralité tend progressivement à être appréhendée comme un ensemble de « qualités » et non plus des « hommes »[16], une sociologie des mondes agricoles et des nouvelles formes de coopération autour de l'agriculture ne peut faire l'impasse d'un examen minutieux des recompositions socioprofessionnelles à l'œuvre chez les agriculteurs. Quelle que soit la forme qu'ils prennent, pour être compris et saisis dans leur complexité, ces mouvements appellent à un changement de regard. L'observation et l'analyse des relations au sein des mondes agricoles à différentes échelles ne peut éluder l'étude de celles et ceux qui « font » l'agriculture au quotidien et qui construisent de nouvelles figures de paysans.

---

[13] Bruno LÉMERY, 2006, « Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs ».

[14] Comme indiqué dans la première partie, une plateforme dédiée aux projets agricoles, *Miimosa,* a récemment été développée en France. Elle a permis le financement partiel d'une cinquantaine de projets agricoles en France. Dans le même esprit, la plateforme *Ecobole* propose de soutenir financièrement divers projets à caractère environnemental dont certains permettent à des porteurs de projets agricoles de s'installer plus facilement.

[15] Dans plusieurs pays d'Europe, notamment en Allemagne, en Belgique et au Royaume-Uni, on trouve plusieurs organisations qui ont réuni de l'épargne auprès de consommateurs ou d'individus sensibilisés aux questions agricoles et environnementales qui ont sécuriser et acheter du foncier agricole.

[16] Marc MORMONT, *op. cit.,* p. 143.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

A

ALPHANDÉRY Pierre, BILLAUD Jean-Paul, (2009) « Retour sur la sociologie rurale. Introduction », *Études rurales*, n° 183 – 1, p. 9-20.

AUBERTIN Catherine, PINTON Florence, (2006) « Les paysans : figure emblématique du développement durable ? », dans AUCLAIR Laurent, ASPE Chantal, BAUDOT Patrick (éd.), (2006) *Le retour des paysans ? À l'heure du développement durable*, Edisud-IRD, collection « Écologie humaine », Aix-en-Provence, p. 15-30.

AZAM Geneviève, (2010) *Le temps du monde fini : vers l'après capitalisme*, Les Liens qui Libèrent, Paris.

B

BALANDIER Georges, (1985) *Le détour. Pouvoir et modernité*, Collection l'Espace du politique, Fayard, Paris.

BARDIN Laurence, (1977) *L'analyse de contenu*, PUF, Coll. Le Psychologue, Paris.

BARRAL Pierre, (1968) *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Presse de la fondation nationale des sciences politique, Armand Colin, Paris.

BARTHE Yannick, DE BLIC Damien, HEURTIN Jean-Philippe, LAGNEAU Éric, LEMIEUX Cyril, LIHARDT Dominique, MOREAU DE BELLAING Cédric, RÉMY Catherine, TROM Danny, (2013), « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix,* n° 103, p. 175-204.

BARTHÉLÉMY Denis, BOINON Jean-Pierre, NIEDDU Martino, (2002) « Le dualisme comportemental des agriculteurs : normativité de l'action ou jeu d'institutions ? », Communication au colloque « Institutionnalismes et évolutionnismes : Confrontations autour de perspectives empiriques », Lyon, 2-3 décembre 2002.

BAUMAN Zygmunt, (2007) *Le présent liquide*, Le Seuil, Paris.

BECKER Howard, (1985) Outsiders. Études de sociologie de la déviance, Éditions A. M Metailié, 1ère éd. 1963, Paris.

BERGER Laurent, (2005) *Les nouvelles ethnologies – enjeux et perspectives*, Armand Colin, Paris.

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, (2012) *La construction sociale de la réalité*, 1ère éd. 1966, Armand Colin, Paris.

BERNARD de RAYMOND Arnaud, TÉTART Gilles, (2012) « Aux bords du champ. Agricultures et sociétés contemporaines », *Terrains & travaux*, n° 20, p. 5-13.

BERNARDI Valérie, BOINON Jean-Pierre, (2009) « L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les commissions départementales d'orientation agricole », *Économie rurale*, n°312, p. 80-92.

BIGOT Régis, HATCHUEL Georges, (2001) « Les Français et l'espace rural », Juillet 2001, Éditions du Centre de Recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, document en ligne. URL : http://www.credoc.fr/pdf/Sou/espace_rural.pdf

BLOCH Marc, (1988) *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Armand Colin, 1ère éd. 1931, Paris.

BOINON Jean-Pierre, (2011) « Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945 », *Économie et Statistiques,* n°444–445, p. 19-37.

BOLLIER David, (2014) *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, traduit de l'américain par Olivier Petitjean, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris.

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Ève, (2011) *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.

BONHOMMEAU Paul, (2007) « Réactualiser la question foncière », *Campagnes solidaires*, n° 224.

BONNAUD Agnès, (1992) *Le Larzac, territoire en jeu. De l'importance des contrôles fonciers dans le développement d'une région défavorisée*, Maîtrise d'aménagement, Université Paris I et Paris VIII.

BONOLI Lorenzo, (2006) « Écrire et lire les cultures : l'ethnographie, une réponse littéraire à un défi scientifique », *A contrario*, vol. 4, p. 108-124.

BOSSARD Claire, SANTIN Gaëlle, GUSEVA CANU Irina, (2013) « Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants », Institut de veille sanitaire, Département Santé Travail. URL :http://www.invs.sante.fr/content/download/77471/284015/version/1/file/rapport_surveillance_mortalite_suicide_agriculteurs_exploitants.pdf

BOURDIEU Pierre, (2003) « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2003/5, n° 150, p. 43-58.

BOURDIEU Pierre, WACQUANT Laurent, (1992) *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Le seuil, Paris.

BOURDIEU Pierre, (1980) *Le sens pratique*, Les Éditions de Minuit, Paris.

BOURDIEU Pierre, (1979) « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°30, p. 3-6.

BOURDIEU Pierre, (1977) « Une classe objet », *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 17, p. 2-5.

BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, (1970) *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Les Éditions de Minuit, Paris.

BOURG Dominique, (1996) *L'homme artifice*, Gallimard, Paris.

BRUNEAU Ivan, (2010) « Recomposition syndicale et constructions des collectifs militants. À partir d'une enquête sur la Confédération Paysanne » dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole,* Presses de Sciences Politiques, Paris, p. 217-240.

BUREAU Jean-Christophe, (2007) *La Politique Agricole Commune*, La Découverte, Paris.

C

CARDONA Aurélie, LAMINE Claire, (2011) « L'agriculture biologique : mouvement social pour le développement d'un certain type d'agriculture ou pour un changement plus global ? », Colloque SFER, *Les transversalités de l'agriculture biologique*, Strasbourg, juin 2011. URL :http://www.sfer.asso.fr/content/download/3814/33382/version/1/file/CARDONA-LAMINE.pdf

CASTORIADIS Cornelius, (1975) *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, Paris.

CEFAÏ Daniel (dir.), (2003) *L'enquête de terrain*, La Découverte, Paris.

CERTEAU (de) Michel, (1990) « Pratiques d'espace », *L'invention du quotidien. 1. arts de faire*, Gallimard, Coll. « folio », Paris.

CÉSAR Christine, (2003) « Les métamorphoses des idéologues de l'agriculture biologique. La voix de La Vie Claire (1946-1981)», *Écologie & politique*, n°27, p. 193-206.

CHAMPAGNE Patrick, (2002) *L'Héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, Le Seuil, Paris

CHOPART Jean-Noël, NEYRET Guy, RAULT Daniel (dir.), (2006) *Les dynamiques de l'Économie sociale et solidaire*, La Découverte, Paris.

CHOUQUER Gérard, (2011) « Le nouveau commerce triangulaire mondial. Ou les analogies du foncier contemporain », *Études rurales,* n°187, p. 95-130.

COLIN Jean-Philippe, (2013) « Marchés fonciers et concentration foncière. La configuration de « tenure inversée », *Les Cahiers du Pôle Foncier*, n°3/2013, Pôle Foncier de Montpellier.

COMBY Jacques, (2004) « La propriété, de la Déclaration des droits au Code civil », Études foncières, n°108, p 44.

COMBY Jacques, (1990) « L'impossible propriété absolue » dans *Un droit inviolable et sacré*, ADEF, p. 1-6.

CORCUFF Philippe, (2011) « Présupposés anthropologiques, réflexivité sociologique et pluralisme théorique dans les sciences sociales », *Raisons politiques*, n° 43, p. 193-210.

CORCUFF Philippe et MATHIEU Lilian, (2009) « Partis et mouvements sociaux : des illusions de « l'actualité » à une mise en perspective sociologique », *Actuel Marx*, n° 46, p. 67-80.

CORNU Pierre, MAYAUD Jean-Luc, (dir.), (2007) *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIXe siècle à nos jours*, La boutique de l'histoire, Coll. Mondes ruraux contemporains, Paris.

COULOMB Pierre, (1999) « De la terre à l'État. Droit de propriété, théories économiques, politiques foncières », *Cahiers Options Méditerranéennes*, n°36, p. 13-40.

COULOMB Pierre, (1988) « Les systèmes fonciers locaux. Approche historique des rapports entre formes d'usage du sol et croissance industrielle », *Études rurales*, n°110-111-112, p. 85-91.

COURLEUX Frédéric, (2011) « Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? », *Économie et statistique*, n°444-445, p. 39-53.

D

DAHACHE Sabrina, (2010) « La singularité des femmes chefs d'exploitation », dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole,* Presses de Sciences Politiques, Paris, p. 93-110.

DARDOT Pierre, LAVAL Christian, (2014) *Commun. Essai sur la révolution du XXIème siècle,* La Découverte, Paris.

DARRÉ Jean-Pierre (dir.), (1994) *Pairs et experts dans l'agriculture*, Éditions Érès, Paris.

DE CRISENOY Chantal, (1988) « De l'origine et du rôle de la politique foncière agricole », *Économie Rurale*, 184-186, p. 85-91.

DÉGRANGE Béatrice, (2001) *La mise à l'épreuve d'une profession. Le travail de redéfinition du métier d'éleveur charolais*, Thèse de doctorat de sociologie effectuée sous la direction de Philippe Fritsch et Bruno Lémery, Université Lumière, Lyon 2.

DELÉAGE Estelle, (2011) « Les mouvements agricoles alternatifs », *Informations sociales*, n°164, p. 44-50.

DELÉAGE Estelle, (2005a) « Paysans malgré tout ! », *Écologie et Politique*, n°31, p. 13-23.

DELÉAGE Estelle, (2005b) « Mouvements paysans dans l'altermondialisation. Le cas de l'agriculture durable en France », *Anthropologie et Sociétés*, n° 29, p. 77-95.

DELÉAGE Estelle, (2004) *Paysans de la parcelle à la planète. Socio anthropologie du Réseau agriculture durable*, Syllepse, Paris.

DELÉAGE Jean-Paul, (2004) « Écologistes et alternatifs », Écologie & politique, 1-n°28, p. 161-174.

DEMEULENAERE Élise, BONNEUIL Christophe, (2010) « Cultiver la biodiversité. Semences et identité paysanne », dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole,* Presses de Sciences Politiques, Paris, p. 73-91.

DEMEULENAERE Élise, BONNEUIL Christophe, (2011) « Des Semences en partage », *Techniques & Culture*, n° 57, p. 202-221.

DEMEULENAERE Élise, GOULET Frédéric, (2012) « Du singulier au collectif. Agriculteurs et objets de la nature dans les réseaux d'agricultures « alternatives », *Terrains & travaux*, n° 20, p. 121-138.

DERÈZE Gérard, (1993) « Éléments pour une ethnosociologie des organisations », *Communication et organisation*, vol. 4, mis en ligne le 26 mars 2012, URL :
URL :http://communicationorganisation.revues.org/1653

DESCOLA Philippe, (2002) « L'anthropologie de la nature », *Annales. Histoire, Sciences Sociales,* 2002/1, 57ème année, p. 9-25.

DESCOLA Philippe, (2011) *L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature,* coll. Sciences en question, Quæ, Versailles.

DESRIERS Maurice, (2007) « L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique », *Agreste,* Cahier n°2, juillet 2007, p. 17-30.

DEVERRE Christian, MORMONT Marc, SOULARD Christophe Toussaint, (2002) « La question de la nature et ses implications territoriales » dans PERRIER-CORNET Philippe, (2002), *Repenser les campagnes*, L'Aube, Datar, Paris, p. 217-237.

DEVERRE Christian, LAMINE Claire, (2010) « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, n° 317, p. 57-73.

DI MÉO Guy, (2000) « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace » dans LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace et esprits des lieux*, Belin, Paris, p. 37-48.

DOUAI Ali, (2014) « De la dimension politique de la propriété et des institutions : apports et limites de l'approche d'E. Ostrom », *Revue internationale de droit économique*, T. XXVIII, p. 301-317.

DUBAR Claude, (1998) « Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés Contemporaines*, n°29, p. 73-85.

DUBAR Claude, (2000) *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Presses Universitaires de France, Paris.

DUBAR Claude, (2010) *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, [1ère éd. 2000], Armand Colin, Paris.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie, GIRAUD Christophe, (2010) « Les agriculteurs, entre clôtures et passerelles » dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) *Les mondes agricoles en politique – De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, p. 114-130.

DUBY Georges, WALLON Armand (dir.), (1992) *Histoire de la France rurale,* Tome 3, De 1789 à 1914, Le Seuil, 1ère éd. 1976, Paris.

DUFOUR Annie, BERNARD Cécile, ANGELUCCI Marie-Alix, (2003) « Reconstruction des identités professionnelles autour de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'exemple des Coteaux du Lyonnais », *Ruralia*, 12/13, mis en ligne le 01 juillet 2007.URL : http://ruralia.revues.org/334

DUFOUR Annie, LANCIANO Émilie, (2012) « Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 9, p. 153-169.

DUFUMIER Marc, HUGON Philippe, (2008) « Piques et polémiques les « émeutes de la faim » : du sous-investissement agricole à la crise sociopolitique », *Revue Tiers Monde*, n° 196, p. 927-934.

DUPONT Yves, (2005) « Pourquoi faut-il pleurer les paysans ? », *Écologie & politique*, n°31, p. 25-40

E

EME Bernard, (2006) « La question de l'autonomie de l'économie sociale et solidaire par rapport à la sphère publique » dans CHOPART Jean-Noël, NEYRET Guy, RAULT Daniel (dir.), (2006) *Les dynamiques de l'Économie sociale et solidaire*, La Découverte, Paris, p. 171-203.

F

FRIEDBERG Claudine, (1992) « Représentation, classification : comment l'homme pense ses rapports au milieu naturel » dans JOLIIVET Marcel (dir.), (1992) *Sciences de la nature, Sciences de la société. Les passeurs de frontières*, CNRS Éditions, Paris, p. 357-373.

G

GAMBINO Mélanie, LAISNEY Cécile, VERT Julien (coord.), (2012) *Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs*, Centre d'études et de prospective, Service de la Statistique et de la Prospective, Ministère de l'agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, La documentation française, Paris.

GAUCHET Marcel, (1990) « Pleurer les paysans ? », *Le Débat*, n° 60, p. 281-282.

GAULEJAC (de) Vincent, (2006) *La société malade de la gestion,* Le Seuil, Paris.

GILLET Marie, (1999) « Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial », Économie rurale, N°253, p. 87-90.

GILLET Marie, GUIGON Stéphanie, JACQUES-JOUVENOT Dominique, (2002) « Le patrimoine fondement identitaire de la profession agricole » dans SYLVESTRE J-P., *Agriculteurs, ruraux et citadins- Les mutations des campagnes françaises*, Educagri, Dijon, p. 91-108.

GIRAUD Christophe, (2014) « Une distance sociale intime. Hétérogamie parentale et choix de l'agriculture par les fils et filles d'agriculteur », dans BOUDJAABA Fabrice (dir.), *Le travail et la famille dans le monde rural (16ème-21ème siècles)*, PUR, Rennes, p. 185-206.

GIRAUD Christophe, RÉMY Jacques, (2014), « Être ou ne pas être agriculteur. Capital scolaire et devenir socioprofessionnel des fils d'agriculteurs », dans CHOISIS Jean-Philippe, GASSELIN Pierre, PETIT Sandrine et PURSEIGLE François, *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, EDP Sciences, Paris, p. 305-326.

GIRAUD Christophe, RÉMY Jacques, (2008) « Les choix des conjoints en agriculture », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, n°3, p. 21-46.

GODELIER Maurice, (1984) *L'idéel et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Fayard, Paris.

GOMBIN Joël, MAYANCE Pierre, (2010) « Tous conservateurs ? Analyse écologique du votre de la population agricole lors de l'élection présidentielle de 2007 » dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole,* Presses de Sciences Politiques, Paris, p. 193-215.

GOULET Frédéric, (2010) « Nature et ré-enchantement du monde », dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole,* Presses de Sciences Politiques, Paris, p. 51-72.

GRANIÉ Anne-Marie, (2005) *Figures de constructions identitaires. Regards croisés : le film, le réalisateur et le sociologue*, Habilitation à diriger des recherches, Tome 1, Université Toulouse 2 Jean Jaurès.

H

HÉLARDOT Valentine, (2005) « Précarisation du travail et de l'emploi : quelles résonances dans la construction des expériences sociales? », *EMPAN*, vol.4, n°60.

HERVIEU Bertrand, PURSEIGLE François, (2013) *Sociologie des mondes agricoles*, Armand Colin, Paris.

HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole,* Presses de Sciences Politiques, Paris.

HERVIEU Bertrand, HERVIEU-LEGER Danièle, (2005) *Le retour à la nature, « au fond de la forêt… l'État » précédé de Les néo-ruraux trente ans après,* L'Aube, 1ère éd. 1979, Paris.

HERVIEU Bertrand, VIARD Jean, (2001) *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*, L'Aube, Paris.

HERVIEU Bertrand, VIARD Jean, (1996) *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, L'Aube, Paris.

HUGHES Everett Cherrington, (1996) Le regard sociologique : essais choisis, traduit de l'américain par Jean-Michel Chapoulie, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.

HUËT Romain, (2013) « Le reportage ethnographique en contexte de conflit armé : restitution d'une expérience de 40 jours au sein d'une cellule de l'armée libre syrienne », *L'ethnographie organisationnelle : pratiques émergentes et contributions*, 81ème congrès de l'ACFAS, Université Laval, Québec.

I

ISAURRALDE Magdalena, (2015) « L'approche comportementale de l'action collective chez Elinor Ostrom : quels prolongements pour l'économie sociale et solidaire ? », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 15, p. 97-115

J

JACQUES-JOUVENOT Dominique, SCHEPENS Florent, (2007) « Transmettre et reprendre une entreprise : de l'*homo œconomicus* à l'*homo memor* », *Revue du MAUSS*, n°29, p. 377-391.

JACQUES-JOUVENOT Dominique, GILLET Marie, (2001) « L'agriculture en Franche-Comté: un métier patrimonial rediscuté », *Études rurales*, n° 159-160, p. 111-128.

JANIN Pierre, (2009) « Les « émeutes de la faim » : une lecture (géopolitique) du changement (social) », *Politique étrangère*, n°2, p. 251-263.

JEAN Bruno, (1997) *Territoire d'avenir pour une sociologie de la ruralité*, Presses universitaires du Québec, Québec.

JEAN Bruno, (1993) « Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 37, n° 101, septembre 1993, p. 291-307.

JOLLIVET Marcel, (1968) « Structures agraires et changement économique en agriculture », *Revue française de sociologie*, 9-3, p. 338-354.

JOLLIVET Marcel, MENDRAS Henri, (1971) *Les collectivités rurales françaises.* Tome I : *Étude comparative de changement social*, Armand Colin, Paris.

JOUVE Anne-Marie, VIANEY Gisèle, (2012) « Évolution des usages et des droits sur la terre en espace périurbain : conséquences sur l'agriculture (cas de cinq communes des alpes du Nord) », in PAPY François, MATHIEU Nicole, FÉRAULT Christian (éd.), *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Quæ, Versailles, p. 23-39.

K

KAUFMANN Jean-Claude, 1996, *L'entretien compréhensif*, Nathan, Paris.

L

LACHAUD Jacques, MANTEAU Lionel, (2006) *Les sociétés en agriculture: comment choisir, comment gérer*, 3ème éd. [1ère éd. 1996], Éditions France Agricole.

LAFERTÉ Gilles, SENCÉBÉ Yannick, (2016) « Le contrôle du foncier en France, entre stratégies familiales et politiques publiques », dans BLANCARD Stéphane, DÉTANG-DESSENDRE Cécile, RENAHY Nicolas, *Espaces ruraux et périurbains : Quelles transformations économiques et sociales ?* (À paraître).

LAHIRE Bernard, (2002) *Portraits Sociologiques. Dispositions et variations individuelles,* Armand Colin, Paris.

LALLAU Benoît, (2012) « Land grabbing *versus* investissements fonciers à grande échelle. Vers un « accaparement responsable ? », *L'Homme et la société,* n° 183-184, p. 15-34.

LAMARCHE Hugues, (1991) *L'agriculture familiale. Une réalité polymorphe*, L'Harmattan, Paris.

LAMINE Claire, (2011) « Anticiper ou temporiser. Injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture », *Sociologie du travail*, n° 53, p. 75-92.

LAPLANTINE François, (2002) *La description ethnographique*, 1ère éd. 1996, Nathan, Paris.

LARRÈRE Raphaël, (2002) « Agriculture : artificialisation ou manipulation de la nature ? », *Cosmopolitiques* « La nature n'est plus ce qu'elle était », juin, p. 158-173.

LAVILLE Jean-Louis., HAERINGER Joseph, SAINSAULIEU Renaud, (1997) « Introduction : penser l'association : du projet au fonctionnement » dans LAVILLE J-L., SAINSAULIEU R. (dir.), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, Paris.

LAVOUX Thierry, THEYS Jacques (dir.), (2003) « La spécialisation des exploitations agricoles et les pratiques de rotations culturales », *45 indicateurs de développement durable*, *Étude et travaux*, n°41, Institut Français de l'Environnement, p. 134-135.

LEFEBVRE Henri, (1949) « Problèmes de sociologie rurale. La communauté paysanne et ses problèmes historico-sociologiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 6, p. 79-100.

LE FLOCH Sophie, (2008) « L'espace, une propriété des projets collectifs locaux : un exemple sur le plateau de Millevaches », *Espaces et sociétés*, n° 132-133, p. 179-192.

LE MONNIER Jean, (2013) « Terre de liens, histoire de convergence », *Pour,* N°220, Le foncier agricole: lieu de tensions et bien commun p. 289-296.

LÉMERY Bruno, (2003) « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », *Sociologie du travail*, n° 1, volume 45, p. 9-25.

LÉMERY Bruno, (2004) « La fabrique des agriculteurs », Compte-rendu du séminaire *Transformation du métier d'agriculteur*, Institut de l'élevage, 29 et 30 mars 2004.

LÉMERY Bruno, (2006) « Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs » dans RÉMY Jacques, BRIVES Hélène, LÉMERY Bruno (dir.), *Conseiller en agriculture*, Éditions Éducagri/INRA, Dijon, Paris.

LEROUX Benoît, (2014) « Une perspective sociohistorique des agricultures biologique en France », dans CARDONA Aurélie, CHRÉTIEN Fanny, LEROUX Benoît, RIPOLL Fabrice, THIVET Delphine (coord.), (2014) *Dynamiques des agricultures biologiques. Effets de contexte et appropriations*, Educagri Éditions, Dijon et Quæ, Versailles, p. 22-43.

LEROUX Benoît, (2006) « Entre la bio et le bio… Quelles normes alimentaires ? », *Journal des anthropologues,* 106-107, p. 43-60.

LE ROY Étienne, (2011) *La terre de l'autre, une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*, Lextenso, Paris.

LÉVI-STRAUSS Claude, (2011) *L'anthropologie face aux problèmes du monde moderne*, Le Seuil, Paris.

LIFRAN Robert, (1988) « Anthropologie économique du patrimoine », *Études rurales*, avril-décembre, n° 110-111-112, p. 359-376.

LINHART Danièle, (2009) « Modernisation et précarisation de la vie au travail », *Papeles del CEIC*, vol. 43.

LYNCH Édouard, (2007) « La Première Guerre mondiale : renouvellement et mutations de l'agrarisme français » dans CORNU Pierre, MAYAUD Jean-Luc, (dir.), *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIXe siècle à nos jours*, La boutique de l'histoire, Coll. Mondes ruraux contemporains, Paris, p. 119-134.

M

MADJARIAN Grégoire, (1991) *L'invention de la propriété : de la terre sacrée à la société marchande*, L'Harmattan, Paris.

MANIER Bénédicte, (2012) *Un million de révolutions tranquilles. Travail/santé/habitat/santé/environnement… Comment les citoyens changent le monde*, Les liens qui libèrent, Paris.

MARCUS George E., (1995) « Ethnography in/of the World System: the emergence of multi-sited ethnography », *Annual Review of Anthropology*, vol. 24, p. 95-117.

MAUREL Marie-Christine, (1997), « Le rapport à la terre des exploitants familiaux en France et en Grèce », *Revue d'économie méridionale*, vol. 46, n°179-3, p. 249-270.

MAUSS Marcel, (2001) *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés* archaïques, [1 ère éd. 1923-1924], L'Année Sociologique, Sociologie et anthropologie, coll. « Quadrige », PUF, Paris.

MAYAUD Jean-Luc, (2009) « De l'usage du mot paysan » dans *Les Paysans,* Études, 2009/5 Tome 410, p. 663-672.

MÉDA Dominique, (2001) « Centralité du travail, plein emploi de qualité et développement humain », *Cités*, n° 8, p. 21-33.

MELOT Romain, (2012) « Droits de propriété et droits d'usage de la terre. Enquête sur le contentieux du fermage », Communication, 6ème journée de recherches en sciences sociales, INRA SFER CIRAD, Toulouse, France.

MENDRAS Henri, (1992) *La fin des paysans*, 1ère éd. 1967, Acte Sud, Paris.

MENDRAS Henri, (1995) *Sociétés paysannes*, 1ère éd. 1976, Armand Colin, Paris.

MERLET Michel, (2013) « Les accaparements de terres dans le monde, une menace pour nous tous », *POUR*, n°220, Le foncier agricole : lieu de tensions et bien commun, p. 95-104.

MERLET Michel (2010), « Différents régimes d'accès à la terre dans le monde. Le cas de l'Amérique latine », *Mondes en développement*, n° 151, p. 35-50.

MERTZ Gwenaëlle, (2010) *Les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) et des Groupements Fonciers Agricoles (GFA)*, Association pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles.

MÉSINI Béatrice (2004), « Résistances et alternatives rurales à la mondialisation », *Études rurales*, n° 169-170 - 1, p. 43-59.

MORIN Edgar, (1967) *Commune en France : la métamorphose de Plodémet*, Fayard, Paris.

MORMONT Marc, (2009) « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, n° 183, p. 143-160.

MUCCHIELLI Alex (dir.), (2004) *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris.

MULLER Pierre, (2010) « Les changements d'échelle des politiques agricoles», dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Presses de Sciences Politiques, Paris, p.339-345.

MUNDLER Patrick, (2007) « Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité », *Ruralia*, n°20, mis en ligne le 01 janvier 2011. URL : http://ruralia.revues.org/1702

MUNDLER Patrick, RÉMY Jacques, (2012) « L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? », *L'homme et la société*, 1/183-184, L'harmattan, p. 161-179.

O

OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, (1995) « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie», *Enquête*, Les terrains de l'enquête, p. 71-109.

OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, (2008) « Le développement comme champ politique local », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], mis en ligne le 10 mars 2008.URL: http://apad.revues.org/2473

OSTROM Elinor, (2010) *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, [1ère éd. 1990], De Boeck, Bruxelles.

P

PAILLIÉ Pierre, MUCHIELLI Alex, (2012) *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 1ère éd. 2003, Armand Colin, Paris.

PAPY François, MATHIEU Nicole, FÉRAULT Christian (éd.), (2012) *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Quæ, Versailles.

PARTANT François, (2002) *Que la crise s'aggrave,* 1ère éd. 1979, L'Aventurine, Paris.

PAUGAM Serge, (2000) *Le salarié de la précarité*, PUF, Paris.

PÉREZ-VITORIA Silvia, (2005) *Les paysans sont de retour,* Actes Sud, Paris.

PERRIER-CORNET Philippe (dir.), (2002a) *À qui appartient l'espace rural ? Enjeux publics et politiques,* L'aube, Datar, Paris.

PERRIER-CORNET Philippe (dir), (2002b) *Repenser les campagnes*, L'aube, Datar, Paris.

PIBOU Elsa, (2013) « Du caractère innovant et socialement situé de l'ethnographie organisationnelle : l'analyse du mouvement Terre de liens en France », *L'ethnographie organisationnelle : pratiques émergentes et contributions*, 81ème congrès de l'ACFAS, Université Laval, Québec.

PIETTE Albert, (1998) « Les détails de l'action. Écriture, image et pertinence ethnologique », *Enquête*, n° 6, p. 109-128.

PISANI Edgar (1977), *Utopie foncière*, Gallimard, Paris.

POLANYI Karl, (2009) *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps,* traduit de l'anglais par ANGENO M. et MALAMOUD C., Gallimard, 1ère éd. 1944, Paris.

POMÉON Thomas, DESQUILBET Marion, MONIER-DILHAN Sylvette, (2014) « Les standards privés dans le développement de l'agriculture biologique », Colloque *Renouveler les approches institutionnalistes sur l'agriculture et l'alimentation, La "grande transformation" 20 ans après*, 16 et 17 juin 2014 à Montpellier.

POINTEREAU Philippe, COULON Frédéric, (2009) « Abandon et artificialisation des terres agricoles », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°57, p. 109 - 120.

PROUDHON Pierre-Joseph, (1966) *Qu'est-ce que la propriété ? Ou recherche sur les principes du droit et du gouvernement,* 1ère Éd. 1840, Garnier-Flammarion, Paris.

R

RÉMY Jacques, (2010) « Un métier en transformation. Introduction » dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole,* Presses de Sciences Politiques, Paris, p. 41-50.

RÉMY Jacques, (2008) « Paysans, exploitants familiaux, entrepreneurs… : de qui parlons-nous ? », Communication au *Colloque de l'Association française de Science politique : Les mondes agricoles en politique*, Centre d'études et de Recherches Internationales, Paris, 22 mai 2008.

RÉMY Jacques, (1987) « La crise de la professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, n° 4, p. 415-441.

RICŒUR Pierre, (1990) *Soi-même comme un autre*, Le Seuil, Paris.

RIFKIN Jérémy (2000), *L'âge de l'accès. La nouvelle culture du capitalisme*, La Découverte, Paris.

RIPOLL Fabrice, (2014) « Quand la bio est soutenue par les défenseurs de l'agriculture paysanne » dans CARDONA Aurélie, CHRÉTIEN Fanny, LEROUX Benoît, RIPOLL Fabrice, THIVET Delphine (coord.), (2014) *Dynamiques des agricultures biologiques. Effets de contexte et appropriations*, Educagri Éditions, Dijon et Quæ, Versailles, p. 173-194.

RIVAUD Audrey, MATHÉ Jacques, (2011) « Les enjeux cognitifs du défi environnemental dans les exploitations agricoles », *Économie rurale,* n° 323, p. 21-35.

S

SALMONA Michèle, (1994) *Les paysans français. Le travail, les métiers, la transmission des savoirs*, L'Harmattan, Paris.

SAMAK Madlyne, (2013) « Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes », *Politix*, n°103, p. 125-148.

SENCÉBÉ Yannick, ALPHANDÉRY Pierre, PINTON Florence, (2009) « Partage de l'espace et contrôles du foncier. À qui appartient la terre et à quel espace appartient-on ? », Communication, Colloque de l'ASRDLF, Session spéciale : Développement territorial et gouvernance foncière Clermont-Ferrand, juillet 2009.

SENCÉBÉ Yannick, (2012) « La Safer – de l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution », *Terrains & travaux*, « Aux bords des champs. Agricultures et sociétés contemporaines », 2012/1 (n° 20), p. 105-120.

SENCÉBÉ Yannick, PINTON Florence, ALPHANDÉRY Pierre, (2013) « Le contrôle des terres agricoles en France. Le foncier, du gouvernement par les pairs à l'action des experts », *Sociologie*, n°3, pp. 251-268.

SYLVESTRE Jean-Pierre (dir.), (2002*) Agriculteurs, ruraux et citadins. Les mutations des campagnes françaises*, Educagri/CNDP, Dijon.

V

VAN DER PLOEG Jan Douwe, (2014) *Les paysans du XXIe siècle. Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, Charles Léopold Mayer, Paris.

VERPILLOT Loranne, (2010) *Transmission et valeurs d'usage de la terre dans une association. Le cas particulier de Terre de liens*, mémoire soutenu dans le cadre d'un Diplôme en Hautes Etudes des Pratiques Sociales, Université François Rabelais, Tours.

VIANEY Gisèle, (1998) « Agrandissement des exploitations et difficultés d'installation », *Ruralia*, 03, disponible en ligne, http://ruralia.revues.org/58.

W

WEBER Max, (1995) *Économie et société (1/ Les catégories de la sociologie, 2/ L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie)*, [1ère éd. 1971), Agora, Paris.

WEBER Max, (2003) *Éthique protestante et esprit du capitalisme*, 1ère parution 1905, 1ère éd. 1964, Gallimard, Paris.

WEIL Simone, (1949) *L'enracinement*, Gallimard, Paris.

WOLFER Bernard, (2005) « Identités de la France rurale, la terre, le paysan et l'État », Communication colloque de Genshagen « Agriculture et espaces ruraux : valeur, changement et perspective», 11 juin 2005, Berlin.

Y

YUSTA Mercedes., LYNCH Edouard (dir.), (2005) *Campagnes européennes en lutte(s) [XIXe-XXe siècles]*, Alternatives économiques, Dijon.

Z

ZARKA Yves-Charles., (2013) *L'inappropriabilité de la Terre. Principe d'une refondation philosophique,* Armand Colin, Paris.

LITTERATURE GRISE

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME (Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales), (2013), « Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales », Première session, 15-19 juillet 2013, p. 1-6. URL : *www.ohchr.org/Documents/HRBodies/.../A-HRC-WG-15-1-2_Fr.pdf*

DE SCHUTTER Olivier, (2014) « Le droit à l'alimentation, facteur de changement », Conseil des droits de l'homme, 25ème session, p. 14.

URL : http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310_finalreport_fr.pdf

EUROPEAN FOUNDATION CENTRE, (2005) « Foundation Facts & Figures Across the EU – Associating Private Wealth for Public Benefit », Bruxelles, Belgique.

GAULT Jean, MARTY Sylvain, MENARD Jean-Noël et PRINGAULT Jean-Marc, (2013) « *Évaluation des mesures prises dans le cadre de la Loi d'orientation agricole de 2006* », Rapport du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

URL :http://agriculture.gouv.fr/ministere/evaluation-des-mesures-prises-dans-le-cadre-de-la-loi-dorientation-agricole-de-2006-pour

L'OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME (Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme / Organisation mondiale contre la torture), (2014) « Nous n'avons pas peur. Attaque des défenseurs des droits à la terre qui s'opposent au développement effréné », Rapport annuel 2014, Paris.

SCHALLER Noémie, (2013) « L'agroécologie : des définitions variées des principes communs », Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, n° 59, juillet 2013.

SOURCES STATISTIQUES

Agreste Primeur, n° 246, juillet 2010, « L'utilisation du territoire entre 2006 et 2009 ».

Agreste Primeur, n° 219, janvier 2009, « Des territoires de plus en plus artificialisés ».

Agreste Primeur, n° 272, décembre 2011, « Les productions se concentrent dans les exploitations spécialisées ».

Agreste Primeur, n° 276, janvier 2012, « Un million d'actifs permanents ».

Agreste Primeur, n° 281, février 2012, « Jeunes agriculteurs, parmi les actifs les mieux formés ».

Service de l'observation et des statistiques, Commissariat général au développement durable, « L'artificialisation des sols s'opère aux dépens des terres agricoles », N°75, Février 2011. URL : http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Temis/0068/Temis-0068854/Point_75.pdf

MSA, octobre 2015, « Les retraites du régime des non-salariés agricoles en 2014 », Info stat. URL : http://www.msa.fr/lfr/documents/98830/28556437/Les+retraites+du+r%C3%A9gime+des+non-salari%C3%A9s+agricoles+en+2014.pdf

WEBOGRAPHIE

http://www.accesstoland.eu/

http://www.agriculturepaysanne.org/

http://www.agter.asso.fr/

http://www.confederationpaysanne.fr/

http://www.developpement-durable.gouv.fr/

http://www.fondation-nicolas-hulot.org/

http://www.jeminstallepaysan.org/

http://www.landmatrix.org/en/

http://www.peuple-et-culture.org/

http://www.terredeliens.org/

http://www.wwf.fr/

ANNEXES

ANNEXE 1 :

CHARTE DE TERRE DE LIENS

CHARTE DU MOUVEMENT TERRE DE LIENS

VALEURS

Dans la continuité des valeurs posées ses fondateurs, le mouvement Terre de Liens est guidé par des idéaux d'humanisme et de solidarité. Il souhaite permettre à chacun d'exercer sa responsabilité - individuellement et collectivement - vis-à-vis de la terre qu'il considère au même titre que l'eau et l'air comme un bien commun, et plus généralement vis à vis de l'environnement et de la société. Terre de Liens agit dans un esprit de confiance, de respect et de partage en privilégiant des dynamiques de mobilisation citoyenne autour d'actions sur le terrain. Il a la volonté permanente d'expérimenter et d'innover afin d'aboutir à des solutions alternatives et viables de gestion de la terre. Terre de Liens se positionne, parmi d'autres, comme un acteur du changement et de la transition vers un mode de société plus sobre, solidaire et équitable.

Agriculture écologique : agriculture à taille humaine, diversifiée, respectueuse de l'environnement, viable, vivable, socialement responsable, participant à l'économie locale et prioritairement destinée à l'alimentation humaine

Finance éthique : donner du sens à son argent en privilégiant sa valeur d'échange, encourager la transparence et lutter contre la spéculation.

Education populaire : créer les conditions pour que des personnes volontaires puissent agir - collectivement ou individuellement- de manière lucide, responsable et autonome et qu'ils soient capables de participer à la transformation sociale vers une société plus libre et plus juste.

BUTS POURSUIVIS PAR TERRE DE LIENS

Préserver les terres agricoles et en assurer un usage responsable sur les plans social et environnemental

- Considérer la terre comme un bien commun vivant et inaliénable pour assurer la souveraineté alimentaire des populations en solidarité avec les mouvements qui défendent cette idée
- Libérer la terre de la spéculation foncière et immobilière
- Favoriser les politiques et les actions qui permettent d'enrayer la disparition et la destruction des terres agricoles.
- Soutenir les projets qui vivifient le sol, les paysages et l'équilibre des écosystèmes

Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique, biodynamique...) et paysanne

- Soutenir des projets agricoles et agri-ruraux socialement, écologiquement pérennes, viables et vivables
- Faire évoluer les modèles agricoles vers une agriculture écologique et nourricière.
- Reconnaître le rôle irremplaçable des paysans dans la société
- Favoriser la transmission de la terre et des savoir-faire en assurant leur continuité
- Offrir aux porteurs de projet une opportunité pour accéder à du foncier et du bâti
- Préférer les installations aux agrandissements et maintenir les fermes existantes

Encourager des dynamiques collectives et solidaires

- Favoriser la création d'activités qui créent des liens sur le territoire
- Créer des liens, notamment entre société civile, monde rural et agriculture.
- Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socioprofessionnels
- Mettre en relation les différents acteurs impliqués dans l'usage, la gestion et la répartition du foncier ainsi que ceux impliqués dans la formation et l'accompagnement de projets
- Favoriser la mise en commun et le partage d'outils et d'expériences

- Contribuer au développement d'une économie solidaire

Renforcer, en s'appuyant sur des actions, le débat sur la gestion de la terre et du bâti

- Remettre en cause notre rapport à la terre par la seule propriété individuelle, notamment via l'accès collectif au foncier
- Permettre aux citoyens, individuellement et collectivement, d'exercer leur responsabilité sur l'usage qui est fait de leur territoire, notamment concernant les questions agricoles et alimentaires.
- Proposer aux pouvoirs publics des évolutions des règles et des pratiques, basées sur des expériences
- Encourager les collectivités à considérer essentiel le rôle de la terre comme ressource irremplaçable dans l'alimentation et l'aménagement du territoire
- Inciter les décideurs à imaginer et mettre en place une participation citoyenne à la gestion de la terre

L'AGRICULTURE SOUTENUE PAR TERRE DE LIENS

L'agriculture soutenue par Terre de liens est une agriculture :

- diversifiée respectueuse de l'environnement et vivifiant les sols, les paysages et rééquilibrant les écosystèmes par des pratiques telles que l'agriculture biologique, l'agriculture biodynamique...
- à finalités principalement alimentaires, socialement responsable et s'inscrivant dans l'économie solidaire
- paysanne, à taille humaine, favorisant la création d'emploi, économiquement viable et transmissible
- reliée à la société civile, qui tisse des liens dans les territoires et participe à l'économie locale.

ANNEXE 2 :

ÉVOLUTION DE LA CHARTE DE TERRE DE LIENS

La charte de Terre de liens – version utilisée de 2007 à 2011.

Soutenir des projets socialement, écologiquement et économiquement pérennes
· Permettre l'installation ou le maintien de lieux agricoles biologiques ou biodynamiques, et plus généralement, soutenir les projets qui vivifient le sol, respectent les paysages et l'équilibre des écosystèmes
· Donner une chance aux porteurs de projet d'accéder a du foncier et du bâti
· Maintenir les fermes existantes et éviter l'agrandissement
· Favoriser la transmission de la terre et des savoir-faire en assurant leur continuité
· Favoriser la création d'activités rurales pluriactives, multifonctionnelles
· Privilégier les initiatives qui s'appuient sur les potentiels, les savoirs et les savoir-faire locaux

Encourager des dynamiques collectives et solidaires en milieu rural et périurbain
· Mettre en relation les différents acteurs impliques dans l'usage, la gestion et la répartition du foncier ainsi que ceux impliqués dans la formation et l'accompagnement de projet
· Favoriser les relations entre consommateurs, producteurs d'un territoire (ex : AMAP)
· Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socio-professionnels
· Favoriser la mise en commun d'outils, de finances, d'expériences

Renforcer, par des actions, le débat sur la gestion de la terre et du bâti
· Encourager les collectivités locales à considérer comme essentiel le rôle de la terre comme ressource irremplaçable dans l'aménagement du territoire
· Fournir aux pouvoirs publics des expériences qui puissent être la base d'évolutions des règles et des pratiques
· Inciter les acteurs à imaginer et mettre en place une participation citoyenne à la gestion de la terre
· Permettre à chaque citoyen d'exercer sa responsabilité sur l'usage qui est fait de son territoire
· Lutter contre la spéculation foncière et immobilière
· Favoriser une législation sur le territoire et son application qui permette de maitriser l'urbanisation (et de renforcer les ceintures vertes)

La charte de Terre de liens – version utilisée de 2003 à 2007

1 - Intervention sur des dynamiques **COLLECTIVES** de gestion de territoire: Terre de Liens est un outil de mise en relation entre différents acteurs impliques dans l'usage, la gestion et la répartition du foncier. L'association privilégie donc les opérations collectives impliquant des partenaires différents :

· Permettre la création de projets collectifs, ou l'installation en agriculture biologique et biodynamique

· Favoriser les relations entre consommateurs, producteurs et acteurs d'un territoire

· Impliquer l'ensemble des acteurs dans la gestion du territoire

· Inciter les collectivités locales à s'investir dans une autre gestion du foncier

· Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socioprofessionnels

2 - Intervention sur des projets **DURABLES** écologiquement et socialement : Terre de Liens a pour vocation de soutenir de projets qui respectent l'environnement et qui concourent à maintenir et à créer du lien social et de la solidarité sur un territoire :

· Favoriser l'agriculture biologique et biodynamique

· Favoriser la création d'activités rurales pluriactives et vivables au sein du territoire

· Soutenir les projets qui respectent le paysages et l'équilibre des écosystèmes en général

· Permettre a chaque citoyen d'exercer sa responsabilité sur l'usage qui est fait de son territoire

· Privilégier les initiatives qui s'appuie sur les potentiels, les savoirs et les savoir-faire locaux

· Inciter les acteurs à imaginer des procédures de pilotages d'action démocratique et participative

3 - Intervention **COMPLEMENTAIRE** aux autres dispositifs : Terre de Liens ne se substitue pas aux outils existants mais, constatant leur insuffisance, tente de renforcer ces dispositifs pour un meilleur usage et une meilleure répartition du foncier :

· Libérer la terre de la spéculation foncière et immobilière

· Empêcher la disparition des fermes au profit de l'agrandissement

· Favoriser la transmission de la terre et des savoir-faire en assurant leur continuité

· Donner une chance aux jeunes porteurs de projets d'accéder a du foncier sans pénaliser leurs projets

· Libérer le fermier du poids des institutions locales et éviter le clientélisme

· Favoriser les contrats entre les acteurs et le territoire pour maitriser l'urbanisation

ANNEXE 3 :

STATUTS DE L'ASSOCIATION NATIONALE DE TERRE DE LIENS

STATUTS DE L'ASSOCIATION NATIONALE TERRE DE LIENS

Assemblée Générale Extraordinaire du Samedi 12 février - Paris

Préambule

L'Association Terre de liens a été constituée en 2003. Elle est le fruit de la rencontre de plusieurs mouvements issus de l'éducation populaire, l'agriculture biologique et biodynamique, l'économie solidaire, la finance éthique et le développement rural.

On entend par Mouvement Terre de liens, un ensemble de composantes œuvrant dans l'esprit et en conformité avec la charte de Terre de liens. Les rapports entre ces différentes composantes, sont clarifiés par ces statuts :

- **L'Association Nationale Terre de liens.**
- **Les Associations Territoriales**, agréées par l'association nationale, au nombre de 14 à ce jour (Alsace, Aquitaine, Bourgogne/Franche-Comté, Bretagne, Centre, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes).
- **Les Antennes Territoriales**, portées par l'Association Nationale. Au nombre de 4 à ce jour (Auvergne, Ile-de-France, Limousin, Poitou-Charentes), elles sont des futures associations territoriales.
- **Les 2 outils financiers** créés à l'initiative de l'Association Nationale, à savoir :
  - * **La Foncière Terre de liens** : Société en commandite par actions à capital variable composée des commanditaires (actionnaires apportant le capital) et d'un commandité (une instance de gestion, composée de la Nef, de l'Association Nationale Terre de liens et du président-fondateur de Terre de liens).
  - * **Le Fonds Terre de liens** : Fonds de dotation, régi par la loi du 4/08/2008, géré par le conseil du Fonds Terre de liens, composé de 3 à 8 membres dont un, en tant que représentant l'association nationale Terre de liens qui en assure la présidence.
  - * Par ailleurs, **la Fondation Terre de liens,** en cours de création par l'obtention de la Reconnaissance d'Utilité Publique (Fondation RUP).

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les personnes physiques et morales adhérant aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

« TERRE DE LIENS »

La dénomination, la marque *Terre de Liens* et son logo ainsi que l'ensemble de ses signes distinctifs, sont la propriété exclusive de l'Association Nationale Terre de liens et protégés au titre de la propriété intellectuelle. Toute utilisation, y compris par ses membres et leurs adhérents, ou par les institutions créées par l'Association Nationale Terre de liens pour soutenir et développer ses activités et le Mouvement Terre de liens, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de son Conseil d'Administration qui fixe les conditions de cette utilisation.

De même, les personnes physiques qui participent au Mouvement Terre de liens, ne peuvent revendiquer publiquement cette appartenance à des fins commerciales ou politiques, sans l'accord préalable et exprès du Conseil d'Administration de l'Association Nationale Terre de liens.

Les Associations Territoriales adhérentes à l'Association Nationale Terre de liens ne peuvent utiliser dans leurs documents sociaux ou de communication la dénomination *Terre de Liens* sans y adjoindre la mention de leur zone géographique d'intervention. Elles perdent immédiatement tout droit sur le nom, la marque et logo *Terre de Liens* en cas de perte de la qualité de membre de l'Association Nationale Terre de liens, pour quelque raison que ce soit.

Article 2 : Objet

- L'association Nationale Terre de liens a pour objet de relier entre elles, soutenir et accompagner les initiatives collectives d'acquisition et de gestion du foncier et du bâti, particulièrement en milieu rural et péri-urbain. Elle favorise l'émergence et le développement de telles initiatives.

Dans ce cadre, l'Association Nationale Terre de liens, en cohérence avec la charte Terre de liens annexée à ces présents statuts, directement ou en appui ou en partenariat avec les Associations Territoriales adhérentes à l'Association Nationale Terre de liens, vise à :

- Soutenir des projets socialement, écologiquement et économiquement pérennes.
- Encourager des dynamiques collectives et solidaires en milieu rural et périurbain.
- Renforcer, par des actions, le débat sur la gestion respectueuse de la terre.

- Elle fédère au niveau national et favorise la coordination des Associations Territoriales qui partagent ses engagements, objectifs et valeurs. Elle est le lieu où s'organisent la mise en cohérence et la coordination du mouvement Terre de liens notamment avec la Foncière et le Fonds de dotation. Elle suscite la création d'associations territoriales et /ou contribue à leur développement. Elle est garante du respect de la charte et du projet associatif par ses membres.

- Sa durée est illimitée.

Article 3 : Moyens d'action

La réalisation de l'objet se fera par tous moyens utiles en cohérence avec l'éthique du Mouvement Terre de liens, notamment :

- Le portage et le pilotage de projets de dimension nationale et/ou inter-territoriaux,
- La représentation du mouvement au niveau national et international et un rôle de « plaidoyer » sur tout sujet entrant dans son objet social,
- La conception, la diffusion et la gestion d'outils d'information et de communication à destination du grand public (publications, site Internet, etc.),
- Le soutien à l'accompagnement de projets et d'initiatives initiés, menés ou relayés par les associations territoriales,
- La mise en réseau et la diffusion de savoir-faire,
- L'acquisition directe ou indirecte et la mise à bail de foncier bâti ou non bâti,
- La participation aux organes de gestion et/ou au capital de structures ayant pour finalité de favoriser l'accès solidaire au foncier rural et périurbain,
- L'accompagnement et l'assistance aux porteurs de projets et acteurs locaux,
- La mise à disposition à ses membres de services d'intérêt commun mutualisés,
- La mobilisation de nouvelles ressources et la mise en synergie des ressources du Mouvement Terre de liens.

2

Article 4 : Siège Social

Le siège social est fixé à Crest (26). Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration en tout lieu du territoire français métropolitain.

Article 5 : Composition de l'Association Terre de liens

L'Association Nationale Terre de liens est une association nationale réunissant les quatre catégories de membres suivantes dénommées « **familles** »: Associations Territoriales, Membres Fondateurs, Membres Partenaires, Personnes Qualifiées.

5-1 : Associations Territoriales

Les Associations Territoriales Terre de liens, agréées en cette qualité par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale Terre de liens sont des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 s'engageant à contribuer à la réalisation de l'objet social de l'Association Nationale Terre de liens sur leur zone d'intervention géographique.

Pour devenir membres de l'Association Nationale Terre de liens, les Associations Territoriales doivent s'engager à adhérer aux statuts, au règlement intérieur, à la Charte de Terre de liens et à mettre en œuvre le projet associatif de l'Association Nationale qu'elles représentent à leur échelon territorial. Elles s'engagent à se conformer aux décisions et engagements souscrits par l'Association Nationale Terre de liens pour le compte du Mouvement, à accepter et faciliter l'intervention de la commission de médiation visée à l'article 23 des présents statuts, à travailler en concertation avec l'Association Nationale Terre de liens pour la mise en œuvre des projets s'inscrivant dans le projet du Mouvement, dans la limite de leurs possibilités.

En cas de carence (manquement d'un ou des dirigeants à remplir leurs obligations statutaires) d'une Association Territoriale, la présidence de l'Association Nationale Terre de liens peut convoquer l'Assemblée Générale de cette association, dont il fixe l'ordre du jour et dirige les débats.

Les Associations Territoriales contribuent au financement des charges de l'Association Nationale Terre de liens par le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.
La famille des Associations Territoriales Terre de liens bénéficie au total d'un maximum de 50% des voix à l'Assemblée Générale.

5-2: Membres Fondateurs

Les Membres Fondateurs encore impliqués à ce jour dans la vie du Mouvement, sont des membres de droit, fondateurs de l'association nationale Terre de liens :

- L'association RELIER
- La société financière de La Nef
- L'association Mouvement de Culture Bio-Dynamique
- René BECKER et Sjoerd WARTENA, en tant que personnes physiques

Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal ou statutaire ou par toute personne désignée de façon permanente par celui-ci.
La famille des Membres Fondateurs bénéficie au total d'un maximum de 20% des voix à l'Assemblée Générale.

5-3 Membres Partenaires

Les Membres Partenaires sont des personnes morales cooptées par le Conseil d'Administration, en fonction de leurs valeurs partagées avec le Mouvement, sur proposition d'un Membre Fondateur ou d'une Association Territoriale Terre de liens.

Leur nombre (minimum et/ou maximum) est défini dans le cadre du règlement intérieur.
Cette famille bénéficie au total d'un maximum de 15% des voix à l'Assemblée Générale.
Ils sont désignés pour une période de 3 ans, renouvelable.

5-4 Personnes Qualifiées

Les Personnes Qualifiées sont des personnes physiques cooptées par le Conseil d'Administration, en fonction de leur compétence ou de leur implication et en fonction de leurs valeurs partagées avec le Mouvement, sur proposition d'un Membre Fondateur ou d'une Association Territoriale Terre de liens.

Leur nombre (minimum et/où maximum) est défini dans le cadre du règlement intérieur.
Cette famille bénéficie au total d'un maximum de 15% des voix à l'Assemblée Générale.
Elles sont désignées pour une période de 3 ans, renouvelable.

Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- **S'agissant de la qualité de Membre Fondateur par la démission exclusivement.**
- **S'agissant de la qualité d'Association Territoriale :**
  - par démission, sur décision de son assemblée générale extraordinaire adressée au président de l'Association Nationale Terre de liens.
  - par exclusion, sur décision du Conseil d'Administration de l'Association Nationale Terre de liens pour non-paiement de la cotisation statutaire, non justifié auprès du Conseil d'administration, ou pour non respect des statuts et des valeurs qui fondent l'action de Terre de liens, ou pour tout autre motif grave portant atteinte aux intérêts ou à l'image de marque Terre de liens et du Mouvement qu'elle représente. Le président de l'association concernée est préalablement invité à présenter ses explications. Il peut être assisté de la personne de son choix. La décision d'exclusion est immédiatement applicable sauf saisine de la Commission de Médiation prévue à l'article 23 des présents statuts.
- **S'agissant des Personnes Qualifiées et des Membres Partenaires :**
  - par démission adressée à la présidence de l'Association Nationale Terre de liens,
  - par exclusion sur décision du Conseil d'Administration de Terre de liens pour non respect des valeurs qui fondent l'action de Terre de liens ou pour tout autre motif grave portant atteinte aux intérêts ou à l'image de marque de Terre de liens et du Mouvement qu'elle représente. La personne concernée est préalablement invitée à présenter ses explications. Elle peut être assistée de la personne de son choix.
  - la cooptation étant prévue pour une période de 3 ans, l'arrivée du terme implique la perte automatique de la qualité de membre partenaire ou personne qualifiée, sauf renouvellement de celle-ci pour une nouvelle période de 3 ans.

Article 7 : Cotisations, ressources

Les ressources de l'Association Nationale sont composées :

1/ des cotisations annuelles de tous les membres :

- Des Membres Fondateurs, des Membres Partenaires et des Personnes Qualifiées, par le versement de cotisations annuelles dont le montant est arrêté par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

- Des Associations Territoriales qui contribuent à la vie matérielle de l'Association Nationale Terre de liens par le versement de cotisations annuelles dont le montant est arrêté par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration. Cette cotisation est composée d'une part fixe et d'une part variable.

2/ des apports au Fonds associatifs de développement et de solidarité (cf article 8) avec ou sans droit de reprise,

3/ des apports avec ou sans droit de reprise,

4/ du revenu de ses biens,

5/ des subventions publiques ou privées,

6/ des dons manuels et contributions bénévoles,

7/ du produit des ventes et des rétributions perçues pour services rendus,

8/ des ressources créées à titre exceptionnel et s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente,

Et en général toutes les autres ressources autorisées par la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme un commissaire aux comptes et un suppléant dans les conditions légales prévues à l'article L612-4 du code de commerce.

Article 8 : Le Fonds associatif de développement et de solidarité

Un Fonds de développement et de solidarité est constitué. Il est abondé par des apports volontaires, par une quote-part des cotisations de tous les membres et une quote-part des résultats annuels de l'Association Nationale Terre de liens, sur décision de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes. Il a pour but de permettre le financement des projets, le développement du Mouvement et le renforcement des solidarités. L'organisation et le fonctionnement de ce fonds seront précisés dans le règlement intérieur et sa mobilisation fait l'objet d'une délibération spéciale et motivée du conseil d'administration.

Article 9 : Composition des assemblées générales (AG)

Les assemblées générales comprennent l'ensemble des membres prévus à l'article 5.

Les personnes morales, quelle que soit la famille à laquelle elles appartiennent, sont représentées par leur représentant légal ou statutaire ou un représentant mandaté par leurs instances respectives (bureau ou CA ou AG ou instance de direction).

Les familles disposent du nombre de voix suivant, quel que soit le nombre de leurs membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale :

- **Famille des Associations Territoriales** : 50 % des voix de l'Association Nationale Terre de liens.
- **Famille des Membres de Fondateurs** : 20% des voix de l'Association Nationale Terre de liens, avec 5 Membres Fondateurs.
- **Famille des Personnes Qualifiées** : 15% des voix de l'Association Nationale Terre de liens.
- **Famille des Membres Partenaires** : 15% des voix de l'Association Nationale Terre de liens.

Le mode de calcul du vote de chacun des membres au sein de sa famille est développé dans le règlement intérieur, notamment en intégrant la notion de « minimum » afin qu'un seul membre dans une famille n'aie pas la totalité des voix de sa famille.

Un membre empêché peut déléguer son pouvoir à un autre membre quelle que soit sa famille. Une même personne physique (qu'elle siège personnellement en qualité de membre individuel ou en qualité de représentant d'une personne morale) ne peut détenir plus de deux pouvoirs. D'autres délégués des personnes morales (adhérents ou permanents salariés) peuvent également assister à l'Assemblée Générale, mais à titre consultatif.

Article 10 : Modalités de convocation des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration qui fixe l'ordre du jour. Seuls les points prévus à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une délibération. Les convocations sont adressées par courrier électronique ou par courrier simple pour les membres qui en font la demande, 15 jours avant la réunion.
Dans ce même délai, les documents nécessaires sont tenus à la disposition des membres au siège de l'association nationale et sur le site Internet de l'association.
Le Bureau de l'Assemblée est celui du Conseil d'Administration.

Article 11 : Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an dans les 6 mois de la clôture de l'exercice comptable et chaque fois que nécessaire.

Lors de l'assemblée annuelle d'approbation des comptes, elle entend les rapports d'activités et financiers qui lui sont présentés au nom du conseil d'administration, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et le rapport spécial prévu à l'article L 612-5 du code du commerce.

Elle délibère sur les conventions passées dans les conditions de l'article L 612-5 du code du commerce et les comptes de l'exercice, décide de l'affectation du résultat et de l'abondement au fonds de développement et de solidarité défini à l'article 8, et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.

Point sur les relations les Outils Financiers et l'Association Nationale Terre de liens

Avec la Foncière :

- Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale Terre de liens désigne son représentant à la Foncière Terre de liens. Cette personne est membre de l'association: soit membre du CA soit mandatée par lui. En cas de mandatement d'une personne non membre du Conseil d'Administration, cette personne est invitée d'office au Conseil d'Administration, à titre consultatif.

- Pour sa part, la Foncière Terre de liens désigne une personne pour la représenter au Conseil d'Administration de l'Association Nationale Terre de liens, personne invitée systématiquement, à titre consultatif.

Avec le Fonds de dotation :

- Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale désigne, sur proposition son représentant au Fonds de dotation Terre de liens. Cette personne est membre de l'association : soit membre du CA soit mandatée par lui. En cas de mandatement d'une personne non membre du Conseil d'Administration, cette personne est invitée d'office au Conseil d'Administration, à titre consultatif.
- Pour sa part, le Fonds de dotation Terre de liens désigne une personne pour le représenter au Conseil d'Administration de l'Association Nationale Terre de liens, personne invitée systématiquement, à titre consultatif.

S'il y a lieu, l'Assemblée Générale procède à la désignation d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant pour 6 ans.

Au cours de cette assemblée annuelle ou d'une autre assemblée convoquée à cet effet, elle se prononce sur le rapport d'orientation pour l'exercice suivant et le budget prévisionnel, préparés par le Conseil d'Administration. Elle arrête le montant des cotisations de l'exercice suivant.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer sur première convocation que si la moitié des membres, quelle que soit la famille à laquelle ils appartiennent, est présente ou représentée.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire est à nouveau convoquée dans les mêmes conditions et sur le même ordre du jour et peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.
Ses délibérations s'imposent à tous les membres.

Article 12 : Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de modifier les statuts, de procéder à la dissolution de l'association ou de décider sa fusion avec tout organisme poursuivant des buts comparables.

Tout projet, avant d'être soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire, doit préalablement être adopté par le Conseil d'Administration, à la majorité absolue des voix **ET** à la majorité absolue des voix de la famille « Membres Fondateurs ».

Sur première convocation, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement délibérer que si les 2/3 des membres, quelle que soit la famille à laquelle ils appartiennent, sont présents ou représentés.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale Extraordinaire est à nouveau convoquée dans les mêmes conditions et sur le même ordre du jour et ne peut alors valablement délibérer que si 1/3 des membres, quelle que soit la famille à laquelle ils appartiennent, sont présents ou représentés.
Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 13 : Composition du Conseil d'Administration (CA)

L'Association Nationale Terre de liens est administrée par un Conseil d'Administration composé :

- **D'autant de représentants que d'associations territoriales adhérentes**, élus par leurs instances respectives (bureau ou CA ou AG). En cas d'absence de candidats, c'est le président de l'Association Territoriale qui siège. Chaque représentant dispose d'une voix au Conseil d'Administration.
- **Des 5 membres Fondateurs**. Chaque Membre Fondateur représentant une personne morale dispose de deux voix et chaque Membre Fondateur, en tant que personne physique, dispose d'une voix au Conseil d'Administration.
- **De 3 représentants des Membres Partenaires**, élus par les membres en AG. Chaque représentant dispose d'une voix au Conseil d'Administration.
- **De 5 représentants des personnes qualifiées** élus par les membres en AG. Chaque représentant dispose d'une voix au Conseil d'Administration.
- **D'un salarié du Mouvement Terre de liens**, élus par les salariés de l'ensemble du Mouvement. Ce salarié dispose d'une voix au Conseil d'Administration.

La durée du mandat des représentants des Membres Partenaires, des Personnes Qualifiées et du représentant des Salariés est d' 1 an. Les membres sortants sont rééligibles chaque année.
Les représentants des personnes morales (Associations Territoriales, Membres Partenaires et Membres Fondateurs) perdent automatiquement la qualité d'administrateur en cas de perte du mandat de représentation conféré par la personne morale adhérente, pour quelque raison que ce soit.

En cas vacance en cours de mandat, le Conseil d'Administration coopte un nouvel administrateur choisi dans la même famille. La durée du mandat de l'administrateur ainsi désigné est celle qui restait à accomplir par la personne remplacée.

Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Suppléant : la suppléance est détaillée dans le règlement intérieur.

Assistent aux séances du Conseil d'Administration à titre consultatif :

- le directeur de l'association,
- les directeurs du Fonds de dotation et de la Foncière,
- le représentant de la Foncière, désigné par cette dernière,
- le représentant du Fonds de dotation, désigné par ce dernier,
- 3 salariés maximum (en dehors des 3 directeurs ou du salarié siégeant avec voix délibérative du conseil d'administration), ces 3 salariés issus du Mouvement seront, si possible, différents à chaque réunion,
- toute autre personne invitée par le bureau.

Article 14 : Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an et chaque fois que nécessaire, sur convocation de la Présidence ou à la demande du tiers de ses membres. Les convocations sont adressées aux membres par courrier électronique 8 jours avant la réunion. Les documents nécessaires sont joints à la convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres est présente ou représentée, toutes familles confondues.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de téléconférence ou de visioconférence.

Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, toutes familles confondues.

Mais lorsque le Conseil d'Administration est amené à délibérer sur des projets relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ceux-ci devront faire l'objet d'un vote par famille, conformément aux dispositions de l'article 12 des présents statuts.
De plus, tous les membres du CA ont la possibilité de requérir un vote par famille, sur des questions importantes, qu'ils estiment susceptibles de porter atteinte à la Charte du Mouvement ou au projet associatif, ou encore aux outils juridiques et financiers créés par Terre de liens.
Dans ce cas, la décision est adoptée en CA si elle obtient la majorité absolue et si la famille des Membres Fondateurs l'adopte à la majorité absolue.

Il est tenu procès-verbal des réunions, signé par la Présidence. Des extraits certifiés conformes et signés par la Présidence ou toute personne désignée par la Présidence à cet effet font foi vis à vis des tiers.

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir, à l'exception de remboursements de frais, aucune rétribution pour l'exercice de leur responsabilité au sein du CA.

Article 15 : Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer l'association en toute circonstance, prendre toutes les dispositions qui ne sont pas statutairement réservées à l'Assemblée Générale, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'application des orientations définies en Assemblée Générale Ordinaire.

- Procéder, dans les limites des dispositions des présents statuts et tant que de besoin, à l'établissement du règlement intérieur et à ses modifications.

- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la création de fonctions mutualisées au service des membres, qu'il juge utiles à ses besoins et ceux de ses membres ou leurs suppression si celles-ci ne sont plus jugées nécessaires.

- Etablir les budgets prévisionnels et le cas échéant les budgets rectificatifs qu'il soumet pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Décider de la création et de la suppression des emplois, de la politique salariale dans la limite des budgets autorisés.

- Décider des acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, constitutions d'hypothèque, baux excédant 9 ans.

- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en fonction du budget prévisionnel et des fonctions mutualisées dont la création a été autorisée par l'Assemblée Générale, le montant des cotisations annuelles.

- Arrêter les comptes de l'exercice clos et proposer à l'Assemblée Générale l'affectation des résultats.

- Agréer les Associations Territoriales sollicitant la qualité de membre et fixer leurs champs de compétence territoriale pour éviter que deux associations du Mouvement ne se concurrencent sur un même territoire.

- Décider de la création de commissions et/ou groupes de travail dont il fixe la composition et l'objet dans des conditions prévues au règlement intérieur. Il assure la coordination de ces commissions et/ou groupes de travail.

Article 16 : Désignation des membres du Bureau

Le Conseil d'Administration élit, annuellement, parmi ses membres un Bureau composé de :
un président ou une co-présidence (cf article 18)
un vice-président, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Par dérogation à l'article 14, l'élection des membres du Bureau requiert la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration au 1er tour de scrutin et la majorité relative au second tour. Le vote a lieu toutes familles confondues, à bulletin secret si un membre du Conseil d'Administration le demande.

Article 17 : Pouvoirs et fonctionnement du Bureau

Le Bureau se réunit aussi souvent que nécessaire sur convocation de la présidence, à son initiatives, ou à la demande de l'un de ses membres, adressée au moins 8 jours avant la réunion. Cette convocation est adressée par courrier électronique. Ce délai de convocation peut être réduit à 2 jours après validation des membres du bureau. Les membres du bureau peuvent décider de se concerter par conférence téléphonique, par télécopie ou par courrier électronique.

La convocation comporte l'ordre du jour indicatif. L'ordre du jour définitif peut être arrêté lors de l'entrée en séance. Le Bureau ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres sont effectivement présents.

Les décisions sont prises à l'unanimité des suffrages exprimés (par voie de consensus).
A défaut de consensus, la question est renvoyée au Conseil d'Administration.

Le Bureau est chargé de la gestion courante de l'association entre deux réunions du Conseil d'Administration et de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Il peut prendre toute décision urgente sous réserve d'en rendre compte au plus prochain Conseil d'Administration.

Il est dressé un relevé des décisions du Bureau adressé pour information au Conseil d'Administration.

Article 18 : Pouvoirs de la « Présidence »

Préalable : le terme « Présidence » inclut soit le président soit la co-présidence.

En cas de co-présidence, la répartition des attributions et des pouvoirs entre co-présidents devra être validée en Conseil d'Administration.

La Présidence représente l'association dans tous les actes de la vie civile.

Elle préside l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau et présente le rapport moral au nom du Conseil d'Administration.

Elle engage les dépenses conformément au budget prévisionnel approuvé par le conseil d'administration.

Elle est habilitée à ouvrir et à faire fonctionner tous comptes courants ou de dépôts.

Elle procède à l'embauche et au licenciement du personnel salarié qui est placé sous son autorité.

Elle agit en justice tant en demande qu'en défense.

Elle peut également déléguer certains de ses pouvoirs à un autre membre du Bureau ou au directeur de l'association.

Toutefois, s'agissant de l'action et de la représentation en justice, la Présidence ne peut être remplacée que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale conférée par le Bureau.

La Présidence est assistée en toute chose par les Vices-présidents qui le remplace en cas d'empêchement de quelque nature que ce soit.

Article 19 : Pouvoirs du Trésorier

Le Trésorier veille à l'établissement des comptes annuels de l'association.

En accord avec la Présidence, il est habilité à ouvrir et faire fonctionner les comptes de l'association.

Il contrôle les encaissements et règlements des dépenses.

Il peut se faire rendre compte à tout moment de la gestion financière de l'association et du suivi de la trésorerie et des placements.

Il est autorisé à déléguer certains de ses pouvoirs et sa signature au Directeur.

Il présente le rapport financier devant l'Assemblée Générale.

Il est assisté en toute chose, le cas échéant, par un trésorier adjoint.

Article 20 : Pouvoir du Secrétaire

Le Secrétaire est chargé de veiller à la tenue des différents registres de l'association et au respect des formalités déclaratives et administratives ainsi qu'au bon fonctionnement statutaire de l'association. Il est assisté le cas échéant d'un secrétaire adjoint.

Article 21 : Congrès du Mouvement Terre de liens

L'association Nationale Terre de liens organise tous les 3 ans un congrès national réunissant toutes les « parties prenantes » du Mouvement Terre de liens (membres des Associations Territoriales, Membres Fondateurs, Membres Partenaires, Personnes Qualifiées, donateurs, actionnaires, partenaires et représentants des 2 outils financiers, salariés des composantes du Mouvement....), pour débattre de tout sujet s'inscrivant dans son objet social et fixer des orientations susceptibles d'être reprises dans le cadre de son projet et de la Charte du Mouvement.
La préparation de ce congrès ainsi que l'étude de ses conclusions et des suites à leurs donner font l'objet de travaux en commissions ouvertes aux « parties prenantes » qui souhaitent s'y impliquer, par délégation du Conseil d'Administration.

Article 22 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur associatif est établi par le Conseil d'Administration. Il est destiné à fixer les divers points prévus à certains articles, notamment ceux ayant trait à l'administration interne de Terre de liens et à ses relations avec les Associations Territoriales. Il peut être modifié par le Conseil d'Administration.

Article 23 : Commission de médiation

Afin de veiller à la gestion collective et responsable des situations, conflictuelles ou susceptibles de porter préjudice au Mouvement, impliquant une ou des parties du mouvement, une commission de médiation est missionnée.

Elle intervient de façon impartiale en prenant en considération toutes les parties prenantes et doit faciliter l'échange et la conciliation entre les parties.
Elle établit et présente un rapport aux parties concernées.

La Commission prend toutes dispositions de nature à favoriser un règlement amiable et diligent des dossiers dont elle est saisie, notamment par des recommandations transmises aux parties.

Sa composition doit être le reflet de l'ensemble des composantes du Mouvement, mais si l'un de ses membres est partie prenante au conflit, celui-ci ne peut agir dans la commission pour l'étude du dossier.

La Commission de médiation n'est pas compétente pour s'autosaisir et n'a aucun pouvoir de décision.

Sa saisine est obligatoire avant tout recours en justice.

Sa composition, la désignation de ses membres et son mode de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

Article 24 : Dissolution et dévolution du patrimoine

L'Assemblée Générale Extraordinaire, appelée à se prononcer sur la dissolution de Terre de liens est convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article 12.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne une ou plusieurs personnes chargées de la liquidation des biens appartenant à Terre de liens.

La dissolution est définitive après que les comptes de clôture aient été soumis à la ratification d'une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire qui décide de la répartition de l'actif net constaté au bilan de clôture conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901.

Article 25 : Formalités administratives

La Présidence de Terre de liens, ou toute autre personne qu'elle désignerait, est chargée, au nom du Conseil d'Administration, de remplir toutes les formalités légales ou réglementaires.

Statuts adoptés le 25 février 2003 à Paris
Modifiés le 6 juin 2007 à Paris
Modifiés le 12 février 2011 à Paris

Pièce annexée aux présents statuts : la Charte de Terre de liens

pres. Sjoerd Wartna

Cl. Kirchkoff

Annexe : Charte de Terre de liens

La Charte définit les missions de l'association :

1- Soutenir des projets socialement, écologiquement et économiquement pérennes :

- Favoriser la création d'activités rurales diversifiées (agricoles, sociales ou culturelles) respectueuses de l'environnement
- Permettre l'installation ou le maintien de lieux agricoles biologiques ou biodynamiques, et plus généralement, soutenir les projets qui vivifient le sol, respectent les paysages et l'équilibre des écosystèmes
- Donner une chance aux porteurs de projets à caractère environnemental, social ou culturel significatif d'accéder à du foncier pour y développer leurs activités
- Maintenir les fermes existantes, en créer d'autres et éviter l'agrandissement disproportionné des exploitations agricoles
- Favoriser la transmission de la terre et des savoir-faire en assurant leur continuité
- Privilégier les initiatives qui s'appuient sur les potentiels, les savoirs et les savoir-faire locaux

2- Encourager des dynamiques collectives et solidaires en milieu rural et périurbain :

- Mettre en relation les différents acteurs impliqués dans l'usage, la gestion et la répartition du foncier ainsi que ceux impliqués dans la formation et l'accompagnement de projets
- Favoriser les relations plus directes entre consommateurs et producteurs d'un même territoire (comme par exemple les AMAP)
- Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socio-professionnels
- favoriser la mise en commun d'outils, de finances, d'expériences

3- Renforcer, par des actions, le débat sur la gestion respectueuse de la terre :

- Encourager les collectivités locales à considérer comme essentiel le rôle de la terre comme ressource limitée dans l'aménagement du territoire
- Fournir aux pouvoirs publics des expériences qui puissent être la base d'évolutions des règles et des pratiques
- Inciter les acteurs à imaginer et mettre en place une participation citoyenne à la gestion de la terre
- Permettre à chaque citoyen d'exercer sa responsabilité sur l'usage qui est fait de son territoire
- Lutter contre la spéculation foncière et immobilière
- Favoriser une législation sur le territoire et son application qui permette de maîtriser l'urbanisation (et de renforcer les ceintures vertes)

ANNEXE 4 :

GUIDE D'ENTRETIEN

Guide d'entretien

« Pouvez-vous me racontez d'où vous venez et comment en êtes-vous venu à vous rapprocher de Terre de liens… »

Situation personnelle et professionnelle

-trajectoire personnelle et professionnelle - D'où venez-vous ? Que faisaient vos parents ? Quelle est votre trajectoire scolaire ? Comment avoir eu l'idée/l'envie d'exercer le métier d'agriculteur ?

- contact Terre de liens - Comment en êtes-vous venus à vous rapprocher de Terre de liens ? Par quel biais, par quels contacts avez-vous entendu parler de ce mouvement ?

- autodéfinition - Comment vous définissez vous ? Comme un exploitant, fermier, paysan, agriculteur? Un agriculteur de Terre de liens ?

- **vos pratiques :** Que produisez-vous (transformation) ? Etes-vous certifiés en AB ou êtes-vous inscrit dans une démarche ? Comment commercialisez-vous vos produits ?

- réception de votre projet auprès des OPA et des individus dans et hors monde agricole - Avez-vous ressenti des réticences à votre projet d'installation ? Cela a-t-il étonné des gens ? Pour quelles raisons comprennent-ils ou ne comprennent-ils pas votre démarche ? Celle de Tdl ? Qu'en pensent vos voisins ? Les personnes qui évoluent dans et hors du monde agricole ?

Liens avec le mouvement Tdl

- **adhésion aux valeurs du mouvement-** Lorsque vous avez entendu parler de Tdl, qu'est-ce qui vous a le plus intéressé ? Pourriez-vous me parler de la manière dont les valeurs et la philosophie générale du mouvement vous ont été présentées ? Vous retrouvez-vous dans les valeurs que portent le mouvement ? Vous semble-t-il essentiel d'adhérer à ces valeurs pour travailler au quotidien ? Cela est-il quelque chose de subi ? Souhaité ? Difficile en mettre en œuvre concrètement?

-**foncière/fondation propriétaire** - Comment vous a-t-on parlé du statut de locataire ? De quelle manière avez-vous réagi dans un premier temps ? Cela a été facile à accepter pour vous ? Cette question était secondaire pour vous ? Selon vous, qui est le propriétaire de votre ferme ? Identifiez-vous un ou plusieurs acteurs ? S'agit-il de la structure dans son ensemble ?

-**rencontres nationales entre fermiers** Des rencontres regroupant l'ensemble des fermiers de Tdl vont être organisées courant de l'automne ? Pensez-vous y participez et pour quoi ?

-**échanges, fréquence et gouvernance** Quelle est la fréquence des liens que vous entretenez avec le CA de TDL MP ? avec les salariés de l'AN ? du fonds ? de la foncière ? avec les adhérents ? avec les actionnaires ? avec le groupe local ? avec les administrateurs ? Cela vous satisfait-il ?

La propriété, la location, le bail

- choix et perception du statut de locataire - Si vous aviez eu la possibilité d'acheter et de contracter un prêt à un taux raisonnable et intéressant auprès d'une banque seriez-vous aujourd'hui propriétaire de votre exploitation ? Demeurer locataire de votre exploitation durant votre carrière : cela vous pose-t-il problème ?

- mobilité - S'il avait été possible de vous installer sur une exploitation qui correspondait à ce que vous cherchiez mais dans une autre région, auriez-vous accepté ?

- sentiment d'appropriation - Avez-vous le sentiment d'être propriétaire ? Si oui de quoi ? Est-ce que TDl change quelque chose ?

- perception du BRE - Selon vous, le BRE est-il une contrainte ? Est-ce nécessaire ? Qu'attendez-vous de ce bail ? Y'a-t-il eu des tours de plaines ? Un état de lieu de réalisé ?

- le lieu et la relation au lieu - Comment en êtes-vous venus à vous installer ici ? Etait-ce un choix ? Entreteniez-vous des liens avec les cédants, avec des personnes sur cet endroit en particulier ? En entretenez-vous maintenant ?

Départ et transmission

-**perception du départ** - De quelle manière envisagez-vous votre départ ? L'avez-vous anticipé? Avez-vous l'occasion et l'opportunité d'en discuter avec le mouvement ?

-**transmission et modalités** - Que pensez-vous transmettre et à qui? Selon quelles modalités ? Le modèle de l'exploitant qui transmet à ses successeurs vous parait-il contourné au travers de cette initiative ? Souhaiteriez-vous ou préfèreriez-vous que vos enfants reprennent l'exploitation ?

ANNEXE 5 :

QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX FERMIERS DE TERRE DE LIENS

Nom :.....
.....
Prénom :.....
.....
Statut sur l'exploitation (chef d'exploitation, associé) :
.....
Adresse :.....
.....
Code Postal :.....

Questionnaire à l'attention des agriculteurs et agricultrices, signataires d'un bail avec Terre de liens

Les questions qui suivent sont organisées en plusieurs parties. L'organisation de votre activité, la gestion de votre ferme et du bâti, la perception de votre métier, vos relations avec le mouvement Terre de liens seront abordées. Des questions sur vous, votre famille, vos engagements associatifs, politiques ponctuent ce questionnaire. Vous trouverez également à la fin un champ dédié aux commentaires libres, aux remarques et aux suggestions.

Présentation de votre activité

1. Vos productions (classées par ordre d'importance : 1, 2, 3, 4 ...)
   ..... ◻ Légumes
   ..... ◻ Fruits
   ..... ◻ Céréales, oléo-protéagineux
   ..... ◻ Œufs
   ..... ◻ Lait. Précisez : ◻ bovin ◻ ovin ◻ caprin
   ..... ◻ Viandes. Précisez : ◻ bovin ◻ ovin ◻ caprin ◻ porcin
   ..... ◻ Volailles
   ..... ◻ Fleurs
   ..... ◻ Plantes aromatiques et médicinales
   ..... ◻ Vignes
   ..... ◻ Semences et plants
   ..... ◻ Autres.....

2. Vos transformations destinées à la vente (classées par ordre d'importance : 1, 2, 3, 4 ...) :
   ..... ◻ Conserves légumes ou fruits
   ..... ◻ Pain
   ..... ◻ Fromage
   ..... ◻ Conserves viandes
   ..... ◻ Produits de la ruche
   ..... ◻ Vin
   ..... ◻ Bière
   ..... ◻ Autres.....

3. A côté de vos activités agricoles, avez-vous développé d'autres activités :
   ◻ Accueil à la ferme
   ◻ Restauration
   ◻ Gîte ou chambre d'hôte
   ◻ Centre de formation
   ◻ Couveuse d'activités
   ◻ Entreprise de travaux agricoles
   ◻ Services à des particuliers ou à des collectivités
   ◻ Autres.....

4. Votre statut juridique:
   ◻ Exploitation individuelle
   ◻ Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)
   ◻ Société commerciale (SA, SARL,...)

- □ Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) familial / Non familial
- □ Autre société civile (Société civile d'exploitation agricole, …)
- □ Autres ……

5. Si le statut de l'exploitation est de forme sociétaire (EARL, GAEC, groupement de fait, SCEA, SARL…), quel est le nombre total d'asssociés ?……

6. Vos modes de commercialisation (classés par ordre d'importance 1, 2,.. en fonction du chiffre d'affaires)
   …… □ Circuits conventionnels (coopérative, grossiste)
   …… □ Vente directe (marché, magasins de producteurs)
   …… □ Circuits courts (AMAP…)
   …… □ Magasins de proximité (superette, autres….)

7. Vous êtes engagé-e dans une démarche :
   - □ Biologique : □ sans label AB □ avec label AB □ avec le Label Nature et Progrès
   - □ Biodynamique
   - □ Démarche qualité de type AOC, IGP, Label Rouge
   - □ Autres : ……

8. Un état des lieux de votre exploitation a-t-il été réalisé ?
   - □ Oui : par des personnes de Terre de liens
   - □ Oui par un autre organisme. Lequel ?……
   - □ Non

9. Si aucun état des lieux n'a été réalisé, pouvez-vous indiquer pourquoi ?
   ……
   ……
   ……
   ……
   ……

10. Trouvez-vous utile que Terre de liens réalise un état des lieux de votre ferme ?
    - □ Oui c'est nécessaire, quel que soit le moment de sa réalisation
    - □ Oui mais cela n'a de sens que si c'est réalisé au départ
    - □ Non c'est inutile

11. Lors de cet état des lieux, que pensez-vous du fait que des membres de Terre de liens, hors équipe salariée et hors agriculteurs, c'est-à-dire bénévoles, adhérents, actionnaires puissent y prendre part ?
    - □ J'y suis favorable
    - □ J'y suis favorable sous réserves
    - □ Je n'y suis pas du tout favorable
    - □ Sans avis

    Quelle que soit votre réponse, pouvez-vous expliquer pourquoi :
    ……
    ……
    ……
    ……
    ……
    ……
    ……
    ……
    ……

2

Votre ferme, votre bâti et vos biens

12. En quelle année vous êtes-vous installé-e sur votre ferme ?.....

13. Superficie totale de votre ferme
    - ◻ Moins de 5 hectares
    - ◻ Entre 5 et 20 hectares
    - ◻ Entre 20 et 50 hectares
    - ◻ Entre 50 et 100 hectares
    - ◻ Entre 100 et 200 hectares
    - ◻ Plus de 200 hectares

14. Indiquez dans le tableau ci-dessous qui est le propriétaire de votre ferme (terres, bâti agricole, maison). Précisez le nombre d'hectares pour les terres agricoles et le nombre de mètre carré pour le bâti.

Qui est le propriétaire ?	La foncière	Le fonds	Autres (association, SCI, GFA…)	Vous	Propriétaires membres de votre famille	Autres propriétaires extérieurs à l'exploitation et à votre famille
Des terres agricoles	.....ha	.....ha	.....ha	.....ha	.....ha	.....ha
Du bâti agricole	..... m²	..... m²	..... m²	..... m²	..... m²	..... m²
Maison d'habitation	..... m²	..... m²	..... m²	..... m²	..... m²	..... m²

15. Etes-vous propriétaire d'une résidence annexe ou secondaire, d'une ferme située ailleurs ou d'autres biens immobiliers ?
    - ◻ Oui ◻ Non

16. Sur votre ferme, vous vous considérez :
    - ◻ Propriétaire
    - ◻ Locataire
    - ◻ Propriétaire ET locataire
    - ◻ Locataire de la foncière ou du fonds
    - ◻ Locataire de Terre de liens

17. Si vous aviez eu la possibilité d'acheter et de contracter un prêt raisonnable auprès de votre banque, seriez-vous aujourd'hui propriétaire de votre ferme ?
    - ◻ Oui ◻ Non

18. Demeurer locataire de votre ferme durant votre activité….
    - ◻ Ce n'est pas ce que je désirais, mais je n'avais aucune autre solution
    - ◻ Après calcul, c'était la solution la plus viable économiquement
    - ◻ Rester locataire est un choix

19. Entretenez-vous des relations avec ceux qui travaillaient sur votre ferme avant vous ?
    - ◻ Oui ◻ Non

20. Si oui, comment les qualifierez-vous ?
    - ◻ Bonnes
    - ◻ Neutres
    - ◻ Difficiles

Votre métier, votre installation et vos relations avec le mouvement Terre de liens

21. Dans mon métier, je me définis avant tout comme :
    - ◻ Agriculteur-trice
    - ◻ Exploitant-e agricole
    - ◻ Fermier-ère
    - ◻ Paysan-ne
    - ◻ Autres. Précisez :.....

22. Pour vous, la nature est (1 seul choix) :
    - ◻ Un paysage environnant votre ferme
    - ◻ Un environnement à entretenir
    - ◻ Une ressource qui entre dans le processus de production
    - ◻ Un bien commun
    - ◻ Un éco-système qui vous héberge

23. Vous sentez-vous attaché-e à votre ferme :
    ◻ Oui ◻ Non

24. Y êtes-vous attaché-e d'une manière différente que des agriculteurs-trices hors Terre de liens ?
    ◻ Oui ◻ Non

    Quelle que soit votre réponse, pouvez-vous expliquer pourquoi ?
    .....
    .....
    .....
    .....
    .....
    .....
    .....

25. Souhaiteriez-vous transmettre en priorité votre ferme ?
    - ◻ À vos enfants
    - ◻ À des personnes que vous connaissez qui sont extérieures au projet
    - ◻ Peu importe quels seront mes successeurs

26. Indiquez par une croix dans le tableau ci-dessous si votre entrée à Terre de liens a changé quelque chose dans votre rapport à la nature, dans votre rapport à la propriété :

	Oui	Non
Dans votre rapport à la nature		
Dans votre rapport à la propriété		

27. Si vous aviez eu l'opportunité de vous installer et de louer une ferme aux caractéristiques similaires à celle que vous occupez aujourd'hui mais hors du cadre de Terre de liens, auriez-vous accepté ?
    ◻ Oui ◻ Non

28. Avant de vous installer :
    - ◻ Vous n'aviez pas de projet précis ni de propriété foncière
    - ◻ Vous aviez déjà un projet précis mais vous ne disposiez pas de foncier
    - ◻ Vous n'aviez pas de projet mais une possibilité de vous installer (possibilité financière ou terres disponibles)
    - ◻ Autres. Précisez.....

29. Si vous aviez un projet précis, votre ferme correspond-elle au projet initial ?
    - ☐ Oui ☐ Non

30. Etes-vous satisfait de l'évolution de votre projet ?
    - ☐ Oui ☐ Non

31. Vous avez choisi de vivre et de travailler sur cette ferme (3 choix maximum) :
    - ☐ Parce que la ferme correspondait à votre projet professionnel
    - ☐ Parce ce que vous avez tissé des relations avec des gens du coin
    - ☐ Parce que vous avez eu un coup de cœur pour cet endroit
    - ☐ Parce vous vouliez travailler avec Terre de liens et que cet endroit était disponible
    - ☐ Parce qu'il n'y avait pas d'autres choix
    - ☐ Parce que votre famille vivait ici ou à proximité
    - ☐ Parce que vos recherches avaient duré trop longtemps pour que vous refusiez cette opportunité
    - ☐ Autres. Précisez……

32. Ce qui est important pour vous (3 choix maximum) :
    - ☐ Vivre en milieu rural
    - ☐ Développer une activité agricole respectueuse de l'environnement
    - ☐ Produire des aliments sains et de qualité
    - ☐ Vous ancrer dans un lieu
    - ☐ Ne pas vous soucier du foncier et vous concentrer sur votre activité agricole
    - ☐ Participer à une dynamique associative
    - ☐ Tisser des liens hors du monde agricole
    - ☐ Agir sur l'opinion publique en rendant visible un autre modèle agricole
    - ☐ Participer à la diffusion de savoirs
    - ☐ Autres. Précisez……

33. Par quel biais avez-vous entendu parler de Terre liens ? (plusieurs réponses possibles)
    - ☐ Réseau associatif
    - ☐ Réseau personnel
    - ☐ Médias (presse, Internet…)
    - ☐ Autres. Précisez……

34. Comment qualifierez-vous vos relations avec le mouvement Terre de liens en général ?
    - ☐ Inexistantes
    - ☐ Mauvaises
    - ☐ Cordiales
    - ☐ Bonnes

35. Avez-vous organisé ou accueilli sur votre ferme une rencontre qui rassemblait des membres (adhérents, actionnaires, donateurs, administrateur, salarié…) de Terre de liens ?
    - ☐ Oui, une assemblée générale de l'association Terre de liens de ma région
    - ☐ Oui, un autre évènement (réunion, débats à la ferme, journées portes ouvertes « Terre de liens »,…)
    - ☐ Non

36. Indiquez par une croix dans le tableau ci-dessous la fréquence de vos rapports avec le mouvement Terre de liens ?

	Aucuns	Ponctuels	Réguliers	Très fréquents
Avec les actionnaires ou donateurs				
Avec votre groupe local Terre de liens (s'il n'y a pas de groupe local, veuillez ne rien cocher)				

Avec l'association territoriale (salarié, administrateur) de votre région				
Avec l'association nationale				
Avec la Foncière ou le Fonds				

37. Indiquez par une croix dans le tableau ci-dessous la fréquence et auprès de qui vous parlez de Terre de liens :

	Jamais	Parfois	Régulièrement
Sur les marchés ou auprès de vos consommateurs ou clients			
Avec vos voisins			
Avec d'autres agriculteurs-trices (hors Terre de liens)			
Avec des agriculteurs-trices de Terre de liens)			

38. Ce qui est le plus difficile quand on est agriculteur ou agricultrice à Terre de liens c'est ? (4 choix maximum. Classez vos réponses de 1 à 4, 1 étant ce qui est le plus difficile pour vous)
..... □ Les relations avec les organismes professionnels agricoles classiques (SAFER, Chambre…)
..... □ Ne pas choisir les repreneurs
..... □ Ne pas savoir où on va habiter après la retraite
..... □ Arrêter l'activité agricole à la retraite
..... □ Le regard des autres agriculteurs
..... □ Se sentir redevable vis-à-vis de Terre de liens
..... □ Signer un Bail Rural Environnemental
..... □ Les difficultés de communications avec Terre de liens
..... □ L'incertitude quant à la prise en compte des travaux et des investissements réalisés sur la ferme (bâti y compris)
..... □ Aucunes
..... □ Autres. Précisez .....

Vous, votre famille, votre cursus scolaire, vos engagements politiques ou associatifs

39. Etes-vous ?
□ Une femme □ Un homme

40. Quel âge avez-vous ?.....

41. Indiquez votre dernier diplôme obtenu :
□ Aucun diplôme déclaré
□ BEPC
□ Bac général. Précisez la spécialité:.....
□ Bac technique. Précisez la spécialité:.....
□ Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)
□ Brevet Professionnel Agricole
□ BTS. Précisez la spécialité:.....
□ Ecole d'ingénieur. Précisez la spécialité:.....

- □ Licence. Précisez la spécialité:.....
- □ Maitrise. Précisez la spécialité:.....
- □ Doctorat. Précisez la spécialité:.....
- □ Autres. Précisez.....

42. Avant votre installation ?
    - □ Vous sortiez de formation
    - □ Vous étiez salarié agricole
    - □ Vous étiez déjà exploitant
    - □ Vous exerciez une autre activité. Précisez laquelle.....

43. Indiquez la catégorie socio-professionnelle de vos parents et précisez dans les cases la profession exacte qu'ils exercent ou la dernière profession qu'ils ont exercée :

	Votre mère	Votre père
Agriculteur	.....	.....
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	.....	.....
Cadre, profession intellectuelle	.....	.....
Profession intermédiaire (enseignement, santé, social)	.....	.....
Employés	.....	.....
Ouvriers (si ouvrier agricole, précisez le dans la case)	.....	.....
Inactifs ou chômeurs n'ayant jamais travaillé	.....	.....

44. Quelle est votre situation matrimoniale actuelle ?
    - □ Célibataire
    - □ En concubinage
    - □ Marié-e
    - □ Pacsé-e
    - □ Séparé-e
    - □ Divorcé-e
    - □ Veuf-ve

45. Vivez-vous en couple ?
    - □ Oui □ Non

    Si oui, votre compagnon/compagne travaille-t-il/elle ?
    - □ Sur l'exploitation
    - □ Travaille hors de l'exploitation. Précisez.....
    - □ Sans activité

46. Avez-vous des enfants ?
    - □ Oui. Précisez combien..... □ Non

    Si oui, y'en a-t-il qui se destinent à une activité agricole ?
    - □ Oui
    - □ Non
    - □ Non concerné (enfants en bas âge,...)

47. Etes-vous né en France ?
    - □ Oui □ Non. Indiquez dans quel pays .....

48. Indiquez le nombre de département dans lequel vous avez vécu avant de vous installer sur votre ferme avec Terre de liens
    - □ 1
    - □ 2
    - □ 3
    - □ 4
    - □ 5
    - □ Plus de 5

49. Combien de fois avez-vous déménagé jusqu'à aujourd'hui ?
    - □ 1
    - □ 2
    - □ 3
    - □ 4
    - □ 5
    - □ Plus de 5

50. Où avez-vous grandi et passé une grande partie de votre enfance et adolescence? (plusieurs choix possibles si déménagement)
    - □ A la campagne, dans une commune de moins de 2 000 habitants
    - □ A la campagne, dans une commune de petite taille ou taille moyenne (entre 2 000 et 5 000 habitants)
    - □ En zone péri-urbaine, dans une commune de petite taille ou taille moyenne (entre 2 000 et 5 000 habitants) à proximité d'une grande ville (plus de 50 000 habitants)
    - □ Dans une ville de plus de 50 000 habitants

51. Votre mère est-elle née en France ?
    - □ Oui □ Non. Indiquez dans quel pays .....

52. Votre père est-il né en France ?
    - □ Oui □ Non. Indiquez dans quel pays .....

53. Vous intéressez-vous à la politique ?
    - □ Beaucoup
    - □ Ponctuellement
    - □ Pas du tout

54. Voici une liste de partis ou de mouvements politiques, pouvez-vous me dire duquel vous sentez-vous le moins éloigné ou le plus proche?
    - □ Chasse, Pêche, Nature et Tradition (CPNT)
    - □ Debout la république (DLR)
    - □ Europe Ecologie les Verts (EELV)
    - □ Front National (FN)
    - □ Génération Ecologie (GE)
    - □ Lutte Ouvrière (LO)
    - □ Mouvement Écologiste Indépendant (MEI)
    - □ Mouvement pour la France (MPF)
    - □ Mouvement républicain et citoyen (MRC)
    - □ Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA)
    - □ Parti Communiste Français (PCF)
    - □ Parti Chrétien Démocrate (PCD)
    - □ Parti de Gauche (PG)
    - □ Parti Ouvrier Indépendant (POI)
    - □ Parti Radical de Gauche (PRG)
    - □ Parti socialiste (PS)
    - □ Parti Occitan
    - □ Union des Démocrates et indépendants (UDI)
    - □ Union pour un Mouvement Démocrate (Modem)

- ☐ Union Pour un Mouvement Populaire (UMP)
- ☐ Aucun parti politique

55. Etes-vous syndiqué ?
    - ☐ Oui ☐ Non

56. Si oui, dans quel syndicat ?
    - ☐ Coordination Rurale
    - ☐ Confédération paysanne
    - ☐ FNSEA
    - ☐ Jeunes Agriculteurs
    - ☐ MODEF
    - ☐ Autres. Préciser.....

57. Etes-vous engagé dans des associations ?
    - ☐ Oui ☐ Non

58. Si oui, indiquez dans le tableau ci-dessous le nom de l'association, locale ou nationale et internationale dans la colonne de gauche, et cochez ensuite votre statut :

	Statut			
	Adhérent/Cotisant	Bénévole	Administrateur	Président
Association locale				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
Association nationale ou internationale				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				

.....

Je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour répondre à l'ensemble de ces questions.

Si vous avez des commentaires, des remarques, des suggestions, vous pouvez les indiquez ci-dessous.

9

Commentaires libres :

10

ANNEXE 6 :

FOCUS SUR DES TRAJECTOIRES DE FERMIERS DE TERRE DE LIENS

Les trois portraits succincts ci-dessous ont l'ambition de revenir plus en détails sur quelques-unes des trajectoires socioprofessionnelles des fermiers de TDL. Elles permettent de saisir les difficultés d'accès à la terre auxquelles ils ont été confrontés et permettent appréhender la logique de leur parcours avant leur entrée dans TDL.

MAEVA

Maeva est une jeune éleveuse en laitier caprin, associée à son compagnon maraîcher et un collaborateur éleveur de brebis laitière issu du Gers. Originaire d'une famille immigrée d'Angleterre, elle est née à Chicago d'une mère new-Yorkaise et d'un père californien. Elle a vécu en Indiana et en Caroline du Nord. Ces parents ne sont pas agriculteurs mais elle nous expliquait que ses grands parents l'étaient et que l'envie de travailler la terre a « *peut-être sauté une génération* ». Elle a réalisé des études d'histoire et de français qu'elle a poursuivi successivement à Aix en Provence et en Angleterre. C'est là qu'elle est devenue bénévole dans une communauté qui soutient des personnes handicapées où se développait une activité agricole en bioynamie. Elle a rencontré son compagnon, alors maraîcher en formation. Cette rencontre a été décisive dans son orientation professionnelle : Maeva s'est formée et a préparé un BPREA afin de s'installer avec son compagnon et un associé. Elle a réalisé à cette occasion un stage sur une exploitation en biodynamie

La démarche qu'ils entreprennent pour trouver une exploitation où s'établir est singulière : les difficultés à l'installation tant décriées par l'ensemble des institutions professionnelle agricole sont bien réelles car leur recherche, non loin de se concentrer sur une zone géographique (canton, département, région), est dès l'origine très large. *« On commençait une recherche pour une ferme un peu partout en France. On a choisi je sais plus... une vingtaine de département » (Maeva).* Nous avons donc à faire à des individus mobiles et prêts à « poser leur ancre » dans un lieu indéterminé et inconnu.

Leur projet a pris forme sur un domaine singulier où d'une association et d'un écohameau en projet devait se construire autour d'une SCI qui gère un bâtiment d'accueil écologique et une association. Après étude de plusieurs lieux où s'installer (Jura, Gers,...), ils ont pris connaissance de la vente de terres d'un éleveur bovin, sans repreneur, soucieux de transmettre à des jeunes sérieux qui souhaitent pratiquer une agriculteur permettant de sauvegarder le lieu en l'état, notamment de maintenir des haies. Alors qu'ils nouaient de bonnes relations avec le cédant, leur projet a été mal reçu par la SAFER : *« Ah mais en fait au début, la SAFER voulait que ça parte en fait... parce qu'y'avait tellement de gens qui voulaient, je sais plus combien de, d'agriculteurs ont demandé le droit d'exploiter sur ces terres... ils étaient au moins dix. Dix qui ont déposé une demande à la DDT (Direction Départementale des territoires) et euh... juste pour dire que la SAFER au début voulait pas qu'on... qu'on s'installe ici oui. Ils avaient essayé de nous trouver des trucs un peu à droite à gauche. Ils nous trouvaient peut-être pas très sérieux mais... Une fois qu'on a, qu'on a avec Xavier qu'on a essayé tout*

ça on a mis... on a montré qu'on était des, des... sérieux. Et Xavier en plus Xavier il a dit qu'il allait laisser ses terres que à nous ».

Après avoir gravité dans le milieu associatif, Maeva et son compagnon ont tissé des relations avec des membres de TDL. Ils ont travaillé sur une ferme soutenue par TDL et se sont donc naturellement tournés vers TDL lorsque c'est posé la question de l'achat.

Consciente des difficultés qu'elle aura certainement à quitter un lieu sur lequel elle aura vécu, évolué et « créer » (pour reprendre ses termes) vraisemblablement des liens, Maeva envisage et se représente son futur comme quelque chose qui se fera ailleurs. *« Et moi j'ai pas besoin et j'ai pas envie de rester toute ma vie au même… dans la même maison. Ca je pense que c'est souvent… quand c'est à nous ou euh… Faut pas… On est… J'espère que si on reste trente-quarante ans… je pense que ça va être difficile pour nous de partir parce que tu créés quand même… Beh c'est voilà, tu fais beaucoup de choses… Moi c'est pas comme, on a pas de… j'espère qu'on a des racines. Gabriel (ndlr : son fils) il a également… que ça va être chez lui. Je sais pas j'espère qu'il va vouloir reprendre même si voilà… Mais pour moi, on fait ça pas pour euh voilà… je fais ça pas pour moi, pas pour… ».*

VICTOR

Victor a eu une trajectoire, similaire faite de détours. Il est paysan boulanger, installé avec sa compagne et associée. Il est originaire de Nancy en Meurthe et Moselle. Il a vécu en région parisienne pendant plus de 20 ans. Avant d'être à la retraite, sa mère était laborantine dans un hôpital et son père cadre dans une grande entreprise. Il a réalisé des études de géographie à l'Université. Après l'obtention d'un deug, il s'est rendu en Allemagne pour travailler dans une réserve ornithologique au nord de l'Allemagne par le biais d'un SVE (Service volontaire européen). Sur cette réserve, se trouvait un éleveur de brebis qui entretenait les parcelles. Au cours des deux années qu'il a passé dans la réserve, il a noué une relation privilégié avec ce berger. Après réflexion et retour en France, il a décidé se former pour travailler lui aussi dans le domaine agricole au contact d'animaux. Il a alors entamé un BTS agricole, spécialisé dans la production animale. Ce sont chez ses anciens maîtres d'apprentissage qu'il a rencontré sa compagne.

Lui et sa compagne, pourtant originaire du lieu qu'ils veulent exploiter (petite fille d'agriculteur), ont alors rencontré de nombreuses difficultés lors de leur parcours à l'installation, notamment auprès des OPA. Ils projetaient d'acheter des parcelles d'un agriculteur qui avaient 25 hectares sur une commune voisine (qu'ils auraient aimé faire acheter par TDL dans la mesure où ils avaient réussi à faire souscrire beaucoup d'actions sans que la totalité du montant n'ait été utilisée). Ils ont participé à plusieurs réunions avec des agriculteurs des environs pour trouver un arrangement et arriver à dispatcher les parcelles entre tous les fermiers. Il y avait « *en face* » un autre acheteur, un jeune, dont le père disposait de 200 hectares, qui détenait déjà des hectares en son nom

propre. « *Il voulait les 25 hectares ou rien…* ». Après de nombreuses réunions entre la DDT, l'ADASEA, la SAFER, plusieurs CDOA (commission d'attribution), ils se sont sentis fortement découragés. Ils n'ont pas compris pas que leur projet ne soit pas soutenu par les instances agricoles. Au final, le jeune agriculteur en question a eu accès à l'achat 16 hectares et un autre agriculteur à l'achat de neuf hectares. Les techniciens de la SAFER leur ont opposé « *l'importance de savoir faire des consensus* ».

Ils sont parvenus malgré cela à s'installer, avec le soutien de TDL dont l'action était connue dans le territoire et connue de leurs anciens maîtres d'apprentissage, mais ils leurs manquent encore de suffisamment d'hectares pour se maintenir et développer leur activité.

FRANÇOISE

Françoise est issue du monde agricole. Ses deux parents avaient une ferme d'une trentaine d'hectares en Picardie. Comme Victor, elle ne projetait toutefois pas de s'installer en agriculture. Elle a réalisé des études de biologie qui l'ont mené jusqu'à la thèse. Le hasard et se contingences (pour reprendre des termes que nous mobilisons dans le Chapitre 5) l'ont amèné à passer des vacances chez son frère herboriste. Elle y a fait la rencontre de son compagnon et futur associé. Elle est devenue professeur de sciences de la vie de la terre en tant que remplaçante dans des établissements scolaires et a commencé à nourrir le souhait d'accéder à des terres agricoles, de « *se trouver un petit bout de quelque chose* ».

C'est après avoir entendu parler du départ de deux collaborateurs d'une ferme en cours de transmission qu'ils ont décidé de s'installer et de tenter leur chance. « *C'est les coïncidences quoi, et puis ils cherchaient quelqu'un et puis nous… on cherchait une maison avec un peu plus de jardin et de…Ouais ça été une pure coïncidence en fait…* ». Les OPA ne facilitent pas leur installation. « *Ben c'est vrai que la chambre, elle a jamais aimé le bio. C'était un petit projet et qu'ils ont dit c'est quoi ce machin, c'est quoi ce tout petit projet agricole… quand même en CDOA, ils se sont dit c'est quoi ce machin… mais ça fini par passer* ». Séduite par le lieu, portée par l'envie de réaliser un travail de qualité, à partir de la transformation de lait cru, elle est parvenue à s'installer sur l'exploitation avec son compagnon. Malgré son installation HCF, elle s'est défendue d'être syndiquée à la CP et d'entretenir des liens avec le milieu associatif et militant sur lequel s'appuie TDL.

ANNEXE 7 :

CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DU BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL

Clauses environnementales du Bail Rural Environnemental

Sont présentés ci-dessous des articles génériques du Bail Rural Environnemental dont sont signataires les fermiers de TDL.

ARTICLE 3 – CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

Eu égard à la qualité du bailleur et conformément aux dispositions de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime, les parties conviennent de pratiques respectueuses de l'environnement que le preneur s'engage à respecter.

Le preneur s'engage à exploiter le bien loué avec l'objectif de protéger la qualité des sols, de la ressource en eau et de la biodiversité et de préserver la qualité des paysages.

Pour cela, en tenant compte du type des sols, du climat et de la topographie des lieux, il prendra les moyens nécessaires à sa disposition, compatibles avec l'équilibre économique de l'activité réalisée sur le bien loué, pour mettre en œuvre de bonnes pratiques environnementales visant :

- *Au maintien, voire à l'amélioration du taux de matière organique du sol et sa protection contre l'érosion ;*
- *A la protection des ressources en eau superficielles et souterraines ;*
- *Au maintien, voire à l'amélioration de la biodiversité (diversité des habitats et des espèces) par l'entretien ou la création d'infrastructures agroécologiques et assurer un maillage autour des parcelles, favoriser les auxiliaires et mieux protéger le sol contre l'érosion ;*
- *A la reconquête des espaces agricoles en friche.*

Les clauses sont établies d'un commun accord sur la base d'une analyse des enjeux environnementaux et des techniques adaptées au système de production.

Détails des clauses environnementales

- Le preneur s'engage à la conduite des productions agricoles suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique et certification des productions concernées par le bien donné à bail de la ferme suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Le preneur s'engage à ne pas retourner les prairies permanentes, sauf accord préalable du bailleur.
- Le preneur s'engage à maintenir ouverts les milieux menacés par l'embroussaillement.
- Le preneur s'engage à ne pas utiliser de fertilisant non autorisé par le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, et à un apport raisonné de fertilisants organiques : privilégier la restitution de la matière organique au sol via les résidus de culture, les cultures intercalaires ou le fumier, des matières exogènes (compost, bois raméal fragmenté, ...) ; l'objectif étant le maintien, voire l'amélioration du taux de matière organique du sol et sa protection contre l'érosion.
- Le preneur s'engage à ne pas utiliser de produit phytosanitaire non autorisé par le cahier des charges de l'Agriculture Biologique et à avoir un usage raisonné des produits phytosanitaires homologués.
- Le preneur s'engage à maintenir une couverture permanente du sol pour éviter l'érosion et

les risques de contamination des eaux grâce aux rotations ou à l'implantation de cultures intercalaires, tant pour les cultures pérennes qu'annuelles.

- Le preneur s'engage à implanter, maintenir et entretenir des couverts spécifiques à vocation environnementale (jachères florales, bandes enherbées, ...) pour assurer un maillage autour des parcelles, accroître la biodiversité, favoriser la présence des auxiliaires et mieux protéger le sol contre l'érosion.
- Le preneur s'engage à recourir à un assolement diversifié en favorisant le mélange d'espèces au niveau des parcelles (méteil, association céréales/légumineuses, mélange de variétés, prairies temporaires multi-espèces, culture sous couvert, agroforesterie...). Concernant les grandes cultures, le preneur s'engage à la mise en place d'une rotation minimale de quatre ans et à introduire au moins 15 % de légumineuses fourragères ou à graines dans celle-ci.
- Le preneur s'engage à ne pas détruire (sauf accord préalable du bailleur) et à entretenir les infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, arbres isolés, mares, talus, fossés et lisières) et les éléments patrimoniaux (terrasses, murets...) présents sur la ferme.
- L'entretien de ces arbres se fera de préférence en taille douce (l'utilisation d'outils de coupe à disque plutôt que des épareuses...)
- Le preneur s'engage à conserver les arbres morts ou les arbres remarquables (vieux sujets, arbres creux, arbres têtards...) s'ils ne présentent pas de risques pour la sécurité des biens et des personnes. En cas de plantation, le preneur privilégiera des espèces rustiques et locales.
- Le preneur s'engage à pratiquer des techniques de travail du sol préservant sa structure et perturbant le moins possible sa biodiversité (vers de terre, micro-organismes). Les travaux seront réalisés dans des conditions d'humidité du sol optimales (sol réessuyé) limitant les phénomènes de tassement et de compaction

Les parties conviennent que la vérification des pratiques agronomiques mises en œuvre pour le respect des clauses ci-dessus résultera de la certification Agriculture Biologique ou Nature et Progrès ou Demeter, obtenue par le preneur dans le délai de 24 mois à compter de la date d'effet du présent bail.

ARTICLE 4 – HAIES, BOSQUETS, ARBRES ISOLES, LISIERES, TALUS, FOSSES, CLOTURES ET CHEMINS

Le preneur entretiendra en bon état les chemins, passages d'accès aux biens loués, ainsi que les clôtures, vives ou sèches, les fossés, rigoles ou saignées nécessaires à l'irrigation et à l'écoulement des eaux.

Le preneur maintiendra en état (sauf accord particulier écrit et conclu entre le preneur et le bailleur) les haies, bosquets, arbres isolés, talus et lisières.

Le preneur élaguera et étêtera les arbres qui ont coutume de l'être conformément à l'usage des lieux. Il ne pourra arracher ni abattre aucun arbre vif existant, fruitier, ou autre, sans le consentement du bailleur. Il profitera du bois provenant de l'élagage des arbres à son usage personnel.

Le bailleur se réserve le droit de planter, à ses frais, des arbres de toutes essences, en bordure des chemins, haies et limites de la propriété, et de faire abattre, également à ses frais, les arbres non

fruitiers existants que bon lui semblera, sans que le preneur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

ARTICLE 5 - PERMANENCE ET QUALITE DES PLANTATIONS

Plantations de vergers ou de vignes

Le Preneur apportera tous ses soins aux plantations existantes sur les parcelles louées et notamment, il les traitera, façonnera, taillera ou fertilisera de manière à assurer une bonne exploitation et à maintenir la productivité potentielle du bien loué.

Par application de l'article 1719, 4° du code civil, le Bailleur assure la permanence et la qualité des plantations faisant l'objet du présent bail.

Le tribunal paritaire de baux ruraux peut, le cas échéant, autoriser le Preneur à faire exécuter les travaux incombant de ce fait au propriétaire, aux frais de celui-ci.

Boisements

Le preneur s'engage à obtenir toutes les autorisations requises tant auprès du bailleur qu'auprès de l'Administration et à se soumettre aux bonnes pratiques sylvicoles en vigueur sur la zone où sont situées les parcelles concernées en respectant les règles du Code forestier telles qu'elles résultent des articles L.313-1 et L. 313-2.

Les pratiques sylvicoles doivent être conformes au Plan Simple de Gestion annexé au présent bail.

ANNEXE 8 :

CHARTE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

CHARTE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

POUR UNE AUTRE AGRICULTURE

PRODUIRE – EMPLOYER – PRESERVER

Confédération Paysanne

www.agriculturepaysanne.org

FADEAR
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

PREAMBULE

- EN 1957, LE TRAITE DE ROME instaure la politique agricole commune, dont l'objectif premier **est l'accroissement de la productivité de l'agriculture**, afin que l'Union Européenne, jusqu'alors déficitaire, atteigne l'autosuffisance alimentaire.

- PENDANT LES ANNEES DITES DES "TRENTE GLORIEUSES", l'agriculture française s'engage donc dans une **course à la productivité** et aux rendements, le développement agricole reposant sur l'investissement dans les outils de production, l'utilisation croissante d'intrants et les progrès de la génétique. L'agriculture bénéficie d'autre part d'un soutien financier, puisque la politique agricole instaure des prix garantis quelles que soient les quantités produites.

- DES LE MILIEU DES ANNEES 70, la France devient exportatrice. L'agriculture sera considérée tantôt comme "le pétrole vert", tantôt comme "la force de frappe verte" de l'économie nationale. Pour les consommateurs, la forte augmentation de la productivité en agriculture a permis de **baisser** en francs constants les prix à la production, et par voie de conséquence **les prix à la consommation**.

- CEPENDANT, l'impératif économique à court terme nuit au développement de l'emploi et du rôle des paysans dans la société. L'exode rural a privé le territoire d'un grand nombre de paysans. Entre 1980 et 1989, l'Europe a perdu presque trois millions d'actifs agricoles. Les disparités entre paysans et entre régions sont fortes : en France, **80 % de la production est assurée par 20 %** des agriculteurs. Le bilan écologique est également très lourd. Depuis les années 80, l'actualité nous rappelle que **l'eau et les sols sont des ressources précieuses** dont la qualité est mise en péril par des techniques de culture intensives et par l'utilisation excessive des intrants chimiques et des effluents d'élevage.

- ENFIN, SUR UN PLAN MONDIAL, les excédents agricoles déversés sur les marchés mondiaux par des politiques de dumping déstabilisent les cultures vivrières et l'économie de nombreuses régions agricoles. **Huit cent cinquante millions de personnes souffrent de sous-nutrition**.

Plus que jamais, il convient de repenser les fonctions et la place de l'agriculture dans la société. Il faut redonner aux actifs agricoles leur rôle social, économique et écologique, afin de considérer la production agricole dans sa globalité. ***L'agriculture paysanne a l'ambition de répondre à cet objectif.***

QU'EST-CE QUE LA CHARTE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE ?

Trois dimensions :

Sociale *Économique* *Environnementale*

Un document à destination des décideurs et des acteurs du développement agricole afin de :

- analyser les systèmes de production,
- mettre en évidence les éléments du cadre politique qui influent sur les modes de production et faire des propositions pour mettre en place l'agriculture paysanne (CTE, éco ou socio conditionnalité...),
- définir des pistes d'évolution et de démarche pour les agriculteurs.

Une définition : une agriculture productrice de biens marchands et non marchands dans l'intérêt de la société.

Dix principes: les repères politiques fondamentaux qui doivent orienter les décisions politiques ainsi que les pratiques sur le terrain.

Une grille d'analyse sociale, économique et environnementale des exploitations agricoles, qui permet de visualiser :

- ce qui dépend du cadre politique, qu'il faut faire évoluer afin de mettre en place l'agriculture paysanne,
- ce qui dépend de la démarche des agriculteurs, ce qu'ils peuvent modifier par leurs pratiques.

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

LES DIX PRINCIPES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Principe n° 1 : répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

Principe n° 2 : être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.

Principe n° 3 : respecter la nature.

Principe n° 4 : valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

Principe n° 5 : rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

Principe n° 6 : assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.

Principe n° 7 : viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.

Principe n° 8 : rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.

Principe n° 9 : maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

Principe n° 10 : raisonner toujours à long terme et de manière globale.

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

UNE APPROCHE GLOBALE DES SYSTEMES AGRICOLES

Six thèmes qui permettent l'analyse globale à la fois des dimensions sociale, économique et environnementale.

Pour chaque thème, des **critères d'analyse**.

Pour chaque critère, des **indicateurs qualitatifs ou quantitatifs** qui permettent le diagnostic.

Pour chaque indicateur une **échelle d'évaluation**, traduite en points, qui permet :

- de fixer des seuils de définition du cadre politique (niveau de primes, éco-conditionnalité, socio-conditionnalité),
- de guider l'évaluation de la démarche.

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

Six thèmes pour une approche globale

LA REPARTITION DES VOLUMES DE PRODUCTION

Il s'agit de répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au marché.

La répartition nécessite d'orienter de façon volontariste les droits à produire et les droits à primes qui se libèrent vers les paysans dont le droit à produire ne permet pas de dégager un revenu suffisant.

La répartition des volumes de production doit être couplée à la maîtrise des quantités produites, afin de garantir des prix.

Un cadre politique qui favorise la répartition

Des systèmes "prix - primes" qui garantissent le revenu pour un volume de production donné, et freinent la concentration.

Une politique au service de l'emploi en agriculture plutôt que le soutien à la capitalisation permanente qui engendre une augmentation des tailles d'ateliers et une restructuration permanente, présentées comme une nécessité pour pouvoir rémunérer le capital.

Une limitation des tailles d'ateliers.

Une démarche à entreprendre par le paysan

La recherche de systèmes de production plus autonomes, qui privilégient la rémunération du travail. Il s'agit d'augmenter le revenu dégagé à l'unité produite, par la diminution des charges, par une gestion économe en intrants et la recherche de partenariats pour économiser les charges de structure.

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

Six thèmes pour une approche globale

L'AUTONOMIE

L'autonomie est à la fois :

- *la capacité d'être maître de ses choix techniques, économiques, financiers,*
- *la possibilité d'exercer cette capacité.*

L'autonomie repose sur le partenariat, c'est-à-dire la complémentarité entre les acteurs locaux.

Il s'agit de valoriser les ressources humaines et techniques présentes localement.

Un cadre politique qui permette l'autonomie

Une maîtrise des productions **afin de garantir les prix agricoles, donc le revenu des paysans.**

Un système de primes qui garantisse le revenu **des producteurs, l'évolution des structures agricoles, et oriente les systèmes de production vers l'agriculture paysanne.**

Une démarche à entreprendre par le paysan

L'autonomie de décision : **la capacité de faire des choix afin de ne pas être dépendant d'un modèle technique, et de tout ce que cela entraine comme contraintes.**

L'autonomie économique : **la capacité de** dégager un revenu **en maîtrisant les charges.**

L'autonomie technique : **la capacité de maîtriser sa dépendance vis-à-vis de l'amont et de l'aval des filières.**

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

Six thèmes pour une approche globale

LE TRAVAIL AVEC LA NATURE

Afin de permettre aux générations futures de répondre à leurs propres besoins, la préservation des ressources naturelles, du patrimoine et de l'environnement est une priorité que les systèmes agricoles doivent prendre en compte.

Il s'agit de promouvoir des systèmes de production plus autonomes, valorisant les ressources locales et adaptés au contexte pédo-climatique.

La désintensification plutôt que l'extensification assurent préservation des ressources et maintien des actifs agricoles.

Un cadre politique qui préserve la nature

Une politique d'éco-conditionnalité définie au niveau européen, qui définisse des seuils, des niveaux de chargement, minimums ou maximums.

Des aides compensatrices qui doivent favoriser certains systèmes plus que d'autres (exemple de l'herbe par rapport au maïs).

Une démarche à entreprendre par le paysan

Le choix de privilégier les systèmes autonomes, utilisant les complémentarités entre productions végétales et animales, soit au niveau de la ferme soit entre les fermes.

Le choix de diversifier dès que possible ses productions afin d'assurer une biodiversité tant naturelle que domestique.

Le choix de techniques économes en intrants, en eau, basées sur l'observation agronomique et non sur l'utilisation de traitements systématiques.

Le choix de valoriser les espaces naturels.

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

Six thèmes pour une approche globale

LA QUALITE DES PRODUITS

La fonction première de l'agriculture est la production de denrées alimentaires en quantité et qualité suffisantes. Cette qualité est à la fois gustative, sanitaire et bactériologique.

La qualité des produits dépend avant tout des méthodes de production et des moyens de production mis en œuvre sur l'exploitation et sur l'ensemble de la filière de transformation.

La qualité des produits doit être identifiable et reconnue. Cela assure le respect du consommateur et la reconnaissance du producteur.

Un cadre politique et local qui privilégie la qualité

Une **politique des labels et des certifications**, qui définisse les niveaux d'exigence en matière de traçabilité, de transparence, et de méthodes de production. Attention, la traçabilité ne signifie pas la qualité des méthodes de production : elle ne la rend que transparente.

La mise en place d'une **éco-conditionnalité** pour les aides compensatoires.

Une démarche à entreprendre par le paysan

Le choix de systèmes de production autonomes, **respectueux de l'environnement, peu intensifs.**

Le choix de **valoriser**, quand cela est possible, ses produits via des signes de qualité reconnus officiellement.

Le choix d'appliquer la **transparence** vis-à-vis du citoyen, c'est-à-dire d'ouvrir au public les lieux de production.

Le choix de respecter le bien-être animal **et les cycles naturels.**

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

Six thèmes pour une approche globale

LA TRANSMISSIBILITE

La transmissibilité d'une ferme est sa capacité à être reprise et à dégager du revenu.

La transmissibilité est un facteur déterminant du maintien d'un nombre important de paysans sur l'ensemble du territoire.

Un cadre politique, local, qui permette la transmissibilité

Une politique des structures qui donne la **sécurité vis-à-vis du foncier**, assure les conditions de reprise des fermes.

Des partenariats existant localement et une qualité des services qui favorisent la **vivabilité autour de la ferme.**

Une démarche à entreprendre par le paysan

Le choix d'outils de production **raisonnablement capitalisés.**

Le choix de systèmes de production autonomes, adaptables, **qui assurent une** viabilité économique **et une sécurité vis-à-vis des débouchés.**

Le choix de systèmes de production assurant des **conditions de travail satisfaisantes dans la ferme.**

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

Six thèmes pour une approche globale

LE DEVELOPPEMENT LOCAL

L'agriculture n'est pas un secteur à part des autres activités humaines.

Etre paysan, ce n'est pas seulement avoir une fonction économique (production de biens et services marchands ou non marchands), ou environnementale, c'est aussi être un acteur social.

L'agriculture participe pleinement au développement local d'une région. Les paysans y contribuent par leurs actes économiques, leurs rapports avec les autres acteurs de la société.

Un cadre politique en faveur du développement local

Une **politique des structures**, qui favorise la répartition des droits à produire.

Des **collectivités territoriales**, qui incitent à des projets collectifs de développement.

Une **politique d'aménagement du territoire**, qui oriente le développement des activités sur un territoire, donc conditionne leur développement social et économique.

Une démarche à entreprendre par le paysan

L'implication dans la vie locale, **sociale, politique. Etre citoyen, c'est une autre façon d'être paysan.**

Le choix **de formes de production et / ou de commercialisation** qui impliquent plusieurs partenaires.

Le choix de **valoriser le patrimoine local**, de coupler l'activité agricole à une activité d'accueil ou de réinsertion.

Le choix de créer de l'emploi **sur sa ferme et de privilégier le territoire local dans ses tâches économiques.**

Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes

L'AGRICULTURE PAYSANNE PORTE EN ELLE TROIS DIMENSIONS FONDAMENTALES

- ⇨ Elle a une **dimension sociale** basée sur l'emploi, la solidarité entre paysans, entre régions, entre paysans du monde.
- ⇨ Elle doit être **économiquement efficace**. Elle doit créer de la valeur ajoutée, par rapport aux moyens de production mis en œuvre et aux volumes produits.
- ⇨ Elle doit **respecter les consommateurs et la nature**.

L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.

La Fadear est une association loi 1901, créée à l'initiative de paysans défendant une agriculture plus respectueuse des paysans, des attentes de la société et de l'environnement. Ces paysans se retrouvent depuis 1987 au sein de la Confédération Paysanne pour défendre cette agriculture dite "paysanne". La Fadear est ainsi l'association de formation et de développement partenaire de la Confédération paysanne.

FADEAR
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
104 rue Robespierre - 93 170 Bagnolet
01 43 63 91 91 ; contact@fadear.org
www.agriculturepaysanne.org

Confédération Paysanne

104 rue Robespierre - 93 170 Bagnolet
01 43 62 04 04 ; contact@confederationpaysanne.fr

ANNEXE 9 :

CHARTE DE LA FEDERATION NATURE & PROGRES

Charte de la Fédération Nature & Progrès

- Version avril 2013 -

Nature & Progrès est un mouvement citoyen, libre de tout corporatisme, composé d'adhérents de la société civile et d'adhérents professionnels qui répondent aux exigences de sa mention.

Cette charte s'adresse à chacun d'entre eux.

Elle est le ciment qui les réunit autour du projet associatif de Nature & Progrès et de ses enjeux. Son acceptation, ou mieux son appropriation, est un acte volontaire. Elle détermine les activités des groupes locaux et de la Fédération, leurs prises de position, leurs règles de fonctionnement.

Chaque adhérent de Nature & Progrès, quelle que soit son activité ou la forme de son engagement, peut s'en approprier les principes et s'efforcer de les mettre en œuvre.

Les titulaires de la mention s'engagent plus particulièrement à son application au mieux de leurs moyens dans leur activité professionnelle, dans une perspective d'amélioration permanente. Cet engagement est évalué dans le cadre du Système Participatif de Garantie.

PREAMBULE

Constituée en 1964 afin de faire reconnaître et progresser l'agriculture biologique, Nature et Progrès propose un engagement global qui va bien au delà d'un simple label et qui s'inscrit dans le modèle agroécologique tel qu'il est également porté par les mouvements sociaux d'Amérique Latine.

La démarche fondatrice de Nature & Progrès est la recherche d'un modèle agricole alternatif à l'agro-industrie, à même de préserver la fertilité naturelle des sols, d'assurer l'autonomie des paysans et une alimentation saine à portée de tous.

Malgré les succès obtenus avec son essor et sa reconnaissance légale, l'agriculture biologique est aujourd'hui cantonnée à un marché de niche par ses acteurs institutionnels et les instances politiques. La définition officielle qui en a été retenue se limite à une dimension technique qui ne questionne ni l'industrialisation de la bio, ni ses répercussions sociales et écologiques.

Nature & Progrès appelle donc à une véritable alternative agricole et sociétale et s'engage :

- pour la recherche, l'expérimentation et la promotion d'une dynamique sociétale participative et horizontale, favorisant l'émergence de consensus.
- pour une économie à dimension humaine privilégiant la transformation artisanale, la proximité, l'autonomie, l'échange, la mutualisation des pratiques et des savoir-faire.
- pour une agriculture respectant les équilibres naturels et replaçant les paysans au cœur du système de production, un modèle agricole à même de maintenir un tissu rural vivant et d'assurer la souveraineté alimentaire des territoires.
- pour des activités humaines respectueuses de notre environnement vivant, économes en ressources et en énergie, un modèle qui ne compromet pas les possibles des générations futures.

Pour atteindre ces objectifs, Nature & Progrès a choisi de fonctionner en Système Participatif de Garantie (SPG) et mène de multiples activités associatives - aussi bien dans le domaine agricole que dans les champs de la transformation (alimentaire, cosmétique, textile,...) et de l'habitat - : élaboration de cahiers des charges et attribution de sa mention, création de groupements d'achat, organisation de foires et salons, rapprochement entre producteurs, transformateurs et consommateurs, interventions pédagogiques, campagnes d'information et de sensibilisation, actions militantes, implication pour un véritable commerce équitable, échanges avec les différents SPG des pays du monde.

FEDERATION INTERNATIONALE NATURE & PROGRES
13 boulevard Louis Blanc 30100 Alès
Tel 04 66 91 21 94 Fax 04 66 91 21 95 www.natureetprogres.org

NATURE & PROGRES
Pour notre santé et celle de la Terre

I – POUR UNE DYNAMIQUE SOCIETALE PARTICIPATIVE

- **Système Participatif de Garantie**

Nature & Progrès et ses adhérents s'engagent dans une démarche collective d'échange, de confiance et de transparence. Les Systèmes Participatifs de Garantie représentent une alternative au système de certification par tiers qui échappe aux producteurs et consommateurs concernés. Cette démarche de garantie collective apporte en outre de profonds changements dans la capacité de chacun à comprendre, accepter et accompagner l'autre.

- **Gouvernance démocratique et horizontale**

Nature & Progrès et ses adhérents s'engagent pour la recherche de systèmes de gouvernances relocalisés, horizontaux, favorisant l'auto-organisation des citoyens et une démocratie directe, permettant la participation de tous à travers des moyens de médiation accessibles.

- **Diffusion et partage des savoir-faire**

Nature & Progrès et ses adhérents s'engagent :

✓ au partage des connaissances et des compétences dans le cadre de relations individuelles de confiance, ou de formations collectives relatives à l'agriculture, l'alimentation, l'habitat...

✓ pour la réhabilitation des métiers, des connaissances et aptitudes favorisant l'autonomie.

- **Transparence**

Nature & Progrès et ses adhérents s'engagent en faveur d'une identification claire des produits, de leurs opérateurs, mais aussi des matières premières, de leurs origines, et de leurs conditions de production.

- **Engagement**

Les adhérents Nature & Progrès s'engagent et participent à la vie associative de la Fédération et de ses groupes locaux, à la gestion de la mention, à la valorisation et au développement des actions de Nature & Progrès, à la diffusion des connaissances.

- **Entraide**

Nature & Progrès et ses adhérents encouragent la solidarité, l'entraide et le soutien entre adhérents : consommateurs, paysans et transformateurs.

II– POUR UNE ECONOMIE DE PARTAGE ET A DIMENSION HUMAINE

- **Echanges équitables**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ s'engagent en faveur de modèles d'échanges équitables, solidaires et coopératifs au Sud comme au Nord.

✓ privilégient des modèles de collaboration horizontaux.

✓ s'engagent pour des conditions de travail décentes : horaires, repos, hygiène, santé, sécurité… et appellent à privilégier des partenariats commerciaux respectant ces principes.

✓ refusent le recours à la main d'œuvre sous payée ou aux conditions de travail dégradées.

✓ soutiennent les formes de rétribution basées sur l'échange, le troc ou les monnaies alternatives. Les prix doivent refléter un juste équilibre entre la rémunération des producteurs, artisans, distributeurs et les moyens des consommateurs.

- **Financement social et éthique**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ soutiennent la recherche d'alternatives à un système d'accumulation capitaliste basé sur l'accaparement et la concentration des richesses et des moyens de production.

✓ plaident pour une relocalisation et une meilleure maîtrise des flux financiers.

✓ encouragent l'épargne sociale et solidaire.

✓ refusent les apports en capitaux liés à la pétrochimie, au nucléaire, aux pesticides et aux organismes génétiquement modifiés.

- **Activités à taille humaine**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ soutiennent un modèle de fermes et ateliers à échelle humaine, favorisant le tissu social en milieu rural comme à la ville ainsi que la multiplication des installations et la création d'activités.

✓ remettent en cause la concentration des moyens, la division à outrance du travail et les économies d'échelle dès lors qu'elles entraînent une perte d'autonomie.

- **Circuits-courts**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ s'engagent en faveur des circuits de vente de proximité et du lien direct aux producteurs, qui limitent les pollutions liées aux transports et favorisent le dialogue entre les acteurs d'une filière.

✓ s'engagent pour une meilleure maîtrise des filières, une meilleure connaissance de l'origine et du devenir des intrants.

✓ encouragent les démarches d'achats groupés, coopératives et marchés d'artisans et de producteurs et une meilleure solidarité ville-campagne.

- **Autonomie**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ s'engagent en faveur du principe d'autonomie. Ce principe doit être compris comme une plus grande liberté d'action et la maîtrise pour chacun de ses conditions de vie et non pas dans le sens de l'autarcie ou de l'autosubsistance. Cette autonomie s'exprime dans une dynamique collective de coopération et d'échanges locaux (intrants, semences et plants…) ou à travers le lien au sol (autoproduction ou relation directe avec un producteur).

✓ déconseillent les systèmes d'agriculture « intégrée » ; systèmes dans lesquels le paysan est en situation de dépendance d'une filière unique qui lui fournit les intrants, les itinéraires techniques et achète sa production.

- **Maîtrise de la mécanisation**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ encouragent l'autonomie vis-à-vis des processus industriels complexes qui échappent à la maîtrise des citoyens.

✓ défendent l'utilisation des machines élémentaires visant à épargner des travaux pénibles ou aliénants, mais limitant aussi les nuisances écologiques, respectant les propriétés biologiques de la matière première ou le lien au vivant, et préservant l'autonomie de l'utilisateur (utilisation basée sur un savoir-faire transmissible, possibilité d'entretien, de réparation…).

NATURE & PROGRES
Pour notre santé et celle de la Terre

III- POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET RESPECTANT LES EQUILIBRES NATURELS

- **Préservation des sols**

L'entretien et la restauration de la fertilité naturelle des sols est le fondement de l'agriculture biologique.

Nature & Progrès et ses adhérents s'engagent :

✓ contre l'artificialisation des terres, l'usage d'intrants chimiques et l'utilisation des sols comme simples supports sans souci de leur caractère vivant.

✓ en faveur des pratiques assurant l'équilibre biologique des sols, luttant contre l'érosion ; pour le maintien et la création de couverts végétaux, de haies, de talus…

- **Diversification**

Nature & Progrès et ses adhérents s'engagent :

✓ pour le développement des polycultures et des complémentarités polyculture-élevage (au niveau des fermes ou par des coopérations entre paysans du même territoire) de préférence aux monocultures qui entraînent l'épuisement des sols, le développement des maladies et des ravageurs.

✓ pour la diversification de notre alimentation qui contribue elle aussi à la diversité agricole.

- **Saisonnalité**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ s'engagent pour la saisonnalité tant de la production agricole que de la consommation.

✓ rejettent la logique d'importation pour des produits disponibles localement et dont le transport est écologiquement coûteux.

- **Biodiversité**

La biodiversité implique notamment la gestion et la valorisation du patrimoine génétique.

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ s'engagent en faveur de la conservation et du développement des races animales et des semences végétales adaptées aux terroirs.

✓ refusent les OGM (qu'ils soient obtenus par transgénèse, issus de mutation par irradiation ou stress chimique ou encore par fusion cellulaire).

✓ s'engagent en faveur de l'échange des semences et plants entre jardiniers et producteurs, qui contribue au maintien de la biodiversité.

✓ refusent le brevetage et la normalisation du vivant.

- **Préservation des écosystèmes sauvages**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ militent pour une meilleure préservation des écosystèmes naturels : forêts primaires ou simple flore spontanée, faune locale... Cette démarche passe notamment par la reconstruction des équilibres animal-culture-forêt, la limitation des impacts environnementaux des activités humaines et une meilleure intégration de celles-ci dans leur milieu.

✓ s'opposent au principe d'éradication mais s'engagent pour la pratique et la recherche de techniques de régulation concernant tous les prédateurs et les adventices des cultures.

NATURE & PROGRES
Pour notre santé et celle de la Terre

- **Bien-être animal**

Avec l'industrialisation de l'agriculture et le développement de l'élevage intensif, l'animal a été réduit à l'état d'outil productif.

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ défendent une vision de l'animal comme être sensible dont l'équilibre et la santé doivent être pris en compte à travers le respect de ses besoins physiologiques et comportementaux.

✓ s'engagent contre toute souffrance inutile des animaux et pour qu'une attention particulière soit portée à leur alimentation, à l'espace disponible pour chacun et à leur confort.

- **Agriculture vivrière**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ s'engagent pour la préservation et le développement des cultures vivrières qui permettent d'assurer la souveraineté alimentaire des populations et l'autonomie paysanne, tant au Nord qu'au Sud.

✓ condamnent les grandes monocultures ainsi que l'accaparement des terres et des denrées alimentaires à des fins spéculatives.

- **Alimentation de qualité**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ militent pour un accès pour tous à une alimentation de qualité, en quantité suffisante et préservant la santé.

✓ défendent une alimentation équilibrée, limitant au mieux les pollutions extérieures et exempte d'additifs de synthèse.

- **Soins naturels**

Quand des alternatives avérées existent pour la santé humaine, animale, végétale ou des sols, Nature & Progrès et ses adhérents privilégient les méthodes de soins naturelles allant dans le sens des équilibres biologiques et n'occasionnant pas de rejets contaminant l'eau et les écosystèmes sauvages : usage des plantes médicinales, préparations naturelles, homéopathie.

IV- POUR DES ACTIVITES HUMAINES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

- **Gestion de l'eau**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ considèrent l'eau comme un bien commun.

✓ s'engagent pour une consommation efficiente de cette ressource à travers des démarches comme la récupération d'eau de pluie, la limitation des usages, l'adaptation des cultures au climat local, les cultures associées, sous couvert, le paillage… pour limiter les besoins en irrigation.

✓ militent pour un accès de tous à une eau potable de qualité.

- **Eco-construction**

Nature & Progrès et ses adhérents s'engagent pour la promotion des pratiques écologiques de construction et de rénovation de bâtiments à partir de matériaux entraînant le moins de nuisances (tant à la production qu'à l'usage ou à la démolition), privilégiant les fabrications régionales, le recyclage des matériaux et les économies d'énergie.

NATURE & PROGRES
Pour notre santé et celle de la Terre

- **Energies renouvelables**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓défendent une politique énergétique alternative basée sur le recours aux énergies renouvelables, dans le cadre d'une production décentralisée, ou encore sur les énergies naturelles et/ou gratuites (photosynthèse, traction animale, etc.). L'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques ne doit pas priver les sols de la matière organique indispensable à leur fertilité ou soustraire des terres au potentiel de production alimentaire.

✓ s'engagent pour une limitation de la consommation d'énergie, en particulier d'origine nucléaire et pétrolière (bâtiments, fonctionnement, distribution, intrants etc.) et refusent l'utilisation des agro-carburants industriels.

- **Maîtrise des déchets et rejets**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ militent pour une politique de maîtrise des déchets en amont et au-delà de la législation en vigueur, donnant priorité aux matériaux recyclables ou biodégradables et valorisant leur réemploi lorsque cela est pertinent.

✓ préconisent l'entretien du matériel et des outils de façon à limiter les rejets nocifs.

- **Réduction des emballages**

Nature & Progrès et ses adhérents :

✓ s'engagent pour une réduction des emballages et en faveur de conditionnements minimalistes utilisant des matériaux sains et recyclables.

✓ appellent à refuser les produits sur-emballés et à utiliser pour les achats des paniers, sacs en tissu ou autre contenants réutilisables en alternative aux sacs plastiques.

✓ privilégient, chaque fois que cela est possible, le commerce en vrac.

- **Amélioration des transports**

Nature & Progrès et ses adhérents appellent à réduire les transports basés sur les énergies non renouvelables (notamment fossiles) et les agro-carburants en favorisant les matières premières et les ventes locales, en mutualisant les déplacements (transports en commun, partage de véhicule) ou encore en utilisant des véhicules économes de dimension adaptée.

CONCLUSION

Parce que des femmes et des hommes, quel que soit leur pays ou leur culture, sont confrontés à la perte d'autonomie et de libre-arbitre, à la disparition de leurs savoir-faire et des ressources issues du vivant, les principes agroécologiques portés par Nature & Progrès sont des enjeux à échelle mondiale.

Si les objectifs visés sont ambitieux dans leur globalisation, leur mise en œuvre, à travers les pratiques des adhérents de Nature & Progrès, se réalise chaque jour davantage.

Parce qu'un autre monde est possible et nécessaire,

Parce qu'à chaque instant nous le créons.

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Évolution du nombre d'exploitations selon leur dimension économique en France - 73 -

Figure 2. Proportion de la SAU selon la taille des exploitations en France en 2010. ..... - 74 -

Figure 3. Évolution du prix à l'hectare des terres labourables et prairies naturelles de 1999 à 2012 en France ..... - 75 -

Figure 4. Évolution de la population active agricole de 1970 à 2005. ..... - 78 -

Figure 5. Localisation des initiatives d'accès collectif au foncier et de promotion de l'agriculture agrobiologique en Europe. ..... - 105 -

Figure 6. Dépliant issu d'une campagne d'appel à dons de TDL en 2011. ..... - 112 -

Figure 7. Représentation schématique du mouvement TDL, de ses branches et de ses missions - 121 -

Figure 8. Représentation schématique du fonctionnement de la Foncière TDL ..... - 129 -

Figure 9. Évolution du nombre d'actionnaires de la Foncière et de la collecte cumulée par année. ..... - 131 -

Figure 10. Représentation chronologique du développement du mouvement TDL..... - 138 -

Figure 11. Cartographie des fermes de TDL en France en 2015 ..... - 140 -

Figure 12. Idéaltype de l'intégration professionnelle et ses déviations..... - 189 -

Figure 13. Compilation d'en-têtes de carnets de terrain ..... - 215 -

Figure 14. Fermes soutenues par TDL en Midi-Pyrénées en 2015..... - 216 -

Figure 15. Description des panneaux laissés à la disposition des fermiers ..... - 219 -

Figure 16. Âge des fermiers de TDL ..... - 243 -

Figure 17. Origine agricole des fermiers de TDL ..... - 246 -

Figure 18. Catégorie Socioprofessionnelle des parents des fermiers de TDL ..... - 248 -

Figure 19. Sensibilité politique des répondants ..... - 268 -

Figure 20. La ferme est un outil de travail ..... - 325 -

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1. Diverses réunions du mouvement TDL - 213 -

Photographie 2. Visite des Vergers d'Ohain - 214 -

Photographie 3. Fermiers présentant leurs fermes - 217 -

Photographie 4. Panneau en train d'être renseigné - 220 -

Photographie 5. Panneau après avoir été renseigné par les fermiers présents 2012. - 220 -

Photographie 6. Panneau certifiant la labellisation AB sur une ferme - 281 -

Photographie 7. Bannière installée devant une ferme TDL en Midi-Pyrénées - 282 -

Photographie 8. Les activités d'une ferme de la Fondation en biodynamie - 284 -

Photographie 9. Soigner un morceau de terre : un message laissé sur un panneau - 289 -

Photographie 11. Le choix du terme « paysans ». - 305 -

Photographie 12. Une grange sur la ferme de « La Terre » détenue par la Foncière - 328 -

Photographie 13. Vue d'ensemble de la ferme de Rivernert - 336 -

Photographie 14. La terre ne nous appartient pas - 338 -

Photographie 15. Salle de réunion avant l'arrivée des participants - 344 -

Photographie 16. Trouver une place pour les fermiers dans le mouvement. - 346 -

Photographie 17. Dispositifs issus ou inspirés de l'éducation populaire. - 349 -

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE ..... **- 7 -**

UN GRAND MERCI ..... **- 11 -**

INDICATIONS DE LECTURE ..... **- 17 -**

INTRODUCTION GENERALE ..... **- 21 -**

PARTIE 1 : LA CONSTITUTION DE TERRE DE LIENS ..... **- 35 -**

Chapitre 1 : Les fondements institutionnels, sociaux et politiques des modalités contemporaines d'accès au foncier agricole ..... **- 39 -**

1 De la propriété collective à la propriété privée de la terre : héritages du code civil et marginalisation des petits paysans ..... - 43 -

1.1 L'appropriation communautaire du sol durant l'Ancien Régime ..... - 43 -

1.2 L'avènement de la propriété privée au service de la révolution bourgeoise ..... - 45 -

1.3 De l'agrarisme à l'idéal républicain : le processus de naturalisation de l'attachement à la propriété de la terre des agriculteurs ..... - 48 -

2 Un gouvernement du foncier au service d'une exploitation familiale productive - 52 -

2.1 L'ambition de modernisation ..... - 52 -

2.2 L'institutionnalisation de l'accès au foncier agricole ..... - 54 -

2.2.1 Les dispositifs d'encadrement des conditions de location ..... - 55 -

2.2.2 La politique des structures, la normalisation de l'exploitation idéale et l'éligibilité aux aides publiques ..... - 56 -

2.2.3 Les instances de la cogestion ..... - 60 -

3 Le grand détournement : des espaces agricoles qui échappent aux agriculteurs et des agriculteurs qui quittent l'agriculture ..... - 64 -

3.1 Le déclin du pouvoir des agriculteurs et la multiplication des attentes sociales sur les espaces ruraux ..... - 65 -

3.1.1 La question environnementale ..... - 66 -

3.1.2 La recomposition des acteurs du foncier agricole ..... - 67 -

3.1.3 Le processus d'artificialisation des terres agricoles ..... - 69 -

3.2 Les conditions d'accès au foncier agricole des agriculteurs au prisme des transformations de l'agriculture ..... - 70 -

3.2.1 L'agrandissement et la spécialisation des exploitations agricoles ..... - 70 -

3.2.2 Les difficultés d'accès à l'achat et à la location de foncier agricole pour les agriculteurs ..... - 75 -

3.3 Les vocations agricoles : entre crise et résurgence ..... - 78 -

Chapitre 2 : Sociohistoire du mouvement Terre de Liens ..... **- 85 -**

1 Les mouvements agricoles alternatifs ..... - 89 -

1.1 De l'insatisfaction à l'institutionnalisation des pratiques agrobiologiques : la critique du modèle productiviste ..... - 90 -

1.2 La contestation professionnelle et la cause écologique : le temps de la synthèse ..... - 94 -

2 De la gestion collective du foncier agricole au commun ..... - 98 -

2.1 La marginalité et l'exemplarité des initiatives d'accès collectif au foncier agricole en France ..... - 98 -

2.1.1 Le SCI et les GFA : deux structures juridiques clés ..... - 98 -

2.1.2 Le plateau du Larzac dans l'Aveyron : le laboratoire du foncier agricole en France..... - 100 -
2.1.3 La diversité des initiatives revendiquant l'accès à la terre agricole à ceux qui la travaillent - 102 -
2.2 La gestion collective de foncier agricole : un enjeu global ..... - 103 -
2.2.1 Une alerte globale pour une gestion locale ..... - 103 -
2.3 Le « commun » : une co-activité ..... - 108 -

3 Les origines multiples d'un mouvement protéiforme ..... - 114 -
3.1 Des institutions et des hommes : les origines du mouvement Terre de Liens..... - 114 -
3.1.1 Des héritages institutionnels multiples ..... - 114 -
3.1.2 Les cheminements individuels des membres fondateurs de Terre de Liens..... - 119 -
3.2 D'un groupe informel à une structure tricéphale : le processus d'institutionnalisation du mouvement Terre de Liens..... - 121 -
3.2.1 Du constat à la formalisation : la formulation des enjeux collectif d'accès au foncier..... - 121 -
3.2.2 La composante associative : la colonne vertébrale de Terre de Liens..... - 124 -
3.2.3 Un outil financier au service du mouvement : la Foncière-Terre de Liens..... - 127 -
3.2.4 La mise en œuvre du projet initial : la Fondation-Terre de Liens..... - 133 -
3.3 Un mouvement de l'économie sociale et solidaire en développement exponentiel : enjeux et perspectives ..... - 135 -

PARTIE 2 : DE LA SOCIOLOGIE DES AGRICULTEURS A L'ETHNOGRAPHIE D'UNE ORGANISATION MILITANTE ..... - 147 -

Chapitre 3 : L'interface Terre de liens/fermiers de Terre de liens : quelles reconfigurations des identités Socioprofessionnelles ? ..... - 151 -

1 D'un état à un statut professionnel : lecture de l'évolution sociale de la profession agricole en France..... - 155 -
1.1 Le paysan ..... - 158 -
1.2 L'exploitant familial ..... - 162 -
1.3 L'entrepreneur agricole ..... - 165 -

2 Le groupe des agriculteurs : entre crises et permanences identitaires ..... - 169 -
2.1 Les origines et la singularité de la crise identitaire de la profession agricole ..... - 169 -
2.2 De la crise à la diversité de ses formes identitaires : un groupe professionnel fragmenté - 174 -
2.3 Le rapport au patrimoine : une ressource identitaire partagée ?..... - 176 -

3 Les fermiers de Terre de Liens : quelles ruptures ? Quelles continuités ? ..... - 181 -
3.1 L'analyse des changements et des ruptures portés par Terre de Liens..... - 182 -
3.1.1 Un propriétaire sans visage pour une gestion collective..... - 182 -
3.1.2 L'impératif écologique..... - 184 -
3.1.3 Le dépassement de la propriété individuelle du foncier..... - 186 -
3.2 La socialisation professionnelle comme cadre d'analyse ..... - 188 -
3.2.1 La profession : une construction sociale entre rapport au travail et rapport à l'emploi ..... - 188 -
3.2.2 L'identité socioprofessionnelle : quand la trajectoire biographique crée des dispositions..... - 190 -
3.2.3 La socialisation et les formes identitaires en tension ..... - 192 -
3.3 Des ruptures portées par Terre de Liens à ses effets pour le groupe des fermiers : articulation et reconfigurations identitaires ?..... - 194 -

Chapitre 4 : Du point de vue des fermiers à notre point de vue : l'examen de notre cheminement ethnographique ..... - 199 -

1 Notre approche du terrain : la complexité et la place des fermiers..... - 202 -

1.1 L'apprentissage de Terre de Liens ..... - 203 -
1.2 La place indéterminée des fermiers de Terre de Liens ..... - 206 -
1.3 Les fermiers de Terre de Liens dans le champ de la sociologie rurale : nos hypothèses et orientations de recherche ..... - 208 -

2 Un dispositif d'enquête composite ..... - 210 -
2.1 Les temps de l'observation participante : quand les données affluent ..... - 211 -
2.2 Les dispositifs de recueil de données : à la recherche de sens ..... - 215 -
2.2.1 Les entretiens conversationnels ..... - 215 -
2.2.2 Le questionnaire à destination des fermiers de Terre de Liens ..... - 217 -
2.2.3 Les panneaux « C'est quoi être fermier à Terre de Liens ? » ..... - 219 -
2.3 L'analyse des données ..... - 221 -

3 Notre posture de recherche engagée et réflexive ..... - 222 -
3.1 Les situations de coprésence ..... - 222 -
3.2 Une manière de défendre les paysans de Terre de Liens? ..... - 223 -
3.3 Réflexivité et vigilance critique ..... - 225 -

PARTIE 3 : LA FIN, LE RETOUR OU LA RECREATION DES PAYSANS.- 233 -

Chapitre 5 : Entre diversité et singularité : examen des parcours de vie des fermiers de Terre de liens ..... - 237 -

1 Des néo-agriculteurs ..... - 241 -
1.1 Un renouvellement principalement masculin ..... - 242 -
1.2 La dépendance et l'indépendance du cadre familial chez les fermiers de TDL ..... - 245 -
1.3 Le cadre familial des hors cadre familiaux : des métiers tournés vers le soin de l'autre ... - 248 -

2 Quand les détours font le chemin. Examen des parcours scolaires et professionnels des fermiers de Terre de Liens ..... - 252 -
2.1 Des parcours scolaires tournés vers les questions environnementales et agricoles . - 252 -
2.2 Des détours professionnels nombreux ..... - 254 -
2.3 L'installation en agriculture : une étape d'un processus long ..... - 256 -

3 De l'importance des réseaux socioprofessionnels chez les fermiers de Terre de Liens - 258 -
3.1 Des rencontres humaines décisives ..... - 259 -
3.1.1 Des conjoints impliqués ..... - 259 -
3.1.2 Des réseaux divers dans un monde connexionniste ..... - 261 -
3.2 Des fermiers militants ..... - 263 -
3.3 Des engagements divers pour des sensibilités politiques similaires ..... - 267 -

Chapitre 6 : Agriculture biologique et paysanne : entre ressources et tensions identitaires ..... - 275 -

1 La nature faite environnement ..... - 279 -
1.1 Le bio : un modèle de développement agricole tourné vers la préservation et le soin de la nature ..... - 280 -
1.2 La bio : une ressource identitaire socioprofessionnelle ..... - 286 -
1.3 Une épreuve ou une co-construction ? Les dispositifs de contrôle des projets agricoles mis en place par Terre de Liens ..... - 290 -

2 « Paysan » : une agriculture et une identité ..... - 296 -

2.1 Une agriculture paysanne pour plusieurs logiques de développement économique - 297 -
2.2 L'usage du mot « paysan » : un manifeste ... - 305 -
2.3 De la fin des paysans à la fin d'un paradigme ... - 309 -

Chapitre 7 : L'analyse croisée du rapport À la terre des fermiers et des tensions institutionnelles du mouvement ... - 315 -

1 Les fermiers et Terre de Liens : une rencontre sous contraintes pour des postures diverses ... - 320 -
1.1 Les difficultés d'accès à la terre : le moteur de l'engagement dans Terre de Liens ? - 321 -
1.2 L'opportunisme, le pragmatisme et le militantisme : les ressorts de la mobilisation des fermiers de Terre de Liens ... - 322 -

2 Locataires, propriétaires, usagers : de multiples casquettes pour de multiples tensions ... - 323 -
2.1 La terre : un outil de travail mis au service d'un usage agrobiologique ... - 324 -
2.2 L'épineuse question des bâtiments et la prise en charge des travaux ... - 327 -
2.3 La multiplicité des décalages au sein de Terre de Liens et hors de Terre de Liens . - 332 -

3 Le don et le contre-don de terres préservées : l'attachement et la transmission de la terre au sein de Terre de Liens ... - 334 -
3.1 D'un attachement à la terre… ... - 335 -
3.2 …à un attachement fort à la transmission ... - 337 -

4 Le rapport au propriétaire : les fermiers dans le mouvement ... - 341 -
4.1 Les fermiers de Terre de Liens : les grands absents de l'institution ... - 341 -
4.2 Les raisons du repli à la « juste » place des fermiers dans le mouvement : analyse de la distance symbolique entre les fermiers et Terre de Liens ... - 346 -
4.3 Entre domination et reconnaissance : quelle place pour ces nouveaux paysans ?... - 350 -

CONCLUSION GENERALE ... - 361 -

BIBLIOGRAPHIE ... - 371 -

Bibliographie générale ... - 373 -
Littérature grise ... - 387 -
Sources statistiques ... - 391 -
Webographie ... - 395 -

ANNEXES ... - 399 -

Annexe 1 : Charte de Terre de Liens ... - 401 -
Annexe 2 : Évolution de la charte de Terre de Liens ... - 405 -
Annexe 3 : Statuts de l'association nationale de terre de liens ... - 409 -
Annexe 4 : Guide d'entretien ... - 425 -
Annexe 5 : Questionnaire envoyé aux fermiers de Terre de Liens ... - 429 -
Annexe 6 : Focus sur des trajectoires de fermiers de Terre de Liens ... - 441 -
Annexe 7 : Clauses environnementales du Bail Rural Environnemental ... - 447 -
Annexe 8 : Charte de l'Agriculture Paysanne ... - 453 -
Annexe 9 : Charte de la Fédération Nature & Progrès ... - 467 -

TABLE DES FIGURES ... - 477 -

TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....- 481 -

Paysans de passage. Les fermiers du mouvement Terre de Liens en France

Résumé :

Le mouvement Terre de liens (TDL) en France poursuit l'ambition de préserver les terres agricoles, soutenir les porteurs de projets agricoles en leur permettant de s'installer et sensibiliser le public aux questions foncières. Grâce à de l'épargne et des dons citoyens, TDL acquiert du foncier, le retire définitivement du marché en le louant à des agriculteurs engagés dans des démarches biologiques. Il tente ainsi de reterritorialiser l'agriculture et de recréer un lien collectif à la terre que l'État et le marché avait transformé en objet de gestion sectorielle et de spéculation privative.

À partir d'une étude sociologique de la profession agricole, d'une approche ethnographique de TDL, nourrie par une enquête statistique et des entretiens semi-directifs, nous nous sommes penchée sur ceux qui travaillent sur ces terres collectives. Nous avons examiné les transformations socioprofessionnelles qu'implique le soutien de TDL pour les fermiers.

Ces derniers s'installent généralement hors cadre familial, développent une agriculture biologique, paysanne et une vision de leur métier où se mêlent sensibilité aux questions environnementales et responsabilité sociétale. Quoi que leurs activités correspondent aux attentes de TDL, leur rapport à la terre n'est pas uniforme ni stabilisé. Les diverses tensions qui traversent TDL, de la prise en charge des travaux de réfection du bâti jusqu'aux modalités de représentation des fermiers, donnent à voir les ambiguïtés d'une gestion foncière collective. Elles témoignent des questions qui se posent pour une organisation alternative face à la définition d'une identité paysanne contemporaine, où liberté et contraintes socioprofessionnelles se combinent dans de complexes agencements.

Mots clefs : foncier, paysan, identité socioprofessionnelle, rapport à la terre, mouvement agricole alternatif, bien commun, ethnographie organisationnelle.

****

Peasants on the way. Farmers of Terre de Liens's movement in France

Abstract:

"Terre de liens" (TDL) is an activist organisation in France whose main objectives are to maintain farmland, provide support to the setting up of farmers and raise public awareness on land tenure issues. Thanks to savings and public donations, TDL purchases land, withdrawing it definitively from the market to lease it to farmers engaged in organic processes. Thus, it seeks to reterritorialise agriculture and recreate a collective link to land, which the State and the market had transformed into a sectoral business and private speculation object.

Based on a sociological study of agricultural profession, a TDL's ethnographic approach, enriched with a statistical survey and semi-structured interviews, this study focuses on those who farm on these collective land plots. It examines the socio-professional changes which follows TDL's support to farmers.

The latter generally set up on farms with no family connection, develop small-scale organic farming and a vision of their profession combining environmental sensitivity and social responsibility. Even though their activities are in agreement with TDL's expectations, their relationship to land is not uniform nor stabilised. The various tensions TDL experiences, from covering repair work of buildings to arrangements for the representation of farmers, show the ambiguities of collective land management. They illustrate the issues an alternative organisation raises in the context of the definition of a contemporary peasant identity, where freedoms and socio-professional constraints combine in complex arrangements.

Key words : land tenure, peasant, socio-professional identity, relationship to land, alternative agricultural movement, common resource, organizational ethnography.